Letter of June 13.13.

HISTOIRE

DE FLANDRE.

HISTOIRE

DE FLANDRE.

TOME SIXIÈME.

TEMPS MODERNES.

1500. — 1792.

**Depuis la naissance de Charles-Quint
jusqu'à la mort de Léopold II.**

BRUXELLES.

IMPRIMERIE DE DELEVINGNE ET CALLEWAERT,

Chaussée d'Ixelles, 90.

1850

LA FLANDRE

PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES.

1500–1792.

L'histoire de la Flandre se modifie profondément dans les premières années du seizième siècle, et avec elle la tâche laborieuse de celui qui se propose pour but de l'étudier et de la faire connaître. L'influence, l'initiative, l'action qui constituent le caractère politique d'un peuple et qui révèlent la mission qu'il a à remplir, ont à peine laissé quelques traces fugitives : la narration méthodique et synthétique qui enferme dans le même cercle les résultats et les causes, en reproduisant le lien étroit qui exista dans les faits, est devenue impossible. Lisez nos chroniques de cette époque : elles n'ont plus rien qui explique leur origine, et, de tous les pays de l'Europe, le pays où elles furent écrites y occupe l'espace le moins étendu. Leur lecture est sans ordre, parce qu'elles n'ont plus de limites, sans charmes et sans couleurs, parce que l'on n'y

sent plus vibrer ni l'énergie du sentiment national, ni l'émotion particulière à quiconque fut acteur, témoin ou victime dans ces luttes si acharnées et si vives que virent se succéder sans relâche les communes flamandes.

Il est d'autres difficultés qui rendent de plus en plus pénibles les recherches historiques : d'une part, la multiplicité même des sources, depuis les mémoires d'État et les documents diplomatiques, imprimés ou manuscrits, jusqu'aux pamphlets encore à demi voilés des ténèbres d'où ils sortirent ; d'autre part, la partialité, l'injustice, l'inexactitude volontaire et préméditée que l'on retrouve presque partout dans un temps où la religion même, divine révélation de la paix et de la charité, était invoquée comme un prétexte légitime des guerres et des vengeances qui divisaient toute l'Europe en deux camps ennemis.

Pour rester fidèle au travail spécial que la Flandre réclamait incontestablement pour le moyen âge et qu'elle mérita, à plusieurs intervalles, à une époque moins éloignée, une seule voie demeure ouverte : c'est l'appréciation distincte des épisodes isolés, c'est l'analyse raisonnée des événements où la Flandre se trouvera inopinément entraînée à chercher en elle-même les dernières traditions de sa puissance politique ou de son activité industrielle.

Commençons par le règne du prince qui vit paraître un monde nouveau sous son obéissance et l'univers s'étendre pour lui procurer un nouveau genre de grandeur [1].

[1] MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, XXI, 21.

CHARLES-QUINT.

1500—1555.

Naissance de Charles-Quint. — Négociations entre Philippe le Beau et Louis XII. — Mort de Philippe le Beau. — Mainbournie de Maximilien. — Gouvernement de Marguerite d'Autriche. — Alliance de Maximilien et de Henri VIII. — Neutralité de la Flandre. — Bataille des Éperons. — Bayard prisonnier en Flandre. — Siége de Térouane et de Tournay. — Lettre de Charles à Gonzalve de Cordoue. — Sa jeunesse. — Son éducation. — Son émancipation. — Avénement de François Ier. — Charles devient roi d'Espagne, puis empereur. — Situation de l'Europe. — Appréciation du caractère politique de Charles-Quint. — Le cardinal Wolsey à Bruges. — Bruges ville littéraire. — Érasme, Thomas Morus, Louis Vivès, Jacques Meyer, et les savants du seizième siècle. — Prise de Tournay. — Bataille de Pavie. — Traité de Madrid. — La Flandre cesse de relever de la couronne de France. — Henri VIII se sépare de Charles-Quint. — Neutralité commerciale de la Flandre. — Traité de Cambray. — Projet de former un royaume des Pays-Bas. — Guerres contre la Flandre. — La Flandre confisquée par arrêt du parlement de Paris. — Trêves. — Projet de démembrement de l'Angleterre. — Ignace de Loyola à Bruges. — Mort d'Isabelle de Danemark et de Marguerite d'Autriche. — La suette. — Situation commerciale et industrielle de la Flandre. — Accroissement des impôts. — Résistance des Gantois. — Les Luthériens. — Les Creesers. — Liévin Borluut. — Supplice de

Liévin Pym. — Arrivée de Charles-Quint en Flandre. — Confiscation des privilèges de Gand. — Nouveau projet de créer un royaume des Pays-Bas. — Le duc d'Orléans. — Guerres. — Paix de Crespy. — Le comte de Bueren. — Les Pays-Bas réunis à l'Empire. — Le prince d'Espagne en Flandre. — Nouvelles guerres. — Destruction de Térouane. — Prise d'Hesdin. — Combats sur mer. — Abdication de Charles-Quint. — Son dernier séjour en Flandre.

(24 février 1499, v. st., 1500 selon le rit romain). Naissance de Charles, fils aîné de Philippe le Beau et de Jeanne d'Arragon [1].

On lit dans la chronique de Robert Macquereau :

« L'archiduc Philippe, sachant sa bonne espouse Jeanne « preste de s'accoucher d'enfant, la mena en la ville de Gand, « ce que les Gantois désiroient sur toutes choses, espérant « que elle portoit un fils... Les Gantois en firent tant de triom- « phe, que c'estoit chose inestimable. C'estoit merveille du « peuple qui cryoit : Vive Bourgogne ! On n'y oyoit quelque « mot pour le grant bruit et cris que l'on y faisoit. Jamais on « n'avoit veu telle honneur à nulz baptisementz [2]. »

Molinet ajoute : « Pour solennellement et à grant triomphe « célébrer ce baptesme, les Gantois s'employèrent si magni- « fiquement que riens plus, et firent une voye de bois soyet « jusques à l'église de Sainct-Jehan. L'accoustrement de la « dite voye monta à plus de dix mille flambeaux. Ladite allée

[1] Par ung lundy que bisexte eschey, le vingt-quatriesme jour de febvrier, à l'heure de quinziesme heure, à la cinquante-sixiesme minute... MOLINET, 305.

[2] ROBERT MACQUEREAU, I, I. — Is ergo Caroli natalis locus visus est quasi præsignificare illius futuram amplitudinem et excellentiam. LAUR. SURIUS, *Comm. br.*, p. 2.

« estoit décorée de treize portes : les douze premières petites « et la treiziesme plus grande nommée la *Porte de paix* [1]. »

Lorsque cet enfant arriva, porté dans les bras de Marguerite d'York, sous les voûtes de l'église de Saint-Jean, tendues de riches tapisseries de drap d'or et de velours, les nobles et les bourgeois y entrèrent avec lui, et l'éclat de leurs flambeaux répandit sur son jeune front, qu'allait arroser l'eau lustrale du baptême, une éclatante auréole, présage de renommée et de gloire : Charles de Gand [2] avait franchi le seuil de la *Porte de paix* pour recevoir du sire de Berghes l'épée qui allait écrire dans les annales du monde l'histoire de sa vie [3].

L'année 1500 était une année mémorable : les uns remarquaient qu'un même nombre d'années séparait Auguste de Charlemagne et Charlemagne du jeune prince qui devait porter le nom de Charles-Quint ; d'autres, en saluant en lui l'aurore d'une ère nouvelle, faisaient observer que l'humanité avait franchi la première moitié de cette grande période que l'an mille avait commencée au milieu de la terreur la plus profonde et dont le terme est encore couvert de voiles épais aux yeux de notre siècle ; mais rien ne reproduisait alors ces doutes et cet effroi. L'Europe était en paix ; Rome appelait les chrétiens aux joies religieuses du jubilé séculaire, et une comète s'élevait dans le

[1] Molinet, 305; *MS. de la Bibl. de Gand.*

[2] On sait que l'électeur de Saxe affectait de donner ce nom à Charles-Quint. Robertson, l. ix.

[3] Monseigneur de Berghes, second parrain, donna une espée estoffée d'or fin. Molinet, 305. — A quibusdam dona oblata ejusmodi ut haud obscure magnifica et rara quædam de illo infante portendere viderentur. Laur. Surius, *Comm. br.*, p. 3.

ciel pour éclairer, comme le disaient les courtisans et les poëtes, le berceau où reposait un enfant :

Fausto sidere cœli [1].

Vers la fin de l'année 1501, Philippe le Beau et Jeanne d'Arragon firent un voyage en Espagne. Philippe revint bientôt dans les Pays-Bas : déjà commençait à se dessiner, entre les Flamands et les Espagnols, cette antipathie de caractère et de mœurs que les discordes civiles et religieuses allaient rendre si vive.

(26 novembre 1504). Mort de la reine Isabelle. Une ambassade solennelle arriva à Bruges pour y remettre à Philippe le Beau la couronne des monarques castillans : il y eut à ce sujet de grandes fêtes auxquelles prirent part les marchands de la *nation* d'Espagne [2].

La Flandre était en paix : quelques inquiétudes s'élevaient seulement sur les dispositions du roi de France. Louis XII était hostile à Philippe le Beau. Il s'était séparé de Jeanne de France pour épouser Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, et ce mariage avait réveillé de douloureux souvenirs chez le fils de Maximilien.

En 1491, les princes de l'Empire, ceux de l'Europe entière avaient protesté contre une odieuse violation de la foi promise.

En 1498, les rois avaient gardé le silence au triste spectacle du plus scandaleux procès de divorce, et si une voix s'était fait entendre pour le condamner, c'était celle d'un pau-

[1] Eg. Delphus, *Carmen de nat. Car. imp.* — Prælucente insolito cometæ astro. Knippenberg, *Hist. eccl. Gueldriæ.*

[2] Robert Macquereau, I, 4.

vre docteur en théologie, devenu, grâce à son talent et à la sainteté de ses mœurs, recteur de l'université de Paris et principal du collége de Montaigu. Jean Standonck était né à Malines, où il fonda l'une de ces pieuses écoles qui conservèrent longtemps son nom [1]; il y avait peut-être reçu les bienfaits de Marguerite d'Autriche, sacrifiée, comme Jeanne de France, à l'ascendant de la duchesse de Bretagne [2] : quoi qu'il en fût, il représentait, par son opposition, le sentiment public qui dominait dans les Pays-Bas.

En 1505, des discussions relatives au droit de ressort que réclamait le parlement de Paris firent un instant craindre des hostilités ouvertes de la part de Louis XII. « Mais le roy de « Castille, qui fort avoit le cœur en Espaigne et ne demandoit « point la guerre en France, fut conseillé de faire faire, par « son procureur général, secrètement et à part, protestations « pertinentes et à perpétuelle mémoire, et icelles faites et « enregistrées, manda à ses députés accorder les points et « articles projetés par les gens du roy de France. » De qui venait ce conseil emprunté à la politique de Louis XI? Selon

[1] MIRÆUS, I, p. 219 ; IV, p. 80.

[2] Quum rex Galliarum Ludovicus XII regnum adeptus pararet divortium cum Ludovici regis XI filia, res displicuit quibusdam bonis ex quibus Johannes Standoch et hujus discipulus Thomas in concione nihil aliud dixerant nisi Deum orandum esse ut regi inspiraret bonum consilium. Quæ apud populum dictantur ad seditionem spectant : et hi deliquerant adversus regis edictum. Rex tamen nihil aliud quam vertere solum jussit. Nec quicquam ademit facultatum. At idem negotio quod agebat confecto, revocabat eos. Hac moderatione rex ille et suo consuluit instituto et gravem insidiam evitavit quod uterque esset theologus, uterque sanctitatis opinione commendatus. *Récit de la mort de Thomas Morus*, attribué à Érasme, *ap. Op.*, III, p. 1769.

ce qui est le plus probable, du grand conseil de Malines, qui, pour mieux se maintenir dans sa rivalité contre le parlement de Paris, remontrait avec instance « que ces matières de res« sort sont de merveilleuse importance et de si grand poids « que la perte du comté de Flandres en dépend [1]. »

D'autres discussions s'étaient élevées relativement au droit de régale, réclamé par Louis XII dans l'évêché de Tournay. Jean de Luxembourg et Philippe Wielant, envoyés à Paris, le contestaient en invoquant le privilége accordé, en 1288, par Philippe le Bel à Gui de Dampierre, dont il résultait « que « nuls, soit le roy ou aultre, ne pouvoit prendre quelque chose « en Flandres, sinon par la main du comte; » mais on leur répondait que ce privilége personnel et provisoire était si vague, qu'on pouvait lui opposer d'autres chartes de Philippe le Bel, de 1280, de 1282 et de 1289, et qu'il était d'ailleurs constant que Philippe de Valois s'était réservé, en 1345, tous les droits de la souveraineté royale.

De plus, Louis XII exigeait que l'on reconnût que le pays de Waes et le château de Rupelmonde étaient compris dans le fief de Flandre, tenu d'hommage lige vis-à-vis de la couronne de France; les ambassadeurs flamands répliquaient, cette fois, que si Marguerite de Constantinople avait consenti à donner à saint Louis une déclaration favorable à ses prétentions, elle en avait fait remettre une autre toute semblable au roi des Romains, et que l'on savait assez qu'à une époque postérieure à la déclaration de 1254, le pays de Waes avait été successivement confisqué pour défaut de relief, puis reçu à hommage comme fief impérial par Guillaume de Hollande

[1] WIELANT.

et Richard de Cornouailles, rois des Romains. Cependant les conseillers de Louis XII se montraient si résolus à ne point céder que les ambassadeurs flamands écrivaient à Philippe le Beau, le 17 octobre 1505 : « Sire, nous ne voyons point que « ne soyez constraint de faire de trois choses l'une : assavoir « ou de lui accorder la régalle, ou de vous en mettre en « procès en parlement, où vous le avez perdu contant, ou de « avoir la guerre [1]. »

En effet, les circonstances deviennent de plus en plus graves. Au mois de juillet 1506, le roi de France se prépare à soutenir le duc de Gueldre qui guerroie contre le roi de Castille, et le bruit se répand que le roi d'Angleterre, Henri VII, a le projet de faire débarquer en Flandre sept mille hommes d'armes pour s'opposer aux Français. Le roi d'Arragon est, au contraire, moins favorable à son gendre qu'à Louis XII. « L'on dit en France que le roy d'Aragon a fait savoir au roy « de France qu'il cherchera les moyens de faire en aller le « roy de Castille en son pays de Flandres par le moyen des « plus grans de son pays et de tous les autres estats, par « les diversités à ce nécessaires. L'on dit aussy commu- « nément que le roy de France s'efforce de donner secours « au duc de Gueldres pour faire brouliz par delà, pour donner « occasion au roy de Castille pour s'en retourner en ses pays « de Flandres et luy faire lascher prinse par deça [2]. »

Ce fut au milieu de ces intrigues que Philippe le Beau mourut subitement à Burgos, le 25 septembre 1506.

Les états généraux se trouvaient en ce moment réunis à

[1] *Lettres de Louis XII*, I, p. 30.
[2] *Lettres de Louis XII*, I, p. 62.

Malines. Les députés du Brabant, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise décernèrent la mainbournie du jeune prince de Castille à son aïeul, l'empereur Maximilien, sans que ceux de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, de Namur, de Lille et de Douay prissent aucune part à cette délibération. Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et Jean de Houthem, se rendirent aussitôt en Allemagne pour assurer Maximilien de la fidélité et du respect des peuples qui, naguère encore, le repoussaient [1]. Il les accompagna dans les Pays-Bas, mais il comprit bientôt combien son nom y réveillait peu de sympathies, et, par une résolution aussi sage que prudente, il s'éloigna, après avoir adressé à l'assemblée des états généraux, convoquée à Louvain, des lettres où il investissait sa fille Marguerite de la tutelle du prince de Castille, en même temps que du gouvernement des Pays-Bas.

Cependant Louis XII, imitant l'exemple que Charles VIII lui avait laissé, protestait contre la mainbournie de Maximilien. « Très-chiers et bien amez, écrivait-il le 27 juillet 1507 aux « bourgeois d'Arras, le roy des Romains s'est de loingtemps « fort traveillié de tout son pouvoir de nous vouloir nuire et « adomagier, non-seulement par voye de guerre, mais aussy « par paroles mensongères, lettres et libelles diffamatoires, « à la charge, folle honte et déshonneur de nous et de toute « la nation franchoise, et meismement jusques à nous avoir « envoyé deffier en la présence de nostre sainct-père le pape « et collége des cardinaux; quoy sommes bien délibérez « résister par toutes voyes... de quoy vous avons bien voulu

[1] Venimus rogatum quod ante sesquiannum imprudenter recusavimus aut stulte rejecimus. PONT. HEUT., l. VII.

« advertir pour ce que à nous est rapporté qu'il prétend avoir « la mainbournie des personnes et pays de nos très-chiers « frères et très-amez cousins les enfans de feu nostre chier « cousin le roy de Castille, desquelz nous voulons et désirons « le bien et prouffit comme le nostre propre, pourveu qu'ils « ne soient adhérens, ne en l'obéissance d'icelluy roy des « Romains, comme ceulx qui luy seront adhérens soubz titre « de mainbournie, nous les reprocerons nos ennemis [1]. »

Les affaires de Gueldre deviennent un autre sujet de dissentiments. Louis XII n'y intervient que pour s'opposer aux projets de l'Empereur. Les hommes d'armes allemands réunis en Flandre ne feront point la conquête de la Gueldre : leurs exploits se borneront à ravager de nouveau les campagnes qu'ils avaient, vingt ans auparavant, déjà pillées en vertu des droits de la guerre [2].

Maximilien ne cesse de redouter l'invasion d'une armée française. Aussi a-t-il soin de recommander à sa fille de rassembler aux frontières une armée destinée à repousser les Français et de ne pas permettre au sire de Ravestein de rentrer dans les Pays-Bas [3]. On voit bientôt des relations secrètes

[1] *Lettres de Louis XII*, I, p. 105.

[2] Nos piétons sont aux champs et mangent le bon homme à faulte de payement. *Lettre de Marguerite d'Autriche à Maximilien*, 15 *avril* 1510 (v. st.).

[3] *Lettres du* 5 *juin et du* 16 *juillet* 1508 (*Corresp. de Maximilien*, publiée par M. Leglay, I, pp. 57 et 71). — Le 7 février 1509, Maximilien écrivait à sa fille : « Très-chière et très-amée fille, nous sommes advertis qu'estes délibérée d'aler visiter noz subgectz de Flandres, dont sommes bien joyeulx et désirons que en leurs affaires leur faictes toutes faveurs et adresses que pourrez. » — Cependant il refuse, en 1517, de se rendre en Flandre pour voir son petit-fils : « Aiunt abire nondum satis placatum, » écrit Érasme.

s'établir entre Maximilien et Henri VIII, qui vient de monter sur le trône d'Angleterre.

Dès le mois de février 1511, on écrit de France à Marguerite d'Autriche : « Madame, la nouvelle de la descente « des Anglois continue tousjours icy de plus fort en plus fort, « qui espouvante beaucop ceulx de par deça, et l'on a tout « plain de mauvaise suspicion des Flamengs et autres pays de « monsieur vostre nepveu, voisins desdits Anglois, que l'on « dit estre consentans de laditte descente [1]. »

Les ambassadeurs de Marguerite à Paris ne manquaient point de démentir tous ces bruits [2]. Au mois de juin 1513, elle déclara de nouveau qu'elle observerait les traités et que l'Empereur était animé des mêmes intentions, « combien que « plusieurs, pour leur gaing et prouffit particulier, à leurs « périls et fortunes, soient allez au service du roi d'Angle- « terre [3]. »

Cependant, en ce même moment, l'Empereur écrivait à sa fille qu'il engageait les Anglais à débarquer au Crotoy et à envahir la France en suivant l'une ou l'autre rive de la Somme, « par ainsi qu'ils pourront, à grant honneur et puissance, « marcher oultre jusques à Monthéry, où feu nostre beau-père « le duc Charles eut grant bataille et victoire, auquel lieu il « faut que les François combattent, car c'est au cueur du

[1] *Lettres de Louis XII*, III, p. 162.

[2] Rogavi majestatem suam vellet mandare gentibus armigeris suis ne auderent alicui ex patriis Flandriæ, conclusit mihi sua M. K. quod nullus ex suis faciet alicui malum nisi Anglici descenderent per Flandriam contra Franciam, tamen sperat quod nihil erit de hoc. *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, 5 *juin* 1512.

[3] *Lettres de Louis XII*, IV, p. 153.

« royaume qui se nomme l'isle de France [1]. » Il songeait même à éloigner le prince Charles de Castille du théâtre de la guerre en le faisant conduire en Allemagne, mais il n'osait exécuter ce projet, de crainte de réveiller la haine des communes flamandes, qui chérissaient tendrement cet enfant, objet de tant d'espérances. « Nous ne savons, écrivait-il lui-même, comment « et par quelle manière nous pourrons prendre et avoir hors « de nos pays de par delà, icelluy nostre fils, affin que quand « nous serons à ceste œuvre, nos subgects d'iceux pays se « veuillent contenter et ne commancer aucune inimitié [2]. »

Maximilien décida Henri VIII à aborder en France en lui faisant espérer soit la couronne impériale, soit tout au moins un vicariat semblable à celui d'Édouard III [3]. Pour conserver la neutralité des Pays-Bas, il s'était rendu au camp anglais, mêlé à ces *condottieri* dont Marguerite d'Autriche parlait dans sa lettre à Louis XII, et portant, comme eux, les couleurs anglaises; empereur mercenaire, qui touchait sa paye par jour ou par mois, comme le plus obscur *landsknecht* de la Souabe ou du Palatinat [4].

Sur la neutralité de la Flandre dans cette guerre, voyez la lettre que Louis XII adressa, le 20 mai 1513, aux échevins de Gand. Elle est conçue en ces termes :

« Très-chiers et bien-amez... nous avons esté certaine-

[1] *Lettres de Louis XII*, IV, p. 135.

[2] *Lettres de Louis XII*, IV, p. 158.

[3] *Lettres de Louis XII*; Ellis, *Orig. letters*, I, p. 134. — Cuthbert Tunstall écrit toutefois à Henri VIII : « Here we find great dissimulation and fair words, but no promises be kept. »

[4] Maximilien emprunta, de plus, d'assez fortes sommes à Henri VIII. L'année même de la bataille des Éperons, Marguerite écrivait à son père : « Les autres princes sont plus riches à résister à leurs ennemis *que ceste*

« ment advertiz que les Anglois, anciens ennemys de nous et « de nostre royaulme, ont entreprins de nous faire et mou- « voir guerre, eulx faisants forts d'estre en icelle guerre aydez, « soustenus, favorisez et assistez des villes, subjects, gens « de guerre, vivres, armeures et autres choses estans ès pays « de l'obéissance du prince de Castille, et présentement se « sont assemblez plusieurs gens de cheval et de pied sous les « sires de Walin, d'Aymeries et de Ligne, délibérez eulx « retirer ausdits Anglois et les servir contre nous, qui est « chose que bonnement nous ne povions croire; et n'eust esté « la certaineté que en avions, nous n'en eussions fait cas, « et mesmement qu'il n'estoit vraysemblable que par ledit « prince et sesdits pays et subjects, nous deust estre faicte « actuelle guerre, ne offense, ne appeler contre nous et nostre « royaume mesdits anciens ennemys et adversaires, sachant « le devoir que ledit prince et vous, comme nos vrays sub- « jects, avez à nous et à la couronne de France, et que, en « tous temps, vous avons traictez en toute chose qui ait « concerné le bien, seurté et soulagement dudit pays, en « toute douceur, amour et tranquillité, sans ce que pour chose « qui soit advenue ayons jamais voulu interompre vos libertez, « privilléges, ne entrecours de la marchandise accoustumée « estre faicte entre vous et nos autres subjects, qui a tourné « jusques icy au grand repos, utilité et prouffit des pays d'une « part et d'autre; touttefois congnoissans que, à l'apetit d'au- « truy, il semble que on nous veulle mettre à la guerre contre « vous, qui pourroit torner audit prince, à vous et autres ses

povre maison de Bourgogne. » *Lettres* publiées par M. Leglay, II, p. 221. — Les temps étaient bien changés depuis un demi-siècle.

« subjects à plusieurs grands maulx et inconvénients malaisez « à rabiller et réparer, nous avons bien voulu vous rescripre « et advertir de nostre vouloir et intention sur ce qui est que, « en vous demontrans et portans envers nous, comme vous « estes tenuz de faire pour le devoir de vos loyaultéz et fidé-« lité que nous devez et à nostre dite couronne, vous nous « trouverez tel que avez fait jusques icy prest, enclin et déli-« béré de vous préserver, garder, entretenir et vivre avec « vous, ainsy que faisons avec nos autres subjects; mais aussy « nous vous signiffions que, en favorisant lesdits Anglois soit « de gens, de chevaux, d'artillerie, vivres et autres choses, « nous nous réputerons en ce par vous estre offensez, et en « ce cas aurons bonne et juste raison de procéder contre « vous par toute voye que verrons estre convenable et fai-« sable par raison.

« Escript à Orléans, le xxe jour de may. LOYS. »

Il faut reconnaître que cette neutralité invoquée, en 1513, par Marguerite d'Autriche, était bien moins réelle que fictive. « Le roy de Castille, portent les mémoires de Fleurange, « laissoit aller de ses gens qui vouloit, nonobstant qu'il y eust « amitié entre luy et les François et n'y avoit point de guerre « déclarée. » Louis XII se plaignait fort haut des nobles du Hainaut : il ne cherchait, au contraire, qu'à s'assurer, par des paroles douces et conciliantes, l'appui des communes de Flandre [1].

[1] Le roy est fort mal content de ce qu'il a sceu que messeigneurs d'Aymeries, de Wallain, de Ligne et plusieurs autres nobles se sont mis à la soudée du roy d'Angleterre, et que ilz se mettent sus pour aller servir les Anglois, mais que se ainsy il le font, que il coustera bon à monseigneur l'archiduc et à ses pays de Haynaut et de Brabant, disant que à ceulx de

Malgré les conseils de Maximilien, Henri VIII débarque à Calais, le 31 juin 1513, avec quelque cavalerie et un corps de six ou sept mille lansquenets qu'on appelait la bande noire.

Siége de Térouane. L'armée qui s'avance pour secourir cette importante forteresse est commandée par Louis d'Halewyn, sire de Piennes. Maximilien retrouve sous les bannières françaises ses anciens ennemis.

(16 août 1513). Bataille de Guinegate, connue sous le nom de bataille des Éperons, parce qu'elle ressembla plus à une déroute qu'à un combat. Les Français furent vaincus parce que les conseils du sire de Piennes n'avaient pas été suivis : le champ de Guinegate portait bonheur à Maximilien. La Palisse fut pris et se dégagea : Bayard se rendit pour ne pas fuir [1]. Il faut recueillir tout cet épisode de la vie du chevalier « sans paour et sans reprouche, » comme l'une des dernières scènes des romans historiques où la chevalerie mêlait les palmes de la guerre à celles des tournois :

« Quant l'empereur vit Bayard, si luy dist : Capitaine « Bayard, quels vents vous mennent à ceste heure? — Sire, « dist Bayard, le vent impérial de votre pays de Germanie. « Et ainsi que Bayard devisoit avec l'empereur, le roy d'An- « gleterre Henry survint. Si lui dist Maximilian : Mon frère, « cognoissez-vous ce gentilhomme françois? — Nenny, dist « le roy Henry, sur ma foy.—Certes, dist l'empereur, vous

Flandres il ne demandera riens, car il scet bien que ilz ne se veulent armer contre luy. *Rapport d'Antoine de Lusy* (DELPIT, *Doc. français cons. en Angleterre*, I, p. 275).

[1] Et encore lui dist l'Empereur : « M'est advis qu'on disoit que Bayart ne fuyoit jamais. » — « Si j'eusse fuy, sire, respondit-il, je ne serois pas icy. » *Loyal Serviteur*, 57.

« en avez souvent ouï parler; c'est le François le plus
« renommé, craint et hay que fût oncques aux Espagnes.
« Lors respond le roy : Je croy que ce n'est pas ung rohan.
« ne greson, mais Bayard de France [1]. — Certes, dist l'empe-
« reur, vous êtes bon devin pour ceste fois icy. Quant le roy
« entendit que c'étoit Bayard, si le print par la main, et
« l'embrassa comme s'il eust été ung prince... Aucun temps
« après, laissa l'empereur le roy d'Angleterre, si dist à
« Bayard : Capitaine, venez après moy en Flandres, je paye-
« rai votre rançon et serez bien traicté partout. Alors dist
« adieu l'empereur au roy d'Angleterre, si s'en alla à Bruxelles
« et de là en Flandres, et Bayard après luy [2]. Quant le noble
« Bayard eut demouré aucun temps en Flandres, le roy Loys
« sceut que l'empereur avoyt promis de payer la rançon de
« Bayard, si appela ung de ses gentilshommes et luy dist :
« Partez demain et portez la rançon de Bayard en Flandres :
« si la luy baillez pour icelle payer et qu'il ne permette pour
« rien que l'empereur la paye. Laquelle chose fut faicte et
« print Bayard congé des Flamans et des Hennuyers, si s'en
« retourna en France [3]. »

L'un des capitaines anglais s'appelait Talbot : il ne fallait

[1] Allusion à ce dicton espagnol du seizième siècle : « Mucos Grisones y pocos Baiardos. » *Loyal Serviteur*, 65. — Dans les romans de chevalerie, le nom de Bayard est donné à des coursiers fameux. Voyez le poëme de l'Arioste.

[2] *Le Loyal Serviteur* s'exprime ainsi : « Le roy d'Angleterre dist que s'il vouloit demourer six sepmaines sur sa foy, sans porter armes, que après luy donnoit congé de s'en retourner, et que cependant il allast veoir les villes de Flandre. »

[3] *Gestes du chevalier Bayard*, par Seb. Champier, II, 11.

rien moins que ce nom-là pour le rendre digne de recevoir l'épée de Bayard.

> Quel honneur haultain,
> Tient soubs sa main Henry, roi d'Engleterre[1] !

Térouane, manquant de vivres, ouvrit ses portes après un siége de neuf semaines. « Le roy d'Angleterre, ayant Thé-« rouenne dans ses mains, dit Martin du Bellay, à la suscita-« tion des Flamans, la feit démolir, remplir les fossés et « brusler toutes les maisons, hormis l'église et les maisons « des chanoines. » Quelques mois plus tard, cette œuvre de destruction fut complétée, en vertu d'une lettre de Marguerite d'Autriche. « Pour ce qu'on murmure fort, écrivait-elle à « Laurent de Gorrevod, que les François se vantent de forti-« fier Thérouanne, il semble à aucuns qu'il seroit bon de par-« brûler ce qui y est demeuré de laditte ville, et si cest advis « vous semble bon, le pourrez faire exécuter comme trouverez « à faire pour le mieulx. »

Les Anglais, vainqueurs à Guinegate et à Térouane, résolurent d'assiéger Tournay : quelques chroniqueurs prétendent que les habitants de cette ville les avaient appelés. « Il ne se « faut pas esbahir si les Anglois estoient descendus si hardi-« ment en France, principallement vers la Picardie, veu la « grosse intelligence évidente qu'ils avoient aux Flamens, « lesquels maintenant en lavent leurs mains, et mesmement « à ceux de Tournay qui oncques n'avoit tourné, ce disent-« ils, ce nonobstant qu'ils avoient ja fait le chapitre *de Ven-« ditionibus* devant que les Anglois se boutassent sur mer[2]. »

[1] *La Journée des Esperons*, poëme manuscrit de Nicaise Ladam.

[2] *Contin. de Monstrelet*, p. 116.

Rien n'est moins vraisemblable que cette accusation. Les habitants de Tournay avaient déclaré eux-mêmes « que Tour-« nay estoit Tournay et que jamais n'avoit tourné et encore « ne tournera [1]. » Ils se défendirent courageusement en attendant les secours de Louis XII qui leur avait écrit : « Mes « bons enfans de Tournay, des plus anciens de la couronne, « ne doubtez rien; je vous secourray quand engagier debvroie « la moictié de mon royaulme [2]. »

Cependant les assiégeants disposaient d'une redoutable artillerie : on y remarquait notamment douze gros canons qu'on nommait les douze apôtres; ce qui donne lieu à un chroniqueur flamand d'observer « qu'il ne convient pas de « donner des noms de saints à de semblables inventions dia-« boliques et qu'il eût mieux valu leur donner les noms de « Phalaris, Diomède, Néron, Mézence, Denys, Busiris, Com-« mode et autres tyrans de ce genre [3]. » Robert Macquereau, que le désir d'assister à un siége fameux avait conduit sous les murs de Tournay, entendit le roi d'Angleterre ordonner à un canonnier de pointer saint Barthélemy sur l'église de Notre-Dame : le boulet emporta une partie du clocher [4].

Quand les bourgeois de Tournay, abandonnés de Louis XII, se virent réduits à capituler, ils déléguèrent vers Maximilien des députés qui lui répétèrent : « Nous sommes Franchois. » Maximilien, irrité, les renvoya à Henri VIII, *roi de France et d'Angleterre* [5].

[1] *Mém. de Fleurange*, 41.
[2] ROBERT MACQUEREAU, II, 13.
[3] *Exc. Cronycke*, f° CCLXXXXIX.
[4] ROBERT MACQUEREAU, III, 3.
[5] ROBERT MACQUEREAU, III, 4.

Henri VIII donna l'évêché de Tournay à son ministre le cardinal Wolsey, plaça dans l'église de Notre-Dame une statue équestre de saint Georges et se choisit pour résidence un hôtel qu'avait autrefois occupé Louis XI. Marguerite d'Autriche espérait qu'il disposerait de Tournay en faveur de son neveu, déjà fiancé à Marie d'Angleterre, de même qu'Édouard III avait voulu en disposer autrefois en faveur des communes flamandes, ses fidèles alliées. Elle y fit préparer des fêtes brillantes où se réunirent les plus célèbres beautés des Pays-Bas; le jeune prince de Castille se rendit lui-même à Tournay, mais il trouva un adversaire dans Talbot qui, dissuadant Henri VIII d'un acte contraire à ses intérêts politiques, le ramena à Calais après qu'il eut laissé à Tournay pour garnison un corps de troupes anglaises [1].

[1] HUMBERT VELLAY, 42 et 43.—Sur le projet de mariage entre Charles et Marie, sœur de Henri VIII, voyez les *Lettres de Maximilien*, publiées par M. Leglay, II, pp. 119 et 122, et plusieurs pièces insérées dans le *Recueil* de Rymer. Je citerai, comme s'y rapportant évidemment, cette chanson publiée par M. Ellis, qui n'en a reconnu ni la date, ni l'origine toute flamande :

> Réveillez-vous, cueurs endormis,
> Qui des Anglois estes amys :
> Chantons *Ave Maria*.
> La Thoison d'or et le pourpris
> Des chasteaux, aigles et des liz
> Joyra dame Maria.
> Marie, fille du vrai liz
> Henri septiesme roy de pris,
> Prince sur tous les princes,
> Délivrera de grans ennuys
> Tout Flandres de ses ennemys,
> Remontant les églinses.
> Réjoissez-vous, je vous dis : Chantez,
> Bourgunyons, tous unis

Le prince d'Autriche était retourné en Flandre. « Charles « d'Autriche, remarque Fléchier, faisait son séjour ordinaire « à Gand, où il était né. On l'avait nourri dans les mœurs et « dans les coutumes du pays[1]. »

Charles avait près de quatorze ans. Sa jeunesse annonçait déjà ce qu'un avenir prochain devait réaliser aux yeux de l'Europe étonnée.

Il avait à peine six ans lorsque Vincent Quirini écrivait, dans un rapport au sénat de Venise : « L'aîné des fils du roi « de Castille est doué d'un extérieur agréable et montre des « dispositions extraordinaires; tout ce qu'il fait révèle son « énergie et son courage. Le peuple veille avec tant de soin « sur lui, qu'il n'est personne qui ne se fît mettre en pièces « plutôt que de consentir à ce qu'il fût conduit hors du pays[2]. »

Philippe le Beau avait jadis chargé le sire de Chièvres du gouvernement des Pays-Bas. Maximilien, qui le lui avait peut-être fait obtenir, lui conserva plus tard, comme mainbourg, une mission qui embrassait le soin de surveiller l'édu-

A ce hault mariaige;
Car d'icy à mille fois diz
Ne sera, ni fut au païs
Tel paix, tel lignaige.

[1] FLÉCHIER, *Hist. du card. Ximénès.* — Dans une note évidemment dictée par un mécontentement secret, l'évêque de Badajoz s'exprime ainsi en 1516 : « Le prince est doué de très-bonnes dispositions et d'un grand caractère; mais on l'élève loin des Espagnols. » *Bull. de la Comm. roy. d'histoire,* x, p. 6.

[2] *Museum* de M. Willems, v, p. 4 (d'après les relations des ambassadeurs vénitiens, récemment publiées en Italie). Toute la lettre de Vincent Quirini est fort intéressante dans le jugement qu'elle porte de la situation politique de la Flandre et du caractère de ses habitants.

cation du prince de Castille [1]. Tel était le titre que l'on donnait alors au jeune prince que nous ne connaissons que sous le nom de Charles-Quint.

Étrange destinée que celle des sires de Croy! Actifs et ardents à poursuivre le but qu'ils se proposent, ils restent sans cesse fidèles à leur double devise : l'une, qui révèle leur ambition naissante : *J'y parviendray Croy;* l'autre, qui reproduit déjà l'orgueil du succès : *Je soutiendray Croy.* La faveur du duc Philippe, bien plus que leur fabuleuse descendance des rois de Hongrie, leur permet de s'allier aux maisons de Bavière, de Lorraine, de Bar, de Luxembourg. Sous Jean sans Peur, on les accuse d'avoir pris part à l'attentat de la Vieille rue du Temple, de même que peu d'années plus tard on leur reprochera je ne sais quelle complicité dans l'odieux supplice de Jeanne d'Arc. Les communes flamandes les haïssent comme les conseillers les plus inflexibles du duc de Bourgogne : enfin ils se déclarent en faveur de Louis XI, qui

[1] Chevrius neminem sibi authoritate parem apud Belgas habebat. PONT. HEUT., lib. VIII. — Quelques historiens ont répété d'après Martin du Bellay, suivi par Mezeray, que Philippe le Beau avait choisi, « veu la légèreté des Flamens, » Louis XII pour tuteur de son petit-fils, et que Guillaume de Chièvres fut chargé, par le roi de France, de présider à son éducation, ce qu'il fit avec tant de soin qu'il le rendit plus habile qu'il ne le fallait pour le bien de la France. Voyez, notamment, LEGENDRE, *Vie du cardinal d'Amboise*, I, p. 318. Rien n'est moins exact. Le sire de Chièvres dirigeait, au moment de la mort de Philippe le Beau, le gouvernement des Pays-Bas, comme lieutenant général. *Lettres de Louis XII*, I, pp. 81 et 87. Nous voyons seulement que Louis XII écrit le 12 octobre 1506 : « Ainsy que nous avons aimé le père, ne aimons point moins les enfans : nous en avons adverty le seigneur de Chièvres, qui est demouré son lieutenant par deçà, affin que se aucune chose y a en quoy il ait besoing de nostre aide, qu'il nous le face savoir, etc. »

les comble de ses bienfaits, et toutefois ils semblent conclure une alliance plutôt qu'un pacte secret, car on les voit traiter d'égal à égal avec le roi de France et lui rappeler « que le duc « l'avoit gardé, porté et soustenu contre la volonté de son « père, ce que nul autre n'eust voulu, ni osé faire [1]. » Malgré leurs intrigues publiques, malgré les désordres domestiques qu'on leur attribue [2], ils conservent par leur habileté une supériorité incontestable sur les hommes qui les entourent. Antoine de Croy avait été surnommé le Grand : son petit-fils, Guillaume de Chièvres, fut surnommé le Sage.

Quelle fut la conséquence de l'autorité déférée à la maison de Croy pendant les premières années de Charles? Contribua-t-elle à développer un germe de duplicité qu'il pouvait tenir de son aïeul Maximilien? Cette duplicité, nous n'hésitons pas à le dire, n'est qu'une calomnie propagée par des témoignages hostiles : les grandes qualités de l'homme de bien et de l'homme de génie ne lui laissaient point de place dans le cœur du petit-fils de Marie de Bourgogne.

Il ne paraît point, au reste, que Charles ait écouté ses doctes précepteurs, dont le plus connu est Adrien Florissone, depuis pape sous le nom d'Adrien VI. Il se dérobait à leurs leçons pour suivre les fauconniers à la chasse ou pour aller agacer dans sa cage de fer quelque fier lion de Numidie.

Une femme prudente, instruite et éclairée, qui lui tint lieu de mère, exerça seule quelque empire sur lui : c'était Marguerite d'Autriche, investie dès le mois de mai 1507 de l'autorité suprême dans les Pays-Bas. Rien ne permet de croire toute-

[1] J. Duclercq, IV, 42.

[2] Voyez Jacques Duclercq, IV, 39.

fois que la fiancée répudiée de Charles VIII ait mêlé à ses conseils quelques secrètes rancunes contre la France.

Marguerite d'Autriche aimait tendrement le prince de Castille. -

En 1510 elle disait dans une de ses lettres : « Mon nepveu croit journellement et s'adresse bien fort à toutes choses « honnestes, et j'espère y prendre telle garde que j'y auray « honneur. »

En 1514, elle le montre consacrant déjà ses études aux soins du gouvernement et ajoute, à propos d'un accès de fièvre dont il se trouve atteint : « En la personne d'un tel « prince ne peult avoir si petite maladie qui ne fasse bien à « penser [1]. »

Le 15 février 1516, Charles écrit à la veuve de Gonzalve de Cordoue : « Madame, j'ai sceu la mort du fameux Gonzalve « de Cordoue, l'un des plus grands capitaines du monde, que « je désirois conserver tant pour son rare mérite que parce « que je souhaitois de le connaître pour me servir de son « expérience et de ses conseils... [2]. »

L'affection de Marguerite ne lui suffisait plus ; à défaut des récits de Gonzalve de Cordoue, il fut réduit à se faire lire, probablement sans le comprendre, le discours d'Érasme : *de Institutione principis,* où le célèbre docteur de Rotterdam, invoquant les sentiments généreux de la piété filiale, avait

[1] *Correspondance de Maximilien et de Marguerite,* publiée par M. Leglay, I, *passim.* — Encore qu'il n'eust atteint le quinzième an de son âge, tous les pacquets qui venoient des provinces luy estoient présentés, encore qu'il fust la nuict; lesquels il rapportoit luy-mesme en son conseil, où toutes choses estoient délibérées en sa présence. M. DU BELLAY.

[2] ANT. DE VERA, p. 28.

représenté, sous le nom de Philippe le Beau, un prince doué des vertus les plus éclatantes [1].

(1514). Traité entre Louis XII et Henri VIII. Marie, sœur du roi d'Angleterre, appelée à confirmer cette paix en épousant Louis XII, ne devient reine de France que pour présider à ses funérailles [2]. François I[er] monte sur le trône le 1[er] janvier 1514 (v. st.).

Au moment où le successeur de Louis XII fait son entrée solennelle à Paris, Charles, devenu majeur par un acte d'émancipation du même mois de janvier 1514 (v. st.), est reçu à Gand par les échevins, qui le conduisent à l'église de Saint-Jean. L'ancienne formule de serment lui est présentée; il la repousse et en fait lire une autre bien moins complète et bien moins étendue; Charles rompt ouvertement avec les temps du moyen âge; il semble que son génie craigne d'être étouffé dans le cercle étroit que lui traçait le vieux culte des franchises communales. Cependant, les métiers, fidèles à leurs souvenirs, murmurent : l'agitation s'accroît, mais elle n'a d'autre résultat que l'acte du 11 avril 1515, où l'on exige des échevins, des doyens et des jurés le serment de respecter le traité de Cadzand imposé aux Gantois par Maximilien « selon les conditions « et réservations contenues en icelle paix [3]. »

Un an s'était à peine écoulé quand Charles recueillit l'héri-

[1] Sub nomine Philippi, Castelliæ regis, boni principis simulacrum effinxi. ÉRASME, III, pp. 144 et 262; IV, pp. 507 et 561.

[2] Pour se jouer, ceulx de la basoche à Paris disoient que le roy d'Angleterre avoit envoyé une hacquenée au roy de France pour le porter bientost et plus doucement en enfer ou en paradis. *Mém. de Fleurange*, 45.

[3] *Dagboek der Collatie*, p. 511; *Discours des Troubles de Gand en* 1540 (éd. publiée par Hoynck de Papendrecht), p. 373.

tage du roi d'Aragon, mort à Madrigalejo, le 23 janvier 1515 (v. st.). « Le prince Charles, écrivait Érasme à Jean Fisher, « évêque de Rochester, vient, assure-t-on, d'être appelé à dix-« sept royaumes. Admirable fortune dont ne profitera point, « je l'espère, le prince seul, mais aussi tout notre pays[1]. » Dans une autre lettre, il ajoutait : « Charles possède entre autres « qualités remarquables, qui le rendent digne de l'autorité, « celle d'être profondément attaché à tout ce qui est juste et « équitable[2] : » et Wielant place à l'époque même où Charles venait de recevoir le titre de roi cette belle parole adressée au grand conseil de Malines : « Je veux que vous ne distinguiez « point entre les grands et les petits, et si l'on parvenait à « m'arracher des lettres de nature à entraver l'action de la « justice, j'entends que vous n'y obéissiez point[3]. »

François I[er] avait vingt ans, Charles n'en avait pas seize : la rivalité de ces deux jeunes princes devait troubler toute l'Europe ; leur double règne, qui s'ouvre simultanément, s'annonce toutefois sous des auspices pacifiques. Charles, guidé par le sire de Chièvres, charge Henri de Nassau de rendre en son nom hommage des comtés de Flandre et d'Artois au roi de France[4] et de conclure avec lui une alliance dont l'une des

[1] Princeps Carolus ad regna novem et decem (ut ferunt) accersitur. Mira felicitas : at precor ut ea nostræ quoque patriæ sit felix, non solum principi. ERASM., III, p. 256.

[2] Habet Carolus præter alias egregias dotes, illud vel præcipue dignum imperio, quod æqui justique tenacissimus est et falli quidem potest, corrumpi vero non potest. ERASM., III, p. 500.

[3] WIELANT, *Antiquités de Flandre*.

[4] Une médaille reproduite par Mezeray porte : CAR. BEL. ET ATREB. COM. PRECARIA FIDE IN CLI. RECEP. MDXV.

conditions sera son mariage avec une fille de Louis XII. Guillaume de Croy semblait aussi favorable que ses ancêtres à la politique française : il représenta le roi de Castille aux conférences de Noyon.

(1517). Voyage de Charles en Espagne. Soulèvement contre le sire de Chièvres, que les Pays-Bas haïssent comme un traître, et les peuples espagnols comme un étranger. Adrien Florissone, devenu évêque de Tortose, contribue à rétablir la paix. Charles retourne aux Pays-Bas en s'arrêtant à Douvres, afin de chercher à séparer le cardinal Wolsey du parti du roi de France, à qui l'Angleterre vient de restituer Tournay, Mortagne et Saint-Amand [1].

Telle était la situation des choses lorsqu'on apprit la mort de Maximilien. Les rêves de sa folle vanité ne s'étaient jamais effacés de son intelligence affaiblie, et ne se contentant plus de la couronne d'empereur, il avait dans les dernières années de sa vie élevé son ambition jusqu'à la tiare de pontife. « Nous « envoyons demain M. de Gurce à Rome devers le pape pour « trouver faction que nous puissions accorder avec luy de nous « prenre pour coadjuteur, afin que après sa mort pourrons estre « assuré de avoir le papat et devenir prestre et après estre « sainct, et que il vous sera de nécessité que après ma mort « vous serez contraint de me adorer dont je me trouverai bien « glorious... Faict de la main de vostre bon père, Maximilia- « nus, futur pape. (18 septembre 1512) [2]. » Que resta-t-il à

[1] *Convention du 4 octobre* 1518. — Moins de deux mois auparavant, Henri VIII avait confisqué les biens de François de la Hovarderie et de François de Rasse, pour crime de rebellion. — Ce fut Coligny qui fut chargé par le roi de France de recevoir Tournay des mains des Anglais.

[2] *Corresp. de Maximilien*, publiée par M. Leglay, II, p. 38.

Maximilien de toutes ses espérances évanouies, de toutes ses illusions dissipées? Un cercueil qu'il avait soin de prendre avec lui dans tous ses voyages, afin qu'à défaut des pompes de la vie, il pût compter du moins sur celles de la mort [1].

(Juin 1519). Élection de Charles à l'Empire. Quatrième empereur de ce nom depuis Karl le Grand, il prit et conserva le nom de Charles-Quint [2].

La Flandre montra un grand enthousiasme. « Au premier « bruit de l'élection de Charles-Quint, écrivait Érasme, tout « le pays s'abandonna à la joie ; puisse cette élection être heu-« reuse pour le monde chrétien, puisse-t-elle être surtout « heureuse pour nous [3] ! »

Un mot sur la situation de l'Europe au moment où Charles-Quint parvient à l'Empire.

Le seizième siècle est une époque de crise profonde : en France, Louis XI n'a vu lui survivre que la haine de ses victimes ; en Allemagne, la faiblesse de Maximilien a tout com-

[1] Ce feust dommage de sa mort, car il estoit bon prince et réveilloit toute la chrestienté, car quand il ne pouvoit faire quelque chose, si monstroit le chemin aux aultres, et doibvent toutes gens de guerre estre marrys de sa mort. Et feust trouvé à la mort du dict empereur une chose fort estrange; car il avoit toute sa vie faict mener un coffre après lui, et n'estoit que sa sépulture où il vouloit estre ensepulturé, et en la fin y feust mis et y est encore. *Mém. de Fleurange*, 61.

[2] Louise de Savoie se contente d'écrire dans ses *Memoranda* : « Pleut à Dieu que l'Empire eust plus longtemps vacqué, ou bien que pour jamais l'on l'eust laissé entre les mains de Jésus Christ, auquel il appartient, et non à aultre! »

[3] Ad primum rumorem qui Carolo destinatum imperium nunciabat, tota hæc regio sese in gratulationem et gaudium effundebat pene immodice : superest precari superos ut nobis cum primis, mox toti orbi christiano sit faustum ac felix. Erasm., III, p. 482.

promis ; en Angleterre, la royauté s'est épuisée dans des proscriptions qui ont frappé tour à tour les vainqueurs et les vaincus, les oppresseurs et les opprimés. C'est le chaos qui précède la création d'un monde nouveau que quelques hommes généreux s'efforceront de fonder sur des bases plus larges et plus sympathiques, tandis que d'autres, plus téméraires et plus impies, jetteront au vent les cendres des générations qui les ont précédés pour se faire un empire de la solitude et du néant : les uns, ardents spiritualistes, qui poursuivent sans relâche le progrès des réformes sociales; les autres, athées ou pseudoprophètes, qui ne les cherchent que dans le renversement absolu de tout ce qui est saint, bon et juste, c'est-à-dire de la source même des progrès durables. L'organisation communale, qui fut au moyen âge la vie de la société, l'a laissée, en se retirant d'elle, sans ordre moral et sans lien politique. Et dans quel moment ? A l'heure même du péril · péril dans les faits et dans les idées, péril vis-à-vis de la violence exercée au nom d'une conquête cruelle et brutale, péril vis-à-vis de la négation intellectuelle du principe d'autorité, qui aura aussi ses torches incendiaires et ses séïdes avides de blasphèmes et de ruines. D'un côté Soliman II, qui porte l'alcoran dans la Hongrie et se prépare à assiéger Vienne ; de l'autre le moine Luther, conspirant comme lui la chute de Rome et de l'Europe, au nom d'un nouvel Évangile qu'il inaugure à Wittemberg. A ces menaces diverses, à ces dangers également sérieux, quoique l'un se déclarât par la lutte ouverte et l'autre par un prosélytisme mystérieux, Charles-Quint opposera l'unité politique, image de l'unité religieuse qu'elle doit protéger. Déjà Charles VIII a entrevu les besoins de la situation en se présentant à Rome comme l'héritier de Karl le

Grand[1]. Charles-Quint, étendant plus loin ses immenses desseins, cherchera à réunir tous les princes chrétiens par une confédération étroite, afin que sa main puissante porte à la fois les destinées de la vieille Europe et celles de la jeune Amérique, modérant ici les passions d'une société qui a atteint l'âge de sa maturité, réveillant au-delà de l'Océan les peuplades sauvages pour qui la civilisation est encore enveloppée dans les langes de son berceau. Gigantesque entreprise qui nous révèlera le génie de celui qui l'a conçue, mais qu'il ne doit toutefois voir jamais s'accomplir, afin que lors même que tout sentiment d'ambition y fût resté étranger, un si merveilleux succès n'élevât pas trop haut son orgueil.

« La fortune, dit l'illustre historien français, Jacques de « Thou, rivalisa en ce prince avec la vertu pour le porter « au sommet des grandeurs et l'en rendre digne, et je ne « crois pas que l'on puisse trouver, ni dans notre siècle, « ni dans les temps les plus reculés, un prince qui méritât « davantage, par la réunion de toutes les qualités, de servir de « modèle à ceux qui veulent s'élever par la voie de la vertu. « En effet, qu'a-t-il manqué à son éloge, soit que l'on remar- « que sa sagesse dans ses projets, soit que l'on considère sa « constance dans les revers et sa modération dans les succès, « soit que l'on admire sa présence d'esprit dans les périls et

[1] Il faut citer à l'honneur de Charles VIII la lettre suivante adressée aux membres de la chambre des comptes : « Pource que voulons bien sçavoir la forme que ont tenu nos prédécesseurs roys à donner audience au pauvre peuple, et mesme comme monsieur saint Loys y procédoit, nous vous mandons que en toute diligence faites chercher par les registres de nostre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver (décembre 1497). » *Pr. de l'Hist. de Charles VIII*, p. 745.

« son amour de la justice, la plus haute des vertus qui puis-
« sent se rencontrer chez un prince ! Sa vie fut sérieuse pres-
« que dès les premières années de son enfance ; elle devait
« être occupée par les expéditions les plus variées et les né-
« gociations les plus importantes, et, sans que nous songions
« à le flatter, nous pouvons dire que dans la paix comme dans
« la guerre, il fut toujours guidé par sa piété, bien qu'il dût
« rencontrer un obstacle dans l'ambition des papes et dans
« une longue suite de guerres contre la France [1]. »

Un publiciste plus moderne, le comte de Nény, ne juge pas moins favorablement l'administration intérieure de l'Empereur : « Charles-Quint fut le père et le législateur des Pays-
« Bas. Né et élevé dans ces provinces, il possédait parfaite-
« ment les langues du pays; il se plaisait à vivre dans une
« sorte de familiarité avec les citoyens dont il était l'idole.
« L'histoire et la tradition en ont consacré mille traits à l'im-
« mortalité... Jamais personne ne connut mieux que lui le
« caractère, le génie et les mœurs des peuples des Pays-Bas.
« De là vinrent ces lois admirables qu'il leur donna sur toutes
« les parties de la police ecclésiastique et civile ; sur la punition
« des crimes et des contrats nuisibles à la société, sur le com-
« merce et la navigation, lois que la plupart des nations éclai-
« rées ont cherché à imiter ou à adapter à leurs usages [2]... »

Ce fut à Bruges que Charles-Quint s'arrêta à son retour d'Espagne. Il y avait déjà fait son entrée solennelle au mois d'avril 1515, et se souvenait de l'accueil pompeux que les Brugeois lui avaient fait à cette époque [3]. Au mois de mai 1520,

[1] Thuan., I, p. 638.
[2] *Mém. des Pays-Bas*, I, p. 33.
[3] Voyez *La triumphante entrée*, etc., par Remy Dupuis.

il fut reçu à Bruges avec les mêmes honneurs [1]. Les ambassadeurs des princes et des villes libres de l'Empire s'y étaient rendus pour lui offrir leurs félicitations [2]; ils l'accompagnèrent à Aix, où les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves posèrent la couronne impériale sur un front auquel toutes les couronnes semblaient promises.

Au mois de juillet 1521 Charles-Quint était revenu à Bruges. Le 15 août le cardinal Wolsey, qu'il avait réussi à attacher à ses intérêts, y arriva avec une suite de cinquante gentilshommes et de cinq cents chevaux, et il descendit au palais, où l'attendaient une pompe toute royale, des banquets somptueux et tous les honneurs qui devaient séduire son orgueil. Le cardinal Wolsey était investi d'une autorité absolue et illimitée ; on lui reprochera plus tard d'avoir porté à Bruges, pour en user à son gré, le grand sceau du royaume d'Angleterre :

> You brought the king
> To be your servant..... When you went
> Ambassador to the emperor, you made bold
> To carry into Flanders the great seal [3].

Des princes, des chevaliers, des négociateurs s'étaient réunis en grand nombre à Bruges, et Érasme lui-même avait quitté sa retraite pour revoir d'anciens amis, qu'il y chérissait ou qu'il espérait y trouver, certain d'être accueilli avec estime par tous les courtisans, avec admiration par tous ceux qui cultivaient les lettres.

[1] Et retourna le roy de Castille en Flandre, où luy feust fait merveilleusement bon recueil. *Mém. de Fleurange*, 68.

[2] PONT. HEUTER., p. 356.

[3] SHAKSPEARE, *King Henri VIII*, III, 2.

Bruges était en effet une ville littéraire ; Érasme se plaît à la nommer « une célèbre cité qui possède un grand nombre « d'hommes érudits, et même, parmi ceux qui ne le sont point, « beaucoup d'esprits heureux et de sains jugements[1]. » Ailleurs il la loue d'être féconde en génies dignes de l'Attique[2], éloge que Georges Cassander devait développer dans l'éloquent discours qu'il prononça en 1541 à l'ouverture des cours publics de belles-lettres, de philosophie et de théologie, fondés à Bruges par Jean Dewitte, évêque de Cuba.

Érasme préférait Bruges à Louvain, siége d'une académie favorisée par Charles-Quint ; il écrivait à Marc Laurin, l'un des membres les plus distingués d'une famille célèbre par son amour des arts : « Je m'établis aisément là où je trouve quel- « ques meubles et ma bibliothèque. Je ne connais rien de « plus beau que d'avoir vécu dans plusieurs villes sans qu'il « y en ait aucune où les citoyens les plus honorables ne « m'honorent de leurs regrets. Qu'est-ce donc si l'état de ma « santé me réduit également à chercher une autre résidence? « J'espère te voir bientôt afin de remplir par ton doux com- « merce tout le vide de mon âme. Si tes vœux appellent ma « présence, la tienne ne répond pas moins à tous ceux que « je forme. *Mihi non magis in votis frui consuetudine tua « quam tibi mea*[3]. »

Dans une autre lettre il mandait à Jean Fevin, chanoine de Saint-Donat : « Plusieurs choses, et surtout le souvenir de vos « précieuses qualités et de celles de votre oncle que j'ai

[1] In celeberrima civitate Brugensi quæ tot habet eruditos, tot et sine litteris felicia sanique judicii ingenia. ERASM., III, p. 690.

[2] *Lettre d'Érasme à Léonard Casembroot.*

[3] ERASM., III, p. 386.

« appris à connaître pendant quelques jours, font que je me « plais à Louvain moins qu'autrefois et que je suis plus porté « à vivre à Bruges si j'y trouve un asile commode et une « table digne du palais d'un philosophe. On m'assure que votre « oncle Charles a les mêmes goûts qu'Érasme : il aime les « repas où la recherche des mets supplée à leur nombre, et « qui sont exquis sans être longs. L'espace ne saurait man- « quer sans doute dans le *Princen-Hof*, aujourd'hui désert. « Serons-nous, d'ailleurs, dépourvus d'agréables convives là « où nous possédons entre autres amis notre cher Marc Lau- « rin?... [1] » Qu'est-ce qui empêcha Érasme, philosophe érudit et joyeux, de venir vider tour à tour la coupe de la science et celle des plaisirs dans l'enceinte du palais de Charles le Hardi et d'écrire sur les lieux mêmes où s'étaient accomplis tant de graves événements une autre apologie de la folie ? Hélas! l'obstacle qui s'y opposa n'est qu'à demi voilé, et l'on peut

[1] Facit hoc quum multorum, tum tua præcipue, patruique Caroli rara quædam humanitas, mihi pauculis diebus degustata, ut et minus quam antea placeat Lovanium, et magis lubeat animo Brugis vitam agere si modo detur commodus nidus ac mensa digna philosophico palato. Audio Carolo, ferme idem esse palatum quod Erasmo : amat epulas elegantes magis quam multas et convivia lauta potius quam longa. Nec locus deesse possit in principis vacuo palatio : neque non perspexi quam sit in nos affectus animus patrui, nam de te nihil interim dicam. Porro ne congerrones quidem deesse poterunt ubi adest præter alios Marcus noster. Proinde si videtur hac de re agito cum patruo quandoquidem licebat nullius omnino fraude. Si nihil obstabit alioqui, de precio inter nos facile convenerit; sin erit quo minus id commodum sit, fac me per litteras certiorem ac bene interim vale. Salutem dices humanissimo Carolo ac Roberto affini, cum sua conjuge. Lovanio, IX septembris. Saluta collegas tuos omnes, sed in primis cantorem ac Nicolaum Festulam. Anno 1517. ERASM., III, p. 264.

supposer que ce furent les attaques dirigées par quelques clercs de Bruges contre la traduction du Nouveau Testament qu'Érasme venait de publier.

Érasme espérait en 1521 rencontrer à Bruges, parmi les Anglais qui accompagnaient le cardinal Wolsey, ses amis les plus illustres : Jean Fisher, évêque de Rochester, et Thomas Morus, le vertueux fondateur de l'*Utopie*[1]. Thomas Morus avait visité Bruges en 1514 avec Cuthbert Tonstall, qui fut depuis évêque de Londres[2]. En 1515 il y accompagna les ambassadeurs que Henri VIII envoyait au prince de Castille[3]; en 1517 il songeait à y retourner, car Érasme lui écrivait : « Si « vous allez à Bruges, n'oubliez pas de réclamer Marc Laurin, « notre meilleur ami[4]. » Thomas Morus n'exécuta toutefois son projet qu'en 1520, et l'année suivante il y revint avec le cardinal Wolsey, comme Érasme s'en flattait, mais l'évêque de Rochester, n'avait pu quitter l'Angleterre.

« Je comptais à Bruges de nombreux amis, écrivait Érasme « à Guillaume Budé, et je dois nommer le premier le cardinal

[1] Ubi cognovissem card. Eboracensem Brugis cum Cæsare congressurum, eo me contuli quo complures amicos illic et viderem et complecterer : quibus mihi nihil in vita, neque charius, neque dulcius. Bona quædam spes habebat animum meum adfuturum et episcopum Roffensem, sed ea fefellit. Erasm., III, p. 660.

[2] Adsunt Brugis duo totius Angliæ doctissimi, Cutbertus Tonstallus, archiepiscopi Cantuariensis cancellarius, et Thomas Morus, cui moriam inscripsi, uterque mihi amicissimus. Erasm., III, p. 135.

[3] Un des traités de Thomas Morus, celui qui expose l'utilité de la langue grecque, fut écrit à Bruges au mois d'octobre 1515. Il y dit lui-même : « Hæc legatio mihi multis nominibus arridet. Dum hic versor, incidi forte in quosdam qui mihi non alieni a litteris videbantur, etc. » *Op. Th. Mori*, p. 284.

[4] *Desid. Erasmi Opera*, III, p. 1631.

« Wolsey, aussi digne de notre amour que de notre respect,
« que l'Empereur a reçu comme s'il eût été lui-même le roi,
« dont il tenait ses pouvoirs. Cuthbert Tonstall, Thomas
« Morus, Guillaume Mountjoy l'avaient accompagné. L'arri-
« vée du cardinal Wolsey m'avait causé d'autant plus de plai-
« sir que j'espérais que son influence et sa sagesse parvien-
« draient à apaiser les discussions qui séparent les princes
« les plus puissants du monde ; mais jusqu'à ce moment rien
« ne justifie mes espérances : du moins les querelles des rois
« ne peuvent pas rompre l'alliance des Muses [1]. » Tandis que la politique avait ses conférences mystérieuses à la cour de Charles-Quint, les lettres avaient leur temple dans le cloître de Saint-Donat, chez Marc Laurin, où logeait Érasme. Si l'Angleterre se vantait d'y avoir envoyé les évêques de Saint-Asaph et de Londres, Thomas Morus et lord Mountjoy, l'Espagne y revendiquait avec orgueil Louis Vivès, qui devait s'attacher si vivement à la ville de Bruges, dont il chérissait à la fois les mœurs, le climat et les excellents poissons inconnus à Louvain, qu'il résolut d'y passer toute sa vie [2] ; Louis Vivès, que Henri VIII

[1] Cum proxime Brugis essem, complures amicos eadem opera salutavi, sed imprimis non minus biemænum quam magnum, hoc est non minus amandum quam reverendissimum cardinalem Eboracensem quem regis sui nomine legatione fungentem Carolus noster plane regia quadam munificentia excepit. Aderant Cutbertus Tonstallus, Thomas Morus, ac Guilielmus Montjoius, præter alios innumeros. Cardinalis adventus hoc nomine mihi fuit jucundior quod sperabam fore ut tumultus ii qui inter summates orbis principes magno generis humani periculo hujus prudentia atque auctoritate componerentur. Verum ut nunc res habent non video quid sperem nisi Deus consilia vertat in melius. Sed hi regum motus non dirimunt Musarum fœdera. Erasm., *Epist. ad Bud.*

[2] Veni Brugas, ratus me non mansurum supra hebdomas duas... manebo hic Morum. 10 juillet 1521. *Ep. Vivis*, p. 54.

donna pour précepteur à sa fille Marie et que le duc d'Albe eût désiré charger de l'instruction de ses petits-fils ; rhétoricien habile, orateur disert, qui aimait à se promener sur les remparts de Bruges et à s'y asseoir sur le gazon pour y chanter ces vers qu'il avait composés :

> Ludunt et pueri, ludunt juvenesque senesque :
> Ingenium, gravitas, cani prudentia ludus.
> Denique mortalis, sola virtute remota,
> Quid nisi nugatrix et vana est fabula vita [1] ?

La Flandre était aussi noblement représentée dans les banquets du cloître de Saint-Donat, dignes d'être décrits par Athénée. Bruges y comptait plusieurs de ses habitants : entre autres Marc Laurin et son cousin Matthieu Laurin de Watervliet [2], dont Érasme regretta plus tard vivement l'absence dans sa retraite de Bâle [3]; Pierre Decorte, depuis premier évêque de Bruges, et François de Cranevelde, que Thomas Morus chérissait si tendrement qu'Érasme en fut jaloux [4], bien qu'il rendît lui-même

[1] La jeunesse et vieillesse au jeu apprestée;
La gravité du vieux, l'esprit et la prudence
Est jeu. Finalement, la vertu exceptée,
Nostre vie n'est rien, fors de fable semblance.
Trad. de Jamyns, Anvers, 1566.

[2] C'est à Matthieu Laurin qu'Érasme écrit en 1525 : « Vir generose, non meo tantum verum etiam litterarum ac publico studiorum nomine gratias ago quod adversus istos blaterones optimam causam et prudenter et feliciter tueris. » Le véritable nom des Laurin était Lauwereyns : il n'est éteint à Bruges que depuis peu d'années.

[3] Laurinorum consuetudinem tibi quamvis amicissimo propemodum invideo. Nos in hoc pistrino consenescimus. *Lettre à Louis Vivès*, 15 octobre 1527.

[4] Franciscus Craneveldius unum sic te totum possidet ut illi prope-

hommage à la pureté de son âme [1]. Gand n'était pas moins fière de posséder parmi ses savants Louis de Praet, Antoine et Charles Uutenhove, Liévin Goethals, Guillaume Vandewalle, Antoine Stock, Omer Eding, le chartreux Liévin Ammonius et le trésorier de Flandre Liévin de Pottelsberghe. Les autres villes de la Flandre avaient pu choisir, pour compléter cette illustre assemblée, des hommes non moins estimables : le chanoine Jean Dehont, de Courtray; Josse Van de Clichthove, de Nieuport; Jacques Battus, de Bergues; Pierre de Zuutpeene, de Cassel. J'aimerais aussi à y placer un jeune prêtre accouru d'Ypres pour saluer la majesté de la science et du génie : Jacques Meyer, qui, dès cette époque, se préparait à recueillir les titres historiques des communes flamandes

modum invideam. ERASM., III, p. 615. — Une lettre adressée à Érasme par François de Cranevelde offre des détails pleins d'intérêt sur sa liaison avec Thomas Morus : « Non possum non agere tibi gratias, vir undecunque doctissime, pro tuo beneficio cujus erit apud nos memoria sempiterna. Quod, inquis, beneficium? Quod me ad suavissimum illum Morum tuum imo nunc nostrum deduxeris... Plurimum mihi dolet quod quum adesses Brugis tam raro te inviserim, ut occasionem illam multa simul optimaque discendi sic e manibus elabentem non apprehenderim. Memini quid tu dixeris de Flandricis moribus, sed velim tibi persuadeas me totum esse suum, nec iis ipsis esse contaminatum. Morus abiens δακτύλιον χρυσοῦν in quo verbis britannicis : Bona voluntate censeri omnia. Mihi vero vetusta numismata dedit : in altero est Tiberii effigies, in altero divi Augusti. Feverius noster valet et suo nomine salutem adscribi voluit. Brugis, 19 septembris anno 1520. » — François de Cranevelde fut aussi l'ami de Viglius : il fut appelé à siéger au grand conseil de Malines, et l'on songea à lui pour les fonctions importantes de chancelier de Gueldre. On raconte qu'il apprit le grec à soixante ans : sa lettre du 19 septembre 1520 contient toutefois deux mots empruntés à l'antiquité hellénique.

[1] Craneveldio nihil est apud nos candidius. ERASM., III, p. 853.

à défaut des titres écrits dans leurs priviléges qu'on lui défendait de reproduire [1]. Meyer, animé du noble enthousiasme du poëte en même temps que soutenu par les études profondes de l'annaliste, eût pu offrir à Louis de Praet une ode écrite en son honneur, où il lui rappelait l'objet de ses travaux :

« Toutes les Muses te portent jusqu'au ciel. Les historiens « qui racontent tes hauts faits et les poëtes qui les chantent « t'appellent leur père et leur Mécène. Tu es notre gloire et « l'honneur de notre pays, ô toi qui comptes parmi tes an- « cêtres les rois et les princes auxquels a obéi la Flandre. « Par quelles louanges pourrais-je assez te célébrer? La no- « blesse de ton origine est rehaussée par tant de vertus, elle « s'est révélée au monde par tant d'actions éclatantes que « lors même que le vieil Homère, chantre des rois de la « Grèce, reviendrait parmi nous, ses chants seraient inutiles « à ta gloire [2]. »

Dans un de ces banquets où les bons mots et les saillies ne craignaient pas d'emprunter leur forme aux dialogues d'Aristophane ou bien aux satires de Perse et de Juvénal, Thomas Morus avoua à Érasme qu'il était disposé à accepter les fonctions publiques que lui offrait Henri VIII, et son ami ne trouva, pour l'en dissuader, que le souvenir de Phocion, qui se consolait d'un supplice injuste en disant qu'il valait mieux périr innocent que coupable : Thomas Morus ne se rappela les conseils d'Érasme que lorsqu'il imita Phocion, en refusant de

[1] On sait que l'octroi accordé par Charles-Quint pour l'impression des *Annales Flandriæ* portait « qu'il y obmettroit l'insertion des priviléges « d'aulcunes villes et communaultés particulières. »

[2] MEYER, *ad Ludoc. Flandrens.*

se rendre aux instances des siens, qui le pressaient de fuir pour se dérober à la mort.

Érasme avait également été prophète quand il s'était effrayé des résultats des conférences de Bruges pour la paix de l'Europe. Un traité de ligue offensive et défensive avait été conclu entre Charles-Quint et le cardinal Wolsey, mais il devait, pendant quelque temps, rester secret.

Des conférences entre les plénipotentiaires flamands et français s'ouvrirent inutilement à Calais. François Ier rejeta les prétentions de l'Empereur, qui réclamait la Bourgogne et voulait affranchir la Flandre et l'Artois de tout lien de suzeraineté, et il résolut même de l'ajourner comme son vassal devant le parlement de Paris.

Déjà la guerre recommençait en Italie et sur les frontières des Pays-Bas. Au mois de novembre 1521, les Français s'emparèrent inopinément d'Hesdin « et y fut trouvé un merveilleux butin, car la ville estoit fort marchande parceque « de toute ancienneté les ducs de Bourgogne y avoient faict « leur demeure [1]. » Cette escalade avait eu lieu « pendant « une grande assemblée audict lieu de Hesdin pour faire les « noces de la fille du receveur général d'Artois. » N'était-ce pas aussi à Hesdin [2] que Majorien avait surpris les Francs au milieu des fêtes d'une noce :

> Rapit esseda victor
> Nubentemque nurum.

[1] MARTIN DU BELLAY, l. 1er; *Mém. de Rochechouart;* JEAN BOUCHET.

[2] Quelques-uns croient que c'est la ville Helenæ de Sidonius Apollinaris... Le chasteau avoit esté baty par Philippe le Hardy, et ses successeurs ayant reconnu de quelle importance il leur estoit pour faire teste aux François, l'avoient fortifié de tours et de murailles si épaisses que

La perte d'Hesdin fut bientôt vengée par la prise de Tournay, qui ouvrit ses portes au sire de Fiennes le 30 novembre 1521, après avoir obtenu des garanties pour la conservation de ses vieilles franchises [1].

(24 mai 1522.) Charles-Quint quitte Bruges et se rend en Espagne, après s'être arrêté à Londres pour confirmer son alliance avec Henri VIII. Conformément à cette alliance, le duc de Suffolk débarque en France : le comte de Bueren le seconde à la tête de l'armée impériale et s'avance jusque sous les murailles de Paris, après s'être emparé de Roye et de Montdidier [2].

(24 février 1524, v. st.). Bataille de Pavie. François Ier demeura prisonnier : dès qu'il eut été pansé, il alla rendre des actions de grâce à Dieu dans une église où ses yeux s'arrêtèrent sur ce verset du psalmiste : « Seigneur, vous « m'avez abaissé afin que je puisse désormais mieux connaître « et craindre votre justice. » Cela lui toucha fort au cœur, dit Brantôme. Charles de Lannoy, qui reçut l'épée de François Ier, était un chevalier flamand, aussi bien que Denis de Morbeke, à qui le roi Jean remit la sienne.

Grandes réjouissances en Flandre. Le 8 mars, la proclamation suivante fut publiée dans la plupart des villes :

« Qu'il soit connu que les magistrats ont reçu la nouvelle « certaine que le 24 février dernier l'armée de l'Empereur

ceux qui avoient esté dedans dirent au roy qu'il ne s'y pouvoit faire bresche que par la sape. MEZERAY, p. 1002.

[1] Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville furent tenus en leurs libertés. M. DU BELLAY.

[2] *Coronycke van den alder victorieusten ende onverwinlycsten prinche Karolus, keyser van Roomen*, f° XV.

« notre très-redouté seigneur a attaqué et combattu celle des « ennemis ; le roi de France a été fait prisonnier : quatorze « mille de ses hommes d'armes ont péri et le surplus des « siens, qui s'étaient enfuis, a été pris ou tué, de telle sorte « que personne n'a réussi à s'échapper. Le présent avis est « donné afin que chacun rende immédiatement des actions « de grâces à Dieu tout-puissant : tous les monastères sont « également invités à faire sonner leurs cloches pour remercier « Dieu, à qui nous devons cette grande victoire [1]. »

On chantait en Flandre :

« Le roi de France est tombé en notre pouvoir. Jamais « nouvelle ne causa dans notre pays plus de joie.

« Maison de Bourgogne, tu n'as plus rien à redouter : « lion de Flandre, cesse de gémir. Le roi de France a été « fait prisonnier : aucun jour ne fut jamais plus heureux pour « nous.

« Flamands, vous pouvez vous abandonner à votre allé- « gresse : c'est près de Pavie que le roi de France a été pris « au milieu du combat. La plupart de ses hommes d'armes « ont péri ; aucun n'a réussi à fuir. Dieu nous promet encore « des temps prospères [2]. »

Charles-Quint mérita cette victoire tout imprévue en rehaussant les qualités d'un grand prince par l'humilité des vertus religieuses. Dès qu'il la connut, il se retira dans sa chapelle et se déroba aux flatteries de ses courtisans pour remercier le ciel de sa protection ; puis il fit défendre qu'on célébrât par des fêtes un succès obtenu sur des chrétiens.

[1] *Halle-geboden* (*Arch. de Bruges*).

[2] WILLEMS, *Vlaemsche liederen*, p. 61.

Il n'ordonna que des prières, en disant-il qu'il fallait les rendre plus solennelles par une piété profonde et non point par une pompe extérieure. Il voulut aussi que dans les sermons l'on s'abstînt également de louanges pour son nom, d'outrages contre celui du roi de France, pour ne parler que de la puissance et de la bonté de Celui qui tient dans ses mains le sort des armées, modération bien rare chez un empereur de vingt-cinq ans, *magna cum admiratione in ætate jam tenera*.

Lorsque le docteur Sampson, envoyé de Henri VIII, se rendit près de lui pour le féliciter, il se contenta de lui répondre qu'il espérait que la victoire de Pavie permettrait d'établir la paix sur des bases stables et de se réunir pour assurer la défense de l'Église contre les infidèles en même temps que sa tranquillité intérieure ; il déclarait qu'aucune ambition ne le portait à profiter de ses succès afin d'agrandir ses possessions, déjà assez vastes pour qu'il demandât chaque jour à Dieu qu'il lui fût donné de suffire à la tâche immense de les gouverner. « Ces paroles si remarquables et si sages, ajoute « l'ambassadeur anglais, furent prononcées avec tant de dou« ceur et de grâce qu'en trouvant chez l'Empereur cette admi« rable modération dans les sentiments, dans les paroles et « dans la conduite, je ne pus m'empêcher, quelle que fût ma « joie de la victoire de Pavie, de m'applaudir encore plus « qu'elle fût en des mains qui s'en montraient si dignes : car je « vous assure que rien n'était changé en lui ; rien ne révélait « l'arrogance, l'orgueil ou l'effusion de la joie ; mais il rap« portait toutes choses à Dieu avec d'humbles actions de « grâces : c'est ainsi que j'ai appris moi-même, par ce mé« morable exemple, à honorer la modération plus que ne me

« l'avaient enseigné tous les livres que j'aie jamais lus [1]. »

Le sire de Lannoy avait écrit à l'Empereur :

« Sire, nous donnâmes hier la bataille, et plut à Dieu vous « donner victoire, de sorte que avez le roi de France prison- « nier... Sire, la victoire que Dieu vous a donnée a été le « jour de saint Mathias, qui est jour de votre nativité. Du « camp là où le roi de France étoit logé, devant Pavie, le « 25 février 1525 [2]. »

Charles-Quint répondit au sire de Lannoy :

« Maingoval, puisque m'avez prins le roi de France, je « crois que je ne me saurois mieux employer, si ce n'est « contre les infidelles. J'en ai toujours eu la volonté. Aidez à « bien dresser les affaires afin que avant je devienne beau- « coup plus vieux, je fasse chose par où Dieu veut être servi. « Je me dict vieil parcequ'en ce cas le temps passé me semble « long et l'advenir loing [3]. »

La lettre de François Ier à Louise de Savoie, plus concise et plus brève, comme il convient au malheur, n'est pas moins belle : « Madame, de toutes choses ne m'est demeuré que « l'honneur et la vie. » Mais François Ier, si noble dans son langage quand il s'adresse à la France qui partage sa douleur,

[1] *Lettre du docteur Sampson*, 15 *mars* 1524 (v. st.), Ellis, *Or. letters*, I, p. 260. — Une lettre de Charles-Quint, écrite à la duchesse d'Angoulême après la bataille de Pavie, contient ce passage : « Dieu, qui est vray scrutateur de sens humain et qui congnoit ma vraye intention, m'a donné victoire de laquelle ne veulx pas abuser par effect extrême ; mais je persévère en ce bon vouloir de la paix universelle. » Delpit, *Doc. français cons. en Angleterre*, I, p. 278.

[2] Lanz, *Corr. des Kaisers Karl V*, I, p. 151.

[3] *Papiers d'État de Granvelle*, I, p. 266.

ne retrouve plus ces sentiments de fierté en présence de ses ennemis triomphants. Il est difficile de croire que c'est la même main qui écrit d'Italie à Charles-Quint :

« Si plustot liberté par mon cousin le vice-roy m'eût été « dounée, je n'eusse si longuement tardé devers vous faire mon « debvoir, comme le temps et le lieu où je suis le méritent « et n'ayant autre confort en mon infortune que l'extant de « votre bonté, vous supliant juger en votre cœur ce qu'il vous « plaira faire de moy, étant seur que la voulenté d'un tel « prince que vous êtes ne peult estre accompaignée que de « houneur et magnanimité. Par quoy, si vous plaise avoir « ceste houneste pityé de moy, envoyer la seurté que mérite « la prison d'ung roy de France, lequel l'on veult rendre « amy et non désespéré, pouvez estre seur de faire ung « acquest en lieu d'un prisonnier inutile et rendre ung roy à « jamais votre esclave. » Conduit en Espagne, François Ier oublie les désastres de la guerre pour danser à Valence ; de même que plus tard il oubliera les calamités d'une paix humiliante pour danser à Bordeaux. Rien ne révèle chez lui la dignité du malheur, cette seconde vertu de l'homme qui parfois l'honore plus que le succès.

Cependant la France, subissant une nouvelle honte, a réclamé humblement l'appui de l'Angleterre qui, tant de fois, profita de ses désastres. Un traité, signé le 30 août 1525, sépare Henri VIII de Charles-Quint et assure son alliance à François Ier, captif.

Les registres du parlement, que nous avons fréquemment cités au temps de Jean sans Peur, offrent, pour cette époque, quelques documents non moins précieux :

« Ce jour, toutes les chambres assemblées, maistre Charles

« Guillard, résident en la cour de céans, a dit que l'occasion « pour laquelle le parlement a esté prorogé, est pour les « traittez de paix et pourparlez entre le roy, l'Empereur et le « roy d'Angleterre, parceque l'on se doutoit qu'il les faudroit « publier; car le traitté de paix entre le roy et le roy d'An- « gleterre est arresté, fait et conclu; et croit-on que ce sera « une paix qui sera gardée, entretenue et observée par le roy « d'Angleterre, ayant longuement expérimenté le mal qui luy « est advenu pour la guerre qu'il a eu avec le roy de France, « et connoissant maintenant ce que le feu roy Henri VII d'An- « gleterre son père luy dist, peu de jours avant son trépas, « estre véritable. Car combien que ledit feu roy Henry ne fust « de la directe ligne, ny des plus prochains succédans à la « couronne d'Angleterre, néantmoins par le secours et faveur « du roy Charles VIII il parvint à la couronne et se fit roy, « et depuis il a tousjours voulu entretenir l'amitié avec les « roys de France, tant qu'il a vescu, et conseilla audit roy « d'Angleterre son fils, que s'il vouloit demeurer en son entier « et garder ses estats et royaumes, il falloit qu'il prist alliance « en la maison de France, et se conduisist tellement, qu'il « entretint tousjours son amitié, et qu'il amassast le plus qu'il « pouroit d'argent, et que par ce moyen il se pouroit entre- « tenir, rompre et confondre toutes les factions d'Angleterre: « que s'il ne le faisoit, il seroit en danger de perdre le royaume « d'Angleterre, et de tomber dans les mêmes inconvéniens, « où plusieurs roys sont cheus, faute de conduite. Après le « trépas dudit roy Henry, le roy d'Angleterre son fils ne « sçeut garder la doctrine de son père, mais en se conduisant « par le conseil d'anciens chefs desdites factions, et mesme- « ment de jeunes gens, il rompit l'amitié et alliance qu'il avoit

« en France, descendit en Flandre et Artois avec une
« grosse et puissante armée, vint assiéger Therouenne qu'il
« prit, et de là s'en alla à Tournay, qui luy fut rendue, et luy
« cousta ledit voyage un merveilleux nombre d'argent, telle-
« ment qu'il dépensa tout celuy que le roy Henry son père
« luy avoit laissé, et d'autre qu'il emprunta, et ne luy servit
« de rien son voyage de guerre : aussi fit-il exécuter le comte
« de Bouchingham et le frère du duc de Suffort, qui mourut
« dernièrement à la journée de Pavie, qui estoient ceux qu'il
« pensoit plus pouvoir nuire audit païs et royaume d'Angle-
« terre. Depuis, ledit roy d'Angleterre a baillé et presté ar-
« gent à l'Empereur, en a aussi baillé aux Suisses et en autres
« lieux : tellement qu'avec les factions, mutinations et intelli-
« gences particulières qui se sont depuis quelque temps
« levées en son royaume, il se voit quasi destitué de gens,
« d'amis et d'argent et en danger d'estre de tous points desti-
« tué de son royaume. Au moyen de quoy il a désiré venir
« en alliance avec le roy, qui est un grand moyen pour par-
« venir à la délivrance dudit seigneur; car quand l'Empereur
« entendra la paix estre faite et conclue entre les roys de
« France et d'Angleterre, ce sera quasi le contraindre à
« mettre le roy de France en liberté, et voyant l'Angleterre
« et l'Escosse en paix, amitié et intelligence avec le roy, les
« Flamans et autres du party de l'Empereur ne s'oseroient
« élever pour descendre, ny faire course du côté des frontières
« de Picardie, Champagne et Bourgongne, parcequ'ils con-
« noissent la crainte et l'estime qu'on a par tout le monde de
« l'alliance de la maison de France, et laquelle ils ont expéri-
« mentée mesme du temps de l'Empereur, car le seigneur de
« Chièvres, sous ombre de ladite alliance, a fait ledit Empe-

« reur venir au-dessus de tous les royaumes, terres et sei-
« gneuries, èsquelles il avoit querelles, sans tirer l'espée.
« Ce que feu l'Empereur Maximilien, et le feu roy Ferdinand
« d'Arragon ne sçurent jamais faire. Ainsi donc, le parlement
« a esté continué pour cette cause, et combien que ce traitté
« de paix n'ait encore esté envoyé à ladite cour, néantmoins
« il est en cette ville, et y a gens qui l'ont apporté, pour ce
« qu'il contient des choses qu'il faut faire ratifier par la cour
« de céans [1]. »

Le sire de Praet, grand bailli de Bruges, et le sire de Beveren se trouvaient en ce moment en Angleterre ; ils furent retenus prisonniers par l'ordre de Henri VIII.

Traité de Madrid (14 janvier 1525, v. st.).

Charles de Lannoy reconduisit François Ier jusqu'aux frontières d'Espagne et vit le prince, dont il avait reçu l'épée, s'élancer sur le sol où il allait retrouver la liberté et la puissance, en s'écriant à haute voix : « Je suis redevenu roi! »

François Ier ne tarda point à réunir les membres des états généraux :

« Messieurs, leur dit-il, je vous ay mandez pour vous dire
« et narrer l'appoinctement que j'ay faict, estant détenu pri-
« sonnier en Espagne ès mains de l'empereur, pour sortir
« desquelles il me convint obtempérer à tout ce qu'il a voulu,
« pour avoir eslargissement de ma personne, qu'il me semble
« choze fort déraisonnable, comme verrez par la lecture qui
« vous sera présentement faicte desdits articles : et entendez
« que l'empereur m'eust demandé tout mon royaume, je luy
« eusse accordé pour me mectre en liberté, qui est le trésor
« des humains. »

[1] *Registres du Parlement*, 26 septembre 1525.

A une autre séance, le roy de France ajouta : « Mes-
« sieurs, vous savez que je vous diz, il y a aujourd'huy
« huict jours, aprèz avoir entendu la lecture des articles par
« moy faicts en Espagne, de répondre sur iceulx ce qu'il
« m'est nécessaire faire pour recouvrer mes enfants; il y a
« plusieurs articles contrainctz, comme de mectre ès mains
« dudit Empereur le duché de Bourgogne, qui est une des
« clefs de mon royaume, et aussi les villes, chasteaulx, places
« fortes et seigneuries au delà de la rivière de Somme,
« comme Sainct-Quentin en Vermandois et les autres villes
« desquelles laisse les noms, qui sont belles et fortes, con-
« tiguës aux confins de Henault et Flandre, terres appartenant
« audit Empereur, que pareillement se ainsi estoit qu'elles
« fussent mises en ses mains et en sa possession, seroit l'autre
« clef du royaume ès mains dudit Empereur, par quoy me
« semble que vous devez bien regarder comme je m'y dois
« gouverner. » Ainsi parla le prince qui avait reçu l'accolade de
Bayard et qui se souvenait si peu de l'antique devise de la che-
valerie française : « Fais ce que doibs, advienne que pourra. »

Le chancelier, dans sa réponse au nom des états, égala
l'éloquence du roi de France à celle de Cicéron : il alla plus
loin, et comme la mémorable parole que le roi Jean avait,
dit-on, prononcée dans une circonstance presque semblable
se présentait à tous les esprits, il ne la rappela que pour la
blâmer et allégua, contre la validité des engagements person-
nels pris par François Ier, l'absence de l'adhésion des trois
états, représentants légitimes du royaume dont l'usufruit seul
appartenait au roi [1].

[1] *Prinse et délivrance du roy*, par Sébastien Moreau. — L'exemple du

Qu'eût dû faire François Ier pour concilier ses doubles devoirs comme roi et comme chevalier? Rendre à l'épée de la France sa liberté en laissant sa propre épée enchaînée à Madrid par son serment.

« Non-seulement un grand roi, mais un vrai chevalier, dit « Fénélon dans une leçon destinée au duc de Bourgogne, « aime mieux mourir que de donner une parole, à moins qu'il « ne soit résolu de la tenir à quelque prix que ce puisse être. « Rien n'est si honteux que de dire qu'on a manqué de courage « pour souffrir et qu'on s'est délivré en promettant de mau-« vaise foi[1]. »

Il faut rappeler les principales clauses du traité de Madrid, en remarquant qu'il ne reproduisait que ce que Charles-Quint réclamait, en 1521, aux conférences de Calais. François Ier restituait la Bourgogne, dont Louis XI avait injustement dépouillé la duchesse Marie, et c'était surtout pour satisfaire les justes griefs des Flamands que cette clause avait été introduite dans le traité[2]. « Bien est vray que lesdits « Flamens, dit un auteur français contemporain, pensent bien « avoir receu le temps propice pour faire la teste aux Fran-« çois et prendre vengeance des injures qu'ils disent leur « avoir esté faictes par cy-devant par les roys très-chres-« tiens[3]. »

De plus, Arras, Tournay, Mortagne et Saint-Amand étaient réunis à la Flandre, et le roi de France renonçait à tout

roi Jean fut, en effet, allégué par les publicistes de Charles-Quint. *Rép. à l'apologie de François Ier* (Anvers, 1527).

[1] FÉNÉLON, *Dialogues des Morts*, 66.

[2] FR. GUICHARDIN, *Hist. des guerres d'Italie*, l. XVI.

[3] *Légende des Flamens*, Paris, 1558, p. 149.

droit de rachat sur les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies; mais ce qui était plus important et constituait en quelque sorte un vasselage vis-à-vis de l'autorité impériale qui tendait à constituer l'unité politique, c'était l'obligation imposée à François Ier de joindre ses vaisseaux à la flotte que Charles-Quint se proposait d'armer contre les infidèles.

Le traité de Madrid ne fut jamais exécuté, et dès le 28 mars 1527 (v. st.), le roi de France fit remettre à l'Empereur des lettres de défi conçues dans les termes les plus violents. Le manifeste de Charles-Quint, qui les réfutait, fut imprimé à Anvers, et par une rare impartialité, la censure impériale permit d'y joindre les lettres mêmes du roi de France comme une nouvelle preuve de sa déloyauté. « Le « roi de France, écrivait Charles-Quint, était, à juste titre, « notre prisonnier. Nous l'avons accueilli toutefois avec tant « de générosité, que l'on eût pu croire qu'il avait été non le « vaincu, mais le vainqueur à Pavie. Il était notre ennemi, et « nous lui avons donné notre sœur aînée, afin que désormais « il fût notre frère. Loin de nous faire restituer tout ce qui « avait été usurpé sur nos prédécesseurs les rois d'Espagne « et les ducs de Bourgogne, nous nous sommes contenté de « réclamer ce qui touchait au soin de notre dignité et aux « griefs si anciens de nos sujets. Nous lui avons rendu le « trône et la liberté, aimant mieux sacrifier quelque chose de « nos droits que de compromettre le salut de la république « chrétienne. En effet, il avait été convenu entre nous que nous « réunirions nos efforts contre les infidèles, mais le roi de « France s'est hâté d'oublier et nos bienfaits, et les devoirs de « la religion, et le soin de défendre les peuples chrétiens : il

« nous poursuit de ses outrages. Quant à nous, nous ne lui « opposerons que notre courage, *maluimus ipsum virtute* « *quam conviciis vincere* [1]. »

Les circonstances étaient défavorables à Charles-Quint. Luther, Zwingli, OEcolampade agitent l'Allemagne. L'Italie, qui ne sut jamais que flatter les ambitions envahissantes en rêvant des libérateurs, court aux armes. En Angleterre, Henri VIII se prépare à répudier la tante de Charles-Quint, afin d'épouser une jeune fille d'une famille presque inconnue, qui descendait, dit-on, d'un vassal des sires d'Avesnes. Anne Boleyn avait été attachée à Marguerite d'Autriche et avait peut-être brillé, en 1513, aux fêtes de Tournay avant que Marie d'Angleterre l'emmenât avec elle en France et lui offrît l'exemple d'une reine aux mœurs légères, qui faillit compromettre, par un fol amour, les droits de François Ier à la couronne, et qui ne s'enferma elle-même dans les silencieuses ténèbres du deuil royal que pour les éclairer secrètement d'un autre flambeau nuptial. Un regard d'Anne Boleyn a rendu impossible l'unité politique de l'Europe et en a compromis l'unité religieuse : Alice de Salisbury n'avait du moins inspiré à Édouard III que des rêves de gloire.

Charles-Quint éleva la voix en faveur d'une princesse issue de la maison royale d'Arragon. En 1528, ses énergiques réclamations semblent allumer une guerre à laquelle la Flandre cherchera à rester étrangère, en vertu de ses vieux principes de neutralité commerciale.

Thomas Morus écrivait au cardinal Wolsey :

[1] *Déclaration du* 29 *novembre* 1526 (Anvers, 1527).

« L'on a remis au roi une lettre de monsieur d'Ysselstein,
« à laquelle ne paraît point étranger l'avis de madame Mar-
« guerite et de son conseil. En effet, le porteur de cette lettre
« de créance exposa, de la part de monsieur d'Ysselstein,
« que madame Marguerite et tous ses conseillers étaient déso-
« lés de ce que la guerre était déclarée à l'Empereur; que ce
« serait un grand malheur de voir les hostilités éclater, et que
« l'on pouvait craindre la colère de Notre-Seigneur contre les
« peuples chrétiens, si les plus grands princes renoncent si
« aisément à l'espoir de la paix pour se combattre. Il ajouta que
« lors même que la guerre aurait lieu entre l'Angleterre et
« l'Espagne, il serait juste que l'Angleterre considérât l'amitié
« qu'elle a toujours portée à la Flandre et aux Pays-Bas et
« qu'elle la conservât à un peuple que rien n'affligerait plus
« que d'avoir le roi d'Angleterre pour ennemi. Le roi a
« répondu qu'il n'avait pour but que de s'opposer aux préten-
« tions immodérées de l'Empereur de dominer sur toutes les
« nations. Quant à ce qui touchait les Pays-Bas, il n'avait pas,
« disait-il, oublié l'antique amitié qui les unissait à l'Angle-
« terre, comme il l'avait déjà montré par ses actes, et bien
« que la guerre eût été déclarée, il s'était abstenu, à leur
« égard, de tout acte hostile ou contraire aux conventions
« commerciales relatives à l'*entrecours*... Depuis, le roi m'a
« fait appeler et m'a chargé de vous écrire que si les Pays-Bas
« étaient désolés de le compter pour ennemi, il ne le serait
« pas moins d'être celui des Pays-Bas. Le roi pense qu'il con-
« viendrait de ne pas les attaquer et de faciliter ainsi la mise
« en liberté des marchands anglais retenus en Flandre. Si lord
« Sands se rendait à Guines, il ne pourrait pas refuser de se
« joindre aux Français dans quelque tentative contre les fron-

« tières flamandes, et cela suffirait pour aggraver la situation « des choses [1]. »

Hume dit à ce sujet : « Les inconvénients de la guerre « furent bientôt sentis de part et d'autre. La défense faite aux « Flamands d'acheter des draps en Angleterre empêchait les « marchands anglais de s'approvisionner chez les fabricants, « qui se virent eux-mêmes réduits à congédier leurs ouvriers [2]. » On ne tarda pas à conclure une convention qui portait que les relations commerciales seraient maintenues, même en temps de guerre.

Les démêlés relatifs aux projets de divorce de Henri VIII contribuèrent à faire conclure, entre Charles-Quint et François Ier, la paix des dames, signée à Cambray, le 5 août 1529, par Marguerite d'Autriche et Louise de Savoie. Si l'Empereur renonce à la Bourgogne et rend la liberté aux princes français prisonniers à Madrid, moyennant une rançon de deux millions d'écus d'or, il sépare François Ier de tous ses alliés, expulse les Français de l'Italie, cette terre pour laquelle les Bayard et les Gaston de Nemours ont répandu leur sang, et obtient l'abdication formelle de tout droit de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois.

« Comme, par la généralité de ladite quittance et délaisse-« ment, se pourroyent cy-après trouver plusieurs diversitez « et susciter et ensuivre plusieurs querelles, questions et « différents contraires au bien de paix : à ceste cause, pour « éviter lesdites querelles et mieux entendre la généralité « dudit article, a esté et est advisé, par les dessus dites « dames, d'en faire spécification et déclaration telle que s'en-

[1] ELLIS, *Or. letters*, I, p. 297.
[2] HUME, *Henry VIII*, 33.

« suit; assavoir, le roy très-chrestien délaisse, donne, baille,
« cède et transporte, perpétuellement et à toujours, tant pour
« luy que pour ses successeurs roys de France, audit sei-
« gneur Empereur, ses hoirs, successeurs et ayans cause,
« comtes et comtesses de Flandres, les fiefs et hommaiges,
« pairrie de France, serment de fidélité, et toute subjection,
« juridiction et supériorité, ressort et souveraineté, et tous
« autres droitz que ledit seigneur roy très-chrestien et ses
« prédécesseurs roys de France ont eu, auroyent et préten-
« droyent avoir sur les contes et contesses de Flandres, prélats,
« nobles, vassaux, villes, loix, chastellenies, manans et habi-
« tants dudit comté de Flandres, sans que icelluy seigneur
« Empereur, sesdits hoirs et successeurs et ayans cause,
« contes et contesses de Flandres soyent jamais tenuz ou sub-
« mis de tenir ledit comté de Flandres en fief ou en pairrie
« dudit seigneur roy très-chrestien, de ses successeurs roys
« de France, ne de la couronne de France, ne leur en faire
« hommage ou serment de fidélité, et sans ce aussi que icelluy
« seigneur roy très-chrestien et sesditz successeurs roys de
« France puissent jamais avoir, prétendre, clamer ou que-
« reller aucun droit, soit supériorité, jurisdiction, ressort, ne
« souveraineté audit comté de Flandres, ne sur ledit sei-
« gneur Empereur, sesdits hoirs, successeurs et ayans cause,
« comtes et comtesses de Flandres, ne sur lesdits prélats,
« nobles, vassaux, villes, loix, chastellenies, manans et habi-
« tans d'icelle comté présens et advenir; tous lesquelz et
« chascun d'eux icelluy seigneur roy très-chrestien, tant pour
« luy que pour ses successeurs roys de France, exempte,
« quitte et descharge de toute subjection, obéissance, ser-
« ment de fidélité, jurisdiction, ressort et souveraineté, telle

« que luy et ses prédécesseurs roys de France avoyent « accoustumé de prendre et avoir sur ledit comté de Flan- « dres et iceux prélats, nobles, vassaux, villes, loix, chastel- « lenies, manans et habitans et enclavement d'icelle comté, « sans aucune chose retenir en quelque manière que ce soit. »

L'article du traité de Cambray relatif à l'Artois était en tout semblable à celui qui se rapportait à la Flandre.

Enfin, le roi de France déclarait de nouveau renoncer à tout droit de rachat sur les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, qui se trouvaient réunies à jamais à la Flandre, ainsi que le Tournésis et les villes de Mortagne et de Saint-Amand [1].

(**24** février **1529**, v. st.). Le pape Clément VII sacre Charles-Quint empereur à Bologne [2].

[1] Marguerite d'Autriche s'était toujours montrée très-favorable à la paix, comme l'atteste cette belle lettre qu'elle adressait, le 11 octobre 1529, à Charles-Quint : « Monseigneur, Dieu vous at fait ceste grâce de vous avoir donné des biaux enffans ; par quoy povez mieulx sentir ce que vault amour de père et le regret dudit roy. » LANZ, *Corr. des Kaisers Karl V*, I, p. 384.

[2] Dans une lettre du 5 avril 1530, que je rappelle ici par exactitude chronologique, Marguerite de Parme remontrait à Charles-Quint, qui voulait que l'exportation des chevaux fût défendue dans les Pays-Bas : « Si la deffence de la dite vuydange estoit faicte, la principale négoce de vos subgectz ès pays de Hollande et de Flandres, qui est fondée sur nourriture des chevaux, cesseroit, et s'ilz n'en avoient yssue, ne seroit possible qu'ilz vous sceussent furnir vos aydes dont ne pouvez passer... Ainsy, attendant votre résolution, en regard que les festes de Gand et autres de voz pays de par deçà, ès quelles l'on a accoustumé de lever les dicts chevaux, sont passées, me suis advisée de différer la dite générale deffence. » LANZ, *Corr. des Kaisers Karl V*, I, p. 381. — L'ordre chronologique me conduit aussi à mentionner la terrible inondation du 5 novembre 1530 :

En 1530, à l'exemple de Karl le Grand, qui avait promulgué ses capitulaires ou livres carolins, il publie la Caroline, encore suivie aujourd'hui dans plusieurs pays de l'Allemagne.

En 1532, il chasse de Hongrie les armées de Soliman au moment même où dans le nouveau monde Pizarre s'empare du Pérou.

Deux années (1533 à 1535) sont employées à la pacification de l'Italie et de l'Allemagne.

(1535) Expédition de Charles-Quint en Afrique. Déjà il avait donné l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et envoyé la flotte de Doria relever l'étendard de la croix sur le rivage de la Grèce. Tandis que François I[er], indigne héritier du roi sanctifié par les croisades, s'allie à Soliman et humilie les fleurs de lis devant le Croissant, Charles-Quint, également issu de saint Louis et, de plus, arrière-petit-fils de Gui de Dampierre, se souvient seul de ses devoirs

« Hoc anno xxx dum hæc proderem, nonis novembris vehementissimo coorto vento ac intumescente horrendum in modum maris æstu, Caletium, Gravelinga, Mardica portus dirutus, Dunkerck, Neoportus, Ostenda, Clusa, Casolia, quatuor officia, Birfletum, Andoverpia, totaque pœne Zelandia, hæc omnia magno fuere in periculo. Vetus Ostenda submersa. Dictu incredibile quanta ubique accepta damna. » MEYER, *de Rebus Flandricis*, 9. Comparez LOCRIUS, p. 597. — A cette inondation se rapporte évidemment une lettre sans date adressée par Louis Vivès à François de Cranevelde : « Littus Flandriæ permagna accepit incommoda ab æstu ingenti quod maximis incrementis totius mensis nempe luna plena, effudit se ferente validissimo vento, in hanc regionem. Rupit aggeres et late ea inundavit quæ hodie ducentis annis non lambebant extremi fluctus. Multum amissum pecorum, multum frugum ; sata etiam dicuntur esse mari salsugine corrupta. Nunc diligentissime laboratur in mari excludendo, timetur caritas annonæ et in populo exhausto ac inopi etiam alia multa. »

de prince chrétien. Guidé par la même pensée, la nécessité d'affranchir la Méditerranée des excursions des pirates, il assemble ses vaisseaux à Cagliari, ce vieux port des Pisans où saint Louis avait réuni sa flotte. Le 21 juillet 1270, le roi de France arborait sa bannière au pied des collines de Tunis; le 21 juillet 1535, l'empereur Charles d'Autriche entrait à Tunis et vengeait sa mort.

Érasme, en apprenant ces victoires, appliquait à Charles-Quint ce vers d'un ancien poëte :

Secumque deos in prælia ducit [1].

Lorsque Charles-Quint entra à Rome l'année suivante, une inscription, qui faisait allusion à ses triomphes en Afrique, fut placée sur un arc de triomphe. On y lisait : « César, tu es dans la ville des Scipions. »

Cependant Charles-Quint, retenu loin de ses États héréditaires par des expéditions lointaines, avait été frappé des dangers auxquels se trouvaient sans cesse exposés les Pays-Bas, séparés du siége principal de sa puissance. Pour y pourvoir, il songeait à former un royaume de leurs fertiles provinces, désormais réunies par le lien d'une étroite confédération. Sa volonté et son génie, les conquêtes mêmes qu'il projetait en eussent réglé les limites. « Il fut une fois en résolution, dit « Brantôme, de se faire roy de toute la Gaule belgique, soubs « laquelle l'on peut dire plus de trente-cinq grosses villes « très-fameuses, superbes et très-magnifiques comme : Lou- « vain, Bruxelles, Anvers, Tournay, Mons, Valenciennes, « Bois-le-Duc, Gand, Bruges, Ypres, Malines, Cambray,

[1] Erasm., III, p. 1142.

« Arras, Lille, Liége, Namur, Utrecht, Amiens, Boulogne,
« Saint-Quentin, Calais, Reims, Trèves, Metz, Nancy, Toul,
« Verdun, Strasbourg, Mayence, Aix, Cologne, Clèves,
« Juliers et force autres jusques à Rouen, dit l'histoire, et la
« pluspart de Paris, à sçavoir celle du costé de la Seine;
« toutes lesquelles places sont décorées de toutes dignités et
« titres impériaux, royaux, ducaux, marquisats, contés et
« baronies, archevêchés, évêchés et de tous autres honneurs
« et degrés de prééminence. De plus, il y a plus de deux
« cents villes, lesquelles, pour leurs qualités et facultés, ont
« priviléges de villes murées, sans une infinité de beaux et
« grands villages qui paraissent villes, ayant clochiers, avec
« un peuple infini et incroyable. Ce n'est pas tout; car elle
« est embellie et enrichie de grosses rivières navigables,
« comme le Rhin, la Meuse, la Seine, l'Escaut; puis de très-
« grandes et belles forêts, comme les Ardennes, Charbon-
« nière et autres. »

« L'encloueure fut, ajoute Brantôme, en ce qu'il eut de
« grandes guerres de tous costés et principalement contre ce
« grand roy françois, lequel n'eust jamais permis qu'il fust
« venu régenter son royaume aux portes de Paris. Quelque
« autre roy l'eust-il enduré? »

La vaillante défense des habitants de Marseille, le dévouement belliqueux de la noblesse de Picardie maintinrent, en 1536, l'intégrité du territoire français; la glorieuse tâche des chevaliers et des servants d'armes était complète : elle rendra plus aisée celle qu'aborderont au seizième siècle, comme au quatorzième, les chevaliers ès lois.

Le 15 janvier 1536 (v. st.), le roi de France se rend au parlement avec le roi d'Écosse, le dauphin, les cardinaux de

Lorraine et de Bourbon, les ducs de Vendôme, d'Estouteville et de Guise, et un grand nombre de seigneurs et de prélats. Dès que les avocats ont été introduits, un huissier appelle la cause qui doit être plaidée, en ces mots : « Plaise au roi notre « souverain seigneur donner audience à son procureur géné- « ral, demandeur en matière de commise et réversion de fief, « contre Charles d'Autriche, détenteur des comtés de Flandre « et d'Artois, et d'autres terres et seigneuries, défendeur en « ladite matière. » Alors, maître Jacques Cappel, premier avocat du roi au parlement, s'agenouille humblement et prononce le discours suivant après avoir obtenu la permission de se lever et de se couvrir :

« Sire, Varus voulant plaider devant César luy disoit : *Qui « apud te dicere audent, Cæsar, magnitudinem tuam ignorant; « qui non audent, humanitatem*... Cette mansuétude, douceur « et bénignité a surmonté la crainte que j'avois de dire devant « un si grand, si sçavant et si magnanime roy, mesmement en « cette très-noble, très-illustre et très-sage compagnie de « roys, princes de vostre sang et pairs de France, que j'ose « dire estre un théâtre et consistoire tel qu'en toute l'Europe « on ne sauroit en voir un plus grandement paré, ny avec telle « affluence de peuple, lequel est icy en la première ville du « monde, voyant son roy *sedentem in solio judicis dissipan- « tem omne malum vultu suo*. Il ne manque pas de dévotion « envers vous, Sire, ny de bienveillance envers moy pour « l'intérest et l'affection qu'il a en ceste cause concernant « l'utilité publique, la justice et réparation des hostilités, « forces, invasions et oppressions à luy faites, la conservation « des limites du royaume, domaines et droicts de nostre très- « sacrée couronne que vous tenez, Sire, immédiatement de

« Dieu... Or, pour venir à la narration et entrer au fait, il est
« vray que les comtés de Flandre, Arthois et Charollois, et
« autres terres et seigneuries, ont anciennement esté plaine-
« ment, nuement et en toute propriété du domaine de la cou-
« ronne de France, tenues, régies et gouvernées par les roys
« de France, ou par des gouverneurs soubs eux et en leurs noms,
« jusques aux investitures et inféodations qui en furent faites
« par Charlemagne et Charles le Chauve, son nepveu en droite
« ligne, à Baudouyn Bras de Fer, et par autres inféodations
« qui furent anciennement faites desdits pays, depuis les-
« quelles inféodations et investitures, les comtes des Flan-
« dres, d'Arthois et Charollois, et autres terres et seigneuries,
« ont esté toujours notoirement tenus et reputez hommes
« vassaux et subjets de la couronne de France; mesmement
« dom Philippe, archiduc d'Autriche, père dudit deffendeur,
« fit le serment de fidélité, foy et hommage lige au feu roy
« Louis XII en la personne de messire Guy de Rochefort, son
« chancelier. Et il est vray que depuis lesdites premières
« inféodations et investitures tous lesdits comtes, leurs vas-
« saux et les habitants et subjets desdits comtés, terres et
« seigneuries, tant en général qu'en particulier, ont toujours
« notoirement ressorty en vostre cour de parlement, comme
« vos vrays subjets et justiciables à cause d'icelles terres.
« Il y a mesme plusieurs arrests mémorables donnez en cette
« cour, à l'encontre desdits comtes, et entr'autres un de
« l'an 1204, par lequel fut dit que le comte de Flandre ne
« pourroit faire d'un roturier un noble ou chevalier sans l'au-
« thorité du roy; un autre de l'an 1281, par lequel deffenses
« furent faites audit comte d'empescher les habitans de Bruges
« d'avoir recours au roy et à sadite cour, s'ils vouloient luy

« faire plaintes ou doléances ; un autre de l'an 1289, par le-
« quel fut dit que l'ordonnance faite par le roy sur le fait des
« monnoyes auroit lieu audit comté de Flandre, et enjoint au-
« dit comte de la faire garder ; un acte de 1225 ou 1226, par
« lequel les comte et comtesse de Flandre accordèrent, que
« où de là en avant ils se départiroient de l'obéissance, fidé-
« lité et souveraineté du roy, ils consentoient estre censurez
« et excommuniez des censures ecclésiastiques par les évêques
« de Senlis et de Meaux. Il y en a encore un autre de plus
« fraische mémoire de l'an 1505, par lequel il fut ordonné, les
« chambres assemblées, que le comte de Flandre et d'Arthois
« seroit adjourné simplement, et que M. Thomas de Plaine,
« son chancelier, et les présidens du conseil en Flandre se-
« roient adjournez à comparoir en personne en ladite cour,
« et fut dit que ledit comte seroit tenu de représenter en
« icelle cour lesdits chancelier et présidens, sur peine de
« mille marcs d'or, et avec ce, fut ordonné que lesdites comtés
« de Flandre, Arthois et Charollois, et autres terres et sei-
« gneuries par ledit comte tenues en fief de ladite couronne
« de France, seroient saisies et mises en la main du roy, jus-
« ques à ce que l'arrest d'icelle cour donné touchant l'évesque
« de Tournay et autres, duquel arrest ledit comte ou des offi-
« ciers avoient empesché l'exécution, fust entièrement exé-
« cuté. Or, combien que veu ce que dit est des droicts féo-
« daux, nature de fief, pairie et serment de fidélité, hommage
« lige, subjection et jurisdiction, Charles d'Autriche, fils dudit
« dom Philippe, à présent détenteur de Flandres, Arthois, Cha-
« rollois et autres terres et seigneuries parties de la couronne de
« France, fust tenu, à cause d'iceux fiefs, garder, Sire, à vostre
« couronne les devoirs de service et fidélité dont parle Jules

« César au tiers livre de ses Commentaires, parlant des vas-
« saux et soldats d'Aquitaine; néantmoins ledit Charles, subjet
« et vassal de vous et de vostre dite couronne, s'efforça, en
« l'an 1520 et auparavant, de faire plusieurs usurpations et
« entreprises sur vos droicts, authoritez, prééminences et
« prérogatives de souveraineté, et fit maintes félonnies, re-
« bellions et désobéissances, mesmes s'éleva contre vous par
« insultes, invasions, guerres et hostilités couvertes, par le
« moyen desquelles félonnies, rebellions, entreprises, ingra-
« titudes et usurpations tombèrent lesdits comtez et autres
« terres en réversion et réunion. Pour raison de quoy, dès le
« samedy 15e jour de février 1521, par vous, Sire, séant en
« vostre dite cour de parlement, assisté de plusieurs princes
« de vostre sang, pairs de France et autres grands seigneurs,
« auroit esté décerné commission à vostre procureur général
« pour adjourner ledit Charles d'Autriche par un seul édict
« citatoire et péremptoire à certain jour, pardevant vous, en
« vostre dite cour, pour respondre à vostre dit procureur gé-
« néral, laquelle commission fut exécutée ès villes de Mon-
« streuil, Hesdin, Amiens, Corbie, Péronne et Sainct-Quentin
« à son de trompe, cry public et par affiches, comme aux plus
« prochains lieux de seur accès, et avec exprès sauf-conduit
« pour ceux que ledit Charles d'Autriche voudroit envoyer
« par devers vous pour respondre à vostre procureur général,
« auquel jour ledit Charles ne comparut ny autre pour luy,
« mais se rendit contumax, qui est à dire, en vraye interpré-
« tation françoise, félon et rebelle, dédaignant comparoir de-
« vant sondit seigneur par soy-mesme ou par autre pour se
« justifier, humilier, excuser ou deffendre, qui est une autre
« et nouvelle félonnie, pour laquelle les loix et usages des fiefs

« privent le vassal du sien, comme telle est la commune sen-
« tence des docteurs. Au moyen de laquelle contumace fut par
« vous et vostre dite cour donné deffault contre ledit Charles
« d'Autriche, sur le profit duquel print vostre dit procureur
« général conclusions, tendant à fin de déclaration de com-
« mise, réversion et réunion de fief pour le regard desdites
« comtez, terres et seigneuries tenues de ladite couronne, et
« fut la matière plaidée en présence de vous, Sire, en cette
« cour garnie de pairs, le dernier de juin 1524, et combien
« que sur-le-champ eussiez peu faire ladite déclaration par le
« moyen de la notoriété desdites félonnies, désobéissances et
« rebellions, dont le fait estoit encore permanent, et n'estoit
« besoin garder aucune formalité de procès, et encore puis-je
« dire que autre sentence ou déclaration n'estoit requise quant
« à la commise et réversion desdits fiefs, par ce que *ipso jure*
« *et facto,* par la félonnie jointe avec la rebellion, lesdits fiefs
« estoient confisquez et commis, quoy que ce soit reduits,
« retournez et acquis à la couronne et seigneurie directe par
« la commune sentence des maistres qui en ont escrité ; nant-
« moins, pour plus bénignement traitter vostre dit vassal, et
« monstrer que vous et vosdits prédécesseurs roys avez tou-
« jours aimé la voye de justice, et voulu garder l'ordre d'icelle
« avant que de venir à la force et aux armes, vous voulustes
« faire garder les solemnitez ès procédures auxquelles n'estiez
« tenu, et ainsi appointates la matière au conseil, et ordon-
« nates que vostre dit procureur général bailleroit ses con-
« clusions par escrit et informeroit desdites rebellions, déso-
« béissances et notoriété, ce qui fut fait : Et par après ledit
« Charles continuant et persévérant en sadite félonnie, déso-
« béissance et hostilité, auroit suscité contre Vostre Majesté

« aspre guerre, tellement que l'on seroit venu à de grandes,
« enflammées et furieuses batailles, après lesquelles ledit
« Charles d'Autriche ayant eu de son costé la fortune et le
« hazard de la guerre plus que la vertu ou prouesse, il auroit,
« par force, violence et contrainte, extorqué de vous certains
« traittez et conditions dures, très-iniques et déraisonnables,
« par lesquelles il vous auroit contraint luy céder, quitter et
« transporter plusieurs beaux et grands droicts, propriétez et
« seigneuries, mesmement des royaumes de Naples et de
« Sicile, l'estat et duché de Milan, le comté d'Ast, le droict
« que prétendiez au royaume d'Arragon, la souveraineté,
« ressort, pairie, feudalité, regalle et tout autre droict qu'aviez
« esdites comtez de Flandres et d'Arthois, cité d'Arras,
« Tournay, Tournésis, Mortaigne, Sainct-Amand, et autres
« droicts à vous appartenans, à cause de vostre vray domaine,
« estans de l'ancien patrimoine de la couronne, et ce, outre la
« somme de deux millions d'écus, qui luy a esté payée, qui
« sont traittez desquels l'on peut dire, comme disoit Pontus
« Herennius, récité par Tite-Live, au 9e livre de sa première
« décade : *Quæ neque amicos parant neque inimicos tollunt*,
« traittez qui sont nuls, iniques et illégitimes, et tels que à
« l'accomplissement et observation d'iceux vous ne fustes
« oncques, Sire, et n'estes encore tenu, mesmement en ce
« qui touche les cessions, quittances, délaissemens et renon-
« ciations aux droicts de propriété et autres devant dicts, et
« singulièrement la feudalité, souveraineté, ressort et autres
« droicts à vous et à vostre dite couronne appartenans sur
« lesdites comtez, terres et seigneuries ; car en premier lieu
« les contracts ou traittez faits par celuy qui seroit détenu ou
« pour crainte de longue détention de sa personne, ou de ses

« enfans (voir mesme s'ils estoient jurés et faits sous couleur « de paix), sont nuls, ne lient et n'obligent aucunement : « car ils sont censés estre extorqués par crainte, et ne faut « faire différence de la rétention du père ou des enfans.

« Supposé que quant à l'effet de la paix lesdits traittez « soient valables, toutesfois quant aux conditions injustes « sans lesquelles ladite paix se pourroit bien traitter et faire, « elles sont nulles et invalides; et encore que les traittez et « contracts faits entre les princes doivent exubérer et avoir « nature de bonne foy; néantmoins ledit Charles n'avoit pas « usé de grande honnesteté, ny de bonne foy au faict desdits « traittez, ne vous tenant pas la promesse qu'il vous avoit faite « de vous recevoir à honnestes et raisonnables conditions de « paix, tellement que tels traittez sont d'extrême et estroite « rigueur, et de mauvaise foy, ce qui vicie les contracts faits « entre hauts princes, mesmement qu'il y a plusieurs condi- « tions indécentes, mal honnestes et impossibles, et toutes les « clauses y sont apposées à la faveur dudit Charles d'Autriche, « et nullement ou bien peu à vostre faveur, Sire, de manière « qu'il ne peut tomber en entendement humain que vous les « ayez volontairement consenties, et pouvez dire en cet en- « droit, comme disoit le roy Agesilaüs quand on luy disoit « qu'il avoit promis quelque chose injuste : Je l'ay bien dit, « disoit-il, mais je ne l'ay pas promis ; — car vostre volonté, « Sire, contrainte et forcée par ledit Charles, et de vous « extorquée pour la délivrance de messeigneurs vos enfans, ne « doit estre reputée volonté.

« Sont aussi lesdits traittez nuls et entièrement invalides, « parce qu'en iceux vous avez cédé, renoncé et aliéné plu- « sieurs beaux droicts, proprietez et héritages estans du vray

« et ancien domaine de vostre couronne, mesmement les-
« dits comtés de Flandre et Arthois, qui par ladite première
« félonnie et rebellion estoient retournez à vostre dite cou-
« ronne, et auroient repris pareille nature ou qualité que la-
« dite couronne, qui est d'estre inaliénables, et bien que ladite
« félonnie et reversion de fief eût pu estre remise, si n'auriez-
« vous pu quitter ny aliener ladite feudalité, investiture, sei-
« gneurie directe, pairie, souveraineté, regale, ressort et
« autres droicts seigneuriaux, féodaux et patrimoniaux à vous
« et à vostre dite couronne appartenans; car par la loy de
« France que l'on nomme salique, et par le droict commun,
« divin et positif, le sacré patrimoine de la couronne et ancien
« domaine de France ne tombe au commerce des hommes,
« et n'est ledit domaine convenable à autre qu'au roy, qui est
« mary et espoux politique de la chose publique, laquelle lui
« apporte à son sacre et couronnement ledit domaine en dot
« de sa couronne, lequel dot les roys à leur sacre et couron-
« nement promettent et jurent solemnellement de ne l'aliéner
« jamais pour quelque cause que ce soit, comme aussi est-il
« inaliénable de sa propre nature et condition.

« Puis donc qu'il y a prohibition de la loy, il est clair comme
« jour que tels traittez en ce qu'ils contiennent l'aliénation cy
« devant dite sont nuls et n'ont pu estre faits et consentis ny
« estre validez par serment, tellement que nonobstant les
« confirmations, sermens, renonciations et autres clauses
« apposées en iceux pour les faire valider, ils sont demeurez
« non vallables; car tous contracts défendus pour l'utilité pu-
« blique, comme sont les aliénations du domaine de la cou-
« ronne, ne se peuvent confirmer par serment, de manière
« que celuy mesme qui a contracté y peut contrevenir.

« Or, combien, Sire, que lesdits traittez soient nuls, néant-
« moins par le vertueux désir qu'avez toujours eu de la paix, vous
« les avez bien voulu (non comme par obligation, mais par pure
« générosité et grâce) entretenir et accomplir de vostre part.
« Mais au contraire ledit Charles d'Autriche, détempteur des-
« dites comtés de Flandre et d'Arthois, non content d'avoir
« donné sous condition de paix perpétuelle lesdites loix et pac-
« tions ainsi dures, impérieuses et insupportables, a sans cause
« et raisons enfraint lesdits traittez, rompu la paix et fait
« guerre ouverte, il est venu luy-même en personne en
« armes au comté de Provence pour envahir par là vostre
« royaume ; il a aussi en ce mesme temps, pour vous cuider
« circonvenir et surprendre vostre royaume, fait descendre
« autre grosse armée desdits païs de Flandre, Arthois et autres,
« jusques au nombre de cinquante mil hommes en vostre pays
« de Picardie, qui est l'une des extrémités de vostre royaume,
« ayant délibéré de vous dépouiller du costé de la Provence,
« et d'autre part usurper ledit pays de Picardie, la ville de
« Paris, et par après tout vostre royaume ; mais ledit Charles
« ignoroit les forces d'un roy de France, il ne luy souvenoit
« pas qu'en pareille et plus grande conspiration, entreprise
« et invasion de guerre, de laquelle estoient chefs et autheurs
« l'empereur Othon, Ferrand, comte de Flandre, et autres
« leurs alliés et associés, qui auroient assailly le royaume de
« France pour le diviser entr'eux environ l'an 1209, le roy
« Philippes Auguste, dit le Conquérant, et monsieur Louys
« son fils aisné eurent en un mesme jour, contre les dessus-
« dits et lesdites deux armées, deux belles et grandes vic-
« toires, l'une à la Roche-au-Mayne en Anjou et l'autre à
« Mortagne, en laquelle fut pris prisonnier ledit Ferrand, comte

« de Flandre, et amené à la Tour du Louvre, à Paris, pour « reconnoissance desquelles victoires fut fondée l'abbaye de la « Victoire à Senlis. Le semblable est advenu cette année, car « moyennant la grâce de Dieu, qui est le seigneur des armées « et maistre des batailles, et qui au cas présent peut estre « nommé le Dieu stateur pour avoir arresté la fureur de « vostre ennemy, comme les Romains nommèrent leur Jupiter « après la guerre des Samnites, et encore moyennant vostre « bonne prudence et conduite militaire, les deux armées de « Charles se sont en un mesme jour retirées à leur grande « honte et confusion.

« Par ces moyens, conclut vostre procureur général, qu'il « vous plaise sans autre dilation luy faire droict sur les pre- « mières conclusions par luy prises dès lesdits temps de 1521 « et 1523, et que, tant à raison desdites premières que sui- « vantes félonnies, lesdits comtez de Flandre, Arthois et « Charollois, et autres terres et seigneuries cy-dessus men- « tionnées, soient déclarées estre retournées, commises et « acquises à vous, Sire, et à vostre couronne en plain droit « de propriété et possession, pour estre lesdits fiefs réunis et « incorporez à vostre couronne et patrimoine de France dont « ils sont partis ; et néantmoins où vous ne voudriés adjuger « sur-le-champ à vostre dit procureur général sesdites con- « clusions, mais voudriez user envers vostredit vassal de plus « grande bénignité de laquelle comme de toutes autres graces « et vertus vous le passez, conclud subordinement vostredit « procureur général à ce que commission luy soit par vous « et vostredite cour de pairs décernée, pour faire adjourner « ledit Charles d'Autriche, détempteur desdits comtez, terres « et seigneuries, par un seul édit citatoire et péremptoire, et

« à certain bref jour, attendu la qualité de la cause et notoriété
« du faict, à comparoir par devant vous en cette vostre dicte
« cour garnie de pairs, pour respondre auxdictes conclusions.
« Et d'autant qu'attendu l'hostilité, guerre ouverte et rébel-
« lion d'iceluy Charles, il est notoire que soit à sa personne
« ou domicile desdites comtez, terres et seigneuries, il n'y a
« seur accès pour vos officiers, requiert qu'il vous plaise au-
« thoriser ledit adjournement, qui se fera à son de trompe et
« cry public ès plus prochaines villes de seur accès desdits
« comtez, terres et seigneuries. Cependant et parce que *silent*
« *leges inter arma,* et qu'en l'exécution de ce qui sera présen-
« tement ordonné, il y pourroit avoir quelque danger, vu l'ou-
« verture de la guerre, requiert vostredit procureur général
« que par provision tous les vassaux et subjects, manans et
« habitans desdits comtez, terres et seigneuries, soient dès à
« présent (attendu la notoriété desdites félonnies et rébel-
« lions) déclarez absous et exempts de tout serment de fidé-
« lité, service de fief et hommage et subjection, en quoy ils
« pourroient avoir esté tenuz et obligez envers ledit Charles
« pour raison desdites comtez, terres et seigneuries [1]. »

Le parlement se prête à cet étrange réquisitoire, quoiqu'en vertu du traité même de Cambray le roi de France ait renoncé à tout droit de suzeraineté. Un héraut se rend bientôt sur les frontières de Picardie pour assigner Charles-Quint : dès que le délai qu'il a fixé est écoulé, un arrêt du parlement de Paris décide que Charles se trouve, comme rebelle et contumace, privé de tous les avantages que lui a attribués le traité du 5 août 1529, et la première conséquence de cette déchéance

[1] RIBIER, *Lettres et mémoires d'Estat*, I, p. 4.

est la confiscation des comtés de Flandre et d'Artois, redevenus fiefs de la couronne[1].

Une armée française se hâte de recommencer la guerre, pour exécuter la sentence du parlement pendant l'absence de Charles-Quint. Elle s'empare tour à tour d'Hesdin, de Saint-Pol, de Lillers, de Saint-Venant, mais quatre mille fantassins et six cents cavaliers réunis à Merville, sous les ordres du comte du Rœulx, suffisent pour arrêter cette menaçante invasion. Les Français se retirent vers Doulens.

Au mois de juin 1537, le comte du Rœulx et le comte de Bueren reprennent l'offensive. La ville de Saint-Pol est reconquise; Montreuil capitule, et l'armée impériale, dans laquelle on compte huit mille Flamands, met le siége devant Térouane. Trêve de dix mois signée à Bomy le 30 juillet 1537. Médiation du pape Paul III. Nouvelle trêve de dix ans conclue le 23 décembre 1538.

Un gigantesque projet, conçu par le sieur de Castillon, ambassadeur de France à Londres, s'attacha à cette trêve; elle était à peine signée depuis sept jours, lorsqu'il proposa au connétable de Montmorency de détrôner Henri VIII, devenu l'opprobre et le fléau de son royaume, pour partager ensuite l'Angleterre entre François Ier et Charles-Quint. « Le roy, « écrivait-il, garde encore de bonnes pensées à quelques-uns « qui sont si fols qu'ils aiment mieux mourir icy que de vivre « dans un autre royaume... Le temps se présente de telle « sorte qu'on ne le peut désirer plus favorable, tant à cause « des grandes et inhumaines cruautez que ce roy exerce pour

[1] RIBIER, *Lettres et mém. d'Estat*; MARTIN DU BELLAY, l. VIII; ROBERTSON, l. VI; GAILLARD, *Hist. de François Ier*, II, p. 14.

« la religion, qui le rend l'ennemy commun de tous les princes « chrestiens, que pour oster entre deux si grands amis et né- « cessaires pour le repos public de toute la chrestienté un tel « aspic qui, s'il sentoit rien branler, ne manqueroit point de se « jeter à la traverse, et de plus pour destruire et confondre « ceux qui du temps passé ont tant fait de maux et grandes « ruynes au royaume de France. Et je vous asseure qu'ils en « feroient volontiers encore, car les deux plus feintes person- « nes de ce monde, c'est luy et son milord (Thomas Crom- « well). Par quoy, pour déraciner tout à fait ce mauvais plant « qui sera toujours une rude espine au pied de l'un et de « l'autre, je serois d'avis qu'on s'entendît à s'accorder de bail- « ler leur royaume en proye. Ce qu'on feroit plus aisément et « à moins de frais et de despense que de prendre Calais; « car la dépense n'en peut durer qu'un mois ou six sepmaines. « Il est vrai qu'il en faudra venir à un combat, mais il sera « moins dangereux maintenant qu'en tout autre temps; car « vous ne croiriez pas comme le peuple est mal content. « Outre l'honneur de Dieu et le droit des hommes, quelle « gloire seroit-ce au roy et à vous! Les roys et les con- « nestables devant vous n'ont fait que chasser les Anglois « hors de France; regardez ce que ce sera de les chasser « hors de leur tannière et hérétique repaire et d'extirper à « jamais la source et la racine de tous les maux qui sont, des « temps passés, advenus en France. Butinez entre vous ce « pays, afin que l'un et l'autre ait sa commodité. Depuis la « Thamise, c'est une lisière cotoyant la Picardie, Normandie « et Bretagne jusque devant Brest, et plus outre garnie de « beaux ports, qui est une chose autant nécessaire à vostre « royaume. En cette lisière est le pays de Galles et de Cor-

« nouailles, naturels ennemis du reste de l'Angleterre et
« ayant langage à part, qui est le nostre, car c'est Breton
« bretonnant. L'autre costé de la Thamise cotoye pareillement
« pour l'Empereur, Flandres, Hollande et Zélande, qui luy est
« semblable commodité. Baillez au roi d'Escosse partie du
« nord qui est son ancien droit et héritage. Ce faisant chacun
« aura profit à cette entreprise [1]. »

L'harmonie des deux princes n'était ni assez complète, ni assez durable pour mener à bonne fin un si vaste projet. Il s'évanouit et il en reste à peine quelques traces dans l'histoire du seizième siècle.

Tandis que les plus habiles négociateurs, essayant vainement de régler la paix, ne parvenaient qu'à perpétuer la guerre, un pauvre gentilhomme espagnol, nommé Ignace de Loyola, qui avait, à l'âge de trente-sept ans, entrepris un cours complet d'études sérieuses à l'université de Paris, arriva à Bruges pour y réclamer humblement des marchands de sa nation quelques aumônes qui lui permissent de poursuivre des travaux commencés avec un si grand zèle après une jeunesse consacrée tout entière aux armes et à la dissipation [2]. Gon-

[1] *Lettre du 30 décembre* 1538 (Ribier, i, p. 341).

[2] Ignatius, in Parisiensi academia, necessariis ad prosequenda studia præsidiis destitutus, e Belgio nostro præ aliis fere nationibus benigno in egentes et liberali, petenda sibi (nec frustra) existimavit. Frequens enim colligenda in annum stipe Brugas venit. Gravis eum egestas in hanc patriam expulit ad stipem emendicandam, sustentandæ in studiis vitæ necessariam. Brugas præcipue liberales sensit... Ex illo Ignatius et novisse Belgas et præcipuo cœpit amore complecti. Eorum haud fere quisquam illo viro ad Societatem accessit quem non ad se Romam evocatum singulari voluntatis propensione adamaret : quin vel ad propagandam vel gubernandam in Italia, Sicilia, Gallia, Germania, Societatem

zalve Aguillerez lui donna l'hospitalité et le reçut en ami. Louis Vivès, l'illustre ami d'Érasme et de Thomas Morus, aussi savant que le premier, aussi courageux que le second dans sa résistance à Henri VIII, accueillit également Ignace de Loyola comme un concitoyen animé d'une ardeur toute semblable à la sienne pour la méditation des doctes traités écrits par les Pères de l'Église, et, selon une tradition qui remonte jusqu'à Ignace de Loyola lui-même, Louis Vivès dit un jour, en parlant de sa piété, qu'il ne doutait point qu'il ne fût appelé à fonder une société religieuse [1]. Louis Vivès ne se trompait point, et lorsque Ignace de Loyola eut fait approuver par le pape Paul III les règles de l'institut de la *Compagnie de Jésus,* la Flandre eut la plus grande part à son développement par l'appui qu'elle s'empressa de lui offrir. « La Belgique, dit un an-« cien historien des jésuites, bien qu'elle ne forme pas une « grande partie du monde, n'est toutefois pas une de celles « où la Société de Jésus se développa avec le moins de succès. « La Belgique, célèbre à la fois par la guerre et par les arts « de la paix, n'étend pas seulement son influence sur ses « habitants, mais sur tous les peuples de l'Europe. Ce pays, « vrai champ de Mars, fut une arène ouverte à notre courage. « Ce fut là que l'ordre se fit connaître et qu'il se fortifia ; ce « fut là qu'il combattit noblement et qu'il répandit son sang [2]. »

magnopere usus est Belgis. *Imago primi sæculi Soc. Jesu*, pp. 728 et 854. — Je lis ailleurs : « In Belgium excurrit ad mercatorum hispaniensium liberalitatem, ut modica temporis jactura otium totius anni redimeret, id exequutus tribus annis... subsidii belgici ope, ab sancti Jacobi xenodochio in opportunius domicilium transgressus, latinitati impensius excolendæ spiritus instituit. » NIC. ORLAND., *Hist. Soc. Jesu*, I, 65, 66.

[1] *Imago primi sæculi Soc. Jesu*, p. 729.

[2] *Imago primi sæculi Soc. Jesu*, p. 23; MIRÆUS, IV, p. 304.

Ainsi s'élevait, au sein de la société politique du seizième siècle, si vacillante et si agitée, une nouvelle société religieuse fondée par un pauvre gentilhomme sans nulle teinture des lettres et sans autre science que celle des armes, qui n'était, dit Bourdaloue, qu'un inconnu et qu'un mendiant, mais qui était appelé « à s'opposer à Luther, comme jadis saint Augus-« tin naissait en Afrique au même moment que Pélage en « Angleterre, et qui, malgré la sagesse des politiques, la pas-« sion des intéressés, le zèle des uns et la malice des autres, « ne s'était proposé que de préparer à toutes les Églises du « monde des missionnaires fervents, des prédicateurs évan-« géliques, des hommes dévoués à la croix et à la mort, des « troupes entières de martyrs dont il a été le père [1]. »

La Flandre, restée silencieuse au milieu de ce bruit d'armes qui remplissait toutes les régions de l'Europe [2], méritait d'être l'asile de l'inspiration religieuse et des études graves et profondes. L'anachorète et le philosophe aiment également à méditer sur des tombeaux. Il semble que la fortune, en éloignant de la Flandre l'éclat des grandeurs humaines, ne lui en ait laissé que le deuil.

(**1526.**) Isabelle, sœur de Charles-Quint, malheureuse épouse de Christiern II, roi de Danemark, meurt à Zwinaerde. Les anciens comtes de Flandre s'arrêtaient à Zwinaerde avant de prendre possession de l'autorité héréditaire ; Isabelle n'y attendait que les consolations de Dieu pour la séparer de ses peines et de ses malheurs.

Quatre ans plus tard, Marguerite d'Autriche termine ses

[1] Bourdaloue, *Sermons*.

[2] Dum dissident Cæsar et Galliarum rex, quæ pars orbis quieta est? Flandria cum adjunctis regionibus florentissimis primum orba est suo

jours à Malines [1], après avoir songé à se retirer aux Annonciades de Bruges, comme l'atteste une lettre touchante adressée à la supérieure de ce monastère : « Ma mère, ma mie, « j'ai donné charge à ce porteur d'aller vous dire de mes nou- « velles et ma bonne disposition depuis aucuns jours... Je suis « délibérée faire une bonne fin dans votre couvent à l'aide de « Dieu et de nostre bonne maîtresse sa glorieuse Mère. Je « vous prie, ma bonne mère, de faire prier toutes mes bonnes « filles à l'intention que je vous ay toujours dit, car le temps « aproche, puisque l'empereur vient, à qui, à l'aide de Dieu, « renderay bon compte de la charge et gouvernement que « luy a pleu me donner, et ce fait je me renderay à la volonté « de Dieu et de nostre bonne maîtresse, et demourray tou- « jours votre bonne fille, MARGUERITE [2]. »

Marguerite ne vint pas prier au pied des autels de Bruges, où s'était agenouillée Marie de Bourgogne, mais elle ordonna en mourant que son cœur fût porté dans le tombeau qui renfermait les cendres de sa mère.

Les ravages des épidémies rendaient communs à toutes les

principe quem genuit, et hactenus tot annis vexata a Gelriis, nec cum Anglis, nec cum Gallis vicinis habet tuta commercia, magno quidem nostro, sed non minore Gallorum ac Britannorum malo. ERASM., *Op.*, III, p. 1205.

[1] Marguerite d'York et Marguerite d'Autriche se plurent toutes les deux à résider à Malines. — Maclinia non ullo nationis et circumfusarum gentium nomine clara est : sed tum civium suorum virtute atque gloria, tum ipsius urbis elegantia. Carolus quidem Cæsar inter tot regnorum nomina, inter tot imperii titulos Maclinensem principem sese inscribit. *Christ. Longolii epist.*, p. 376. - Sur Marguerite d'Autriche, voyez les *Recherches* de M. Altmeyer.

[2] LASERNA-SANTANDER, *Mém. sur la Bibl. de Bourgogne*, p. 135.

classes de la société les mêmes sentiments de douleur. La suette, que quelques-uns nommaient la peste d'Angleterre [1], s'était introduite de Hollande à Anvers, où elle frappa en quatre jours cinq cents des plus riches marchands. De là, elle pénétra d'abord à Gand et ensuite à Bruges, où l'on vit à la fois les magistrats fermer les tribunaux et les chanoines cesser de paraître dans le chœur de la cathédrale de Saint-Donat. La durée de la suette était le plus souvent de vingt-quatre heures, et de ceux qui en étaient atteints, il n'en était presque point qui dussent la santé à une lente et laborieuse convalescence. On voyait naguère encore dans l'église de Saint-Nicolas de Gand une inscription funéraire qui rappelait qu'Olivier de Minjan et Amelberge Slangen, dont la féconde union avait donné à la patrie vingt et un fils et dix filles, avaient succombé à la suette de 1529 avec tous leurs enfants, et avaient reçu le même jour la même sépulture [2].

La vengeance de Dieu semblait moissonner tout ce qu'épargnaient les discordes des hommes. La peste suivait la guerre : un fléau appelait un autre fléau pour l'expier et le punir.

> Sublimes reges, magni duo lumina mundi,
> Cernite quam vobis subdita regna dolent :
> Cernite quos motus et quas res publica clades
> Marte sub assiduo sollicitata ferat :
> Nusquam tuta salus, late omnia et omnia longe
> Bellica tempestas, mortis et horror habet :
> Adde quod in populo magnam factura ruinam
> Pestis atrox bello gliscit et atra lues [3].

[1] Nihil enim unquam ex Anglia nobis adfertur boni. *Acta capit. eccl. S. Don.*

[2] *Coron. van den keyser Carolus*, f° VII; LOCRIUS, p. 593; MEYER, *de Rebus Flandricis*, 9.

[3] *Elegiæ Jac. Papæ*, p. 1.

La peste noire avait précédé en Flandre de quelques années le désastre de Roosebeke; la suette qui ravagea Gand était un autre présage de malheurs.

L'industrie languissait; aux nombreuses causes qui concouraient à sa décadence était venu s'ajouter le système d'hostilités générales qui embrasait l'Europe.

Il existe un vieux poëme du *Lin* et de la *Brebis*, consacré à retracer les temps héroïques de l'industrie flamande. Le lin y vante son utilité : « Le monde entier a besoin du lin : « l'intérêt public le réclame ; les soins publics veillent à sa cul- « ture. » Mais l'apologie de la brebis est bien plus complète : on sent que les ouvriers sont plus fiers dans l'atelier de la ville, où se confectionnent les draps précieux, que dans celui du village, où se tisse la toile grossière : « La Flandre ingé- « nieuse apprécie mes nombreux services et sait employer mon « lait de mille manières; la Flandre elle-même ne pourrait pas « énumérer toutes les choses par lesquelles la brebis se rend « utile au monde. La laine plaît dans sa simplicité; ajoutez-y « des couleurs étrangères, elle vous offrira la pourpre de Tyr. « plus éclatante que la flamme et le soleil lui-même. Habitant « de la Bretagne, au teint si vif, tu aimes à te parer de mes « riches vêtements, et la Gaule chevelue, comme l'appelaient « les anciens, prête mille formes diverses à mes toisons. O « Flandre, c'est toi qui produis les vêtements que porteront « les princes, tantôt serrant moelleusement leur tissu, tantôt « les recouvrant d'un léger duvet. Iris ne brille point de plus « de couleurs variées que celles dont tu sais peindre, ô ma « laine, tant de vêtements différents [1]. »

[1] *Linum*. Subsidium lini quærit respublica mundi :
Publica causa petit, publica cura colit.

Au seizième siècle tout est changé ; les laines anglaises, objet de tant de traités commerciaux avant et après Édouard III, manquent à la Flandre. Le travail des métiers se ralentit chaque jour. Les marchands étrangers, qui envoyaient dans toutes les parties du monde les étoffes précieuses fabriquées en Flandre, ont quitté en grand nombre la ville de Bruges depuis que l'ensablement du Zwyn ne permet plus que la navigation difficile et lente de quelques alléges. Les troubles de la Flandre de 1452 avaient engagé quelques marchands à se fixer à Anvers[1]. Ceux qui éclatèrent à la mort de Charles le Hardi donnèrent lieu à de nouvelles émigrations, et l'on publia même, le 25 mai 1477, un avis qui portait que tous ceux qui s'étaient retirés à Anvers seraient tenus de rentrer à Bruges dans le délai de trois jours, sous peine d'une amende de six

Ovis. Mille meas vires perpendens Flandria solers
 Mille modis rerum lac facit ire meum ;
Quas ovis et quales mundo ferat utilitates
 Nostra nec enumeret Flandria, si cupiat.
Lana placet simplex, peregrinos adde colores
 Fucos Assyrios exhibet et Tyrios.
Quantum non sanguis, non sol, non flamma rubescit
 Tam rubens rutilas veste, Britanne, mea :
Gallia quam quondam veteres dixere comatam
 Addit multiplicem velleribus speciem.
Has vestes dominis gestandas, Flandria, mittis,
 Has flocco crispans, leniter has solidans :
Tu fucare modis mea vellera, Theutone, nescis,
 Nec tamen ista manus est operosa minus.
Quot fulget variis distincta coloribus Iris
 Tot vestes pingis, o mea lana, modis.

MS. de la Bibliothèque royale, 10046. Ces vers ont été publiés par MM. du Méril et de Reiffenberg.

[1] *Dagboek der gendsche collatie*, p. 172.

cents livres parisis [1]. Les discordes civiles, que vit se multiplier la *mainbournie* de Maximilien, furent encore plus funestes à Bruges.

Au mois d'août 1493, les marchands espagnols qui s'étaient réfugiés à Anvers refusèrent de retourner dans leur ancienne résidence. Adrien Drabbe, s'étant rendu en Espagne pour porter les plaintes des magistrats de Bruges au roi Ferdinand d'Arragon, ne reçut qu'une réponse assez vague. Les Brugeois furent plus heureux près du conseil de Malines, car ils obtinrent au mois de septembre 1494 un arrêt fondé sur leurs priviléges, qui condamnait les marchands espagnols à ne point choisir d'autre résidence dans les Pays-Bas. Les marchands espagnols revinrent ; ils ne cessèrent point toutefois de murmurer de ce que chaque jour l'ensablement du Zwyn et cent autres causes rendaient leur séjour à Bruges de plus en plus défavorable aux intérêts de leur commerce.

Les relations de Bruges avec les marchands anglais n'étaient pas mieux établies. Bien qu'elles fussent réglées par le traité du 24 février 1496, elles s'étaient interrompues presque complétement lorsque Pierre Anchemant fut envoyé à Londres peu avant les fêtes de Pâques 1506, pour engager les marchands anglais à rentrer à Bruges, comme les marchands espagnols leur en avaient donné l'exemple. Pierre Anchemant les assurait qu'on avait, par d'utiles travaux, amélioré le havre du Zwyn et que la paix profonde qui régnait en Flandre avait à jamais éteint les vieilles rivalités de Bruges, de Gand et d'Ypres, toujours si funestes au commerce. Les marchands anglais protestaient que c'était à tort qu'on leur attribuait le projet de se fixer à Anvers ; mais Pierre Anchemant ajoutait

[1] *Exc. Chron.*, f° 186.

si peu de foi à ces assurances qu'il s'adressa à Henri VII, au château de Greenwich. « Je lui parlay, raconte-t-il lui-même, « du fait de la ville en lui remonstrant l'amour singulière que « le roy nostre seigneur son bon filz a au bien et ressource « d'icelle tems pour ce qu'il en est natif comme pour la beauté, « bonté, honnesteté et loyaulté de vous, messeigneurs et « des habitants, et aussi pour les grans biens et services que « ses prédécesseurs en ont eu. »

Henri VII parut fort touché des souvenirs de la généreuse hospitalité que les Brugeois avaient accordée à Édouard IV, et sa réponse, conçue dans des termes très-conciliants, remplit Pierre Anchemant d'enthousiasme pour le monarque qui l'avait si bien reçu, et d'espérances pour ceux dont il était le mandataire. Malheureusement, Henri VII s'éloigna pour aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Walsingham et Pierre Anchemant se vit réduit à subir, comme une nécessité dictée par les circonstances et la détresse des Brugeois, le célèbre traité du 15 mai 1506, qui réservait tous les avantages aux marchands anglais. Les Flamands (c'est Bacon qui le remarque) appelaient le traité de 1494 *intercursus magnus;* ils donnèrent à celui de 1506, à peine modifié par une convention du 5 juin 1507, le nom d'*intercursus malus* [1]. Bruges conserva l'étape ; mais elle ne parvint jamais à ressaisir le commerce même qui s'était retiré au port d'Anvers [2], alors si riche et si

[1] RYMER ; BACON, *Hist. de Henri VII; Arch. de la Flandre occidentale.* Voyez aussi les *Pièces justificatives.*

[2] MEYER, *de Rebus Flandricis*, 9.—Georges Cassander dit aussi : « Ante aliquot annos multo frequentius habitatam et majore civium et negotiatorum numero frequentatam constat. » — C'est à la prospérité commerciale d'Anvers que s'applique ce passage des estimables *Mémoires* du

prospère que les descriptions de Guichardin nous semblent l'œuvre d'une imagination toute féerique.

Pour compléter ce tableau de la décadence de Bruges, il faut ajouter que ses magistrats chargèrent, en 1495, d'autres députés de se rendre à Lubeck pour essayer de rappeler les marchands osterlings : vingt-quatre ans plus tard, au moment même où ils envoyaient l'abbé des Dunes exposer leur détresse en Espagne, ils adressaient les plus vives instances à une flotte vénitienne, alors à l'ancre dans les ports de l'Angleterre, afin qu'elle consentît à se diriger vers l'Écluse. Les digues du Zwartegat avaient été rétablies en 1510 et l'on venait de vérifier avec la sonde la profondeur des eaux du Zwyn pour calmer les terreurs des pilotes étrangers [1].

Le commerce de la Flandre, menacé de se voir privé de ses relations maritimes, tendait, sous Charles VIII et sous Louis XII, à se rapprocher de la France. Machiavel dit à ce

comte de Nény : « Nonobstant les guerres continuelles dans lesquelles Charles V se trouva engagé pendant presque toute sa vie, le commerce des Pays-Bas fut florissant, parce qu'il le protégea toujours sur terre et sur mer avec des soins que les circonstances des affaires publiques ne ralentirent jamais. Les habitants des Pays-Bas n'eurent aucune navigation directe sur les Indes; mais les magasins de l'Espagne et du Portugal étoient à eux et remplis de leurs manufactures : seuls ils en fournissoient aux trois quarts de l'Europe et à l'Amérique, et les richesses de l'Amérique et de l'Asie ne passoient par les mains des Espagnols et des Portugais que pour payer l'industrie des peuples des Pays-Bas. » — Rappellerai-je que les marchands des Pays-Bas avaient obtenu de Charles-Quint le monopole du transport des nègres d'Afrique dans les colonies du nouveau monde? Las-Casas approuvait alors, au nom de l'humanité, un trafic que l'humanité repousse si énergiquement aujourd'hui. WASH. IRVING, *Life of Columbus*, app. 26.

[1] Voyez les *Pièces justificatives*.

sujet : « La France n'a rien à craindre de la part des dix-sept « provinces des Pays-Bas, ce qui vient de la froideur du « climat et de sa stérilité en blés et en vins, et comme on « n'y recueille pas de quoi nourrir les habitants, ils sont obli- « gés de tirer leur subsistance de Bourgogne, de Picardie et « d'autres provinces de France. De plus, les habitants des « Pays-Bas subsistent par des manufactures et par des mer- « ceries qu'ils débitent en France aux foires de Paris et de « Lyon, car du côté de la mer ils n'en trouveraient pas le « débit. Ainsi, lorsque les Flamands seront privés du com- « merce de la France, ils ne pourront débiter leurs marchan- « dises, ni avoir aisément de quoi subsister ; ils n'auront donc « jamais de guerres avec la France que lorsqu'ils y seront « forcés [1]. » Il ne faut plus s'étonner de ce que souffrit la Flandre pendant la longue rivalité de Charles-Quint et de François Ier.

Cette malheureuse époque vit les marchands les plus riches s'éloigner à jamais de la Flandre. Ce fut ainsi que les Fugger et les Velser, si fameux en Allemagne par leur opulence ; les Galteretti, de Florence ; les Bonvisi, de Lucques ; les Spinola,

[1] MACHIAVEL, *Des Pays-Bas*.—L'alliance de François Ier avec Soliman a établi des relations commerciales entre la France et l'Orient : il en résulte « que les marchands françois, qui ont coustume de se fournir d'espiceries à Anvers et autres lieux de Flandres, ne porteront doresnavant leurs deniers hors votre royaume. » *Lettre de Codignac à Henri II, 16 avril* 1554. — Quelques marchands de Flandre s'étaient fixés en France : en 1570, des marchands flamands, établis à Lyon, avancent de l'argent au maréchal de Vielleville pour payer la solde des Suisses licenciés. *Mém. de Vieilleville*, v, p. 256. — Je vois aussi, en 1567, les marchands de Flandre offrir au roi de France un prêt d'un million d'écus. *Mém. de Condé*, I, p. 189.

de Gênes, se retirèrent successivement à Anvers : il ne resta guère à Bruges que quelques marchands espagnols [1].

Près de la vieille cité des dix-sept nations, languissaient, atteintes comme elle par les coups de la fortune, ses deux filles du Zwyn et de la Reye : l'Écluse, assise au fond de son golfe, rival longtemps heureux du Rhin et de la Tamise ; Damme, placée entre Bruges et l'Écluse comme un caravansérai sur la route des caravanes commerciales du moyen âge. « Damme, la clef et la porte de la mer ; Damme, qui ouvre ou « ferme aux Brugeois l'entrée de l'Océan ; Damme, autrefois « si peuplée et si opulente, a vu fuir ses marchands et n'est « plus qu'un village [2]. » Trois siècles se sont écoulés depuis que Meyer écrivait ces lignes. Si le port de l'Écluse a disparu dans les sables, le port de Damme s'est effacé au niveau des joncs des marais comme Venise descendra quelque jour aussi dans ses lagunes.

Cette décadence de la Flandre paraissait aux historiens français une révélation prophétique du déclin de la puissance si formidable et si altière de Charles-Quint, né dans l'une de ses villes et profondément attaché à ses mœurs. Robert Gaguin, après avoir résumé les péripéties que lui présentent les annales de la Flandre, si rapidement tombée du faîte de la prospérité et de la grandeur, ne manque point d'ajouter : « Grande leçon pour ceux qui, trop confiants dans l'éclat de « leur origine et de leur puissance, peuvent aussi devenir, par « une chute rapide, un enseignement pour la postérité [3]. »

[1] Locrius, p. 572.

[2] Meyer, *Ann.*, 1385.

[3] Ut hinc cautiones accipiant ii qui splendore principatuum et generis

Il faut ajouter que l'absence de toute administration régulière s'était fait sentir à la fin du quinzième siècle dans l'ordre industriel aussi bien que dans l'ordre politique. Maximilien avait cru affaiblir les grandes villes qu'il combattait en méconnaissant leurs priviléges et en laissant se développer le travail des métiers dans les bourgs et dans les petites villes qui en étaient exclus. Peut-être la même préoccupation se fit-elle remarquer dans quelques actes du gouvernement de Charles-Quint : cependant lorsqu'on reconnut que cet état de choses ne constituait qu'une anarchie, où l'industrie ne présentait plus dans sa fabrication ni règles incontestables qui déterminassent les droits réciproques des maîtres et des ouvriers, ni garanties légales qui maintinssent vis-à-vis du marchand la réputation méritée par une production longtemps irréprochable [1], on s'efforça vainement de revenir en arrière : on multiplia les ordonnances et les règlements, mais l'on ne parvint point à rétablir la prospérité qui était due à l'ancienne organisation des métiers intimement liée à la puissance politique des grandes communes flamandes [2].

A Charles-Quint commence en Flandre la nouvelle draperie, c'est-à-dire la draperie alimentée par les laines d'Espagne.

antiquitate elati, facili per considerationem lapsu, fabula posteris fiunt. GAGUIN, fº 278.

[1] Toutes les pièces de drap devaient être vendues à la halle aux draps. Le sceau dont elles étaient revêtues attestait que leur qualité avait été constatée; un autre sceau servait à marquer les pièces de drap rejetées, « daer by de vlaemsche draperie ghediffameert zyn zoude. »

[2] Dès le 10 octobre 1497, Philippe le Beau avait défendu, afin de favoriser la draperie flamande, que l'on portât des habits de damas, de satin ou de velours.

Le duc Philippe de Bourgogne, époux d'Isabelle de Portugal, avait déjà eu la même pensée lorsque, dans une charte du 26 octobre 1464, il se plaignait que les Anglais vendaient leurs laines si cher « qu'il en résultoit grant dommaiges et « inconvéniens pour les pays de Brabant et de Flandre qui « sont principalement fondez sur fait de draperie [1]. » Charles-Quint, fils d'une princesse espagnole, devait la réaliser [2] : lier la Flandre à l'Espagne par les besoins de son industrie, était un acte habile au point de vue politique [3].

L'industrie flamande continua à fabriquer quelques étoffes précieuses ; elle produisit encore quelques somptueuses tapisseries, notamment celles qu'admirait la cour de Charles VIII [4], ou celles qui furent offertes au pape par François Ier [5]. Son activité se porta, toutefois, principalement vers des étoffes d'un genre nouveau et d'un prix moins élevé : pour les unes on appela des tisserands d'Armentières, pour d'autres des ouvriers de Hondschoote.

A la même époque, afin que la Flandre restât sans cesse une terre commerciale, s'élevait dans les campagnes l'industrie linière, héritière de l'industrie des grandes villes, bornée

[1] Gachard, *Documents inédits*, II, p. 176.

[2] Voyez le règlement de la nouvelle draperie (*Précis anal. des Arch. de la Flandre occidentale*, III, p. 229). — Les villes où l'on s'occupait le plus, au seizième siècle, de la fabrication des draps étaient Bruges, Ypres, Poperinghe, Messines, Thourout, Menin, Ghistelles, Wervicq et Messines.

[3] La charte du 26 octobre 1464 défendait la vente des draps anglais en Flandre : Philippe le Beau l'autorisa, en 1501, à Bruges.

[4] *Description d'une tapisserie faite à Bruges*, par M. Lenoir (Paris, 1819).

[5] Paul Jove, I, p. 124.

aux étoffes de laine. Liée intimement au sol qu'elle fertilisait, elle puisait dans l'agriculture, et l'agriculture puisait en elle, un mutuel et réciproque appui. Le même toit abritait la charrue et le métier du cultivateur devenu tisserand. Pendant les longues veillées de l'hiver, la moisson de l'été se métamorphosait, sous les mains qui l'avaient recueillie, en trésors mercantiles : la femme même, assise à son rouet, concourait, par son adresse, à assurer la richesse, la paix et l'abondance dans le foyer domestique. « La Flandre sera riche, disait Charles-Quint, tant que l'on n'aura point coupé le pouce de ses fileuses. »

Si les relations du commerce extérieur s'éteignaient dans les villes de la Flandre, si parfois dans ses campagnes mêmes un cri de guerre semait la désolation, il faut aussi signaler, à certains intervalles, une autre source de souffrances et de détresse : l'accroissement progressif des impôts. Dès 1516, Érasme écrivait à Thomas Morus : « On réclame du peuple des « sommes énormes et la demande a été agréée par les grands « et par les prélats, c'est-à-dire par ceux qui seuls ne doivent « rien donner, et toutes nos campagnes sont couvertes de sol- « dats. Trop infortuné pays! et toutefois combien ne serait-il « point heureux si ses villes pouvaient s'entendre entre elles[1] ! » En 1524, la levée des impôts excita des troubles dans toutes les provinces des Pays-Bas. Les biens du clergé n'en étaient plus exempts, et sa résistance fut si vive en Flandre qu'une partie

[1] Exigitur a populo ingens pecunia. Postulatio recepta est ab optimatibus ac prælatis, hoc est his qui soli nihil daturi sunt. Nunc civitates consultant. O' αὐτοκράτωρ alias ἄνοπλος nunc adest manu magnifice armata et agri passim explentur militum gregibus, sed unde aut cujus nomine veniant incertum. O miseram hanc regionem! O felicissimam si civitatum inter ipsas esset concordia! ERASM., III, p. 189.

de ses domaines fut saisie ; ce qui fait dire, en 1529, à Érasme : « Les exactions accablantes au delà de toute mesure sont de-« venues communes à tous, et nous les supportons d'autant « plus impatiemment que l'argent qu'elles produisent est porté « en Allemagne et en Espagne [1]. »

En 1536, la reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui avait succédé à Marguerite d'Autriche dans le gouvernement des Pays-Bas, avait obtenu une aide de quatre cent mille carolus d'or, dont le tiers devait être payé par la Flandre ; Bruges, Ypres et le Franc obéirent, mais une vive opposition se manifesta à Gand [2].

Les désastres des guerres et des révolutions, qui avaient ruiné Bruges en en exilant les marchands étrangers, avaient exercé moins d'influence sur la prospérité des Gantois, entretenue par l'activité intérieure du travail de leurs métiers. Les documents contemporains reproduisent encore le tableau que Froissart traçait au quatorzième siècle de la puissance de Gand et de ses richesses. Ils la nomment tour à tour « une ville fort « belle, grande, puissante et ample, la plus belle et ample ville « de la crestienneté, une fort belle et triomphante ville, une « ville sans pair à cause des belles rivières qui y descendent de « tous quartiers, au moyen desquelles tous biens et marchan-« dises y arrivent, une ville qui n'estoit point une ville, mais « ung pays, tant y avoit maisons, églises, cloistres, chapelles, « hospitaulx et autres beaux et somptueux édifices. »

[1] Jam exactiones supra modum graves, sunt omnium communes ; nobis autem hoc molestiores sunt quod pecunia defertur in Germaniam et Hispaniam. ERASM., p. 1205.

[2] *Relation des troubles*, pp. 72 et 98. — Au commencement, ceulx de Gand sembloient le plus assurez; mais aulcuns mavaix espris ont changé

« Gand, dit un historien du seizième siècle, est à peu près « la plus grande ville de l'Europe. Ses habitants prétendent « que le circuit de ses remparts offre un développement de « sept lieues. On raconte que jadis sept rois l'assiégèrent « pendant sept ans et ne purent s'en emparer, et aujourd'hui « encore, à côté de ses sept ponts de marbre, construits sur « l'Escaut, on remarque sept églises fondées par les sept rois « aux lieux mêmes où s'élevèrent leurs camps. Une de ces « églises, celle de Saint-Michel, possède, dit-on, un si grand « nombre de paroissiens, que chaque année on y voit com- « munier, aux fêtes de Pâques, vingt-huit mille personnes [1]. »

Un même sentiment de résistance dominait chez tous les habitants de Gand. Les bourgeois, accablés de taxes, ne voulaient plus en accepter de nouvelles; les tisserands et les petits métiers rappelaient les anciens principes du droit communal sur l'obligation limitée de servir le prince pendant un certain nombre de jours. Enfin, il fut résolu, dans la collace du 14 avril 1537, « que si avant que l'Impérialle Majesté leur « seigneur naturel et prince natif avoit nécessairement affaire « des gens de guerre de son pays de Flandres contre le roy « de France son ennemy et pour la deffense de cestuy son « pays, présentoient à Sa Majesté voluntaire assistance par « gens d'iceluy pays, selon l'ancien transport et ancienne « coustume et les payer, et autrement point. » Cette réponse fut portée à Bruxelles par les échevins Régnier Van Huffel,

l'affaire. *Lettre de la reine de Hongrie*, 1er *mai* 1536. — On soupçonna d'abord les nobles et prélats du Brabant, alors en discussion avec l'Empereur par rapport à leurs priviléges, d'avoir excité l'opposition des Gantois; mais rien ne justifia cette opinion.

[1] Laur. Surius, *Comm. br.*, p. 2.

Jacques Van Melle, Jean Vanden Eeckhaute et le grand doyen Liévin Pym [1].

La reine de Hongrie, qui venait d'apprendre l'invasion d'une armée française en Artois, crut devoir temporiser [2], de crainte d'exciter trop profondément le mécontentement des Gantois [3]. Elle leur demanda de nouvelles explications [4], et ce fut pour satisfaire à ce désir que les Gantois déclarèrent, dans la collace du 29 avril, « qu'ils entendoient ce faire par le grand estan-« dart et par gens du pays comme autreffois a esté fait. » Cependant le comte du Rœulx avait déjà réussi à arrêter l'armée française, et la reine de Hongrie n'hésita plus à ordonner dans la châtellenie de Gand la levée de l'impôt qu'avait sanctionné le vote de trois membres du pays de Flandre. Il fallut toutefois recourir à des voies d'intimidation, mais les magistrats de Gand, qui semblaient peu les redouter, s'adressèrent itérativement à la reine de Hongrie pour protester contre les arrestations qui avaient eu lieu, alléguant que, d'après les priviléges du pays, « l'accord de la plus grande partie ne « peult charger ni obliger la moindre partie, en la contribution « d'aulcunes aides, subventions ou impositions, » et que les châtellenies, soumises à leur autorité, ne pouvaient être im-

[1] *Discours des troubles de Gand*, p. 287. Comp. *Rel. des troubles*, p. 555.

[2] Sa Maigesté Impérialle se doubtoit fort de la guerre qui lors estoit entre l'Empereur, nostre sire, et le roy de Franche, car elle povoit bien sçavoir l'intention dudit roy, qui estoit de mettre toute tourble ès pays de par dechà. *Rel. des troubles*, p. 5.

[3] Ceulx de Gand sont fort enclins à mutinerie. *Lettre de la reine de Hongrie, avril* 1537.

[4] *Relation des troubles de Gand*, p. 559.

posées sans leur assentiment ; ils prétendaient, en conséquence, que les poursuites exercées étaient « notoirement (en « parlant en toute référence) contre toute raison, droit, pri- « viléges, anciennes coustumes et libertez desdits de Gand, et « en dehors de tout entendement raisonnable [1]. » — « Et « comme ledit maistre Liévin, ajoute le *Discours des troubles de* « *Gand,* eust présenté ladite requeste et se fust retiré de la « chambre, retourna demandant encore dire un mot, disant « en tremblant avoir charge de ses maistres de déclarer que si « la royne ne vouloit accomplir le contenu en ladite requeste, « qu'ils estoient délibérez d'envoyer leurs déautez vers l'Em- « pereur, requérant que on ne le print de male part [2]. »

Une démarche faite par le sire de Herbaix au nom de Charles-Quint eût pu apaiser les Gantois. Rien n'était plus propre à atteindre ce but que le discours qu'il leur adressa : « Par « espécial suis chargé de faire ceste requeste à vous, mes- « sieurs de Gand, pour l'entière et totale confidence qu'il a en « vous pour autant qu'il n'est point seulement vostre seigneur « et prince naturel, mais est nez et natif d'icelle, ce qui com- « munément et de nature engendre quelque affection et amour « espécial de l'ung à l'autre, et si depuis ung peu, il porroit « avoir aucune chose mal entendue, Sa Majesté ne sçauroit

[1] Et disoient qu'ils estoient les premiers des quatre membres de Flandres, et leur sembloit proprement que le comte de Flandres ne povoit riens lever oudit pays sans leur consentement. *Relation des troubles de Gand,* publiée par M. Gachard, p. 2.

[2] *Discours des troubles,* p. 289. — Le 14 septembre 1537, la reine de Hongrie écrit à l'Empereur « que l'exécution est mise en surséance, mais que ce n'est ce que les Gantois cherchent, ains venir en possession de leur exemption prétendue. » LANZ, II, p. 681.

« avoir de vous aultre ymagination sinon que ce ait esté par « faute d'avoir bien comprins l'ung l'autre [1]. »

Les Gantois aimèrent mieux recourir aux trois autres membres pour qu'ils les aidassent à soutenir leurs priviléges [2], et le 24 septembre 1537 les quatre membres de Flandre réclamèrent d'un commun accord, près de la reine de Hongrie, la liberté de toutes les personnes qui avaient été arrêtées. Dans ces conjonctures difficiles, la reine de Hongrie proposa aux Gantois de soumettre leurs réclamations à la décision du conseil privé ou à celle du grand conseil de Malines, ou bien à celle de l'Empereur lui-même, en consentant à ce que pendant cette procédure les prisonniers fussent provisoirement mis en liberté ; mais les magistrats de Gand désiraient qu'on reconnût leurs priviléges et non point qu'on les discutât. En effet, les discuter c'était supposer qu'ils étaient sujets à contestation et qu'il était loisible de les interpréter et même de ne pas s'y conformer : ils ne répondirent pas aux propositions de Marie de Hongrie. Enfin, le 2 décembre, voyant que les prisonniers n'étaient point relâchés, ils portèrent de nouvelles plaintes à la reine, qui répliqua qu'ils avaient laissé s'écouler les délais de surséance qu'elle leur avait offerts pour qu'il fût statué sur leurs réclamations. Peu de jours après, le 31 décembre, les magistrats de Gand rédigèrent par-devant notaire un acte d'appel à l'Empereur.

[1] *Rel. des troubles*, app., p. 192 (12 juillet 1537).

[2] On lit dans une lettre du sire d'Ongnies « que journellement le commun d'Ypres met nouvelletés en avant et se range de l'opinion des Gantois. » 22 octobre 1539. *Rel. des troubles*, app., p. 279. — Courtray favorisait également les Gantois, et déjà des troubles avaient éclaté à Roulers, à Audenarde et dans d'autres villes.

Charles-Quint se trouvait à Barcelone. Il répondit le 31 janvier à la protestation des Gantois. Bien que dans sa lettre il soutienne la conduite de sa sœur en ordonnant la levée immédiate des quatre cent mille carolus, nonobstant tout appel, il leur permet d'exposer leurs griefs au grand conseil de Malines, et l'on rencontre de nouveau dans son manifeste quelques lignes où il rappelle les liens qui l'unissent à sa patrie : « Toutefois avions toujours eu cette opinion et espoir de vous « que, durant notre absence, vous vous deviez plus em- « ployer nous aider, assister et servir que nuls autres, à « cause que sommes Gantois et avons prins naissance en « notre ville de Gand... et quant à ce que vous vous excusez « sur la povreté du peuple, petite négociation et la charge des « précédentes aydes qui ont esté grandes, vous pouvez bien « considérer que les mêmes raisons militent aussy bien pour « les trois membres de Flandres et ceux de notre pays de « Brabant que pour vous, lesquels, toutefois, considérans mieux « valoir de deffendre les frontières que laisser entrer les enne- « mis au pays, n'ont voulu refuser à nous faire toute assistence « en si urgente nécessité et extrémité, comme aussy espérons « que vous, les choses bien entendues, faire ne vouldrez ; « et nous desplaist que les aydes ont esté si grandes, veu que « ce n'a esté pour notre prouffict particulier, mais seullement « à cause des grandes affaires que avons eu pour garder et « maintenir notre estat et réputation et pour le bien et utilité « de nos pays, repos, seureté et tranquillité de tous nos « subjects [1]. »

Charles-Quint croyait pouvoir calmer les Gantois par ces

[1] *Discours des troubles*, p. 315.

paroles, aussi douces et aussi conciliantes que celles que le sire de Herbaix avait déjà fait entendre en son nom; Marie de Hongrie alla même jusqu'à suspendre la levée des quatre cent mille carolus [1] : rien ne devait confirmer ces espérances.

Évidemment, il existe chez nos populations flamandes du seizième siècle une tendance funeste à un abaissement moral, conséquence inévitable de l'abaissement politique : « Les vieil-« lards, écrivait Meyer, prétendent que tout est changé dans « les mœurs de notre nation, et ils se plaignent qu'à des « hommes simples, francs, loyaux, courageux, robustes et « d'une haute stature a succédé une génération corrompue « par le vice, l'oisiveté, l'ambition et l'orgueil. Les désordres « se sont multipliés, la piété du clergé s'est refroidie. Autre-« fois il suffisait de l'arbitrage de quelques hommes sages pour « éteindre de rares discussions soulevées par des achats et « des ventes qui se faisaient souvent sans témoins : aujourd'hui, « chacun recourt à des actes écrits, de crainte de rencontrer « une mauvaise foi que ne connurent jamais nos ancêtres [2]. »

Rien ne prouve mieux le relâchement qui régnait dans le lien social que le penchant des esprits à rompre le lien religieux consacré par le culte des générations, qu'il unissait entre elles dans une pieuse communauté de traditions et de souvenirs. Les doctrines des luthériens s'étaient rapidement introduites dans les Pays-Bas, surtout dans les cités commerciales et industrielles où affluaient un grand nombre

[1] Le 6 février 1537 (v. st.), Charles-Quint écrit à la reine de Hongrie « de tellement conduyre ledit affaire de Gand que la chose ne tombe en manifeste rébellion et désobéissance, laquelle, attendue la disposition du temps, seroit très-dangereuse. » *App. à la Rel. des troubles*, p. 206.

[2] MEYER, *de Rebus Flandricis*, 9.

d'étrangers. Dès 1522, un an après la diète de Worms, elles avaient fait de grands progrès à Anvers; Charles-Quint y fit même brûler, en sa présence, les livres de Martin Luther, qui y avaient été envoyés d'Allemagne, et deux moines augustins de cette ville, convaincus de les avoir propagés, furent punis du dernier supplice à Bruxelles : ce qui fit dire à Luther, dans une lettre adressée aux chrétiens de la Hollande, du Brabant et de la Flandre : « Dieu soit loué de nous avoir donné de « vrais saints et de vrais martyrs! Nos frères d'Allemagne « n'ont pas encore été jugés dignes de consommer un si glo- « rieux sacrifice! » Luther se montra toutefois moins admirateur du zèle des catéchumènes d'Anvers quand il apprit que presque tous s'étaient attachés à la secte des anabaptistes. « Nous avons ici, écrivait-il le 27 mars 1525, une nouvelle « espèce de prophètes : ils sont venus d'Anvers et prétendent « que l'Esprit saint n'est autre chose que la raison naturelle [1]. »

Les doctrines de la réforme s'étaient également bientôt répandues à Gand : malgré la publication de l'édit de Worms du 8 mai 1521, et des édits successifs du 17 juillet 1526, du 14 octobre 1529, du 7 octobre 1531, du 10 juin 1535, du 17 février 1535 (v. st.) [2], elles y avaient pris un si grand développement qu'au mois de juin 1538 le président

[1] *Chron. van den keyser Carolus V*, f° 13; EMM. VAN METEREN, *passim*; *Lettres de Luther* (Berlin, 1825). — Luther était, dans son langage, aussi violent que superstitieux : il se plaît à raconter que les Brugeois, songeant à faire trancher la tête à Maximilien, consultèrent les Vénitiens qui leur répondirent : « Homo mortuus non facit guerram. » Ailleurs, il paraît croire qu'il y a dans les Pays-Bas des chiens qui flairent ceux qui doivent mourir et rôdent à l'entour.

[2] *Placaeten van Vlaenderen*, I, pp. 88, 103, 107, 113, 118.

de Flandre, Pierre Tayspil, annonça à Marie de Hongrie l'existence d'une petite communauté de luthériens et d'anabaptistes aux portes mêmes de Gand [1]. L'année suivante elles se mêlèrent aux mystères que représentaient publiquement, selon un ancien usage, les *povres de sens* de Furnes, les compagnons du Saint-Esprit de Bruges, de l'Alpha et Oméga d'Ypres, de la Fleur de Lis de Dixmude, et d'autres membres des innombrables sociétés de rhétorique alors établies dans les Pays-Bas [2].

« Pluiseurs lieux pour le temps de lors estoient assez enclins « à toutes séditions, commotions et hérésies, et les intentions « et désirs de telz et semblables n'estoient que à pillier églises, « gens nobles et autres riches, et avec eux pluiseurs estrangers

[1] GACHARD, *Relation des troubles de Gand*, p. 216. — Thomas Morus écrivait à Érasme : « Ex Belgio quo se velut in portum aliquem omnes hæreses receperunt, libri hæretici in Angliam mittebantur. » — L'un des membres de l'échevinat des *Creesers* est Laurent Claes, « banny de lutherie. » *Discours des troubles*, p. 454. — En 1540 (la date est importante), un couvreur d'ardoises d'Anvers confère avec Luther et Mélanchton. Pendant la même année parut un nouvel édit de Charles-Quint contre les progrès du luthéranisme dans les Pays-Bas (22 septembre 1540). — Ce fut d'Anvers qu'Étienne Vaughan adressa à Henri VIII, par l'intermédiaire de Thomas Cromwell, les ouvrages hétérodoxes de Guillaume Tindal, condamné à mort dans les Pays-Bas, en vertu des édits de Charles-Quint.

[2] GACHARD, *Rel. des troubles*, p. 256. — Les représentations des sociétés de rhétorique étaient devenues, en plusieurs lieux, des prêches protestants. Voyez l'*Édit du 26 janvier* 1559 (v. st.). — « They were and are, porte une lettre écrite par Richard Clough, marchand anglais, forbiden moche more streltly than any of the boks of Martyn Luter : as allso those plays was one of the prynsypall occasyons of the dystrouccion of the towne of Gantt. » *Life of Thomas Gresham*, I, p. 380.

« se y feussent boutés aians tous les mesmes voullentés et « qui ne demandoient que ung tel temps troublé, et lesquelz « tenoient la secte luthérienne qui régnoit lors par toute la « crestienté, qui aussy ne demandoient sinon faire toutes « choses communes et entre autres points hérétiques qu'ils « soutenoient, c'en estoit l'un... Toute la fin de leur com- « motion tendoit de faire les riches devenir povres et les « povres devenir riches, et en effect, tous biens communs, ce « qui estoit l'oppinion de pluiseurs luthériens... et quand les « povres rencontroient les riches, en allant leur chemin par « les rues, ilz leur disoient par grant envye : Passez oultre ! « le temps viendra de brief que possesserons vos richesses à « nostre tour, car vous les avez assez possessés et vous posses- « serez nos povretez à vos tours; si sçaurez que c'est d'icelles « et nous sçauront que c'est de vos richesses, et porterons vos « belles robbes et vous porterez les nostres, qui sont bien « laides et de petite valleur [1]. »

Cette secte portait à Gand le nom de *creesers* [2], qu'on n'a pas mieux réussi à expliquer que celui des Huguenots.

On connaît, d'ailleurs, les projets politiques des *creesers*.

[1] *Relation des troubles*, pp. 23, 35 et 37. — L'une des premières doctrines enseignées par les anabaptistes était la communauté des biens. SLEIDAN, l. VI.

[2] *Discours des troubles*, pp. 480 et 481. — M. Steur fait dériver *creesers* de *creysschen*, pleurer, crier : « Arent Fierens, roepende ende cryssende. » Mieux vaudrait adopter pour étymologie le verbe *kryghen*, combattre ou piller : « Hans van Curterycke zegt dat zyne intentie was cryg te hebbene jegens de gegoede. Kent voorts dat hy zeyde : Mogten wy cryg hebben, zo waeren wy heeren. » — On comprendrait, dans ce dernier sens, que l'appellation de *creeser* fût, dès 1538, une injure punie par les tribunaux.

« Toute leur affaire tendoit, porte un document contemporain, « de faire d'icelle ville de Gand une ville de commune et non « subjecte à nul prince, ne seigneur, fors à elle-mesme, « comme il y en a plusieurs en Allemagne et en Ytalie [1]. »

François Ier avait soutenu les villes protestantes d'Allemagne. Les *creesers* espéraient trouver en lui le même appui. Au mois d'octobre 1538, Marie de Hongrie défend aux Gantois d'envoyer des députés au roi de France. Ils feignent d'obéir, mais un de leurs émissaires, Lupart Grenu, de Tournay, se rend à Fontainebleau, où le roi de France refuse de l'écouter, parce qu'en ce moment il ajoute plus de prix à l'alliance de Charles-Quint qu'au renouvellement des hostilités, quelque favorable qu'il puisse paraître. « Les Gantois, écrit Martin de « Bellay, pour mieulx se fortifier et venir à l'effect de leur « entreprise, envoyèrent secrètement devers le roy lui offrir « de se mettre entre ses mains, comme leur souverain sei- « gneur; luy offrirent pareillement de faire faire le semblable « aux bonnes villes de Flandres : chose que le roy refusa pour « n'estre infracteur de foy envers l'Empereur, attendu la trève « jurée entre eux depuis deux ans [2]. »

(Juillet 1539.) Nouvelles remontrances des Gantois. La collace du 8 juillet demande « que l'on deffende les bourgeois et « adhéritez de cette ville et chastellenie, touchant l'exécution « commencée. » L'agitation s'accroît. Le 17 août, les métiers refusent de procéder à l'élection de leurs doyens tant que les prisonniers n'auront point été délivrés. Ils accusent les députés, chargés l'année précédente de porter leurs réclamations à la

[1] *Rel. des troubles*, p. 26.

[2] *Mém. de Martin du Bellay*, livre VIII.

reine de Hongrie, de ne pas s'être acquittés fidèlement de leur mission. Liévin Borluut les encourage dans leur résistance en leur rapportant que, selon une tradition qui s'était perpétuée dans sa maison, il était arrivé à un comte de Flandre de perdre son comté en jouant aux dés avec un comte de Hollande, mais qu'un de ses ancêtres avait réussi à persuader aux bourgeois de Gand de le lui racheter, et qu'ils avaient dès lors obtenu de ne pouvoir jamais être soumis à des taxes malgré leur volonté. Liévin Borluut se trompait : ses aïeux n'avaient conservé à la Flandre son indépendance et sa liberté que sur le champ de bataille de Courtray, mais le peuple n'en croyait pas moins à l'exactitude de son récit[1].

Le 19 août, on arrête à Gand Liévin Pym et Jean Van Waesberghe Regnier Van Huffel fuit à Bruxelles. Quatre députés de Gand l'y suivent et l'y font arrêter, mais il se place sous la protection des lois du Brabant.

Dans la collace du 22 août, on insiste pour que l'on interroge les anciens échevins sur les actes de leur administration, sur leur réponse à Marie, et sur la disparition du privilége mentionné par Liévin Borluut, que l'on ne retrouve plus : il faut, s'écrie-t-on de toutes parts, qu'il soit défendu de faire sortir du blé de la ville, qu'on approfondisse les fossés qui la

[1] *Discours des troubles*, 129. — Un manuscrit cité par M. Steur porte que, vers 1070, Liévin et Adrien Borluut et Arnould Bette proposèrent au comte Baudouin de Mons de payer pour lui, à son frère Robert le Frison, une somme énorme qu'il avait perdue au jeu, pourvu qu'il promît qu'à l'avenir aucune taxe ne serait établie à Gand contre le gré des bourgeois; ce dont ils obtinrent un privilége qui fut enregistré au parlement de Paris. J'omets de longs détails non moins fabuleux que le fond même du récit.

protégent, qu'on réunisse son artillerie, qu'on arbore publiquement son étendard, qu'on remette la charte de *l'achapt de Flandres* indiquée par Liévin Borluut. Il faut que les bourgeois adhérités dans la ville ne puissent plus se présenter dans les collaces comme membres des métiers. Il faut, de plus, que l'on casse le *calfvel* de 1515, par lequel Charles-Quint a confirmé les conditions imposées par Maximilien aux Gantois dans le traité de Cadzand [1].

(23 août.) Tous les métiers prennent les armes. Liévin Pym est conduit vers midi au Gravesteen. Il déclare que la réponse qu'il a adressée à la reine de Hongrie était conforme aux instructions des échevins des deux bancs : après l'avoir soumis deux fois à la torture, on obtient de lui cet unique aveu qu'il avait un jour déposé à l'hôtel des échevins, pour qu'elle servît aux serruriers de modèle pour faire une autre clef, celle *du secret* des priviléges qui lui était confiée. Le 26 août, Liévin Pym est de nouveau soumis à la torture : sa fermeté reste inébranlable, et le grand bailli François Vander Gracht demande, en alléguant le grand âge et les infirmités de l'ancien doyen des métiers, qu'il soit reconduit dans les prisons de la ville pour être jugé par les magistrats.

Cependant les métiers restent assemblés. Ils ne voient qu'un sortilége dans le courage que Liévin Pym a montré ; c'est peu qu'ils aient déjà exigé qu'on le rasât, afin de retrouver plus aisément le sceau mystérieux des sorcières et des nécromanciens; ils arrêtent un homme et une femme qu'ils accusent d'avoir exercé sur lui une influence magique. Enfin, le 28 août, ils obtiennent des échevins de la keure, intimidés par leurs

[1] *Discours des troubles*, p. 361.

menaces, la condamnation de Liévin Pym, et le même jour celui-ci est porté sur un fauteuil, comme le sire d'Humbercourt, sous la hache du bourreau[1] : c'est au pied de cet échafaud que les membres des métiers jurent de nouveau de ne point se séparer tant que le *calfvel* de 1515 n'aura point été révoqué, serment prononcé sous de tristes auspices, qui ne présageait que la mort à ceux qui invoquaient la mort à témoin de leurs fureurs.

Tandis que les bourgeois se séparaient avec effroi d'une résistance qui cessait d'être légitime dès qu'elle ne s'appuyait plus sur leurs priviléges, les métiers s'engageaient de plus en plus dans cette voie sanglante, où l'anarchie est invinciblement poussée vers l'abîme par les passions mêmes qui sont son élément et sa vie[2]. Non-seulement ils demandaient que l'on chargeât de chaînes les magistrats qui avaient adhéré au *calfvel* de 1515, mais ils voulaient également que l'on supprimât un autre *calfvel*, celui de 1531, qui réglait les attributions du conseil de Flandre. Le 2 septembre 1539, le cloître des Jacobins, où devait s'assembler la collace, est envahi par quatre ou cinq cents de ces obscurs disciples des théories à demi politiques et à demi religieuses, qui s'appuyaient sur la Bible pour combattre à la fois l'État et l'Église, le prince et le prêtre.

[1] Il dist au peuple estant sur le dit échaffaud : Enfans, je sçais bien que aussy tost que vous aurez veu mon sang, et en dedans brief temps après, que serez dollens de ce que faictes présentement et me regretterez; mais il sera trop tard. *Rel. des troubles*, p. 15.

[2] Le commun peuple commenchoit à bien fort dominer, lesquelz mirent pluiseurs choses jus selon leurs voullentés, et entre autres tous assis et maltottes; ce qui seroit toutesvoyes mal possible de entretenir une si puissante ville que celle de Gand sans payer aucuns assis. *Relation des troubles*, p. 3.

ces deux colonnes de la vieille société qu'ils condamnaient. « Nous voulons [1], répètent-ils, que l'on annule les deux *calfvel* « et le traité de Cadzand, que l'on juge tous ceux qui y ont « adhéré, qu'on approfondisse les fossés de la ville, que le « guet veille désormais sur les remparts. » En vain le grand bailli, François Van der Gracht, leur représenta-t-il qu'il ne pouvait, sans mériter le dernier supplice, consentir à la révocation d'actes qui émanaient de l'Empereur : ils ne voulurent rien entendre, et il fallut que les trois pensionnaires élus par les bourgeois, les tisserands et les petits métiers, leur livrassent le *calfvel* de 1515. Les uns le déchirèrent et le jetèrent dans la boue, les autres en recueillirent les lambeaux pour les porter orgueilleusement à leurs chapeaux, comme leurs pères s'étaient parés, en 1467, des débris de l'aubette des commis de la gabelle [2].

La reine de Hongrie avait inutilement cherché à sauver Liévin Pym en lui adressant une déclaration justificative, dont il n'avait pas même osé faire usage ; elle crut prudent de surseoir à la levée de l'impôt, mais elle donna aussi des ordres pour que l'on gardât avec soin les forteresses les plus voisines de Gand, et elle exposa en même temps, dans une lettre

[1] Et parloient communément : Nous le voullons. *Rel. des troubles*, p. 10.

[2] La manière de le rompre et deschirer fut par eux ordonné telle : que ledit statut seroit mis sur le bureau en la maison eschevinale, présent toute la loy, le grant doyen et ceulx des mestiers, aucuns bourgois et tout le peuple qui y voulloit venir, et illecq ledit grand doyen le casseroit d'un cop de couteau au travers, le doyen des tisserands feroit le semblable, et ainsy feroient les premiers échevins du hault banc et du second banc. *Rel. des troubles*, p. 18.

adressée aux trois autres membres de Flandre, les nombreux attentats qu'elle reprochait aux Gantois : « Sa Majesté les a « mandé pour d'eulx entendre le moyen pour remédier par « la douce voye et éviter tous maux et inconvéniens apparans « advenir, s'il y convient remédier par la force et guerre, « requérans avoir advis et conseil desdits trois membres, des- « dits remèdes, lesquels eux, comme cognoissans la nature « du pays et des subjects, pourront plus facilement adviser « que nuls autres, offrans faire extrême diligence et tout « devoir, tant que en elle sera, sans rien espargner, pour faire « cesser lesdits troubles par douceur, bonne intelligence et « amitié; ayant regard et considération que en allant par la « force, que Dieu ne veuille, et qui seroit à très-grief regret « de Sa Majesté, l'on ne sauroit appaiser lesdits troubles. sans « mettre le pays et les bons sujets en grand hazard et déso- « lation et les bons avec les désobéissans. Et si néanmoins « on n'y fait remédier par la force, requerroit savoir le moyen « plus prompt et convenable pour y sitôt remédier, et à la « moindre foule des sujets et pauvres paysans du pays, les- « quels Sa Majesté désire en tout supporter, cognoissant leur « fidélité et les bons services que du passé ils ont faict à leur « prince naturel et seigneur souverain. »

Les Gantois venaient d'arrêter Guillaume de Waele, garde des chartes de Flandre, et trois échevins de 1515, Jean de Wyckhuuse, Gilles Stalins et Jean Devettere, ainsi qu'un ancien échevin de la keure, qui fuyait déguisé en femme : puis on les vit demander la révocation de tous les magistrats de la keure sans exception. Ils se montraient si orgueilleux qu'ils refusaient de payer les droits de tonlieu établis sur l'Escaut, se prétendant citoyens d'une ville libre : ils mainte-

naient, d'ailleurs, que, selon leurs priviléges, ils avaient le droit, après six semaines de délibérations stériles dans la salle de la collace, de convoquer la *wapening* sur la place du marché. On s'attendait même à voir reparaître les chaperons blancs. Adolphe de Beveren et Lambert de Briarde, que Marie de Hongrie avait envoyés à Gand, lui mandèrent que leurs vies étaient en danger s'ils n'autorisaient pas le renouvellement immédiat de la *keure*, et le grand bailli François Van der Gracht lui adressa également une lettre qui signalait la même gravité dans la situation des choses : « Madame, je « supplie très-humblement Votre Majesté estre record que « par diverses lettres m'avez escrit de point avoir intention « de modérer ce trouble que en toute douceur : ce seroit petit « inconvénient d'espandre mon sang au service de l'Empereur « et de Votre Majesté, mais par-dessus cela voir la desconfi- « ture de tant de gens de bien, la démolition d'une si notable « ville, la destruction de tous les pays, il me semble que Votre « Hauteur en seroit grandement diminuée. » La reine hésitait encore. Les messages devenaient de plus en plus pressants ; mais elle ne céda qu'après avoir fait rédiger une protestation par laquelle elle déclarait ne donner qu'un consentement forcé et motivé par le salut de ses serviteurs, et en écrivant au-dessous de la commission de renouvellement des échevins : « Par force et pour éviter plus grand mal, ay consenti cette « commission. MARIE [1]. »

Le renouvellement de la *keure* avait été un succès pour les mécontents, mais il est rare que les succès calment et modèrent ceux qui les obtiennent On racontait tantôt que Charles-Quint

[1] *Discours des troubles*, p. 423 et 432.

avait rendu le dernier soupir, tantôt qu'il était porté à donner raison à ses concitoyens dans leur lutte contre la reine de Hongrie. Les souvenirs des temps glorieux qui avaient précédé le honteux traité de 1453, habilement exploités pour exciter de plus en plus l'effervescence populaire, portaient surtout les esprits à des rêves de grandeur et de prospérité que le passé ne devait point léguer à l'avenir [1] : quelques-uns, plus imprudents ou plus impatients, eussent voulu recommencer une guerre qui avait été si fatale à leurs pères. Leurs vœux semblèrent exaucés lorsqu'on apprit que les sires d'Escornay et de Lalaing s'étaient enfermés dans la citadelle d'Audenarde et qu'une troupe de paysans, commandée par Yvain de Vaernewyck, assiégeait le château de Gavre.

Le 11 octobre 1539, la collace décide que le payement des impôts sera suspendu jusqu'à ce que la reine de Hongrie ait livré les magistrats fugitifs, que les élections des doyens des métiers auront lieu conformément aux anciens usages, que l'on chassera les hommes d'armes du plat pays en sonnant le tocsin dans toutes les campagnes, que l'on écrira aux magistrats de Bruges, d'Ypres, d'Audenarde, de Courtray et d'Alost pour qu'ils ne leur permettent point de se réunir contre les Gantois. Six jours après, le grand bailli, François Van der

[1] Disans que par tel bon moyen ils mettroient ordre et pollice sur toutes les besongnes et affaires d'icelle ville de Gand et aussy ou dit pays de Flandres, et conséquemment sur tous les autres pays de par decha, et que par ce moyen le temps, négociation et gaignage seroit meilleur ou dit pays, et que marchandise auroit aussy beaucop mieulx son cours, et que par ainsy le peuple vivroit plus à son ayse et en beaucoup plus grande liberté : ce que ledit simple peuple de la ville de Gand oyoit voullentiers, désirant tousjours liberté. *Rel. des troubles*, p. 9.

Gracht, s'enfuit de Gand, « accoustré en guise de servi-« teur [1]. »

Le mouvement insurrectionnel avait atteint son point culminant : nous touchons à la période où il cédera à la répression la plus énergique et la plus violente, répression qu'excusent à peine deux années d'une patience et d'une longanimité mises à toute épreuve.

Le 30 octobre, un envoyé de Charles-Quint, muni de pouvoirs fort étendus, arrive à Gand : son nom explique toute sa mission. C'est Adrien de Croy, comte du Rœulx. Le lendemain, « il remonstra aux bourgeois, de fort grant audace, le « grant dangier ouquel ils se mettoient ; que pour le présent « l'Empereur estoit le plus puissant et bien fortuné prince de « toute la chrestienté, et que jamais ils n'avoient eu ung « tel conte ayant la puissance et noblesse de luy, lequel ils « devoient partant bien aymer, et meismes plus que nulz de « ses autres subjectz en tant qu'il estoit natif de la ville de « Gand, et pour ces causes et autres devroient estre des plus « obéissans, et meismes que se anciens autres de sesdits sub-« jectz se vouloient eslever à l'encontre de sadite Maigesté, « qu'ilz devroient estre ceulx qui de tous leurs pouvoirs « devroient soustenir icelle, et meismement pour ce que « l'Empereur estoit le premier conte de Flandres qui se povoit « intituler conte, prince et seigneur souverain du pays de « Flandres, laquelle souveraineté Sa Maigesté avoit conquise « à l'encontre du roy de Franche, par la prinse que son armée « fist dudit roy, nommé Franchoys premier de ce nom, à la « journée devant Pavye ; ce qui a esté et est ung grant bien

[1] *Relation des troubles*, p. 26.

« et honneur pour lesdits de Gand, et conséquemment tout « ledit pays et conté de Flandres, de quoy sera mémoire à « tousjours, et partant le devroient aymer souverainement « par-dessus tous autres ses subjectz... Aussy leur mist en « mémoire comment ilz devoient avoir souvenance que leurs « prédécesseurs avoient esté sy griefvement pugnis d'avoir « rebellé à l'encontre de leurs contes par cy-devant lesquelz « n'estoient en riens à rapporter à la puissance de leur conte « présent, et sy devoient aussy avoir mémoire des deux jour- « nées de bataille qui furent, la première à Rosebecke et la « seconde à Gavre, lesquelles deux batailles lesdits Ganthois « eurent à l'encontre de leurs contes, et y furent occis, de la « partie desdits Ganthois, plus de trente à quarante mil « hommes, et bien peu de la partie desdits contes de Flandres, « par quoy est bien démonstré que les mauvais rebelles et « désobéissans subgectz n'ont jamais droit de victoire à l'en- « contre de leurs bons princes [1]. » Adrien de Croy ne fut pas écouté : les Gantois ne s'agitèrent que plus violemment en sentant vibrer dans leur âme cette triste évocation de la mémoire de leurs aïeux morts pour leur liberté ; mais combien les temps n'étaient-ils point changés ! et qu'il y avait loin des mémorables assemblées, où Nicolas Brugghеman annonçait la croisade, aux sombres conciliabules, où les disciples de Luther prêchaient la destruction de l'autel et du temple ! Quel lien politique ou religieux pouvaient invoquer les *creesers* de 1539 pour se croire les dépositaires des immortelles traditions des pieux et héroïques *clauwaerts* du quatorzième siècle ?

Le 3 novembre 1539, la cloche du travail cessa de sonner ;

[1] *Relation des troubles*, p. 50.

toutes les maisons, tous les ateliers, toutes les boutiques se fermèrent, et les bourgeois se réunirent au couvent des frères prêcheurs pour se défendre contre les attaques insensées des *creesers*, auxquels on attribuait je ne sais quel horrible projet de saccager et de piller toute la ville. Bien que rien ne vînt justifier ces craintes, l'inquiétude était générale et profonde. Telle était la situation de Gand au moment où l'on attendait la décision que prendrait l'Empereur.

Charles-Quint avait compris toute l'importance de la sédition des Gantois, qui comptaient sur l'appui des mécontents d'Allemagne et qui, tôt ou tard, pouvaient espérer celui du roi de France [1]. Une plus longue absence devait, en lui enlevant le pays qui était son berceau et le patrimoine de ses ancêtres, briser le nœud qui retenait dans la même main tant d'États différents de mœurs et d'intérêts. La route du Rhin était trop longue ; les tempêtes de l'hiver, qui n'était plus éloigné, ne permettaient point de songer à celle de l'Océan. « C'est en traversant la France que je me rendrai en Flan- « dre, » dit-il à ses conseillers, et quelque vives que fussent leurs représentations, il quitta la Castille pour se diriger vers les Pyrénées.

François Ier avait lui-même engagé Charles-Quint à prendre

[1] Le 30 septembre 1539, Charles-Quint écrivait à la reine de Hongrie : « Puisque les dits de Gand ont passé si avant, et tant se ont deshontez et perdu le vergoingne que de recourir à France, il fait grandement à craindre qu'ils ne fassent tout le pys qu'ilz pourront par extrême désespération, et fait à doubter qu'ilz ne se vuellent ayder des desvoyez de la foi, dont, comme j'entends, il y en a grand nombre en mes pays, et aussi des voysins et estrangiers. » *Rel. des troubles*, app., p. 255. — Il venait d'adresser aux magistrats de Gand une dernière déclaration relative à ce qu'il exigeait d'eux. *Rel. des troubles*, p. 605.

la voie la plus courte et la plus favorable ; il lui avait offert ses fils comme otages, afin de garantir la sincérité de ses intentions ; mais Charles-Quint les avait refusés, croyant que dès qu'il se reposait dans la loyauté du roi de France, la confiance qu'il lui témoignait devait être complète et entière.

L'harmonie politique qui régnait entre Charles et François Ier paraissait solidement affermie. « J'aime tant le roy « mon frère, disait Charles-Quint, et me sens si fort obligé à « luy du bon recueil qu'il me faict, du bon visage qu'il me « porte et du bon traict qu'il m'a fait de n'avoir entendu à ces « marauts de Gand, que jamais plus je ne retourneray à lui « faire la guerre ; et désormais il faut que nous demeurions « perpétuellement bons amis et frères. » Il ajoutait qu'il souhaitait cette paix pour repousser les Turcs et les Algériens, de nouveau hostiles, et pour apaiser en Allemagne les troubles religieux [1]. En ce moment, d'importantes négociations étaient entamées entre les deux monarques. Elles étaient relatives à l'abandon définitif de leurs prétentions mutuelles qu'ils eussent abdiquées au profit du duc d'Orléans, second fils du roi de France, appelé à épouser une fille de Charles-Quint. « L'Em- « pereur, dit Brantôme, aymoit ce prince autant pour ses « belles vertus que parce qu'il le voyoit remuant et bouillant « comme luy, et qu'il espéroit s'ayder de luy, comme fit le duc « Charles de Bourgogne quand il s'ayda du duc de Guyenne « contre le roy Louis XI [2]. »

[1] BRANTÔME, *Le grand roy François*.

[2] BRANTÔME, *Le duc d'Orléans*. — On attribuait à Charles-Quint ces paroles : « Loin d'être l'ennemi des rois de France, je souhaiterais que la France eût vingt rois. » (*Mém. de Sully*.)

L'historien espagnol Sandoval fait adresser ce discours par Charles-Quint au connétable de Montmorency :

« De deux filles que j'ai, je veux donner l'aînée au duc « d'Orléans et lui donner, avec elle, les États de Flandre avec « le titre et le nom de roi, si bien que le roi François aura de « cette sorte deux fils, tous deux rois, si voisins et si limi- « trophes, qu'ils pourront se voir tous les jours et communi- « quer ensemble, comme vrais et bons frères. Et comme « nous sommes tous mortels, il pourrait arriver, ce que Dieu « ne veuille pas permettre, que le dauphin, son fils aîné, vînt « à mourir, et qu'aussi le prince don Philippe, mon fils, vînt « à manquer, et alors le duc d'Orléans et ma fille deviendraient « les plus grands seigneurs du monde, car ils seraient rois « d'Espagne, de France et de Flandre, et de tous mes autres « royaumes et seigneuries, de manière qu'on peut dire que « je donne pour dot un royaume considérable, qui est celui « de Flandre, et une espérance très-grande et assez bien « fondée de parvenir à d'autres royaumes encore plus puis- « sants [1]. »

Martin du Bellay accuse injustement Charles-Quint d'avoir manqué à sa promesse : le connétable de Montmorency engagea, plus que personne, François I[er] à ne pas l'accepter. « Comme sage et bien advisé, il remonstra au roy que deux « frères si grands, si puissants et si près les uns des autres « et fort chatouilleux, se pourroient un jour entrer en picque, « se faire la guerre et se deffaire les uns les autres, et qu'il « ne falloit pas les approcher de si près, mais les reculer au « loin vers Milan, qui ne seroient si voisins et hors de toutes

[1] SANDOVAL, II, p. 386 (traduction de M. Mignet).

« commodités à ne se rien demander[1]. » L'ambition de la France devait, pendant trois siècles, s'égarer au delà des Alpes. Il semblait que l'honneur de ses armes s'opposât à ce qu'on laissât reposer à l'ombre des bannières étrangères tous ces héros morts aux journées de Pavie, de Novarre, de Ravenne et de Cérisoles.

Le 1er janvier 1539 (v. st.), Charles-Quint entra à Paris par la porte Saint-Antoine où l'on avait écrit ces deux vers :

> Ouvre, Paris, ouvre tes haultes portes :
> Entrer y veult le plus grant des crestiens.

On voyait ailleurs les armes impériales et royales « liées « ensemble par cordons et nœuds d'amour : Dieu leur doinst « grâce de continuer en icelles bonnes amours[2] ! » Les échevins de Paris offrirent à Charles-Quint « ung Hercules d'ar- « gent doré, » allusion ingénieuse à sa devise. Hercule avait écrit sur les rivages de la Lusitanie, au pied de l'immobile colonne de Gades : *Nec plus ultra*. Charles-Quint, roi de cette même contrée baignée par des mers dont ses vaisseaux avaient dévoilé les trésors et les mystères, avait le droit de répéter : *Plus oultre*. Enfin, le 7 janvier l'Empereur quitta Paris, et quatorze jours après, il s'arrêta à Valenciennes, où l'attendait la reine de Hongrie.

L'on persistait à Gand à croire Charles-Quint retenu en Espagne par ses guerres contre les Turcs et les corsaires des États barbaresques, lorsqu'on y apprit tout à coup, avec une stupeur profonde, qu'il était arrivé aux frontières des Pays-

[1] Brantôme.
[2] *Rel. des troubles*, p. 50.

Bas, après avoir confirmé l'alliance qui l'unissait au roi de France [1]. La crainte de sa colère que les bourgeois et les gens des métiers avaient successivement bravée, les uns en favorisant le commencement de la rébellion, les autres en la poussant aux dernières limites, se présentait à tous les esprits, et il semblait qu'en se révélant si inopinément elle parût plus redoutable. Une députation, composée de Josse Uutenhove, de Charles de Gruutere, de Nicolas Triest, de Louis Bette et de quelques délégués des métiers, s'était dirigée vers Valenciennes; mais on leur enjoignit de ne pas aller plus loin que Saint-Amand, afin d'y attendre les ordres de l'Empereur. « Le temps commenchoit à venir que on ne les voulloit plus « complaire : de quoy ils furent mal contents et murmuroient « entre eulx que on leur devoit incontinent donner bonne « audience, pour ce qu'ils estoient les seigneurs et depputez « de ceulx de Gand, et cuydoient que l'Empereur se conten« teroit bien d'eulx et de leurs excuses, et leur sembloit que « le conte de Flandres ne pouvoit riens lever oudit pays sans « leur consentement [2]. » Il était aisé de comprendre pourquoi Saint-Amand avait été assigné comme résidence momentanée aux députés gantois. « La cause pour qu'il fut défendu aux « Ganthois de non venir jusques en ladicte ville de Valen« chiennes, c'estoit pour ce que les princes et seigneurs de « Franche estoient encoires en ladicte ville et qu'il n'estoit « besoing que les estrangiers sceussent au vray les affaires « d'iceulx de Gand, combien qu'ilz en sçavoient assez, car on

[1] Gandenses stupore attoniti, quid Cæsar per mediam proficiscens Franciam constiturus cum magno timore expectabant. HEUTER., l. XI.

[2] *Relation des troubles*, p. 58.

« n'avoit parlé plus de demy auparavant par tout le pays « d'aultre chose que d'eulx [1]. »

Le 25 janvier, les députés de Gand sont appelés à Valenciennes et reçus par l'Empereur, « lequel, après les avoir « quelque peu oyz, leur imposa silence à leurs excuses et « propositions longues et bien prolixes, et leur dist, pour « toute résolution, que à ces fins il estoit venu en ses pays « de pardechà en bonne diligence et au grand travail et dan- « gier de sa personne par temps d'yver, pour mettre et « donner bon ordre et pollice ès affaires de sa ville de Gand « et y venir faire les pugnitions et corrections des mésuz « commis : ce qu'il feroit de telle sorte qu'il en seroit mémoire « et que autres ses villes, pays et subgectz y prendroient « exemple de non faire le semblable. Et autre response ne « sceurent avoir lesditz depputez de Gand [2]. »

Déjà les bandes d'hommes d'armes du duc d'Arschoot, du prince d'Orange, des comtes d'Hoogstraeten et du Rœulx s'assemblaient à Halle, à Malines, à Enghien, et le 14 février 1539 (v. st.), Charles-Quint se présenta, à la tête de cette armée réunie à la hâte, aux portes de Gand, qui étaient restées ouvertes : « et dura icelle entrée plus de six heures sans le « carroy et bagaiges, qui dura tout le jour. Il y avoit à icelle

[1] *Relation des troubles*, p. 59.

[2] *Relation des troubles*, p. 60. Comparez *ibid.*, p. 660.—Le 10 février, les ambassadeurs français écrivaient au connétable de Montmorency : « M. de Granvelle dit qu'encore que l'Empereur soit beaucoup plus enclin à la douceur qu'à la rigueur, si est-il délibéré d'user du conseil que vous lui avez donné ; et en effet, il semble que jusques à ce que l'Empereur soit dedans la ville avec la force, les fols, qui y sont en bon nombre, ne perdront point toute leur audace, et les bons n'auront point assez de cœur pour se déclarer tout ouvertement.

« entrée huit cens hommes d'armes desdites ordonnances, qui « sont pour le moings, y comprins les archiers, de trois à « quatre mil chevaux, et estoient tous en armes, la lanche au « poing, les picquenaires ayans la picque sur l'espaulle, les « hallebardiers ayans aussi leurs hallebardes, et les hacque- « buttiers ayans chascun en sa main la hacquebutte, laquelle « gendarmerie estoit toute preste et appareilliée d'entrer en « combat. Et en telle compaignie, puissance et estat entra en « la ville de Gand, de quoy les habitants d'icelle furent bien « fort esbahis et estonnez[1]. »

[1] *Relation des troubles*, p. 62. — L'évêque de Lavaur donne quelques détails de plus dans une lettre écrite à Gand le 16 février : « Monseigneur, samedy l'Empereur partit de Terremonde après diner et vint coucher en cette ville, où ses lansquenets estoient desjà arrivez. Quand il entra, il les trouva tous arrangez en la place de la ville, et avoit à sa suite trois cens hommes d'armes en six compagnies, qui entrèrent après luy, l'armet en la teste et la lance sur la cuisse : il avoit expressément défendu qu'il ne luy fût point tiré d'artillerie, et ainsi fut fait; et ne voulut point accepter le poisle qui luy fut présenté à l'entrée de la ville, n'ayant trouvé en ceux de la ville, à ce qui s'en voit jusques icy, sinon toute apparence d'humilité et de soumission... Tous les principaux se sentent les plus consolez du monde de la venue de Sa Majesté, pour le doute où ils estoient du menu populaire, et désirant fort qu'il y mette, avant que de partir, quelque bon ordre pour l'advenir : ce qu'il a bien l'intention de faire, ainsi que nous dit monsieur de Grantvelle; et encore hier, il nous dit qu'aucuns des principaux autheurs de cette mutinerie sont si fols qu'ils sont encore en cette ville... Quant au fait de la réordination de cette ville, il ne s'est fait autre chose depuis, sinon que l'Empereur a fait changement de ceux de la loy, qui sont ceux qui exercent le gouvernement de la justice ordinaire, lesquels en cette dernière émeute avoient esté changés à l'instance, et en grande partie à l'appétit du peuple, et y a Sa Majesté mis personnages à son gré, pour s'y conduire selon la forme d'un accord qu'il a avec ceux de la ville, qui est appellé

Paul Jove raconte que lorsque Charles-Quint arriva aux portes de Gand, on eût cru, à voir les impressions qui se reproduisaient sur son visage, que la cité qui le recevait n'était pas celle qui lui avait donné le jour et qui avait nourri sa jeunesse, mais une cité ennemie et détestée [1]. Il ajoute que les Gantois se repentirent bientôt de ne pas avoir fermé leurs portes et de ne pas avoir pris les armes pour se défendre, car il eût été impossible de les soumettre ou de les réduire par la force, puisque leur ville est si vaste qu'elle peut armer aisément, par un mouvement inopiné, plus de quarante mille hommes [2].

Toutes les places et toutes les rues de Gand étaient occupées « par bandes et compaignies de gendarmerie qui faisoient « grant guet, tant de jour comme de nuit [3], » et ce fut sous ces formidables auspices que l'on procéda lentement à une

le traité de Cazan, qui fut fait par l'empereur Maximilian, avec le peuple de cette ville, au grand advantage du prince, et depuis fut confirmé par une déclaration que l'Empereur, qui est à présent, en fit, laquelle estoit si odieuse à ce populaire, que dernièrement ils furent si fols que de la faire tirer hors des archives et la mettre en pièces en plein marché : et en cet acte a maintenant commencé ledit seigneur à remettre iceluy traité en vigueur. Il se prend encore, tous les jours, quelqu'un de nouveau, et a-t-on demandé le procureur général de Malines pour leur faire leur procez. » RIBIER, I, p. 501.

[1] Is erat oris habitus portam intrantis ut hic non natalis soli urbem, et patriam altricem pueritiæ, sed invisa et prorsus inimica mœnia, tectaque subire videretur. PAUL JOVE, II, p. 237.

[2] Quod non pro patria armis fortiter desumptis, portas ab initio claussissent; neque enim vi subigi expugnarique poterant quum amplissima civitas, vel subitario tumultu supra quadraginta hominum millia facile armaret. PAUL JOVE, II, p. 237.—Comp. *Rel. des troubles de Gand*, p. 91.

[3] *Relation des troubles*, p. 64.

enquête sur les causes et les progrès des troubles qui avaient eu lieu. Après une longue attente, tantôt assombrie par les inquiétudes, tantôt éclairée de quelques lueurs d'espérances, tous les échevins furent mandés par l'Empereur « en l'une « des plus grandes chambres de sa court, laquelle estoit toute « ample ouverte [1], » et là, maître Baudouin Lecocq, procureur général au grand conseil de Malines, prononça un réquisitoire aussi long dans ses prémisses que terrible dans ses conclusions. Il commença par combattre les efforts qu'avaient faits les Gantois pour se justifier par les principes du droit communal, et prétendit que le privilége du comte Gui de Dampierre concernait les impôts qui atteindraient spécialement et uniquement les habitants de Gand, que celui de Louis de Nevers ne s'appliquait qu'à ceux qui auraient été illégalement établis, que la charte de Marie de Bourgogne qu'ils invoquaient n'avait aucune autorité, puisqu'elle avait été obtenue par violence et même formellement révoquée en 1485 et en 1515. Il représenta que si, au grand regret de l'Empereur, les impôts avaient été si élevés, les Gantois n'y avaient toutefois jamais contribué que selon leur quote-part, déterminée depuis longtemps. Puis abordant un autre ordre d'idées, il raconta les outrages par lesquels les Gantois avaient répondu aux propositions réitérées de l'Empereur et de la reine de Hongrie, et exposa les nombreux méfaits par lesquels les Gantois s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté qui entraînait la confiscation de leurs franchises, de leurs corps et de leurs biens [2].

[1] *Relation des troubles*, p. 74.
[2] HEUTER., l. XI.

La réponse des Gantois fut plus fière qu'on n'eût pu le prévoir [1]. Ils placèrent la source de toutes les émeutes « dans le « petit et sobre gouvernement qui avoit esté ès pays de par- « dechà durant son absence : au moyen de quoy les biens et « les revenus de la ville de Gand avoient esté mal conduyz et « gouvernez, dont le commun peuple et les autres avoient fort « murmuré, disans qu'ils estoient mengiez et les biens de « ladite ville publiez par les gouverneurs d'icelle, lesquels « n'avoient aucun soin du bien de la chose publicque [2]. » On les vit même maintenir, en présence de l'Empereur, le droit qu'ils prétendaient posséder de ne pas être liés en matière d'impôt par le vote des autres membres de Flandre : mais leur justification ne fit que provoquer une plus violente réplique du procureur général qui, par une exagération tout opposée, ne trouva, dans la proposition que les Gantois avaient faite à la reine de Hongrie de prendre les armes contre les Français, « que le moyen de eulx rassembler en nombre pour « après courre et pillier le pays [3]. » Quoi qu'il en fût, Charles-

[1] Ils eussent beaucop mieux fait de confesser leurs mésus, en eulx submettant totalement à la bonne voullenté de leur bon prince et seigneur souverain, qui estoit natif de la ville, et le roy Philippe, son père, de la ville de Bruges, et par ainsi l'Empereur estoit, de nation, vray Flameng. *Rel. des troubles*, p. 75.—Je lis à ce sujet dans une lettre écrite à Gand le 10 mars 1539 (v. st.) par l'évêque de Lavaur : « Ceux de Gand ont produit cejourd'huy tout ce qui leur semble servir pour leur justification, faisant excuse de ce que, par leur écriture, ils ont chargé ceux qui ont le gouvernement de deçà. A quoi ils disent avoir esté contraints par le menu peuple de la ville, avec lequel ayant à vivre, il leur avoit esté force de céder en cela à leurs importunitez. » Ribier, I, p. 508.

[2] *Relation des troubles*, p. 76.

[3] *Relation des troubles*, p. 81.

Quint avait résolu d'ajourner encore pendant quelque temps sa sentence.

Le supplice des coupables devait précéder la condamnation de la cité, moins criminelle qu'imprudente dans le développement de ses griefs, dont mille passions factieuses exploitaient, à leur profit, la justice et la légitimité. Le 17 mars 1539 (v. s.), sept habitants de Gand furent décapités devant le Gravesteen, aux lieux mêmes où s'était élevé l'échafaud de Liévin Pym [1]. Les principaux étaient Simon Borluut, « fils d'un riche « bourgeois de l'ancienne bourgeoisie de la ville, » et deux anciens grands doyens, Liévin Dherde et Liévin Hebscap. L'auteur de la *Relation anonyme des troubles de Gand* ajoute : « Il n'y vint guères de Gantois voir faire ladite exécution, qui « se faisoit bien au grand regret de la pluspart d'eulx. Com- « bien qu'ils l'avoient bien mérité et desservy, c'estoit une « grande pitié de les voir ainsi morir l'un après l'autre [2]. » Parmi les accusés fugitifs ou frappés de peines moins sévères se trouvaient : Yvain de Vaernewyck, Liévin Borluut, François de Baronaige, Guillaume de Coppenolle, représentants de la liberté gantoise, restés fidèles à sa décadence et à ses

[1] *Relation des troubles*, p. 90. — Le 4 mai, cinq autres exécutions eurent lieu.

[2] Il suffit de lire les *Comptes des confiscations criminelles* pour se convaincre que le mouvement des Gantois s'étendait à toute la Flandre. A Courtray, plusieurs doyens des métiers sont condamnés; à Ypres, les tisserands payent une amende de six cents livres. Dans un grand nombre de bourgs et de villages, on trouve les mêmes mentions de supplices, de bannissements et d'amendes. A Eecloo, l'une de ces sentences frappe Corneille Sanders, dont le nom s'est latinisé en passant à l'auteur de la *Flandria illustrata*.

malheurs, en même temps que purs de tous les excès qui l'avaient compromise en la déshonorant.

Le 21 mars, les magistrats de Gand, cette fois plus humbles et plus timides, tentèrent un nouvel effort pour obtenir l'oubli complet du passé : « A quoy l'Empereur respondit, « meismes de sa bouche, qu'il n'avoit autre désir en ce monde, « que tant qu'il plairoit à Dieu le y laissier, de user de grâce « et miséricorde et aussi de faire justice, et que, entre autres « prières qu'il faisoit journellement à Dieu, c'estoit qu'il lui « pleust donner sa grâce de ainsy le faire. Mais leur dist « après qu'il estoit bien adverty qu'ilz ne se repentoient d'autre « chose qu'ilz n'avoient, dès le commencement de leurs com-« motions, mis du tout à exécution leurs mauvaises voullentez « et n'avoient d'autre regret ; que au plaisir de Dieu, il y met-« troit remède et leur empescheroit bien à jamais de mettre « leurs mauvaises voullentez à exécution [1]. »

Peu de jours s'étaient écoulés, lorsque Charles-Quint commença à donner suite à ses menaces en arrêtant la construction d'une citadelle « au lieu et plache où estoit située l'église « et monastère de Saint-Bavon, ouquel lieu y avoit eu ung « petit chasteau fait par les Romains du temps de Julius « César. » Les tristes images de la guerre pénétraient dans l'asile de la religion et de la paix. Des hommes d'armes allaient chasser les religieux de leurs paisibles cellules. Plus de prières, plus d'hymnes sacrées sous ces antiques arceaux que sanctifiaient les noms vénérés de saint Bavon, de saint Liévin et de saint Amand. Charles-Quint se souvient de Jules César : « Ce « chasteau tiendra à jamais les Gantois en bonne obéissance,

[1] *Relation des troubles*, p. 92.

« mais il leur sembloit ce plus griefve pugnition que d'avoir « perdu en bataille huit ou dix mil hommes [1]. » Adrien de Croy et Jean-Jacques de Médicis sont chargés de présider aux travaux de quatre mille ouvriers qui, en moins de six mois, mettront les remparts qu'ils construisent en état de défense.

> ... Pour remédier aux merveilles futures
> Et aussy obvier à telles adventures,
> L'Empereur faict bastir une grosse fortresse,
> Nommée, sans mentir, des Ganthois la maistresse [2].

[1] *Relation des troubles*, p. 100. — Comp. Jean de Tassis, p. 217.

[2] Nicaise Ladam, f° 323. — Comparez, sur la construction de cette citadelle et sur le passage de Charles-Quint dans les États de François Ier, quelques vers composés en France à cette époque :

> Escoutez tous ensemble,
> Nobles loyaulx Françoys,
> De l'empereur de Rome,
> Le seigneur des Gantoys,
> Qui a passé par France ;
> C'est pour veoir le bon roy
> Et la royne de France,
> Et tout leur grand conseil.
>
> Le noble roy de France,
> Prince de grand honneur,
> Bravement à la France
> A reçeu l'Empereur,
> En grand honneur et joye,
> Faisant solempnité
> Par toutes bonnes villes
> Par où il a passé.
>
> . . . .
>
> L'Empereur, sans doubtance,
> S'en alla bravement,
> Avec grand seigneurie,
> Dans la ville de Gand,

Le 24 avril, Charles-Quint a posé la première pierre du château de Gand : quatre jours après, il prononce la sentence dont ce château est destiné à assurer l'exécution. A un long exposé des « mésus » des Gantois et de leurs moyens de justification, qui ne suffit pas pour établir l'impartialité du juge, succède un arrêt que Gand, après trois siècles, ne relit encore qu'avec effroi.

« Nous disons et déclairons que le corps et communaulté de « nostre ville de Gand sont escheuz ès crismes de desléaulté, « désobéyssance, infraction de traictiez, sédition, rébellion et « lèze-maigesté, et que partant ils ont fourfait tous et quel- « conques leurs priviléges, droictz, franchises, coustumes et « usaiges emportans effect de priviléges, jurisdiction ou auc- « torité compétens tant au corps de nostre ditte ville de Gand « que aux mestiers, et d'iceulx les avons privé et privons à « perpétuité, et ensuyvant ce tous lesdits priviléges seront « apportés en nostre présence pour d'iceulx estre fait et « ordonné à nostre bon plaisir sans que, en temps à venir, ils « les puissent alléguer, ne aussy tenir, ne garder coppie ou

Où fut fait grand justice,
Comme orez réciter :
Des plus grands de la ville
Eurent testes coupées.

Dedans Gand, la grand' ville,
Faict faire l'Empereur
Ung chasteau d'excellence,
Noble chasteau d'honneur ;
Ressemblant à Milan,
Aussy puissant et fort,
Pour tenir son pays
Toujours en bon accord.

« extraict sur paine d'encourir nostre indignation et de noz
« successeurs.

« Nous déclairons aussy confisquez tous et quelconques les
« biens, rentes, revenus, maisons, artilleries, munitions de
« guerre, la cloche nommée *Roland* et aultres choses que le
« corps de la ville ou les mestiers ont en publicq et commun,
« leur deffendant de doresnavant avoir artillerie... Et par
« dessus ce condamnons lesdits de nostre ville de Gand à faire
« amende honorable, à sçavoir que les eschevins estant à
« présent des deux bancqs de nostre dicte ville de Gand
« avecq leurs pensionnaires, clercqz et commis, trente nota-
« bles bourgeois que dénommerons, le doyen des tisserans et
« le desservant du grand doyen, vestus de robes noires, des-
« chaints et à teste nue, ensemble de chascun mestier six
« personnes et des tisserans cinquante, aussy cinquante de
« ceulx qui, en l'esmotion, se nommoient *cresers*, et iceulx
« *cresers* le hard au col et tous estans en linge, compareront
« par-devant nous, eulx partans de la maison eschevinale de
« nostre dicte ville, en dedens trois jours, à telle heure, en tel
« lieu que leur commanderons et en l'estat que dessus, mis à
« genoulx, feront dire, à haulte et intelligible voix, par l'un
« de leurs pensionnaires, que grandement leur desplait des
« dites desléaultez, désobéissances et rébellions, et prieront,
« en l'honneur de là passion de Nostre-Seigneur, que nous
« les veullons recevoir à grâce et miséricorde. Et pour répa-
« ration prouffitable, les condempnons de nous payer, par-
« dessus leur quote et portion de l'ayde de quatre cent mil
« karolus d'or, la somme de cent cinquante mil karolus d'or
« pour une fois, et chascun an six mil semblables karolus d'or
« de rente perpétuelle... Aussy les condempnons de faire

« remplir à leurs despens la *rytgracht*, et avec ce les douves
« et fossés, depuis la porte d'Anvers jusques à l'Escault, en
« dedens deulx mois prochains. Et si réservons et déclairons
« de faire démolir aulcunes vielles portes, tours et murailles
« pour les matériaux estre employez au chasteau de Saint-
« Bavon, et moyennant ce, leur quittons et remettons de grâce
« espéciale tous les susdits mésuz et délictz, saulf et exceptés
« les réfugiez et aultres ayant délinqué depuis que sommes en
« ceste nostre ville et les particuliers estans encoires de pré-
« sent prisonniers, la pugnition desquels réservons à nous. »

Le lendemain, une ordonnance spéciale détermina les règles de l'administration de la ville de Gand. Les formes anciennes des institutions municipales étaient conservées, mais l'intervention du prince se trouvait substituée dans les dispositions les plus essentielles à l'élection populaire. Le nombre des métiers était réduit à vingt et un. Les doyens, désormais supprimés, étaient remplacés par des *supérieurs* « bourgeois de « la ville, non faisant aulcun mestier. » Il faut aussi remarquer l'abolition « du guet de la mi-quaresme qui se nomme « *laucet*, du voyaige et portaige de sainct Liévin à Houltem, « des deux confrairies de sainct Liévin, de l'assemblée des « tisserans de layne à la procession de Nostre-Dame, et de « toutes assemblées quelconques avecques port d'armes ou « bastons invasibles. »

Ce fut ainsi que les Gantois perdirent « ce qu'ilz avoient « tant aymé et bien gardé par si longues années qui estoient « leurs priviléges, et avec ce toutes leurs anchiennes cous- « tumes et usaiges, et aussy toutes autres auctoritez, fran- « chises et libertez, desquelz les Gantois avoient usez en « grande présomption, en n'extimant autres villes que la ville

« de Gand, de telle sorte qu'il leur sembloit qu'il n'y avoit « prince sur la terre, tant fust grant et puissant, qui les eust « sceu dompter, et meismement que le conte de Flandres ne « povoit bien peu au pays sans eulx [1]. »

L'acte d'amende honorable eut lieu, le 3 mai 1540, à l'hôtel de Tenwalle. « Il y avoit, entre lesdits de Gand, plusieurs qui « pleuroient, car ladicte réparation se faisoit à leur fort grand « regret, et principallement de ainsy avoir le hart au col, qui « leur estoit dur à passer, et s'ils n'eussent esté ainsy domp- « tez, ils ne l'eussent jamais fait pour morir [2]. »

Le 3 mai 1382, Philippe d'Artevelde, représentant des libertés communales de Gand menacées des mêmes atteintes par Louis de Male, triomphait au Beverhoutsveld. Si les Gantois avaient réussi, en 1542, à se séparer de la faction désordonnée des *creesers*, comme ils secouèrent, en 1452, le joug de la dictature anarchique de Jean Willaey, on les eût vus, sans doute, aller chercher la route du Beverhoutsveld, ne dût-elle être que celle de Gavre, plutôt que de s'humilier dans une poussière qui n'était point celle du champ de bataille. Vainqueurs, ils eussent, par une révélation imprévue, forcé l'his-

[1] *Relation des troubles*, p. 155. La ville de Gand a esté coustumière de se rebecquer contre ses princes, comme elle fit contre Charles et Philippe, ducs de Bourgogne, et Louis, comte de Flandre, tous lesquels il semble que l'Empereur ait icy vengez. SLEIDAN, l. XIII (trad. de 1556). — Il faut toutefois remarquer que la sentence de Charles-Quint fut modérée par plusieurs chartes postérieures. Celle du 11 mai 1540 restitua à la ville de Gand une partie de ses archives communales. Une autre du 18 juin réduisit l'amende à laquelle elle avait été condamnée. Les bandes d'ordonnances quittèrent Gand dès le mois de septembre.

[2] *Relation des troubles*, p. 157.

toire à reconnaître que les temps des libertés communales du moyen âge n'étaient point accomplis. Vaincus, ils s'inclinaient sous une main qui, si elle ne leur était pas étrangère, était du moins digne, par sa gloire, de clore leurs destinées.

Charles-Quint quitta Gand le 19 juin 1540, après y avoir passé quatre mois. Au lieu des acclamations populaires qui avaient tant de fois retenti autour de lui, il ne recueillait à son départ que les silencieux témoignages d'une douleur profonde. La vieille cité de Jean Yoens et de Jacques d'Artevelde avait trouvé dans les ruines de sa puissance et de sa liberté cette voix désolée de la patrie qui redemandait, dans le discours de Symmaque, le culte de ses dieux, et qui s'adressait à Coriolan pour lui rappeler qu'il était fils de Rome, comme Charles-Quint était fils de Gand : *Potuisti populari hanc terram quæ te genuit atque aluit?* Charles-Quint n'avait-il pas été comte de Flandre avant d'être empereur et roi? Ne l'avait-on pas entendu dire aux cardinaux, en parlant de ses concitoyens : « mes Flamands [1]? » Gand n'avait-elle pas entouré son berceau de prières dictées par l'allégresse la plus vive?

Le 24 février 1500, Charles naissait au milieu d'une fête et sous l'influence favorable des astres, qui du haut des cieux saluaient sa venue ; le 24 février 1515, il était inauguré à Gand ; le 24 février 1525, la victoire de Pavie lui livrait le roi de France prisonnier et le rendait l'arbitre des destinées de l'Europe : le 24 février 1530, le pape Clément VII le couronnait à Bologne [2]. Les premiers vœux de Gand, mère de

[1] PAUL JOVE, II, p. 303.

[2] Plusieurs historiens, en voulant abuser de ce rapprochement, ont commis des erreurs graves : tels sont Pallavicini, Pontus Heuterus et Robertson, qui placent le 24 février son entrée à Gand.

Charles-Quint, ne lui tenaient-ils point lieu du sourire de la fortune? Ils lui manquent le 24 février 1540, lorsqu'il reçoit les envoyés des princes protestants d'Allemagne [1], prêts à se confédérer contre lui, tandis qu'il médite lui-même, entouré de soldats allemands, dans sa propre patrie, la sentence dont il doit la frapper. Gand lui annonça ses triomphes, elle ne lui présage plus que des revers. Le 24 février 1557 [2], un monastère de l'Estramadure le recevra, lui aussi, morne et découronné, et il y cherchera en vain, comme une consolation aux soucis qu'il n'aura pu rejeter loin de lui avec la pourpre impériale, l'image fugitive de sa cité natale, jadis si fière de ses franchises séculaires, désormais triste, abattue, humiliée, prête à passer des larmes à la haine.

C'était de Gand que Charles-Quint avait poursuivi les négociations relatives à la cession des Pays-Bas au profit du duc d'Orléans en échange de celle du Milanais, du Piémont et de la Savoie, que lui aurait faite le roi de France ; mais elles amenèrent peu de résultats. D'une part, Charles-Quint exigeait que l'abandon du Milanais fût définitif et celui des Pays-Bas subordonné au mariage du duc d'Orléans avec une de ses filles, avec droit de réversion à défaut de postérité à naître de ce mariage. D'autre part, François I[er] rappelait ses prétentions de suzeraineté sur la Flandre [3], et bientôt le connétable

[1] L'Empereur donna audience à ces envoyés, à Gand, le 24 de février. SLEIDAN, l. XII.

[2] GREG. LETI, I, p. 541.

[3] L'évêque de Lavaur, en racontant que les propositions du roi semblaient exorbitantes aux conseillers de Charles-Quint, ajoute : « L'une estoit de la souveraineté de Flandres, dont le roy rompoit la broche. » *Lettre du 11 avril 1540.*

termina ces pourparlers par un refus formel adressé aux ambassadeurs français qui avaient suivi Charles-Quint à Gand :

« Je vous advertis, messieurs, leur écrivait-il, que M. de « Saint-Vincent et le sire du Peloux m'ont fort sollicité de « sçavoir du roy son intention et dernière volonté sur deux « choses. La première est qu'ils disent que l'Empereur est « résolu, s'il venoit à donner le duché de Milan, de ne le don- « ner qu'à monseigneur d'Orléans, et aux enfans descendans « de luy, sans qu'il puisse retourner au roy et à messeigneurs « ses enfants ; l'autre est qu'en donnant les Païs-Bas à mon- « seigneur d'Orléans, pour le mariage de madame la princesse « avec l'Empereur, il n'entend ny ne veut que le roy retienne « le Piémont, ny les pays de monsieur de Savoye, afin qu'il « n'ait point de pied en Italie. Sur quoy le roy m'a répondu « pour toute résolution, afin de vous le mander : c'est à savoir, « quant au duché de Milan, qu'il ne veut avoir ledit duché sinon « en la mesme forme que contient l'investiture de feu l'empe- « reur Maximilien, grand-père dudit seigneur Empereur. Et « quant à la restitution des pays de monsieur de Savoye, il est « résolu de les retenir, pour ne pas faire tort à son royaume, « auquel il seroit grandement préjudiciable, qu'intervenant la « mort de mondit seigneur d'Orléans, il eût abandonné et dé- « laissé les païs et estats que contient ledit Piémont et la « Savoye, par quoy si l'on vous parle desdits deux points, « vous répondrez résolument selon que je vous écris, sans « donner espérance d'en tirer davantage ; car je vous asseure « que de deça ne se fera autre chose. » L'ambition de la dauphine, fille de Laurent de Médicis, avait puissamment contribué à faire rejeter ces négociations, trop favorables à un prince puîné de la maison royale de France.

Il semble que tous les projets que forme Charles-Quint, depuis la confiscation des priviléges de Gand, soient condamnés à de stériles résultats. Il se rend en Allemagne sans réussir à y calmer les dissensions religieuses, et, lorsqu'il tente une seconde expédition en Afrique, il n'y trouve plus que des revers.

Charles-Quint n'avait pas même atteint en Flandre le but qu'il se proposait : la soumission complète des Gantois. Dès 1541, le comte du Rœulx se plaignait des discours séditieux qui se tenaient à Gand. En 1542, on y découvrit une conspiration dirigée par Guillaume Goethals et d'autres bannis, qui s'étaient réfugiés dans le pays de Clèves, où ils comptaient sur l'appui « d'un nommé Martin de Rossem. » Dix ans plus tard, le duc de Florence avertissait Charles-Quint que le roi de France avait des intelligences à Gand et à Bruges[1].

En 1542, le dauphin s'empara du comté de Luxembourg, tandis que le duc de Gueldre confiait à Martin de Rossem le commandement d'une armée qui menaça Anvers, où vinrent s'enfermer à la hâte douze cents paysans du pays de Waes. Une autre armée française s'avança rapidement jusqu'aux portes de Mons et de Valenciennes en ravageant les campagnes, d'où les laboureurs n'avaient pu fuir, parce qu'ils n'avaient point prévu la guerre[2].

[1] *Rel. des troubles de Gand*, app., pp. 449, 467-491; LANZ, *Corr. des Kaisers Karl V*, III, p. 208.

[2] Hæc sæva Belgicæ vastationis procella eo fuit calamitosior quod nullum esset bellum indictum... O si scirent principes quam immaniter peccent in Deum... Dum enim miseri sic opprimuntur, clamant haud dubio in cœlum. LAUR. SURIUS, p. 377.

Cependant Charles-Quint réunissait de nombreux hommes d'armes en Allemagne. Réduit à la fois à tolérer les insurrections des protestants et à accepter l'alliance de Henri VIII, qui avait accablé sa famille d'outrages, il se hâtait de marcher à des victoires placées à un tel prix : déjà le duc de Clèves avait été forcé de se soumettre, et bientôt l'Empereur, suivi de 14,000 Allemands, de 9,000 Espagnols ou Italiens, de 6,000 Wallons, de 10,000 Anglais, de 12,000 Flamands et de 13,000 cavaliers de diverses nations, vint mettre le siége devant la ville de Landrecies, que les Français avaient fortifiée avec soin. L'artillerie de l'Empereur était formidable. Elle tarda peu à faire une large brèche dans les remparts ; néanmoins, afin d'éviter toute effusion inutile de sang, aucun assaut ne fut tenté. On savait que la garnison manquait de vivres et que la famine y faisait de nombreux ravages (premiers jours de novembre 1543) ; François Ier, après avoir reculé d'abord devant Charles-Quint, avait rassemblé à Saint-Quentin une nouvelle armée qui campait à Cambray. Il s'avança même jusqu'à Châtillon, et l'Empereur, croyant qu'il cherchait une bataille décisive, passa la Sambre avec toute son armée pour le rejoindre. Il s'aperçut trop tard que le mouvement des Français n'était qu'une ruse. Un convoi important, commandé par le comte de Saint-Pol et Claude d'Annebaut, avait profité de l'éloignement des Impériaux pour s'introduire dans Landrecies, et tandis que Charles-Quint recevait de nouveaux renforts de Saxe et du pays de Clèves, l'armée française se retira pendant la nuit dans la forêt de Guise.

L'approche de l'hiver termina la campagne de 1543. Lorsque la guerre reçommença au printemps, les Français étaient victorieux en Italie. Les chances de la guerre ne changèrent

que lorsque l'Empereur parut lui-même à la tête de ses armées des Pays-Bas; au même moment le roi d'Angleterre abordait en France, mais au lieu de suivre Charles-Quint en Champagne, il s'arrêta à Marquion, pour assiéger Boulogne.

Charles-Quint, réduit à ses propres forces, n'en continuait pas moins sa marche victorieuse. Il ne s'arrêta qu'à deux journées de Paris, pour conclure une paix qui reproduisait, comme les traités de Madrid et de Cambray, la pensée constante de l'Empereur, qui ne voyait en lui que le chef de la grande confédération de tous les princes chrétiens. Le roi de France s'engageait à placer sous ses ordres un corps de troupes toutes les fois que la guerre sainte serait proclamée contre les infidèles.

Les autres articles du traité de Crespy se rapportaient à l'accomplissement d'un projet que François Ier avait repoussé en 1540. Charles-Quint promit au duc d'Orléans ou sa fille Marie ou l'une de ses nièces. La première eût reçu pour dot les Pays-Bas, la Bourgogne et le comté de Charolais ; la seconde, le Milanais, qui n'en serait pas moins resté soumis à l'investiture impériale. Le duc d'Orléans devait lui-même recevoir pour apanage les duchés d'Orléans, de Bourbon et de Châtellerault, et le comté d'Angoulême. Le roi de France s'engageait de plus à restituer la Savoie et renonçait à toutes prétentions de suzeraineté sur la Flandre et sur l'Artois.

Pendant l'audacieuse expédition de l'Empereur, les Anglais poursuivaient le siége de Boulogne. Ils avaient appelé de Flandre un renfort de cinq cents hommes commandés par le capitaine Taphoorn et cent artilleurs espagnols. Boulogne capitula le 14 septembre, et peu de jours après Henri VIII s'embarqua

précipitamment, n'y laissant qu'une garnison pour repousser les attaques des Français.

Charles-Quint ne s'était pas éloigné des Pays-Bas. Il reconnut le zèle qu'avait montré la Flandre à l'aider de ses milices et de ses subsides, par une déclaration ainsi conçue :
« Charles, par la divine clémence, empereur des Romains,
« toujours auguste, roy de Germanie, de Castille, de Léon,
« de Grenade, d'Arragon, de Navarre, de Naples, de Sicile,
« de Mayorcque, de Sardaigne, des isles et terre ferme de la
« mer Océane, dominateur en Asie et en Afrique :

« Veuillans user de bonne foy envers les estatz et
« membres de Flandres, déclairons que nostre intention n'a
« esté, comme encoires n'est, ne changer ou altérer la ma-
« nière d'accorder aydes en nostre dict pays de Flandres,
« ains que l'accord et levée desdits deux dixiesmes est et sera
« sans préjudice de leurs priviléges et coutumes et ne pourra
« cy-après estre tiré en conséquence par nous, nos hoirs et
« successeurs contes et contesses de Flandres.

« Donné en nostre ville de Gand, le 10 décembre 1544. »

Charles-Quint pressait l'exécution du traité de Crespy, lorsqu'on apprit tout à coup que le duc d'Orléans était mort subitement, le 8 septembre 1545, à l'abbaye de Farmoutier, près d'Abbeville. On assurait que la peste l'avait emporté : cependant la voix populaire continuait à accuser d'un nouveau crime la femme du dauphin, Catherine de Médicis. Les princes protestants furent vaincus à Muhlberg : l'un d'eux, le landgrave de Hesse, reçut pour prison la forteresse d'Audenarde, mais leur parti ne tarda point à se relever. Les guerres intérieures et étrangères se perpétuaient sans qu'il fût permis d'espérer la paix, si nécessaire aux intérêts et aux besoins de

l'Europe. Le trésor de Charles-Quint était épuisé ; les vétérans de ses armées (perte irréparable) disparaissaient chaque jour, et avec eux les illustres capitaines qui leur avaient appris à vaincre : leurs glorieux débris, épars sur les champs de bataille, rappelaient ces monuments funèbres placés par les anciens au bord des routes que suivaient les triomphateurs.

Si parmi eux il en était quelques-uns à qui il fût donné de finir, à l'ombre du foyer domestique, une vie abrégée par les fatigues, leur mort même empruntait aux souvenirs de leurs exploits un caractère héroïque et belliqueux qui commandait l'admiration.

L'antiquité ne nous a rien laissé de plus beau que ce récit de Brantôme :

« Les Flamans et Bourguignons ont fort estimé leur M. de « Bure, et tenu pour bon capitaine. Aussi nous a-t-il faict la « guerre bien fort vers nos frontières de Picardie, qui s'en « sont bien ressenties à cause de ses bruslemens, car il a esté « un grand brusleur. Il mena un grand secours en Allemaigne « à l'Empereur son maître, qui estoient les troupes des vieilles « ordonnances de Flandres et Bourgoigne, qui furent trouvées « très-belles et vindrent très-bien à propos. Aussi, quand « elles furent venues, l'Empereur attacqua ses ennemys plus « chaudement qu'il n'avoit faict.

« Ce comte de Bure mourut à Bruxelles et fit la plus belle « mort de laquelle on ouyt jamais parler au monde. Ce che- « valier de la Toison d'or tumba soudainement malade au lict, « fust de quelque effort qu'il eust faict en avallant ces grands « verres de vin à la mode du pays, carrousant à outrance, fust « que les parties de son corps fussent vitiées ou autrement. « André Vesalius, médecin de l'empereur Charles, l'alla incon-

« tinent visiter et luy dict franchement, après luy avoir tasté
« le pouls, que dans cinq ou six heures, pour le plus tard, il
« lui falloit mourir, si les règles de son art ne failloient en luy :
« par quoy luy conseilla, en amy juré qu'il lui estoit, de penser
« à ses affaires ; ce qui advint comme le médecin l'avoit pré-
« dict. Tellement que Vesalius fut cause que le comte fit la
« plus belle mort de laquelle on ayt jamais ouy parler depuis
« que les roys portent couronnes ; car le comte, sans s'eston-
« ner aucunement, fit appeller les deux plus grands amis qu'il
« eust, à sçavoir l'évesque d'Arras, despuis cardinal de Gran-
« velle, qu'il appelloit son frère d'alliance, ensemble le comte
« d'Aremberg, son frère d'armes, pour leur dire adieu. En
« ces cinq ou six heures, il fit son testament, il se confessa
« et receut le Saint Sacrement. Puis se voulant lever, fit
« apporter les plus riches, les plus beaux et les plus sump-
« tueux habits qu'il eust, lesquels il vestit ; se fit armer de
« pied en cap des plus belles et riches armes qu'il eust, jusques
« aux esperons ; chargea son collier et son grand manteau de
« l'ordre, avec un riche bonnet à la polacre, qu'il portoit en
« teste pour l'aymer plus que tout autre sorte de chapeau,
« l'espée au costé ; et ainsy superbement vestu et armé, se fit
« porter dans une chaire en la salle de son hostel, où il y avoit
« plusieurs couronnels de lansquenets, gentilshommes, capi-
« taines et seigneurs flamans et espaignols, qui le vouloient
« voir avant mourir, parce que le bruit vola quant et quant
« par toute la ville que, dans si peu de temps, il devoit estre
« corps sans âme. Porté en sa salle, assis en sa chaire, et
« devant luy sa salade enrichie de ses panaches et plumes,
« avec les gantelets, il pria ses deux frères d'alliance de vou-
« loir faire appeler tous ses capitaines et officiers, qu'il vouloit

« voir pour leur dire adieu à tous, les uns après les autres ;
« ce qui fut faict. Vindrent maistres d'hostel, pages, valets de
« chambre, gentilshommes servans, pallefreniers, lacquais,
« portiers, sommeliers, muletiers et tous autres, auxquels à
« tous (plorans et se jettans à ses genoux) il parla humaine-
« ment, recommandant ores cestuy-cy, ores cestuy-là, à
« M. d'Arras, pour les récompenser selon leurs mérites, don-
« nant à l'un un cheval, à l'autre un mullet, à l'autre un lévrier
« ou un accoustrement complet des siens ; jusques à un pauvre
« fauconnier, chassieux, bossu, mal vestu, qui ne sçavoit
« approcher de son maistre pour luy dire adieu, comme les
« autres de la maison avoient faict, pour estre mal en ordre,
« fut aperçeu par le comte, dernier les autres, plorer chaude-
« ment le trespas de son bon maistre, fut appelé pour venir
« à luy ; ce que fit le faulconnier, lequel son maistre consola :
« et si l'interrogea particulièrement comme se portoient tels
« et tels oiseaux qu'il nourrissoit, puis, tournant sa face vers
« l'évesque d'Arras, luy dict : Mon frère, je vous recommande
« ce mien fauconnier ; je vous prie de mettre sur mon testa-
« ment que j'entends qu'il ayt sa vie en ma maison tant qu'il
« vivra. Hélas ! le petit bonhomme m'a bien servy, comme
« aussy il avoit faict service à feu mon père, et a esté mal
« récompensé. Tous les assistans, voyans un si familier devis
« d'un si grand seigneur à un si petit malotru, se mirent à
« plorer de compassion.

« Puis, ayant dict adieu à tous ses officiers et serviteurs,
« leur avoir touché en la main, il demanda à boire en ce godet
« riche où il faisoit ses grands carroux avec les couronnels
« quand il estoit en ses bonnes ; et de faict voulut boire à la
« santé de l'Empereur son maistre. Fit lors une belle harangue

« de sa vie et des honneurs qu'il avoit receus de son maistre, « rendit le collier de la toison au comte d'Aremberg pour le « rendre à l'Empereur, beut le vin de l'estrier et de la mort « soutenu soubs les bras par deux gentilshommes, remercia « fort l'Empereur, disant, entre autres choses, qu'il n'avoit « jamais voulu boire en la bouteille des princes protestans, ny « volter face à son maistre, comme de ce faire il en avoit esté « fort sollicité; et plusieurs autres belles parolles, dignes « d'éternelle mémoire, furent dictes et proférées par ce bon « et brave capitaine.

« Finalement, sentant qu'il s'en alloit, il se hasta de dire « adieu à l'évesque d'Arras et au comte d'Aremberg, les « remerciant du vray office d'amy que tous deux luy avoient « faict à l'article de la mort, pour l'avoir assisté en ceste der- « nière catastrophe de sa vie. Il dict adieu de mesme à tous « ces braves capitaines et gentilshommes qui là estoient. Puis, « tournant la teste, appercevant M. Vesalius dernier celuy, « l'embrassa et le remercia de son advertissement. Finale- « ment, dict : Portez-moi sur le lict, où il ne fut pas plus tost « posé, qu'il mourut entre les bras de ceux qui le cou- « choient.

« Ainsy, superbement vestu et armé, mourut ce grand « cavallier flamand : mort de grand capitaine qui, certes, « mérite d'estre posée à la veue des princes, roys et gouver- « neurs de province, pour leur servir de patron de bravement « et royallement mourir [1]. »

Charles-Quint avait pendant longtemps espéré qu'il lui serait donné d'affermir les destinées de l'Europe par l'unité

[1] BRANTÔME; THUAN., I, p. 164.

religieuse et politique : lorsqu'au récit de la mort de ses vieux capitaines ou des revers subis par des capitaines plus jeunes, il abaissa autour de lui ses regards, si longtemps perdus dans les nuages d'un trop vaste horizon, il sentit que le sol s'ébranlait sous ses pas. Après avoir rêvé qu'il guiderait l'Europe dans la voie tracée par son génie, il lui était réservé de trembler pour ses propres États menacés d'échapper, après lui, à sa postérité. On le vit alors se séparer, non sans une douleur profonde, de la grande tâche qu'il avait abordée, plein de confiance dans l'avenir, pour s'occuper du soin étroit et urgent d'assurer la transmission de son héritage à son fils Philippe.

La Flandre ne relevait plus de la France. Les autres provinces des Pays-Bas avaient depuis longtemps oublié tous les liens qui les avaient autrefois unies à l'Allemagne. Charles-Quint proposa aux princes allemands de les comprendre dans l'Empire sous le nom de cercle de Bourgogne. Tel fut le but de la convention d'Augsbourg du 26 juin 1548, qui, en développant un projet conçu trente-six années auparavant par Maximilien, plaça dans les diètes impériales le souverain du cercle de Bourgogne au même rang que le duc d'Autriche, en lui imposant des charges égales à celles de trois électeurs dans les guerres contre les Turcs et de deux seulement dans les autres guerres [1].

[1] DUMONT, *Corp. dipl.*, II, pp. 244 et 686; *Papiers d'État de Granvelle*, III, p. 319; NENY, *Mém. des Pays-Bas*, I, p. 37.—Le résultat de ce projet de confédération fut que toutes les provinces de l'Empereur qui se trouvaient tant en Allemagne qu'en Flandre seraient sous le patronage et la protection de l'Empire, et contribueraient aux charges publiques, à condition néanmoins qu'elles jouiraient de leurs lois et de leur juridiction. SLEIDAN, l. XX.

Charles-Quint alla plus loin et regretta d'avoir disposé en faveur de son frère de la dignité de roi des Romains, qui assurait en sa faveur le démembrement de ses vastes États. Il se flattait que les électeurs consentiraient à accepter son fils pour second roi des Romains, de telle sorte qu'il pût succéder plus tard à Ferdinand; mais mille difficultés formèrent un obstacle sérieux à l'exécution de ses desseins.

« On attend le retour de l'Empereur à la fin de cest été, « écrivait de Bruxelles Marillac à Henri II, si ce n'est qu'il « veuille attendre ou qu'il craint les difficultés qui croissent « de jour en autre; veu qu'il n'a pas grande espérance qu'il « puisse faire son fils roy des Romains, d'autant que son frère « ne peut gouster de s'en démettre pour préférer le bien de « son neveu au sien propre. Enfin, l'Empereur ayant fait « requérir aux estats du pays qui sont encore assemblés que « ses subjets eussent à jurer fidélité au prince son fils sans se « despartir toutesfois du serment qu'ils lui ont fait, il a eu pour « réponse que ses subjets ne pourroient jurer d'obéir à tous « deux ensemble; car si d'aventure il advenoit qu'ils com- « mandassent choses contraires, ils ne pourroient obéir à l'un « sans encourir l'indignation de l'autre; supplians qu'il lui plust « ou se démettre du tout au prince son fils, ou les exempter « de tel serment et se contenter de ce qu'ils jureroient obéir « audit prince après la mort du père, pourvu qu'il les entre- « tinst en leurs priviléges, et notamment qu'il ne leur baillast « point de gouverneurs estrangers; ce qu'il leur a semblé devoir « protester de bonne heure pour voir ledit prince si affec- « tionné à la nation d'Espagne qu'il ne peut gouster ceux du « pays : de quoy tout ce peuple est si indigné que si le père, « sans y donner ordre, venoit à décéder, il y auroit quelque

« apparence qu'ils se soustrairoient de son obéissance et « demanderoient volontiers pour seigneur l'archiduc d'Aus-« triche, fils du roy des Romains ; d'autant, sire, que ce peuple « hayt si fort les Espagnols qu'ils ne peuvent, en aucune « manière que ce soit, gouster leurs façons, tant s'en faut « qu'ils se rangeassent à leur gouvernement : de laquelle « réponse l'on dit que l'Empereur s'est contenté et que, sui-« vant cette résolution, il partira dans peu de jours pour suivre « les villes du pays et faire prester ledit serment [1]. »

En effet, l'Empereur s'était rendu dans les Pays-Bas au devant de son fils, qui avait quitté l'Espagne sur la flotte de Doria ; il le fit inaugurer à Louvain comme duc de Brabant. La même cérémonie eut lieu à Bruxelles. Le 12 juillet, l'Empereur et son fils arrivèrent à Termonde et Philippe y jura de respecter les priviléges de la ville. Cinq jours après, il est inauguré comme comte de Flandre à Gand (17 juillet 1549) ; de là, il se rend à Bruges, à Ypres, à Bergues, où il répète les mêmes serments. Philippe, poursuivant son voyage, visite tour à tour Dunkerque, Gravelines, Bourbourg, Saint-Omer, Béthune, Lille, Tournay, Douay, Arras, Cambray, Bouchain, Valenciennes, Landrecies, Avesnes. L'accueil des populations a été partout froid et défavorable. Les bourgeois aiment peu le jeune prince, et lui-même semble ne point se préoccuper de se concilier leur affection. Les acclamations les plus vives ne sauraient l'émouvoir, pas plus que les intermèdes et les divertissements de la place publique ne sauraient le réjouir [2].

[1] *Lettre du 20 juin* 1549 (Ribier, II, p. 219).

[2] Remarquons qu'à Bruges le théâtre construit devant les halles était orné des peintures de Pierre Pourbus. (*Comptes du Franc*.)

Nous suivrons l'infant d'Espagne à Marimont et à Binche, maisons de plaisance de la reine de Hongrie, où l'attendent d'autres fêtes au sein d'une cour brillante. Un bal a réuni l'élite de la chevalerie et de la noblesse dans les vastes salles du château de Marimont, lorsque soudain y apparaît un géant suivi d'une troupe de cavaliers. Il fait un signe, et par son ordre les plus belles dames de la cour (ce sont mesdames d'Espinoy, de Mansfeld, du Rœulx, de Boussut et de Leuvestein) sont enlevées et conduites dans les sombres souterrains d'un château inconnu. Elles y passent la nuit. Le lendemain, six mille hommes de vieilles bandes espagnoles se préparent à les délivrer des mains du géant, qui se défend vaillamment. Dans les deux camps, les plus illustres capitaines de ce temps s'efforcent de fixer les regards de l'Empereur. Le duc d'Aerschoot, le comte d'Hoogstraeten, Corneille Vandenesse, Antoine et Robert de Landas, Jean de la Fontaine, Baptista Gastaldo rivalisent d'énergie dans les assauts, de sang-froid et de résolution dans la défense. Enfin, vers le soir, le château est conquis et les nobles captives sont triomphalement ramenées par les vainqueurs.

A Binche, l'Empereur trouva la chambre qui lui était destinée ornée de tapisseries de haute lisse, toutes d'or, d'argent et de soie, où étaient représentées ses conquêtes et ses victoires : quelque part que se reposassent ses yeux, les souvenirs de sa gloire s'offraient toujours à lui. « Cette maison de « Binche, dit un historien contemporain, estoit un miracle « du monde faisant honte aux sept miracles tant renommés « de l'antiquité [1]. » Toute l'Europe s'entretint des pompeux

[1] Brantôme.

banquets où la reine de Hongrie occupait la première place, moins par le privilége de son rang que par celui de sa grâce. Des oréades vêtues comme les vierges de Sparte et portant, comme la chaste Diane, un croissant sur le front, venaient, un arc à la main et suivies de leurs limiers en laisse, y porter la dépouille des cerfs et des sangliers. Palès, accompagné des napées couronnées de perles, offrait le tribut de ses troupeaux. La déesse Pomone, escortée de ses naïades, soutenait d'élégantes corbeilles de fruits d'où elle prit un rameau de victoire, étincelant de pierreries, pour le donner à l'Empereur. Les beautés les plus célèbres de la France, de l'Espagne et de la Flandre paraissaient plus rayonnantes que jamais sous ces légers et ravissants costumes de nymphes antiques, et longtemps après, lorsque les Espagnols voulaient dépeindre quelque chose d'admirablement beau, ils avaient coutume de dire proverbialement : *Mas brava que las fiestas de Binche*[1] !

Philippe, sans cesse dominé par une sombre mélancolie, ne montrait à Binche et à Marimont, pas plus que dans les villes flamandes, l'enthousiasme de son âge. Il semblait que son cœur restât insensible, à l'image des combats, et que l'éclat des fêtes ne pût rien pour charmer son imagination. Quand au printemps suivant, après son voyage de Hollande et de Frise, un tournoi fut préparé en son honneur à Bruxelles, il s'y conduisit avec tant de maladresse qu'il se laissa renverser de son cheval par la lance de don Louis de Zuniga et tomba évanoui sur le sable[2], au grand mécontentement du peuple, qui apprit ce jour-là à le mépriser.

[1] BRANTÔME.
[2] PONT. HEUTER., p. 605.

Lorsque Charles-Quint le présenta aux électeurs de l'Empire, il leur déplut également par son orgueil et sa sévérité. Sa présence, sur laquelle son père avait compté pour lui créer des partisans, fortifia le parti des amis de Ferdinand et de son fils Maximilien. De toute l'Allemagne, une voix unanime s'élevait pour repousser Philippe, et Charles-Quint ne tarda pas à reconnaître que ce dernier projet, qu'à défaut de tant d'autres plus éclatants et plus vastes il avait accepté comme une nécessité politique, était aussi devenu irréalisable [1].

Les protestants préparaient de nouvelles guerres : Henri II leur assurait son alliance comme François Ier. Au mois de janvier 1551 (v. st.), la reine de Hongrie réunit les états généraux à Bruges pour leur exposer les griefs de l'Empereur contre le roi de France : « Il faut en premier lieu peser, leur « fit-elle remontrer, que ledit roy, ayant cogneu que les pays « sont fondez sur la communication de marchandise, laquelle « en une bonne partie dépend de la marine, il est délibéré de « faire tout ce qu'il luy sera possible pour vous guerroyer « non-seulement par terre, mais aussy par mer, taschant vous « fourclore la navigation, vous priver de prouffictz et opulences « que en recepvez, diminuer le traffic, oster le moyen de « dispenser vos artz et industries, suppéditer vostre liberté « et entièrement vous ruyner [2]. » L'un des griefs de la reine de Hongrie était l'enlèvement de quelques navires flamands par des corsaires de Dieppe.

Le traité de Passau, qui pacifia l'Allemagne, permettait à l'Empereur de réunir toutes ses forces pour envahir la France.

[1] ROBERTSON, l. X.

[2] *Recherches sur les ass. nat. de la Belgique*, par M. Gachard.

Mais l'héroïque résistance du duc de Guise à Metz fit échouer de nouveau ses desseins. Au printemps de l'année suivante (1553), le théâtre de la guerre changea. Le duc de Vendôme avait surpris Hesdin. Le comte du Rœulx reçut l'ordre de réparer cet échec en s'emparant de Térouane. Le fils du connétable de Montmorency et le seigneur d'Essé s'étaient hâtés de s'enfermer dans cette importante forteresse que François Ier nommait l'un des oreillers sur lesquels les rois de France pouvaient dormir en sûreté [1]. Le duc de Vendôme s'était avancé pour la protéger avec son armée : cependant, le seigneur de Lalaing avait amené aux assiégeants d'importants renforts, et bientôt après, la mort du comte du Rœulx l'investit du commandement du siége.

Hic etiam Flandræ pars bona pubis erat [2].

Dès ce moment l'attaque fut poussée avec tant d'énergie, que le 10 juin la brèche fut assez large pour monter à l'assaut. Il se prolongea pendant dix heures consécutives avec un merveilleux acharnement. Le sire d'Essé ayant été tué, le seigneur de Montmorency l'avait immédiatement remplacé et continuait à se défendre avec vigueur. Les assiégeants semblaient vouloir s'éloigner, et déjà les trompettes donnaient le signal de la retraite, lorsque tout à coup, revenant sur leurs pas, ils tentent d'un autre côté un nouvel assaut. Les Français, surpris, reculent : quelques paroles de capitulation sont échangées. Une partie des Français, incertaine de ce qui se passe, quitte les remparts. Les assiégeants s'y élancent aussitôt et se répandent

[1] Robertson, l. xi.
[2] Bald. Sylv., p. 9.

dans la ville. Leur fureur, excitée par cette vaillante résistance, ne connaît ni frein, ni limites : tout ce qui s'offre à leurs yeux est livré au pillage. Enfin, lorsque leur avidité se fut lassée, lorsqu'il ne resta de cette ville que des habitations désertes, les unes souillées de sang, les autres à demi renversées par le fer ou la flamme, l'œuvre de la destruction, autrefois entreprise par Henri VIII et Marguerite d'Autriche, fut complétée, afin que cette fois la Flandre ne pût plus se plaindre qu'on laissât Térouane debout pour trouver le prétexte de nouveaux impôts. La charrue traça un stérile sillon sur les ruines que le glaive avait renversées au niveau de l'herbe, et l'antique Térouane ne fut plus que la *Terravana* des chroniqueurs du seizième siècle.

> Toy, Thérouenne, abismeuse taisnière,
> Tu fus jadis, par triomphant manière,
> Terre troyenne et royale banière;
> Maintenant es terre prophane et vaine,
> Terre stérile et vile terrewaine.
> Merovéus, de Troye fugitif,
> Fut tout puissant père progénitif
> Et te donna nom et bruit primitif.
> Rome n'avoit ne corps, ne chef, ne croc
> Quand tu avois Aganipus à roy.
> Puis vint Artus, roi de la Grant-Bretaigne,
> Qui te brûla mieulx que verte chastaigne;
> César, depuis, te vint prendre en ses filz,
> Et tes enfans furent puis desconfiz
> Par les Wandales en très-grant courroux nez,
> Et lors tu fus Thérouenne appellée,
> Terre tremblant, terre vaine et pellée [1].

Balduinus Sylvius composa, sur la destruction de Térouane,

[1] MOLINET.

un poëme où il ne dédaigna point d'emprunter ses images au second livre de l'Énéide :

> Urbs antiqua fuit multos dominata per annos ;
> Trojugenas isthanc ædificasse ferunt :
> Nondum romuleis fuerant exordia muris,
> Nec sua Gandavo mœnia substiterant ;
> Flandria lucus erat, tellus deserta, nec ulli
> Pervia, sed solis tunc habitata feris...
> Urbs Morini pridem Flandris ditata rapinis
> Nunc pereat, rerum nam decet esse vices.

Ces vers d'un poëte inconnu ne sont guère inférieurs aux vers plus célèbres de Molinet, disciple de Monstrelet et de Chastelain, et, comme eux, historiographe de la maison de Bourgogne.

« L'Empereur estant à Bruxelles, dit Rabutin, prompte- « ment fut adverty de la prise de Thérouenne, en quoy il print « aussy grand plaisir que si c'eust esté l'empire de Constanti- « nople, et par tous les pays de Flandres, Artois et Hénault « en célébrèrent une joye grande et allumèrent feux de joye... « De laquelle, au lieu que les ennemis s'esjouissoient, par « toute la France fut démené un triste deuil : les pères plai- « gnoient leurs fils, les frères leurs frères, les parents leurs « amis, les femmes leurs maris. Et n'estoit en tous lieux autre « bruit que de la prise de Thérouenne [1]. »

Mézeray ajoute : « Chacun emportoit quelque pièce des « débris de cette ancienne ennemie, qui avoit fait tant de mal, « pour en ordonner sa maison... de laquelle on ne sauroit « aujourd'huy vous montrer que la place où elle fut, qui est un « lieu environné de marécages et de forêts, proche la source

[1] RABUTIN, *Guerres de Belgique*, l. v.

« de la rivière du Lys. La joie de cette prise ne fut pas moin-
« dre à la cour de l'Empereur que de la conqueste d'une pro-
« vince : mais le roy en eut tant d'étonnement et de douleur,
« qu'il demeura deux jours sans parler [1]. »

Le duc Philibert de Savoie prit le commandement de l'armée victorieuse de Charles-Quint. Il se dirigeait vers Montreuil, lorsque, apprenant que le duc de Vendôme y avait envoyé six mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux, il changea de projet et attaqua Hesdin. La ville fut prise sans résistance, mais le château avait été fortifié avec soin, et le duc de Bouillon l'occupait avec une vaillante garnison. Cependant il fut réduit à se rendre, et aussitôt après la ville d'Hesdin fut détruite. Plus heureuse toutefois que Térouane, elle fut reconstruite l'année suivante dans une position plus forte au milieu des marais, afin d'arrêter les excursions de la garnison d'Arras.

L'approche du roi de France à la tête d'une formidable armée obligea le duc de Savoie à se retirer vers Valenciennes. Les derniers jours de septembre étaient arrivés et les pluies de l'automne mirent fin à la campagne.

L'année suivante fut marquée par la bataille de Renty, combat douteux que suivirent d'autres événements aussi peu décisifs.

Sur mer, le sang avait également coulé sans résultats plus complets.

Le 11 août 1555, une flotte française, équipée par les habiles navigateurs de Dieppe et commandée par Louis d'Espineville, rencontra près de Douvres vingt-quatre hourques flamandes. Le combat s'engagea aussitôt, et après deux heures

[1] MÉZERAY, p. 1085.

d'une lutte acharnée, les Français parvinrent à s'emparer de quatorze hourques; mais les marins d'Ostende et de Dunkerque avaient, par une dernière ruse, semé sur le tillac de leurs navires l'or, les perles et les joyaux les plus précieux, et six hourques flamandes, ralliées par le bruit de la canonnade, trouvèrent les Dieppois épars, et plus occupés de recueillir leur butin que d'assurer leur victoire. Ces six hourques eussent pu aisément profiter de ce désordre pour se retirer honorablement devant des forces supérieures; elles préférèrent courir les chances inégales d'un nouveau combat et attaquèrent les plus gros vaisseaux français. Un cri de victoire retentit sous le pavillon où le vieux lion de Flandre protégeait les tours de Castille. Louis d'Espineville tomba à bord du vaisseau amiral *le Saint-Nicolas*, mortellement atteint d'un coup d'arquebuse. Le capitaine du galion royal *l'Ange* partagea son sort; celui du vaisseau *l'Esmérillon*, grièvement blessé, repoussait avec peine les Flamands qui se précipitaient à l'abordage. Au même moment le feu se déclarait sur un autre grand navire de Dieppe. Dans ce péril extrême, les marins français, qui s'étaient disséminés pour piller, se hâtèrent de se réunir contre les assaillants, et bientôt ceux-ci, écrasés par le nombre, virent succéder la captivité au triomphe que leur courage espérait mériter. De toute la flotte flamande, il ne restait que trois hourques, lorsqu'un immense incendie se développa au milieu de la flotte française. Treize navires se couvrirent de flammes depuis la proue jusqu'aux mâts, puis ils disparurent lentement sous les ondes chargées de cadavres et de débris, et l'on put croire que les vainqueurs et les vaincus, partageant la même destinée, allaient trouver une tombe commune dans l'abîme dont leur sang avait rougi l'écume. Au milieu des clameurs

lugubres qui saluaient cet affreux spectacle, cinq hourques, tombées au pouvoir des Français, se dégagèrent et parvinrent à rejoindre celles qui n'avaient pas cessé de combattre. La gloire de cette journée appartint à tous ceux qui y avaient pris part. Dunkerque et Ostende avaient perdu plus de vaisseaux, mais Dieppe regrettait ses plus fameux capitaines [1].

Si jamais l'on écrit l'histoire de la marine flamande, si importante au moyen âge, si intrépide au seizième siècle et encore si digne d'étude lorsque Dunkerque fut devenu le premier port militaire de la monarchie de Louis XIV, le combat où périt Louis d'Espineville y occupera une des premières places ; mais il n'y faudra oublier ni le débarquement que des navires de Flandre effectuèrent la même année dans le pays de Caux, d'où ils menacèrent Rouen [2], ni la tentative faite trois ans plus tard par une autre flotte flamande qui s'empara du Conquêt sans réussir à conquérir le port de Brest. [3]

[1] Voyez l'*Histoire de la Bataille navalle faicte par les Dieppois et Flamens, qui est l'une des plus furieuses et soudaines expéditions de mer qui ayt esté entreprise de nostre temps.* Paris, 1557. Comp. le récit du président de Thou, I, p. 493.

[2] On disait que quelques navires anglais s'y étaient joints, et sur ce bruit, bientôt démenti, Henri II fit arrêter les marchands anglais dans tous les ports de France. *Histoire de France, contenant les plus notables occurrences et choses mémorables advenues en ce royaume de France et pays bas de Flandre,* etc. (Paris, 1581), avec cette épigraphe :

> Elle fait entendre
> Quel a esté l'estat de Flandre
> Durant ces temps calamiteux.
> Doncques, à cell' fin de s'instruire,
> Chacun doit feuilleter et lire
> Ce volume si précieux.

[3] MÉZERAY, II, p. 1127.

Enfin l'Europe put goûter quelque repos. Des négociations avaient été entamées pour la conclusion d'une trêve de cinq ans, qui fut signée quelques mois plus tard à Vaucelles, près de Cambray[1]. L'Allemagne semblait pacifiée : l'Italie était moins agitée.

Charles-Quint n'avait que cinquante-cinq ans, mais des infirmités précoces s'étaient jointes aux fatigues et aux inquiétudes qui s'attachent à l'autorité suprême. Souvent la goutte le retenait pendant plusieurs semaines immobile au fond de son palais, et, le lendemain du jour où il venait de parcourir à cheval les plaines couvertes des tentes de ses soldats, on le voyait reparaître couché dans une litière d'où il assistait de loin aux exercices militaires. Des rides profondes avaient gravé sur son front les soucis amers de la puissance et de la grandeur.

Charles-Quint était, selon les uns, mécontent et désillusionné. Il disait au siége de Metz : « La fortune est une femme, « elle aime les jeunes gens et dédaigne les cheveux blancs. » Sur cette saillie repose tout le système des historiens qui n'ont voulu voir en lui qu'un ambitieux vulgaire.

Selon d'autres récits, Charles-Quint avait appris que son fils, à qui il avait fait épouser la reine d'Angleterre et à qui il avait de plus donné la royauté de Naples, était impatient de recueillir tout l'héritage paternel. *Jactabatur et illud obscuriore fama*, dit Strada, *motum ex parte Cæsarem Philippi*

[1] Quelques pourparlers pour la paix avaient déjà eu lieu au mois de novembre 1553. Charles-Quint voulait que Henri II se désistât de toutes ses prétentions sur Naples, la Sicile, le Milanais et la Flandre, « où le dit « seigneur roy, maintiennent les ministres français, n'a moindre droit « de propriété d'héritage qu'il a à la ville de Paris. » RIBIER, II, p. 479.

querelis[1]. Charles-Quint n'aurait cru pouvoir mieux cacher ces discordes domestiques à l'Europe qu'en déposant, pour les en couvrir comme d'un voile impénétrable, le manteau de pourpre que ses victoires avaient illustré.

Le roi de France allait plus loin : il chargeait ses ambassadeurs à Constantinople de peindre Charles-Quint comme atteint d'une folie héréditaire : « Le roy a nouvelles certaines « que l'Empereur est en telle nécessité de sa santé qu'il a « perdu une de ses mains, deux doigts de l'autre et une des « jambes rétrécies, sans espoir de convalescence ; qu'il est tel-« lement affligé de l'esprit qu'on ne lui communique plus rien « ou bien peu, et ne s'amuse plus qu'à monter et démonter des « horloges dont sa chambre est toute pleine, y employant « tout le jour et la nuit où il n'a aucun repos ; de sorte qu'il « est en apparent danger de perdre bientost l'entendement ; « que mesme ses subjects des Pays-Bas, l'estimant en plus « grand danger, ont depuis peu de temps refusé à la reyne de « Hongrie de payer certains deniers qui estoient deus audit « Empereur, d'autant qu'ils le tenoient pour mort ; ayant pour « ceste cause ladite reyne esté contrainte de le faire voir aux « principaux de Bruxelles en une galerie fort longue et au « bout d'icelle, où il ne se connoissoit quasi que la statue d'un « homme demy mort et plus maigre et défiguré qu'on ne sçau-« roit penser ; que les Pays-Bas sont si pauvres et tellement « mangez des guerres passées et des subsides qu'il en tire et « mesme des gens de guerre qui dernièrement ont esté licen-« tiés, qu'ils n'en peuvent plus, et ne sçauroit-on voir une plus « grande désolation que celle qui y est[2]. »

[1] Comparez LEVESQUE, *Mém. de Granvelle*, I, p. 24.

[2] *Lettre du 20 janvier 1554* (RIBIER, II, p. 485). — Un autre ambas-

Au-dessus de ces bruits, semés par des voix hostiles, ou basés sur des allégations très-douteuses, nous chercherons la véritable cause de la résolution de Charles-Quint dans un sentiment de piété sincère : il ne lui avait été donné d'atteindre le faîte des gloires humaines que pour mieux en découvrir le néant [1].

« Dieu, dit Bossuet, semble avoir de la complaisance à voir « les grands rois humiliés devant lui. Ce n'est pas que les « plus grands rois soient plus que les autres hommes à ses « yeux ; mais c'est que leur humiliation est d'un plus grand « exemple au genre humain. »

Charles-Quint avait été élevé avec Louis de Blois, illustre descendant des sires de Châtillon, qui avait renoncé, dès sa jeunesse, à l'éclat de sa fortune et de son rang pour se retirer au monastère de Liessies.

En 1549, Louis de Blois avait fait imprimer à Anvers [2] une traduction latine du traité de saint Jean Chrysostome consacré à la comparaison des pompes de la vie royale et de la sainteté de la vie cénobitique : j'en citerai au hasard quelques lignes.

sadeur français fait tenir à peu près le même langage à Paul IV : « Nostre dit saint père me dit que quant à l'Empereur, il avoit esté personne cupide, cruelle et ingrate ; mais qu'il est aujourd'huy comme un homme mort, estant retiré hors du commerce des hommes, et, ainsi qu'il entend, agité de mesme maladie que sa mère. » *Lettre du 11 juin 1558* (Ribier, II, p. 747).

[1] Brantôme lui-même n'hésite pas à dire : « Je crois que la conversion et religion de cet empereur ne fut jamais dissimulée. Pour le meilleur de son âme, il fit mieux de se rendre ainsy religieux, quasi à demy sainct. » — Montluc partage l'opinion de Brantôme, et place à ce point de vue Charles-Quint au-dessus de François Ier. *Comm.*, l. I.

[2] A la suite du *Collyrium hæreticorum* (ex officina Bartholomei Gravii).

« La foule envie la puissance, la gloire et la royauté ; elle
« salue du nom d'heureux ceux qu'elle voit portés au pouvoir,
« placés sur un char superbe, entourés des acclamations de
« l'armée et du peuple, tandis qu'elle méprise ceux dont la vie
« s'écoule dans la solitude. Il n'est permis qu'à un petit nom-
« bre de présider au gouvernement ; mais il est facile à tous
« de se choisir une retraite pour se consacrer au culte de Dieu.
« Le pouvoir s'éteint avec la vie : quelquefois même il n'est
« qu'une source de malheurs et de calamités et attire sur les
« princes les justes vengeances du ciel. Loin de là, la vie passée
« dans la solitude est, pour les justes, une source abondante
« de biens sur la terre et les conduit, pleins de joie et brillants
« d'une gloire inaltérable, au tribunal de Dieu. Or, si nous
« comparons les dons d'une sainte philosophie avec ceux qui
« naissent du pouvoir et de la gloire du siècle, si nous com-
« parons la royauté même et la philosophie, nous voyons
« d'un côté le prince disposer à son gré des villes, des pays,
« des nations ; de l'autre, le solitaire dominer souverainement
« sur toutes les mauvaises passions contraires à la vertu : tel
« est son empire, et il est plus réel et plus vrai que celui que
« donnent un trône et une couronne. Celui-ci vit au milieu des
« hommes de guerre et ne songe qu'à multiplier ses conquê-
« tes, au risque de perdre ce qu'il possède ; celui-là s'éveille
« avant le chant des oiseaux pour s'entretenir avec les anges
« et les prophètes, et va, sans s'arrêter, de Moïse à Élie,
« d'Élie à saint Jean ; l'un emprunte ses vices aux passions
« violentes qui l'entourent, l'autre est le disciple des apôtres ;
« l'un ne peut faire un pas sans causer quelque mal, soit qu'il
« réclame des impôts, soit qu'il assiége des villes, soit qu'il
« traîne à sa suite des troupes de captifs à travers les campa-

« gnes dévastées. Le solitaire ne se montre que pour semer « des bienfaits. Imitez donc cette sainte philosophie ; deman- « dez dans vos prières qu'il vous soit donné de ressembler au « juste Ce sont là les véritables biens que rien ne peut enlever. « La vie des solitaires est plus digne de louanges que celle « qui s'écoule dans l'éclat de la puissance... Les princes eux- « mêmes se réfugient vers eux : *quin ipsi quoque reges ad hos* « *fugere consueverunt...* »

Les éloquents conseils de Louis de Blois contribuèrent probablement à préparer la détermination de Charles-Quint. A son exemple était venu se joindre, l'année précédente, celui du duc de Candie, François de Borgia, autre ami de Charles-Quint, qui avait quitté la vice-royauté de Catalogne pour entrer dans la vie religieuse.

Un document, qu'il n'a pas été donné à notre siècle, si prodigue de laborieuses recherches, de retrouver ni à Bruxelles, ni à Madrid, ni sous le sceau mystérieux du silence des archives de Simancas, eût sans doute éclairci toutes les incertitudes. Charles-Quint avait, en 1550, commencé à composer des mémoires sur sa vie : il les remit à un des gentilshommes de sa suite, Guillaume Van Male, pour les traduire en latin. « L'Empereur, écrivait Guillaume Van Male, « m'a chargé de traduire son livre dès qu'il aura été revu par « son fils et par Granvelle. J'ai résolu d'adopter un style qui « tienne à la fois de Tite-Live, de César, de Suétone et de « Tacite ; mais l'Empereur est injuste pour nous et pour son « siècle, quand il veut que son livre reste caché et protégé « par cent clefs [1]. » Brantôme s'est trompé en croyant que

[1] *Lettres de Louis Van Male*, p. 13.

l'on avait imprimé à Venise les commentaires « de ce grand « empereur, qui n'eut point son pareil depuis Charlemagne. »

Souvent, dans ses insomnies, Charles-Quint éveillait celui des gentilshommes de sa chambre qu'il préférait, le Brugeois Guillaume Van Male, qui couchait toujours près de lui, et lui faisait lire soit quelque récit historique, soit quelque traité de morale et de théologie, souvent les œuvres des Pères de l'Église, plus souvent encore les psaumes du roi-prophète[1].

On prétend que Charles-Quint avait résolu, même avant la mort d'Isabelle de Portugal, de finir ses jours dans la retraite. Quoi qu'il en soit, une lettre de Guillaume Van Male, écrite le 11 novembre 1551, à Inspruck, où Charles-Quint espérait voir sa santé se fortifier grâce à l'air vif des montagnes du Tyrol, nous offre, sur les projets de Charles-Quint, une révélation qui n'a jamais été remarquée. « Je vous ai écrit que depuis un « an l'Empereur, dans le mauvais état de sa santé, trouve de « grandes consolations dans la lecture des livres saints ou des « psaumes de David. Nous sommes à peine arrivés dans nos « quartiers d'hiver des Alpes..., l'Empereur profite de la pre- « mière occasion favorable pour m'appeler près de lui. Il fait « fermer les portes de sa chambre, et m'ordonne de garder « fidèlement le secret de toutes les choses qu'il va me dire ; il « m'ouvre ses entrailles, son esprit, son cœur... : il ne me « cache rien. Je demeurai, en quelque sorte, interdit de sur- « prise, et j'aimerais mieux périr que de confier ces choses à « quelqu'un, si ce n'est à toi. Je t'écris en toute liberté, car

[1] Factus est anagnostes insatiabilis, audit legentem me singulis noctibus, facta cœnula sua, mox librum repeti jubet si forte ipsum torquet insomnia. *Lettres de Louis Van Male*, p. 17.

« l'Empereur dort... Cependant il serait long de tout te raconter, et je ne sais si je puis l'oser à cause des périls de la « route. Enfin, notre entretien fut poussé si loin, qu'après « m'avoir raconté ce qui lui était arrivé pendant toute sa vie, « il me remit un papier écrit de sa propre main, où il avait « exposé en détail ce dont il voulait que je rédigeasse pour lui « un résumé de formule quotidienne de prière [1]. » Guillaume Van Male adressait cette lettre à Louis de Praet, chambellan de l'Empereur [2], également né à Bruges, aussi bien que son médecin, Corneille de Baesdorp : la Flandre n'avait-elle pas le droit d'être la confidente des maux et des peines de Charles-Quint, comme elle l'avait été autrefois de ses joies et de ses espérances?

[1] Scripsi ante annum Cæsarem in adversa valetudine sua impense juvari lectione sacra vel psalmodicæ Davidicæ vel bibliorum... Ventum est in hiberna Alpina; ibi Cæsar, captata prius opportunitate, occlusis cubiculis foribus me vocat; imperat altum earum rerum quas auditurus essem silentium; incipit aperire mihi multa, detegit ipsa præcordia, mentem, animum... celat nihil. Ego fere obstupui, malimque perire quam earum rerum quemquam præter te conscium reddere. Scribo jam libere, Cæsar quiescit... Longum esset tibi exponere singula, nec ausim quoque propter viarum pericula. Tandem eo venit colloquium nostrum ut, narratis omnibus quæ unquam ipsi per universam vitæ periodum accidissent, proferret cartam suapte manu conscriptam in qua copiose prosecutus erat quæ cupiret a me in compendium redigi ad formulas precum quotidianarum. Interim sodales mei et ipsi nobiles cubicularii quod mecum Cæsar solus quotidie ad horas quatuor de supradictis rebus prolixius ageret, cœpere invidere. *Lettres de Guillaume Van Male*, publiées par M. de Reiffenberg, p. 30. — Une autre lettre, imprimée page 54, permet d'attribuer celle-ci à l'année 1551.

[2] Guillaume Van Male lui écrivait en parlant de Charles-Quint : « Dispeream vivus ni videris si quid Cæsari commemoratione tui jucundius est. »

Ce fut le 25 octobre 1555 que Charles-Quint fit lire, dans une assemblée solennelle, au palais de Bruxelles, son acte d'abdication en faveur de son fils. Philibert de Bruxelles, membre du conseil secret, exposa dans un éloquent discours les persévérants efforts de Charles-Quint pour le bien du monde. « Un grand « nombre d'années se sont écoulées depuis que l'Empereur « fut émancipé par Maximilien, son aïeul paternel, et reçut de « lui l'administration des Pays-Bas; il n'a jamais cessé, dans « ce long intervalle, de chercher à maintenir chez vous la « paix et la tranquillité. Né et élevé au milieu de vous, il lui « semblait qu'il ne pouvait agir autrement. Votre soumission « et votre dévouement ont répondu à son affection et l'ont « pleinement dédommagé des soins et des soucis qu'il a pris « pour vous défendre. Il reconnaît que c'est à cette terre « qu'il doit tout, jusqu'à la vie, et son plus ardent désir eût été « d'employer ce qu'il lui restait encore de temps, d'habileté « et de génie pour se consacrer aux mêmes travaux jusqu'à sa « dernière heure. » L'orateur rappela ensuite l'affaiblissement de la santé de Charles-Quint, ruinée par la goutte, et exprima en son nom l'espoir que son fils poursuivrait sa tâche. Il montrait, dans son mariage avec la reine d'Angleterre, d'heureux présages pour le commerce. Il ajoutait que l'intention de l'Empereur était de lui céder tour à tour tous ses États; mais qu'afin de l'habituer aux difficultés du gouvernement, il jugeait préférable de ne lui remettre d'abord que les Pays-Bas, plutôt que de l'accabler d'un fardeau immense aussi funeste à ses peuples qu'à lui-même. « C'est par ces motifs, continua-t-il, « que l'Empereur renonce pleinement aux Pays-Bas. Il les « transporte à son fils Philippe, son légitime héritier; il dégage « chacun des serments qui lui ont été prêtés, et vous autorise

« à vous lier par de nouveaux serments envers son fils, et de « faire pour lui tout ce qu'un prince légitime peut réclamer de « ses sujets. L'Empereur ne vous demande qu'une seule chose, « c'est d'interpréter de la manière la plus favorable tout ce qui « a été fait soit par lui-même, soit avec le concours de sa « sœur Marie, dans le gouvernement des Pays-Bas. Il regrette « que l'affaiblissement de ses forces, l'embarras des affaires, « les difficultés de ces temps l'aient empêché de faire mieux « et de montrer davantage la sincérité de ses intentions. Il « reconnaît que tous les moyens que Dieu lui a confiés, c'est « à votre fidélité, à votre constante loyauté qu'il les doit. « Membres des états, vous n'avez jamais négligé d'affermir « l'obéissance du peuple et d'assurer l'autorité de votre prince. « Il vous en rend de profondes actions de grâces, et vous « remercie aussi des secours que vous lui avez prêtés en toutes « choses et des impôts extraordinaires que vous avez accep- « tés. » Les dernières paroles de Philibert de Bruxelles retracèrent ses regrets de ce qu'une paix stable n'eût pu encore être conclue avec la France, et son espoir que les états repousseraient les conseils des novateurs en restant fidèles à l'orthodoxie religieuse qui servait de lien entre des provinces si différentes d'usages et de mœurs [1].

[1] Il est certain que Charles-Quint songeait, depuis plusieurs années, à investir Philippe II de la souveraineté des Pays-Bas. Je lis à ce sujet dans une lettre des ambassadeurs de Henri II : « On nous veut faire accroire qu'avant de laisser aller les électeurs, l'on veut qu'ils assistent à la solennité de l'investiture des Pays-Bas, que l'Empereur veut donner au prince son fils, comme fiefs de l'Empire, suivant la transaction qu'il en fit dès l'autre diète. » *Lettre du 17 février 1550* (v. st.). — Ils ajoutent dans une autre lettre : « Il fut question de bailler l'investiture des Pays-Bas; mais pour autant que l'Empereur vouloit retenir les fruicts durant

Cependant l'Empereur se leva en s'appuyant d'une main sur l'épaule du prince d'Orange ; sa taille était courbée, mais jamais il n'avait paru plus grand qu'à cette heure où, repoussant tout reproche d'ambition, il montrait au monde combien il était au-dessus de sa puissance même ; sa voix, quoique plus faible, n'avait rien perdu de sa noblesse et de sa dignité. « Mes amis, « dit-il en promenant ses regards sur cette nombreuse assem- « blée, voici quarante ans que l'Empereur mon aïeul me tira « d'une tutelle étrangère, quoique je n'eusse que quinze ans. « L'année suivante, je fus roi d'Espagne. Il y a trente-six ans « que l'Empereur, mon aïeul, mourut, et les électeurs m'éle- « vèrent à la même dignité, quoique je ne l'eusse pu mériter « à cause de ma jeunesse. Depuis ce jour, je ne me suis « épargné ni soins, ni travaux ; je suis allé neuf fois en Alle- « magne, six en Espagne, sept en Italie, dix en ce pays. J'ai « passé quatre fois en France, deux fois en Angleterre, deux « fois en Afrique. J'ai traversé huit fois la Méditerranée et « quatre fois l'Océan, en y comprenant cette fois qui doit « être la dernière... Je n'ai jamais entrepris aucune guerre ni « par haine, ni par ambition. Il y a longtemps que j'aurais fait « ce que je fais aujourd'hui, mais je ne l'ai pu, et les malheurs « de ce temps m'ont réduit à sacrifier mon propre bien au

sa vie, les estats ont répondu qu'ils ne s'y pourroient trouver, d'autant qu'on ne baille point d'investitures ainsi conditionnées; et pource qu'ils furent recherchés d'ordonner qu'on baillast celle-cy à celle condition, ils ont répliqué qu'ils n'avoient plus de pouvoir d'en délibérer, d'autant que la diète estoit finie et partant leur mandement expiré; parquoy il a esté advisé que cette investiture se donneroit en chambre et que les électeurs s'en pouvoient aller. » *Lettre du 24 février* 1550 (v. st.). (RIBIER, II, pp. 313 et 314).

« vôtre. Il se peut toutefois que j'aie commis des fautes dans « mon gouvernement, soit par inexpérience, soit par trop de « précipitation ; mais ce ne fut jamais avec l'intention de nuire « à quelqu'un. Si je l'ai fait, apprenez-moi de quelle manière je « puis y porter remède, et si ce remède est devenu impossible, « je vous prie, mes amis, de vouloir bien me le pardonner [1]. » Puis, s'adressant à son fils, il lui rappela que les princes donnaient rarement l'exemple de cette renonciation volontaire au pouvoir, et qu'il lui laissait le soin de la justifier.

A ces mots, l'Empereur, épuisé de fatigue, retomba sur son siége ; la voix lui manquait. « D'abondantes larmes découloient, « dit François de Rabutin, le long de sa face ternie et luy « arrosoient sa barbe blanche. » Toute l'assemblée partageait son émotion et pleurait avec lui. Les sanglots redoublèrent quand l'Empereur s'écria : « Mes chers enfants, votre affec- « tion me perce le cœur ; je vous quitte avec douleur [2]. »

Lorsque Jacques Maes, député d'Anvers, eut répondu au nom des états, Philippe s'agenouilla devant son père et le

[1] *Recueil de ce que l'Empereur dit de bouche aux estatz généraulx de pardecha le* XXVe *d'octobre* 1555, *noté par quelque bon personnaige estant à ladite assemblée* (*Arch. de Bruges* et *Anal. belg.*, p. 87).

[2] GREG. LETI, I, p. 526. — Magno numero præsentes lacrymas fundebant singultusque adeo sonoros edebant ut mihi certe universam faciem madefacerent. HEUT., l. XIV. — Here he brake into a weeping, whereunto, besides the dolefulness of the matter, I think he was moche provoked by seing the whole company to doo the lyke before; beying in myne opinion not one man in the whole assemblie, stranger or other, that dewring the tyme of a good piece of his oracion poured not oute abondantly teares. And yet he prayed them to beare with his imperfection, proceeding of his syckly age and of the mentionning of so tender a matter as is the departing from such a sort of dere and most loving subjects. » *Lettre de l'ambassadeur anglais, sir John Mason.*

remercia ; ensuite se retournant vers les états, il s'excusa de ne pouvoir s'exprimer facilement ni en français ni en flamand, et chargea l'évêque d'Arras de prendre la parole en son nom. La reine de Hongrie prononça aussi quelques mots pour résigner la régence des Pays-Bas qui lui avait été confiée pendant vingt-cinq ans [1].

Le lendemain Philippe reçut solennellement le serment des députés des diverses provinces des Pays-Bas. Dès ce moment il gouverna et habita le palais, sans que la popularité qui s'attache aux nouveaux règnes saluât son avénement. Claude de l'Aubespine, qui le vit au mois de mars 1556, le dépeint comme « n'ayant encores nulle expérience, nourry à « l'espagnole, qui desdaigne toutes autres nations, et luy par- « ticulièrement ne faisant cas que de la sienne. On voyoit « déjà, ajoute-t-il, les divisions qui se préparoient en sa « court entre les Flamans et Espagnols, estant séparez de « converser, boire et manger et de toutes communications les « uns des autres. »

Charles-Quint s'était retiré dans une petite maison bâtie au milieu du parc de Bruxelles. « Le logis est un petit bastiment « qu'il avoit faict faire au bout du parc, auprès de la porte de « Bruxelles qui va à Louvain, qui ne ressentoit pas son mau- « solée, mais la retraicte d'un simple citadin ; car je n'y reco-

[1] Brantôme rapporte, d'après un témoin oculaire, que la reine de Hongrie termina en disant : « Si quelqu'un se mescontente de moi, c'est le moindre de mes soucis, puisque l'Empereur mon frère s'en contente. » Et il ajoute : « Ceste parole fut trouvée un peu trop altière ; mais que s'en soucioit-elle, puisqu'elle n'avoit d'autre but que de plaire et contenter son frère, et dès ce moment quitter le monde et tenir compaignie à son frère dans sa retraite et ses prières ? »

« gnus qu'une antichambre qui servoit encore de salle et sa « chambre, chascune ne contenant en quarré plus de vingt- « quatre pieds. On y montoit par un escalier de dix ou douze « marches, pour le descharger seulement des vapeurs de terre; « point de surédifice. L'empereur estoit assis dans une chaise, « à l'occasion de ses gouttes, la dicte chaise couverte de drap « noir; au devant de luy une table, de longueur environ six « pieds, couverte d'un tapis de drap noir; sa chambre et an- « tichambre tapissées de même. Son habillement estoit une « petite robe citadine de serge de Florence, couppée au dessus « des genouils, ses bras passez au travers des manches d'un « pourpoint de treillis d'Alemagne noir, un bonnet déman- « toné, entourné d'un petit cordon de soye, sa chemise à simple « rabat; ceste simplicité illustrant d'autant plus ce prince qui, « à la vérité, estoit très-grand[1]. »

Tel est le récit de Claude de l'Aubespine, qui accompagna l'amiral de Châtillon et les autres ambassadeurs chargés d'obtenir la ratification de la trêve de Vaucelles. Ils trouvèrent l'Empereur plein de cette grâce affable et de cette gaieté tranquille qui n'appartiennent qu'à une vieillesse honorable, mais si accablé par ses infirmités qu'il put à peine ouvrir les lettres du roi de France. Ce fut alors que Charles prononça ces paroles mémorables : « Vous voyez, monsieur l'admiral, comme mes « mains, qui ont fait tant de grandes choses et manié si bien « les armes, il ne leur reste maintenant la moindre force pour « ouvrir une simple lettre. Voylà les fruicts que je rapporte « pour avoir voulu acquérir ce grand nom, plein de vanité, de

[1] *Relation du voyage de monsieur l'admiral* (Ribier, II, p. 633); *Pr. de l'Hist. de la maison de Châtillon.*

« grand capitaine et très-puissant empereur. Quelle récom-« pense ! »

Quelques mois s'étaient écoulés quand Charles-Quint, ayant complété son abdication, partit de Bruxelles pour aller, selon le conseil de ses médecins, chercher sous un ciel plus doux quelque soulagement à ses douleurs[1]. Cependant il voulut, avant de s'éloigner, quitter en ami une patrie qu'il ne devait plus revoir[2]. Il se fit porter en litière à Gand et y descendit à l'hôtel de Ravestein. Autour de lui s'élevaient le Gravesteen, le palais de Tenwalle et l'hôtel de la Poterne, résidences déjà à demi ruinées qu'habitaient seules quelques légendes du passé et la mémoire de ses aïeux.

Ce fut à Gand que Charles-Quint réunit près de lui, le 26 août 1556, les ambassadeurs des princes étrangers pour prendre congé d'eux. Il les exhorta tour à tour à travailler avec zèle « au bien et avantage de la chrestienté ; » puis il protesta que pendant toute sa vie il avait honoré et défendu le saint-siége, loua la liberté dont jouissait Venise et transmit quelques conseils à Cosme de Médicis. L'ambassadeur de Flo-

[1] Voyant sa santé, au lieu d'amendement, tous les jours empirer. Rabutin, l. viii.

[2] Le 8 août 1556, Charles-Quint écrit à son frère : « L'un des grans « désirs que j'ai en ce monde, c'est de me desnuer du tout, non-seule-« ment de l'administracion de l'Empire, mais aussi de laisser le tiltre et « vous rendre librement la dignité... C'est la chose de ce monde que plus « je désire, et en quoy vous me pourrez donner plus de contentement... « Je pars aujourd'huy vers Gand, pour de là me embarquer par le canal « vers les bateaux qui se tiennent prests pour mon passage, faisant mon « compte de, avec le premier vent, avec l'ayde de Dieu, faire voile vers « Espagne. » J'emprunte cette lettre au précieux recueil publié à Leipzig par M. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, iii, p. 708.

rence (c'était un évêque) tenta un dernier effort pour le dissuader de renoncer à la vie politique, en lui remontrant que non-seulement ses plus chers et ses plus fidèles serviteurs s'en désolaient profondément, mais qu'il était aussi sage, prudent et convenable qu'il aidât son fils de tout ce que lui avait enseigné une longue et glorieuse expérience. Mais l'Empereur lui répondit que les forces d'un vieillard infirme et malade étaient bien au-dessous de celles d'un jeune prince dans toute la vigueur de l'âge. « Et là-dessus, voulant cest évesque « derechef lui remémorer les affaires et grandeurs de ce « monde, Sa Majesté l'interrompit, le priant de croire que ses « pensées n'avoient plus rien de commun avec le monde « auquel il avoit dit adieu; et là-dessus se départirent... « Ainsi se retiroit des misères de ce siècle inconstant et mobile « le plus grand empereur et le plus renommé qui ayt régné « depuis Charlemagne [1]. »

Si le climat de la Flandre eût été moins rude et moins contraire aux maladies qui le tourmentaient, Charles-Quint, dont le cœur, comme il le disait lui-même, avait toujours été « dans « ses pays de par deçà, » se fût arrêté à Gand, et les bourgeois dont il avait condamné les franchises eussent salué avec respect, mais peut-être aussi en croyant y reconnaître une expiation, la retraite que Charles de Gand se serait fait construire dans un de ces pieux monastères que des princes, devenus cénobites comme lui, avaient fondés dans les premiers siècles du christianisme.

Si Charles-Quint n'acheva pas sa vie aux lieux mêmes où elle avait commencé, il voulut du moins n'avoir jamais d'autres

[1] Rabutin, l. viii.

serviteurs que ceux qui étaient nés en Flandre; ils prendront soin de lui jusqu'à sa mort et seront les seuls qui veilleront près de son tombeau [1].

Le 15 septembre, Charles-Quint s'embarqua en Zélande. Peu de jours après il abordait en Espagne, jeté par une effroyable tempête sur le rivage qu'il baisait en s'écriant : « Je suis sorti nu du sein de ma mère et c'est nu que je rentre « dans ton sein, ô terre, seconde mère commune à tous les « hommes [2] ! »

Un couvent de l'Estramadure, bâti près des lieux où expira Sertorius (la gloire devait poursuivre Charles-Quint jusque dans sa solitude), fut l'asile que le maître du monde se choisit pour oublier ses conquêtes et ses triomphes sous d'épais ombrages et parmi des tapis de fleurs qu'il cultivait de ses mains.

Charles-Quint comparait lui-même sa retraite à celle de Dioclétien à Salone. Dioclétien, fatigué de fixer l'attention des hommes, avait fui de son palais pour se dérober à une tâche trop supérieure à ses forces; Charles-Quint, en déposant le sceptre, semblait déjà s'être retiré dans l'avenir, afin que la postérité commençât plus tôt pour lui.

[1] *Histoire de la vie de Charles-Quint au monastère de Saint-Just* (Yust ou Just, comme écrit Rabutin?), par Sandoval (d'après le prieur de ce monastère), pp. 303, 311 et 329.

[2] STRADA, p. 10; THUAN., I, p. 541.

PHILIPPE II.

1555—1598.

Renouvellement de la guerre. — Batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. — Mort de Charles-Quint. — Départ de Philippe II. — Marguerite de Parme. — État prospère de la Flandre. — Symptômes de troubles. — Les nouveaux évêchés. — L'inquisition. — Compromis des Nobles. — Les ambassadeurs anglais aux conférences commerciales de Bruges. — Appui donné aux mécontents par Élisabeth. — Philippe II paraît céder. — Insurrection des Gueux. — Leurs dévastations. — L'ordre se rétablit. — Arrivée du duc d'Albe. — Émigrations flamandes en Angleterre. — Supplice du comte d'Egmond. — Sévérité de l'administration du duc d'Albe. — Intervention des huguenots dans les troubles des Pays-Bas. — Fureurs des Gueux à Audenarde. — Départ du duc d'Albe. — Requesens. — Gouvernement des États. — Anarchie. — Pacification de Gand. — Tentatives de don Juan. — Intrigues de Marguerite de Valois. — L'archiduc Mathias. — Le duc palatin Casimir. — Puissance du prince d'Orange à Gand. — Ryhove. — Hembyze. — Arrestation du duc d'Aerschoot et de l'Évêque d'Ypres. — Gand domine toute la Flandre. — Mort de don Juan. — Le prince de Parme. — Les malcontents. — Guerres. — Détresse de la Flandre. — Le duc d'Alençon est proclamé comte de Flandre. — Il quitte la Flandre après avoir honteusement échoué dans ses projets. — Mort d'Hembyze. — Elisabeth et le comte de Leicester. — Négociations du prince de Parme avec les principales villes de la

Flandre. — L'autorité de Philippe II y est rétablie. — Cession des Pays-Bas à Albert et à Isabelle.—Mort de Philippe II.

Le prince que la Flandre a vu en 1548 parcourir ses villes et n'y réveiller qu'un sentiment hostile est devenu roi : c'est Philippe II. Bien qu'il porte un nom emprunté aux souvenirs de nos ducs de Bourgogne, bien que sa physionomie, la blancheur de son teint et l'abondance de ses cheveux blonds révèlent une origine flamande, il déteste les Flamands, leur langue et leurs institutions [1]; son aspect est altier et sévère; son front est chargé de rides, sa taille si peu élevée qu'il exige, pour sauvegarder la dignité royale, qu'on lui parle à genoux [2]. Il n'est pas moins inférieur à Charles-Quint par l'intelligence que par le corps : n'ayant hérité de lui que la grande pensée de l'alliance de l'unité politique et de l'unité religieuse, mais incapable de la représenter dans la conduite des armées, peu habile même dans les délibérations du conseil; aussi bref en parlant que long et diffus en écrivant; austère dans les pratiques extérieures de la religion, quoique dissolu dans ses mœurs; d'autant plus ambitieux qu'il est sincèrement convaincu que son ambition n'est que l'accomplissement d'un devoir et que toutes les voies sont légitimes pour l'atteindre;

[1] Pour lui, nulle nation n'est au-dessus des Espagnols : c'est au milieu d'eux qu'il vit; ce sont eux qu'il écoute; c'est par eux qu'il se dirige en tout. En opposition à l'Empereur, il fait peu de cas des Flamands. *Relation de Michel Suriano,* citée par M. Gachard, *Bull. de la Comm. d'hist.*, IX, p. 254.

[2] Personne vivante ne parloit à luy qu'à genoux, pource qu'estant petit de corps, chacun eust paru plus eslevé que luy. *Mém. de Cheverny.*

par là, profondément attaché aux desseins qu'il a conçus et non moins dominé par son irrésolution naturelle quand il faut les mettre à exécution; tête de fer qui ne se meut que sur des pieds de plomb [1] : tel est le prince que les catholiques défendirent sans l'aimer et que les protestants haïrent sans le craindre.

(1557.) Henri II recommence la guerre. Arrestation des étudiants belges qui suivent les cours de l'université de Paris.

Une nombreuse armée se réunit dans les Pays-Bas, sous les ordres de Philibert de Savoie. Le comte de Pembroke s'y joint, avec huit mille hommes, au nom de la reine d'Angleterre, Marie, qui vient de déclarer la guerre à la France.

Le duc de Savoie assiége Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency s'avance pour porter secours à la garnison. Victoire complète due aux conseils et au courage du comte d'Egmond. Le connétable et ses deux fils, l'amiral de Coligny, le maréchal de Saint-André, les ducs de Montpensier et de Longueville se trouvent parmi les prisonniers. « Combien de « journées y a-t-il de Saint-Quentin à Paris? demandait le « roi d'Espagne au sieur de la Roche du Mayne, son prison- « nier. — Sire, lui dit celui-ci, si par journées vous entendez « batailles, vous en compterez au moins trois avant d'entrer « dans la capitale du royaume [2]; » réponse noble et fière, qui n'empêcha point Charles-Quint de s'écrier, en apprenant la victoire de son fils : « Marche-t-il au moins vers Paris? »

L'amiral de Coligny fut conduit en Flandre, à l'Écluse : ce fut dans la forteresse qu'avait illustrée Philippe de Clèves,

[1] Convenie caminar con el pie de plomo. *Lettre de Philippe II*, citée par M. Mignet, ANTONIO PEREZ, p. 28.

[2] LA CHATRE.

ami de Charles VIII et de Louis XII, qu'il écrivit sa relation de la défaite de l'armée de Henri II.

La bataille de Saint-Quentin avait été gagnée le 10 août 1557. La fondation de l'Escurial témoigna des actions de grâces que le roi d'Espagne offrit à Dieu. Quel devait être le monument de sa reconnaissance à l'égard de celui qui y avait le plus contribué? Un échafaud sur la place du marché à Bruxelles.

Cependant le duc de Guise, accourant de l'Italie, rallie les Français consternés. Au mois de janvier il surprend Calais, qui appartenait aux Anglais depuis le règne d'Édouard III; au mois de juin il s'empare de Thionville et le maréchal de Termes s'associe à ses succès en s'avançant vers la Flandre avec une armée composée de huit mille hommes et de quinze cents chevaux.

Il était urgent pour Philippe de descendre du rôle de triomphateur et de songer à protéger ses propres États. Le duc de Savoie s'opposa au duc de Guise. Ce fut au comte d'Egmond que fut confiée la défense de la Flandre. Il s'empressa de réunir une armée à peu près égale à celle qu'il avait à combattre. Pendant ces préparatifs, le maréchal de Termes avait passé l'Aa en chassant devant lui quelques laboureurs qui avaient voulu en défendre le passage. Il s'était emparé de la ville de Dunkerque de vive force après une canonnade de quelques heures et y avait mis le feu après l'avoir pillée [1]. Bergues avait éprouvé le même sort, et le maréchal de Termes était déjà arrivé près de Nieuport lorsque, apprenant l'appro-

[1] L'on disoit qu'il n'y avoit jusques aux gougeats et laquais qui ne s'y fussent faits riches. RABUTIN, l. XI.

che du comte d'Egmond, il jugea à propos de se retirer en profitant de l'intervalle des marées pour suivre le rivage de la mer. Il venait de traverser l'Aa au-dessous de Gravelines lorsque l'armée du comte d'Egmond, qui avait passé la rivière un peu plus haut, se déploya devant lui et le força à s'arrêter.

La position du maréchal de Termes était forte. Les dunes lui servaient de retranchement. Il avait derrière lui la mer et l'Aa, de sorte qu'on ne pouvait l'attaquer qu'en abordant de front sa première ligne, où il avait placé ses coulevrines et les arquebusiers gascons. Le comte d'Egmond se mit aussitôt à la tête de ses chevau-légers pour rompre les rangs ennemis. Le reste de sa cavalerie le suivait, soutenu par les bandes d'ordonnance. Un combat acharné s'était engagé lorsqu'un corps allemand prit les Français en flanc. Au même moment l'apparition fortuite d'une flotte anglaise vint favoriser les assaillants; ses décharges bruyantes, quoique peu meurtrières, semèrent le désordre parmi les Français. Leur position fut enlevée et on fit prisonniers le maréchal de Termes, les seigneurs de Villebon, d'Annebaut et d'autres capitaines non moins célèbres : quinze cents Français étaient restés sur le champ de bataille, et le comte d'Egmond, en s'emparant des canons et des drapeaux des ennemis, avait également reconquis tout le butin qu'ils avaient recueilli dans la West-Flandre [1]. (13 juillet 1558.)

[1] *Anal. belg.* de M. Gachard, p. 106; GUICHARDIN, *Comm.*, l. III. — Une narration de la bataille de Gravelines fut imprimée à Ypres en 1558. Mézeray ajoute : « Les paysans qui suivoient le camp d'Egmont en gardèrent plusieurs qu'ils promenèrent par les bourgs et villages de Flandre pour servir d'objet à la rage des femmes, qui, voyant encore fumer

La nouvelle de la victoire de Gravelines fut le dernier écho du monde extérieur qui vint rappeler à Charles-Quint, dans sa retraite, ses luttes et sa gloire. Il rendit le dernier soupir le 21 septembre 1558, entouré des regrets de ses serviteurs qu'il n'avait cessé d'aimer, et non moins admiré des moines, dont sa pénitence effaçait les vertus et l'austérité.

De pompeuses obsèques lui furent faites à Valladolid, à Rome et à Bruxelles.

A Valladolid, François de Borgia prononça l'oraison funèbre de Charles-Quint en prenant pour texte : *Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine.* Il le développa en exposant comment Charles-Quint avait quitté le monde avant que le monde le quittât, ce qui n'est que trop ordinaire dans le cours inconstant des choses humaines [1].

A Rome, de magnifiques trophées d'armes avaient été élevés dans l'église de Saint-Jacques, où les cardinaux se réunirent pour honorer sa mémoire. Un de ces trophées (il provoqua les plaintes de l'ambassadeur français) portait : *Prælio Ticinensi rex Gallorum simul cum rege Navarræ captus* [2].

A Bruxelles, des inscriptions non moins fastueuses ornaient l'église de Sainte-Gudule. On y lisait : « La république chres- « tienne à l'empereur Charles cinquiesme, pour la mémoire « de sa justice, piété et vertu, pour avoir à nostre monde dé-

leurs maisons et lamenter leurs filles, se jettoient sur eux. Elles assommèrent les uns à coups de pierre et de bâton, humant le sang avec autant d'avidité que si c'eût été quelque doux breuvage, etc. »

[1] Illud potissimum prædicando quod Cæsar mundum reliquerit antequam mundus ipsum, ut fieri solet, deseruisset. SANDOVAL, *Hist. vitæ Car. in mon.*, p. 330.

[2] RIBIER, II, p. 792.

« couvert un nouveau monde, pour avoir pris un grand roy « françois, pour avoir préservé l'Allemaigne de cent mille « chevaux et de trois cent mille hommes de pied avec lesquels « Soliman, empereur des Turcs, vouloit envahir ceste région; « pour avoir entré avecques armée navale dedans la Morée « et pris Patras et Coron; pour avoir surmonté le tyran Barbe-« rousse en bataille près Carthage, lequel estoit accompaignié « de deux cent mille hommes de pied et de soixante mille « chevaux; pour avoir chassé deux cents galères de corsaires « et pour avoir rendu la mer sûre; pour avoir pris le royaume « de Thunes et l'avoir rendu tributaire à la couronne d'Espai-« gne; pour avoir de là ramené libres vingt mille âmes chres-« tiennes captives; pour, après avoir chassé six fois les armées « ennemyes, remis par deux fois à l'Empire le duché de Milan « et par une fois restitué au duc; pour avoir pacifié l'Allemai-« gne; pour avoir, de son bon gré, contre les ennemis du « nom chrestien, et contre les chrestiens, sinon forcé, prins « les armes [1]. »

Henri II lui-même fait célébrer un service funèbre en l'honneur de Charles-Quint dans l'église de Notre-Dame de Paris.

La paix est près de se conclure. Conférences à l'abbaye de Cercamp. Le roi de France répond aux Anglais qui réclament Calais: « Plutôt vous céder ma couronne! » Mort de Marie et avénement d'Élisabeth au trône d'Angleterre. Négociations reprises sur des bases plus favorables à Henri II. Traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) [2].

[1] Brantôme, *Charles-Quint;* Rabutin, l. xi; *Lettre de Richard Clough*, publiée par M. Burgon, *Life of Th. Gresham*, i, p. 242.

[2] Rabutin, l. xi; *Mém. de Vieilleville*, iv, p. 136.

Cette paix ne parut pas confirmer les espérances que le roi d'Espagne pouvait fonder sur ses victoires de Saint-Quentin et de Gravelines : elle devait être, toutefois, pour la France une source de deuil, puisque la joie même avec laquelle elle l'accueillit donna lieu au tournoi où Henri II périt frappé par Montgomery.

Les trois rois qui se succéderont sur le trône de France appartiennent au sang des Médicis. Les intrigues, les complots, les crimes secrets vont rappeler à la France les affreuses dissensions de l'orageuse Italie, et, comme si elles n'étaient déjà point assez vives, la réforme y jettera le levain des haines religieuses.

En face de la France déchue de son antique grandeur, il faut placer l'Espagne, que les victoires de Charles-Quint et les découvertes de Colomb ont portée à son apogée, mais qui retrouve déjà la politique que Ferdinand d'Arragon suivait vis-à-vis de Louis XII. C'est là que régnera le sombre Philippe II. La guerre ne le retient plus aux Pays-Bas, et les premières années de son absence seront aussi tranquilles que les dernières doivent être sanglantes et agitées.

A côté de l'unique héritier des États de Charles-Quint se trouvent une jeune femme et un enfant issus d'un même père. quoique l'illégitimité de leur naissance les ait placés bien au-dessous de lui.

Cette femme se nomme Marguerite. Cet enfant doit illustrer plus tard le nom de don Juan d'Autriche. Tous deux appartiennent par leur naissance aux Pays-Bas.

Lorsque Charles, à peine âgé de vingt et un ans et enivré de gloire sous le diadème impérial qu'il venait de ceindre, traversa la Flandre cinq ans avant son mariage avec Isabelle de

Portugal, une jeune orpheline, d'une éclatante beauté, frappa ses regards dans une fête donnée en son honneur. La puissance et la grandeur eurent toujours des droits que la vertu ne saurait avouer [1]. Cette orpheline se nommait Marguerite Degheest ou Degheenst [2]. Strada rapporte qu'elle était issue d'une noble famille de Flandre et qu'elle avait été adoptée par Antoine de Lalaing. Il est certain que sa famille était pauvre, mais rien ne prouve qu'elle était obscure. L'un de ceux qui, en 1478, organisèrent la résistance des communes à l'invasion de Louis XI, portait le même nom que nous retrouvons dans le traité du 10 mai 1488, à côté des noms les plus illustres. Antoine de Lalaing était fils de messire Josse de Lalaing, qui s'associa aux patriotiques efforts de Jean de Dadizeele et de Jean Degheest [3]. Rien n'expliquerait mieux les soins qu'il crut devoir donner à la fille d'un ancien ami de son père, et Marguerite Degheest, née à Audenarde, paraît être, d'après les données les plus probables, la fille de Jean Degheest, l'intrépide chef de la Verte-Tente, né lui-même dans la châtellenie d'Audenarde, dont les campagnes le virent se signaler par ses premiers exploits [4] : ce fut Marguerite Degheest qui donna

[1] Quasi honestatem conciliatura culpæ a tanto nomine. STRADA, l. I.

[2] Les historiens donnent ces deux noms à la mère de Marguerite de Parme. Je remarque également que si le nom du chef de la Verte-Tente est uniformément écrit *Van Geest*, on lit *Van Geenst* dans le traité du 10 mai 1488.

[3] Voyez MOLINET, 329, et le tome v de l'*Histoire de Flandre*, p. 312.

[4] Joanne Vangestio orta. STRADA. — *L'acte du 29 octobre* 1561, publié par M. Serrure, qui donne d'autres prénoms à Marguerite Degheest et à son père, est postérieur de quarante ans aux amours de Charles-Quint et rédigé sur la déclaration de témoins obscurs et ignorants, tels qu'on en voit figurer dans la plupart des actes de notoriété, surtout lorsque ceux

au petit-fils de Maximilien cette princesse, aussi sage qu'énergique, que l'histoire ne connaît, à cause de son mariage avec Octave Farnèse, que sous le nom de la duchesse Marguerite de Parme. Le sang qui coulait dans ses veines justifiait l'amour qu'elle portait à la Flandre et que la Flandre lui rendit.

Vingt-quatre ans après, Charles-Quint, devenu veuf d'Isabelle de Portugal [1], aima une dame d'illustre naissance. D'après Strada, qui s'appuie sur de graves autorités, ce fut une princesse, et Brantôme la nomme : « une grande dame et com« tesse de Flandres. » A qui se rapporterait cette mystérieuse désignation? Serait-ce à Sabine de Bavière, mariée alors depuis un an au comte d'Egmond? Si cette hypothèse pouvait être sérieuse, Sabine de Bavière aurait vu mourir son époux et son fils, l'un pour repousser, l'autre pour raffermir la domination espagnole, héritage chancelant du grand homme dont elle avait écouté l'amour. Un profond secret fut gardé toutefois sur cette étrange aventure. Une femme d'humble condition, Barbe Bloemberg, de Bruxelles [2], feignit d'être mère de cet enfant : pendant quelque temps, il fut nourri chez un pasteur du pays de Liége, puis envoyé en Espagne, où il

qui les réclament sont eux-mêmes dans l'indigence. Ces témoins, qui attestent avoir connu Jean ou Gilles Degheest, avaient, au moment de sa mort arrivée en 1540, le premier quatorze ans, le second douze ans, le troisième n'était pas né. J'ai plus de confiance dans les sources qu'invoquent Strada et Leti. Les *Comptes de la ville d'Audenarde*, 1499-1500, cités par M. Vandermeersch, mentionnent positivement Jean Degheest.

[1] Conjuge vivente servasse Carolum perquam sancte conjugalem fidem fama est. STRADA, X.

[2] Une boullengère de Bruxelles, ou lavandière, qu'on nommoit Barbe de Plomberg. BRANTÔME. — Strada fait naître Barbe Bloemberg à Ratisbonne.

vécut chez un gentilhomme nommé don Alonzo Quesada. Charles-Quint avait, en mourant, déclaré que cet enfant était le sien, mais il était fort jeune encore et préludait, par ses chasses et ses jeux, aux combats où les vieux serviteurs de son père devaient dire un jour de lui : *Es el verdadero hijo del emperador ;* il est le vrai fils de l'Empereur !

Marguerite de Parme se distingua par une grande prudence et parfois par une merveilleuse résolution de caractère. Les exercices les plus violents n'épuisaient pas ses forces, de même que les discussions les plus difficiles et les plus importantes ne semblaient point au-dessus de son esprit. Philippe II voulait ménager la maison de Farnèse, puissante en Italie : ce fut dans ce but qu'il choisit Marguerite pour gouvernante des Pays-Bas. « Philippe espérait aussi, ajoute Strada, que « les peuples des Pays-Bas, dont l'attachement au nom de « Charles-Quint était si grand, recevraient sa fille avec d'autant « plus de joie que, née et élevée au milieu d'eux, elle avait « adopté leurs mœurs, et qu'ils se soumettraient aisément à « son gouvernement, puisque les nations sujettes croient « retrouver quelque chose de leur liberté lorsqu'elles sont « gouvernées par une autorité qui ne leur est pas étrangère ; « peut-être aussi, ajoute le même historien, pensait-il, en « cédant à leurs vœux dans ce choix, que la popularité de « cette administration rendrait plus facile l'exécution de ses « desseins, car l'on résiste moins au joug lorsqu'une main « aimée le fait accepter sans violence. »

Ce fut le 7 août 1559 que Philippe II annonça, dans une assemblée des états généraux tenue à Gand, le choix qu'il avait fait de Marguerite. Il institua en même temps trois conseils qui devaient l'assister ; l'un, sous le nom de conseil d'État,

avait pour mission de traiter les questions les plus élevées. Les membres qui le composaient étaient l'évêque d'Arras, le prince d'Orange, le comte d'Egmond, Charles de Berlaimont, Philippe de Stavele et le docteur Viglius, à qui on adjoignit plus tard le comte de Hornes et le duc d'Aerschoot. Viglius, déjà membre du conseil d'État, présidait le conseil secret qui surveillait l'application des lois et de la justice. Le troisième conseil ne devait s'occuper que des finances et des revenus publics. Philippe II régla également tout ce qui était relatif au commandement des troupes et aux gouvernements des provinces. Tous les gouverneurs se trouvaient chargés de veiller avec les conseils provinciaux à la répression des délits criminels; il n'y avait d'exception qu'en Flandre [1], où l'administration de la justice était indépendante du gouvernement, confié, avec celui de l'Artois, au comte d'Egmond, « ce qui n'est pas peu, » remarque Sébastien de l'Aubespine [2].

Lorsque l'évêque d'Arras eut expliqué les intentions du roi aux états, l'un de leurs membres (il appartenait à la maison de Borluut) se leva et demanda, au nom de la noblesse qui avait aidé le roi de son épée et au nom des communes qui l'avaient soutenu de leurs biens, qu'il consentît à rappeler les hommes d'armes espagnols. Les états alléguaient leurs priviléges, que le roi avait confirmés par son serment. Le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Egmond appuyèrent leurs réclamations, et Philippe se vit contraint à leur promettre que les troupes étrangères se retireraient avant peu de mois.

[1] Hopper., *Anal. belg.*, II, 2, 19.

[2] L'évêque de Limoges (Sébastien de l'Aubespine) fut reçu à Gand par Philippe II le 3 août 1559. Le roi d'Espagne ne cachait point son impatience de quitter la Flandre.

Philippe quitta Gand après avoir adressé quelques mots aux états pour leur recommander de se prémunir contre les doctrines des luthériens. Il avait aussi exhorté Marguerite à veiller avec soin au maintien de la tranquillité des Pays-Bas. Gregorio Leti, dont l'autorité n'est pas suspecte, rapporte qu'il lui exposa que le gouvernement des Pays-Bas était le plus considérable de tous ses royaumes; que l'hérésie y avait déjà fait des progrès; qu'Élisabeth était hostile à la religion et qu'elle trouverait des alliés dans les princes allemands, jaloux de voir l'empire dans sa maison. Il insista aussi sur le caractère des Flamands et lui conseilla la douceur, afin de ne pas en froisser la fierté et l'indépendance.

Peu de jours après, le 25 août 1559, le roi d'Espagne s'embarqua à Flessingue, et il aborda bientôt à Laredo au milieu d'une furieuse tempête, prophétique image des troubles qui allaient le séparer de ces riches provinces qu'il ne devait plus revoir [1].

Avant de s'éloigner des Pays-Bas, Philippe avait déjà compris qu'une vague agitation y fermentait, et que, tôt ou tard, ils échapperaient à la couronne d'Espagne. On lit dans les mémoires du temps que l'on remontra à Philippe II que la conservation des Pays-Bas était inséparable de la conquête de la France. On lui exposait « que le royaume de France « est une barrière entre le royaume d'Espaigne et le pays de « Flandres, et que ceste barrière est si nuisible que jamais il « ne sera bien à son ayse, ni bien obéy en ses pays, ny aura

[1] Philippe II emmenait avec lui en Espagne Charles de Tisnacq, Josse de Courtewille et Paul de Phintsing, le premier comme conseiller d'État, les deux derniers comme secrétaires pour les Pays-Bas.

« moyen de s'agrandir s'il ne l'oste et s'il ne se fait maître « de la France et s'il ne se pave un chemin libre pour passer « d'Espaigne en Flandres [1]. »

Ceux qui lui donnaient ces conseils au commencement de son règne oubliaient qu'ils avaient vu finir celui de Charles-Quint. Résumons en quelques mots la transition qui sépare les événements les plus importants de ces deux époques si différentes à tant de titres.

Les provinces des Pays-Bas avaient retrouvé, vers la fin de la domination de Charles-Quint, la prospérité dont elles jouissaient avant la minorité de Philippe le Beau. On y remarquait trois cent cinquante villes et dix mille trois cents bourgs, sans compter les hameaux et les châteaux, dont le nombre était infini. Les impôts qu'elles supportaient égalaient ceux que payait tout le royaume d'Angleterre dans les premières années du règne de Henri VIII : ils avaient contribué, bien plus que les premiers tributs du nouveau monde, à suffire aux frais immenses des nombreuses expéditions de Charles-Quint [2].

Le mariage de Philippe II avec la reine Marie avait consolidé les relations qui unissaient les Pays-Bas à l'Angleterre. Le commerce avait repris toute son activité, et le pouce des fileuses, qui préparaient la tâche des plus habiles tisserands de l'Europe, assurait, selon la parole de Charles-Quint, la fortune de la Flandre. De nombreux vaisseaux cinglaient chaque jour vers des mers éloignées, chargés des produits de ses métiers. « En quelles mers inconnues, s'écrie Strada, sur quels rivages

[1] *Mém.* attribué à l'évêque de Valence (Montluc); *Mém. de Condé*, III, p. 164.

[2] STRADA; HOPP., *passim.*

« reculés la science de la navigation n'a-t-elle pas conduit les « Flamands? Plus sont étroites les limites dans lesquelles la « nature a enfermé leur patrie, plus ils s'ouvrent l'Océan pour « le soumettre à leur puissance [1]. » La Flandre était encore le centre des richesses et de la civilisation [2].

Aux bienfaits du commerce se mêlaient ceux de l'agriculture. Le laboureur continuait à devoir sa prospérité aux lins qui formaient aussi celle du tisserand avant d'être livrés aux spéculations heureuses des navigateurs. Une douce aisance régnait partout et les mœurs offraient ici la pureté et la simplicité agreste d'une vie toute patriarcale; ailleurs, l'hospitalité généreuse et les autres vertus qu'enseignent les longues épreuves d'une vie agitée.

Sous le règne de Charles-Quint, l'esprit du peuple s'était tourné, avec un zèle semblable au sien, vers la carrière des combats. Une foule de capitaines flamands entouraient Charles de Gand et conduisirent à sa voix leurs bandes d'ordonnance depuis les plaines de Pavie jusqu'aux sables de Tunis. « On « ne trouve point ailleurs, ajoute l'historien de la guerre des « Pays-Bas, une milice plus nombreuse, mieux instruite et « plus infatigable : c'est l'école de Mars [3]. »

« Je ne sais, dit Jean Stratius, imprimeur de Lyon, qui « composa en 1584 une histoire des troubles des Pays-Bas, « je ne sais si je pourroy satisfaire au désir que j'ay qu'on « voye les merveileuses tragédies que l'inconstante fortune « nous a représentées en peu de temps au théâtre de cette

[1] Strada, lib. I.

[2] Flanders was then what England is now, the centre of wealth and civilization. *Life of Th. Gresham*, I, p. 267.

[3] Strada.

« terre flamande. Mais il m'a semblé bon commencer par la
« description du pays de Flandres, afin que ceux-là qui ne
« l'ont pas veu puissent juger de quelle importance il est au
« roy d'Espaigne. Le pays de Flandres contient treize fort
« riches et principales provinces : la plus grande et la plus
« généreuse est le comté de Flandres, d'où toutes les autres
« ont pris leur nom, pour le grand trafic de commerce qui se
« faisoit anciennement en ce comté... Le peuple flamant est
« de nature plus familier, plus doux et plus traitable que fier
« et cavilleux. Il s'arreste du tout à une chose tant pour la
« noblesse de son esprit que pour les grandes conceptions
« auxquelles il s'adonne, et pourtant les hommes flamans sont
« subtilz inventeurs des arts merveilleux et estimez comme au
« fait de l'imprimerie... Et jasoit que toute la basse Allemagne
« se puisse vanter de cette gloire, si est-elle principalement
« deue à ce comté de Flandres, où les hommes sont plus belli-
« queux et plus nobles et d'où volontiers ont coustume de
« sortir personnages illustres et excellens aux lettres et aux
« armes... Le pays y est riche, fertile et fort peuplé, pource
« qu'en vingt lieues ou environ qu'il a de largeur, on y compte
« cinquante-quatre citez, vingt-neuf bourgs et onze cent cin-
« quante-quatre villages, sans plusieurs autres petits villages
« que l'on trouve quasi à tout bout de champ, tant cette terre
« est peuplée [1]...; outre ce que la terre produit, l'on y meine

[1] Ces données statistiques donnent lieu à quelques rapprochements. En Angleterre, on comptait, au quatorzième siècle, 52,285 villes et villages, 46,822 églises paroissiales et 53,215 fiefs (HEARNES). — Pour la France, un manuscrit de la Bibliothèque de Gand m'offre un document inédit, du quatorzième ou du quinzième siècle, du plus haut intérêt :

« Ou royaume de France a XVII[e] mille villes à clochiers, Parys compté

« si grande abondance et quantité de toute sorte de marchan-
« dise que là se viennent fournir de tout ce qu'il leur faut plu-
« sieurs nations étrangères et ce pour la commodité de la
« mer, bons ports et rivières qui passent quasi par toutes les
« villes... On peut dire que c'est le pays le plus peuplé, riche,
« orné des plus beaux édifices, le plus plaisant et abondant
« qui soit en Europe. Les hommes naturellement sont beaux,

pour VII clochiers, Roen, Toulouze et toutes autres villes pour I clochier.

« Or prenez que la moytié ne baille riens et soit inutile, reste aincores VIII^c L mille villes.

« Or ostez encores des VIIIe L mille villes IIII^c L mille, reste aincores quatre cens mille. Se chascune ville faisait I homme d'armes, vous auriez quatre cens mille hommes d'armes, lesquelz ne pourroient faillir, car I mort, l'aultre seroit tantost mis, et seroient bien payés et ne debvroient pillier ne gaster le peuple ainsy qu'ilz font, dont ne peuvent mais ceulx qui servent ad présent, et ne sont pas payés communément de trois mois pour I an, et pour ce leur faut-il prendre leur vie sur le peuple, qu'ilz ne feissent pas s'ilz fuissent bien payés.

« Or soit avisé que valent les IIII^c mille hommes d'armes pour I an, un homme d'armes à XV francs par mois vault IX^{xx} francs.

« Cent hommes d'armes par moys valent XV^c francs, et par an XVIII mille.

« Mille hommes d'armes par moys valent XV mille, et par an IX^{xx} mille.

« Cent mille hommes d'armes valent par an XVIII millions.

« *Somme des IIII^c mille hommes d'armes, LXXII millions.*

« Et gaingneroit le roy II^c mille, qui vont pour les gages des officiers.

« Item et II^c mille de dons qui se font sur les aides qui ne se feroient pas.

« Et puis la charge de gens d'armes nécessaires pour la tuicion du royaume. L'oultre plus se porroit employer à soustenir l'estat du roy et de tous noz seigneurs, et viveroit le monde en pais. »

Machiavel a reproduit dans sa description de la France le chiffre de dix-sept cent mille clochers.

Quant à ce qui concerne l'Allemagne, voyez tome V, p. 503.

« grands, bien faits et bien proportionnez : ils furent les pre-
« miers qui receurent la foy de Jésus-Christ entre tous les
« peuples d'Allemaigne et de France... Ce peuple s'est tou-
« jours gouverné par le moyen de trois membres, lesquels
« joints ensemble s'appellent Estats [1]. »

C'est à Grotius qu'il appartient de compléter ce tableau par l'examen politique de la situation des Pays-Bas.

« A l'époque où les campagnes avaient été partagées entre
« la noblesse comme le prix de ses victoires, les villes avaient
« reçu des priviléges et des lois qui furent les bases de leur
« liberté. On ne pouvait prendre possession de l'autorité sans
« avoir confirmé par un serment solennel toutes ces franchises.
« Le soin des affaires était autrefois confié à deux ordres,
« celui des nobles et celui des bourgeois ; en quelques lieux,
« le clergé formait le troisième. Ils se réunissaient en assem-
« blées toutes les fois qu'il était nécessaire, afin de traiter des
« questions les plus importantes, et ce n'était qu'avec leur
« assentiment unanime que l'on pouvait établir des impôts,
« modifier l'administration ou même changer la valeur des
« monnaies ; c'est ainsi que l'on avait pourvu, lors même que
« les princes étaient bons, à ce qu'il ne leur fût point possible

[1] Natalis Comes dit aussi : « Est Belgica regio omnium prope regionum Europæ amœnissima et antiqua gloria rerum bellicarum non ignobilis. » — Dans son *Histoire des Pays-Bas*, Grimeston prend pour épigraphe ces deux vers :

> The Muses, Neptune, Mars and Mercury
> Have sett their rests up in low Germany.

Guichardin n'oublie pas de rappeler que les Espagnols qui accompagnaient Philippe II s'écrièrent en voyant la Flandre couverte de villes, de bourgs et de villages, que ce n'était qu'une seule cité.

« d'être mauvais. Les fonctions publiques étaient occupées par « les citoyens que recommandaient le plus leur noblesse et « leurs vertus [1]; mais il n'était point permis d'y appeler des « étrangers. Pendant longtemps ce système politique maintint « la justice et l'équité; plus tard, des séditions s'élevèrent « parmi ces peuples trop riches et trop puissants, jusqu'à ce « que des victoires, des mariages et des traités les fissent « passer sous l'autorité des ducs de Bourgogne. Ces princes, « sortis d'une maison royale, belliqueux, artificieux, avides de « pouvoir, profitèrent de ces discordes pour dominer par les « menaces, les dons ou les promesses, et l'on vit tout décliner « jusqu'à ce point qu'il fallut choisir entre les supplices ou la « corruption. Lorsque cette haute fortune passa à la maison « d'Autriche, la douceur de ceux qui gouvernaient contribua à « accroître leur puissance, car la douceur peut plus que la « force pour faire oublier aux peuples leur liberté. Les métiers, « privés de leurs armes, s'occupèrent davantage de faire « prospérer l'industrie, et la réunion des Pays-Bas à l'Espagne « lui donna un grand développement. Mais déjà les hommes les « plus sages prévoyaient, quel que fût l'avantage qu'en retiras- « sent les princes, que l'antipathie des mœurs serait bientôt « pour l'État une cause inévitable de troubles. Y a-t-il un « peuple qui soit plus porté que les Belges à haïr les étrangers « et à défendre avec courage ses institutions? Vit-on jamais un « peuple mieux protégé, non-seulement par ses fleuves et la « mer, mais aussi par la multitude de ses habitants? Après « avoir repoussé les nations septentrionales, ne se maintint-il

[1] Munera publica nobilissimus et optimus quisque, civium ex numero, administrabat.

« pas, pendant huit siècles, invincible et inexpugnable contre « les agressions extérieures? Si les Belges respectent leurs « princes, comme les Espagnols, ils placent au-dessus leurs « lois, la plupart conquises par de laborieux efforts. On les « avait accoutumés peu à peu à obéir, mais jamais assez pour « leur imposer une autorité violente et absolue [1]. »

Cependant tout semble décliner et s'assombrir au commencement du règne de Philippe II. L'avénement d'Élisabeth inquiète le commerce. La faveur que le nouveau prince montre aux Espagnols remplit de jalousie les hommes de guerre nés en Flandre. Ajoutez à toutes ces causes d'inquiétudes et de périls cet antique amour de la liberté, qui, sans cesse étouffé, oublie trop promptement tout ce qu'il lui faut d'ordre et de régularité pour être stable et durable, et qui tend bientôt à dégénérer en licence [2]. Des esprits honnêtes et confiants croyaient qu'il serait aisé de reconstituer l'organisation si admirable des communes flamandes au quatorzième siècle; d'autres cherchaient un modèle dans celle de la ligue fédérative des cantons helvétiques [3]. Un sentiment général dominait, c'était la crainte de voir les Pays-Bas devenir une province espagnole [4].

Telle était la situation morale du peuple. Celle des hommes les plus puissants par leur naissance et leur rang n'était guère

[1] GROTIUS, *Ann.*, l. I.

[2] STRADA.

[3] Cur non possimus in ista patria pervenire ad libertatem qua fruuntur Helvetii? (LAURENT METSIUS, évêque de Bois-le-Duc, *Discours ms. sur les causes des troubles des Pays-Bas.*)

[4] RENOM DE FRANCE.

différente, et chez quelques-uns l'ambition accroissait le mécontentement.

Il est temps d'entrer dans quelques détails sur les principaux chefs de la résistance qui se prépare : le prince d'Orange, le comte d'Egmond et le comte de Hornes.

Le prince d'Orange appartenait à la maison de Nassau, depuis longtemps illustre en Allemagne. Philibert de Châlons, prince d'Orange, avait transmis sa principauté à René de Nassau, son neveu, qui, décédé également sans enfants, la laissa à son cousin Guillaume de Nassau. Philibert de Châlons avait conduit une armée composée de soldats luthériens au sac de Rome; il avait voulu épouser Catherine de Médicis afin de devenir duc de Florence. Au moment où la mort, qui l'atteignit sur les bords de l'Arno, renversait ses projets, rien ne lui révélait que c'était dans une autre république que ses héritiers obtiendraient la suprême puissance en arborant aussi contre Rome la bannière de Luther.

Guillaume d'Orange avait été l'ami et le confident de Charles-Quint, qui l'avait recommandé à son fils. Il rappelait avec orgueil que c'était au courage de son grand-oncle Engelbert de Nassau que la maison d'Autriche avait dû la soumission de la Flandre[1]; mais il abdiqua bientôt ces titres à l'amitié des princes pour ne rechercher que la faveur du peuple. Jaloux de Marguerite et de ses ministres, il sentit le premier que la domination espagnole, telle que Philippe voulait l'établir, était impos-

[1] Gentem Nassoviam Augustorum Cæsarum majestatem tenuisse; Austriacos Belgii imperium Nassoviis debere; Maximilianum quidem Engelberto patruo magno suo nuptias Mariæ Burgundicæ, victoriam Guinegasti, et Flandrorum debere coercitionem. VAN DER HAER, *de in. Tum. belg.*, p. 181.

sible, et comprit que, dans la résistance qui allait s'élever, la première place lui serait réservée. De là ce grand luxe qui l'entourait et ce faste qui agit toujours puissamment sur l'esprit du peuple [1]; de là cette indifférence religieuse sans cesse prête à excuser les novateurs, parce que tôt ou tard il devait avoir besoin des princes protestants d'Allemagne, auxquels il s'était allié en épousant Anne de Saxe.

Le comte d'Egmond était issu des anciens ducs de Gueldre; sa mère lui avait apporté les vastes possessions territoriales qui appartenaient en Flandre à la maison de Luxembourg-Fiennes. Les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines avaient rendu son nom glorieux dans toute l'Europe, et il n'était pas le dernier à apprécier l'étendue de ses talents militaires et de ses services.

Philippe de Montmorency, devenu par adoption comte de Hornes, doit être nommé le troisième. Le courage qu'il déploya dans les combats n'était pas au-dessous des souvenirs héroïques que lui avaient légués ses aïeux, et il se montrait d'autant plus empressé à favoriser les mécontents qu'il avait vu son beau-frère, le comte Charles de Lalaing, soupçonné d'avoir trahi le secret d'une mission qui lui avait été confiée.

Philippe, en partant pour l'Espagne, ne laissait, dans les tumultueuses provinces des Pays-Bas, qu'une femme en présence de ces hommes puissants à tant de titres. Mais il lui avait donné pour ministre l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, devenu depuis peu cardinal-archevêque de Malines et abbé d'Afflighem, et à ce titre primat de la Belgique et premier abbé du Brabant, conseiller prudent et habile qui devint

[1] *Arch. de la Maison d'Orange.*

bientôt l'objet d'une hostilité d'autant plus vive que son influence dans les actes du gouvernement paraissait moins douteuse.

La première tentative de résistance qui avait été dirigée contre le séjour prolongé des troupes espagnoles avait été un triomphe plein d'encouragements secrets. Philippe différait toutefois d'exécuter sa promesse; mais les plaintes devinrent si vives, que Marguerite écrivit au roi qu'on ne pouvait ajourner plus longtemps la retraite des Espagnols; que les provinces avaient résolu de ne payer aucun subside avant le départ des milices étrangères, et qu'il fallait craindre le mécontentement du peuple et les discordes intérieures. Philippe, en ce même moment, avait un besoin urgent de ces soldats pour réparer ses revers sur les rivages de l'Afrique. Il céda [1].

En 1562, l'université de Douay fut fondée pour les jeunes gens qui désiraient poursuivre l'étude de la littérature française. On voulait éviter qu'ils ne se rendissent soit à Genève, centre des sciences hétérodoxes, soit à quelque université mal famée d'Allemagne, telle que celle de Wesel [2].

De plus, afin d'arrêter efficacement les efforts des luthériens, Philippe obtint du pape Paul IV que treize nouveaux évêchés seraient érigés dans les Pays-Bas. Ce furent ceux d'Anvers, de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Saint-Omer, de Namur, de Bois-le-Duc, de Ruremonde, de Middelbourg, d'Harlem, de Leeuwaerden, de Groningue et de Deventer.

Corneille Jansénius fut élevé au siége de Gand, Pierre

[1] Greg. Leti, II, p. 311; Gachard, *Doc. inéd.*, I, p. 330. — Les Zélandais avaient déclaré qu'ils aimeraient mieux ouvrir leurs terres à la mer que d'y tolérer le séjour des Espagnols.

[2] Greg. Leti, II, p. 242; *Édit du 7 mars* 1544 (v. st).

Decorte à celui de Bruges, Martin Rithove à celui d'Ypres et Gérard d'Hamérieourt à celui de Saint-Omer [1].

Bien que la bulle du pape portât qu'on ne disposerait des nouveaux évêchés qu'en faveur de prêtres nés dans les Pays-Bas [2], leur érection souleva une opposition redoutable. Les abbés, dont les biens devaient fournir les dotations de ces évêchés, réclamaient avec force. Les états et les administrations municipales les secondaient et adressaient à la fois leurs vives remontrances à Rome et à Madrid. On vit même dans plusieurs villes les évêques repoussés par leurs ouailles [3].

Ce qui augmentait surtout l'irritation populaire, c'est qu'on voyait dans ces changements le prélude d'une mesure plus grave : l'introduction dans les Pays-Bas du tribunal de l'inquisition, tel qu'il était établi en Espagne [4].

L'inquisition, qui revendique saint Dominique pour fondateur, existait depuis fort longtemps dans les Pays-Bas, mais elle était restée une institution purement religieuse. Le prévôt des chanoines réguliers d'Ypres, celui du Val des Écoliers, à Mons, le doyen de Louvain, exerçaient les fonctions assez peu importantes d'inquisiteurs en Flandre, en Hainaut et en Brabant. L'inquisition ne tendit à se modifier que lorsque Luther, mêlant le premier la religion à la politique, prêcha l'insurrection comme le dernier mot de l'hérésie. En 1522, Charles-Quint avait chargé le président du grand conseil de

[1] Miræus, III, p. 546; Locrius, p. 628.

[2] Greg. Leti, II, p. 238.

[3] Execrabatur eos populus ut inquisitores; fastidiebant ecclesiastici ut severissimos morum censores; monachi ut bonorum suorum raptores. Nic. Burgundus, p. 52.

[4] Hopper., p. 66.

Malines et un membre du conseil de Brabant de rechercher comme inquisiteurs tous les délits d'hérésie, mais le pape Clément VII s'était opposé à ce que ces fonctions fussent confiées à des laïques et cessassent ainsi d'être religieuses pour devenir politiques. L'autorité des anciens inquisiteurs d'Ypres, de Mons et de Louvain fut donc rétablie jusqu'à ce que le pape Paul III créât, en 1537, deux théologiens de Louvain inquisiteurs généraux des Pays-Bas. On prêtait à Philippe II le projet de persévérer dans l'essai tenté par son père et d'introduire au sein des communes flamandes l'inquisition espagnole, « pratiquée premièrement contre les Mores, Sar-« rasins et esclaves, qui autrément ne se pouvoient domp-« ter [1]. »

Conférences entre les nobles du parti du prince d'Orange. Remontrances à Marguerite sur l'influence que possède le cardinal de Granvelle. Mission du baron de Montigny en Espagne. Réponse vague de Philippe II. Seconde remontrance adressée à Marguerite de Parme, le 11 mars 1562 (v. st.), par le prince d'Orange et les comtes d'Egmond et de Hornes [2].

Marguerite de Parme s'adresse de nouveau au roi d'Espagne : elle obtient pour réponse qu'il faut tout ajourner jusqu'à son retour dans les Pays-Bas; mais elle avoue elle-même à Viglius qu'elle ne croit pas qu'il y revienne jamais [3].

Cependant l'irritation devint si vive, qu'au mois de décem-

[1] *Mém. de Castelnau*, VI, 3.

[2] HOPP., p. 26; RENOM DE FRANCE (*MS. de la Bibl. royale*).

[3] *Litt. Viglii ad Hopp.*, p. 401; *Vita Viglii*, p. 38.

bre 1563, les états généraux déclarèrent qu'ils suspendraient leurs délibérations si l'archevêque de Malines continuait à y prendre part. Mille voix s'élevaient autour de Marguerite pour accuser son ministre. Les uns, qu'enthousiasmaient les succès récents des huguenots en France, accordaient aux idées nouvelles l'appui d'une influence sans cesse croissante; d'autres. mécontents du passé, s'agitaient vers un but qu'ils ne connaissaient point. Enfin, il en était qui croyaient qu'ils succéderaient à l'autorité du cardinal de Granvelle s'ils réussissaient à persuader à la gouvernante des Pays-Bas qu'elle était trop sage et trop éclairée pour subir la tutelle d'un conseiller. Marguerite ne sut pas assez fermer l'oreille à ces perfides flatteries : elle se laissa persuader que pour elle, aussi bien que pour les Pays-Bas, le moment était venu de secouer un joug pesant et sévère, *servitutem excussisse visa fuit*[1].

Le cardinal de Granvelle cède à l'orage; il quitte Bruxelles le 10 mars 1563 (v. st.), et se retire à Besançon.

Thomas Armenteros remplace le cardinal de Granvelle dans la direction des affaires : à l'austérité et à la roideur qu'on blâmait chez le premier, succède un système de corruption et de vénalité; en vain le président du conseil privé, Viglius de Zuichem, refuse-t-il d'apposer le sceau sur des actes qu'il réprouve, Thomas Armenteros trouve le moyen de s'en passer : *Alias invenere artes, quibus authoritatem sigilli eluderent*[2].

Marguerite, persuadée qu'en supprimant toutes les causes de mécontentement elle avait assuré la consolidation de l'or-

[1] *Vita Viglii.*
[2] *Idem*, p. 39.

dre et de la paix publique, se reposait avec confiance sur les protestations de zèle et de dévouement qu'on prodiguait à son autorité ; mais les principaux seigneurs qui formaient le conseil d'État ne songeaient qu'à y introduire leurs amis et à en exiler leurs adversaires. Ils ne tardèrent pas à demander la suppression du conseil secret et du conseil des finances, afin de centraliser toute l'autorité entre leurs mains, et déjà le comte d'Egmond, parlant en leur nom, avait profité de la mort de Claude Carondelet, prévôt de Bruges, pour demander l'abolition des juridictions ecclésiastiques. « L'on forge icy, écrit « Viglius au cardinal de Granvelle, une nouvelle république « et conseil d'estat, lequel aura la souveraine superintendance « de tous affaires. Je ne scay comment cela pourra subsister « avec le pouvoir et auctorité de madame la régente et si Sa « Majesté mesme ne sera bridée par cela [1]. »

L'autorité devient faible; nous ne tarderons point à voir se fortifier et s'accroître l'esprit de tumulte et de sédition. « Ce fut « en 1564 que commencèrent les calamités intérieures, dit un « historien contemporain; époque fatale par ses discordes, « dont les causes et les commencements embrassaient toute la « terre. Les prophéties des astronomes l'avaient assez annoncé, « car le ciel ne nous offrait qu'un aspect menaçant. Trois pla- « nètes se rencontraient avec le soleil et Mercure dans le « signe du Lion, astres qui ne nous présageaient que les mal- « heurs, les ruines et le carnage [2]. » C'est cette même époque

[1] GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la Maison d'Orange*, I, p. 378.

[2] Furor anno MDCLXIV exordium cœpit fatale sæculum discordiis quarum initia, causæque in diversa parte terrarum varie struebantur. Nec deerant vaticinantium ingenia cum cœli aspectus nihil mitius promitteret. Superiores tres planetæ, una cum Sole et Mercurio in Leone con-

que Schiller, se plaçant au point de vue de l'affranchissement de la république batave, a appelée l'une des plus éclatantes et des plus glorieuses de l'histoire du monde [1].

Il nous reste à examiner ce qu'allait devenir le gouvernement de Marguerite de Parme en présence du développement des réformes religieuses que les novateurs se préparaient à propager par la flamme et par le glaive.

En 1551, les doctrines luthériennes avait déjà fait tant de progrès, que Mélanchton espérait que leurs adeptes seraient assez nombreux pour imposer à Philippe, comme condition de son inauguration héréditaire dans les Pays-Bas, le libre enseignement du luthéranisme [2].

Ce n'est toutefois que dix ans après, au mois d'octobre 1561, que l'on voit deux ministres français prêcher publiquement à Tournay et à Valenciennes, où ils ont semé le germe de l'hérésie. Le 12 juin de l'année suivante, un obscur laboureur des environs de Poperinghe tint un prêche dans le cimetière de Boeschepe. Le seigneur de Mouscron, grand bailli de Flandre, ordonna de poursuivre ceux qui y avaient assisté, et le grand conseil de Flandre délégua deux de ses membres pour assister les magistrats d'Ypres dans leurs recherches. En vain

currebant præsaga malorum sidera, ruinam stragemque portendentia. Nic. Burgundus, p. 77.

[1] Schiller, *Révolutions des Pays-Bas*, p. 1.

[2] Heri et a Bremensi quodam litteras accepi in quibus scribit Belgas nolle filio Caroli parere nisi restituat immunitates quas habuerunt ante annos quinquaginta et doctrinam Ecclesiis proponi concedat, receptam in nostris Ecclesiis.—Mélanchton accuse ailleurs les habitants des Pays-Bas d'être naturellement portés à la sophistique (sophistica) et ajoute : « Belgæ naturæ præstigiatrices. » *Epist. Ph. Melanchtonis*, pp. 917 et 951.

usa-t-on d'une extrême rigueur. Les supplices furent impuissants ; les nouvelles doctrines se répandirent de Boeschepe dans tout le pays, et à mesure qu'elles se développaient, la répression devint moins sévère. On vit même à Bruges les magistrats faire rendre la liberté à un prisonnier poursuivi pour crime d'hérésie [1].

Marguerite jugea utile d'envoyer dans ces circonstances vers le roi quelque ambassadeur important pour lui exposer la situation alarmante des Pays-Bas. Le comte d'Egmond, qui fut chargé de cette mission, fut reçu avec égards à Madrid et crut avoir obtenu tout ce qu'il désirait, parce qu'on ne lui avait rien refusé formellement. Philippe II s'était contenté de lui répondre qu'il espérait se rendre bientôt aux Pays-Bas pour alléger les charges qu'ils supportaient ; qu'il y enverrait immédiatement des sommes d'argent considérables ; qu'il était d'avis, quant aux discordes qui régnaient dans l'administration de la justice, que la duchesse consultât le conseil d'État, qui pourrait également conférer sur les moyens de raffermir les bonnes doctrines avec quelques évêques et quelques théologiens.

En effet, les évêques d'Ypres, de Namur, de Gand, de Saint-Omer, et d'autres théologiens, se réunirent à Bruxelles

[1] Et sont si bien embouchez ceux de Flandres, que premièrement ceulx de Bruges, et après les aultres membres, se viennent plaindre à l'inquisiteur, et tendent à ce que luy soit donné bride par laquelle l'office sera de tout énervé et annihilé. 3 octobre 1564. *Lettre de Viglius au cardinal de Granvelle* (*Arch. de la Maison d'Orange*, I, p. 318). — Au mois de juin 1563, tandis que des troubles religieux éclataient à Tournay, le bruit se répandit qu'on attendait dans cette ville Théodore de Bèze, le plus illustre des disciples de Calvin. *Lettre de Marguerite de Parme*, publiée par M. Willems.

le 1er juin 1565. Ils s'en référèrent aux décrets récents du concile de Trente sur ce qui concernait la règle à suivre pour les catholiques, et aux édits de Charles-Quint pour la punition des hérétiques, sauf à les adoucir selon l'âge des coupables et la gravité de leurs erreurs, en frappant plus sévèrement les ministres des nouvelles sectes. Il est, dans cette réponse, fait mention de l'inquisition, mais dans son essence toute religieuse; ils laissent à l'autorité civile le soin d'appliquer les lois de Charles-Quint, et s'ils réclament « des visitateurs et inquisi-« teurs, c'est pour admonester le peuple, non par voie de « rigueur judiciele, mais de bénignité et charité paternelle [1]. »

Les principaux membres du conseil d'État gardèrent le silence sur cet avis et se contentèrent de demander qu'on l'envoyât en Espagne, sans qu'ils exprimassent leur opinion. Le comte d'Egmond seul, s'appuyant sur les intentions clémentes qu'il attribuait au roi, se prononça contre les inquisiteurs et contre le maintien des édits de Charles-Quint.

Une déclaration de Philippe II, datée du 17 octobre, vint démentir les assurances du comte d'Egmond, « car il y faisoit « connoître estre son intention que la dicte inquisition se face « par les inquisiteurs, en la force et manière que jusques « ores a esté faict et leur appartient de droicts divins et « humains. »

Le conseil privé, dans un avis plein de sagesse, proposa « au « regard de l'inquisition, veu que Sa Majesté ne vouloit faire « aucune nouvelleté, mais conserver et maintenir tant seule-« ment ce qu'anciennement avoit esté ordonné, que pour don-« ner aulcune satisfaction au peuple, qui, à présent, par la

[1] Hopp., p. 49.

« suggestion d'auçuns mauvais espritz, estoit tout altéré contre
« icelle inquisition, et aussi pourveoir que les inquisiteurs
« n'usurpassent plus grande authorité que d'ancienneté ne
« leur a esté donnée; qu'il ne seroit que bien de revoir et
« examiner les commissions et instructions desdits inquisi-
« teurs, tant pour savoir sy, du passé se soient conformez à
« icelles, comme afin de pourvoir qu'à l'advenir ainsy se face,
« et que tout le monde entende et cognoisse que Sa Majesté
« ne veult aulcune nouvelleté et moins l'introduction de l'inqui-
« sition d'Espagne, selon que les mauvais faisoient courir le
« bruict, mais tant seulement garder et entretenir ce qui par le
« passé a esté ordonné [1]. »

Le prince d'Orange, les comtes d'Egmond et de Hornes firent rejeter cet avis destiné à garantir le repos public des usurpations extérieures et des discordes intestines. Ils demandèrent que les lettres du roi d'Espagne fussent purement et simplement envoyées aux conseils provinciaux; et, bien qu'ils blâmassent les résultats qu'elles devaient produire, ils parurent, par leur opposition à l'avis du conseil privé, appuyé par Viglius, plus les désirer que les craindre. Ce que les hommes sages prévoyaient arriva; les nobles, d'autant plus jaloux du clergé qu'ils se souvenaient de l'érection des nouveaux évêchés, se livrèrent à de vives représentations, et refusèrent de se conformer aux ordres du roi. Déjà on entendait de toutes parts circuler dans le pays des bruits vagues d'insurrection. Lorsqu'on publia, le 18 décembre 1565, un édit de Marguerite qui reproduisait les ordres du roi d'Espagne, le conseil de Brabant et les quatre membres de Flandre réclamèrent de nouveau.

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, II, p. 124.

Les gouverneurs des provinces déclaraient en même temps que l'exécution de ces ordres était impossible.

Quelques gentilshommes plus audacieux crurent devoir répondre à l'édit du 18 décembre en signant, à Bréda, au milieu d'un banquet, une déclaration par laquelle ils protestaient qu'ils ne souffriraient jamais l'inquisition dans les Pays-Bas. C'est ce qu'on appellera, plus tard, le *Compromis des Nobles*.

(5 avril 1566.) Présentation solennelle des remontrances de la noblesse confédérée à Marguerite de Parme. Le comte de Berlaimont s'écrie : « Ce sont des gueux ! » Les mécontents acceptent ce nom, et prennent pour devise : *Fidèles jusqu'à la besace!*

L'Angleterre dirige le mouvement insurrectionnel : il trouve un appui en France et en Allemagne.

L'Angleterre s'était séparée des anciennes monarchies européennes par l'apostasie de Henri VIII. Les affaiblir, semer le désordre pour les ruiner, en en profitant pour s'agrandir elle-même, sous l'apparence d'un grand zèle pour la propagation des idées nouvelles, tel était le système sur lequel Élisabeth voulait fonder la puissance de sa couronne. Toutes les sectes persécutées réclameront son appui ; il n'est point de pays où elle ne comptera des amis actifs et dévoués dans les champs, dans les villes, sous la tente et jusque dans le conseil des princes. Si Genève est l'arsenal des controverses théologiques, Londres restera le nœud commun où se réunissent tous les fils épars des complots secrets et des révolutions imprévues, le centre de la résistance, la métropole de la lutte armée.

La charité chrétienne voilait l'intérêt commercial. La main

de justice de la souveraine ne soutenait qu'une balance de marchand, où pesaient également le zèle de la fraude mercantile et le faux zèle de l'enthousiasme religieux. « Ceste « royne, dit Renom de France, voiant qu'elle ne pouvoit faire « grand effect par terre, vouloit se rendre grande par la « mer, et non-seulement enrichir grandement ses subjects, « mais aussi se rendre formidable de tous autres, ausquels « elle pensoit empescher le trafic. »

Ce fut par des questions commerciales que la politique anglaise chercha à ouvrir une voie à son influence dans les affaires des Pays-Bas. Au mois de décembre 1563, Marguerite de Parme avait ordonné, à cause de la peste qui régnait en Angleterre, qu'on attendît jusqu'aux fêtes de la Chandeleur pour faire venir de ce pays les laines que l'on avait coutume d'envoyer à Anvers et à Bruges aux fêtes de la Noël[1] L'entrecours fut suspendu; cependant, le 4 décembre 1564, les magistrats de Bruges écrivirent aux marchands anglais pour les engager à retourner en Flandre. Le comte d'Egmond appuya leurs instances et fit si bien qu'au mois de mars 1564, des conférences commerciales, auxquelles prenaient part, d'un côté, lord Montague, de l'autre, Christophe d'Assonleville et Pierre de Montigny, s'ouvrirent à Bruges. Les Anglais affectaient une grande fierté ; à les entendre, l'industrie anglaise nourrissait la Flandre de ses bienfaits[2], et lord Cecil ajoutait que l'interruption de ces relations pourrait être plus nuisible aux Pays-Bas qu'à l'Angleterre.

[1] *Édit du* 8 *décembre* 1563 (Anvers, 1564).

[2] The Flemings could not forego so profitable a milch-cow as the Englisch trade had been to them. WHEELER.

Ces menaces étaient toutefois peu sérieuses. On ajoutait en Angleterre une grande importance au commerce des Pays-Bas; la vieille renommée de leurs grandes cités était encore présente à tous les esprits. C'était l'époque où Thomas Gresham faisait construire la Bourse de Londres d'après la Bourse d'Anvers, en n'employant que des architectes et des ouvriers de cette ville; et il est certain qu'Élisabeth avait chargé ses députés des instructions les plus conciliantes [1]; malheureusement des obstacles sérieux s'offrirent: les ministres de Marguerite remarquèrent que les Anglais étaient instruits de toutes les décisions prises au conseil, même avant qu'elles eussent été communiquées à leurs propres commissaires [2], et il en résulta qu'ils désirèrent les premiers que ces négociations échouassent, de peur que la Flandre ne s'attachât trop aux Anglais. « attendu, écrivait Granvelle, que ce que nous devons le plus « craindre aujourd'hui, c'est que les gens de ce pays-ci soient « bien avec les Anglais, la reine étant, en matière de religion, ce qu'elle est [3]. » En effet, les conférences furent ajour-

[1] Such was the opinion intertained of the importance of Flanders to the trade. *Life of Th. Gresham*, II, p. 90. — Je lis dans une lettre de Chr. d'Assonleville du 20 novembre 1565: « C'est une grande pitié que ladite royne tire plus de prouffit des pays de pardeça que ne faict le roy propre, et qu'on luy passe ce qu'on ne voeult faire à Sa Majesté... Il y a longtemps que ces Pays-Bas sont les Indes d'Angleterre, et tant qu'ilz les auront, ilz n'en ont besoing d'aultres. Les François taschent souvent usurper et surprendre nos villes et forteresses du pays; mais les Anglois font la guerre aux bourses et richesses du peuple, et entre eulx il n'y a aultre différence. » Comp. une lettre de Granvelle du 17 février 1565. GACHARD, *Corr. de Philippe II.*

[2] *Lettre de Viglius au cardinal de Granvelle*, 13 août 1565 (*Arch. de la Maison d'Orange*, I, p. 403).

[3] GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 244.

nées au moment où elles semblaient près de conduire à une conclusion favorable, puis reprises, puis de nouveau rompues par les Anglais offensés à leur tour de la conduite des plénipotentiaires de Marguerite [1] : une ordonnance de la duchesse de Parme avait déjà prescrit de brûler tous les draps anglais qu'on essayerait d'introduire en Flandre [2].

Avec lord Montague se trouvaient deux agents anglais d'une grande habileté, nommés Habdon et Wotton ; ils avaient obtenu des seigneurs qui appartenaient au parti des confédérés de Bréda la révélation des projets les plus secrets de Marguerite : c'était la base d'une alliance des mécontents avec l'Angleterre.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1566, le prince d'Orange invita à dîner Thomas Gresham, ambassadeur semi-officiel d'Angleterre. Au milieu du repas, le prince d'Orange porta un toast à la reine Élisabeth ; Thomas Gresham se contenta de remercîments assez vagues et fort circonspects. Cependant le lendemain un des amis du prince d'Orange se rendit chez lui et lui dit : « Monsieur Gresham, la reine « d'Angleterre ne secourra-t-elle pas nos gentilshommes « comme elle l'a fait en France pour le bien de la religion [3]? » Thomas Gresham assure dans ses mémoires qu'il chercha de

[1] Depuis me sont venues aultres lettres des commissaires de Vostre Majesté à Bruges, en date du 12 de ce mois, que les députez de la royne d'Angleterre ne veuillent condescendre à aulcune raison au regard des laines, ny par forme de faire nouveau contract d'estaple, ny par liberté de commerce suyvant les anciens entrecours (12 juin 1566). *Lettres de Marguerite de Parme.*

[2] *Arch. de la Flandre occidentale.*

[3] *Life of Thomas Gresham,* II, p. 162.

nouveau à éviter de répondre à cette question; il n'en est pas moins certain qu'à cette époque des relations politiques existaient déjà entre l'Angleterre et les mécontents. Gaspard Schetz s'était laissé corrompre et recevait une pension d'Élisabeth. Le prince d'Orange répandait de l'argent en Brabant et persuadait au comte d'Egmond de suivre son exemple [1] en Flandre et même d'entraîner dans une ligue fédérative les villes de Bruges, d'Arras, de Béthune, d'Aire et de Lille [2]. Il cherchait lui-même à s'affermir de plus en plus dans son gouvernement d'Anvers. Là devait être arboré le drapeau de l'insurrection, et il est très-probable que les mécontents y eussent appelé les Anglais, comme le prince de Condé leur livra le Havre en 1562. « Les protestants, écrit Bollwiller « au cardinal de Granvelle, prétendent que par le moyen et « exemple de la ville d'Anvers se rébellant, les aultres villes « des Pays-Bas en feroyent le semblable, se joindroyent par « ensemble et se feroyent villes impériales avec l'appuy « qu'elles pourront avoir d'Allemagne, d'Angleterre et de « France [3]. »

Dès le 31 août 1564, Marguerite de Parme écrivait à Philippe II que les mécontents étaient secrètement soutenus par la reine d'Angleterre [4]. Pourquoi Élisabeth n'eût-elle pas

[1] I am creadibly informyd that the prince of Orange hathe secreatly practissyd in Brabant and Holland to come presently by some great masse of money; and the count of Egmont like-wyse in Flandyrs. *Lettre de Th. Gresham*, 21 *avril* 1560.

[2] *Lettre de Bernard de Mérode*, 1er *novembre* 1566 (*Arch. de la Maison d'Orange*, II, p. 423).

[3] *Arch. de la Maison d'Orange*, I, p. 333.

[4] *Lettres de Marg. de Parme*, publiées par M. de Reiffenberg.

convoité ces riches provinces des Pays-Bas qui, en la rapprochant de ses alliés de l'Allemagne protestante, devaient lui permettre d'agir plus efficacement en France et de pénétrer au cœur même de l'Empire?

En France les guerres de religion ont commencé sous le règne de Charles IX. Gaspard de Coligny est soudoyé, comme Gaspard Schetz, par l'or d'Élisabeth [1]. Les huguenots, qui ont livré le Havre aux Anglais, font assassiner le duc de Guise, qui a reconquis Calais. La gloire du duc de Guise inquiétait Catherine de Médicis ; elle se rapprocha du parti de la ligue dès qu'elle espéra pouvoir le diriger. Conférences de Bayonne. Le bruit d'une alliance de Catherine de Médicis et des ministres de Philippe II accroît l'irritation des huguenots : il devient de plus en plus important pour eux d'enlever les Pays-Bas au roi d'Espagne ou d'y susciter des troubles assez sérieux pour l'empêcher d'intervenir en France.

En 1565, des plaintes s'élevèrent de la part de Marguerite de Parme contre l'édit de pacification qui permettait d'établir, jusque sur les frontières, des prêches, foyers dangereux de prosélytisme. Les huguenots répliquaient que jamais on n'avait empêché les Flamands de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, « et que pour un qui vient en France pour « ouir les presches de la religion réformée, il y en vient ordi-« nairement plus de cent en ces pèlerinages, avec chariots

[1] « Nous, Gaspar de Coulligny, confessons avoir receu de monsieur de Trocmorton, pour et au nom de ladite dame et suyvant l'acord et traicté faict entre Sa Majesté, le prince de Condé, nous et autres nos associés, les espèces d'or et d'argent ci-dessus escriptes, etc. A Caen, le quinziesme jour de mars, mil cinq cens soixante-deux. COULLIGNY. » DELPIT, *Doc. français cons. en Angleterre*, I, p. 286.

« et grands chevaux [1]. » Les prêches continuèrent : ils firent cesser les pèlerinages, et la Flandre ne tarda point à réclamer la liberté de religion qui existait en France [2].

Les princes allemands apportaient de plus dans ces tristes divisions une double tendance inhérente à leur caractère et à leur position, le désir de s'enrichir en louant leurs services militaires, l'espoir de joindre aux trésors conquis par la guerre une indépendance politique fondée sur les ruines de l'Empire affaibli par cette guerre même.

Nouvelles lettres de Marguerite à Philippe II. Elle lui rappelle le voyage que Charles-Quint entreprit pour apaiser les troubles des Pays-Bas. Mission du marquis de Berghes en Espagne. Conseil tenu à Ségovie, auquel assistent trois conseillers belges : Tisnacq, Hopperus et Courtewille. La duchesse de Parme écrivait à Philippe II qu'elle cherchait vainement à démontrer que l'inquisition, telle qu'elle existait dans les Pays-Bas, était une institution ancienne ; que les seigneurs protestaient qu'ils ne s'associeraient pas à des mesures qui conduiraient au bûcher cinquante ou soixante mille personnes, et qu'ils persistaient à comparer l'inquisition des Pays-Bas à celle d'Espagne, « qui est si odieuse, comme le roy le sçait [3]. » Les lettres de Viglius attestent aussi l'horreur que l'inquisition

[1] *Mém. de Condé.*

[2] La liberté de la religion estant en France accordée, ceux du Pays-Bas pensèrent ne plus ne moins avoir méritez par leurs services passez. STRATIUS, p. 79.

[3] GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 386. — Je lis ailleurs : « Naturellement, il n'y a chose qui soit tant odieuse à ces nations septentrionales que ce vocable de l'inquisition d'Espagne. » *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., p. 74.

espagnole inspirait même chez les hommes les plus dévoués à la religion catholique [1]. La sévérité des édits sur l'inquisition ne paraissait pas moins incompatible avec la liberté commerciale, base unique de la prospérité des Pays-Bas [2].

En présence de cette résistance unanime, Philippe II écrit, le 6 mai 1566, à la duchesse de Parme : « Quant à la nou- « velleté que aucuns sèment que j'avois voulu introduire au « regard de l'inquisition, je vous ay desjà plusieurs fois escript « que je n'y ay jamais pensé [3]. » De plus, il consent à ce que l'inquisition soit restreinte à la surveillance qui appartient aux évêques en matière de foi et qu'on modère les édits de Charles-Quint. Il autorise aussi Marguerite à rétablir la paix en pardonnant à ceux qui l'ont troublée, et écrit au prince d'Orange et aux autres gouverneurs, ainsi qu'aux magistrats des bonnes villes, pour les inviter à concourir activement au maintien du repos public, jusqu'à ce qu'il puisse se rendre lui-même dans les Pays-Bas, et, toutefois, Philippe II signait, le 9 août 1566, un acte de protestation où le duc d'Albe figurait comme témoin, protestation qui annulait l'amnistie qu'il avait permis

[1] Sanctus Paulus nequiret persuadere his hominibus, imo ne viris piis et catholicis, ex inquisitione amplius religioni ullum accessurum fructum, sed omnes contra eam conspirasse videntur... Non est unus ex iis qui provinciis, consiliisque rebusque præsunt, a quo vel minimum sit expectandum auxilium quamdiu rex inquisitionem non aboleverit. Ita nullum pene hic habemus qui manum admoliri velit quamdiu rex inquisitionem aboleverit. *Lettres de Viglius.*

[2] Habere id incommodi eas leges ut quæ res una rem Belgicam sustineret commerciorum libertas retineri in Belgio diutius non posset. VAN DER HAER, *de initiis Tumult. belg.*, p. 157.

[3] *Suppl. de Strada*, p. 348.

à la duchesse de Parme de faire publier [1]. Ce même Philippe II avait chargé d'une mission aux Pays-Bas un agent de l'inquisition espagnole, fray Lorenzo de Villavicencio, qui voulait envoyer en Espagne, pour les y faire juger, les Espagnols arrêtés par delà la mer comme suspects d'hérésie, et qui ne profita de son influence que pour accuser Viglius [2].

Avant que les réponses conciliantes de Philippe II, déjà connues ou prévues par les chefs des mécontents, eussent été rendues publiques, toute espérance de paix s'était évanouie : aux tentatives qui avaient pour but de calmer des passions haineuses et violentes, succède une anarchie effroyable, où elles se livrent au fol enivrement de leurs triomphes et de leurs succès.

On avait signalé aux frontières des Pays-Bas l'existence de bandes nombreuses qui, après avoir cherché quelque temps un asile dans les plus vastes forêts, commençaient peu à peu, à mesure qu'elles grossissaient, à se montrer et à lever la tête. Elles étaient bien moins composées de martyrs de l'in-

[1] Gachard, *Corr. de Philippe II*, I, p. 443. — Philippe II croyait remplir un devoir : son courage était dans sa persévérance; sa faiblesse, dans sa dissimulation. — « Nihil eorum quæ in Belgio agitarentur rex ignorabat, sed in adventum legatorum remedium distulerat. Cunctabundus ingenio et semper exequi differens consilium quod tarde sumpserat cum interim ubi principiis non occurreret publica mala progrederentur in pejus, et tunc post res consilia adferrentur. » Nic. Burgundus, p. 211. — On entendit un jour Philippe II s'écrier : « Plutost me voir mort que de consentir chose qui soit contre mon honneur et réputation! » *Lettre de Saint-Goar à Charles IX* (*Arch. de la Maison d'Orange*, IV, p. 337). — Un autre jour il déclara qu'il détestait si profondément les attentats des hérétiques, que, s'il était nécessaire, il saisirait lui-même la hache du bourreau. Greg. Leti, II, p. 292.

[2] Gachard, *Corr. de Philippe II*, pp. 257 et 320.

tolérance religieuse que d'individus suspects, lie de diverses nations qui rêvaient le désordre et le pillage. Quelques-unes campaient dans la Frise et semaient l'inquiétude au delà de l'Yssel; mais les plus considérables se tenaient sur les frontières de France, dans cette région montagneuse et couverte de bois qui s'étend depuis Poperinghe jusqu'aux sources de la Lys, ou bien entre Tournay et Valenciennes.

De ces bandes, les unes étaient soudoyées par les huguenots français et sortaient des prêches que l'on avait établis aux confins de l'Artois et du Boulonnais après l'édit de pacification. Les autres étaient recrutées par les protestants des Pays-Bas qui s'étaient retirés en grand nombre dans le royaume d'Angleterre [1] et qui débarquaient successivement à Boulogne ou à Calais, sous la protection des lieutenants d'Élisabeth [2]. Leurs prédicateurs et leurs chefs étaient fréquemment des moines apostats, dont le plus fameux fut Pierre Dathenus, religieux de Poperinghe, que le peuple avait surnommé *le moine à la barbe rousse*; d'autres fois c'étaient quelques laboureurs entraînés par une imagination aussi ignorante qu'exaltée. Leurs discours respiraient une sombre éloquence. Les malédictions les plus énergiques y accompagnaient de mystérieuses prophéties qu'ils s'efforçaient

[1] C'est une grande confusion de la multitude des nostres, qui sont icy fuiz pour la religion. On les estime en Londres, Sandvich et marque adjacente, de XVIII à XX mille testes. *Lettre de Chr. d'Assonleville, du 24 avril* 1563 (GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 247). Comp. STRADA, I, 76.

[2] Sectariis ex Anglia prodeuntibus. WYNCKIUS, p. 4. — Tunc ex Anglia prædicatores hæresi infecti huc veniebant... ad quos conveniebant quindecim vel sexdecim millia hominum : hos inter erant etiam plerique apostatæ ex Ypra. *Hist. episc. Yprensis*, p. 31.

de faire accepter en essayant des miracles et en guérissant des possédés. Un langage obscur et plein d'allusions bibliques confondait Rome et Babylone, le pape et l'Antechrist, les Gueux et Éléazar. Le peuple, guidé par la curiosité, curiosité que les défenses mêmes des magistrats rendaient plus vive, s'empressait à ces assemblées, et la plupart des assistants, affranchissant avec joie leurs consciences dépravées du joug pesant de la religion, cherchaient dans un culte nouveau la liberté de leurs passions. Souvent, au milieu de ces grandes assemblées, paraissaient des hommes d'armes envoyés des villes : le chant des psaumes cessait alors, le ministre quittait le char ambulant qui lui avait servi de chaire, et la foule effrayée se dispersait dans les bois, tandis que quelques-uns, plus enthousiastes, s'offraient au martyre, ce qu'ils appelaient : Aller parler à Dieu le père [1]. Mais ces réunions devinrent bientôt assez formidables pour n'avoir point d'attaques à redouter. Elles se procurèrent des armes et défièrent la surveillance des autorités. L'une de ces bandes s'avança jusqu'à Renaix. L'autre entra dans la West-Flandre. Les mêmes mouvements avaient lieu en même temps dans toutes les autres provinces : tout tendait à la révolte [2].

Le 1[er] août, les Gueux (ils se donnaient eux-mêmes ce nom) se dirigèrent vers Nieuport, après avoir fait le dénombrement de leurs forces au Kemmelberg. Ils chantaient en chœur les psaumes de Marot et déclaraient qu'ils se présen-

[1] VAN DER HAER, *de in. Tum. belg.*, p. 345; NIC. BURG., p. 291.— Le 4 juillet, un prêche, où huit mille personnes étaient convoquées, devait avoir lieu près de Gand. On eut recours à la force pour l'empêcher : le ministre se sauva dans les bois. *Lettres de Marg. de Parme*, p. 65.

[2] Omnia ad seditionem vergere. NIC. BURGUND., p. 259.

taient en amis; mais le bailli Gilles de Courtewille, jugeant que leurs armes devaient éveiller des soupçons, refusa de les recevoir.

Dix jours s'étaient à peine écoulés. On touchait aux fêtes de l'Assomption, qui paraissent avoir été indiquées dans toutes les provinces pour l'explosion du complot, lorsque les Gueux abdiquèrent tout à coup le rôle pacifique qu'ils avaient conservé jusqu'à ce moment.

Une foule nombreuse se trouvait réunie à Steenvoorde, auprès de la chapelle de Saint-Laurent, dont on fêtait la dédicace. Un ministre (c'était un chapelier d'Ypres surnommé Sébastien Bonnet) paraît au milieu des laboureurs. Il les exhorte à renoncer à tous ces sentiments de respect et de vénération qui sont un héritage de leurs pères, à renverser ce qu'ils ont élevé, à brûler ce qu'ils ont honoré. A sa voix, la chapelle est envahie, les saintes images sont arrachées et foulées aux pieds, les ornements consacrés au culte deviennent le butin de quelques voleurs.

Le 14 août, ces violences se répètent de toutes parts aux environs de Saint-Omer, de Bailleul, de Menin, de Courtray.

Ypres devait être le but d'une tentative plus importante. Les Gueux voulaient prouver qu'ils étaient assez puissants pour s'introduire de vive force dans l'une des plus grandes villes de la Flandre. Une profonde stupeur y régnait, et la crainte des troubles avait empêché la célébration d'une fête toute populaire, celle qui rappelait la glorieuse résistance que les Yprois avaient opposée en 1383 aux efforts de l'évêque de Norwich. L'office solennel de la fête de l'Assomption s'était paisiblement achevé, lorsque le bruit se répandit tout à coup

que les Gueux s'approchaient et étendaient autour des remparts d'Ypres l'affreux réseau de leurs dévastations et de leurs incendies. Ils avaient pillé les monastères de Notre-Dame, de Sainte-Claire et de Saint-Jean, ceux des Augustins et des Carmélites, et s'y livraient à une honteuse et sacrilége ivresse. Au même moment, un ministre calviniste (on ignore si ce fut Sébastien Bonnet ou son collègue Antoine Algoet, moine apostat) se présentait à la porte de Boesinghe. « Il faut, dit-il « aux magistrats, que toutes les images des idolâtres soient « détruites; » et comme les magistrats le suppliaient de s'éloigner et de laisser la ville en paix, il leur répondit : « C'est « en vain que vous cherchez à m'arrêter et à vous opposer au « cours impétueux du torrent [1]. »

Ces conférences durèrent jusqu'au soir. Pendant qu'elles se prolongeaient, les prêtres et les bourgeois se hâtaient de cacher les ornements les plus précieux des églises, leurs vases saints, leurs livres liturgiques.

La dévastation commença le lendemain au point du jour. Les Gueux s'arrêtèrent peu à l'humble couvent des pauvres frères de Saint-François. Les richesses du monastère des Dominicains les tentaient davantage. Antoine Algoet avait vécu dans ce cloître, et il n'y était point d'autel dont il ne connût les ornements pour y avoir souvent offert le divin sacrifice. Le pillage dura trois heures entières. Tous les autels furent démolis; les pupitres, les siéges furent brisés, les vêtements des prêtres déchirés en lambeaux. Ce n'était point assez, dit un historien contemporain, pour que leur colère fût satisfaite : ils arrachèrent les dalles sépulcrales et maudirent leurs pères

[1] WYNCKIUS, p. 14.

dans leurs tombes, au milieu des chants obscènes de quelques courtisanes [1].

La même dévastation frappa l'église cathédrale de Saint-Martin, puis toutes les autres églises, puis les maisons des chanoines. La nuit arriva avant que ces furieux fussent las de sacriléges et de pillages. Ce fut ainsi qu'en se proclamant les apôtres de la liberté religieuse, ils se plaçaient au niveau des hordes barbares du cinquième siècle, ou des Normands qui leur succédèrent [2]; ce fut ainsi qu'au nom de la cause de l'intelligence humaine, ils complétèrent leur œuvre en livrant aux flammes la bibliothèque de l'évêché, riche asile où reposaient tant de glorieux monuments de l'intelligence des siècles précédents [3].

Les Gueux porteront plus tard le même zèle à lacérer les précieux manuscrits des abbayes de Vicogne, des Dunes, de Tronchiennes, de Saint-Pierre de Gand, coupables à leurs yeux d'être les dépositaires de ces traditions du passé, que nous nous efforçons aujourd'hui laborieusement de recueillir. Il faut rappeler aussi la destruction des statues et des sculptures, et surtout celle de tant d'admirables tableaux où l'école flamande avait gravé ses titres à une gloire immortelle. Et dans quel siècle trouvait-on des mains assez grossières et assez criminelles pour renverser ainsi, au souffle des passions de la réforme, tous les chefs-d'œuvre des arts? Dans ce même siècle où, à l'ombre de la tiare de Léon X, les Raphaël et les

[1] Je lis ailleurs : « Quasi parum facinoris in superos admitterent, etiam manes lacessere sustinebant. » NIC. BURG.

[2] Vix Normannorum olim tanta fuit vastatio. NIC. BURGUND., p. 296.

[3] Ne catholicæ religionis memoriam relinquerent, bibliothecam flammis absumunt. Omnia prorsus vestigia prioris sæculi abolere decreverant ut novitatem suam imputarent antiquitati. NICOL. BURG., p. 293.

Michel-Ange recueillaient, au bruit des applaudissements de l'Italie, le glorieux héritage de Van Eyck et d'Hemling, poursuivis par les novateurs dans tout ce que leur patrie et la postérité conservaient encore de leur génie.

D'Ypres, les Gueux se dirigèrent vers Courtray ; ils pillèrent et incendièrent tour à tour les églises de Menin, de Wervicq, de Commines, puis, passant la Lys, ils saccagèrent le célèbre monastère de Marquette. Ils menaçaient Lille et Douay de semblables désastres, lorsque le seigneur de Runneghem, frère du comte du Rœulx, rassemblant quelques-uns de ses amis et quelques paysans, les surprit ivres d'excès et de désordres au moment où ils s'apprêtaient à piller le monastère de Marchiennes, et les contraignit à se disperser.

Tandis que les plus terribles dévastations effrayaient Ypres, d'autres troupes de Gueux rivalisaient de zèle avec les iconoclastes de la West-Flandre.

Le 10 août 1566, il y eut aux portes de Bruges un prêche de quatre à cinq mille personnes, dont deux cents seulement appartenaient à la ville. Le lendemain, il y eut un autre prêche dans le cimetière de Sainte-Croix [1].

« Bruges était depuis peu tombée, dit un historien contem-« porain, du faîte de sa puissance, et personne ne se serait « souvenu de son antique grandeur, si l'histoire n'en conser-« vait les traces fugitives. Bruges s'efforçait de lutter contre « la fortune, mais il arrive rarement que les cités ruinées « réussissent à se relever... Les arts florissaient autrefois en

[1] *Lettres du comte d'Egmont*, publiées par M. Gachard, *Corr. de Philippe II*, I, pp. 443 et 444. — Momento temporis quatuor armatorum millia Brugas contendunt, templumque Sanctæ-Crucis in ipsis suburbiis concionibus incestant. NIC. BURGUNDUS.

« Flandre; il n'était point de peuple qui y parût plus propre.
« grâce à l'influence des lois qui punissaient sévèrement l'oisi-
« veté et la paresse. Les bourgeois vivaient de leur travail de
« chaque jour, et de crainte que l'amour du repos n'enlevât
« quelque chose à leur activité et qu'ils ne préférassent à de
« constants travaux une vie facile assurée par le revenu des
« domaines ruraux, il leur était défendu d'acquérir des biens
« hors de l'enceinte de la ville. Personne ne pouvait, d'ailleurs,
« abdiquer son droit de bourgeoisie sans céder la dixième
« partie de ce qu'il possédait, et l'on veillait aussi avec soin à
« ce que les successions fussent également partagées entre
« tous les héritiers. Il en résultait que les enfants nourris dans
« l'art paternel s'appliquaient à l'industrie, source féconde de
« vertus. De là, la grande puissance des métiers et cette fru-
« gale opulence que ne corrompait ni le luxe, ni la mollesse.
« Le tissage des draps et des toiles les occupait surtout, et
« ils envoyaient ces marchandises dans l'univers entier. Leurs
« flottes visitaient l'Orient, l'Occident, toutes les régions,
« toutes les îles, toutes les cités que baigne l'Océan. Les Hol-
« landais et les Zélandais leur cédaient la gloire des expédi-
« tions navales, et l'on voyait aussi aborder, dans les ports de
« la Flandre, les Italiens, les Espagnols, les Anglais, les Alle-
« mands et les marchands de toutes les nations voisines de la
« mer. Grâce à ce système, la Flandre avait atteint le plus
« haut degré de prospérité : cependant ses lois furent modi-
« fiées et sa fortune déclina jusqu'à ce que l'on vît s'élever
« l'astre fatal des discordes civiles, fléau terrible qui perd
« les plus grands empires [1]. »

[1] **Nuper Brugæ, Flandrorum civitas, de culmine tantæ felicitatis exci-**

Bruges était la seule ville de la Flandre que n'eût pas ébranlée la tempête religieuse; c'était en vain que les sectaires avaient adressé aux habitants des exhortations pressantes, aux magistrats des menaces multipliées [1]. On avait répandu le bruit que quarante mille Gueux (d'autres disaient soixante mille [2])

derat. Sed de causis occasus mihi pauca dicere est animus. Brugarum enim magnitudinem nemo meminisset nisi historiæ ostenderent caduca vestigia. Diu est quod hæc urbs cum fortuna luctatur; sed magnæ civitates difficile resurgunt cum semel de fastigio deciderint. Priscis temporibus vigebant in Flandria bonæ artes, nullique ad eam rem acriores habebantur, juvantibus potissimum legibus ignaviæ infestis, otiumque severissime mulctantibus. Cottidiano quæstu cives alebantur. Sed ne secordiæ amore de industria aliquid remitterent, annuamque prædiorum pensionem otiosi expectare quam suis laboribus vivere mallent, vulgo fas non erat extra pomœria fundos acquirere. Juri quoque civitatis renuntiare nemo poterat, nisi decimam facultatum suarum partem reipublicæ relinqueret. Ad hæc diligentissime cautum erat ut defunctorum facultates pro æquali portione ad hæredes transirent. Quibus maxime rebus effectum est ut liberi paternis artibus instituti ad industriam, virtutis fecundissimam matrem, acuerentur. Hinc artificum vis ingens et frugalis opulentia nullo luxu aut mollitie fracta. Lanaria lintceariaque opificia ut plurimum colebant easdemque merces toto spargebant orbe, ad usum mortalium hoc tunc cultu maxime gaudentium. Orientem, Occidentem et quidquid terrarum mari, quidquid insularum urbiumque Oceano alluitur, classibus lustrabant. Hollandi et Zelandi gloriam navalem Flandris concedebant : appellentibus ad eos Italis, Hispanis, Anglis, Germanis et quantum regionum pelago prætenditur. His disciplinis populus ille surrexit in summa, donec mutatis per diversissimas leges animorum affectibus sensim fortuna se remitteret. Accessit deinde pestilens sydus civilium armorum magnis imperiis præsentissima pernicies. NIC. BURGUNDUS, p. 226.

[1] Una Brugarum civitas erat quam tempestas illa non libaverat. Hanc sectarii per epistolas alliciebant in consortium, et si resisteret magistratus vim et ultionem minabantur. NIC. BURGUND., p. 267.

[2] Renom de France évalue aussi à soixante mille le nombre de ceux qui

devaient mettre la ville de Bruges à feu et à sang si elle n'ouvrait ses portes. Il n'y avait à Bruges que quarante mousquetaires. Deux cents bourgeois prirent les armes, et leur fermeté réussit à empêcher à la fois que la ville ne fût envahie et que des désordres intérieurs n'y éclatassent. *Habebunt suæ constantiæ laudem sempiternam Brugenses* [1].

A Gand, les magistrats étaient faibles et les sectaires d'autant plus audacieux que leur nombre était plus considérable [2].

Un ministre se rendit avec six hommes armés chez le président du conseil de Flandre, pour lui demander la liberté d'un accusé, et, comme le magistrat alléguait le respect des lois, le ministre l'interrompit en lui disant : « Quelles sont « donc les lois que l'on peut opposer à la parole de Dieu [3]? »

Les Gueux qu'avait repoussés l'énergie des magistrats de Bruges ne tardèrent pas à envahir Gand. Leurs pillages commencèrent le 22 août. Ils saccagèrent d'abord le couvent des Augustins, puis les autres églises et les autres monastères.

assistèrent, en Flandre, aux prêches. Ce nombre paraît toutefois fort exagéré.

[1] L. Surius, *Comm. br.*, p. 689. — Stratius ajoute : « Les habitans de ceste ville se joignirent avec les marchans espaignols (pour ce que là il y en a beaucoup) et sortirent pour livrer bataille, si le conte d'Egmont ne les en eust empeschez. »

[2] Armenteros accusait les magistrats de Gand d'avoir peu de respect pour le roi qu'ils croyaient occupé de ses démêlés avec les Turcs. *Lettre du 20 août 1565* (Gachard, *Corr. de Philippe II*, I, p. 367). — Le comte de Meghem (Charles d'Humbercourt) écrivait le 9 août 1566 : « Je suis adverti de tous costez qu'ils me veuillent tous avoir mort, et mon grand'père me sert assez de exemple de ne me mettre en la miséricorde de ce peuple enragé. »

[3] *Lettres de Marg. de Parme*; Nic. Burgundus.

même ceux qui étaient situés hors de la ville. L'abbaye de Saint-Pierre, où les comtes de Flandre étaient inaugurés, et l'abbaye de Tronchiennes, où reposait Jacques d'Artevelde, qui, comme *rewaert*, les égala en puissance et en autorité, subirent la même dévastation [1].

La destruction de la cathédrale de Saint-Bavon fut la plus horrible de toutes. Les Gueux les plus avides de crimes (ils étaient à peine trois ou quatre cents, guidés par un comédien dont le nom était Onghena, c'est-à-dire sans merci, comme le traduit le chroniqueur de Tronchiennes), avaient choisi, pour l'exécution de leurs projets, les ténèbres de la nuit. Leurs torches lugubres éclairèrent tout à coup les rues désertes, et au même moment leurs folles clameurs retentirent aux oreilles des habitants comme un glas funèbre qui troublait le repos de la cité. Les portes de la cathédrale tombèrent devant eux. Une épouvantable orgie voila la profanation du temple ; de hideux refrains couvraient le bruit des haches pendant que d'infâmes voleurs, la plupart inconnus ou étrangers, arrachaient l'or des châsses de sainte Pharaïlde et de saint Bavon et traînaient dans la boue les reliques des saints et des martyrs que la Flandre vénérait depuis tant de siècles.

A Tournay, les iconoclastes renversèrent la statue équestre de saint Georges, élevée par Henri VIII, et brisèrent le caveau où avait été enseveli le duc Adolphe de Gueldre, et jusqu'à son cercueil, afin de s'assurer que les chanoines de Notre-Dame n'y avaient pas caché quelques trésors. Les ossements du duc de Gueldre, défenseur des communes flamandes, furent mêlés à la

[1] Voyez le récit de l'*Annaliste de Tronchiennes*. Il commence par ces mots : « MDLX, ANNUS TRIBULATIONIS. Hic annus nihil præter clades et calamitates attulisse visus est. »

poussière du trophée, qui racontait les succès de l'apôtre couronné de la réforme en Angleterre [1]. A Bailleul, ils pillèrent l'abbaye de Saint-Jean, fondée par Théodrik III, à Térouane, et transférée à Bailleul par Charles-Quint; à Messines, ils détruisirent le cloître qu'avait habité la comtesse Richilde, monument d'une autre expiation.

Les mêmes désordres se reproduisirent dans une foule de bourgs et de villages, de telle sorte qu'en moins de dix jours la Flandre vit détruire plus de quatre cents églises [2]. Ces dévastations ne désolèrent pas seulement la Flandre et l'Artois, elles s'étendirent jusqu'aux extrémités du Limbourg et de la Frise, de Maestricht à Leeuwaerden, de Leeuwaerden à Amsterdam. *Diceres incendium per rura discurrere* [3].

L'histoire officielle de la dévastation des iconoclastes se trouve dans les lettres adressées par Marguerite de Parme à Philippe II. La première est du 31 juillet 1566 :

« Quant je pense dire à V. M. comment le feu d'hérésie, « ces presches et assemblées, tant en armes que aultrement, « tendans toutes à manifeste sédition, révolte et tumulte popu-

[1] Burgund., p. 315. — L'évêque de Tournay écrivait le 17 août à Marguerite de Parme : « Madame, je pense à juste cause, à l'heure présente, m'escrier, comme fit jadis Hélie estant en pareille calamité, comme il a plu à Nostre-Seigneur me réserver en mon diocèse : Ils ont destruict tes autelz et cherchent de mettre à mort tes prophètes; et je suis ici délaissé en solitude de gens aymantz Dieu, et cherchent à me livrer à mort! » Gachard, *An. belg.*, p. 436.

[2] Quadringenta et amplius templa triduus furor absumpsit. Nic. Burgund., p. 296. — Je lis ailleurs : « Hanc barbaram nationem in hoc malorum turbine dejecisse, vel profanasse plus quam quinque millia et quingenta templa. » *Hist. ep. Ypr.*, p. 37.

[3] Nic. Burg., p. 292.

« laire, s'est allumé et épars en peu de temps depuis que la
« crainte et respect et obéissance ont esté perdus, je ne sçay
« à quoy commencher. Ils menacent ouvertement d'user de
« voye de faict sy on les veult empescher; ils treuvent gens
« qui les mectent en ordre de guerre; ils se fournissent d'ar-
« quebuses, pistolets et aultres armes, et généralement font
« ce qu'ils veullent. Il ne reste plus, sinon qu'ils s'assemblent,
« et que joincts ensemble ils se livrent à faire quelque sac
« d'églises, villes, bourgs ou pays, de quoy je suis en merveil-
« leusement grande crainte, de tant que je n'ay rien de
« prest pour les empescher, car je n'ay ni argent, ni gens...
« La ville de Gand est en très-grand péril d'estre butinée et
« pillée, quelque jour, de ces sectaires qui se sont assemblés
« à douze ou quinze mille personnes, la pluspart embastonnez,
« et pour ce que ceulx de Bruges se sont jusques ores gardez
« le mieulx qu'ils ont peu, ces sectaires s'amassent armez
« et embastonnez par ensemble, menaçans venir prescher
« auprès dudit Bruges, en nombre de trente à quarante mille
« testes [1]. »

Si l'on ne retrouve pas la lettre où Marguerite de Parme annonçait l'explosion des fureurs des Gueux, on a conservé celle-ci, à peine postérieure de quelques jours : « Je ne puis
« délaisser d'advertir V. M. de la continuation des saccage-
« mens des églises, cloistres et monastères de par-deçà, où
« ces sectaires brisent toutes les images, autels, épitaphes,
« sépultures et ornements d'église, tellement que l'on m'as-
« seure que, en Flandre seule, ils ont déjà saccagé plus de

[1] *Corresp. de Marguerite de Parme avec Philippe II*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 121.

« quatre cents églises et ne cesseront tant qu'ils auront achevé;
« en tous ces monastères et cloistres, ils abattent touttes sépul-
« tures des comtes et comtesses de Flandres et aultres. »
Et elle ajoute : « Cejourd'huy j'ai nouvelles qu'ils ont pillé et
« saccagé la grande église de Nostre-Dame d'Anvers et tous
« aultres cloistres et églises paroissiales. Ils ont aussy fait à
« sacq tous les cloistres à Gand et, à ce que j'entends, sont
« présentement achevans aux églises cathédrales et paro-
« chiales [1]. »

Citons quelques autres témoignages. Viglius écrit à Hopperus, le 26 août 1566 :

« Je ne doute point que vous ne lisiez avec une profonde
« douleur la dévastation de tant de temples célèbres, la des-
« truction d'un si grand nombre de monastères, que je ne sau-
« rais raconter sans répandre des larmes. Tandis que nous
« hésitions à permettre les assemblées des hérétiques, ils
« adoptaient la résolution de détruire, en une seule fois, toute
« la religion catholique, de telle sorte qu'à Anvers, à Gand,

[1] *Lettre du 22 août 1566* (*Corresp. de Marguerite de Parme avec Philippe II*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 182).—Les marchands anglais se retirèrent d'Anvers à Emden, « c'est-à-dire de la fleur de toutes les villes marchandes, pleine de commoditez infinies, à une villette obscure, petite, et n'ayant nulle commodité du monde. » *Mém. de Condé*, v, p. 387. — S'il y avait eu trois cents pillards à Gand, il ne s'en trouva que cent à Anvers. Renom de France ajoute : « J'ay souvent ouy dire qu'à Malines, trente à quarante personnes exécutèrent le saccagement au conspect du magistrat et à la veue du grand conseil, encoires qu'un officier bien résolu, suivy de douze personnes, fut bastant d'y pourveoir, veu que le prieur des Augustins, avec une hallebarde rouillée, suivi de deux ou trois moisnes, se présentant à la porte de son cloistre, leur feit si peur qu'ils se retirèrent. »

« Tournay, à Ypres, à Bois-le-Duc, dans une foule de villes, de « villages et de monastères, on ne retrouve plus aujourd'hui « aucune trace de l'ancienne religion. Tous les autels ont été « renversés, les ornements et les livres abandonnés aux « flammes. Je crains que si le roi continue à refuser la con- « vocation des états généraux, ils ne s'assemblent de leur « propre mouvement de peur qu'on ne les accuse de ne pas « vouloir chercher remède à de si grandes calamités, et « quels que soient les inconvénients qui puissent en résul- « ter, de plus grands périls nous menacent, si, par suite « de l'impuissance de la gouvernante des Pays-Bas à y « quelque porter remède, et de l'empêchement qu'on met « à celui que pourrait produire la réunion des états géné- « raux, toutes les choses continuent à aller de mal en « pis. »

Un marchand anglais, établi dans les Pays-Bas, traçait le même tableau des fureurs des Gueux :

« Ceux qui pillent en Flandre marchent par bandes de qua- « tre à cinq cents personnes; quand ils arrivent à quelque « ville ou à quelque village, ils font appeler le gouverneur et « pénètrent dans l'église, où ils détruisent tous les ornements « d'or et d'argent qu'ils découvrent, les calices aussi bien que « les croix... Plusieurs de leurs chefs ont déclaré qu'ils ne « laisseraient pas, dans tout le pays, un prêtre ou un moine « en vie[1]. »

[1] They that do spolye in Flanders go by four and vif hunder in a company; and when they come to a towne or vylage, they call for the governor and so go into the church; where, so much silver or golde as they do fynde, either chalys or cross, they breake and deface. *Lettre de Richard Clough*, 21 *août* 1566. — Some of the captains have said that

Grotius, écrivant en Hollande et sous une influence hostile, n'en blâme pas moins, avec une noble énergie, ces excès que ne peut avouer aucun parti, aucune faction, aucune secte religieuse : « Tandis que la gouvernante, espérant pouvoir retar-
« der le péril, attendait les ordres du roi et une armée ou du
« moins l'argent nécessaire pour en recruter une, on vit tout
« à coup les hommes du peuple, jusqu'alors effrayés par la
« flamme et le fer, semer à leur tour la terreur, sortir de leurs
« ténèbres pour se montrer au grand jour, et tenir publique-
« ment leurs assemblées ; à eux, s'étaient joints des exilés qui
« avaient autrefois quitté la patrie pour crime de religion, et
« quelques moines apostats fatigués d'une vie trop dure. Leur
« nombre était plus redoutable qu'ils n'avaient pu eux-mêmes
« l'espérer. La faiblesse de l'autorité encourageait leur audace :
« ils comptaient de plus sur les nobles confédérés qui les
« avaient pris sous leur protection, et bientôt après se déve-
« loppa l'esprit de sédition parmi la plèbe la plus vile : des
« voleurs s'y associèrent. Dans les villes et dans les campagnes
« les temples furent violés, et l'on détruisit également les
« ornements des autels et les images des saints. Telles furent
« autrefois en Orient les dévastations des Iconoclastes ; ces
« fureurs n'étaient pas seulement dirigées contre les prêtres et
« les religieux, mais aussi contre les livres et contre les tom-
« beaux ; et elles se développaient si instantanément, qu'il
« semblait qu'un signal eût été donné pour l'embrasement
« de la Belgique entière [1]. »

they wyll not leve one pryst or frere alyve in the country. *Lettre de Richard Clough*, 25 *août* 1566.

[1] Quos ad motus dum præfecta alios regis jussus, et militem, aut con-

Bossuet a résumé avec la supériorité de son génie le caractère de ces succès et de ces conquêtes des apôtres de la réforme. « Luther tirait vanité des séditions et des pilleries, « premier fruit des prédications de ce nouvel évangéliste. « L'Évangile, disait-il, et tous ses disciples après lui, a toujours « causé du trouble, et il faudra du sang pour l'établir. Zuingle « en disait autant. Calvin se défend de même. Jésus-Christ, « disaient-ils tous, est venu pour jeter le glaive au milieu du « monde. Aveugles qui ne voyaient pas ou ne voulaient pas « voir quel glaive Jésus-Christ avait jeté et quel sang il avait « fait répandre [1] ! »

Examinons quelle avait été au milieu de ces troubles la conduite du comte d'Egmond.

ducendo militi pecuniam exspectat, sperans posse periculum prolatando finiri, contra ecce e vulgo, qui flammas ferrumque timuerant hactenus, territare incipiunt, prorumpunt e latebris in apertum, conciones et sacra celebrant novo ritu, velut convincendis palam mendaciis, quibus arcani cœtus infamabantur; acciti et exules qui religionis crimine solum verterant, quibus non pauci, durioris vitæ pertæsi, monasteriorum desertores aggregabantur : apparet formidabilis multitudo et quanta nec ipsi crediderant qui frequentiam faciebant. Licentia firmat audaciam, aut ubi vis metuitur, incedunt armati. His omnibus in tutelam receptis fœderati nobiles, fama quoque supra verum crescente muniebantur. Nec multo post, incertis auctoribus, orta vilissimæ plebis seditio, nec fures aberant, per oppida et agros templa involat. Affliguntur sola, dona aræ et simulacra divum : quales olim sæpe motus Judæorum, nec dissimilis per Græciam tempestas Iconomachorum pervaserat, quin ne sævitiæ quidem in sacerdotes et religiosos temperabatur, eadem in libros et sepulchra rabie; motuque tam repentino, ut tanquam ex condicto Belgicam omnem eodem tempore incenderet. GROTIUS, *Ann.*, l. 1er.

[1] *Histoire des Variations*, l. 1er.

Dans une lettre adressée au prince d'Orange, il lui mande qu'il se méfie de la duchesse de Parme [1].

De son côté, la duchesse de Parme écrit à Philippe II, le 18 août 1566, que le comte d'Egmond montre peu de zèle et qu'il refuse de recourir à l'emploi de la force pour dissiper les séditieux [2].

Neuf jours après, elle lui écrit de nouveau que le comte d'Egmond, auquel elle a rappelé son serment de combattre pour Dieu et le roi, lui a répondu que les temps étaient changés. Elle accuse aussi le comte de Hornes d'être hostile aux prêtres, le prince d'Orange de vouloir partager les Pays-Bas entre ses amis et lui. « En paroles et en faits, ajoute-t-elle, « ils se sont déclarés contre Dieu et le roy [3]. »

Le comte d'Egmond se trouvait dans la ville d'Ypres quand les Gueux menacèrent de la piller, et il se retira dans son château de Sotteghem sans avoir rien fait pour les arrêter. Quelques nobles français étaient arrivés à Ypres, où ils avaient été accueillis aux cris de *vivent les Gueux!* si bruyamment répétés qu'ils troublèrent les magistrats dans les délibérations de l'hôtel de ville. Ils se disaient chargés d'une mission de l'amiral de Coligny. Les magistrats d'Ypres consultèrent, sur ce qu'il y avait lieu de faire, le comte d'Egmond, gouverneur de Flandre. Celui-ci répondit qu'il fallait traiter avec eux [4]. Or, l'année précédente, le comte d'Egmond, se rendant en Espagne, avait eu à Paris, avec Coligny, une entrevue secrète qui permet de

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, II, p. 279.

[2] GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 450.

[3] GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 452.

[4] *Mém. an.*, publié dans les *Ann. de la Soc. d'Émulation de Bruges*, II, 2, p. 237.

croire que l'intervention du chef du parti huguenot [1] dans les affaires de Flandre n'avait point eu lieu sans qu'il l'approuvât, ou du moins sans qu'il en fût instruit. Il montra, toutefois, plus de fermeté à Bruges et à Audenarde. A Gand, sa faiblesse fut de nouveau extrême. « Ce povre comte d'Egmont, « écrivait Morillon à Granvelle, avoit faute de quelques barbes « blanches, au lieu de tant de jeunes gens à qui il donnoit à « manger. Dieu sait s'il m'a cousté des larmes. Dieu pardoint « à ceulx qui en sont cause [2]. » Il ajoute dans une autre lettre : « L'on m'asseure que c'est chose incroyable comme « Egmont est devenu blancq et vieil, et n'en suis esbahi : « *conscientia nulli parcit*. Il ne dort s'il n'a ses armes et pis- « tolets devant son lit [3]. »

Lorsque la nouvelle de ces étranges pillages de la Flandre, qui accusaient moins l'audace des novateurs que la faiblesse de l'autorité, parvint à Bruxelles, Marguerite adressa d'amers reproches aux comtes d'Egmond et de Hornes [4] et convoqua sans délai le conseil : « La situation où les crimes d'un petit

[1] Le comte d'Aiguemont passa à Paris, où il se tint un conseil estroit de luy et de deux grans personnages françois que je ne nommeray point, fors un qui estoit huguenot, monsieur l'admiral... Ces trois firent là un bon symbole, et y taillèrent bien de la besoigne que l'on a depuis veu esclore. BRANTÔME.

[2] Morillon ajoute : « Je ne veulx nommer personne; mais il me samble que si le prince d'Oranges fut esté attraict par luy à la dansse, comme il a semé partout, que il ne feroit maintenant ce qu'il faict. » *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., p. 84.

[3] Je lis dans la même lettre (*Arch. de la Maison d'Orange*, suppl. p. 35) : « L'on dist que le roy, entendant le saccagement des églises, s'est tiré la barbe, jurant par l'âme de son père qu'il coustera cher. »

[4] STRADA ; *Lettre du comte de Hornes*, citée *Suppl. de Strada*, p. 479.

« nombre d'hommes ont placé les Pays-Bas, y dit-elle, vous
« est connue ; elle ne restera pas cachée aux peuples éloignés
« et fera l'étonnement de la postérité, pour ma grande honte
« et pour la vôtre. Je sais qu'on m'en attribuera la plus grande
« part ; car le nom des princes s'attache aux calamités qui
« marquent leur domination. Cependant le moment est arrivé
« où, illustres à tant de titres au dedans et au dehors, vous ne
« pouvez plus laisser dormir votre gloire. Le gouvernement
« des Pays-Bas ne m'a pas été si exclusivement attribué que
« vous n'ayez point de part aux soins qu'il réclame. Le gou-
« vernement des provinces qui vous sont confiées, les ser-
« ments que vous avez prêtés comme chevaliers de la Toison
« d'or, la fidélité au roi dont vous avez à donner l'exemple,
« comme les premiers entre ses sujets, vous imposent le de-
« voir de maintenir et de fortifier l'autorité suprême. Et c'est,
« toutefois, dans ces provinces et sous vos yeux que des cri-
« minels impies et sacriléges ont profané et incendié de la
« manière la plus horrible ces temples placés sous l'invoca-
« tion de Dieu et des saints, que la piété des anciens comtes
« de ces pays avait fondés, et que vos ancêtres et vous-mêmes
« vous avez ornés des trophées de vos victoires : les tombeaux
« de vos pères ont été violés. Les anciennes statues des che-
« valiers de votre ordre et les armoiries de vos familles ont
« été renversées avec mépris, foulées aux pieds et détruites.
« Faut-il vous entretenir des persécutions qui ont accablé les
« vierges consacrées à Dieu, dont les monastères ont été
« ravagés ; des ordres religieux et des prêtres, chassés cruel-
« lement, et au milieu des outrages, de leurs demeures et de
« leurs villes ? Et quelle espèce d'hommes a excité une si
« horrible tempête dans les Pays-Bas ? La lie la plus infime du

« peuple, les plus vils et les plus abjects des apostats, terribles « contre ceux qui les craignent, tremblants si on leur résiste. « Permettrez-vous à ce fléau d'étendre impunément ses « ravages? Souffrirez-vous que la paix des cités et le culte « religieux soient ruinés devant vous, et que ces troubles « ouvrent nos provinces à nos ennemis du dehors [1]? » Les comtes de Mansfeld, d'Aremberg, de Berlaimont, appuyèrent le discours de Marguerite, mais les autres membres du conseil le reçurent avec froideur. On entendit même le prince d'Orange, le comte d'Egmond, le comte de Hornes et quelques autres, combattre tout projet de rétablir l'ordre par les armes.

Le même soir, aussitôt après le conseil, Marguerite écrivit au roi : « Sire, vous êtes trahi; les traîtres sont le prince « d'Orange et les comtes d'Egmond, de Hornes et d'Hoog- « straeten [2]. » Elle était résolue à se retirer à Mons, mais il était trop tard. Les mécontents avaient fermé les portes de Bruxelles; ils menaçaient Marguerite de la retenir prisonnière, tandis qu'ils pilleraient les églises et massacreraient les prêtres sous ses yeux. La gouvernante des Pays-Bas, épuisée de fatigues et de soucis, comprit que toute résistance était impossible. Elle manda au palais le prince d'Orange et les comtes d'Egmond et de Hornes. « Je cède, leur dit-elle, mais « c'est à la violence [3]. » Les concessions faites par Philippe II étaient déjà insuffisantes, et ce fut sur des bases beaucoup plus larges qu'elle se vit réduite à traiter avec les nobles qui adhé-

[1] STRADA, l. V.
[2] EMM. VAN METEREN, f° 44.
[3] STRADA; EMM. VAN METEREN.

raient au compromis de Bréda (*édit du 25 août 1566*)[1].

Les confédérés avaient choisi plusieurs députés, entre autres le comte Louis de Nassau, Bernard de Mérode, seigneur de Rumen, Martin de T'Serclaes, seigneur de Tilly, Charles Vander Noot, seigneur de Risoire, Philippe Vander Meere, seigneur de Sterbeke, et Georges de Montigny, seigneur de Noyelles. Ils s'engagèrent à contribuer de tous leurs efforts à ce que la paix fût rétablie.

Le lendemain, un homme suspect nommé Leclerc (c'était un avocat de Tournay) arriva à Gand chargé d'une lettre par laquelle le comte de Nassau invitait les chefs des sectaires à suspendre leurs pillages. En effet, les désordres cessèrent aussitôt.

Charles Uutenhove, d'une famille complétement dévouée à la cause de la réforme, avait toutefois répondu au comte de Nassau, en formulant de nouvelles plaintes qu'exagéraient à la fois et son zèle et l'enthousiasme des succès obtenus par les Gueux : « Ceulx de la ville de Gand gémissent encore dessous « le joug de servitude, nonobstant que la moisson du Seigneur « soit partout assez abondante, et le peuple fréquent qui y « accourt, affamé d'avoir la divine parole du Roy des roys. « Mais d'autant que le peuple de Dieu s'augmente et prend « accroissement d'heure en heure, d'autant et plus le magis- « trat se déclare de tout contraire mortel et juré ennemy du « petit troupeau, et ce qui est le plus grand malheur poux eux, « ils ont tellement endurci leurs cœurs qu'ils ne veulent en

[1] Van Meteren. — Marguerite se vit contrainte, en signant cette convention, à renoncer aux levées d'hommes d'armes allemands que lui avaient prescrites les ordres formels du roi. Hopper., pp. 92 et 103.

« façon du monde entendre ou faire place à la voix du Sei-
« gneur et à son saint Évangile; voire toutes leurs entre-
« prises, practiques et desseings ne tendent à autre fin qu'à
« supporter les supports de l'Antechrist et à redresser son
« siége. Quant à ceux qui ont brisé les images aux temples
« consacrez au seul service d'un seul Dieu, on continue à les
« persécuter plus que jamais sans qu'un seul puisse eschapper
« l'ongle meurtrière de ces milans. Ceux qui sont enfuiz pour
« estre soupçonnez d'avoir aydé à briser les dictes images
« sont au nombre de plus de mille, sans les femmes et
« enfans de qui les pitoiables cris et misérables complaintes
« s'oient à toute heure piteusement partout où l'on se tourne,
« outre qu'il y a plusieurs pauvres prisonniers qui sont à la
« miséricorde d'un magistrat sans pitié et sans mercy. Et qui
« pis est, il y a plusieurs qui marchent icy, et principalement
« à Bruges, la teste haut levée, qui se sont enhardis d'empes-
« cher et rompre les prédications... De Denterghem, près de
« Gand, ce 19me de septembre 1566.

« CHARLES UUTENHOVE LE FILS [1]. »

Cependant le parti des Gueux semble s'affaiblir. Les uns s'en éloignent parce qu'ils ne redoutent plus l'inquisition espagnole; d'autres, parce qu'ils ont appris à trembler devant les fureurs des passions déchaînées par les nouvelles doctrines. D'autres encore reculent devant la crainte de l'arrivée de Philippe II, qui a, dit-on, résolu définitivement de se rendre dans les Pays-Bas.

Dans ces circonstances extrêmes, le chef caché du parti des mécontents, Guillaume d'Orange, convoqua les plus illustres

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, II, p. 296.

des seigneurs qui avaient soutenu ses opinions. Cette réunion eut lieu à Termonde, chez Jean Van Royen, seigneur de Paddeschoot. Le prince d'Orange y appela son frère, le comte de Nassau, et les comtes d'Egmond, de Hornes et d'Hoogstraeten. On y exposa que la parole de Philippe II était peu sûre; qu'il était certain qu'il dissimulait et qu'il profiterait du premier moment favorable pour faire décapiter les principaux des nobles confédérés. La question d'une résistance armée à l'autorité royale fut soulevée, mais le comte d'Egmond n'hésita pas à la repousser : il se contenta de réunir à Bruges les quatre membres de Flandre, afin qu'à sa persuasion ils fissent de nouvelles démarches près de la duchesse de Parme, pour obtenir la convocation des états généraux [1].

Quelque secrète qu'eût été l'assemblée de Termonde, les magistrats en rendirent compte en ces termes à Marguerite de Parme : « Nous, burghemaistre et eschevins de la ville de « Terremonde, certiffions et attestons estre véritable que le « burghmaistre de ladicte ville, la quattriesme jour du mois d'oc- « tobre, estant sur le marchié d'icelle ville, auroit veu entrer « en l'hoterie de l'Estoille trois personnes de cheval portans « livrée; que lors se seroit addresché à eulx, leur demandant « à quy ils estoient; quy luy respondoient qu'ilz estoient à mon- « seigneur d'Egmont. Ce oyant, leur demandoit où que icelluy « seigneur estoit? sur quoy luy firent responci qu'il approchoit « ladicte ville, et que dedens une bonne demye-heure il arri- « veroit. Ce entendu, ledit burghmaistre s'est incontinent trouvé « en collégie et a icelluy donné à cognoistre la venue dudict

[1] Voyez la lettre de Marguerite de Parme du 15 octobre 1566 (Gachard, *Corr. de Philippe II*, I, p. 474).

« seigneur, quy lors advisèrent comment ilz useroient vers le-
« dict seigneur; portant la conclusion que le bailly, burghmaistre
« et deux eschevins, prins avecq eulx douze hallebardiers, quy
« estoient pour lors en solde de la ville pour la garde et assu-
« rance d'icelle, yroient au-devant dudict seigneur jusques à la
« porte nommée la porte de Bruxelles; ce qu'ils feisrent. Et
« illecq aians aresté une demye-heure seroit arrivé ledict sei-
« gneur, et, après avoir faict et présenté les salutations accous-
« tumées, le suyvirent au logis de monseigneur de Paddeschoot,
« et avant qu'ilz pouvient approchier ledict logis, estoit ledict
« seigneur descendu de son cheval et monté en hault en quelque
« chambre, où que lors lesdictz bailly, burghmaistre et esche-
« vins entendirent que les aultres seigneurs, assçavoir le prince
« d'Orainges, le conte de Hornes et le conte de Hoogstrate y
« estoient aussy très-tous en hault; lesquels seigneurs, lesdictz
« bailly, burghmaistre et eschevins attendoient une heure ou
« environ embas audict logis, qui lors descendirent et leur
« faisoient présent du vin de ladicte ville, selon l'ancienne
« coustume. Et ce faict, chacun de ladicte ville se retiroit vers
« sa maison, et lesdictz seigneurs se mectoient à table pour
« disner, où ilz ont faict rappeler lesdicts bailly, burghmaistre
« et eschevins, lors retirés. Et eulx retournans, estoit ledict
« disner desjà fort advanché, et près à mectre la déserte : et
« illecq ayantz estez quelque bon espace, se sont lesdictz sei-
« gneurs relevez de la table et aussy lesdictz de la ville, ce que
« voyant lesdicts seigneurs exhortoient lesdictz de la ville ne se
« bougier de la table, parce qu'ilz estoient venuz sur le tard:
« et qu'ilz demourassent et feroient bonne chière avecq les
« gentilzhommes ; à quoy lesdictz de la ville obéyrent, et estant
« debout, après avoir entendu que le cinquiesme desdictz

« seigneurs estoit le conte Loys, frère dudict prince d'Orainges.
« luy ont aussy présenté le vin de la ville et virent lesdictz sei-
« gneurs, par ensemble, retirer et monter en hault dudict logis
« en quelque chambre à part, les attendant le temps d'une
« heure et demye ou environ, quy lors sont descenduz et
« bientost après montez à cheval et partiz de ladicte, d'entre
« les deulx et trois heures dudict mesme après-disner.
« Certiffions et attestons, en oultre, que lesdictz seigneurs
« seroient estez arrivez en ladicte ville au jour que dict
« est, environ une demye-heure l'un après l'aultre,
« avant le disner et avant les douze heures du midy; non
« sçachans les villes particulièrement dont chascun desdicts
« seigneurs seroit venu en ladicte ville; ny aussy avoir en-
« tendu pourquoy ladicte assemblée se faisoit, n'ayans aussi
« esté auparavant préadvertiz de leur venue [1]. »

Le prince d'Orange se rend en Allemagne. Henri de Brederode l'y suit. A leur exemple, un grand nombre de familles, qui ont adopté les idées nouvelles se retirent dans les pays étrangers. Marguerite, instruite de ces émigrations, exhorte vivement Philippe II à traiter avec clémence les Pays-Bas, déjà pacifiés et revenus à l'obéissance.

Tout était encore incertitude à Madrid. Tantôt le roi paraissait disposé à suivre les conseils de Marguerite de Parme; tantôt il inclinait vers une répression sévère. Les dispositions remuantes des peuples des Pays-Bas, jointes à leur éloignement du centre de la monarchie espagnole, avaient d'abord fait songer à adopter l'ancien projet de Charles-Quint, celui d'y créer un royaume qui, relevant de la même couronne, n'en

[1] *Rapport des mag. de Termonde*, publié par M. Van Duyse.

aurait pas moins été complétement distinct, par ses lois et son administration, des autres États qui étaient soumis au roi d'Espagne.

La ville de Bruxelles était désignée, par sa situation topographique, pour être la capitale du royaume des Pays-Bas.

De nouvelles citadelles devaient être érigées et occupées par des troupes étrangères. Malines, que sa position près de Bruxelles et au centre du pays rendait une place importante, eût reçu un vaste arsenal, toujours prêt à envoyer des secours là où l'on en aurait eu besoin.

On eût cherché à rendre cette mesure populaire en confirfirmant ou même en développant les anciens priviléges du pays [1].

L'infant don Carlos, fils du roi, eût été placé à la tête de ce royaume. Il avait vingt et un ans et était doué d'une imagination vive qu'entretenait une altière ambition. Charles-Quint lui avait donné son nom et, avant d'entrer au monastère de Saint-Just, il s'était arrêté à Valladolid pour le voir, le bénir et lui adresser quelques conseils [2]. Ce souvenir grandit avec l'enfant. Il oublia son père pour glorifier son aïeul, et, tandis que Philippe II vivait sans éclat au milieu d'une cour triste et sombre, il courait les champs pour frapper de grands coups d'épée en riant de l'oisiveté paternelle. Autant Philippe ché-

[1] PONTANUS, *Hist. Gueldr.*, p. 895.—Sur ce projet, voyez un mémoire inséré dans les *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., p. 73.

[2] L'Empereur, quand il s'alla réduire à son monastère, le voulut veoir et en eust très-bonne opinion, et luy fit de très-belles leçons, et puis luy donna sa bénédiction, qui luy servit à faire un bon commencement. BRANTÔME. Comp. NATALIS COMES, p. 206.

rissait les Espagnols, autant don Carlos aimait cette Flandre où était né le grand empereur Charles-Quint.

Lorsque le comte d'Egmond se trouvait à Madrid, don Carlos ne cessait de l'interroger sur ses campagnes et de prodiguer au vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines les témoignages de son admiration ; mais le joug de Philippe II pesait sur lui comme sur les peuples, et son esprit ardent se trouvait réduit à des fureurs qui, aux yeux de quelques-uns, en accusaient la faiblesse, mais qui n'en révélaient peut-être que la force violente et immodérée, comme il appartient aux passions de la jeunesse [1].

Cette fois seulement, l'avenir sembla s'ouvrir pour cette âme impatiente de liberté et de gloire. Ses vœux allaient être exaucés. Il devait régner au berceau de Charles de Gand. On avait aussi négocié son mariage avec Marie Stuart. Le petit-fils de l'heureux rival de François I[er] avait le droit de choisir pour compagne la nièce de ce duc de Guise qui, seul digne de le combattre, avait élevé si haut sa gloire, que l'alliance de sa maison avec un roi d'Écosse et un roi de France n'avait pu rien y ajouter.

Marie Stuart avait vingt-deux ans : « Que reste-t-il davan-

[1] Imprudens tædio fati Belgici parum ejus voto annuentis, regeque secretis cum Montinio colloquiis infenso. CABRERA, *Rel. vitæ, mortisque Caroli infantis*, p. 337. — Monsieur de Chantonnay m'advertit que monseigneur nostre prince, qui a eu de rechef la fiebvre tierce, se portoit beaucoup mieulx, que avec icelle il est demeuré grand et puissant, et que maintenant il parle beaucoup plus expéditement qu'il ne souloit par le passé, et qu'il l'a trouvé désireux d'avoir quelqu'entremise et d'estre employé en quelque chose pour se façonner; ce qui est une très-bonne chose, et qui me faict trop mieulx espérer que du passé. *Arch. de la Maison d'Orange*, I, p. 301.

« tage pour dire ses beautés? sinon ce qu'on disoit d'elle que « le soleil de son Écosse estoit fort dissemblable à elle, car « quelques fois de l'an, il ne luit pas cinq heures en son pays, « et elle luisoit toujours, si bien que de ses clairs rayons elle « en faisoit part à sa terre et à son peuple, qui avoit plus « besoing de lumière que tout autre pour estre fort esloigné « du grand soleil du ciel [1]. » Une princesse lui écrivait à peu près dans le même langage : « Que toute l'isle seroit enrichie « et décorée de sa beauté, vertu et bonne grâce [2]. » Cette princesse était la reine Élisabeth d'Angleterre.

On prétendait que dès le mois d'avril 1561, un ambassadeur espagnol, Manriquez, avait négocié à Paris, avec les Guises, le mariage de don Carlos et de Marie Stuart [3]. Deux lettres, adressées d'Espagne à Catherine de Médicis, renfermaient les mêmes avis. L'une, de Sébastien de l'Aubespine, était conçue en ces termes : « Il est vray comme Dieu que les Espagnols « regardent la Flandre, et ce qui la peut toucher, plus que « chose du monde, se délibérant d'y envoyer le prince sitost « que sa santé et les estats de Monson le pourront porter. » L'autre, écrite à Tolède, était de madame de Clermont : « Il « se continue qu'elle (Marie Stuart) s'en va à Joinville qui me « samble, madame, que vous devez garder, car c'est fort près « de Flandre. L'on dict que c'est un fort beau mariage pour « icy et qu'Escosse est leur passaige pour aller en Flandre. « S'ils ne la peuvent avoir pour le prince, je pense qu'ils la

[1] BRANTÔME, *Marie Stuart*.

[2] *Mém. de Castelnau*, III, 1.

[3] *Lettre de Catherine de Médicis*, 11 *avril* 1561 (*Pr. des Mém. de Castelnau*).

« désireroient bien pour don Juan et les faire rois et reines de « ces deux réaumes... Vous feriez bien, madame, le plus tost « que vous pourrez, la marier de delà. Vous avez le petit « prince de Navarre... » En 1563, la reine d'Écosse annonça elle-même à Michel de Castelnau, envoyé du roi Charles IX, que si le prince d'Espagne se rendait en Flandre et continuait à rechercher sa main, elle ne se montrerait pas contraire à ses vœux. Au mois de juin 1564, le cardinal de Granvelle et son frère, le seigneur de Chantonnay, continuaient à négocier le mariage de Marie Stuart et de don Carlos, qui eût donné à l'Espagne et à la France le droit de franchir la vieille muraille de Septime Sévère, si l'Angleterre usurpait une médiation agressive dans les guerres de religion. D'autres intrigues s'agitaient pour lui faire épouser un archiduc d'Autriche ou peut-être le roi Charles IX lui-même : les négociateurs les plus habiles se disputaient encore la main de la reine d'Écosse, quand un fol amour lui fit épouser, le 28 juillet 1564, Henri de Darnley. Avant que quatre ans soient écoulés, Marie Stuart se livrera entre les mains jalouses de la reine d'Angleterre [1].

Philippe II ne tarda pas à renoncer à toute pensée de renouveler, par une abdication partielle, le grand exemple que lui avait donné son père. Irrité de voir don Carlos nouer avec les envoyés flamands des relations si étroites qu'il leur révélait jusqu'aux secrets du conseil, il présida lui-même aux délibérations relatives aux affaires des Pays-Bas, afin que personne n'élevât la voix en faveur de son fils, *ut si quis ad eam expeditionem Carolum filium designaret, sermonum initia ipse præcideret* [2].

[1] *Mém. de Castelnau*, et additions publiées par Lelaboureur.

[2] STRADA, l. VI.

Les conseillers belges ne furent point appelés à ces délibérations. Parmi les conseillers espagnols qui y assistèrent figuraient, au premier rang, le prince d'Eboli, Ruy Gomez, d'autant plus attaché à la paix qu'il craignait que l'autorité ne s'échappât de ses mains au milieu des crises de la guerre [1], et le duc d'Albe, qui se croyait appelé à combattre les mécontents des Pays-Bas comme il avait combattu les protestants en Allemagne et les Maures insurgés de l'Andalousie.

Le prince d'Eboli parla le premier : « Il ne faut pas, dit-il, « poursuivre par les armes des peuples tranquilles et obéis- « sants et exciter les novateurs étrangers, toujours empressés « à secourir leurs frères. Les incendies des guerres civiles « sont surtout dangereux là où ceux qui les encouragent sont « le plus près, ceux qui doivent les réprimer le plus loin. « Cette répression est un malheur même pour le vainqueur. « Tous les désastres que la victoire fait peser sur les cités, « les hommes et les biens, sont des pertes pour le prince. « Déjà la sœur du roi a suffisamment réparé ou puni tout ce « dont les Belges se sont rendus coupables. Ce sont les esprits « qu'il faut vaincre maintenant, et c'est par les bienfaits et non « pas par les armes qu'on les soumet. Ces moyens sont plus « convenables à la clémence du prince et au caractère des « Belges, dont Charles-Quint a dit, qu'il n'est pas de peuple « qui abhorre davantage le nom de la servitude et qui se « soumette plus facilement à un gouvernement paternel. »

Le duc d'Albe, moins par rivalité contre Ruy Gomez que par le penchant naturel de son esprit, soutint, au contraire, qu'il

[1] Pravum consilium veritus ut pessimum authori. CABRERA, *Éloge de Ruy Gomez*, p. 364.

fallait employer la force des armes pour rétablir l'ordre dans les Pays-Bas. Il rappela toutes les concessions qui avaient été faites, le départ des troupes espagnoles, la retraite du cardinal de Granvelle, la modération des édits de Charles-Quint, concessions qui n'avaient pu prévenir les troubles. « L'empe-« reur Charles, dit-il en terminant pour réfuter le prince « d'Eboli, connaissait mieux cette nation et ce qui con-« vient à son caractère lorsque, abandonnant tous moyens plus « doux pour prendre les armes, il réduisit à l'obéissance sa « patrie insurgée. Le crime aujourd'hui n'appartient plus à « une seule cité, mais à toutes les provinces; et, si les rebelles « semblent un moment s'apaiser, ils n'en conservent pas moins « le même orgueil, et ils se relèveront dès que leur terreur « sera passée. »

Le duc de Feria répondit au duc d'Albe. « Il est plus glo-« rieux au prince, dit-il, d'étendre sa clémence sur ses sujets « que de lutter contre eux en les égalant en quelque sorte « à lui-même. Il faut craindre que des princes voisins et jaloux « ne profitent des discordes des Pays-Bas pour ruiner la puis-« sance espagnole, affaiblie par ses propres victoires. » Le duc de Feria ne croyait pas que l'on pût invoquer l'exemple de la soumission de Gand, en 1540. « Il était facile alors de domp-« ter une seule ville abandonnée des autres provinces. Toutes « les circonstances favorisaient cette expédition. L'Allemagne « relevait de l'Empereur, l'Angleterre était son alliée, la « France lui avait donné passage. Aujourd'hui, la même agita-« tion s'est répandue dans tous les Pays-Bas. Nous ne trou-« vons plus d'alliés nulle part, mais des envieux partout. Il faut « plutôt renoncer à toute pensée de violence et de vengeance; « il faut accorder quelque repos et quelque relâche aux esprits

« des Belges, qu'il sera ainsi facile de ramener, et avoir soin « de ne pas leur apprendre imprudemment à diriger contre « nous des armes qu'ils ont si souvent portées pour nous. »

Le moine franciscain Bernard Fresneda, confesseur du roi, soutint également le système de la conciliation et de la clémence; il représentait la religion n'intervenant dans le monde politique que pour y prêcher la charité. Toute différente fut l'opinion du grand inquisiteur Spinosa, qui ne cherchait dans la religion qu'un prétexte pour couvrir les rigueurs politiques. Spinosa, issu d'une condition obscure, avait élevé si haut sa puissance qu'on le surnommait le roi d'Espagne [1]. Isolé dans son autorité entre le dogme pacifique et paternel de la foi qui exhorte, instruit et console, et le dogme du doute qui s'efforçait de s'imposer violemment, il refusait au pape Pie IV la liberté de l'archevêque de Tolède, depuis longtemps captif dans ses prisons, et réclamait en même temps le sang des populations des Pays-Bas, qui confondaient dans leur haine Rome et Madrid, l'inquisition ecclésiastique fondée par saint Dominique, au treizième siècle, et l'inquisition espagnole représentée au seizième par Spinosa.

Manriquez de Lara, grand maître d'hôtel de la reine, que nous avons vu négocier près des Guises le mariage de don Carlos, osa seul rappeler les promesses qui lui avaient été faites. L'avis du grand inquisiteur Spinosa prévalut; Philippe II, porté naturellement à l'inertie, crut ne plus pouvoir hésiter quand sa conscience fut menacée de la terrible responsabilité que feraient peser sur elle les progrès de la réforme. Il ne voulait pas être « seigneur d'hérétiques [2]. »

[1] Ut vulgo Hispaniæ monarcha diceretur. STRADA, l. VI.

[2] *Lettres de Philippe II*, publiées par M. Gachard, I, p. 446.

Nous avons suivi le récit de Strada, qui serait plus éloquent si l'auteur y avait laissé moins de traces de ce que nous devons à sa composition oratoire. Un autre historien a reproduit, en quelques traits plus vifs et plus concis, cette mémorable délibération où les destinées des Pays-Bas furent pesées dans la balance où Spinosa et le duc d'Albe avaient jeté l'un sa haine, l'autre son épée.

« Il fut donc conclud et arresté au conseil d'Espagne qu'il « n'y avoit rien plus expédient que d'envoyer en Flandre un « chef d'authorité estimé au faict de la guerre et du gouverne- « ment politic, lequel conduisant quant et soy une partie de « l'armée seulement, et recevant l'autre aux frontières d'Alle- « magne, où elle se trouverait à temps soudoyée, donnast « ordre d'une main rigoureuse aux affaires de ces provinces « et qu'à l'advenir l'on n'auroit plus à craindre les révoltes et « remuemens ; ce qui se feroit en rendant les corps de la sédi- « tion immobiles en leur ostant leurs chefs et leur trenchant « leurs testes, mettant ès peuples le frein des citadelles comme « l'empereur Charles-Quint avoit faict à Gand, en restraignant « la licence de leurs très-amples priviléges qui avoient en « tout temps occasionné à ces pays trop soudains soulève- « ments, soit que l'on voulust considérer les gouvernements « des plus anciens seigneurs ou des plus modernes, comme « de la maison de Bourgogne et d'Autriche. Et à ce propos « mettoit-on en avant Élisabeth, reine de Castille, laquelle « riant, vouloit dire au roy Ferdinand, son mari, qu'elle dési- « roit que les Arragonnois se rebellassent, afin qu'estant ran- « gez à l'obeyssance par les armes, on les peut, à juste cause, « priver de plusieurs priviléges qui les rendoient insuppor- « tables au roy. Toutesfois, les conseillers du roy n'estoient

« pas tous de mesme advis, en la manière de procéder contre « les Flamans; et aucuns estoient d'opinion, comme Ruiz « Gomes de Sylvia, le duc de Feria et le confesseur de Sa « Majesté, qu'on les devoit ranger à leurs devoirs plustôt avec « la douceur et bénignité, veu que l'on sçavoit qu'ils estoient « gens hautains et indomptables par la force [1]. »

Aussitôt que Marguerite apprit ce qui avait été résolu à Madrid, elle se hâta d'écrire au roi, afin de s'efforcer de faire changer une si funeste détermination. Elle lui exposait que les Pays-Bas jouissaient d'une paix profonde; que la religion et l'autorité du roi y étaient respectées; que les ressources et les soldats qui avaient suffi pour rétablir l'ordre suffiraient pour le maintenir. « Une armée nouvelle, ajoutait-elle, causera des « frais considérables au roi en même temps qu'elle ruinera les « Pays-Bas; si de vagues rumeurs ont porté à l'exil un grand « nombre de familles d'artisans et de marchands, un plus « grand nombre fuiront en apprenant que les troupes étran- « gères s'approchent, parce qu'ils craignent à la fois d'être « privés du commerce par la guerre et d'être contraints à « nourrir de grandes armées. Il faut y ajouter la terreur des « peuples qui croiront qu'on ne réunit tant de soldats que pour « les punir, et le mécontentement des nobles qui verront « méconnu le zèle qu'ils ont mis à calmer les séditions. Les « troupes allemandes, dévouées à Luther, rapporteront l'hé- « résie dans les Pays-Bas. Je prévois que de là naîtront de « sanglantes guerres civiles qu'entretiendra pendant long- « temps la haine implacable des peuples. C'est pourquoi je « vous supplie de toutes mes forces de renoncer à l'emploi

[1] GABRIEL CHAPPUYS, *Hist. gén. de la guerre de Flandre*, p. 52.

« intempestif des armes; conduisez-vous en père plutôt qu'en « roi, et assurez, par votre sagesse, la continuation de la « paix [1]. »

Au moment où ces stériles représentations parvenaient à Madrid, le duc d'Albe s'embarquait pour l'Italie, afin d'y réunir son armée. Les lettres de Marguerite l'y suivirent; elle l'engageait à considérer s'il ne serait pas plus utile de congédier une partie de son armée et de ne pas irriter, par des frais et des armements superflus, des provinces tranquilles et obéissantes; elle ajoutait que le remède à coup sûr était pire que le mal.

Le duc d'Albe se contenta d'alléguer les ordres du roi. Son armée avait déjà commencé à traverser les défilés des Alpes. Elle était moins nombreuse qu'on ne l'avait cru d'abord, mais toute d'élite, car elle comprenait, outre les compagnies italiennes, tous les vétérans espagnols des garnisons de Milan et de Naples, dont quelques-uns avaient gardé l'amer souvenir des insultes qu'ils avaient subies lorsque Philippe II avait été contraint de les rappeler des Pays-Bas.

L'infanterie obéissait à Alphonse d'Ulloa, à Sanche de Londogno, à Julian Romero et à Gonzalve Bracamonte, les quatre plus intrépides mestres de camp de ce temps. Elle était à peu près de huit mille hommes. La cavalerie en comprenait environ deux mille. Elle était conduite par Ferdinand de Tolède, fils naturel du duc d'Albe, qui avait pour mestre de camp l'Italien Chiapini Vitelli, fameux par ses talents militaires. Deux

[1] STRADA. — Viglius écrit aussi : « Multis certe ducis Albani Hispanorumque militum adventus ingratus formidolosusque est... Omnes Hispanum hospitem abhorrent. »

chefs non moins renommés, François Paccioti d'Urbin et Gabriel Serbelloni, grand prieur de Hongrie, dirigeaient les ingénieurs et l'artillerie. Parmi les capitaines qui commandaient les différents corps de cette armée, se trouvaient Sanche d'Avila, Christophe de Mondragon, Nicolas Basta, Charles d'Avalos, tous sortis des camps de Charles-Quint. On y remarquait pour la première fois un corps de soldats armés de mousquets. Jusqu'à cette époque, ces armes n'avaient été employées qu'à la défense des remparts. Ceux à qui elles avaient été confiées avaient été choisis parmi les plus braves, et chacun s'inclinait avec respect devant eux, lorsque l'on entendait retentir le commandement : *Afuera, adelante los mosqueteros* [1].

Cette armée franchit lentement le mont Cenis et descendit, au mois de juillet, dans la Franche-Comté. Un grand nombre de gentilshommes français accoururent pour la voir quand elle passa près des frontières de la Lorraine. Quelques-uns d'entre eux, liés au parti des huguenots, étaient animés de sentiments hostiles et regrettaient de ne pouvoir la détruire avant qu'elle allât combattre leurs coreligionnaires des Pays-Bas. Il n'y fallait point songer; cette armée était trop redoutable; déjà elle était entrée dans le comté de Luxembourg, où le duc d'Albe trouva le comte d'Egmond, qui s'était rendu au-devant de lui pour le saluer; ils s'embrassèrent [2].

Le 22 août, le duc d'Albe arrive à Bruxelles, muni de pouvoirs dictatoriaux. Le 9 septembre, il fait arrêter les comtes d'Egmond et de Hornes à l'hôtel de Culembourg, où avait retenti, pour la première fois, le cri de : *Vivent les Gueux!* Quelques

[1] Brantôme.
[2] Van Meteren, p. 53.

historiens rapportent que le comte d'Egmond remit son épée en disant : « Je ne m'en suis jamais servi que pour la gloire du « roi. »

Quinze cents hommes d'armes espagnols conduisirent, au milieu d'un silence profond dicté par la terreur et la stupéfaction [1], les comtes d'Egmond et de Hornes à la citadelle de Gand. Jean Van Straelen, bourgmestre d'Anvers, et Jean Casembroot de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmond, furent enfermés à Vilvorde.

Deux conseillers espagnols, investis de toute la confiance du duc d'Albe, Jean de Vargas et Louis del Rio [2], présidèrent aux interrogatoires du comte d'Egmond ; citons-en quelques fragments :

« Interrogé s'il a permis aux sectaires tenir les presches et « faire les exercices à Gand, Bruges et aultres lieux de son « gouvernement,

« Dict qu'il s'en rapporte à ce que par escript il en auroit « donné à Madame à son retour de Flandres.

« Interrogé si par son auctorité privée il feit assembler les « quatre membres de Flandres affin qu'ils demandassent à « Madame l'assemblée des estats généraulx,

« Dict qu'il n'a jamais fait assembler les quatre membres de « Flandres à ceste fin.

[1] Tristi primum silentio populi hærere, mox Albani artes agnoscere. STRADA, l. VI.

[2] Authoritas pene omnis ad unum hispanum licentiatum Joannem Vargas reducta fuit. *Vita Viglii*, p. 52. — Omnium vero maxima authoritas est apud Vargam cujus judicio stant, caduntque res nostræ, adversus quem tantum populi odium est, ut ipso regnante, ad quietem reduci res nostras boni omnes desperent. Doctor a Rio una cum Varga. *Ep. Viglii ad Hopp.*, pp. 458 et 637. Comparez *ibid.*, pp. 451 et 544.

« Interrogé si tout ce que Bacquerzelle a faict au païs de « Flandres a esté par son ordonnance,

« Dict qu'il emploia le dit Bacquerzelle à Gand, Ypre et « Audenarde, et sa charge fut seulement pour faire cesser les « presches.

« Interrogé si le 24e d'aoust 1566 il a dict à Bourlut, pen- « sionnaire de Gand, qu'il advertist le magistrat dudit Gand que « les presches se pouvoient faire librement, mais que l'on « preschat dehors les villes et que l'inquisition seroit ostée,

« Dict qu'il ne sçait avoir tenu le dict propos à Bourlut, « mais si quelque chose il leur a dict, ce avoit esté selon la « détermination de Madame de Parme.

« Interrogé si ayant esté adverty au commencement du mois « d'octobre 1566 que au chimetière de Saint-Jacques, à Gand, « estoient assemblez jusques à mil cincq cens sectaires pour y « faire enterrer un mort, il escripvit de Sotteghem aux magis- « trats de Gand qu'il estoit raisonnable que place leur fust « donnée pour enterrer corps morts,

« Dict qu'il escripvit que lieu leur seroit donné en terre « prophane et aux champs.

« Interrogé si lui estoit à Ypre lorsqu'on commencha à « rompre les églises, il fut requis par le magistrat qu'il voullust « assister le dict magistrat pour ung jour ou deux, il res- « pondit qu'il estoit appelé à la court, et luy demandans ceulx « du magistrat que, au cas que les sectaires vouldroient faire « quelque force, ils pourroient user de contreforce et mectre « l'artillerie sur les murailles, il respondit, tournant le dos, « qu'il n'avoit telle charge, et incontinent se partit de la ville,

« Dict que ceux de Ypres ne lui demandèrent ce que con- « tient le dict interrogat.

« Interrogé sy lorsque ceulx d'Armentières luy dirent que
« par armes l'on deust résister aux sectaires, il respondit qu'il
« ne se debvoit point faire,

« Dict qu'il n'est pas ainsy...

« Interrogé comme lorsqu'on saccagea les églises et furent
« commis aultres sacriléges, le nombre des catholiques et gens
« de bien estoit plus grand que celuy des sectaires et sacri-
« léges, pourquoy ne leur fut résisté par l'ayde et assistance
« d'aulcun personnage principal, à qui les sectaires eussent eu
« respect, et comment l'on n'empescha les dommages et sacri-
« léges advenus,

« Dict qu'il ne peult sçavoir si les bons estoient plus que les
« maulvais, toutes fois les bons n'osoient prendre les armes,
« et les maulvais les avoient en mains [1]. »

Quel était le crime du comte d'Egmond? Une grande faiblesse vis-à-vis des obsessions qui l'entouraient, jointe au souvenir d'un courage à toute épreuve dans les combats qui lui assurait une haute influence. Personne n'eût plus loyalement servi Philippe II contre Charles IX : personne n'avait plus contribué à affaiblir son autorité dans les Pays-Bas, en paraissant toujours la combattre, lors même qu'il ne cherchait qu'à l'affermir en lui donnant des bases plus nationales.

« Sa fidélité était hors de doute, dit un des meilleurs histo-
« riens des troubles du seizième siècle ; mais, entraîné par un
« esprit trop facile, il avait été, s'il est permis de le dire, cou-
« pable de trop de bonté. Il s'était prêté aux projets des factieux
« parce qu'ils lui offraient le prétexte de la liberté publique, et

[1] *Interrogatoires du comte d'Egmond*, publiés par M. le baron de Reiffenberg.

« il l'avait fait avec d'autant plus de constance qu'il eût craint.
« en s'y opposant, de perdre la faveur et l'amour du peuple [1]. »

Revenons à Marguerite de Parme. Peu de jours après l'arrivée du duc d'Albe, qu'elle avait accueilli avec une grande froideur, elle écrivit au roi pour se plaindre du commandement militaire dont il était investi, ce qui compromettait sa propre autorité et la paix des Pays-Bas. « Déjà, disait-elle, on « peut évaluer le nombre de ceux que le fardeau accablant du « logement des soldats, la crainte des troubles ou celle d'un « châtiment sévère, ont conduits dans les pays étrangers, à cent « mille personnes. » Deux jours après l'arrestation des comtes d'Egmond et de Hornes, elle écrivit de nouveau au roi. Après avoir tracé succinctement le tableau de tout ce qui s'était passé, sans y mêler des plaintes indignes de son rang et de son caractère, elle le conjura, avec de nouvelles instances, de lui permettre d'abandonner, accablée de soucis et d'infirmités, un gouvernement dans lequel elle ne conservait qu'une si faible part.

Enfin, au mois de décembre 1567, elle reçut la réponse du roi qui, après quelques feints regrets sur sa retraite, lui donnait pour successeur le duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas. La dernière lettre qu'elle adressa à Philippe II, remarquable par la noblesse et la sagesse qui y règnent, mérite d'être citée. Elle y rappelle les difficultés de son administration et l'heureuse pacification des Pays-Bas. « Je ne puis, « continue-t-elle, cacher à Votre Majesté ce qui peut

[1] Vir haud dubie spectatæ fidei sed ingenii facilitate in partes abstractus, si dicere licet, nimia bonitate hactenus peccaverat. Ordinis sui factiosis consiliis quia speciem præferebant publicæ libertatis pertinacius adhæserat pudore adversandi ne multitudinis gratiam benevolentiamque amitteret. Nic. Burgundus, p. 405.

« troubler complétement la situation actuelle des choses. La « crainte des supplices, que la présence d'une armée considé- « rable a fait naître, a engagé un grand nombre d'habitants. « peu certains d'obtenir leur pardon. à se retirer dans d'autres « pays. au grand détriment de celui-ci. Je tremble que les « mêmes motifs ne réduisent ceux qui se trouveront retenus « dans les Pays-Bas et dans l'impossibilité de fuir, à se pré- « cipiter dans les émeutes et dans les conspirations. La terreur « est chez les Belges un mauvais moyen de se faire respecter. « Ceux qui voudront suivre la voie de la rigueur feront peser « plus de haine sur le nom espagnol qu'ils ne lui acquerront « de gloire. Ils livreront les Pays-Bas aux guerres civiles et « aux armes des étrangers, jusqu'à ce qu'enfin il n'y reste plus « rien debout. Je viens donc supplier Votre Majesté de préfé- « rer le repentir de ses sujets à leur châtiment [1]. »

Peu de jours après, Marguerite quitta les Pays-Bas, « lais- « sant grande réputation de sa vertu et ung regret de son par- « tement ès cœur des subjectz de pardeça, lequel s'augmenta « bien depuis, voires continuellement, après qu'on eust gousté « des humeurs et complexions de son successeur [2]. » Toutes

[1] STRADA.

[2] RENOM DE FRANCE, I, 46, 8; *Ep. Viglii ad Hopp.*, pp. 439 et 441. — Viglius, président du conseil privé, partageait toutes les craintes de Marguerite de Parme. « Le duc d'Albe, écrit-il à Hopperus le 14 janvier 1567 (v. st.), m'a, jusqu'à ce moment, peu entretenu de la direction des affaires publiques, et je crains fort que désormais les délibérations ne soient fort difficiles, si elles sont dirigées par les passions et les tendances de quelques hommes. J'ai toujours cru que les choses modérées étaient les seules durables : si le duc pense autrement, s'il frappe également les bons et les méchants, je crains que les affaires ne se terminent point comme nous le désirons... Que le roi daigne me choisir un successeur :

les villes lui envoyèrent des députés pour protester de l'affliction qu'elles ressentaient de son départ, et les nobles des diverses provinces l'accompagnèrent jusqu'aux frontières d'Allemagne. Au moment où elle recevait leurs adieux, elle voyait déjà s'accomplir les malheurs qu'elle avait prophétisés.

Le duc d'Albe n'avait pas attendu l'absence de Marguerite pour poursuivre ses desseins. Son premier soin avait été de créer un nouveau conseil, dans lequel il concentrait toute l'autorité, et qu'il appela le conseil des troubles, bien que les peuples ne le connussent que sous le nom de conseil de sang. Le duc d'Albe le présidait. Parmi les autres membres se trouvaient Louis del Rio, Jérôme de Roda, Jacques Maertens, Jacques Hessele et Jacques de Blaesere, les deux premiers Espagnols, les trois derniers Flamands. Remarquons, en passant, que l'établissement du conseil des troubles était une violation patente des priviléges de la Flandre, qui portaient qu'aucun accusé ne pouvait être enlevé à ses juges naturels [1].

Le duc d'Albe fit citer le prince d'Orange, les comtes de Nassau, d'Hoogstraeten, de Culembourg, et les chefs du parti des nobles qui avaient adhéré au compromis de Bréda. Toutes les poursuites ne s'adressaient point toutefois à des accusés contumaces ou fugitifs. Le 16 janvier 1567 (v. st.), quatre-vingt-quinze bourgeois de Gand reçurent l'ordre de comparaître au conseil des troubles. Le lendemain, quarante-huit autres bourgeois de la même ville furent également ajournés. Ils furent tous condamnés au dernier supplice. Le

vingt ans de services me donnent le droit de le demander. Vous ne sauriez croire, mon cher Hopperus, combien il me parait triste, à mon âge, de me soumettre à la férule d'un nouveau maître. »

[1] Gabriel Chapuys, p. 63.

29 mars, Viglius écrivait que le duc d'Albe avait déjà traduit devant son tribunal plus de quinze cents personnes [1].

Malgré cette rigueur, l'agitation recommence. On raconte que le duc d'Albe a conseillé autrefois à Charles-Quint la destruction complète de la ville de Gand insurgée [2]; qu'il a proposé d'immoler les naturels de l'Amérique; que sa cruauté contre les protestants a été extrême dans les guerres d'Allemagne; qu'il a soutenu, aux conférences de Bayonne, qu'il fallait exterminer les huguenots en France, et qu'il a fait engager Charles IX, par le sieur de Castelnau, à les traiter comme il traiterait lui-même le comte d'Egmond. Ces bruits, joints aux supplices qui ont déjà eu lieu, répandent de toutes parts l'inquiétude et l'effroi, dont le double symptôme est, comme l'a annoncé Marguerite, d'une part la formation de bandes de pillards et d'incendiaires recrutés dans la lie des sectaires, de l'autre, l'émigration de toutes les familles riches ou industrielles, attachées à la réforme, qui emportent avec elles, sous un ciel étranger, leurs pénates, leurs trésors et leur intelligente activité.

Dans les premiers jours de janvier 1567, trente-six hommes, armés d'arquebuses et de pistolets, se présentèrent dans l'église de Reninghelst. Ils pillèrent tous les ornements sacrés qui étaient d'or et d'argent et brûlèrent les autres; puis, ils emmenèrent avec eux trois pauvres prêtres qu'ils avaient arrachés de l'autel. Un ministre, nommé Jean Michiels, accompagnait cette cohorte recrutée parmi les *bosch-gueusen*

[1] *Epist. Viglii*, p. 414.

[2] Invisum Belgis ipsius nomen, nam et Gandam civitatem ob rebellionem anni 1540 suaserat funditus evertendam. *Hist. ep. Ypr.*, p. 41.

(gueux des bois); à ses côtés, marchait un sectaire qui avait autrefois été bourreau. Ce fut lui qui exécuta la sentence prononcée par le ministre en vertu du vingtième chapitre de la prophétie d'Ézéchiel. A onze heures de la nuit, au clair de lune, les trois prêtres furent cruellement mis à mort sur une butte située près du Moulin-Noir, entre Dranoultre et Neuve-Église. Le lendemain on retrouva leurs corps à demi cachés dans les joncs d'un ruisseau à la lisière d'un bois. Les meurtriers s'étaient éloignés en se dirigeant vers Wulveringhem « pour y oster les idoles, comme ils disoyent [1]. » Ailleurs les mêmes désordres se reproduisirent. A la grande tempête de 1566 succédait, pour la Flandre, d'autres tempêtes plus longues et non moins terribles, qu'annonçaient des crimes isolés et des attentats imprévus.

Selon des récits évidemment exagérés, cent mille familles avaient quitté les Pays-Bas pour aller exercer, dans des contrées plus paisibles, leurs métiers et leurs arts. La plupart suivirent la même route que les émigrations qui s'étaient formées en Flandre depuis le règne de Charles de Danemark. Elles obtinrent aisément, de la reine Élisabeth, l'autorisation de se fixer dans quelques villes pauvres et peu peuplées qui, grâce à leur séjour, devinrent bientôt le centre d'un grand commerce d'étoffes de laine jusqu'alors inconnues en Angleterre. Telles furent les villes de Norwich, de Sandwich, de Colchester, de Southampton, de Maidstone, de Canterbury. Au quatorzième siècle, les ouvriers flamands, appelés par Édouard III, s'étaient aussi fixés à Norwich et à Colchester.

[1] *Documents* publiés par M. Gachet, *Bull. de la Comm. d'hist.*, XV, p. 260.

L'exil des habiles représentants de notre industrie expirante allait de nouveau enrichir l'Angleterre, si grande et si orgueilleuse aujourd'hui, en face de nos ports déserts.

Les migrations religieuses des Flamands avaient commencé sous Henri VIII, comme nous l'apprend cette vieille chanson qui rappelle l'introduction de la draperie flamande et celle du houblon que l'on ne cultivait pas en Angleterre avant l'arrivée des émigrés de Flandre :

> Hops, reformation, bays and beer
> Came into England all in a year [1].

En 1550, Édouard VI avait accordé aux Flamands réfugiés dans ses États pour motifs de religion la permission d'avoir une église à Austin-Friars, où avaient été ensevelis quelques-uns de leurs ancêtres, qui s'étaient associés au quatorzième siècle à l'insurrection de Walter Tyler [2].

[1] A ces vers ajoutons quelques lignes empruntées à Hume : « It was not till the end of the reign of Henry VIII that any salads, carrots, turnips or other edible roots were produced in England. These vegetables were formerly imported from Holland and Flanders. Queen Catherine, when she wanted a salad, was obliged to despatch a messenger thither on purpose. The use of hops and the planting of them was introduced from Flanders about the beginning of this reign. » — Presque tous les légumes que l'on vendait en Angleterre venaient de Flandre.

[2] In the rebellion of Wat Tyler, they executed many Flemings as well as Englishmen : they brought thirteen Flemings out of the Augustine Friars' church in London, and seventeen out of another church, and thirty-two in the Vintry, and so in other places of the city, also in Southwark, all which they beheaded, except they could plainly pronounce « bread and cheese, » for if their speech sounded anything on « brot » or « case, » off went their heads as a sure mark they were Flemings. *Acta regia.*

En 1560, le ministre de l'église flamande d'Austin-Friars se nommait Jean Uutenhove. Il avait fondé en 1547, à Canterbury, sous la protection de l'archevêque Cranmer, une église de réfugiés, la première qui existât en Angleterre. Sous le règne de Marie, la congrégation d'Austin-Friars fut dissoute ; mais, aussitôt après sa mort, Jean Uutenhove, qui avait habité tour à tour à Emden, en Pologne, et à Francfort, revint en Angleterre, accompagné du ministre Pierre de Loen, auquel les princes allemands avaient remis des lettres de recommandation pour la reine Élisabeth.

Sandwich fut, après Londres, la première résidence des émigrés flamands. Ce fut de là qu'ils dirigèrent vers la West-Flandre ces fatales armées de fauteurs de désordres, et notamment une expédition composée de quinze cents *gueux*, qui se rendit aux conventicules de Poperinghe, à l'appel du ministre Jean Michiels, le sacrificateur du Moulin-Noir de Dranoultre. Jean Michiels était venu lui-même d'Angleterre.

De Sandwich, les réfugiés flamands se répandirent à Norwich et à Colchester, et ce furent eux qui communiquèrent leurs arts aux districts depuis si manufacturiers de Coxall, de Braintree et de Hastings [1]. François de la Motte, d'Ypres, con-

[1] Assonleville écrivait à Granvelle : « Aux maux causés par les troubles de la religion se joignent la cherté des grains et la misère du peuple causée par la cessation du trafic. Le pays se dépeuple tellement qu'on voit journellement gens de ce pays aller en Angleterre avec leurs familles et leurs instruments, et jà Londres, Sandvich et le pays à l'environ est si plain que le nombre surpasse trente mille testes. La royne a assigné à ceux qui viennent journellement une aultre ville maritime, grande et vide, nommée Norwich, pour y faire leurs mestiers, et là pense se refaire de nostre despouille ; et certes elle ne s'abuse pas, car par tels moyens est encommenchié la drapperie d'Angleterre, à la destruction

tribua surtout à la fondation de l'industrie de Colchester : son fils fut alderman à Londres.

Un autre bourgeois d'Ypres, Thomas Bonnet, peut-être frère du célèbre ministre Sébastien Bonnet, devint maire de Norwich. En 1569, les ministres de Norwich étaient Théophile Ryckewaert et Antoine Algoet, qui, trois ans auparavant, avaient donné à Ypres le signal du pillage et de la dévastation

Lorsque ces communautés protestantes apprenaient que leurs coreligionnaires des Pays-Bas se trouvaient exposés à quelque grand péril, elles ordonnaient des jeûnes solennels et des prières pour que le ciel conservât à leurs frères une patrie souillée par leurs excès, où elles espéraient tôt ou tard pouvoir les rejoindre.

« L'an 1572, le 25e jour de septembre fut célébré ung « jeusne publicq; la raison estoit pour ce que monsieur le « prince d'Orange estoit venu aux Pays-Bas avec une nou- « velle armée d'Allemaigne pour essayer à délivrer le pays et « les povres églises hors de la main du duc d'Albe, ce cruel « tiran, et aussi principalement pour ce que les églises de la « France estoient en une merveilleuse et horrible calamité « extrême pour ce qu'un horrible massacre avoit esté fet à « Paris, le 24e jour d'aoust passé, et pour la consolation d'eux « et des Pays-Bas et pour prier le Seigneur à leur déli- « vrance. »

« Le 23 juillet 1579 fut célébré le jeusne après la prinse

de la nostre. Jà on dit que toutes les sepmaines vient de Sandvich en Anvers une navire chargée de sayetterie, batinerie, bayes et semblables denrées qui solloient aller d'icy là. » GACHARD, *Corr. de Philippe II*, I, p. 392.

« de Mastrick par les Espagnols, priant Dieu avoir pitié de « son église des Pays-Bas où les affaires sont à présent en hor-« rible confusion, et aussy priant Dieu que ses églises en ce « pays ne soient troublées pour la venue du duc d'Alençon, de « laquelle on parle beaucoup. »

« Le 28 d'avril 1580, le jeusne fut célébré pour garder de « guerre et de peste et pour préserver les povres églises de « Flandres et France des efforts de leurs ennemis. »

« Le 6 d'avril 1581, le jeusne fut célébré pour prier Dieu « nous garder contre de grands changemens et révolutions « apparentes au pays de Flandre et par-deçà. »

« Le jeusne fut publié le 17 d'aoust 1585, auquel jour « toutes les églises estrangères le célébroient à cause des « nouveaux troubles de France et du siége extrême de la « ville d'Anvers par le prince de Parme. »

Cependant en Angleterre même l'existence de ces communautés n'était pas constamment heureuse et paisible. Leur zèle pour les opinions désorganisatrices de Jean de Leyde leur attirait des persécutions jusque dans le giron du protestantisme, et l'on vit, en 1575, deux Flamands, Jean Pieters et Henri Turwert, conduits au bûcher comme anabaptistes [1].

Les Anglais se montraient d'ailleurs pleins de jalousie contre les Flamands. Bien que la reine Élisabeth eût ordonné que l'on prît des mesures afin de les protéger, on leur annonçait sans cesse les vengeances les plus terribles :

> You strangers that inhabit in this land.
> Note this same writing, do it understand,
> Conceive it well, for save guard of your lives,
> Your goods, your children and your dearest wives.

Ceci se passait sous le règne d'Élisabeth, qui revendiquait l'apostolat

En 1575, l'église flamande d'Austin-Friars formula des plaintes contre l'évêque de Londres qui avait dit « que les ana-« baptistes desjà prisonniers, s'ils demeurent obstinés, seroient « exécutez à la mort par le feu. » L'évêque de Londres, Grindall, était venu lui-même dans le temple d'Austin-Friars excommunier le ministre Hamstede, favorable aux anabaptistes.

En 1567, un relevé officiel portait le nombre des Flamands établis à Londres à 3,838 personnes, mais il s'accrut considérablement en 1585, année où émigra, dit-on, le tiers des ouvriers d'Anvers.

D'une de ces familles flamandes réfugiées en Angleterre sortit John Pym, membre du long parlement au dix-septième siècle. Le juge inique de Charles Ier serait-il le petit-fils du doyen Liévin Pym, qui avait lui-même trouvé un juge inique dans le peuple ?

A une autre de ces familles appartenait une femme, dont la célébrité n'a pas franchi la limite du domaine des lettres : mistress Ann Radcliffe.

Goswin Vander Beke, de Gand, et d'autres Flamands, avaient obtenu de la reine Élisabeth la permission de fonder à Londres une corporation qui compta, en 1606, parmi ses membres, le roi Jacques Ier. Ils se montrèrent reconnaissants de cette faveur, car l'on remarque les noms de Gilles Huereblock, de Pierre Decoster, de Pierre Vande Walle, de Roger Van Peene et de plusieurs autres d'entre eux, parmi les marchands qui

de la tolérance religieuse. D'un autre côté, elle excusait Thomas Heather d'avoir conclu un pacte avec le diable. Voyez les *Actes* de Rymer (23 janvier 1574).

prirent part, en 1588, à l'emprunt fait par la reine Élisabeth à la cité de Londres [1].

Clarendon a soin de remarquer qu'à côté de l'avantage commercial que retirait l'Angleterre de la présence des réfugiés flamands, il y avait pour elle l'avantage politique d'avoir, par leur intermédiaire, des relations suivies et une incontestable influence dans tout ce qui se passait aux Pays-Bas [2].

Tandis que la Flandre, le Hainaut et le Brabant voient se multiplier les procès criminels, le baron de Montigny est arrêté en Espagne. Quel défenseur conserveront les intérêts des Pays-Bas dans cette cour d'Aranjuez qu'éclaire à peine le pâle reflet d'une volonté inflexible? L'héritier même du trône d'Espagne, le fils unique de Philippe II. L'histoire l'affirme et Schiller a fait passer le témoignage de l'histoire dans la poésie, quand il prête au jeune prince cette exclamation pleine d'enthousiasme : « O Flandre! ô paradis de mon imagination! « Des provinces si riches, si florissantes, un grand et puissant « peuple et aussi un bon peuple. Être le père de ce peuple, « pensai-je, quelle jouissance divine ce doit être ! » Don Carlos disparut bientôt aussi dans les ténèbres d'une prison.

De Madrid aux Pays-Bas, on ne trouve que des échos de deuil.

[1] **John Southerdern Burn**, *Foreign refugees.*

[2] The wealth of those places marvellously increased, and besides the benefit from thence the queen made use of them in her great transactions of state in the Low Countries, and by the mediations and interposition of those people, kept an useful interest on that party in all the foreign dominions where they were tolerated. **Clarendon**, *Hist. of the Reb.*, II, p. 141. — « The cause of her quietness, dit quelque part Walsingham en parlant d'Élisabeth, proceeded of her neighbours' unquietness. »

Le 30 mai 1568, les enfants de l'école Saint-Jérôme chantèrent, à Gand, les lamentations de Jérémie. Tous les habitants fondaient en larmes en les appliquant aux malheurs dont ils étaient les témoins. Quatre jours après, les comtes d'Egmond et de Hornes furent conduits de Gand à Bruxelles : tandis qu'on les jugeait, les troupes espagnoles occupaient les places publiques « avec une batterie de tabourins et de phiffres « si piteuse, porte la relation de Montdoncet, qu'il n'y avoit « spectateur de si bon cœur qui ne paslit et ne pleurast d'une « si triste pompe funèbre. » Les comtes d'Egmond et de Hornes invoquèrent inutilement les priviléges de l'ordre de la Toison d'or. Le duc d'Albe ne s'y arrêta point. Les communes flamandes ne les avaient pas respectés davantage quand elles décapitèrent Gui d'Humbercourt.

Il était onze heures du soir lorsque l'arrêt fut rendu. Le comte d'Egmond dormait profondément. On l'éveilla pour lui lire sa sentence, qui était à peu près conçue en ces termes : « Don Alvarez de Toledo, duc d'Albe, ayant veu le procès « criminel entre le procureur général du roi, acteur, contre « Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmond, gouverneur « des provinces de Flandre, d'Artois, etc., et Philippe de « Montmorency, comte de Hornes, amiral des Pays-Bas, etc., « comme aussi les informations, escrits et instruments dudit « procureur, faicts et exhibés par luy, et les confessions des- « dits seigneurs défendeurs, leurs responses, escrits, muni- « mens produits pour leur décharge; desquels appert qu'ils « ont commis crime de lèse-majesté, qu'ils ont favorisé les « rebelles et adhérans des alliances et horribles conspirations « du prince d'Orange et autres seigneurs du pays et prins les « nobles confédérés en leur protection; considéré aussi les

« mauvais services faicts en leurs gouvernements au regard « de la conservation de la sainte catholique foi, contre les « meschants troubleurs et rebelles de la sainte Église catho- « lique et romaine et du roy; et, en outre, ayant reveu ce qui « estoit à voir au mesme procès : Son Excellence, avec ceux « de son conseil, a approuvé toutes les conclusions du pro- « cureur, et partant déclare lesdits comtes coupables du « crime de lèse-majesté et de rébellion, et que, comme tels, « ils doivent estre décapités et leurs testes mises en place « publique, afin qu'un chascun les puisse voir, où ils demeu- « reront jusqu'à ce qu'il plaira à Son Excellence en ordonner « autrement, défendant, sur peine de la vie, de les ôter plus « tost, à fin que ce chastiment des meschants actes et forfaicts « qu'ils ont commis soit exemplaire. Déclarant, en outre, tous « leurs biens estre confisqués au profit du roy, soit meubles « ou immeubles, droits, actions, fiefs et héritages de quelque « nature qu'ils puissent estre, et qui seront trouvés leur appar- « tenir en quelque lieu que ce puisse être.

« Donné à Bruxelles, le 4 de juing l'an 1568. »

Au-dessous se trouvait la signature du duc d'Albe.

Le comte d'Egmond s'attendait peu à cette condamnation. Il répondit qu'il ne craignait point la mort, dette inévitable de tous les hommes, mais que ce qui lui était le plus douloureux, c'était l'atteinte portée à son honneur. « Voilà une sévère « sentence ! répéta-t-il après quelques moments. Je ne pense « pas avoir offensé le roi au point de mériter une punition « aussi terrible. Toutefois, si je me suis trompé, que ma mort « soit l'expiation de mes fautes, mais qu'on ne déshonore point « les miens pour l'avenir, qu'on épargne à ma femme et à mes « enfants le double malheur de ma fin et de leur ruine! Mes

« glorieux services d'autrefois méritent bien quelque miséri-
« corde. »

Des sentiments non moins nobles respirent dans une lettre adressée à Philippe II, qu'il écrivit aux premières heures de cette journée, dont il ne devait pas voir la fin.

« Sire,

« J'ay entendu la sentence qu'il a pleu à Vostre Majesté
« faire décréter contre moy. Et combien que jamais mon
« intention n'ait esté de riens traicter ni faire contre la per-
« sonne ni le service de Vostre Majesté, ne contre nostre
« vraye ancienne et catholique religion, si est-ce que je prends
« en patience ce qu'il plaist à mon bon Dieu de m'envoyer.
« Et si j'ay, durant ces troubles, conseillé ou permis de faire
« quelque chose qui semble autre, n'a esté toujours que avecq
« une vraye et bonne intention au service de Dieu et de Vostre
« Majesté et pour la nécessité du temps. Par quoy, je prie à
« Vostre Majesté me le pardonner et avoir pitié de ma pauvre
« femme, enfans et serviteurs, vous souvenant de mes ser-
« vices passez. Et sur cest espoir m'en vais me recommander
« à la miséricorde de Dieu.

« De Bruxelles, prest à mourir, ce 5 de juin 1568.

« De Vostre Majesté très-humble et loyal vassal et servi-
« teur, LAMORAL D'EGMOND. »

Le comte d'Egmond s'était pieusement confessé à l'évêque d'Ypres, qui avait inutilement tenté une dernière démarche en sa faveur. Celui-ci lui avait indiqué l'Oraison dominicale comme la prière qui pouvait le mieux sanctifier ses derniers moments. Mais aussitôt que le comte d'Egmond prononça ces mots :

« Notre père..., » ses yeux se remplirent de larmes et il ne put continuer ; il s'était souvenu que ses nombreux enfants n'auraient bientôt d'autre père que celui qui, du haut des cieux, est invoqué par tous les hommes.

Cependant on dressait sur la place du marché, vis-à-vis de l'hôtel de ville, un vaste échafaud couvert de drap noir. Devant un crucifix d'argent, on avait placé deux coussins. Plus haut s'élevaient deux pieux hérissés de fer. Vingt-deux enseignes espagnoles entouraient la place pour maintenir le peuple, dont l'indignation était si vive, que le bourreau s'était caché pour éviter ses outrages, laissant à l'huissier à la verge rouge le soin de présider aux apprêts du supplice.

A dix heures du matin, le comte d'Egmond parut, suivi du mestre de camp don Julian Romero [1], du capitaine Salinas et de l'évêque d'Ypres, tous vêtus de deuil. Il traversa lentement les compagnies espagnoles rangées en ordre de bataille ; ces soldats étrangers, dont plusieurs l'avaient eu pour capitaine dans leurs glorieuses campagnes, ne pouvaient retenir leurs larmes en recevant ses adieux. Arrivé sur l'échafaud, il prononça quelques paroles en rappelant ses services, et ajouta que son seul regret était de ne pouvoir répandre son sang au service du roi. Il semblait toutefois que, malgré sa résignation, le souvenir de ses exploits l'attachât à la vie, et que, par ces discours mêmes il cherchât à la prolonger. « N'y a-t-il « point de grâce? » dit-il enfin au capitaine Salinas en se tournant vers lui. Quand il reçut pour réponse un signe de tête négatif, on vit un mouvement convulsif errer sur ses

[1] D'après Renom de France, Julian Romero avait engagé le comte d'Egmond à fuir pendant la nuit qui précéda son arrestation.

lèvres, et ce fut avec une émotion visible qu'il ôta son manteau et qu'il s'agenouilla. Le bourreau leva aussitôt la hache, et le sang du comte d'Egmond rejaillit sur l'aube blanche de l'évêque d'Ypres [1]. Au même moment, un rideau s'était abaissé sur cette scène tragique, et le peuple n'avait appris ce qui s'était passé qu'en voyant placer sur l'un des pieux ferrés la tête sanglante du vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines [2].

« Ce fut l'an quinze cent soixante-huit que Bruxelles vit « s'accomplir l'acte qui nous frappa de stupeur.

« Un prince de grande autorité, le comte d'Egmond, se « laissa conduire, comme un mouton, au sacrifice.

« Dans les murs de Bruxelles, hommes et femmes, tous « pleuraient sur le noble comte d'Egmond.

« Il se dirigea courageusement vers le lieu où il devait mou- « rir. Seigneurs et bourgeois, dit-il, n'y a-t-il point de grâce « pour moi, noble gentilhomme et comte infortuné? Personne « ne répondit au comte d'Egmond

« On le vit alors s'agenouiller et joindre les mains, et ses « regards s'élevèrent avec calme vers le ciel. Dieu accueille « son offrande! Dieu venge le comte d'Egmond [3]! »

Le hideux trophée que les Espagnols étalaient aux regards du peuple révéla au comte de Hornes qu'il n'avait plus rien à espérer, et il s'offrit avec courage à la même mort.

Telle fut la douleur du peuple qu'au milieu même des soldats du duc d'Albe, il baigna des linges dans le sang qui rougissait

[1] Cruor percussi aspersit togam episcopi. *Hist. ep. Ypr.*, p. 121.

[2] Strada, l. VII; *Suppl. de Strada*, p. 258; *Lettre de Thomas Stapleton*, insérée dans l'*Hist. ep. Yprensis*, p. 52; Mendock (témoin oculaire), p. 28; *Notes mss.* de Gérard Corselius.

[3] Willems, *Oude vlaemsche liederen*.

l'échafaud, et qu'il se pressa à l'église de Sainte-Claire pour baiser ces deux cercueils de plomb sur lesquels pesait le fer de la tyrannie espagnole.

L'ambassadeur de France avait assisté à toutes les péripéties de ce drame affreux, mêlé à la foule. « J'ai vu, écrivait-il à « sa cour, tomber la tête qui, par trois fois, fit trembler la « France. »

Ce même jour, 5 juin 1568, la comtesse d'Egmond était arrivée à Bruxelles, afin de visiter la comtesse d'Aremberg, dont le mari venait d'être tué en combattant contre les rebelles de Zélande. La comtesse d'Aremberg put échanger avec elle ses larmes et de vaines consolations.

Deux autorités irrécusables attestent les regrets que méritèrent les comtes d'Egmond et de Hornes. *Magna omnium commiseratione*, dit Viglius, *quale certe exemplum multis seculis hic non est visum*. Jean de Taxis dit aussi : *Magno omnium mœrore*.

Brantôme ajoute : « Il n'y eut personne qui ne pleurast « le comte d'Egmond et n'y eut Espaignol qui ne le plaignist ; « voire le duc d'Albe donna grande significance de tristesse, « encore qu'il l'eust condamné ; car c'estoit un des vaillans « chevaliers et grands capitaines qui fust au monde. Cet advis « est le plus vray. »

Brantôme eût pu nommer, parmi ceux qui pleurèrent le comte d'Egmond, Philippe II aussi bien que le duc d'Albe.

Le duc d'Albe écrivait au roi d'Espagne : « V. M. peult « considérer le regret que ça m'a esté de voir ces pauvres « seigneurs venus à tels termes et qu'il ayt fallut que moy « en fust l'exécuteur ; mais enfin je n'ay peu, ny voulu dé- « laisser ce que compète pour le service de V. M., et à la

« vérité eulx et leurs complices ont esté cause d'ung mer-
« veilleusement grand mal et dont plusieurs se ressentiront
« encores, comme je craings, beaucoup d'années; » et le roi
d'Espagne lui répondait : « Je treuve ce debvoir de justice
« estre faict comme il convient, combien que eusse fort désiré
« que ces choses se eussent peu trouver en aultres termes et
« que cecy ne soit advenu en mon temps. Mais personne ne
« peut délaisser de se acquitter de ce en quoy il est obligé [1]. »

Quels étaient les véritables auteurs de ces supplices? En Espagne, Spinosa; aux Pays-Bas, Jean de Vargas et Louis del Rio, et, bien plus que Spinosa, Vargas et del Rio, la nécessité politique et la raison d'État, dieux implacables qui exigent sans cesse du sang de leurs sacrificateurs.

[1] *Corr. de Marg. de Parme et de Philippe II*, pp. 253 et 254. — Morillon écrivait au cardinal de Granvelle le 7 juin 1568 : « Lorsqu'Egmont sortit de Gand, tout le monde ploroit... Telles sont les varietez de ce pauvre monde. Hessels m'a asseuré que quant l'on a proposé au duc la clémence, il a dit que la maladie qu'il avoit eue estoit procédée du commandement que luy avoit faict Sa Majesté si exprès d'exécuter ceste sentence, et qu'il avoit procuré de tout son povoir sa mitigation, mais que l'on avoit répondu que s'il n'y eut esté aultre offence que celle qui touchoit Sa Majesté, le pardon eust esté faict, mais qu'elle ne povoit remettre l'offense faicte si grande à Dieu, et j'entendz d'aucuns que Son Excellence a jeté des larmes aussi grosses que pois au temps que l'on estoit sur ces exécutions... Egmont a souvent faict œuvres contraires, selon qu'il a esté ambidextre pour se servir maintenant de l'ung, maintenant de l'autre, selon qu'il viendroit mieulx à propos. » *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., p. 81. — Richard Clough est bien plus exclusif que Morillon : « All men muche lamenting the count of Horne, but no man the count of Egmont for that, as the saying is, he was the first beginner. » *Lettre de Richard Clough*, 14 *septembre* 1567. — Jean le Petit rapporte que le comte de Hornes s'écria en apprenant sa condamnation : « C'est le comte d'Egmond qui est cause de tout ceci; mais il n'y a plus de remède! »

Jean Van Straelen et Jean de Backerzeele périrent comme les comtes d'Egmond et de Hornes.

Insurrection en Frise. Armements du prince d'Orange en Allemagne [1]. Défaite du comte Louis de Nassau. Mort du comte d'Hoogstraeten. Triomphe complet des Espagnols.

« Tous les esprits, écrit Jean de Taxis dans ses Commen-
« taires, attendaient avec anxiété le système qu'allait suivre
« le duc d'Albe dans la direction des affaires publiques, car
« l'on croyait que de là devait dépendre le salut ou la ruine de
« la patrie, et que la stabilité des choses serait rétablie si,
« satisfait des terribles supplices qu'il avait déjà ordonnés, il
« préférait désormais la clémence; mais qu'il était certain au
« contraire que, s'il persistait dans sa sévérité, le peuple, porté
« peu à peu à une haine implacable, s'abandonnerait un jour
« à ses vengeances. C'est pourquoi beaucoup de personnes
« pensent, et non sans raison, que le duc d'Albe négligea
« alors imprudemment l'occasion la plus favorable de confir-
« mer et de conserver à jamais la soumission des Belges, si
« promptement obtenue et si facile à assurer, pourvu qu'il
« méritât par sa modération les succès que Dieu lui avait
« accordés, et qu'il n'oubliât point que les dominations étran-

[1] Le 20 juillet 1568 paraît un manifeste du prince d'Orange intitulé : *Verclaringhe tegen den duca de Alba ende zyne grouwelycke tyrannye.* Il y expose ce qu'il a à redouter des ennemis du roi, puisqu'ils n'ont pas hésité à retenir captif son propre fils, héritier de la couronne d'Espagne. Une lettre adressée le 14 septembre à l'armée est précédée de ces mots : « Allen ende elckerlicken capiteynen, volck van wapenen ende anderen goeden ende ghetrowen crychsluyden van Nederlant, wenschet de prince van Oraengien gheluck ende salicheyt. » — Le prince d'Orange avait, dit-on, promis aux Anglais de leur rendre Calais.

« gères, odieuses à tous les peuples, ne l'ont jamais été à « aucun plus qu'aux Belges; il était d'ailleurs aisé de juger « combien il serait difficile de maintenir dans le devoir par la « force seule de si puissantes et si vastes provinces, et la « longue expérience des siècles enseignait assez que la pre- « mière condition du repos des États est de les gouverner « avec justice et modération [1]. » Vaines espérances : les supplices continuèrent [2].

Le duc d'Albe ne profita de sa puissance que pour réclamer un centième denier sur les biens meubles et immeubles et la perception régulière d'un droit de vente d'un vingtième ou d'un dixième sur l'aliénation des immeubles et des meubles [3]. Il croyait justifier ces impôts en faisant observer qu'ils existaient en Espagne sans y donner lieu à aucune plainte,

[1] Marguerite de Parme dit aussi dans une de ses lettres à Philippe II : « Il convient tousjours avoir regard que les lois et ordonnances des princes soient tellement modérées qu'elles se puissent bien exécuter. » En 1570, l'évêque de Bruges écrivait au duc d'Albe que quatre mille deux cents habitants de cette ville « s'estoient réconciliez, » et qu'il en était à peine parmi eux cent coupables de quelque délit grave d'hérésie.

[2] Nous craignons que si l'on recherche trop les confiscations et si on ne cesse de répandre le sang, on n'accuse le roi d'avarice et de cruauté... Presque tous désespèrent de la grâce royale en voyant que les procès criminels n'ont point de fin, et que déjà plus de huit mille personnes ont été proscrites et bannies, sans compter celles qui ont été frappées du dernier supplice. Nous devons prier Dieu qu'il fléchisse vers la clémence et la miséricorde le cœur du roi qu'il tient dans ses mains *Lettres de Viglius*, pp. 525 et 547.—En 1572, il y eut jusqu'à quinze mille procès criminels soumis en même temps au conseil des troubles. *Lettres de Viglius*, p. 677.

[3] Un relevé officiel fait en 1570 par Pedro de Arcanti, pour déterminer l'assiette de ces taxes, porte le revenu annuel des manufactures des Pays-Bas à 10,407,891 florins. Renom de France, II, 10, 1.

mais on y répondait avec raison que l'Espagne, ne possédant ni commerce, ni manufactures, ne pouvait se comparer à la Flandre ; que l'Espagne était d'ailleurs isolée par les Pyrénées et la mer de toute communication avec les autres nations ; que les Pays-Bas se trouvaient au contraire entourés de voisins prêts à s'emparer de leurs industries, et que rien n'avait plus contribué à les faire fleurir sous la domination bourguignonne que la suppression de la plupart des taxes et des droits de tonlieu. Les états de Flandre, les évêques de Gand, de Bruges et d'Ypres, vinrent inutilement supplier le duc de renoncer à son projet ; il leur reprocha d'attaquer la majesté royale en se mêlant de ces affaires et d'encourager par leur autorité la désobéissance du peuple. Viglius, qui partagea l'honneur de ces remontrances, fut menacé d'une sentence de mort. Le duc d'Albe avait fait entendre des paroles outrageantes pour les habitants de la Flandre, parce que là plus qu'ailleurs on murmurait contre les nouveaux impôts [1] ; leur inquiétude s'accrut, et, par une conséquence inévitable, dès que la confiance cessa, l'industrie s'affaiblit et déclina à tel point que le produit des tonlieux perçu par le roi fut réduit de moitié ; l'interruption des relations industrielles entre les Pays-Bas et l'Angleterre vint bientôt augmenter les souffrances.

Élisabeth profitait avec habileté des fautes du duc d'Albe

[1] Il sembla trop dur aux Flamans d'estre obligez non-seulement de recevoir, mais encore de nourrir eux-mesmes la servitude que le duc d'Albe vouloit introduire parmy eux, qui avoient tousjours esté gouvernez comme un peuple presque autant libre que sujet. *Relations* de Bentivoglio (trad. de Gaffardy, 1642). — Ut nulla gens liberior, ita suæ libertatis nulla usquam pertinacior vindex. MEYER, *de Rebus Flandricis*, 9.

pour favoriser les intérêts commerciaux de l'Angleterre. Sa politique protégeait à la fois les complots des huguenots de France, qui promettaient de lui restituer Calais, et ceux des Gueux des Pays-Bas, qui pouvaient lui livrer les havres de la Zélande [1]. Cinq navires espagnols, chargés de sommes considérables qui étaient destinées à l'entretien de l'armée des Pays-Bas, avaient relâché à Plymouth ; Élisabeth s'empara de ces trésors en feignant de croire qu'ils appartenaient à des marchands génois, qu'elle indemniserait tôt ou tard. Aux menaces succédèrent les représailles : les marchands espagnols, flamands et anglais furent retenus prisonniers les uns à Londres, les autres à Anvers ; mais Élisabeth ne céda point : elle savait combien, par une mesure injustifiable au point de vue de la bonne foi, elle avait réussi à affaiblir tout à coup la puissance militaire de l'Espagne. Les efforts du duc d'Albe pour obtenir justice n'avaient eu d'autre résultat que des pertes irréparables pour le commerce des Pays-Bas [2].

Tout se réunissait contre l'Espagne. Une querelle de matelots, sur quelque rive inconnue de la Floride, venait de la sépa-

[1] L'aveu de lord Burleigh est précis : « Here is all covert means to let them of the Low Countries pass home to the help of the liberty of the countrie. » *Lettre à Walsingham*, 23 avril 1571.

[2] Procul dubio Belgis funestissima Albani vindicta. TAXIS, p. 145; VIGLIUS, *Ep. ad Hopper*, p. 519. — Erant hoc tempore afflicta plurimorum pectora ob inediam. *Hist. episc. Yprensis*, p. 72. — Charles IX profita de ces démêlés pour engager les marchands anglais à préférer aux ports des Pays-Bas ceux de la France. « Establissant le commerce en mon royaume, l'on le divertit de Flandre, » porte une dépêche adressée par Charles IX au sieur de Lamothe-Fénélon, son ambassadeur à Londres. — Le duc d'Albe songea un moment à porter la guerre en Écosse avec le secours d'Hamilton, alors réfugié en Flandre.

rer de la France, où la prépondérance du parti protestant se trouvait assurée par la paix de Saint-Germain, que devait sanctionner le mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Navarre : le comte Louis de Nassau avait été appelé à Blois, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie.

Au mois d'août 1571 le comte Louis de Nassau eut plusieurs conférences avec Charles IX et Catherine de Médicis; il chercha à les convaincre qu'il leur était permis de soutenir l'insurrection du prince d'Orange. « Si Charles-Quint, disait-il, avait « renoncé, en présence des murmures des Pays-Bas, à y éta« blir l'inquisition, la pensée de l'y introduire avait été accep« tée par les cardinaux de Lorraine et de Granvelle, comme « la base des traités conclus entre la France et l'Espagne. « Philippe II n'avait été arrêté ni par son serment de respecter « les franchises du pays, ni par les soins que réclamaient les in« térêts du commerce. On savait assez combien la tyrannie du « duc d'Albe était cruelle ; et tout le peuple, aspirant à sa dé« livrance, invoquait la protection du roi, occasion rare et « favorable que Henri II avait vainement appelée de ses vœux « et qu'il ne serait peut-être pas donné à l'avenir de voir « s'offrir de nouveau. » Il représentait aussi que pour maintenir la paix intérieure en France, rien n'était plus utile que de faire la guerre au roi d'Espagne en la commençant par la conquête de la Flandre, et ajoutait que, si le roi de France voulait en recueillir tous les fruits, il n'était point douteux que ses habitants ne préférassent « la rigoureuse seigneurie de tout autre prince « que celle de l'Espagnol, » mais que ce serait déjà pour le roi « un grand honneur et une source de merveilleux profit quand « il se voudroit contenter de la moitié des taxes et impositions « qu'y lève l'Espagnol, et à ses subjets aussi pour la commo-

« dité du trafic qui est plus grand en ces quartiers qu'en « aucun autre de l'Europe. »

« Sire, portait un mémoire remis à Charles IX par le comte « de Nassau, il faut entreprendre sur les Pays Bas ; le peuple « vous appelle, l'occasion vous invite, la division vous ouvre « la porte des villes. Le prince d'Orange tient une bonne et « forte armée ; les peuples sont enclins à luy et il pourra beau- « coup vous servir : il ne demandera pas mieux, car il ne peut « se maintenir que par vostre alliance et faveur. Il faut rendre « aux villes les priviléges, restituer les immunités, augmenter « les franchises, diminuer les exactions, et l'on est seur d'avoir « les populations. Une fois en possession de cette province de « Flandre, riche et belle, l'Allemand vous redoutera comme « puissant voisin ; l'Anglois vous recherchera, ne pouvant « aisément se passer du commerce avec les Pays-Bas ; vostre « peuple s'en enrichera, et l'Espagnol, perdant le plus beau « fleuron de sa couronne, sera également ruiné de tout crédit « et autorité par toute la chrestienté. »

Charles IX parut accueillir favorablement ces propositions : il approuva tout ce qu'avait dit le comte de Nassau, relativement aux dispositions des Pays-Bas et à la faiblesse des forces espagnoles qu'on assurait être réduites à trois mille hommes, et il observa lui-même qu'une escadre de douze vaisseaux les séparerait aisément de tous les renforts attendus d'Espagne. Il protestait du reste de son désintéressement et déclarait que si on lui cédait la Flandre et l'Artois, anciens domaines de la couronne de France, il abandonnerait volontiers le Brabant, la Gueldre et le Luxembourg aux princes de l'Empire, la Hollande et la Zélande à la reine d'Angleterre. Son projet était de suffire aux frais de cette croisade protestante en taxant le

clergé catholique de France à un an de revenu, et il comptait sur la coopération d'Élisabeth, souveraine de toutes les mers qui baignent l'Angleterre.

Le comte de Nassau, encouragé par le succès de cette démarche, en tenta immédiatement une autre dirigée dans le même but près de l'ambassadeur anglais, Walsingham. Il lui exposa que l'intention des confédérés était d'envahir les provinces méridionales des Pays-Bas dans le commencement de l'année suivante, et que, s'ils pouvaient obtenir quelque prêt d'argent, ils consentiraient à remettre la Zélande à la reine d'Angleterre. Si la perte de Calais avait été la honte du règne de la reine Marie, quel honneur ne serait-ce pas pour Élisabeth d'avoir obtenu la clef des Pays-Bas! De là, elle pourrait aisément dominer l'Empire et contenir la France, en même temps qu'elle détruirait l'asile accordé en Flandre par la jalousie espagnole à tous les mécontents et à tous les conspirateurs chassés de ses États. Ces pressantes remontrances étaient appuyées à Paris par toute l'influence dont jouissait en ce moment l'amiral de Coligny, tandis qu'à Londres, son frère, le cardinal de Châtillon, soutenait également près d'Élisabeth les propositions des Gueux. « A quoy les poussoit fort, disent « les historiens contemporains, Ludovic, comte de Nassau, « frère du prince d'Orange, taschant embarquer le roy de « France en son party contre le roy d'Espaigne : quant à « eux ils désiroient bien, les Espagnols chassez, joindre à « leur ligue les forces des Pays-Bas. Le mariage du prince de « Béarn et la conqueste de Flandre estoient les deux princi- « pales choses dont on parloit en cour [1]. »

[1] *Histoire de nostre temps*, p. 746; *Lettre de Walsingham à lord Bur-*

Ce fut dans l'une des délibérations du conseil de Charles IX, où l'on discutait l'opportunité des secours réclamés par les Gueux, que le maréchal de Saulx-Tavannes exposa les périls qui en résulteraient, dans un avis qui nous a été conservé : « Les Gueux « de Flandre, disait-il, se promettent qu'avec leurs alliés, « tant d'Angleterre protestans, François huguenots qu'autres, « leurs forces seront de dix mille chevaux et grand nombre « de gens de pied à l'équipollent, tant arquebusiers allemands « qu'anglois artillerie, par le moyen desdits Anglois, les plus « forts pour la mer, les Pays-Bas mal contens, plusieurs « villes prestes à se rebeller, et que tout cela s'offre estre à la « dévotion du roy, lui donnent avis qu'il doit déclarer la guerre « au roy d'Espagne ouvertement, d'autant que si ceste belle « occasion se perd, malaisément se pourra recouvrer : outre « ce qui est à présumer qu'estant ledit roy d'Espagne et le « duc d'Albe en soupçon de Sa Majesté, il ne donne à la « France grand danger, la trouvant dépourvue d'estre prise « en échec. A la vérité, il y a quelque apparence en ce dire-là « à qui ne considéreroit en quel état est le roy et son royaume « et celui du susdict roy espagnol. Par ainsi sans se tromper, « faut considérer que le duc d'Albe n'a pas si mal pourveu à « son faict qu'il n'ayt bientost une des plus grandes armées « qui ait esté, il y a longtemps, ensemble... Et quant à ce « peuple rebelle, sa puissance est jà monstrée par ceux qui « sont descouverts ; le reste, encore qu'ils eussent bonne « volonté d'user de rébellion, ne la sauroient, ni oseroient

leigh, 12 août 1571 ; *Mém. huguenot*, cité par M. Capefigue, *Hist. de la Réforme*.—Coligny avait, le premier, donné le conseil des flottilles équipées par les gueux de mer.

« descouvrir, sinon que l'on eust constraint le duc d'Albe à la
« bataille et qu'il l'eust perdue. Aussi, s'il la gaigne, ayant les
« forces du roy joinctes avec celles desdits huguenots, voilà
« le royaume en grand branle et est le mettre sur le tablier
« contre la Flandres, mesmes y ayant si grand nombre du
« peuple en cedict royaume de l'ancienne religion ; et est en
« somme porter la querelle d'une poignée de rebelles du
« dehors pour en faire un grand nombre dedans. Lesdicts
« rebelles de Flandres ont jà préparé la cause de la rébellion
« de ceux de France, disant que ce qu'ils ont commencé est
« pour les subsides, desquels le susdict peuple françois sçait
« bien à quoy s'en tenir : subsides de fraische mémoire levés
« pour chastier le peuple eslevé pour la religion qui se
« dit réformée : chose très-dangeureuse pour les grands
« princes qui se trompent s'ils cuident estre roys pour
« tenir des places fortes, maisons et autres choses, car
« il faut estre roy du peuple et estre obéy et aimé..... Et ores
« que ledict duc d'Albe eust perdu la bataille et la plus grande
« part des Pays-Bas, sa réputation et sa force seront si grandes
« à l'endroict des huguenots (mesmes venans à mourir ou
« changer ceux qui le conduisent avec bonne intention), que
« le roy et son royaume sera toujours mené en lesse : et
« vaudroit bien mieux n'avoir point de Flandres, ni autre
« conquête, que d'estre incessamment à maistre. Par ainsi en
« gaignant, c'est se perdre du tout. Je laisse là la foy rompue
« d'un homme courageux, comme le roy faict profession
« d'honneur, l'ingratitude d'avoir esté secouru en sa nécessité,
« rendre mal pour bien... Je laisse pareillement que l'on a veu
« les roys séparer les peuples pour plus aisément les vaincre,
« et mener à leur volonté ; et qu'à ceste heure, les peuples

« ayant séparé les roys, en pourront, s'ils veulent, faire de
« mesme, d'autant que tout cela est assez évident Ceux qui
« se sont eslevé dans le cœur de son royaume, qui tiennent
« une partie du peuple à leur dévotion et y ont faict la loy,
« vont assaillir ses ennemis, où il ne peut perdre sans
« gaigner; mais aux dépens d'autruy se peut lever le joug
« qui sera toujours sur le col de Sa Majesté, venant à changer
« les chefs de bonne intention, comme dit est. Et faut consi-
« dérer que les Pays-Bas d'icy en avant ne peuvent plus ser-
« vir au roy d'Espagne, et que pour les régir il est contrainct
« de les ruiner du tout, et ne luy peut tourner qu'à grande
« despense, crainte et desplaisir. De sorte qu'il est à présu-
« mer qu'à la fin l'on y pourra mettre le pied par amour avec
« alliances ou par force quand nostre foiblesse sera passée.
« Et enfin vaudroit bien mieux n'avoir point de profit que
« l'avoir par le moyen de ceux qui tiennent tant d'hommes
« aguerris dans les entrailles de la France, pour, à toutes les
« fois que leurs susdicts chefs faillis, eux ou ceux qui vien-
« dront après, voudront fonder une querelle sur les subsides,
« religion ou autre chose, mettre en proye le roy et son Estat.
« Laissons donc l'entreprise si injuste, mal fondée et qui nous
« est si dangereuse, maintenons nostre réputation envers Dieu
« et les hommes, et la paix avec un chacun, surtout avec
« nostre peuple; et reprenons haleine en nous laissant des-
« charger par nos ennemis, car c'est toute la nécessité de ceste
« couronne et de l'Estat; remettant ceste belle occasion (si
« belle se doit appeler) à une autre fois, laquelle ne se peut
« perdre, ni la volonté de ceux de Flandres qui crieront tou-
« jours à l'aide aux François, tant et si longuement que les
« Espagnols les maîtriseront. »

Les conseils du maréchal de Saulx-Tavannes ne furent point écoutés. Un traité secret fut conclu à Fontainebleau, avec l'adhésion de l'Angleterre et des princes protestants d'Allemagne. On promettait au prince d'Orange la souveraineté du nord des Pays-Bas, pourvu qu'il aidât le duc d'Alençon à usurper celle des provinces méridionales avec les conseils de l'amiral de Coligny [1].

La guerre se ranime aussitôt de toutes parts.

Le 1er avril 1572, une flotte anglaise aide les Gueux à s'emparer, en Zélande, du port de Ten-Briele, position favorable pour menacer Bruges et la Flandre, mais surtout importante, parce qu'en assurant aux mécontents les secours qui leur arrivent par mer d'Angleterre, elle rend en même temps plus difficile et plus périlleux le débarquement des renforts que le duc d'Albe attend d'Espagne [2].

Quelques semaines plus tard, le comte de Nassau, se pla-

[1] Le roy promit que, dedans peu de temps, il enverroit l'admiral avec une puissante armée, et fut accordé entre eux que si cette guerre avoit heureuse issue, le roy auroit pour sa part tout le pays qui est depuis Anvers jusques en Picardie, et que le prince d'Orange retiendroit Hollande, Zélande et Frise. Le roy communiquoit fort particulièrement et souventefois du propos de la guerre de Flandres avec l'admiral, voir seul à seul, tellement que les courtisans, esbahis de tels changements, juroient que le roy deviendroit huguenot. *Documents* cités par M. Capefigue. — Certain marchant d'Engleterre m'a déclaré que la charge des quatre députez du prince d'Orange, envoiez devers celle reine, avoit esté luy demander secours d'argent, de vivres et munitions, et la requérir de recevoir ceulx de Vlissinghe, avec le demeurant de Zélande et Hollande, en sa protection, que nous disons en thiois *scermvrouwe*. *Lettre de François d'Halewyn*, 8 *mars* 1572 (*MS. de M. l'abbé Carton*).

[2] Taxis, p. 142. — Sur l'entreprise qui fut tentée contre Bruges, voyez les *Commentaires* de Mendoce, vi, 3.

çant à la tête d'un corps de huguenots français, entra dans le Hainaut et surprit Mons[1]. Enfin, dans les premiers jours de juillet, le prince d'Orange envahit la Gueldre à la tête d'une armée de quatorze mille fantassins et de six mille chevaux, tandis que deux mille Anglais, sous les ordres de sir Humphrey Gilbert et de sir Thomas Morgan, abordaient en Zélande, et interceptaient, près d'Ardenbourg, un convoi d'artillerie que le duc de Médina-Céli envoyait de l'Écluse au duc d'Albe.

Dans ces conjonctures difficiles, le duc d'Albe se conduisit en capitaine habile : il réunit toutes ses troupes en un seul corps d'armée pour ne pas les affaiblir dans une foule de stériles escarmouches, sachant bien que les invasions ennemies cesseraient dès que l'on toucherait au terme convenu pour l'engagement des mercenaires français ou allemands qui y prenaient part ; il s'attacha, de plus, à enlever à ses adversaires toute position fixe, et ce fut contre Mons qu'il dirigea tous ses efforts.

Le prince d'Orange, après avoir forcé le passage de la Meuse, avait pris Ruremonde et s'avançait lentement à travers le Brabant, n'y rencontrant que peu de résistance et plein de confiance dans l'avenir. Les bandes des Gueux, non

[1] Le comte Louys, qui avoit esté toute la dernière guerre avec le roy de Navarre, estoit parti de France pour exécuter l'entreprise de Mons, de quoy le roy estoit d'intelligence, ayant permis à ceulx de la religion de l'assister, et, cas advenant que leurs entreprises succédassent, qu'il les favoriseroit ouvertement *Mém. du duc de Bouillon.* Duplessis-Mornay avait été envoyé en Flandre : il en revint vers la fin du mois de juillet 1572 et remit au roi un avis complétement favorable au projet de secourir les Gueux.

moins avides et plus cruelles que les reîtres allemands, s'emparaient de Malines et de Termonde.

Cependant, on n'était pas encore arrivé à l'époque que les projets des huguenots avaient marquée pour la réunion, sous les remparts de Mons, des Gueux zélandais, des Allemands du prince d'Orange et des religionnaires français. L'amiral de Coligny avait convoqué à Paris toute la noblesse huguenote, qui devait s'y assembler sous le prétexte des noces du prince de Navarre et de Marguerite de Valois, afin de former la grande armée appelée à expulser les Espagnols des Pays-Bas. Le 22 août, il sortait du conseil lorsqu'un ancien serviteur du seigneur de Mouy, nommé Maurevel, lui tira un coup d'arquebuse, soit que le duc de Guise eût voulu, par une de ces tentatives qui dans ce temps ne semblaient point inconciliables avec l'honneur, venger la mort de son père jadis assassiné, disait-on, à l'instigation de l'amiral, soit que la reine mère et le duc d'Anjou, effrayés du triomphe du parti huguenot, eussent cru l'immoler en frappant son chef [1]. Maurevel s'acquitta mal de sa tâche et l'amiral de Coligny ne fut que

[1] Catherine de Médicis était fort opposée au projet de secourir les gueux. Lorsqu'elle avait adressé ses vives remontrances à Charles IX, celui-ci s'était contenté de lui répondre, « qu'on luy en avoit tenu quelque propos de la part d'aucuns estrangiers de son royaume, mais qu'il n'y vouloit prester l'oreille. » *Histoire de nostre temps*, p. 763.—Sur la Saint-Barthélemy, voyez les *Négociations* de Walsingham, pp. 246-257. — A cette époque, le duc d'Alençon était dans le parti huguenot : « Le devis et communication que le duc d'Alençon eut, deux jours auparavant, avec le feu admiral, fust cause de faire avancer ceste journée, pource que l'on estima qu'il eut esté déjà tellement gagné et si fort rendu affectionné à ce parti. *Esclaircissemens des actions du duc d'Alençon*, p. 12.

blessé au bras gauche. Le roi se rendit lui-même auprès de lui pour le voir et le consoler, et l'amiral l'entretint de nouveau des affaires des Pays-Bas, lui exposant que ses prédécesseurs n'avaient jamais eu une si belle occasion d'y faire leur profit et qu'il ne savait pas combien de riches cités recherchaient son amitié et voulaient se soumettre à sa puissance.

Que se passait-il en ce moment parmi les chefs du parti huguenot? Alarmés de l'attentat dirigé contre l'amiral, ils jugeaient qu'il fallait se hâter de saisir le pouvoir et renouveler leur fameuse tentative de Meaux. Le maréchal de Retz en avertit le roi entre neuf et dix heures du soir. Il lui déclara qu'il était convaincu que l'amiral, en affectant un grand zèle pour servir le roi en Flandre, ne se proposait que de troubler la France; que la reine mère et le duc d'Anjou ne cachaient point la haine qu'ils lui portaient; que la reine mère avait voulu la mort de l'amiral, mais que par malheur Maurevel n'avait pas réussi; que les huguenots furieux n'accusaient plus ni le duc de Guise, ni la reine mère, ni le duc d'Anjou, mais le roi lui-même, et qu'ils avaient résolu de prendre les armes le lendemain au lever du jour. Un rapport des quarteniers de Paris signalait les mêmes périls. Charles IX céda : le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois ne tarda pas à sonner, et lorsque l'aurore se leva, le parti des huguenots comptait beaucoup de martyrs, mais il n'avait plus de chefs.

Tandis que de grandes réjouissances saluaient au camp espagnol la nouvelle de la destruction des huguenots à Paris[1],

[1] Philippe II ne se réjouit pas moins de la Saint-Barthélemy : « La nouvelle des événements du jour Saint Barthelemy est arrivée en ce lieu, et le roy a monstré, contre son naturel et coustume, tant d'allégrie, qu'il

le prince d'Orange répandait des larmes amères : « Quel coup « de massue cela nous ait esté, écrivait-il, n'est besoing de « vous discourir. Mon unique espoir estoit du costé de la « France. Vous pouvez assez comprendre combien cela ait « reculé noz affaires, car pour m'estre fié sur l'infanterie que « l'amiral m'avoit promis et estoit desjà preste, assavoir de dix « à douze mille bons arquebusiers, je n'ay voulu me charger « de beaucoup d'infanterie alemande [1]. »

En Angleterre, Élisabeth songea à répondre à la Saint-Barthélemy en faisant décapiter Marie Stuart [2]. Aux Pays-Bas, quelques chefs des Gueux, d'une audace inouïe, se promettaient aussi la joie de sanglantes représailles. Les principaux étaient Jacques Blommaert, Josse Guys, La Toile, Wibo et quelques autres aventuriers non moins obscurs. Jacques Blommaert était né à Audenarde, et c'était au milieu des murailles

la faict plus manifeste que de toutes les bonnes adventures qui lui vindrent jamais... Et me dit qu'il falloit qu'il confessât qu'il debvoit à Vostre Majesté ses Pays-Bas de Flandres. » *Lettre de Saint-Goar au roi de France, 12 septembre* 1572.— Ailleurs Saint-Goar raconte qu'il a dit à Philippe II « que l'un des plus grands services que se puisse faire pour la chrestienté est de prendre la ville de Mons, où sont les plus factieux des Pays-Bas, et passer tout au fil de l'épée. » *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., pp. 125 et 127.

[1] *Arch. de la Maison d'Orange.*

[2] To cutte of the Scottish queen's heade. *Lettre de l'évêque de Londres* (*Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 648). —Walsingham écrit aussi : « They begin to discourse here that it would be a deed of charity to restore the queen of Scots to her right; Her Majestie is not ignorant what I have written touching the opinion of wise men, what is to be done in that behalf for her safety; if that sore be not salved, I fear we shall have a Bartholomew Breakfast of a Florence Banquet, so they terme the late execution here. »

qui avaient été son berceau qu'il se préparait à guider le fer et la flamme.

Le 7 septembre, trois hommes, enveloppés dans de grands manteaux, se présentent aux portes d'Audenarde, près du couvent de Magdendale. Au moment où on les interroge sur leurs noms, l'un d'eux tire un coup de pistolet ; à ce signal, les Gueux, cachés depuis plusieurs jours dans une maison du faubourg, se précipitent vers la porte et tuent quelques soldats qui essayent en vain de la défendre. L'échevin Jacques Stalins accourt et tombe couvert de blessures. Déjà d'autres Gueux, qui se sont introduits dans la ville sans être reconnus, se réunissent pour soutenir les assaillants et s'avancent avec eux vers la place du marché, où ils font publier que tout habitant qui sortira de sa maison sera puni de mort.

Les Gueux étaient maîtres d'Audenarde; leur premier exploit fut dirigé contre le château de Bourgogne, vaste forteresse située au bord de l'Escaut, et défendue du côté opposé par un large fossé [1]. Là résidait le grand bailli Josse de Courtewille, qui s'attendait peu à cette attaque. Les Gueux incendièrent la première cour et forcèrent la porte de son habitation. « Tu es à nous, « lui dirent-ils ; jure maintenant d'obéir au prince d'Orange, « comme autrefois tu juras d'obéir au duc d'Albe. » Josse de Courtewille refusa de les écouter et arma ses domestiques pour montrer que jusqu'à son dernier soupir il restait fidèle au

[1] Circumflua Scaldi
Arx antiqua jacet, conclusaque mœnibus urbis ;
Illa fuit quondam comitis non ultima Flandri
Regia, sed munita parum, collapsaque cursu
Temporis.

JAC. YETZWEIRTIUS, *Aldenardias*.

roi d'Espagne. Enfin il tomba, percé de coups d'escopette, et son cadavre, mutilé, fut précipité dans le fleuve.

Tandis que Jacques Blommaert s'installait dans l'hôtel de Josse de Courtewille, les Gueux, poursuivant leurs ravages, parcouraient les églises et les monastères, pillant les autels, renversant les mausolées, pouvant à chaque pas qu'ils étaient bien les iconoclastes de 1566. L'abbaye d'Eenhaem, située à une demi-lieue de la ville, n'échappa point à leurs dévastations.

On disait que quelques fugitifs s'étaient cachés dans l'enceinte du couvent des frères mineurs. Les Gueux s'y présentèrent bientôt en poussant de grands cris : en vain le frère gardien essaya-t-il de les renvoyer doucement ; ils y entrèrent en grand nombre, tirant de tous côtés des coups de pistolet et renversant par le fer tout ce qui gênait leur passage. Ceux qu'ils cherchaient s'étaient réfugiés dans l'église du couvent et attendaient, agenouillés au pied des autels, qu'on décidât de leur sort. On remarquait parmi eux Pierre Vanden Eynde, curé d'Alost, avec deux autres prêtres, Jacques de la Hamaide qui venait à peine de s'échapper, couvert de blessures, des mains d'une autre troupe de Gueux, et un notable bourgeois, nommé Jacques Dedecker. Rien ne les protégea contre les plus cruels traitements. Plus loin les Gueux trouvèrent, étendu dans son lit, un vieillard que ses infirmités condamnaient à l'immobilité et au repos. C'était un descendant d'une des plus illustres familles de notre histoire, Jean Mahieu, pieux religieux de l'ordre de saint François, qui avait été appelé à occuper, le premier, le siége épiscopal de Deventer. Ils le saisirent violemment en l'accablant d'injures, et le précipitèrent expirant sur le parvis de l'église, où ils l'abandonnè-

rent pour mener leurs prisonniers au château de Bourgogne, que Blommaert occupait.

Un seul cachot réunit les captifs. Les plus notables habitants d'Audenarde, arrachés de leurs maisons, ne tardèrent pas à les y rejoindre. C'étaient le bourgmestre Érasme de Wadripont, Jean et Jacques le Poyvre, Chrétien de la Hamaide, Josse Quevy, Josse Van der Meere, Jean de la Deuze et plusieurs riches bourgeois. D'autres prêtres y furent également conduits, entre autres l'éloquent curé de Pamele, Jean Opstal; mais on s'empressa de les séparer des nobles et des bourgeois : on craignait qu'ils ne les exhortassent à supporter le malheur avec trop de résignation.

Aussitôt après, Antoine de Gaesbeke vint exhorter les prisonniers à jurer fidélité au prince d'Orange et à payer une forte rançon. D'autres chefs des Gueux, Hembyze, Rym, Degrave, Derycke, appuyèrent ces paroles; mais les prisonniers répondirent qu'on pouvait disposer de leurs biens comme on le jugerait convenable, mais que l'on ne devait point s'attendre à ce qu'ils consentissent jamais volontairement à ce que leur honneur leur défendait. Ceux d'entre eux qui appartenaient à la magistrature municipale furent appelés à l'hôtel de ville, où on leur réitéra les mêmes propositions. Leurs femmes et leurs enfants étaient accourus pour les voir, répandant des larmes abondantes et faisant des vœux pour leur délivrance; mais les magistrats d'Audenarde persistèrent dans leur héroïque refus et adressèrent à leurs familles leurs derniers adieux [1].

[1] Ast illos nec opum, nec spes mala luxat honorum,
Nec pavor enervat trepida formidine pectus,
Imbellis timor omnibus abest, excelsaque virtus

Près de quatre semaines s'étaient écoulées depuis que les Gueux avaient surpris Audenarde. Mons avait capitulé le 19 septembre. Les Gueux, apprenant que le comte du Rœulx s'approchait pour les attaquer, jugèrent utile de presser l'exécution de leurs menaces. Le 4 octobre, vers sept heures du soir, les prêtres enfermés au château de Pamele reçurent l'avis que l'heure de leur supplice était arrivée, et on les conduisit au château de Bourgogne, tandis qu'ils se fortifiaient les uns les autres par de pieuses exhortations. Le curé d'Alost, en vertu du privilége de son âge, fut le premier précipité par une fenêtre du château dans l'Escaut. Les autres prêtres partagèrent son sort.

Les bourreaux se hâtaient, de crainte de ne pouvoir achever leur tâche assez tôt. Ils lièrent avec peu de soin Jacques de la Hamaide, qui parvint à se soutenir sur l'eau jusqu'à ce que quelques laboureurs l'aperçussent et le recueillissent. Les autres captifs étaient réservés aux mêmes supplices. Déjà Érasme de Wadripont et Josse Quevy avaient été dépouillés de leurs vêtements, et on allait les noyer dans le fleuve, lorsque le bruit se répandit tout à coup que les Espagnols escaladaient les murailles de la ville [1].

Solvit in hæc responsa virum liberrime linguas :
...... O conjunx, ultima meme
Hora vocat, nostro finem quæ ponet amori.
En acuunt in me gladios, vibrantque secures
Sacrilegi, violanda fides aut mors obeunda est ;
Vosque mei dulces nati, vos nostra valete
Viscera, justitiamque Dei et cœlestia primum
Quærite regna.

JAC. YETZWEIRTIUS, *Aldenardias* (1573).

[1] Quanta per illustres Belgarum funera campos,
Quam sævis illata odiis...

Les Gueux, saisis d'effroi, cherchèrent aussitôt leur salut dans une prompte fuite. Les uns se dirigèrent vers Ostende et s'y embarquèrent, mais un de leurs navires échoua, et un jeune homme de Gand, du nom d'Hembyze, se noya en voulant rejoindre ses compagnons à la nage. Jacques Blommaert, Guillaume Degrave, Antoine Rym et quelques autres avaient préféré gagner la Zélande, en traversant Eecloo, où d'autres Gueux avaient, peu de semaines auparavant, massacré un prêtre ; mais ils furent surpris pendant la nuit dans une maison à laquelle on mit le feu, et ils y périrent. L'un de leurs compagnons, Antoine Uutenhove, fait prisonnier, expia plus cruellement les crimes commis à Eecloo et à Audenarde, car on le conduisit à Bruxelles, où il fut brûlé à petit feu, jusqu'à ce que quelques hallebardiers le tuassent par pitié.

Des succès importants obtenus par le duc d'Albe en Hollande consolidèrent la pacification du Hainaut et de la Flandre. Il en profita pour réclamer sa retraite en alléguant son grand âge. Il comprenait peut-être que ses victoires pouvaient se changer en revers et que la haine du peuple survivrait à sa puissance. Qu'était en effet le système du duc d'Albe? Un état de guerre permanente déclarée par toutes ses lois et par tous ses édits, avec la sanction de la hache du bourreau dans les villes, et celle non moins terrible d'une soldatesque effrénée qui, à défaut de solde, ravageait les campagnes[1] ; et à qui cette

> Testis erit Flandrorum inter ter nobilis urbes
> Aldenarda, opibus rebusque illustris opimis,
> Dum Pietas, dum cana Fides, dum jura manebunt
> Regia. A. KETELLE, *trag. Aldenard.*

[1] Profecto nihil est tam efficax ad alienandos animos subditorum a principe quam si effrenatæ multitudini hominum cujusmodi plurimi confluunt in castra ad spem prædæ concedatur facultas ut illi pro arbi-

guerre s'adressait-elle? Non-seulement à ceux qui avaient adopté les doctrines luthériennes, mais encore à ceux qui les repoussaient pour défendre les souvenirs de ces temps animés d'une piété profonde, où leurs pères avaient juré sur la croix le maintien de leurs franchises. N'était-ce point assez de combattre la liberté religieuse? Fallait-il aussi s'attaquer aux derniers vestiges de la liberté politique? Les peuples des Pays-Bas eussent accepté avec bonheur la paix à l'ombre du trône de Philippe II, fils de Charles-Quint; elle devenait impossible dès qu'on leur voulait imposer le joug des Espagnols sortis à peine de leurs longues guerres contre les Mores, et pleins de mépris pour toutes les races étrangères. L'imprudence du duc d'Albe avait grandi la puissance de ses ennemis. Aux factions isolées des Gueux de 1566 succédait un grand parti national composé aussi bien des catholiques que des protestants[1], qu'avaient rallié ses fureurs, ses insultes et son mépris.

Morillon écrivait au cardinal de Granvelle : « Bienheureux « sont ceulx qui sont décédez sans voir les misères qui sont « devant la porte... Albe est trop abhorré et réputé pour « un homme qui n'a ny foy ny loy, et certes il ne fault espérer « rien de bien de luy; la présomption et l'orgueil est trop « grand. Il ne veult croire aucun conseil[2]. »

trio utantur, quod nescio an utiliter in rebelles populos et in hostes subditos sit permittendum. NATALIS COMES, p. 531.

[1] Les confédérez appeloient à leur partis les catholiques qui craignoient l'insolence des Espagnols, différents du tout de leur naturel, et desquels ils n'attendoient autre chose que de vivre sous leur sujétion en une misérable servitude, ayant perdu leurs immunitez, franchises et priviléges. GABRIEL CHAPUYS, p. 80.

[2] *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., pp. 112 et 113. — Viglius écrit aussi : « Ducis Albani authoritatem omnes abominantur. » — Le

Le cardinal de Granvelle est le juge que nous imposerons au duc d'Albe. Quatorze années se sont écoulées depuis qu'il a cessé de diriger le gouvernement des Pays-Bas, et ses réflexions seront aussi justes qu'impartiales.

Il écrit en 1578 : « L'on a longuement voulu ignorer la « vraye cause des troubles des Pays d'Embas, et ceulx qui y « sont intéressez ont faict ce qu'ilz ont peu pour persuader « au roy que tout le mal procédoit des subjectz mutins, héré- « tiques, rebelles et mal affectionnez à Sa Majesté, pour les « faire hayr d'icelle, combien que, à la vérité, elle y avoit « très-grand nombre de bons et très-affectionnez subjectz et « bons catholicques, et l'on peult congnoitre leur loyaulté « quand la première fois le prince d'Oranges print l'hardiesse « d'entrer au pays, pensant y trouver tout à sa dévotion, « pour l'haine conceue contre le duc d'Albe et ceulx de sa « suyte, et despuis les Hollandois et Zélandois l'ont appellé « eulx mesmes, et la cause est notoire, quoyque l'on procure « de l'encouvrir, et les façons et moyens par lesquels nous « avons perdu les maronniers et la marine, et j'apperçois fort « bien que l'on tient en ombre tous ceulx qui dient que les « faultes et mauvais gouvernement de ceulx qui devant le « seigneur don Juan ont gouverné le pays, le mutinement « adveneu si souvent des soldatz espagnolz, le sacagement « téméraire et sans aultre fondement que de l'avarice de plu-

seigneur de Sweveghem ajoute : « Je ne doubte pas que les effectz si désastreux des changements introduitz trop violemment forceront le maistre de croire qu'il ne convient légièrement changer l'ordre ancien de gouverner selon l'humeur de ce pays, ayant esté sy bien cogneu et expérimenté par les grandz et prudenz ducz de Bourgoigne. *Lettre du seigneur de Sweveghem, 5 avril 1573.*

« sieurs villes, le ruide traictement et insupportable vexation,
« la faulte de chastoy et de discipline, les correspondences
« d'Espaigne si tardives, et qu'il n'y a eu en court gens de
« conseil des Pays d'Embas, que tout se soit guidé par con-
« seil espaignol, et les despesches principaux faictes en leur
« langue, la maulvaise opinion que l'on a monstré manifeste-
« ment avoir généralement de tous ceux des Pays d'Embas,
« soit cause de grands maulx [1]. » Il ajoute en 1582 dans une
autre lettre : « Au regard des nouveaulx eveschez, pour
« mon advis, il les fault soubstenyr et rejecter la faulse opi-
« nion que le prince d'Orange et aultres héréticques ont per-
« suadé au peuple de l'inquisition d'Espaigne... Et est ce que
« vous dictes, que les Pays d'Embas sont esté fort bien polli-
« ciez par les princes de la maison de Bourgogne prédéces-
« seurs, et Madame a observé l'ancien ordre d'iceulx, tout le
« temps que je fus par delà. Je ne scay ce que depuis feit le
« saige Armenteros, je dis saige pour ce qu'il retorna en Italie
« chargé d'argent; mais Vergas et Roda, soubz l'auctorité de
« ceulx qu'ont gouverné despuis, et aultres qui les ont suivy,
« ont confondu le tout, pour non avoir sçeu comprendre ledit
« bon ordre et bon gouvernement, que ne s'apprent pas en deux
« jours par estrangiers ignorantz les langues et ne cognoissant
« les personnes ny les humeurs des pays, ny ce que leur con-
« vient, et vouloient introduyre ce qu'ilz sçavoient et non pas
« ce qu'il convenoit, qui nous ont mis les affaires en la con-
« fusion que l'on les voit [2]. »

[1] *Lettre du cardinal de Granvelle au prévôt Morillon*, 14 *juillet* 1578 (*Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 410).

[2] *Lettre du cardinal de Granvelle à M. Fonck*, 19 *janvier* 1582 (*Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 54).

L'arrivée de don Louis de Requesens, nommé gouverneur général des Pays-Bas, mit fin à l'autorité du duc d'Albe ; mais il ne quitta Bruxelles qu'après avoir laissé à son successeur, comme un dernier legs, de sinistres paroles et de sombres conseils : *Commendatoris aures præoccupatæ fuere*, dit Viglius.

Le duc d'Albe fut mal reçu par Philippe II à son retour en Espagne. Il ne tarda pas à apprendre qu'il était exilé dans ses terres. On avait en même temps défendu à Vargas d'approcher à cinq lieues de la résidence de la cour. Spinosa, qui avait sans cesse conseillé la rigueur au roi d'Espagne, fut frappé de la même disgrâce [1].

Le duc d'Albe espérait du moins trouver dans sa retraite quelque repos et un peu de paix et de solitude, mais des remords l'y suivirent ; il se reprochait le sang qu'il avait fait répandre dans les Pays-Bas et craignait le jugement de Dieu. Un frère prêcheur qu'il avait fait appeler tremblait à la pensée d'entendre sa confession. Philippe II l'apprit. « Ne vous in- « quiétez point, écrivit le roi d'Espagne au duc d'Albe, des

[1] Renom de France, II, 26. — Le duc d'Albe entra dans ceste cour le dernier du passé et n'y voulut venir de jour... Je feis observer sa contenance allant et sortant; mais l'on m'a dict qu'il ne monstroit la chère trop contente et qu'il a bien rabattu de sa superbie. De plus, il feut commandé à ung de ces principaulx conseillers, qui venoyt avecques luy et lequel l'on dict avoir présidé au conseil des troubles, se nommant le personnaige Jehan de Vargas, qu'il n'eust à approcher de la cour de cinq lieues... L'on dict qu'il partira bientost pour s'en aller à Albe, et que le roy fera démonstration d'estre très-mal content de luy et d'avoir désagréable tout ce qu'il a faict en Flandre; et tiens-je de bon lieu que cela se faict pour contenter les Flamans... *Lettre de Saint-Goar à Charles IX, 4 avril* 1574 (*Arch. de la Maison d'Orange*, IV, p. 360).

« cruautés que vous avez exercées par l'épée de votre justice : « je les prends toutes sur moi et sur mon âme. » — « Quel « reconfort pour la fin de ses jours ! » ajoute Brantôme.

Don Louis de Requesens prit le gouvernement des Pays-Bas le 29 novembre 1573 ; il avait reçu pour mission de montrer beaucoup de tolérance et de douceur, afin d'effacer les haines que le duc d'Albe avait excitées [1] : le duc d'Albe avait appris aux peuples combien le joug étranger était accablant ; don Louis de Requesens, sans renforts d'Espagne, et réduit, à défaut d'argent, à remettre Termonde en gage à ses soldats mutinés, ne réussit, en cherchant à faire aimer l'autorité de Philippe, qu'à révéler combien elle était faible [2]. Taxis remarque avec raison qu'il eût mieux valu donner pour successeur Requesens à Marguerite de Parme et le duc d'Albe à Requesens. — Le premier, administrateur habile, eût consolidé la paix ; le second ne pouvait rendre d'utiles services qu'en illustrant sa vieille épée au milieu d'une guerre encore si vive et si loin de s'éteindre.

[1] Le duc de Medina Celi me dit que son intention estoit de procéder avec doulceur et miséricorde, disant que l'empereur Charles V avoit fait à Gand un court chastoy et de peu de gens... Ils veulent, entrant le grand commandeur en Flandre, faire publier le pardon général. Je le tiens pour homme qui ne se accommodera pas mieulx que le duc ; il est en réputation de meilleur négociateur que de grand soldat, et, avecque tout cela, il est plein de présomption. *Arch. de la Maison d'Orange*, suppl., pp. 114 et 121.

[2] Vous vous pouvez plaindre de ce que je ne vous escrips plus souvent de l'estat de pardeça ; mais je scay que vous m'excuserez facilement, veu les affaires que nous avons, car je vous assure qu'il faut que Dieu nous tienne par la main extraordinairement ; combien que plusieurs choses succèdent tantost bien tantost mal pour nous, sachez que n'en faisons point de cas, d'autant que c'est un chaos, ce qui est entre nos mains main-

Le prince d'Orange n'avait pas déposé les armes; la reine d'Angleterre continuait à le protéger. En même temps les huguenots, ses alliés, se relevaient en France : le duc d'Alençon s'était mis à leur tête dans un complot pour enlever le roi à Saint-Germain et pour se joindre ensuite au comte de Nassau [1]; mais le complot fut découvert et le duc d'Alençon, arrêté avec le roi de Navarre, fut enfermé comme lui au château de Vincennes. Leur captivité ne précéda que de peu de temps la mort de Charles IX (30 mai 1574).

Le duc d'Anjou, alors roi de Pologne, ceignit en France une seconde couronne sous le nom de Henri III. *Manet ultima cœlo.* Une honteuse corruption régna à la cour. Le pouvoir royal, s'isolant de toute influence utile, abandonna l'autorité aux intrigues des factions. Tandis que la nation se divisait en deux camps, le roi, gouverné par ses mignons, jouait aux cartes et aux dés avec des aventuriers italiens; tandis que chaque gentilhomme se préparait à combattre, le roi « faisoit ballets et tournois, où il se trouvoit ordinairement « habillé en femme, ouvrant son pourpoint et découvrant sa « gorge, y portant un collier de perles et trois collets de toile,

tenant, que je ne vous saurois dire. *Lettre de Requesens à Ruy Gomez*, 26 *juin* 1574 (*Archives de la Maison d'Orange*, v, p. 29).

[1] Le prince d'Orenge auroit jetté l'œil sur ce jeune prince comme le scachant n'avoir esté jamais amy de ses ennemis, et seroit entré en prattique et intelligence avec quelques-uns de ses serviteurs, lesquelz auroient si mal conduit le tout que le roy en sentit le vent et pensa soudain que c'estoit non un dessein de gagner quelque chose sur l'estranger, ains plustost un flambeau de guerre civile. *Éclaircissement des actions de Monsieur*, p. 15. — Le duc d'Alençon résout de prendre les armes avec les malcontens et huguenots, et se déclarer chef des Estats oppressez de la chrestienté. *Mém. de Gaspard de Tavannes.*

« deux à fraises et un renversé, ainsi que le portoient les « dames de la cour [1]. »

L'ordre social périssait en France lorsque les Guises, effrayés de l'impuissance du prince qui le représentait, en prirent eux-mêmes la défense : sans leur énergie, une épouvantable catastrophe eût fait peser sur la monarchie française et sur toute l'Europe les calamités des plus mauvais jours de l'histoire anglaise sous Henri VIII. Le maintien de la religion fut le but de la fédération dont ils conçurent la pensée ; mais en étudiant son organisation, on voit qu'elle devait tout à l'élément des libertés provinciales. La réforme, partout où elle s'était introduite, avait ruiné les priviléges locaux pour fortifier la centralisation de l'autorité, devenue à la fois dépositaire de la puissance religieuse et politique. Ces priviléges étaient, surtout en Artois et en Picardie, entourés d'une vénération profonde : ils avaient résisté aux envahissements de tous les princes, aux fléaux de toutes les guerres, et ce fut dans les mêmes provinces où Robert d'Artois avait jeté, au quatorzième siècle, la base d'une confédération communale, que les Guises fondèrent, deux siècles plus tard, une autre confédération établie sur la même base, qu'ils nommèrent la sainte Ligue [2].

Les huguenots se lient également par une étroite alliance. Le roi de Navarre et le duc d'Alençon recouvrent la liberté :

[1] *Journal de l'Estoile.*

[2] L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques est faite... pour restituer aux provinces de ce royaume les droits, franchises et libertez anciennes, telles qu'elles estoient du temps de Clovis, premier roy chrestien, et encores meilleures si elles se peuvent intenter sous la protection susdite. JEAN LEFÈVRE, p. 841.

le premier devient de plus en plus puissant dans ce parti, dont le second s'éloigne.

Au milieu de cette agitation, les provinces des Pays-Bas, qui obéissaient encore au roi d'Espagne, réclamaient, au nom de leurs franchises, contre des impôts trop onéreux et contre le séjour des troupes espagnoles, dont les désordres se multipliaient à mesure que la discipline se relâchait. La Flandre avait consenti à payer un nouveau subside de 100,000 florins; mais elle y avait mis cette condition qu'on déduirait de cette somme tous les dommages causés par les garnisons espagnoles. Elle demandait aussi que les hommes d'armes étrangers s'éloignassent, que toutes les forteresses fussent remises aux milices belges, que tous les anciens priviléges des villes fussent respectés et que le conseil de Flandre recouvrât l'autorité usurpée par le conseil des troubles.

Les états généraux réunis à Bruxelles formulèrent les mêmes réclamations. Requesens, mécontent, s'écria : « Dieu « nous délivre de ces états! » Sa colère se portait surtout sur les députés de la Flandre qui donnaient l'exemple de la résistance. Il les manda séparément près de lui et essaya de les intimider par ses menaces. « Je sais bien, leur dit-il, que vous « avez des intelligences avec nos ennemis, et que vous entre- « tenez avec eux des relations secrètes; mais si vous ne nous « accordez pas de subsides, je vous rendrai responsables de « tout ce qui résultera de votre refus! » Les députés flamands persistant dans leur opinion, il ajouta, de plus en plus irrité : « Vous êtes assez puissants pour dompter seuls les rebelles de « Hollande et de Zélande, et non-seulement vous voulez que « le roi établisse en d'autres pays des impôts pour suffire « aux frais de la guerre des Pays-Bas, mais vous ne voulez

« même pas qu'il entretienne une armée dans votre pays, ce « qui a lieu à Naples, à Milan, en Sicile, sans soulever aucune « plainte. » Requesens, voyant que toutes ses menaces étaient inutiles, parut se radoucir : il promit de faire sortir de Flandre les troupes étrangères, et les députés des états lui remirent trente mille florins.

La mort subite de Requesens (5 mars 1576) aggrava les difficultés de la situation. Le gouvernement passa aux mains du conseil d'État, dont les principaux membres étaient le duc d'Aerschoot, le comte de Mansfeld, le baron de Rasseghem et Viglius. Ce fut le signal de nouvelles divisions. Les troupes espagnoles se révoltèrent de toutes parts et s'emparèrent d'Alost, en déclarant qu'elles n'en sortiraient que lorsque leur solde serait payée. De là, de nouvelles scènes de violence et de pillage : Lierre et Herenthals furent saccagés, ainsi que les abbayes d'Afflighem et de Saint-Bernard ; le bailli de Beveren périt en s'opposant à ces déprédations. La haine qui poursuivait les Espagnols avait atteint son apogée : le conseil d'État les déclara ennemis publics du pays ; Rhoda et Vargas se cachèrent, et les bourgeois de Bruxelles, de Gand et de Bruges coururent aux armes pour défendre leurs portes. Dans cette situation étrange, le conseil d'État semblait entraîné à lutter contre Philippe II, mais les mécontents ne se jugèrent pas assez satisfaits de concessions dictées par la crainte, et le 4 septembre 1576, un de leurs chefs, le sieur de Heese, arrêta, dans la salle de leurs délibérations, les membres du conseil d'État, représentants d'une autorité qu'ils avaient eux-mêmes cessé de respecter [1].

[1] Tribunal aut potius regem ipsum cujus vicem gerebat comprehendi jussit. TAXIS, p. 207.

Les états de Brabant convoquèrent les députés des autres provinces, et se constituèrent en états généraux; toutes les villes s'associèrent à ce mouvement, les membres du clergé s'y montraient favorables, les bourgeois le saluaient avec enthousiasme, la noblesse s'en applaudissait, tant était unanime le sentiment qui repoussait les Espagnols.

La nécessité de maintenir l'ordre fut, en quelque sorte, pour les provinces des Pays-Bas, la base d'une déclaration d'indépendance : le seigneur de Noyelles levait un régiment d'infanterie, les seigneurs de Liedekerke et d'Auxy assiégeaient les Espagnols mutinés dans Alost, et François de Ryhove obtenait la capitulation de la garnison de Termonde.

Vers cette époque, trois Français traversèrent la Flandre, et le récit de leur voyage nous retrace l'effrayante décadence de sa prospérité. Le plus jeune avait vingt-deux ans, et déjà il se préparait, par d'actives recherches, à devenir le premier historien du seizième siècle : c'était Jacques Auguste de Thou, fils du président du parlement de Paris. Il avait rencontré à Beauvais Christophe de Thou et Jean de Longueil, ses parents, et les avait engagés à visiter avec lui les Pays-Bas. Ils passèrent l'Aa, près de Gravelines, et s'arrêtèrent le premier jour à Nieuport, « ville située sur le sable de la mer et fort bien « bâtie, comme toutes les villes des Pays-Bas. »

« Les troubles, continue Jacques de Thou dans ses mémoi- « res, commençoient déjà dans les provinces par l'insolence « des soldats espagnols, que les peuples ne pouvoient plus « souffrir, et dont les officiers n'étoient plus les maîtres. Ainsi « tout étoit en armes. Une troupe de François qui marchoit « dans un temps si peu convenable, et que le bruit de ce qui « se passoit sembloit avoir attirée, leur devint suspecte. Aussi,

« en entrant à Altenbourg (Oudenbourg), on les arrêta et on « les conduisit à Bruges avec une escorte de Flamands, dont « ils n'eurent pas lieu de se plaindre. Là, le conseil du Franc « les interrogea séparément, et, comme il reconnut que « c'étoient des jeunes gens que la seule curiosité de voyager « amenoit, il leur fit dire par François Nansi, un des princi- « paux capitaines de la bourgeoisie, qu'ils pouvoient voir la « ville avec liberté, mais qu'ils feroient plus sagement de « retourner chez eux. Nansi, qui étoit un homme poli, demanda « civilement à de Thou des nouvelles de MM. Pithou et du « Puy; ce qui donna lieu à de Thou de lui en demander à son « tour de Hubert Goltzius, qui, quoique né dans la Franconie, « s'étoit venu établir à Bruges, d'où il étoit alors absent. » Hubert Goltzius, aussi savant dans l'iconographie que dans l'étude de l'antiquité, avait mérité qu'on lui décernât au Capitole le titre de citoyen romain; la munificence de Marc Laurin lui permettait d'entreprendre de fréquents voyages en France, en Allemagne et en Italie : « de sorte que Goltzius estant de « retour vers son Mecenas, à Bruges, porta un merveilleux « thrésor, et sans mentir, ceste entreprise est vrayement « royale et digne de mémoire immortelle [1]. »

Pourquoi Jacques de Thou ne vit-il pas à Bruges Vredius? Mabillon a remarqué que c'est à Vredius que l'on doit l'édit du 16 juin 1575, par lequel le roi d'Espagne fixa le commencement de l'année au 1er janvier, ce qui avait déjà lieu en France depuis le règne de Charles IX. Jacques de Thou, historien laborieux et érudit, eût été digne d'entendre lire à Vredius

[1] GUICHARDIN, *Descr. des Pays-Bas*, trad. de Belleforest, 1581, p. 376.

quelques fragments de sa *Flandria Ethnica*, l'un des plus admirables travaux d'érudition qu'ait vus naître le seizième siècle.

Vredius avait pour contemporains deux autres historiens qui travaillaient, comme lui, au bruit des ruines que multipliaient les révolutions, à retracer l'ancienne puissance de la Flandre. L'un, Pierre d'Oudegherst, dédiait ses recherches aux états, en les prenant publiquement à témoin « que tous « nobles et bons esprits s'esjouyroient de trouver en leur « pouvoir l'histoire d'un peuple tant renommé. » L'autre, Nicolas Despars, arrière-petit-fils d'un médecin de Charles VII, qui fut l'un des fondateurs de l'école de médecine de Paris, écrivait, dans la paisible obscurité du foyer domestique, pour instruire sa femme, issue des comtes de Flandre, et avide de récits dont la gloire ne lui était pas étrangère.

Jacques de Thou et ses amis admirèrent la beauté des bâtiments de Bruges, « qui semblent autant de châteaux et de « palais, comme aussi le nombre de ses canaux et des ponts « de pierre qui les traversent. La ville étoit assez mal peu- « plée, et l'on prétendoit que l'affront qu'y reçut l'empereur « Maximilien il y a plus de cent ans, et dont il ne put « se venger que lentement, en étoit la cause; car ce prince « accorda de grands priviléges aux marchands d'Anvers, dont « le commerce devint florissant, par la ruine de celui de Bru- « ges; de sorte qu'il fut entièrement transporté dans le Bra- « bant. De Bruges, ils se rendirent à Gand, ville célèbre par « ses troubles domestiques, qui ont causé sa ruine. On peut « encore juger de sa grandeur passée par l'état où elle est « aujourd'hui. »

A Anvers, Jacques de Thou vit les débris de la statue que

s'était fait ériger le duc d'Albe [1]; mais il fut heureux d'oublier ce monument des guerres civiles, déjà détruit avant que la paix se fût consolidée, en allant visiter les vastes ateliers de Christophe Plantin, « où, malgré le malheur des temps, il « trouva encore dix-sept presses d'imprimerie. Après avoir « séjourné quelque temps à Anvers, ils songèrent à leur « retour. Ils vinrent à Malines, et de là à Louvain. Ils convin- « rent que, tant pour la beauté que pour le nombre des col- « léges, Louvain ne cédoit en rien à Padoue. De Louvain, ils « revinrent par Bruxelles, qu'ils trouvèrent dans une grande « émotion. La veille, les états, comme de concert, avoient « fait arrêter ceux du conseil royal, soupçonnés de favoriser « le parti d'Espagne. »

J'ai déjà dit que cet important événement avait eu lieu au mois de septembre 1576. Peu de jours après, le sieur d'Auxy et Michel Debacker recevaient, des quatre membres et du conseil de Flandre, la mission de traiter avec le prince d'Orange. Nieuport lui fut remis en gage; à ce prix, il consentit à rétablir les communications de la Flandre avec la Zélande, et à envoyer à Gand quelque artillerie et quelques enseignes d'infanterie, sous les ordres du colonel Tempel. Quoique les magistrats ne fussent pas d'avis de les laisser entrer dans la ville, le seigneur d'Assche, frère de François de Ryhove, leur fit ouvrir les portes [2].

[1] Nos statuam humi jacentem in arce spectavimus, consilium Albani et operis pariter excellentiam diversa ratione admirati. THUAN., l. XLVI.

[2] Les Gantois, s'eschauffans peu à peu, obtindrent des estas faire levée de gens, sous la charge du comte de Rœulx, et assiégèrent le chasteau, et comme l'artillerie leur manquoit, le prince d'Orange leur en presta, dont les Gantois baillèrent caution réelle par engagement en ses mains de la ville de Nieuport, place commode à ses desseings, laquelle il n'a

L'armée des états généraux, commandée par le comte de Lalaing, venait de mettre le siége devant la citadelle de Gand, où Antoine d'Avalos s'était enfermé avec une faible garnison et fort peu de munitions et de vivres. Dans ce danger pressant, don Ferdinand de Tolède et Jean de Vargas accoururent à Alost. Il est triste de voir ces deux débris du fier gouvernement du duc d'Albe s'adresser avec d'humbles prières aux mercenaires insurgés, qu'ils pressent de marcher au secours de la citadelle de Gand, placer en quelque sorte en leurs mains toutes les espérances de la domination de Philippe II dans les Pays-Bas, et n'en recevoir qu'un insultant refus[1].

Christophe de Mondragon tenta du moins de se porter de l'île de Zirikzee vers Gand[2], mais dès qu'il fut entré dans le pays de Waes, ses troupes, composées en majeure partie de Belges, l'abandonnèrent.

Ce fut au bruit du canon de la citadelle, que l'on ne craignait plus, que s'ouvrirent à Gand[3] des conférences pour un vaste traité de confédération dirigé contre les Espagnols. Les diverses provinces y avaient envoyé leurs députés. Le clergé lui-

jamais voulu restituer... RENOM DE FRANCE. — Le prince d'Orange avait d'abord réclamé, outre Nieuport, Dunkerque et l'Écluse. *Arch. de la Maison d'Orange*, v, p. 464.

[1] TAXIS, p. 219.

[2] Le 28 octobre 1576, le prince d'Orange écrit à l'abbé de Sainte-Gertrude, en l'invitant à presser les négociations : « Je crains fort qu'en brief vous n'ayez l'ennemi aux portes de Gand. » *Arch. de la Maison d'Orange*, v, p. 466.

[3] Ils accordèrent de traiter la paix, non à Breda ou semblable lieu propre et convenable, mais à Gand, ville peuplée et principale, diversifiée d'humeurs, inclinée d'ancienneté à révoltes et séditions, désireuse sur toutes aultres d'estre délivrée de leur garnison et château. RENOM DE FRANCE.

même y comptait les siens ; je citerai parmi les principaux représentants des états : l'évêque élu d'Arras, les abbés de Saint-Pierre, de Gand, et de Sainte-Gertrude, de Louvain, Jean Demol, François d'Halewyn, Charles de Gavre et un professeur de l'université de Louvain, nommé Leonius. On remarquait, parmi ceux du prince d'Orange, Philippe de Marnix et Guillaume de Zuylen.

Le prince d'Orange, qui depuis longtemps travaillait secrètement à accroître son parti dans les provinces méridionales des Pays-Bas, rappelait que le duc d'Albe avait méconnu tous leurs priviléges, et déclarait que son seul but, étranger à tout intérêt privé, était de les défendre et de les rétablir [1].

Il écrivait au comte du Rœulx, qui conservait le titre de gouverneur de Flandre, bien que personne ne le respectât plus : « Monsieur, pour l'amitié que de tout temps nous avons « eu par ensemble, mesmes ayant esté de compaignie nour- « riz à la chambre de feu l'empereur Charles de jeunesse, n'ay « voulu laisser de vous escrire la présente, d'aultant plus « qu'ayant veu quelque déclaration qui a esté faicte de par vous « et les quatre membres de Flandres, tendantes à une géné- « ralle pacification des pays de par deçà, je me suis grande- « ment réjouy de veoir la bonne affection que démontrez avoir « au bien de la patrie ; car, comme en toutes mes actions je « me suis tousjours proposé ce mesme but, à sçavoir que,

[1] Clandestinis jam dudum artibus Brabantorum animos Arausionensis sibi conciliabat demonstrando nihil se quod privatim utile esset desiderare. Jamque oblita sub Albano nomina, jus ordinum et leges, omnium vocibus celebrari. Flandri quoque ingenium recepere, gens inquies et ne olim quidem principum satis patiens cum tantum principes essent. HUG. GROTIUS, *Ann.*, l. II.

« les estrangiers et perturbateurs du repos publicq estans « retirez, le pays se peult remectre en son ancienne liberté, « fleur et prospérité, j'estyme estre tenu de quelque estroicte « obligation d'amitié et de service à ceux qui pourchassent le « mesme desseing, qui est cause que je vous ai bien voulu « prier très-affectueusement par ceste de vouloir tousjours « continuer en ceste bonne volunté, de laquelle ne fauldrez à « en rapporter une louange immortelle, et le pays par vostre « moien en tirera ung fruict incomparable. »

C'est ainsi que le prince d'Orange flatte le comte du Rœulx, membre assez douteux du parti des états, qui a oublié, en prenant part au siége de la citadelle de Gand, que son père présida jadis aux travaux qui devaient la rendre l'effroi des rébellions futures; voici comment il s'adresse au même moment à Jean d'Hembyze, qui cherche à relever l'édifice communal renversé en 1540, en lui donnant pour bases les ruines mêmes de la citadelle fondée par Charles-Quint :

« Monsieur d'Embyse, vous voyés l'estat du pays et les belles « occasions qui se présentent maintenant pour délivrer la « patrie de la tyrannie qui jusques ores depuis longtemps l'a « oppressée par l'insolence des estrangers, née et accreue par « la trop grande patience des habitants. Vostre vertu vous « exhorte, vostre prudence vous monstre ce que devrés faire « en ce temps : parquoy n'est besoing de beaucoup de parol- « les. L'occasion est toujours accompagnée de repentance, si « on la laisse eschapper, sans la prendre par le poil; elle n'a « point de tenue par derrière, et ne laisse après soy aucune « compagnie que d'icelle repentance, qui la suit au talon. Pour- « quoi, puisque ni l'affection, ni la vertu, ni le jugement ne « vous manquent, je vous prieray d'embrasser ceste opportu-

« nité et vous employer en ceste conjointure, ainsy que tous « gens de bien attendent, à vous faire joindre les autres de par « delà. Le moien est de se joindre avec vos voisins et confrè- « res de Brabant, lesquels, s'ils sont abandonnés de vous « autres, pourroyent tomber en grands inconvéniens, ou mes- « mes aussy attirer une ruine générale sur tout le pays, de « laquelle tant s'en faut que Flandre soit exceptée, qu'elle « payera le plus cher escot, tant pour estre la plus riche, « comme pour avoir donné, en apparence, le commencement « à ce feu, par ce qui s'est passé, mesme depuis neuf ou dix « ans en ça et encor auparavant quand la conclusion de la « retraite des Espagnols se print; ce qui demeure encore im- « primé à la mémoire de ceux qui n'oubliront de faire une ven- « geance exemplaire du tort qu'ils pensent avoir reçeu. Il faut « doncques ou se préparer à servir sur un eschaffaut à toute « la postérité de misérable exemple de désunion mal-advisée, « ou bien courageusement et unaniment repousser à ce coup « la violence estrangère, qui ne se peut supporter sans infa- « mie éternelle et entière ruine. En cela puisque, et pour « vostre bonne prudence et pour le lieu que vous tenez en la « république de Flandres, vous n'avez le pouvoir moindre « que le devoir qui vous oblige à la patrie, je vous prieray à « ceste fois monstrer les fruits de la vertu dont vostre bonne « renommée a donné ferme espérance et certaine attente au « cœur d'un chascun, et comme je me confie assez que ferez « plus que ne vous en sauray requérir, je ne vous diray autre « chose, sinon que, outre ce que je seray tousjours prest de « vous seconder selon les moyens et occasions que Dieu me « donnera, encor me trouverez-vous tousjours en vostre par- « ticulier prest de recognoistre le bien que ferez à la patrie

« commune comme celuy qui s'estime obligé à tous ceux qui « taschent à la délivrance d'icelle pour laquelle j'ay desja tant « travaillé et suis encor prest de le faire tant que l'âme me « demeurera au corps.

Dans une autre lettre du 1er novembre 1576, le prince d'Orange ajoute : « Moy et les estas de Hollande et de Zélande « n'avons jamais tendu à aultre but que de voir remis le pays « de par deçà en bonne union et concorde et en son ancienne « liberté et splendeur [1]. »

Sous l'influence de ces protestations fut conclu, le 8 novembre 1576, le traité si connu sous le nom de *pacification de Gand;* on y rappelait successivement que depuis dix années la prolongation des guerres civiles et la domination aussi orgueilleuse que cruelle des Espagnols avaient réduit le pays à une profonde misère; que, bien que la clémence du roi eût fait naître d'heureuses espérances, les soldats espagnols continuaient à opprimer et à ruiner de plus en plus ses pauvres sujets menacés d'une éternelle servitude, qu'ils ne cessaient de se mutiner, de piller les habitants des campagnes, d'assaillir hostilement un grand nombre de cités pour les dévaster et les brûler, ce qui avait forcé le conseil chargé du gouvernement des Pays-Bas à les déclarer ennemis du roi. Tels étaient aussi les motifs pour lesquels les états, déjà contraints par la nécessité à prendre les armes, s'unissaient dans une étroite alliance pour chasser les Espagnols et rendre au pays ses priviléges, ses coutumes et ses anciennes libertés, seules capables de rétablir son industrie et d'assurer la prospérité publique.

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, v, pp. 412, 415 et 475.

Vingt-cinq articles réglaient les détails de cette alliance. Une assemblée des états généraux, semblable à celle qui avait eu lieu pour recevoir l'abdication de Charles-Quint, devait, aussitôt après que le but de cette confédération aurait été atteint, statuer sur toutes les autres questions pendantes. Jusque-là les rapports des diverses provinces devaient être libres. Une amnistie complète était proclamée, et il était convenu que les prisonniers seraient mutuellement relâchés [1].

Trois jours après la pacification du 8 novembre, la garnison, qui avait vaillamment défendu la citadelle de Gand, capitula [2].

Le traité de la pacification de Gand assura la domination du prince d'Orange, en affaiblissant de plus en plus celle du roi d'Espagne [3]. Du reste, ces résultats ne furent point les mêmes pour toutes les provinces : si la Flandre et le Brabant virent rentrer dans leurs villes tous ces fauteurs de séditions dont elles s'étaient affranchies à grand'peine [4], la Hollande y trouva.

[1] TAXIS; EMM. VAN METEREN; *Bull. de la Comm. d'hist.*, XIV, p. 5 — Une clause de la pacification portait que le prince d'Orange conserverait les fonctions d'amiral : ce qui donna lieu à ses agents de réclamer, comme y étant attachée, la remise du port et du château de l'Écluse; mais les députés de la Flandre refusèrent d'y consentir. *Arch. de la Maison d'Orange*, V, p. 531.

[2] Lieu très-important pour tout le pays, et singulièrement pour la Flandre. *Lettre du prince d'Orange, 18 novembre* 1576.

[3] Ce qui mit les Espagnols en une grande confusion, pource qu'ils n'estoient à peine au nombre de six mille, desquels la plus grande partie estoit mutinée. *Histoire de Flandre, contenant les plus notables occurrences*, etc. Paris, 1581.

[4] Par ce traicté, la porte fut ouverte à une estroite correspondance avec le prince d'Orange, ensemble l'entrée à tous factieux, bannis et

au contraire, une garantie de repos et de sécurité qui prépara son indépendance[1].

Au moment où la pacification de Gand venait d'être publiée, deux courriers espagnols, qui avaient rapidement traversé la France, arrivaient dans le Luxembourg, la seule province qui fût restée à l'abri des progrès de l'insurrection. Un domestique more les suivait ; mais dès qu'il eut franchi les frontières des Pays-Bas, il abandonna son déguisement et révéla son nom. Il n'était autre que don Juan d'Autriche, ce fils de Charles-Quint qui, bien que sans couronne, s'était montré le digne héritier de sa gloire à l'immortelle journée de Lépante.

Don Juan trouva les choses dans la situation la plus déplorable : le parti espagnol était vaincu et l'on pouvait redouter que son arrivée ne l'affaiblît de plus en plus en faisant prévoir d'autres rigueurs. Tous ses efforts tendirent à dissiper ces craintes, et, tandis que les états se liaient de nouveau par l'Union de Bruxelles du 9 janvier 1577, il appela près de lui leurs députés qui signèrent, le 12 février, l'édit perpétuel de Marche-en-Famène (tous les traités prétendent à une durée perpétuelle), où il confirmait, au nom du roi, la pacification de Gand, même dans ce que ses termes avaient

réfugiés, lesquels depuis altérèrent, par leurs practiques, conventicules, conférences et livres, grandement le peuple. RENOM DE FRANCE.

[1] Vous vous pouvez sur ce sujet souvenir du traité de Gand, fait en l'an 1576, qui fut très-mal gardé et néantmoins si utile à la province de Hollande, qu'ayant loisir de cinq ou six ans pour establir quelque forme de gouvernement entre eux, elle se mist en estat de soutenir le faix de la guerre, après que les provinces de Flandres et de Brabant eurent été subjuguées. *Négociations du président Jeannin*, III, p. 16.

de plus offensant pour la domination espagnole. Il espérait parvenir ainsi à séparer les états du parti du prince d'Orange.

Montdoucet, ambassadeur de France à Bruxelles, suivait attentivement toutes les phases de ces troubles, afin de se créer quelques partisans en Flandre. Il voulait leur donner pour chef le duc d'Alençon, « qui, ayant un vray naturel de « prince, n'aymoit qu'à entreprendre choses grandes et ha- « zardeuses, estant plus né à conquérir qu'à conserver ; lequel « embrasse soudain cette entreprise qui lui plaist d'autant plus « qu'il voit qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement « r'acquérir à la France ce qui lui estoit usurpé par l'Espa- « gnol [1]. » Ceci se passait au moment où la reine de Navarre, Marguerite de Valois, allait s'éloigner de la cour, divisée par les guerres civiles qui lui faisaient trouver un ennemi dans un frère dont elle était tendrement aimée. « Monsieur, dit un « jour Montdoucet au duc d'Alençon, si la reyne de Navarre « pouvoit feindre d'avoir quelque mal à quoy les eaux de Spa « peussent servir, cela viendroit bien à propos pour votre « entreprise de Flandre, où elle pourroit faire un beau coup. » — Le duc d'Alençon adopta cet avis avec enthousiasme : « O reyne! dit-il à sa sœur, ne cherchez plus ; il faut que « vous alliez aux eaux de Spa ; je vous ay veu quelquefois une « érésipèle au bras, il faut que vous disiez que lors les méde- « cins vous l'avoient ordonné ; mais que la saison n'y estoit « pas si propre ; qu'à cette heure, c'est leur saison, et que vous « suppliez le roy vous permettre d'y aller. »

Si Marguerite de Valois mérita par ses charmes que

[1] MARG. DE VALOIS, I. II.

Ronsard la célébrât sous le nom de Pasithée, son esprit, plein de grâce et de finesse, n'était pas au-dessous de sa beauté : elle aimait d'ailleurs les plaisirs, les arts et les lettres, et nous ne suivons ici que les récits naïfs et élégants qu'elle dicta.

Le roi, cédant aisément à ses désirs, avait envoyé un courrier à don Juan d'Autriche pour le prier de lui accorder les passe-ports nécessaires, et elle tarda peu à s'acheminer vers les Pays-Bas, où elle avait résolu de paraître avec l'éclat qui convenait à son rang.

Sa litière à colonnes tout entourée de vitres, doublée de velours incarnat brodé d'or et ornée d'ingénieuses devises, était suivie de celles de la princesse de la Roche-Guyon et de madame de Tournon ; puis venaient les filles d'honneur, montées sur des chevaux caparaçonnés, qui devançaient les carosses occupés par le reste de la suite de la reine de Navarre. Partout où elle passa, elle reçut grand accueil. A Cambray, l'évêque, qui appartenait à la maison de Berlaimont, l'invita à une fête brillante. Elle y remarqua monsieur d'Inchy, gouverneur de la citadelle, dont la politesse contrastait fort avec la simplicité des mœurs flamandes, sujet constant des amères railleries de Marguerite de Valois. « La souvenance de mon « frère ne me partant jamais de l'esprit, raconte-elle, je me « ressouvins lors des instructions qu'il m'avoit données, et « voyant la belle occasion qui m'estoit offerte pour lui faire un « bon service en son entreprise de Flandre, cette ville de « Cambray et cette citadelle en estant comme la clef, je ne la « laissay perdre et employai tout ce que Dieu m'avoit donné « d'esprit à rendre monsieur d'Ainsi (d'Inchy) affectionné à la « France et particulièrement à mon frère. Dieu permit qu'il

« me réussit, si bien que se plaisant en mon discours, il déli-
« béra de me voir le plus longtemps qu'il pourroit et de m'ac-
« compagner tant que je serai en Flandre; et pour cet effect
« demanda congé de venir avec moi jusques à Namur où
« don Juan d'Austriche m'attendoit. Pendant ce voyage, qui
« dura dix ou douze jours, il me parla le plus souvent qu'il
« pouvoit, monstrant ouvertement qu'il avoit le cœur françois
« et qu'il ne respiroit que l'heur d'avoir un si brave prince
« que mon frère pour maistre et seigneur. »

Le comte de Lalaing, gouverneur du Hainaut, qui s'était rendu à peu près indépendant dans sa province, attendait Marguerite à Valenciennes. Il ne résista pas mieux que le seigneur d'Inchy à son invincible ascendant. « Le comte de
« Lalain, écrit la reine de Navarre, ne pouvoit assez faire de
« démonstration du plaisir qu'il avoit de me voir là, et quand
« son prince naturel y eust été, il ne l'eust pu recevoir avec
« plus d'honneur. Arrivant à Mons, à la maison du comte de
« Lalain, où il me fit loger, je trouvay à la cour la comtesse de
« Lalain, sa femme, avec bien quatre-vingts ou cent dames du
« pays ou de la ville, de qui je fus reçue, non comme princesse
« estrangère, mais comme si j'eusse esté leur naturelle dame.
« Le naturel des Flamandes estant d'estre privées, familières
« et joyeuses, et la comtesse de Lalain tenant de ce naturel,
« ayant davantage un esprit grand et élevé, cela me donna
« soudain asseurance qu'il me seroit aisé de faire amitié estroite
« avec elle, ce qui pourroit porter de l'utilité à l'avancement
« du dessein de mon frère, cette dame possédant du tout son
« mary. Cette honeste femme me contraignit de passer une
« semaine avec eux... Vivant avec telle privauté avec elle, elle
« demeura à mon coucher fort tard et y eust demeuré davan-

« tage; mais elle faisoit chose peu commune à personnes de
« telle qualité; ce qui toutefois témoigne une nature accom-
« pagnée d'une grande bonté. Elle nourrissoit son petit fils
« de son lait, de sorte qu'estant le lendemain au festin assise
« tout auprès de moy à la table, qui est le lieu où ceux de ce
« pays-là se communiquent avec plus de franchise, n'ayant
« l'esprit bandé qu'à mon but, qui n'estoit que d'avancer le
« dessein de mon frère, elle, parée et toute couverte de pier-
« reries et de broderies, avec une robille à l'espagnole de toile
« d'or noire, avec des bandes de broderie de canetille d'or et
« d'argent et un pourpoint de toile d'argent blanche en bro-
« derie d'or, avec de gros boutons de diamant (habit appro-
« prié à l'office de nourrice), l'on luy apporta à la table son
« petit fils, emmaillotté aussi richement qu'estoit vestue la
« nourrice, pour luy donner à taiter. Elle le met entre nous
« deux sur la table et librement se déboutonne, baillant son
« tétin à son petit : ce qui eust été tenu à incivilité à quel-
« qu'autre, mais elle le faisoit avec tant de grâce et de naïfté,
« comme toutes ses actions en estoient accompagnées, qu'elle
« en receut autant de louanges que la compaignie de plaisir.

« Les tables levées, le bal commença en la salle mesme
« que nous estions, où, estant assises l'une auprès de l'autre,
« je lui dis qu'encores que le contentement que je recevois
« lors de cette compagnie se peust mettre au nombre de ceux
« qui m'en avoient plus fait ressentir, je souhaitois presque
« de ne l'avoir point receu pour le déplaisir que je recevrois,
« partant d'avec elle, de voir que la fortune nous tiendroit
« pour jamais privées du plaisir de nous voir ensemble; que
« je tenois pour un des malheurs de ma vie que le Ciel ne nous
« eust fait naître d'une même patrie : ce que je disois pour la

« faire entrer aux discours qui pouvoient servir au dessein « de mon frère. Elle me répondit : Ce pays a été autrefois de « France, et cette affection naturelle n'est pas encore sortie « du cœur de la plupart de nous; pour moy, je n'ay plus autre « chose en l'âme depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir. « Ce pays a été autrefois affectionné à la maison d'Austriche, « mais cette affection nous a esté arrachée en la mort du comte « d'Egmont, de monsieur de Horne, de monsieur de Montigny « et des autres seigneurs qui furent lors défaits, qui estoient « nos proches parens et appartenans à la pluspart de la no- « blesse de ce pays. Nous n'avons rien de plus odieux que la « domination de ces Espagnols et ne souhaitons rien tant que « de nous délivrer de leur tyrannie, et ne sçaurions toutesfois « comme y procéder, pour ce que ce pays est divisé à cause « des différentes religions. Que si nous estions bien unis, nous « aurions bientost jeté l'Espagnol dehors; mais cette division « nous rend trop faibles. Que pleust à Dieu qu'il prist envie au « roy de France, vostre frère, de racquérir ce pays qui est « sien d'ancienneté! Nous luy tendrions les bras.

« Elle me disoit ceci à l'improviste, mais préméditément « pour trouver du costé de la France quelque remède à leurs « maux. Moy, me voyant le chemin ouvert à ce que je dési- « rois, je luy respondis : Le roy de France mon frère n'est « d'humeur pour entreprendre des guerres estrangères, « mesmes ayant en son royaume le parti des huguenots qui « est si fort que cela l'empeschera toujours de rien entre- « prendre au dehors; mais mon frère, monsieur d'Alençon, « qui ne doit rien en valeur, prudence et bonté aux rois mes « pères et frères, entendroit bien à cette entreprise et n'auroit « moins de moyens que le roy de France mon frère de vous y

« secourir. Il est nourri aux armes et estimé un des meilleurs
« capitaines de nostre temps, estant mesme à cette heure
« commandant de l'armée du roy, contre les huguenots, avec
« laquelle il a pris, depuis que je suis partie, une très-forte
« ville, nommée Issoire, et quelques autres. Vous ne sçauriez
« appeler prince de qui le secours vous soit plus utile pour
« vous estre si voisin et avoir un si grand royaume que celui
« de France à sa dévotion, duquel il peut tirer et moyens et
« toutes commodités nécessaires à cette guerre; et s'il rece-
« voit ce bon office de monsieur le comte vostre mari, vous
« pouvez vous asseurer qu'il auroit telle part à sa fortune
« qu'il voudroit, mon frère estant d'un naturel doux, non
« ingrat, qui ne se plaist qu'à reconnoistre un service ou un
« bon office receu. Il honore et chérit les gens d'honneur et
« de valeur, aussi est-il suivi de tout ce qui est de meilleur
« en France. Si monsieur le comte vostre mari est en cecy de
« mesme opinion que vous et de mesme volonté, qu'il advise
« s'il veut que j'y dispose mon frère, et je m'asseure que ce
« pays et vostre maison en particulier en recevra toute féli-
« cité; que si mon frère s'establissoit par vostre moyen icy,
« vous pouvez croire que vous m'y reverriez souvent, estant
« nostre amitié telle qu'il n'y en eut jamais une de frère à sœur
« si parfaite.

« Elle receut avec beaucoup de contentement cette ouver-
« ture et me dit qu'elle ne m'avoit pas parlé de cette façon à
« l'adventure, mais voyant l'honneur que je luy faisois de
« l'aimer, elle avoit bien résolu de ne me laisser partir de là
« qu'elle ne me découvrît l'estat auquel il estoit et qu'ils ne me
« requissent de leur apporter du costé de la France quelque
« remède pour les affranchir de la crainte où ils vivoient de

« se voir en une perpétuelle guerre, ou réduits sous la tyran-
« nie espagnole : me priant que je trouvasse bon qu'elle
« descouvrît à son mari tous les propos que nous avions eu
« et qu'ils m'en pussent parler le lendemain tous deux ensem-
« ble ; ce que je trouvois très-bon. Nous passasmes cette
« après-dînée en tels discours et en tous autres que je pen-
« sois servir à ce dessein : à quoi je voyois prendre grand
« plaisir. »

Selon l'usage de ce siècle, le bal avait eu lieu au milieu du jour. Lorsqu'il fut terminé, Marguerite alla visiter le chapitre des dames de Sainte-Waudru. Cette institution religieuse, confirmée par le pape Lucius III en 1181 et depuis sanctionnée en 1458 par Philippe le Bon, en 1483 par Maximilien et en 1501 par Philippe le Beau, remontait aux premiers temps du christianisme en Belgique ; elle se distinguait par ses immenses richesses et la facile flexibilité de sa règle. Un jour, il arriva qu'un comte de Hainaut, jaloux de la puissance de ces jeunes filles, envoya pendant la nuit des clercs pour les chasser de leur cloître ; mais, se levant à la hâte, elles entonnèrent des hymnes d'une si ineffable douceur que ce prince changea de dessein et les protégea désormais. L'illustration de la plus haute naissance ouvrait seule les portes du cloître de Sainte-Waudru, où s'était conservée la vie riante et paisible de sainte Radegunde, à Poitiers, et celle de tant d'autres filles des princes francs restées reines en devenant abbesses, pour qui le cloître n'était qu'un asile chaste, mais peu sévère ; la religion y jetait un voile plus doux sur les vanités du monde. Là vivaient, en 1577, les héritières des plus nobles maisons des Pays-Bas : Antoinette de Bourgogne, Anne de Bailleul, Isabelle de Lalaing, Anne de Mérode, Françoise et Margue-

rite de Noyelles, Dorothée d'Oost-Frise, Bonne et Philippine d'Ongnies, Hélène et Jacqueline Vilain, Marie de Lamarck, petite-fille du Sanglier des Ardennes; Madeleine et Marie d'Egmond, filles d'un père dont le nom reflète un sanglant souvenir sur ces fêtes! « Nous allasmes, dit Marguerite de « Valois, ouir vespres aux Chanoinesses, qui est un ordre de « religieuses de quoy nous n'avons point en France. Ce sont « toutes damoiselles qu'on y met petites pour faire profiter « leur mariage, jusques à ce qu'elles soient en âge de se « marier. Elles ne logent pas en dortoir, mais en maisons « séparées, toutesfois, toutes dans un enclos comme les cha- « noines, et en chaque maison il y en a trois ou quatre ou cinq « ou six jeunes avec une vieille, desquelles vieilles il y en a « quelque nombre qui ne se marient point, ni aussi l'abbesse. « Elles portent seulement l'habit de religion le matin, au « service de l'église, et l'après-dînée, à vespres; et soudain « que le service est fait, elles quittent l'habit et s'habillent « comme les autres filles à marier, allant par les festins et « par les bals librement comme les autres. Elles se trou- « vèrent tous les jours au festin et au bal et y dansèrent « d'ordinaire. »

Les menées politiques de la reine de Navarre dominent tout ce chaos de festins et de danses. « Il tardoit à la comtesse « de Lalain que le soir ne fust venu pour faire entendre à son « mari le bon commencement qu'elle avoit donné à leurs « affaires: ce qu'ayant fait la nuit suivante, le lendemain elle « m'amena son mari qui me fit un grand discours des justes « occasions qu'il avoit de s'affranchir de la tyrannie de l'Espa- « gnol. En quoi il ne pensoit point entreprendre contre son « prince naturel, sçachant que la souveraineté de Flandre

« appartenoit au roy de France. Il me représenta les moyens « qu'il y avoit d'establir mon frère en Flandre, ayant tout le « Hainaut à sa dévotion. L'ayant donc assuré de l'estat qu'il « pourroit faire de l'amitié et bienveillance de mon frère, « à la fortune duquel il participeroit autant de grandeur et « d'authorité qu'un si grand et si signalé service receu d'une « personne de sa qualité le méritoit, nous résolusmes qu'à « mon retour je m'arresterois chez moi à la Fère, où mon « frère viendroit, et que monsieur de Montigny, frère dudit « comte de Lalain, viendroit traiter avec mon frère de cette « affaire.

« Pendant que je fus là, je le confirmay et fortifiay toujours « en cette volonté; à quoy sa femme apportoit non moins « d'affection que moy. Et le jour venu qu'il me falloit partir « de cette belle compagnie de Mons, ce ne fut sans réciproque « regret et de toutes les dames flamandes et de moy, et sur- « tout de la comtesse de Lalain, pour l'amitié très-grande « qu'elle m'avoit vouée, je lui donnay un carquan de pierre- « ries, et à son mari un cordon et enseigne de pierreries qui « furent estimés de grande valeur, mais beaucoup chéris « d'eux pour partir de la main d'une personne qu'ils aimoient « comme moy. »

En ce moment les intrigues de Marguerite ne devaient servir que les Espagnols. Sous prétexte de rendre honneur à la reine de Navarre, don Juan réunit les troupes qui n'avaient pas encore quitté les Pays-Bas, en même temps qu'il mandait à celles qui s'étaient arrêtées en Lorraine de se hâter d'y revenir. Il reçut Marguerite à Namur avec une pompe toute royale et fit dresser le lit de la voluptueuse princesse, nourrie des récits de l'Heptaméron, sous les trophées de la bataille de

Lépante. Puis, lorsqu'il l'eut conduite jusqu'au bateau sur lequel elle devait suivre les bords riants de la Meuse, il demanda à visiter la citadelle qu'occupait le parti des états et s'en empara de vive force (24 juillet 1577). Avant le soir, la guerre avait succédé aux fêtes qui avaient marqué le lever de l'aurore. L'apparition du drapeau espagnol sur la citadelle de Namur en fut le signal : Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Bréda tombèrent au pouvoir des troupes de don Juan, qui reprenaient l'offensive.

Les états s'effrayèrent : ils ordonnèrent de presser la démolition des forteresses de Gand et d'Anvers, et réunirent une armée à Wavre. On les vit même proclamer le prince d'Orange *rewaert* de Brabant, et envoyer à Londres le marquis d'Havré et Adolphe de Meetkerke, pour qu'ils réclamassent l'appui de la reine d'Angleterre.

Cependant les états, regrettant déjà une détermination qui livrait à l'influence du parti de la réforme les provinces catholiques des Pays-Bas, chargeaient, presque au même moment, le sieur de Maelstede de se rendre secrètement à Vienne, pour y offrir le gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe II. Non-seulement ils cherchaient à tranquilliser les catholiques, et à atténuer les conséquences de leur condescendance en faveur du prince d'Orange aussi bien que celles de leur hostilité vis-à-vis de don Juan [1], mais ils espéraient aussi s'assurer l'appui de l'Allemagne : la naissance de l'archiduc Mathias, qui était issu, aussi bien que Philippe II, de la dynastie des anciens souverains de la maison de Bourgogne, était un autre titre à leurs sympathies.

[1] TAXIS, p. 285.

Dès ce jour, deux partis se trouvent en présence dans la Flandre et dans les autres provinces : l'un, dévoué au prince d'Orange lors même qu'il accepte l'archiduc d'Autriche ; l'autre, ne s'attachant à l'archiduc d'Autriche que pour éviter le prince d'Orange. Dans celui-ci figurait au premier rang l'un des prisonniers du 4 septembre 1576, Philippe de Croy, duc d'Aerschoot, que les états avaient créé gouverneur de Flandre pour contre-balancer l'influence de Guillaume de Nassau; malheureusement, la vieille impopularité de la maison de Croy ne favorisait que trop les complots dirigés contre lui par ses ennemis.

Les chefs du parti du prince d'Orange étaient à Gand, Hembyze qui s'en détacha bientôt, Ryhove qui y resta constamment fidèle. François de Ryhove était de la noble maison de la Kéthulle. Jean d'Ydeghem, seigneur d'Hembyze, appartenait à une famille dont l'origine, non moins illustre, offrait un souvenir qu'il avait probablement recueilli. Sohier de Baronaige avait jadis épousé tour à tour la veuve de Jacques d'Artevelde et Béatrice d'Hembyze. La gloire que l'un de ces noms tenait déjà du passé, l'autre ne devait-il pas la tenir de l'avenir? Il semble que Jean d'Hembyze, au milieu des désordres anarchiques des passions démoralisées du seizième siècle, doive quelquefois aux inspirations d'un autre temps une puissance et une grandeur qui lui sont étrangères.

Il était important d'agir sans délai : Ryhove se rendit secrètement à Anvers, où se trouvait le prince d'Orange. « Il faut, « lui dit-il, que nous arrêtions le duc d'Aerschoot avec ses « prélats et ses nobles, et que nous les chassions honteuse- « ment. » — « Et qui vous appuiera ? » interrompit Guillaume d'Orange. « Nos franchises et nos libertés que le peu-

« ple redemandera avec nous. » répondit Ryhove. Le prince d'Orange hésitait encore et craignait qu'un mouvement imprudent ne compromît son influence. Cependant le lendemain il envoya Marnix de Sainte-Aldegonde annoncer à Ryhove qu'il était libre d'agir. Marnix ne connaissait point Ryhove; il se trompa et s'adressa à Jean Van Royen, bourgmestre de Termonde. Quelques menaces assurèrent toutefois son silence, et Ryhove partit pour Gand, accompagné du sieur de Dolhain, agent secret du prince d'Orange, chargé d'observer tout ce qui se passerait.

Dès qu'Hembyze apprit ce qui avait été résolu à Anvers, il se dirigea vers l'hôtel de ville. Là, il demanda publiquement et à haute voix au duc d'Aerschoot qu'il rendît à la ville de Gand ses anciennes chartes confisquées par Charles-Quint, dont le texte avait été lu publiquement, le 18 octobre. Le peuple salua sa voix de nombreuses acclamations et prit tumultueusement les armes. Les magistrats employèrent tous leurs efforts à l'apaiser, et ils venaient à peine d'y réussir, lorsque, vers les quatre heures du soir, Ryhove arriva aux portes de Gand. Il trouva, contre son attente, la paix rétablie, mais il comprenait bien que, dans l'entreprise qu'il avait formée, il fallait marcher en avant, que ce fût vers la victoire ou vers la mort. Il répéta dans les rues ce qu'Hembyze avait dit à l'hôtel de ville : « Souvenez-vous de vos anciennes franchises, souvenez-vous de vos pères qui les ont « toujours si vaillamment défendues ! » Puis il courut au Princen-Hof, qu'habitait le duc d'Aerschoot, suivi de ses amis qui allumèrent, en poussant de grands cris, un feu de paille devant le palais, comme s'ils eussent voulu l'incendier. Ce qu'il avait prévu arriva : le duc d'Aerschoot, effrayé, fit ouvrir les

portes et fut aussitôtconduit prisonnier à la maison de Ryhove[1], où l'on amena successivement les seigneurs de Rasseghem, de Sweveghem, d'Eecke, de Mouscron, le grand bailli de Gand, les évêques de Bruges et d'Ypres, Jacques Hessele, président du conseil de Flandre, le bailli d'Ingelmunster et plusieurs autres personnages influents (28 octobre 1577). Peu de jours après, Jean d'Hembyze prononça, en présence d'une assemblée nombreuse présidée par les échevins des deux bancs, l'apologie de ces violences, effort assez inutile pour associer tardivement la justice et la raison à des actes qui s'accomplissent toujours sans qu'on songe à les consulter.

Le duc d'Aerschoot réussit seul à obtenir sa liberté : son rang et la crainte de provoquer les hostilités des états y engagèrent Ryhove et Hembyze. En même temps, ils organisaient avec soin une autorité qui n'était fondée que sur le succès fortuit d'une émeute douteuse. Ils levaient des soldats et cherchaient à faire accepter leur alliance à Bruges, à Ypres, à Audenarde et dans les autres villes de la Flandre, et même à Anvers et à Bruxelles.

Lorsque l'archiduc Mathias arriva précipitamment à Anvers le 2 novembre 1577, toutes les promesses qu'on lui avait faites s'étaient évanouies, et il ne lui resta d'autre dédommagement que les vains honneurs dont le prince d'Orange l'entoura d'autant plus volontiers qu'il le craignait moins. En effet, Mathias ne reçut le gouvernement général des Pays-Bas qu'avec le prince d'Orange pour lieutenant et à de telles conditions

[1] Moy, son fils, j'estois aussy en la mesme ville, voiant de mes yeulx prendre mon dict bon seigneur et père, et le mener, en pure chemise, à pieds et teste nue, en la prison. *Mém. du duc de Croy*, p. 12.

qu'il ne devait pas jouir de la moindre autorité. « L'archiduc « Mathias, dit Jean de Taxis, ne fut que le greffier du prince « d'Orange [1]. »

Les états réunis à Bruxelles continuaient à flotter entre les divers partis qu'ils renfermaient dans leur sein. Par une proclamation du 7 décembre 1577, ils déclarent, au nom de Philippe II, don Juan d'Autriche coupable du crime de rébellion. Dix jours après, ils inaugurent l'archiduc Mathias dans son gouvernement des Pays-Bas [2]. Un mois plus tard ils signent, à Bruxelles, un traité qui porte qu'ils ne prendront aucune décision et n'entameront aucune négociation sans le consentement de la reine d'Angleterre [3].

Le prince d'Orange exerce seul une vaste influence, qui s'élève de plus en plus en présence de la faiblesse et de l'hésitation persévérante du parti des états. Sa puissance se révèle à tous les regards lorsqu'il fait son entrée à Gand le 29 décembre 1577. Jamais sa popularité n'a été plus grande [4]. Il

[1] Graffiarum Auriaci. TAXIS, p. 290.

[2] Voyez les lettres de l'archiduc Mathias, du 24 janvier 1578, par lesquelles il annonce « qu'il a très-volontiers prins la charge du gouvernement, au nom du roi d'Espagne, son bon oncle, pour tant mieulx pouvoir assister à mettre le dict pays soubs son ancienne liberté, fleur, seureté et repos. » (*Arch. de la Flandre occidentale.*)

[3] Cum inter regnum Angliæ ordinesque et status Belgii domumque Burgundicam non modo diversi tractatus ab antiquo initi sunt, sed etiam necessarium sit ordines prædictos jam arctioribus fœderibus vinculisque constringi quam antea, ut sese mutuo tueantur et defendant contra eorum vim et injurias qui eis aut eorum cuilibet male volunt, etc. RYMER, VI, 4, p. 178.

[4] Après Dieu, ils avoient toute confiance en luy. JULES DE RICHY. — Rappellerai-je que le prince d'Orange avait donné à ses filles les noms de Belgique, de Brabantine, de Flandrine et d'Antverpienne?

affecte la modération en ordonnant, au nom de l'archiduc Mathias, la délivrance des prisonniers retenus par les amis de Ryhove, en même temps qu'il leur dicte un secret refus; il blâme les excès de Ryhove dans une lettre aux magistrats d'Ypres, et c'est ce même Ryhove qu'il charge d'une mission auprès d'eux [1] : les catholiques invoquent sa protection et le croient fidèle à la foi de ses pères [2], bien qu'il ait épousé une religieuse de Jouarre, qui porte encore le costume de son abbaye; les bannis auxquels il a rouvert les portes de leur patrie le saluent surtout avec de longs et vifs transports d'enthousiasme; ils se donnent le nom de *patriotes* [3] : il leur a été permis de créer, à côté de l'autorité régulière des magistrats, l'autorité rivale d'une antimagistrature démocratique de tribuns ou défenseurs du peuple [4], et souvent l'un d'eux, s'approchant du prince d'Orange au milieu de son brillant cortége, lui offrait un gobelet écumant de bière en lui criant : « A toi, Guillaume de Nassau! » Le prince d'Orange répondait en protestant qu'il était prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre la cause nationale, et il n'était aucune de ses paroles qui ne fût saluée « des applaudissemens « de ce peuple, lesquels furent si grands et extraordinaires

[1] KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Doc. in.*, I, pp. 46, 48 et 53.

[2] KEMPENARE, p. 170.

[3] En ce temps les rapports sinistres, voire les simples suspicions entrés en la cervelle d'un séditieux, suffisoient pour estre exposé au pillage du peuple mutin, duquel le prince d'Orange se couvroit... Ceulx qui lui appartenoient estoient seuls recognus les vrais *patriotes* ou amis du peuple. RENOM DE FRANCE, III, 12.

[4] Et furent en effet antimagistrats, et se nommèrent tribuns ou deffenseurs du peuple. RENOM DE FRANCE.

« que jamais comte de Flandre n'en reçut de semblables [1]. »

La dictature du prince d'Orange fut bientôt acceptée dans toute la Flandre. Le 26 mars 1578, Ryhove parvint à se faire livrer l'une des portes de Bruges. Il se rendit aussitôt au Bourg et nomma de nouveaux magistrats parmi ses plus zélés partisans. Ypres, Audenarde, Courtray et d'autres villes partagèrent le sort de Bruges [2].

Pendant quelque temps la paix publique fut maintenue; mais l'influence des Gueux, qui entouraient Ryhove et ne le dominaient que trop souvent, la troubla bientôt. Dès le 3 mai, les gentilshommes catholiques de Bruges s'étaient vus réduits à escorter, l'épée à la main, la procession du Saint-Sang, de crainte qu'elle ne fût exposée à des insultes. Peu de jours s'écoulèrent sans que leurs craintes de violences anarchiques se justifiassent. Les prêches protestants se multipliaient. Ils envahirent l'église de Saint-Sauveur; ses pieuses images furent détruites; les ornements de ses autels furent renversés: on jeta à terre les écussons des chevaliers de la Toison d'or appendus à ses voûtes, et ce fut de là que les séditieux, proférant des chants de triomphe, se dirigèrent vers le monastère des Carmes, où, à défaut de butin et de riches dépouilles, ils saisirent quelques pauvres religieux, humbles et obscurs enfants du peuple, qu'ils secouraient chaque jour par leur charité et leur dévouement.

Le 26 juillet, un bûcher s'éleva sur la place du Bourg. Trois de ces moines y furent conduits et livrés aux flammes.

[1] Renom de France. — Il existe une description contemporaine de l'entrée du prince d'Orange à Gand, par le célèbre peintre Luc de Heere.

[2] Languet, *Epist.*, I, p. 353.

Les Pays-Bas s'étaient soulevés contre le duc d'Albe au récit des auto-da-fé de Valladolid et de Séville : c'était au milieu de la seconde cité de la Flandre que la réforme allumait les siens [1].

Un édit des magistrats condamna les autres moines à un bannissement immédiat. Ils ordonnèrent également que toutes les images qu'on trouverait dans les églises seraient enlevées et qu'à l'avenir on ne célébrerait plus les dimanches : des soldats devaient employer la force pour obliger les marchands à tenir leurs boutiques ouvertes tous les jours.

Les états, auxquels les bourgeois de Bruges adressèrent leurs remontrances, ne pouvaient rien. Leur armée avait été complétement défaite par celle de don Juan, le 31 janvier, à la bataille de Gembloux, et dans l'effroi que leur inspiraient les représailles des Espagnols, la protection de l'archiduc Mathias ne leur paraissait déjà plus suffisante.

La reine d'Angleterre s'était empressée d'offrir une armée d'Allemands soldée à ses frais et placée sous le commandement du duc palatin Casimir. Des députés des états se rendirent à Londres ; ils y poursuivirent d'autres négociations et se montrèrent même disposés à remettre à Élisabeth Gravelines, Nieuport, Utrecht et les ports de la Hollande.

Henri III apprit avec inquiétude qu'il était question de céder aux Anglais le rivage des Pays-Bas jusqu'aux portes de Calais, qu'ils espéraient bien reconquérir tôt ou tard, et, dans une dépêche adressée au sieur de Castelnau, son ambassadeur

[1] Op den 26 july wierden som van de grauw-broeders die ghevanghen waeren, op den Steen openbaer verbrant met heurlieden habyten soo sy dagheylcks ghingen tot drye toe, want de geusen daer in seer verblyden. *Journal ms. de Guillaume Weyts.*

à Londres, il l'exhorta vivement à persuader aux députés des états de renoncer à leur projet, qui eût engagé de plus en plus l'Angleterre « à prendre pied en terre ferme, sans autre « respect que de faire ses affaires aux despens de qui que ce « soit. » Pour les en détourner, il leur fit offrir indirectement par le duc d'Alençon l'appui de la France à des conditions bien plus désintéressées [1]. Le comte de Lalaing, complétement

[1] J'ay vu aussi par vos dites lettres ce que vous avez entendu de ce qu'a rapporté le secrétaire Wilguer, qui avoit esté envoyé en Espagne, et que pour cela ladite dame reine d'Angleterre ne laisse d'entendre aux offres que luy font les estats des Pays-Bas de luy bailler et mettre entre ses mains les villes de Gravelines, Nieuport, Utrecht, Esthollande et autres, ne pouvant croire que iceux estats soyent si mal conseillez de se confier en ladite dame reine desdites places, vu l'exemple qu'ils ont de celle du Havre de Grâce, que le feu vidame de Chartres luy avoit baillée aux premiers troubles de ce royaume, à la charge de la rendre la guerre finie, ce qu'elle refusa faire, de manière qu'il fallut, comme savez, en faire sortir ces gens avec très-grand effort, d'où l'on peut recueillir qu'elle ne demande qu'à prendre pied, où il lui est possible, en terre ferme de deçà, et s'y rendre la plus forte, sans autre respect que de faire ses affaires aux despens de qui que ce soit, ainsi que vous le pourrez sous main faire proposer et remonstrer aux députez desdits estats, qui sont à présent en Angleterre, à ce qu'ils n'entrent légèrement à une chose de si grande importance, et dont ils se repentiront bientost après; mais faites cela si sagement et dextrement, que l'on ne puisse entrer en opinion que vous vous en soyez entremis, ny que cela vienne de vous, à qui je diray que ce fait me concerne beaucoup, d'autant que lesdites places sont voisines de ma province de Picardie, et non guère loin de ma ville de Calais, où les Anglois ne demandent que à rentrer : ce qui me fait désirer qu'il ne s'effectue rien de ladite négociation, et si pouvez aussi sous main faire, sans que l'on sçut que cela vient de vous, que ladite reine d'Angleterre demandast Flessingues et quelques autres villes maritimes, comme luy estant plus à main propres et commodes, comme aussi

dévoué à Marguerite de Valois et à son frère, servait d'intermédiaire dans cette négociation ; elle réussit d'autant plus aisément que les états, apprenant que l'armée du prince Casimir devait être beaucoup plus considérable qu'ils n'en avaient eux-mêmes exprimé le désir, craignaient déjà qu'Élisabeth ne leur eût donné un gouverneur des Pays-Bas dans le duc palatin et que cette armée libératrice ne leur apportât des chaînes. De là, un rapprochement des états vers la France, nouveau revirement dans une époque si agitée et si confuse.

« Tout donnoit sujet, dit Renom de France, aux voisins « jaloux et désireux de nouveaulté, de se fourrer à travers « pour aider à brouiller les cartes soubs espoir de pescher en « eau trouble Monsieur le duc d'Alençon, poussé d'une légè- « reté françoise excitée par le prince d'Orange et de l'incli- « nation de son jeune âge, fut le premier qui joua ce rollet, « car il exhorta les estats à tenir ferme, leur offrant son « assistance et secours, donnant à cognoistre (soubs main) ce « faire du sceu et autorisation du roi très-chrétien. »

Le duc d'Alençon intervint d'abord très-timidement. Il feignit de professer pour l'autorité du roi d'Espagne autant de respect que les états eux-mêmes, protestant « qu'il avoit prins « les armes pour la défense des peuples oppressez par les « tyranniques déportemens de mauvais officiers et pour faire « qu'ils retournassent en l'obéyssance de leur prince, avec la « conservation des anciens priviléges des pays, lesquels pour « la pluspart avoient esté autresfois octroyez par les princes « du sang royal de France [1]. »

seront-elles, et que les députez desdits estats le fissent, ce me seroit faire un très-grand bien et service. *Pr. de Castelnau*, p. 546.

[1] G. Chapuys, p. 315.

Au même moment, Henri III recevait l'ambassadeur de la reine d'Angleterre, chargé de lui annoncer « qu'elle estoit « résolue de mettre peine pour empescher le duc d'Anjou « d'aller au secours des estats des Pays-Bas ; » mais il lui répondit « que ladite entreprise de Flandres ne lui estoit nulle- « ment agréable, et que si elle se faisoit, ce seroit à son très- « grand regret et contre sa volonté. » Quelques semaines plus tard, il envoya à Londres le sieur de Rambouillet, capitaine de ses gardes, pour qu'il réitérât les mêmes protestations en présence d'Élisabeth, qui ne croyait pas à leur sincérité [1].

L'ambassadeur de Henri III au camp espagnol déclarait aussi que son maître était étranger aux desseins du duc d'Alençon. « Monsieur, lui répliqua don Juan, c'est chose de perni- « cieux exemple pour les rois de nourrir et soustenir rébel- « lion [2]. »

L'expédition du duc d'Alençon soulevait des questions importantes au point de vue du droit des gens. Était-elle légitime ou utile? Si la politique la conseillait, la morale et la bonne foi pouvaient-elles l'approuver? Les amis du duc d'Alençon insistaient surtout sur l'importance que la conquête de la Flandre présentait pour la monarchie française : « Si jadis les « Romains n'estimèrent aucune de leurs victoires si honorable « comme d'avoir pu remettre sus la liberté de la Grèce et en « chasser les tyrans, et si en effet l'industrie des peuples des « Pays-Bas, avec l'aveu de tous, ne s'approche pas peu du « mérite des anciens Grecs, sans doute, il devroit sembler

[1] *Pr. de Castelnau*, pp. 552, 556, 558 et 559.

[2] Renom de France, III, 42.

« avec bonne raison que noz roys ne pouvoient entreprendre
« rien de si louable que de les secourir et de les maintenir en
« leurs anciens priviléges et franchises. Or, il y a plus, sans
« parler de la grandeur de noz roys qui, ayans gaigné la dé-
« votion de ces pays-là, n'auroient aucunement à craindre
« tout le reste de l'Europe ensemble, ce que m'accorderont
« ceux qui ont vu combien toute ceste marche est peuplée
« d'hommes actifs et industrieux, de villes très-belles, grandes
« et fortes, et qui ont remarqué le nombre des ports et havres
« remplis en tout temps de vaissaux que le traffic de l'estran-
« ger,y amène, et en somme les commoditez et aisance pour
« le commerce de toute l'Europe si grande qu'il semble ce
« pays y estre adonné de soy et comme destiné pour rendre
« très-grand et puissant celuy qui, en estant seigneur, se
« rendroit juste et doux en ses commandemens. Monsieur,
« comme fils et frère de roy, peut de soy entreprendre une
« guerre... C'est une douce animosité de délivrer d'une misé-
« rable servitude plusieurs provinces qui ont esté des plus flo-
« rissantes de l'Europe [1]. »

Le duc d'Alençon était arrivé le 10 juillet à Mons, chez le comte de Lalaing, qui l'accueillit avec d'autant plus de joie qu'il était également jaloux de don Juan et du prince d'Orange. Ce fut de Mons que le duc d'Alençon adressa à don Juan un défi pour un combat singulier, qui ne fut point accepté; en même temps il envoyait près des états généraux quelques-uns de ses conseillers qui conclurent, le 13 août, un traité par lequel les états, tout en faisant des réserves pour l'autorité déléguée à l'archiduc Mathias et pour leurs alliances avec Élisabeth, décer-

[1] *Éclaircissemens des actions et déportemens de Monsieur*. Rouen, 1578.

naient au prince français, en échange de la promesse d'un secours important, le titre pompeux de *défenseur de la liberté belgique*[1]. Le prince d'Orange eut toutefois assez d'influence pour neutraliser de nouveau l'effet de cette négociation; de même qu'il s'était mis à la place de l'archiduc d'Autriche comme son lieutenant, il amena les états à demander Lanoue comme lieutenant du duc d'Alençon. Lanoue était huguenot et dévoué au prince d'Orange.

Lorsque le duc palatin Casimir, appelé de l'Allemagne par Élisabeth, arriva aux Pays-Bas, il trouva l'autorité supérieure déjà confiée à l'archiduc Mathias et au duc d'Alençon, et il se retira à Gand pour montrer combien il était mécontent de la conduite des états; mais, loin de relever son influence, il ne

[1] Ce traité portait que le duc d'Alençon amènerait avec lui deux mille chevaux et dix mille soldats d'infanterie, qu'il entretiendrait pendant trois mois à ses frais; qu'il conserverait pour lui et ses héritiers tout ce qu'il acquerrait en France; qu'après le mois d'août, les états ne pourraient plus traiter avec le roi d'Espagne, et que si la guerre se prolongeait plus de trois mois, il ne serait pas obligé d'entretenir plus de trois mille hommes de pied et de cinq cents chevaux; que si les peuples des Pays-Bas se donnaient un nouveau prince, ils le choisiraient de préférence à tout autre; qu'on lui remettrait Landrecies, le Quesnoy et Bavay, comme garantie des frais de ses armements, et qu'on lui assurerait une pension annuelle de cent mille florins; qu'il se confédérerait avec la reine d'Angleterre; que les états conserveraient tous les soins du gouvernement et dirigeraient les mouvements des hommes d'armes. — Ce traité fut confirmé, à Anvers, le 29 août, avec quelques modifications. D'une part, le duc d'Alençon s'engagea à porter son armée à vingt mille fantassins; de l'autre, les états lui firent don du duché de Luxembourg et de la comté de Bourgogne, que les Espagnols occupaient encore. — Bavay fut la seule place remise au duc d'Alençon. A Landrecies et au Quesnoy, les habitants fermèrent leurs portes et refusèrent de recevoir les Français.

réussit qu'à y compromettre le nom de la reine d'Angleterre [1].

Quatre factions et quatre armées se partageaient les Pays-Bas, quand un nouveau parti se forma : celui des *malcontents*. Il se composait des nobles qui, condamnant à la fois les dévastations impies des Gueux et la faiblesse des états, voulaient rétablir la paix par leur propre puissance et sans exposer le pays aux vengeances des Espagnols [2].

Au milieu de ces divisions sans nombre et sans limites, don Juan d'Autriche, privé de tout renfort qui lui permît de profiter de ses victoires ou même de conserver ses positions en présence des armées réunies du duc d'Alençon, du prince Casimir et des états, fortes de cinquante mille hommes [3], s'abandonnait à un sombre désespoir. Don Juan avait reçu de son père ce sentiment de supériorité que le vulgaire nomme l'ambition et qui chez les grands génies n'est autre que l'amour

[1] Les députés des états exposaient au duc Casimir « de inconvenienten die procederen souden uyt al sulcke particuliere alliancien ende raedtslaegen ende dat 't zelve soude tenderen tot verminderinge van zyne reputatie ende eere. » *Lettres de Jean Vanden Warck*.—Le prince d'Orange lui fit adresser les mêmes remontrances par Philippe de Marnix.

[2] Les protestants nommaient leur armée l'armée des *paternostres*. Voyez Stratius, p. 357.

[3] J'ai lu quelque part : quarante mille hommes de pied et douze mille chevaux. Renom de France porte un peu moins haut, dans le tableau suivant, les forces militaires des provinces des Pays-Bas insurgées :

Infanterie, 225 enseignes ou	32,162	hommes,	coûtent	359,240	florins.
Cavalerie, 27 cornettes ou	3,750	»	»	80,590	»
Reitres allemands (non compris les 200 chevaux du comte Jean de Nassau).	1 200	»	»	40,000	»
	37,112	»	»	479,830	»

de la gloire. A l'âge où Charles-Quint triomphait à Pavie, il avait vaincu à Lépante et avait dompté, comme lui, les corsaires africains. Après avoir songé, disait-on, à fonder un empire à Carthage, il avait rêvé la conquête de l'Angleterre et l'hymen de Marie Stuart, qu'il n'eût délivrée de sa prison que pour lui remettre le sceptre de la fille adultérine d'Anne Boleyn; mais Marie Stuart devait lui porter malheur aussi bien qu'à son neveu don Carlos. Soit qu'il eût été atteint d'une épidémie qui régnait dans son camp, soit qu'une intelligence trop ardente eût rapidement usé le corps qu'elle animait, il expira le 1er octobre 1578, à peine âgé de trente-deux ans, au milieu d'une fièvre violente, où il appelait à haute voix ses capitaines et leur promettait de nouvelles victoires, alors qu'ils pleuraient déjà sa mort. Son dernier vœu avait été d'être enseveli près de Charles-Quint [1].

Le prince de Parme, qui était arrivé depuis quelques mois au milieu de l'armée espagnole, en prit aussitôt le commandement.

Quatre jours après la mort de don Juan, au moment même où cette triste nouvelle se répandait de toutes parts, Ryhove tenta un grand effort contre les Malcontents qui s'étaient emparés de Menin, de Bailleul et de Poperinghe, et qui menaçaient Courtray; mais avant de s'éloigner de Gand, il résolut d'affermir son autorité par quelque exemple terrible de la force dont elle disposait, et ce fut parmi les prisonniers du 28 octobre 1577 qu'il choisit deux victimes. La première que désigna sa haine fut Jacques Hessele, qui s'était rendu célèbre par sa cruauté entre tous les membres du conseil des troubles, et qui

[1] Strada, l. IX; Leti, IV, p. 298; Schetz, *ap.* Burman, *Th. Anecd.*, I, p. 114; *Mém. de Grobbendonck.*

devait expier, par un inique supplice, tant d'iniques supplices par lui ordonnés; l'autre était Jean Devisch, bailli d'Ingelmunster, qui avait, dit-on, exercé de regrettables rigueurs à Ypres. Ryhove les fit monter sur un chariot, et, dès qu'ils furent sortis de la ville, il les fit pendre à des arbres, sans autre forme de procès, puis il continua sa route (4 octobre 1578).

Jacques Hessele avait une longue barbe blanche; elle servait de risée à ses bourreaux. « Sachez bien, s'écria-t-il, que « jamais vos cheveux ne blanchiront : la violence ne saurait « durer. » Ceux qui le mirent à mort se partagèrent quelques mèches sanglantes tombées de son front, triste trophée qui ne rappelait que la malédiction d'un vieillard [1].

Ryhove et Hembyze commençaient à se croire assez puissants pour se séparer ouvertement du parti des états; certains de l'appui du duc palatin Casimir [2], ils refusèrent de payer la quote-part de la Flandre dans les impôts votés par les états généraux et d'adhérer à la paix de religion qui venait d'être proclamée à Anvers.

Les désordres et les pillages avaient recommencé à Gand et dans toute la Flandre. « Le prince Casimir, dit Renom de « France, autorisa par ses forces et présence toute la furie des « hérétiques et du menu peuple par le saccagement des égli- « ses, en quoi ce prince allemand receut sa part, car des vases « sacrés il fit forger de la monnaie, et non content courut pil-

[1] VANDER VYNCKT, *Hist. des troubles des Pays-Bas*; KEMPENARE, p. 210. — Comp. DEJONGHE, *Gendsche geschiedenissen*. — Du Plessis Mornay écrivit, à la prière du prince d'Orange, un mémoire pour blâmer ces fureurs.

[2] Vellem Casimirum non conferre seorsim consilia cum istis hominibus qui cœco quodam impetu feruntur. LANGUET, *Ep. ad Sydn.*, p. 351.

« ler le plat pays et plusieurs bons monastères de Flandres « avec telle violence, qu'il n'est resté en plusieurs lieux « nulle marque de l'antiquité et dévotion de nos prédéces- « seurs. » Lanario raconte les mêmes faits : « Les Gantois « qui avaient saccagé les temples et emporté les saints vases « firent une somme d'argent des calices et la donnèrent au « Palatin. L'or et l'argent sacré ne paraissaient plus qu'en leur « monnaie, comme les cloches ne sonnaient plus qu'en leurs « canons [1]. » Le célèbre Hubert Languet, qui se trouvait alors à Gand avec le duc Casimir, écrit lui-même : « Les Gan- « tois se livrent à tant de désordres, que je crains de voir se « dissoudre l'union des états [2]. »

Le prince d'Orange, toujours hostile aux partis extrêmes, se hâta d'intervenir avec sa haute influence. Ryhove subit ses conseils, et fut l'un de ceux qui opinèrent pour que l'on cédât au vœu des états qui demandaient que l'on rendît quelques églises au culte catholique; mais Hembyze et Dathenus repoussaient toute transaction, comme un témoignage de faiblesse. « Quoi ! disait le ministre Herman Busschius, ne suffit-il pas que nous laissions les papistes en paix au lieu de nous venger sur eux de ce que naguère ils nous persécutaient avec le fer et la flamme? » Une émeute éclata : ce fut le triomphe de Ryhove. Hembyze fut un instant retenu prisonnier. Dathenus s'enfuit à Bruges (18 novembre 1578 [3]).

Peu de jours après, le prince d'Orange arriva à Termonde

[1] *Hist. des guerres de Flandre*, par Francesco Lanario, p. 64.

[2] Gandavenses multa incommode faciunt; metuo ne sint in causa ut dissolvatur ille consensus. *Lettres de Languet*, p. 350.

[3] Du Plessis Mornay prit une grande part au mouvement dirigé contre Hembyze Voyez sa *Vie*. Leyde, 1647.

(22 novembre 1578). Après avoir conféré avec les députés de Gand, entre lesquels se trouvaient Jean d'Hembyze, Gilles Borluut, Jean Damman et Josse Triest, il les accompagna à Gand, où il engagea les magistrats à ne pas rompre l'union des provinces. L'ambassadeur d'Angleterre, Davidson, de concert avec lui, réprimanda vivement le duc Casimir de sa conduite inconsidérée, et pressa également les Gantois de contribuer, comme les autres villes des Pays-Bas, aux frais de la guerre avancés par la reine Élisabeth, en s'obligeant pour leur part qui s'élevait à quarante-cinq mille livres sterling.

Tandis que les Gantois acceptaient la paix de religion, le duc Casimir s'embarquait pour l'Angleterre afin d'aller s'excuser de sa faiblesse et de son incapacité. « Je vois bien, mon « cousin, se contenta de lui dire Élisabeth, que vos troupes « ne veulent pas de mon argent et que vous n'avez pas exé- « cuté votre engagement d'amener avec vous des hommes « de guerre, car l'on ne saurait donner ce nom à ceux qui « vous ont accompagné [1]. » Et elle le renvoya en Allemagne.

Vers la même époque, le duc d'Alençon, mécontent des états, qui voulaient le reléguer à Ath, quittait les Pays-Bas, après avoir déclaré qu'il savait qu'on l'accusait de songer à s'emparer de vive force des villes de Flandre, mais que loin d'avoir formé ce projet, il restait complétement dévoué au parti des états, et que c'était à son grand regret qu'il se voyait réduit, par les troubles qui agitaient la France, à y rentrer immédiatement. Les états répondirent par des protesta-

[1] JEAN STRATIUS, p. 360; *Lettres de Jean Vanden Warck.* — Le duc Casimir n'avait pas suivi les instructions d'Élisabeth, qui, d'accord avec le prince d'Orange, interposait sa médiation en faveur des prisonniers du Princen-Hof. KERVYN DE VOLSKAERSBEKE, *Doc. inéd.*, I, pp. 75-80.

tions aussi pompeuses que celles qui avaient successivement été adressées à l'archiduc Mathias et au prince Casimir [1].

La paix de religion, déjà proclamée à Gand, l'avait été également à Bruges et dans la plupart des autres villes. Elle attribuait à chaque religion l'exercice public et paisible de son culte. Sous sa bienfaisante influence, les troubles se calmèrent, et plus ce repos fut court, plus il mérita de regrets. Le pouvoir des états s'affaiblissait de jour en jour. Le 29 janvier 1579, les provinces de Gueldre, de Zutphen, de Hollande, de Zélande et de Frise signèrent l'union d'Utrecht, moins remarquable par les clauses qui y étaient insérées que parce que cette première tentative de se séparer des états généraux devait être la base de la liberté politique de ces provinces. Le prince d'Orange fit approuver l'union d'Utrecht par les magistrats de Gand et par ceux des autres villes de Flandre.

Autre confédération, non moins hostile aux états, quoique d'une tendance tout opposée. Le 6 janvier (vingt-trois jours avant l'union d'Utrecht), les provinces d'Artois et de Hainaut s'allient dans le triple but de protéger la religion catholique, de conserver l'obéissance au roi et de maintenir les conven-

[1] Un historien dévoué au prince d'Orange rapporte « que les estats, fort esmerveillez d'un si subit département, despêchèrent vers le duc pour luy déclarer combien leur poise son département, luy offrant tout service, avec promesse de satisfaction et contentement digne de Son Altesse. » *Histoire des troubles du Pays-Bas, contenant la barbare tyrannie et cruauté de l'Espaignol et des espaignolisez* (1582), p. 459. — Parmi les œuvres de l'école historique qui s'était attachée à Guillaume de Nassau se trouve une continuation de Sleidan : « L'auteur, écrit-on en 1577 au prince d'Orange, prétend de particulariser les affaires du Pays-Bas, et, pour ce regard, il supplie d'estre secouru de mémoires et de quelque don. » *Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 152.

tions de la pacification de Gand. Le vicomte de Gand, commandant de la cavalerie des états et gouverneur d'Artois, se rallie à ce parti, et le 7 avril le baron de Montigny, chef des Malcontents, déclare également dans l'assemblée des états d'Artois qu'il veut rester fidèle à Philippe II, en s'appuyant sur la pacification de Gand et sur l'édit de Marche en Famène pour rétablir la paix et assurer le départ des soldats étrangers. Le prince de Parme se hâte de profiter de ces symptômes favorables. Il renouvelle les engagements pris par don Juan d'Autriche et promet que, six semaines après l'acceptation de la paix par les diverses provinces, toutes les troupes espagnoles quitteront les Pays-Bas.

Cependant le parti de Jean d'Hembyze avait repris le dessus à Gand : quand, au mois de janvier 1579, le prince d'Orange tenta de faire transférer à Cologne les prisonniers du Princen-hof, Jean d'Hembyze ne voulut point permettre qu'ils fussent conduits hors des Pays-Bas. Peu après, le 28 février, l'archiduc Mathias ordonne de les envoyer à Berg-op-Zoom et écrit à Ryhove de se conformer à cette décision, « puisque par délibération du conseil comme dessus et « advis de nostre bon cousin le lieutenant général le prince « d'Orange, l'avons trouvé ainsy convenir. » Mais les amis de Jean d'Hembyze se réunissent de nouveau « pour « empeschier la sortie des prisonniers, alleguans pour leur « raison que leur présence renforçoit la ville de vingt mille « hommes, et que, s'ilz estoient partis, ils se trouveroient « incontinent assiégez par les soldats wallons, à quoy le prince « d'Orange auroit respondu que au contraire ils seront de vingt « mille hommes plus forts après que les prisonniers seront « partis, dont faisoit foy Charles V^{e} de ce nom, de glorieuse

« mémoire, lequel n'eust aulcun repos jusques après avoir déli-
« vré de prison le duc de Saxe [1]. »

Cette fois, l'intervention du prince d'Orange fut inutile. Les prisonniers ne furent conduits ni à Cologne ni à Berg-op-Zoom ; ils restèrent au Princen-Hof. L'évêque d'Ypres, illustre ami du comte d'Egmond, y occupait l'appartement où avait été élevé Charles-Quint. La réforme succédant à Philippe II, qui avait fait décapiter les vieux serviteurs de son père, avait changé ses palais en prisons pour les défenseurs de sa dynastie et même pour des hommes qui avaient accompagné, jusque sur l'échafaud, les victimes du duc d'Albe. Chaque jour voyait se multiplier les vexations dont les prisonniers étaient depuis longtemps l'objet. Il suffit d'en citer une seule ; le 4 avril, le secrétaire de Ryhove leur présenta un compte assez élevé qui contenait, entre autres articles, ceux qui suivent :

« Le duc d'Arschot, accompagné de messieurs de Raisse-
« ghem, Mouscron, Sweveghem, etc., ont brûlé du bois et
« chandelles de la maison du sieur de Ryhove *avec leur garde,*
« pour la somme de 60 livres tournois.

« Ledict sieur de Ryhove a payé à Anvers avec ses gens
« sollicitans les affaires de messieurs de Raisseghem, Sweve-
« ghem, l'évesque de Bruges, l'évesque d'Ypre, etc., la
« somme de 430 livres tournois. »

Les prisonniers protestèrent dans un mémoire qui fut remis par le bâtard de Rommerswalle. « Ryhove l'ayant reçeu dans
« la maison eschevinale ainsy qu'il sortoit de la chambre

[1] *Mém. mss. sur les troubles de Gand*, 1577-1579. — Le prince d'Orange blâmait ouvertement les excès d'Hembyze. *Arch. de la Maison d'Orange*, VI, pp. 586-594. — Comment expliquer sa faiblesse vis-à-vis de Ryhove ?

« avecq Josse d'Hembyze, y rentra de reschief pour le lire et « sans y faire un long séjour, retournant fort eschauffé et altéré « au visage, chargea ledict Rommerswalle de dire aux pri- « sonniers qu'il leur présenteroit bien tost le vin, mais ce « seroit sans boire ni manger. » On racontait que l'on avait aussi entendu la fille de Ryhove, mariée au seigneur de Mortagne, dire tout haut « que plus tost que les prisonniers sor- « tissent, elle-même leur couperoit la gorge. » Les échevins firent prier les prisonniers de ne pas mécontenter Ryhove.

Pour se rendre compte de l'effroi qui régnait à Gand, il faut rappeler qu'une nouvelle sédition, non moins furieuse que celles de 1566, y avait éclaté le 9 mars. Les Gueux avaient envahi tous les lieux où le culte catholique venait d'être rétabli et y avaient arraché les prêtres de la chaire et de l'autel. Jean Bette, Josse Triest, Philippe de Gruutere et d'autres honorables bourgeois qu'ils y trouvent livrés à la prière voient leurs jours menacés. Les Gueux veulent renverser jusqu'aux pierres qui racontent la puissance de la Flandre et le génie de ses architectes inspirés par la foi ardente des siècles du moyen âge. Ils commencent à démolir successivement l'église de Saint-Pierre, si célèbre entre toutes celles de la Flandre, celles de Saint-Martin d'Akkerghem et de Sainte-Catherine de Wondelghem, et leurs mains sacriléges renversent en même temps les mausolées des cimetières. L'une des tombes brisées à Wondelghem renfermait les restes du père et de la mère de Ryhove, mais Ryhove ne put rien pour les protéger contre des fureurs qu'il avait lui-même pris plaisir à exciter, et ils furent abandonnés aux vents et aux oiseaux du ciel [1].

[1] KEMPENAERE. — Heri Gandavi perpetratum est facinus quod metuo

Le 15 mai 1579, on résout dans une assemblée des échevins et des notables de Gand que si la paix ne se fait point à Cologne, « lesdits de Gand renoncheront à la souveraineté « du roy d'Espaigne avecq promesse de n'entrer jamais dans « aulcun contract de réconciliation que par commun advis de « tous les confédérés d'Utrecht; que au mestier de Gand « ne s'admettra l'exercice d'autre religion que de la réformée; « que tous magistrats des chastellenies et plat pays seront « abolis et annexés aux villes et sera faict de tous deux un « corps hors duquel sera choisy et créé tel magistrat que con- « viendra; que l'on advisera sur l'égalité des contributions « avecq les autres villes et provinces de l'union d'Utrecht; « que l'on formera ung corps de conseil pour le quartier « de Gand pour résoudre et deffinir toutes matières d'estat, « police et guerre; qu'il y aura six électeurs pour renouveler « la loy, dont deux prins hors la commune et général peuple, « respectivement bons patriotes.

« Le tout sans préjudice des droicts, coustumes et privi- « léges; au contraire.

« Ladite proposition fut autenticquée et signée par le secré- « taire J. Campens [1]. »

Progrès du parti des Malcontents. Le comte d'Egmond entra à Bruxelles et se retira après s'être retranché, le 5 juin 1579, sur la place du Marché, aux mêmes lieux où à pareil

ne sit his provinciis exitiosum. Aiunt concionatorem pontificem interfectum esse concursu populi in ipso templo et reliquos sacerdotes pontificios esse urbe ejectos et eorum domus direptas. Horum tumultuum Gandavensium culpa in nos etiam rejicitur. LANGUET, *Ep. ad Sydn.*, pp. 363 et 368.

[1] *MS. de la Bibl. royale*, 16891.

jour le roi d'Espagne, dont il essayait de rétablir l'autorité, avait fait mourir son père. Le comte d'Egmond répara cet échec en s'emparant peu de jours après de Ninove.

Dix jours après la malheureuse tentative du comte d'Egmond, les prisonniers du Princen-Hof (l'arrestation de Champagny à Bruxelles a accru leur nombre) parviennent à s'évader par un escalier secret que connaît seul le seigneur d'Erpe, car « il se ressouvient que au temps qu'il avoit esté « page et que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays- « Bas, avoit esté logée dans cette maison, il avoit esté par « cette mesme montée au quartier des dames. » Ils gagnent heureusement les portes de la ville, mais leurs inquiétudes se renouvellent quand ils n'aperçoivent pas les chevaux sur lesquels ils comptent. L'évêque de Bruges marche difficilement. Dès qu'il a fait une lieue, il déclare qu'il lui est impossible de continuer, et il faut se résoudre à le laisser à Mariakerke, dans une maison où ses compagnons trouvent un guide qui les conduit chez le bailli de Lovendeghem. Après s'être quelques moments reposés dans un bois, ils poursuivent leur route vers Lootenhulle et de là vers Caneghem, en passant près du château de Poucke. Cependant la faim et la fatigue les réduisent à s'arrêter dans un pauvre cabaret qui s'offre à leurs regards. L'enseigne du *Princen-Hof* qu'il porte leur paraît toutefois de mauvais augure, et à peine s'y sont-ils assis pour dîner d'œufs, de pain et de lait, qu'ils croient reconnaître autour d'eux quelques soldats déguisés. Ils s'éloignent aussitôt, mais leurs terreurs s'accroissent à chaque pas. Un de leurs guides les abandonne ; plus loin ils découvrent entre les arbres des hommes inconnus qui semblent les attendre. Ils se détournent et s'engagent précipitamment dans un autre chemin,

quand ils entendent retentir derrière eux le cri : « Tuez les traîtres ! » L'évêque d'Ypres et les seigneurs d'Eecke et de Champagny sont saisis et reconduits à Gand avec l'évêque de Bruges, dont l'asile est révélé par le guide de Mariakerke. Plus agiles ou plus heureux, les seigneurs d'Erpe et de Rasseghem se dérobent par la fuite à leurs ennemis et parviennent à atteindre Roulers, où ils sont rejoints le lendemain par François de Sweveghem, qui est resté pendant vingt-quatre heures caché dans les blés [1].

De nouvelles insultes attendaient à Gand les fugitifs, qui vinrent y reprendre leurs chaînes. Ils n'échappèrent peut-être au dernier supplice que grâce à une lettre du baron de Montigny, qui menaça les magistrats de Gand de représailles, si l'on traitait les prisonniers « aultrement que leur qualité « mérite [2]. »

Les désordres qui agitaient Gand s'étaient reproduits à Audenarde et à Termonde.

A Bruges les magistrats avaient convoqué les bourgeois, le 27 juin, pour leur faire accepter l'union d'Utrecht. Ils s'étaient assurés de l'assentiment des doyens des métiers; mais les bourgeois refusèrent avec énergie d'imiter leur exemple. « L'union d'Utrecht, disaient-ils, garantit la liberté de reli- « gion; pourquoi, à peine est-elle signée, que déjà l'on a « chassé d'Utrecht les prêtres catholiques? Si nous voulons « conserver la religion de nos pères, il faut que nous repous- « sions de toutes nos forces des propositions dictées par la « mauvaise foi. »

[1] *Mém. mss.*, 1579-1580.
[2] *Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 638.

Mouvement de réaction catholique à Bruges. — Jérôme Demol est proclamé capitaine de la ville; on arrête l'un des bourgmestres du Franc, Noël de Caron, chez qui l'on trouve une lettre par laquelle le prince d'Orange l'exhorte à lui faire donner le gouvernement de la Flandre. Tous les bourgeois prennent les armes, mais la porte d'Ostende est livrée pendant la nuit à huit enseignes écossaises du régiment de Balfour, qui fait arrêter Jérôme Demol au moment où il cherche à traverser les fossés de la ville. Balfour était célèbre par sa cruauté et ses pillages; son nom devait passer au dix-septième siècle à l'un des plus farouches covenantaires écossais.

Les destinées de la Flandre flottaient désormais entre Jean d'Hembyze et le prince d'Orange. Hembyze dominait ses collègues et chassait de Gand, comme suspects de dévouement au prince d'Orange, Lanoue et Bonnivet, qui blâmaient ses fureurs [1]; d'un autre côté, le prince d'Orange s'appuyait sur la jalousie des collègues d'Hembyze. Les principaux (c'étaient Ryhove, Borluut, Croovelde, Gruutere et Uutenhove) envoyèrent des agents à Anvers, et il fut convenu que Ryhove, comme grand bailli de Flandre, inviterait Hembyze à se rendre chez lui et le ferait aussitôt arrêter.

[1] Thuan., l. LXVIII. — Lanoue avait eu de fréquents démêlés avec les quatre membres de Flandre. Il leur écrivait, le 10 mai 1579, à propos du siége du château de Boesinghe : « Aller imprudemment attaquer une place, c'est perdre sa réputation et ruyner vos affaires. S'il y en a quelqu'un qui promect prendre avecq les ongles les places, qu'on y aille, et vous verrez ce qui en arrivera. Ce seroit vous tromper que de vous mentir ou flatter; mais vous verrez si nous avons du couraige et si nous craignons nostre peau. » *Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 609. — François de Bourdeille, le facétieux abbé de Brantôme, avait songé un moment à accompagner, en Flandre, le brave et sévère Lanoue.

Hembyze, ignorant le complot, se laissa tromper Cependant, à peine avait-il été retenu prisonnier qu'une violente sédition éclata, grâce au zèle de ses amis : « On arrête le bourgmestre ! » criait le peuple. Non-seulement il délivra Hembyze, mais il menaça aussi de sa fureur Ryhove et ses complices. Borluut jugea prudent de fuir à Anvers. Les autres inventèrent d'astucieuses excuses, et Hembyze, cherchant à prouver qu'il était trop puissant pour qu'un complot pût être dangereux pour son autorité. feignit de croire qu'elles étaient sincères ; en même temps il profita d'une occasion si favorable pour faire renouveler, en présence de quelques bandes de pillards appelées de Merlebeke, le corps de la magistrature, où il conserva les fonctions de premier échevin de la keure ou bourgmestre, qu'il occupait depuis le mois de janvier 1578.

Le prince d'Orange avait vainement cherché à interposer sa médiation pour prévenir le triomphe complet d'Hembyze. La lettre qu'il adressa, le 24 juillet, aux magistrats de Gand était destinée à rétablir les choses dans l'état où elles se trouvaient lors de l'explosion du complot dont Borluut avait accepté seul la responsabilité :

« Combien que ma vie passée et les services faicts au pays,
« avec tant de pertes et travaulx, doibvent rendre assez suffi-
« sant tesmoignage de ma fidellité, tellement qu'il ne debvroit
« estre besoing que je respondisse aultre chose, sinon ce que
« mes faicts tesmoignent ; touteffois, pour éviter les inconvé-
« niens, que je crains davantaige sur le pays en général, et
« mesmes sur la ville de Gand que sur moy en particulier,
« je n'ay voulu laisser de vous faire entendre que je suis bien
« adverti qu'aulcuns, ayans peult-estre des desseings à part,

« font courir divers bruicts, assçavoir que je serai pour faire « recepvoir un prince estrangier, avec lequel j'aurai quelque « traicté; mais je vous prie de considérer que nous avons tant « d'ennemis et avons parmi nous tant de gens qui en font tous « les jours des nouvelles, que je serois fort marri qu'il y eust « aulcun prince estrangier qui peult à mon occasion se rendre « ennemi de ce pays. Mais, Dieu mercy, je ne suis pas si « peu cognoissant que je ne sache bien qu'il fault nécessaire- « ment traicter, soit de paix, soit de guerre, soit d'alliance « avec le gré du peuple, vous priant d'entendre qu'il n'est pas « raisonnable qu'un chascun soit adverti des causes par quoi « les gouverneurs parlent d'une façon ou d'aultre. Je pense « au plus tôt m'acheminer en Flandre pour aider, avec nostre « bon advis et de tous bons patriotes, de redresser toutes « choses comme il est bien nécessaire... Cependant, je vous « prie ne permettre qu'il se face aulcune nouvelleté en vostre « ville, espérant vous faire cognoistre, tant au temps du re- « nouvellement de la loi que par toutes aultres voyes, le grand « désir que j'ay de veoir la gloire de Dieu advancée en vostre « ville florissante et en bon repos [1]. »

Le prince étranger dont parlait Guillaume d'Orange était le duc d'Alençon, avec qui de nouvelles négociations étaient entamées depuis quelques mois, grâce au concours de Ryhove et de ses amis [2]. Hembyze, qui les attaquait si vivement,

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, VII, p. 18.

[2] Flandri magna alacritate conditiones proponendas Andegavensi comprobarunt. . Quanta hæc est Gandavensium inconstantia! Ante annum acerbis conviciis et famosis libellis nomen Andegavensis proscindebant... Jam vero omnium primi suo suffragio harum regionum imperium in eum transferunt. *Lettres de Languet à Sidney*, p. 429 (février 1580).

reproduisit les mêmes accusations dans un manifeste dicté par l'orgueil du triomphe, où il déclarait que désormais la souveraineté ne résidait plus que dans les communes de Flandre. Il haranguait lui-même le peuple et lui exposait ses projets en lui promettant que Gand, indépendante et assez forte pour se défendre elle-même contre tous, deviendrait bientôt la Genève du Nord et verrait le commerce l'enrichir de nouveau de ses bienfaits. Il rappelait sans cesse les anciennes franchises de Gand, et disait que le temps était venu de fonder une liberté universelle. Dans ses rapports avec les magistrats de Bruxelles, il invoquait, comme ayant conservé toute sa force, le traité conclu en 1339 entre la Flandre et le Brabant par Jacques d'Artevelde [1]. Déjà revivaient sous ses auspices les formes anciennes de l'élection des doyens, et l'un de ses premiers soins avait été de rétablir la milice de la Verte-Tente.

Cependant l'assemblée des membres de Flandre, où dominaient les amis de Ryhove, refusa de seconder Hembyze. Elle donna le gouvernement du pays au prince d'Orange, à cette condition que la paix de religion ne serait plus maintenue, et le prince d'Orange renonça, pour accepter ces fonctions importantes, au rôle généreux de modérateur, qui pouvait l'en rendre digne.

Au moment où Guillaume de Nassau s'engageait ainsi de plus en plus dans un parti si peu conforme à ses talents et à sa haute renommée, Marguerite de Parme arrivait au camp espagnol, qu'elle quitta presque aussitôt, après s'être convaincue de la triste situation des choses : elle ne devait plus

[1] KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Doc. inéd.*, I, p. 19.

revoir la Flandre, mais elle en retrouva les souvenirs jusqu'en Italie, où elle acheva ses jours dans la ville d'Aquila, qui lui rappelait les exploits de Robert de Béthune.

Cependant la lutte dont la Flandre était le théâtre entrait dans de nouvelles voies. Hembyze, trop faible pour résister à Guillaume de Nassau, s'était éloigné de Gand sous le prétexte d'aller examiner quelques fortifications que l'on faisait au Sas; là, il se cacha dans un bateau qui devait partir le lendemain; mais quelques-uns de ses amis, indignés de sa pusillanimité, l'y découvrirent et le forcèrent à retourner à Gand, où il s'enferma aussitôt dans sa maison. Sa présence rendit quelque force et quelques espérances à ses partisans. Ils s'assemblèrent et demandèrent qu'on créât Hembyze capitaine de la ville; mais le prince d'Orange ne les écouta point: il manda Hembyze près de lui et le rendit responsable de tous les troubles que l'on susciterait en son nom. Hembyze, intimidé, quitta de nouveau Gand le 29 août et parvint, cette fois, à s'embarquer au Sas sans être reconnu. On apprit depuis qu'après avoir traversé la Hollande, il s'était rendu en Allemagne près du duc palatin Casimir.

« Naguère Hembyze dominait Gand par son orgueil...,
« aujourd'hui c'est en tremblant et la poitrine pleine de sou-
« pirs qu'il lui adresse ses adieux [1]. »

Le prince d'Orange ne s'éloigna de Gand qu'après avoir vu échouer une tentative des Malcontents. Il parut à Bruges pour calmer l'agitation de ses amis trop zélés, qui accusaient les magistrats du Franc d'avoir soutenu Jérôme Demol, et demandaient la suppression de leur juridiction. Noël de Caron aida

[1] *Het beclach van Jan van Hembyse*, pp. 2 et 10.

le prince d'Orange à éteindre des plaintes qui eussent été un nouvel aliment de discordes entre les trois villes de Gand, de Bruges et d'Ypres.

Jamais la Flandre n'avait été plus malheureuse qu'à cette déplorable époque [1]. Le prince d'Orange n'était que trop souvent réduit à fermer les yeux sur les excès des Gueux, dont il craignait de s'attirer la haine [2], et déjà le rêve de l'indépendance flamande qu'avait formé Hembyze s'était évanoui : il

[1] Tanta calamitas vigebat in Flandria ut nec jura, nec leges servarentur. Nihil nisi crudelis grassatio, cædes, rapinæ, vincula, carceres, latrocinia ubique audiebantur. Homines criminibus aperti per septennium continuarunt tyrannidem tanta crudelitate ut bonos omnes vitæ suæ tæderet. *Chron. Trunch.*, p. 660 (d'après Gerulf Borluut, moine de Tronchiennes). Miserias Flandrorum quas ab anno 1578 usque ad annum 1580 pertulerunt nullus crederet. Audivimus e sene per quadriennium pagos, villas, domus, ædificia vacua fuisse, agros, prata, paludes, rus universas vere desertas : agricolis dispersis omnia sylvescebant. Lupi etiam non pauci per campos vagabantur, quin et canes ut fame rabidi iis similes conjungebantur adeo ut dicerentur mixti generare. Unde et contingebat ut fierent hominivori. *Hist. ep. Ypr.*, p. 113. — A Lokeren, dix-sept personnes furent, en un an, mangées des loups. De Somerghem à Bruges, le pays était désert et inculte. En 1584, il n'y avait à Wulveringhen que cinq habitants; à Vinckhem, on n'en comptait que trois. La situation ne s'améliora guère les années suivantes :

> Het jaer vyf en tachtig viel een iegelyk zwaer,
> 'T jaer ses en tachtig door armoede bedorven,
> En in 't jaer seven en tachtig van houger gestorven.

[2] Necesse fuit Auriaco principi torrentem illum commotæ plebis objicere sceleratis consiliis quæ aula romana suggerit principibus qui ei auscultant, nam adversus eam se et suos alia ratione tueri non potuit. *Lettres de Languet à Sidney*, p. 337. — Arausionensis erat ab omni truculentia alienus, sed qui dato casu sapienter uteretur, aptandisque sibi hominum studiis in longum jaceret olim profutura. GROTIUS, *Ann.*, l. III.

n'était resté, de l'édifice qu'il avait voulu fonder, que les désordres qui en avaient été la base. Siger Van Maele écrit le tableau des événements contemporains sous le titre de *lamentations*. Un autre écrivain de cette époque répète douloureusement le vers de Sénèque :

O Patria ! tales intueor vultus tuos [1] !

Ce fut en ce moment où l'anarchie semblait atteindre les dernières limites, que fut publié le fameux édit de proscription de Philippe II contre le prince d'Orange « comme le chef et l'au- « teur principal de tous les troubles de la chrétienté » : c'était l'apologie du tyrannicide proclamé par la royauté, apologie qui fut dépassée en violence par celle du ministre Villiers, et qui, dès lors, ne servit qu'à rendre impossible toute réconciliation entre les Provinces-Unies et le roi d'Espagne

A Gand, Ryhove conserve l'autorité sous la protection même du prince d'Orange. Le 25 septembre on interroge

[1] Les chansons de cette époque offrent toutes les mêmes lamentations. J'en remarque une intitulée : *Flandriæ regionis opulentissimæ θρῆνος*, qui commence par ces vers :

> O Vlaenderlandt ghy schoone landauwe
> Trecht aen den rauwe, het es meer dan tyt;
> Wee boven wee u, ghy hooft gepresen,
> Zeer hooghe gheresen in het vlaems prieel.

Voyez l'importante publication de M. Blommaert : *Politieke balladen en refereinen*. Beaumont et Fletcher, écrivant sous Élisabeth le *Beggar's-bush*, en placent la scène à Bruges. Washington Irving a dit depuis : « Bruges, a queer old-fashioned Flemish town, once, they say, a great place for trade and money-making in old times; but almost as large and as empty as an Irishman's pocket at the present day. »

les habitants de Gand sur les conditions proposées par le duc de Parme, en offrant une pension annuelle à tous ceux qui les rejetteront. Le 3 octobre, la délibération continue, et l'on proclame le même jour ennemis du pays les bourgeois de Lille qui ont approuvé les négociations commencées aux conférences de Cologne. Une ordonnance des magistrats caractérise cette situation; elle porte qu'il est défendu de se promener dans les rues, et elle a pour but de s'assurer de trouver chez eux tous les bourgeois catholiques, afin de les expulser au même moment de cette ville qui se vante d'être, au milieu des Pays-Bas, l'asile de la liberté politique et religieuse.

A Bruges, les prêtres et les bourgeois les plus recommandables furent exilés, les églises furent détruites ou profanées: la basilique de Notre-Dame, fondée au huitième siècle par saint Boniface, devint une étable; la chapelle des moines de Staelyzer, une grange; celle de Saint-Basile, dont les comtes et les princes ne s'approchaient qu'avec vénération, fut convertie en magasin. Jean Perez de Malvenda s'était hâté de cacher chez lui la célèbre relique qui avait immortalisé la piété de Thierry d'Alsace [1].

Il fallut, pour relever la religion aux yeux des hommes dans un temps où on l'invoquait pour vivifier le scepticisme et la violence, un de ces fléaux providentiels qui, en révélant à chacun de nous la faiblesse et la vanité de son orgueil, nous

[1] Alors fut détruit, à Assebrouck, le monastère qu'une jeune fille de Damme avait fondé et qu'elle avait appelé *le Val des Anges*, parce qu'on racontait qu'un pasteur avait entendu en ces mêmes lieux, dans une vision qu'il avait eue pendant une fraiche nuit de printemps, les voix harmonieuses des concerts des anges.

apprennent que Dieu, auteur de la foi, a placé ici-bas la charité pour que nous retrouvions plus haut l'espérance. La peste se déclara en Flandre, et elle put seule suspendre les fureurs des factions, qui s'arrêtèrent frappées de respect devant quelques-unes de ces religieuses qu'ils outrageaient la veille, et qui avaient obtenu de rester à Bruges, afin de braver d'autres périls en secourant les malheureux. Les Colettines, les sœurs noires du monastère du Chataignier et celles de l'hôpital de Saint-Jean, humbles femmes sans appui et sans protection au milieu des bandes féroces des iconoclastes et des Gueux, étaient les monuments vivants de la religion près des pestiférés qui en avaient brisé eux-mêmes les monuments construits de marbre et de pierre.

Une famine cruelle frappa bientôt ceux qu'épargna la peste, de sorte qu'en peu de mois, racontent des témoins oculaires, il mourut quatre-vingt mille personnes. Le nombre des habitants des campagnes qui avaient fui les dévastations des Malcontents était si considérable, que toutes les rues étaient couvertes de familles qui n'avaient point d'abri. Le son lugubre de la sonnette du fossoyeur ne cessait de retentir; les cimetières n'étaient plus assez vastes. Ce fut au milieu des débris de ses édifices dévastés, au milieu du silence que la mort laisse après elle, que Bruges descendit du rang qu'elle conservait encore parmi les villes des Pays-Bas, pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, l'image vaine d'une grandeur éclipsée, triste ruine qui raconte d'autres ruines : *famosum antiquitatis flandricæ sepulcrum* [1].

Voilà ce que fut la Flandre dans ces désastreuses années,

[1] GRAMAYE.

et il faut ajouter aux fléaux de la peste et de la famine le fléau de la guerre. Les Malcontents conquirent Alost, Renaix, Grammont et Courtray. Les Écossais du colonel Balfour s'en vengèrent en s'emparant de Menin, qui fut pillé. Lanoue défit un parti de Malcontents près de Marquette, et occupa Becelaere et Warneton. Il obtint un succès plus important en escaladant Ninove, où il prit le comte d'Egmond. Au mois de mai il assiégeait Ingelmunster, et il avait quitté son camp avec quelques troupes pour se diriger vers Lille, lorsqu'il reçut l'avis de la marche du vicomte de Gand, et se vit réduit à retourner sur ses pas; mais il arriva trop tard pour soutenir les siens, et fut lui-même fait prisonnier; telle était la renommée de son courage que les Malcontents refusèrent pendant longtemps d'accepter de lui une rançon quelque élevée qu'elle pût être, et ce ne fut qu'après cinq ans de captivité qu'il fut échangé contre le comte d'Egmond.

Au mois de juillet les Malcontents essayèrent inutilement de surprendre Gand, où était arrivé le prince de Condé. Le duc de Parme, plus heureux, reconquit Maestricht.

Ravages des *Vrybuyters*. « Il y avoit aussi, dit Jean Stratius, « un autre genre d'ennemis qui s'appelloit *Vreybutres,* c'est-« à-dire, brigands ou voleurs de grands chemins, avec les-« quels nulle justice ne se pouvoit entremesler. Ils se levèrent « contre les Espagnols quand, devant la venue de don Juan, « on les voulut chasser par force d'armes, et depuis le nombre « d'iceux vint à croistre tellement que l'on ne trouvoit un seul « passage sûr en tout le pays. »

Des négociations secrètes avaient été entamées par Catherine de Médicis devenue favorable aux huguenots. Elle voulait faire épouser le duc d'Alençon à Élisabeth, afin que rien

ne s'opposât à ce qu'il reçût la souveraineté des Pays-Bas [1]. Le duc d'Alençon, mécontent de la réconciliation de l'Artois et du Hainaut avec le roi d'Espagne, flattait les huguenots comme sa mère. Il recherchait dans les Pays-Bas l'amitié du prince d'Orange, qui pouvait seul faire réussir ses desseins.

Guillaume de Nassau avait formé le projet d'abjurer publiquement l'autorité du roi d'Espagne, qui avait été toujours reconnue, au moins nominalement, par les Gueux, dont le premier serment avait été de rester *fidèles jusqu'à la besace*. Il réunit à Anvers les députés des diverses provinces et leur exposa que les nécessités de la guerre et des discordes intérieures exigeaient

[1] Le 23 juin 1579, le duc d'Alençon charge le sieur des Pruneaux de déclarer, en son nom, « aux états généraux, qu'il continue en sa bonne affection envers ses pays, et comme le mariaige de luy avec la royne d'Angleterre s'approche, qu'il aura tant meilleur moyen de nous assister, à quoy le roy son frère luy auroit aussy offert les forces de toute la France. » — Le 30 novembre, le sieur des Pruneaux ajoute dans une autre lettre : « Messieurs, il n'y a nul de vous qui n'ait peu considérer l'utilité que pouriez recevoir à l'avenir de Son Altesse, y adjoustant toute la France ensemble. » — KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Doc. inéd.*, I, p. 382, et II, p. 26. — Davidson, ambassadeur anglais en Flandre, écrit à ce sujet : « Will he, fed with an ambitious hope of his own greatnes, by nature and bringing upp fashioned and inclined to troubles; will he, I say, in lykelyhod content himself with an ydle life in England, where he shall neither be beloved of the commons, nor respected of the nobilitie, but rather live bryddled by lawes and condicions such as his nature will never digest... But there is yet more than all this to be thougt of... He seeks forsooth under a pretext of marriage with Her Highness, the rather to espouse the Low-Countries, the chief grounded object of his pretended love, howsoever it be disguised. » *Arch. de la Maison d'Orange*, VI, p. 646. — Henri III adressa à son frère, qui la lui rendit aussitôt après, une lettre simulée qu'on eut soin de montrer aux ambassadeurs flamands. Il y promettait « de l'assister jusqu'à sa chemise. »

impérieusement qu'ils élussent quelque prince illustre pour les gouverner. Cette opinion prévalut, mais lorsqu'il fallut choisir dans les pays voisins l'héritier des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, de vives contestations éclatèrent.

Les députés de Gand opinèrent pour que l'on déférât l'autorité à la reine d'Angleterre. Ils remontraient que la France était si affaiblie par ses propres discordes que l'on n'en pouvait espérer aucun secours important, et que si elle recouvrait sa puissance avec la paix, il n'en était que plus dangereux de se donner à un prince qui, en recueillant la couronne par la mort de son frère, pourrait devenir pour les Pays-Bas un maître aussi impitoyable que Philippe II, et d'autant plus redoutable, que son bras, suspendu sur la tête de leurs peuples, pourrait en un moment les écraser. On trouvait, au contraire, en Angleterre une nation heureuse et florissante. La reine Élisabeth protégeait la religion réformée qui était aussi dans les Pays-Bas celle que menaçait le roi d'Espagne. Les ports de l'Angleterre étaient voisins de ceux de la Flandre. Quelques heures suffisaient pour que les secours dont on aurait besoin parvinssent aussitôt qu'on les réclamerait. L'Océan unissait étroitement l'Angleterre aux Pays-Bas, et déjà le commerce avait cimenté les liens réciproques des deux nations. Enfin, la nature même du gouvernement de l'Angleterre devait être considérée. En France le roi était absolu, et le duc d'Alençon avait été élevé dans les principes d'une autorité illimitée. L'Angleterre, où l'on voyait Élisabeth consulter le parlement dans toutes les affaires importantes, offrait seule une monarchie tempérée par la liberté.

Tels furent les arguments des députés de Gand. Philippe de Marnix, confident intime du prince d'Orange, les réfuta dans

un long discours. Il insista sur l'urgent besoin qu'éprouvaient les Pays-Bas de voir le souverain y résider comme sous la domination si prospère des ducs de Bourgogne. Les malheurs du règne de Philippe II en étaient la preuve. Pouvait-on craindre que le duc d'Alençon attentât aux franchises des Pays-Bas dont la plupart avaient été octroyées par des princes issus comme lui de la maison royale de France? Il ne s'agissait point de fonder une nouvelle forme de gouvernement, mais de conserver celle dont avaient joui nos ancêtres. Ne pouvait-on pas, d'ailleurs, fixer les limites de son pouvoir, afin qu'il n'oubliât point que les peuples de la Flandre n'obéissent qu'à leurs lois et jamais à des lois étrangères [1]?

Quelques députés catholiques combattirent à la fois le projet de demander un gouverneur à Élisabeth et celui de s'adresser au duc d'Alençon, que le roi de France ne secourait pas efficacement, de crainte de provoquer des hostilités de la part du roi d'Espagne : mais l'avis de Philippe de Marnix, appuyé par le prince d'Orange, prévalut, et une ambassade solennelle fut envoyée en France pour offrir au duc d'Alençon la souveraineté des Pays-Bas [2].

[1] Bentivoglio, *Hist. des guerres de Flandre*, l. XI.

[2] Un pamphlet de 1580 est intitulé : *les Trois Papes*. L'auteur feint que les catholiques ont voulu imiter la Sainte-Trinité en créant deux nouveaux papes : le cardinal de Lorraine, en France; le cardinal de Granvelle, aux Pays-Bas. Le cardinal de Granvelle devait être le Saint-Esprit. On invite les habitants des Pays-Bas à se méfier de ses intrigues. D'un autre côté, les ennemis du prince d'Orange firent imprimer cette lettre adressée au duc d'Alençon qu'ils avaient, disaient-ils, interceptée : « Je ne trouve, à mon advis, aultre moyen plus convenable à fin de rassurer ce peuple fluctuant, sinon que Vostre Altesse envoye de nouveau offrir son assistance, comme aussy, de mon costé, je tascheray de persua

Enfin, le 19 septembre 1580, un traité est signé au Plessis-lez-Tours, lieu de funeste mémoire dans les annales de la

der soubs main qu'elle soit demandée. La plus belle occasion se présente pour vous faire maistre de la Flandre, la gaignant, ou, pour mieulx dire, l'acceptant comme imploré et requis du peuple, par quoy il pourra estre altéré plus avant à choses dont par après il n'aura aulcune ressource quand bien il s'en vouldroit repentir. Ce que ne se faisant par la présente opportunité, je ne voy que cy-après l'on y peust rien effectuer pour l'inconstance de la nation, avec ce que les façons et termes dont usent les François, estans de peu de conformité avec les Flammengs, pourroyent apporter quelque dégoust et aliéner les ungs des aultres. Parquoy Vostre Altesse doit, en toute célérité, haster sa venue en Flandres... Bien croy que plusieurs scrupuleux tâcheront mettre en avant beaucop de difficultez; mais il fault courageusement passer oultre, car il est tout évident et clair, en matière d'Estat, que nul prince aspirant à choses grandes se doibt aulcunement soucier du poinct de la religion, et ce mesmes pource que, au pis aller, l'on at toujours à la main quelque bonne occasion pour la changer et attempérer aux humeurs du peuple et à l'estat des affaires, si comme il n'est oncques trop tard à ce requérir les absolutions des papes, veu que à Rome l'on les a si bon marché comme Vostre Altesse le sçait... L'occasion de la continuation de ceste guerre apportera avec soy que Vostre Altesse, par le moyen de ses garnisons et aultres forces, se fera maistre de plusieurs notables villes de Flandres et Brabant, encoires que les bourgeois s'y opposassent. Après, l'on les rengera bien à telle religion que Vostre Altesse trouvera pour son service convenir... Il ne reste que promptement se résoudre et sans aulcun délay mettre la main à l'œuvre, car la matière est tant préparée que les seuls ministres et prescheurs achèveront le tout vers le peuple. Seulement, conviendra avoir soigneux regard de contenir pour ce commencement les soldats en quelque discipline, et, peu à peu, s'en faisant quitte des naturels, qui ne pourront si tost oublier leurs princes anciens, dextrement y fourrer le plus grand nombre de subjects de France et aultres estrangiers confidens que l'on pourra : ce qui sera fort aisé d'effectuer tantost sur un prétext, tantost sur un aultre... Lesdits naturels, ayant desjà goûté la dolceur de l'exemption de toutes lois et ordonnances,

royauté française aussi bien que dans celles de la liberté flamande.

Les états généraux élisent le duc d'Alençon duc de Brabant, marquis de Namur, comte de Flandre et de Hainaut.

sont devenus si orgueilleux et si imprudens, que quasi à chascune heure ils donnent très-grandes occasions pour s'attacher à eulx. Le mesme chemin ai-je tenu en Hollande et en Zélande, y joincts plusieurs aultres moyens, lesquels, en temps deu et opportun, feray entendre de bouche à Vostre Altesse, car les divulguer par lettres ou s'en confier à personne vivant, ne seroit qu'une sottise et témérité manifeste, veu que ma vie, mon salut et de tous les miens en dépendent, veuillant bien advertir qu'il n'y a chose pourquoy Vostre Altesse doive changer sa résolution, car y entrant avec belles et larges promesses, l'on viendra bien au-dessus de ce qui se présente, tenant le mesme pied que j'ay tenu dans le commencement, par où il est très-aisé d'abuser ung peuple, y employant quelque artifice. Le tout gist en la célérité, pour éviter que les Flamengs, légiers à croyre, ne s'y refroidissent et changent leur résolution, ainsi que aultrefois l'on a trouvé estre advenu. » — L'authenticité de cette lettre, qui porte la date du 31 juillet 1580, est plus que douteuse. Le prince d'Orange la démentit hautement dans un message adressé aux états généraux le 25 janvier 1581 qu'il fit imprimer à la suite de son *Apologie*. Voyez aussi *l'Advertissement d'ung gentilhomme françois à ses amis qui sont en Flandres, pour se donner garde des desseings de monsieur le duc d'Alençon, qui, soubz ombre d'aider aux gens de bien, tâche de les asservir à un joug plus tirannique que celluy de l'Espaignol* (4 juillet 1580). C'est un pamphlet destiné à engager les protestants à ne pas oublier les anciennes trahisons du duc d'Alençon vis-à-vis d'eux. On y accuse les députés flamands, « entretenuz depuis sept semaines en toute sorte d'amiellement, » de ne pas être assez habiles « pour deuement descouvrir la caballe de France. » Puis vient un triste tableau des fureurs que l'on doit attendre des recrues du duc d'Alençon. La conclusion est qu'il vaudrait mieux, pour la Flandre, de s'ériger en république, en écartant le roi d'Espagne et le roi de France, « poussés d'ung mesme maictre, qui est le diable. »

S'il laisse plusieurs enfants, « il sera au choix desdits estats « de prendre celui qu'ils jugeront mieux convenir. » En cas de minorité, la tutelle appartiendra aux états.

Le duc d'Alençon maintiendra tous les priviléges et ne pourra point lever d'impôt sans l'assentiment des états.

Les états généraux pourront se réunir aussi souvent qu'ils le jugeront convenable.

Le duc d'Alençon sera tenu de choisir les commandants des forteresses parmi les officiers qui lui seront proposés par les états généraux.

La paix de religion sera observée.

Le duc d'Alençon assurera aux états généraux des Pays-Bas l'alliance de son frère le roi de France « contre tous « ennemis, fust-ce le roi d'Espagne. » Il est bien entendu, toutefois, « que les Pays-Bas ne seront incorporez à la cou-« ronne de France, ains demeureront sous leurs loix, coutu-« mes et priviléges anciens. »

On cherchera de plus à conclure d'étroites alliances avec la reine d'Angleterre, les rois de Danemark, de Portugal, de Suède, d'Écosse et de Navarre, les princes de l'Empire et les villes de la hanse teutonique.

Le duc d'Alençon sera tenu de suffire aux frais du gouvernement et à ceux de la guerre « tant avec les moyens qu'il « aura eus du roi son frère que les siens. » Les états généraux se contentent d'y joindre un subside de deux millions quatre cent mille florins.

Le général de l'armée sera choisi par les états généraux : l'officier qui commandera les troupes françaises devra également être agréé par les états, et il est entendu qu'elles ne pourront point être mises en garnison dans les forteres-

ses et qu'elles devront en tout état de choses quitter le pays « quand les états généraux le requerront. »

On verra, du reste, par quels moyens l'on peut, en congédiant l'archiduc d'Autriche, « lui donner raisonnable satisfac-« tion et contentement. »

Le duc d'Alençon se hâta de faire signer la paix avec les huguenots à Fleix-sur-Dordogne, et s'occupa dès ce moment du soin de réunir une armée. Il prit à son service MM. de Fervaques, de Biron et de Rochepot. Il créa M. de Sully grand maréchal de l'armée, et lui promit la vicomté de Gand, dont il avait été déshérité par son oncle pour motif de religion, et, de plus, douze mille écus de rente en terres voisines des siennes. Le roi de Navarre avait toutefois fait tous ses efforts pour dissuader de cette entreprise un ami qui devait devenir un jour son ministre. «Ce prince, lui disait-il, que vous « allez maintenant servir, me trompera bien, s'il ne trompe tous « ceux qui se fieront en luy, et surtout s'il aime jamais ceux de « la religion, ny leur fait aucuns avantages, car je scay pour « luy avoir ouy dire plusieurs fois qu'il les hayt comme le diable « dans son cœur, et puis a le cœur si double et si malin, a « le courage si lasche, le corps si mal bâty, et est tant inabile « à toutes sortes de vertueux exercices, que je ne me saurois « persuader qu'il fasse jamais rien de généreux, ny qu'il pos-« sède heureusement les honneurs, grandeurs et bonnes for-« tunes qui semblent maintenant luy estre préparées [1]. » Walsingham et le duc de Bouillon confirment le portrait que traçait le roi de Navarre. Walsingham ne trouve à faire l'éloge de ce prince, qui avait reçu au berceau le prénom si mal

[1] *Mém. de Sully.*

justifié d'Hercule, qu'en le comparant à Peppin le Bref: mais il ajoute, en parlant de la légèreté de son esprit : « qu'il a de la plume en son cerveau. » Le duc de Bouillon, qui « fut son ami, écrit de lui : « Monsieur eut la petite vé-« role en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant « rendu mesconnoissable, le visage lui étant demeuré tout « creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux appetissés « et rouges, de sorte qu'il devint un des plus laids hom-« mes qu'on voyoit, et son esprit n'estoit plus si relevé qu'il « estoit auparavant. »

> Flamans, ne soyez estonnez
> Si à François voyez deux nez;
> Car par droit, raison et usage,
> Fault deux nez à double visage [1].

On racontait aussi qu'un jour qu'il avait fait tirer son horoscope, n'obtenant aucune réponse sur ce qui flattait le plus son ambition, il insista pour en avoir une : « Je ne voulois rien « dire touchant la royauté, lui répondit le devin, car ny vos « mains, ny votre face, ny votre horoscope, ny aucune astre « ne vous promettent ny félicité, ny grandeur de longue « durée [2]. »

Des lettres de Philippe II étaient arrivées à Paris le 17 mars 1581. Elles menaçaient la France de la guerre, si elle secourait le duc d'Alençon, mais elles n'eurent d'autre résultat que de faire publier par Henri III, au son de trois trompettes, dans les rues de Paris, une défense publique de

[1] L'Estoile, *Journal de Henri III.*

[2] *Mém. de Sully.*

continuer les armements, défense peu sincère et dès lors mal observée [1].

Rien ne doit arrêter dans sa marche rapide le mouvement insurrectionnel des Pays-Bas : le duc d'Alençon n'est pas plus disposé à renoncer à ses projets.

> Tandis que la vaillance, âme d'un bon courage,
> Le pousse à regaigner l'ancien héritage
> Des princes ses ayeux, et qu'ami du harnois,
> Il marque plus avant les bornes des François,
> Aimant mieux la sueur, la poudre et la prouesse,
> Que rouiller au Plessis ses beaux ans de paresse [2],

on proclame à Gand, le 21 août, la déchéance de Philippe II. Les uns saluent avec joie cette déclaration, parce qu'elle semble anéantir à jamais la domination espagnole dans les Pays-Bas : d'autres n'aspirent qu'à l'établissement d'un pouvoir régulier qui mette fin à l'anarchie. Le duc d'Alençon étant catholique, on crut devoir à cette occasion rendre la liberté aux évêques de Bruges et d'Ypres, retenus depuis trois ans prisonniers. Le premier fut échangé contre Bouchard d'Hembyze, le second contre un ministre calviniste.

Le duc d'Alençon avait déjà quitté Château-Thierry, où s'était assemblée son armée ; elle comprenait environ quatorze mille mercenaires indisciplinés, qui marchaient pieds nus et à peine couverts de quelques vêtements en lambeaux [3].

[1] KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Doc. inéd.*, II, p. 244.

[2] RONSARD, *Églogues*, p. 775.

[3] Sa Majesté avoit donné commandement au sieur de Puy-Gaillard, avec huict cent chevaux et quatre mille hommes de pied, de costoyer l'armée de Monsieur, afin, disait-on, d'empescher qu'il n'entreprist rien contre son service ; mais ce nonobstant, il avoit charge, si ces deux

La plupart n'avaient pas d'épée : leur premier exploit fut de piller la Picardie, et ce fut à grand'peine que le duc d'Alençon parvint à les réunir autour de lui à Cambray, où il entra le 18 août.

Monsieur d'Inchy, que la reine Marguerite y avait vu, y résidait encore, et, selon le traité du Plessis-lez-Tours, il commandait dans la citadelle pour les états.

Cependant le duc d'Alençon témoigna à monsieur d'Inchy le désir qu'il l'y priât à dîner, et il lui promit de s'y rendre sans ses officiers et ses gardes du corps. Le seigneur d'Inchy, plein de bonne foi et trop empressé à reconnaître les anciennes bontés de la reine de Navarre, demanda un délai de deux jours à cause de la disette des vivres, puis il invita le duc d'Alençon et soixante des principaux seigneurs de sa suite. Le jour du festin étant arrivé, il se rendit au devant du prince, entre huit et neuf heures du matin. Tous les préparatifs avaient été faits avec une grande pompe. Une musique harmonieuse se faisait entendre. Le sieur d'Inchy portait lui-même aux convives une large coupe où petillait le vin, mais le duc d'Alençon le força de s'asseoir près de lui.

Le festin durait depuis quelque temps lorsqu'on vint annoncer à voix basse à monsieur d'Inchy que quelques serviteurs du duc d'Alençon paraissaient aux portes de la citadelle. « Hé bien! hé bien! qu'on les laisse entrer ; il n'y a mie dan-« ger, m'est à voir, répondit le gouverneur. Monsieur, conti-

armées s'affrontoient, de paroistre et faire le holà en nostre faveur : conseil prudent de la reine mère qui satisfaisoit à cette raison d'Estat que la perte de Monsieur, accompagné de plus de trois mille gentilshommes françois, par un lieutenant du roy d'Espagne, importoit trop au roy et à son Estat. *Mém. du duc de Bouillon.*

« nua-t-il en s'adressant au duc d'Alençon, ce sont les gardes « de Votre Altesse qui veulent entrer, et c'est bien fait, car « vous avez tout pouvoir céans. » Par trois fois le sire d'Inchy reçut le même avis; trois fois il n'y fit aucune attention. Le duc d'Alençon se contentait de répondre par un signe de tête et souriait en regardant ses amis; mais lorsque de nouveau un des serviteurs du gouverneur vint lui parler à l'oreille, celui-ci changea de couleur, ses yeux étincelaient de colère, et frappant la table de ses deux mains : « Comment! éteindre « la mèche de mes gens et désarmer mes soldats! Hé! Mon- « sieur, qu'est cecy? Je ne pense mie que Votre Altesse « entende cela. Je ne l'ay pas desservy. Ce seroit me faire « trop de tort et mal récompenser mes services. — Ce n'est « rien, monsieur d'Inchy, repartit le duc d'Alençon; j'y pour- « voieray et vous contenteray avant que de partir d'icy [1]. » Puis il lui promit dix mille livres de rente et le gouvernement de la ville de Château-Thierry, mais Baudouin d'Inchy ne répondait point; il comprenait autrement l'honneur que le duc d'Alençon et maudissait en pleurant sa perfide ingratitude. Peu de jours après, il chercha la mort dans un combat.

Là se borna la campagne du duc d'Alençon. Ne recevant point de secours ni de la France, où les factions se réveillaient, ni de l'Angleterre, où l'on semblait l'estimer assez peu, il résolut de passer lui-même la mer, afin de hâter la conclusion de son alliance avec Élisabeth.

Ce projet remontait à 1571 [2], et il n'avait échoué à cette époque que parce que les ministres anglais avaient paru y

[1] *Mém. de Sully.*

[2] Voyez les lettres si importantes de Walsingham (Londres, 1655).

attacher comme condition préalable la restitution de Calais, tandis que les ministres français les pressaient de se contenter de Flessingue. Néanmoins il n'avait pas été complétement abandonné, et en 1575 Élisabeth avait avancé de l'argent au duc d'Alençon pour l'aider à lever des reîtres allemands dans la guerre des Malcontents. Davidson, ambassadeur français en Flandre, s'était montré en 1579 contraire à ces négociations matrimoniales. En 1581 elles sont reprises par Henri III, qui mêle à ses démarches je ne sais quelles folles préoccupations de se faire donner par la reine d'Angleterre des troupes de limiers, d'ours et de dogues. Élisabeth ne s'en offense point : elle sait que le duc de Lennox et les autres partisans de Marie Stuart sont prêts à prendre les armes en Écosse, et il est utile qu'ils ne soient pas soutenus par la France. Aussi a-t-elle soin d'adhérer non-seulement au contrat de mariage proposé par le maréchal de Cossé, mais même au protocole des formalités de la célébration religieuse : elle déclare qu'elle a le cœur tout français ; elle désire seulement d'être déchargée des dépenses [1] qui résulteront de la guerre entreprise par le duc d'Alençon en Flandre, où elle redoute pour lui quelques désastres « tant par ces yvrognes de Flamands que pour « avoir une forte armée en tête et le prince de Parme comme « victorieux [2]. »

Élisabeth favorisait d'autant plus le duc d'Alençon qu'elle espérait que sa domination ne se maintiendrait aux Pays-Bas

[1] L'Angleterre qui, à cette époque, nouait d'actives intrigues dans tout le monde, manquait d'argent, lorsque Drake enleva aux Espagnols, dans les Indes, un million et demi, qui servit à combattre les Espagnols dans les Pays-Bas. Voyez RENOM DE FRANCE.

[2] *Pr. de Castelnau*, I, *passim* ; WALSINGHAM, pp. 352, 360, 363, 380.

qu'autant qu'il était nécessaire pour allumer entre la France et l'Espagne une guerre dont l'Angleterre profiterait seule. « Cette Circé d'Élisabeth, dit Lelaboureur, empoisonnoit tous « les princes catholiques de ses breuvages emmiellés; la « France luy faisoit l'amour pour le duc d'Alençon, la maison « d'Austriche estoit dans la même passion pour un fils de « l'Empereur, et de part et d'autre on fermoit les yeux aux « intrigues qu'elle entretenoit contre les deux monarchies « avec les huguenots de France et les Gueux de Flandre. »

Peu de jours après l'arrivée du duc d'Alençon à Londres. son mariage avec la reine d'Angleterre sembla définitivement résolu ; mais on doutait encore si Élisabeth, en encourageant un espoir qu'elle désavouait secrètement, n'était pas uniquement guidée par le désir de fortifier le parti du duc d'Alençon dans les Pays-Bas. Quoi qu'il en soit, ce fut avec un éclat tout royal qu'il s'embarqua sur la Tamise, le 8 février 1582, pour retourner en Flandre [1]. Onze jours après, il faisait son entrée solennelle à Anvers. Le prince d'Orange, qui avait senti s'appuyer sur son épaule la main glorieuse de Charles-Quint prêt à abdiquer, voulut revêtir du manteau ducal le duc d'Alençon, qui s'y opposa en disant : « Laissez-moi faire, je l'attacherai si bien qu'il ne tombera jamais de mes épaules [2]. »

[1] Le bruit courut à Gand que son mariage avec Élisabeth avait été célébré. On ordonna des feux de joie qui, peu d'heures après, furent contremandés.

[2] *Hist. des rév. des Pays-Bas*, p. 273. JEAN LEFRÈRE, *Hist. des guerres et troubles de France et des Flandres* (1584), p. 1034.—On entend aussi le duc d'Alençon dire à Anvers « qu'il veult commander et non prier, et que à ceste fin estoit appelé en ce pays. » — L'un des documents les plus intéressants de cette époque est la lettre par laquelle Élisabeth recommande le duc d'Alençon au prince d'Orange : « Monsieur le prince,

Dès ce moment le duc d'Alençon s'intitula : « François, fils « de France, frère unique du roi par la grâce de Dieu ; duc de « Lothier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldre, d'Alen- « çon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Évreux et de Châ- « teau-Thierry ; comte de Flandre, de Zélande, de Hollande, « de Zutphen, du Maine, du Perche, de Mantes, Meulan et « Beaufort ; marquis du saint-empire ; seigneur de Frise et « de Malines ; défenseur de la liberté belgique. »

Ce prince, si ambitieux dans ses titres, était à peine à Anvers depuis quelques jours que son orgueil le faisait déjà détester, et peu s'en fallut que le peuple, ému par une tentative de meurtre dirigée contre le prince d'Orange, ne le massacrât aveuglément avec tous les siens [1].

combien que ce ne soit ma coutume d'escripre que bien rarement de ma main propre, si ne puis-je garder ma plume de vous souvenir et aux estats, auxquels je vous supplie de déclarer, de ma part, les extresmes obligations que vous devez à ce prince, qui se mest asteur dans vos mains. Vous devez considérer que ce n'est point pour besoing ou faulte de pouvoir demourer en lieu, plus garni de repos, fourny d'honneur et de tout ce que un prince eust pu souhaiter, et que nonobstant il délaisse son pays et parens, et le tout qui ly convient, pour vous secourir, qu'estes tout dégarni d'aides, mal fourny d'asseurance, telle qui conviendroit à un de son qualité ; se mettant à toute perte de vie, hazards de deshonneur et autres accidens, trop pour en ma lettre le contenir ; et, pour ce, j'attens que vous ly monstriez tout ce que pourroit s'eslargir vers telle personne, m'asseurant que n'eussiez sceu, en tout l'univers, élir un plus honorable naturel de prince. Et sans que telle considération se soict faicte, je ne consentiray onques qu'il procède plus en avant en ce pays, faisant estat de luy comme de moy-mesme, comme le sçait le Créateur, à qui je prie de vous guider par sa saincte main. En haste. Vostre affectionnée cousine, ELIZABETH. »

[1] *Mém de Sully.*

De ceux qui le suivaient, les uns étaient des capitaines d'aventuriers, fameux par leurs cruautés ; les autres, d'infâmes mignons perdus de débauches. Ils offraient au peuple le spectacle de leurs incessantes querelles. Saint-Luc et Gauville se battirent en duel dans la chambre du duc d'Alençon. Le prince d'Orange gémissait sur ce qui se passait et reportait ses souvenirs au temps de Charles-Quint [1].

Il était en même temps un autre sujet de murmures pour les habitants des villes de Flandre. On avait résolu d'exiger de chacun d'eux, sous les peines les plus sévères, qu'ils jurassent de résister au roi d'Espagne, et ce serment, rédigé sous l'influence du prince d'Orange, comprenait aussi l'engagement de rester fidèles aux États-Unis des Pays-Bas [2]. *Un bon bourgeois de la ville de Gand, qui ressentait amèrement les calamités de sa ville,* formulait ainsi ses plaintes :

« Oncques les misérables Pays-Bas n'ont esté si barbare-« ment tirannisés comme par nos propres patriotz. Qui vit « jamais tiranniser les âmes et consciences jusques de con-« traindre les gens à perjurer les sermens prestés volontaire-« ment et les forcer à en faire aultres contre leur volonté ou « que on les bannit sans forme de justice? Et ceulx qui feront « ce serment par crainte, est-il croyable qu'ils ne retournent « plustost à observer ce qu'ils estiment avoir juré légitime-« ment que ce qu'ils trouvent avoir perjuré contre leurs con-

[1] Le prince d'Orange ne put tellement se retenir qu'il ne dit que l'empereur Charles vivant ne l'eût pas enduré ; à quoi Saint-Luc répondit : Si Charles vivoit, vous n'auriez ni vie, ni bien. *Journal de Henri III* : Brantôme.

[2] Renom de France ; *Précis des Arch. de la Flandre occidentale*, II, 4, p. 280 ; Kervyn de Volkaersbeke, *Doc. inéd.*, II, p. 351.

« sciences? On veut establir la tirannie du prince d'Orange,
« qui se pense faire seigneur du pays. Voyez par quelles ruses
« il nous a amusés! Dans le commencement il n'a parlé que
« de rétablissement de priviléges et anciennes coustumes et
« de liberté de consciences. Par son beau dire, il attira Jehan
« d'Hembyze. Cependant, on ne nous a rendu que les privi-
« léges propres à tumultuer : des utiles, que chaque mestier
« voye ce qui en est, mais on nous fait plus nouvelletés que
« oncques on ne vit. Quand ont noz devanchiers veu en nostre
« ville de Gand telle auctorité que celle des Dix-Huit ou celle
« qu'a le conseil de guerre, lequel ne sert que à dévorer nostre
« peuple qui, anciennement, n'avoit chef ni capitaines que les
« doyens quand on fit jadis si grandes choses?.. Le prince
« d'Orange a chassé Jehan d'Hembyze et maistre Pierre Da-
« thenus hors de la ville et des pays desquels ils sont natu-
« rels, ce que n'est le prince... Il a fait grand bailli Rihove,
« public et infâme meurtrier, à perpétuelle honte de la ville
« de Gand... Il a professé quatre fois diverses religions pu-
« blicquement, sans ce qu'il fait accroire de soy aux anabap-
« tistes... Il est mari de deux femmes ensemble, et la seconde
« a esté ravie de son monastère... Que disoient les lettres de
« Sainte-Aldegonde? Que le prince estoit si rusé qu'il trom-
« proit bien la petite et la grande Altesse, appelant la petite
« l'archiduc Mathias et la grande le duc d'Alençon. Par le
« serment auquel il nous force, il espère dominer seul.
« Pensez-y, doyens qui avez en charge le peuple, revendi-
« quez vostre vraie liberté. Voyez la mauvaise volonté que
« nous a toujours portée, à nous Flamens, la maison de Nas-
« sau. Le comte Inghelbert vouloit, du temps de Maximilien,
« que l'on vous hachât tous en pièces, et la maison du comte

« Henri de Nassau fust faicte des amendes de ceulx de Bruges.
« Voyez quelles gens sont à présent seigneurs : Ung sellier
« d'Escosse, Balfour; ung bouchier de Mons, Morvault, et
« aultres. Y a-t-il faulte de noblesse en Flandre pour chefs de
« guerre [1] ? »

Cinq mois s'étaient écoulés lorsque le duc d'Alençon quitta Anvers pour aller visiter la Flandre. Il se rendit à l'Écluse en passant par Flessingue, et de là à Bruges, où il arriva le 17 juillet.

Un complot assez semblable à celui de Jaureguy y fut presque aussitôt découvert. Celui qui le dirigeait était un capitaine du duc d'Alençon, nommé Salcedo. Fils d'un Espagnol qui avait servi avec zèle le parti huguenot jusqu'à ce qu'il pérît à la journée de la Saint-Barthélemy, il s'était enrôlé lui-même dans l'armée du duc d'Alençon lors de son entrée à Cambray, et ne l'avait pas quitté depuis lors.

Pendant qu'on l'interrogeait, un de ses complices (c'était un Italien nommé François Baza), étant venu pour le voir, fut également arrêté et soumis à la torture; deux jours après, il se frappa d'un coup de couteau dans sa prison; mais sa mort ne lui épargna pas les horreurs du supplice : une sentence de la cour du Bourg de Bruges ordonna que ses restes seraient mis en quartier, et un gibet fut érigé à chaque porte de la ville pour les recevoir; on y avait attaché l'inscription suivante, « escrite de grandes lettres romaines : »

« Cestuy est Francisco Baza, Italien, appréhendé et con-

[1] *Advis d'un bon bourgois de la ville de Gand, qui resent amèrement les calamités de sa ville, du comté de Flandres et enfin de tous les Pays-Bas* (15 mars 1582).

« vaincu de trahison, ayant entrepris d'empoisonner ou d'oster
« par aultre moyen la vie à Son Alteze et à Monsieur le prince
« d'Orange, et ce, par le commandement du prince de Parme,
« général de l'armée du roy d'Espagne [1]. »

Salcedo seul cherchait à gagner du temps. Bien que tout annonce que, comme Jaureguy, il ne fût qu'un assassin vulgaire qui voulait obtenir les ducats auxquels le roi d'Espagne avait mis à prix la tête du prince d'Orange, il fit tous ses efforts pour agrandir sa tentative, et le bruit se répandit de toutes parts que ce complot reposait sur de vastes et mystérieuses intrigues [2]. Salcedo déclara d'abord qu'il avait reçu quatre mille ducats du prince de Parme; puis il prétendit qu'un agent des Guises lui avait remis, à Nancy, six mille écus [3]. Il espérait ainsi prolonger la procédure et la faire évoquer à Paris. En effet, le sieur de Bellièvre, instruit de ces

[1] *Vray discours de ce qui est advenu à Bruges au mois de juillet* 1582.

[2] *Mém. de Cheverny.* — Sur le complot de Salcedo et sur les armements que l'on attribuait aux Guises, voyez la lettre si importante adressée par Fonck à Granvelle, le 24 septembre 1582 : « Pouvant estre que de ceste faulse accusation, soubçons et dissidences qu'en suyvront, résultera finablement quelque bien pour nous, ne souhaitant sinon qu'eussions par delà instrumens propres pour y souffler et inciter les uns contre les autres; qu'aventure seroit qu'on pourroit une fois voir quelque nombre des catholiques se haulser contre le roy et la mauvaise ruse de ceste Florentine, si oultre cuydante que semble estre venue au monde pour troubler l'univers; car lors seroit-il temps pour prendre leur protection et ne reposer point jusques à ce qu'on y auroit installe quelque nouveau Hugue-Capet, qui fust mieulx aimé du peuple que ne sont les Italiens ou ceux de Bourbon. » *Arch. de la Maison d'Orange*, p. VIII, 134.

[3] *Satyre Ménippée* (éd. de Ratisbonne), I, p. 462; III, pp. 23, 32, 36, 98, 276.

révélations, le réclama et le fit mener au château de Vincennes. Christophe de Thou, président du parlement, poursuivit avec lenteur et prudence le cours de ses interrogatoires, si importants et si nombreux que les fatigues qu'ils lui causèrent le conduisirent au tombeau.

Salcedo avait été condamné à être écartelé sur la place de Grève. Le roi, la reine et toute la cour s'étaient rendus dans une des galeries de l'hôtel de ville, magnifiquement ornée en leur honneur. Le président Bresson et plusieurs conseillers du parlement étaient présents lorsque Salcedo, conduit au supplice, déclara qu'il n'avait accusé les Guises qu'afin de sauver sa vie. « O le meschant homme! s'écria Henri III; « voire le plus meschant dont j'aye oncques ouy parler! » Déjà le supplice de l'écartèlement allait commencer et les chevaux, obéissant à l'aiguillon du bourreau, s'éloignaient avec effort, lorsque la duchesse de Mercœur, épouvantée de ce cruel spectacle, obtint que Salcedo fût livré au bourreau, qui l'étrangla. Conformément à la sentence, ses membres furent exposés sur les quatre principales portes de Paris. Henri III envoya la tête du coupable au duc d'Alençon pour qu'il la fît exposer aussi en Flandre, et comme l'ambassadeur d'Espagne se plaignait qu'il fît acte d'autorité hors du royaume, il répondit qu'on écrivît à son frère, « qu'il en fist des petits pâtés, s'il vouloit [1]. »

Pendant que le procès de Salcedo occupait Paris, le parlement et la cour, le duc d'Alençon se faisait inaugurer comme comte de Flandre à Gand, presqu'en présence des soldats du duc de Parme, qui, maîtres d'Audenarde, s'avançaient souvent jusqu'aux portes de la ville. Dans les premiers moments il fut

[1] L'Estoile, *Journal de Henri III*.

reçu avec quelque enthousiasme. Tous les bourgeois s'étaient réunis en armes dans les rues. Une belle femme, sans ornements et sans voiles, représentait la vierge endormie au giron du lion, cette vieille personnification de la liberté gantoise. Ailleurs, dix-sept cents jeunes filles montées sur des colonnes, un flambeau d'une main, une couronne de lauriers de l'autre, figuraient, comme aux temps antiques, des Victoires, brillants symboles qui n'empruntent à la fortune que ses ailes.

Ici, la Paix adressait au prince français ces vers :

> Ta prudence céleste a réuny les cœurs
> Des François tous bouillans en guerre parricide :
> La Flandre attend de toy comme de son Alcide
> Un pareil bénéfice et fin de ses malheurs.

Plus loin, l'Histoire indiquait du doigt le labarum, en disant :

> Le zéleux Constantin, d'une main vengeresse,
> S'oppose à un tyran pour sauver les Romains ;
> Sois nostre Constantin, prince de grand'prouesse,
> Nous délivrant aussy des tyrans inhumains.

Des tables étaient dressées dans toutes les rues. Les hérauts semaient l'or et l'argent. On criait : *Vive le comte de Flandre!* et le duc d'Alençon multipliait ses promesses de rétablir la prospérité du pays. Vêtu d'hermine et la couronne sur le front, il avait juré solennellement de maintenir tous ses priviléges et toutes ses franchises.

Au bout de quelques heures, toutes ces illusions étaient détruites. Le peuple, témoin de l'insolence des serviteurs du duc d'Alençon, ne croyait plus aux protestations de leur maître. Un double événement, résultat du hasard, lui paraissait d'un fâcheux augure. Un orage avait éclaté La pluie éteignit

les flambeaux des Victoires et le vent renversa une pyramide où se trouvait un soleil avec la devise du duc d'Alençon : *Fovet et discutit* [1], ce qui donna lieu à ces vers :

> Ce soleil françois hault monté,
> Qu'un vent léger a démonté,
> Monstra l'abus de sa devise,
> Qu'il n'est besoing que je déduise ;
> C'estoit un vray soleil de mars,
> Mouvant humeurs de toutes parts,
> Dont certes vous pouviez comprendre
> Qu'aulcun bien n'en deviez attendre [2].

Le duc d'Alençon était rentré à Anvers, poursuivi par ces témoignages du mépris populaire. Cet air libre qu'on respirait dans les grandes communes de la Flandre pesait sur une poitrine où le cœur battait à peine ; alors qu'à Gand il prêtait le serment d'être fidèle aux libertés du pays, il nourrissait déjà en lui-même le projet de les anéantir. Son inaction à Anvers accroissait son mécontentement ; il s'ennuyait, disait-il, d'être abbé de Saint-Michel.

Depuis que la reine Élisabeth avait dompté, en Écosse, la rébellion du duc de Lennox, son zèle pour le duc d'Alençon semblait s'être refroidi, et elle ne songeait plus à l'épouser. Le duc d'Alençon ne l'ignorait pas et écoutait volontiers les discours de ses conseillers, qui l'engageaient à établir violemment

[1] Ses ennemis l'interprétaient ainsi :

> Arma injusta fovet et leges discutit æquas.
> VAN MALE, *Geschied. van Vlaend.*, p. 73.

[2] JULES DE RICHY ; *Eerlicke incomste*, etc., Gand, 1582 ; EMM. VAN METEREN. — Le peuple nommait le duc d'Alençon *Alvens-soon* et peut-être aussi *Alve-sonne* (fils du duc d'Albe ou demi-soleil).

sa domination absolue dans les Pays-Bas. L'un de ceux-ci était Jean Bodin, le célèbre auteur du livre *de la République*.

L'explosion du complot devait s'étendre dans toute la Flandre. Le duc d'Alençon s'était réservé la direction de la surprise d'Anvers, dont il espérait s'emparer avec autant de facilité que lorsqu'il avait enlevé à monsieur d'Inchy la citadelle de Cambray. Il avait réuni près d'Anvers, outre quelques Anglais sous les ordres du colonel Norris, environ quatre mille soldats français ou suisses, et ne doutait point qu'en saisissant l'une des portes, ils pourraient s'introduire silencieusement dans la ville sans que personne prévît le danger et pût l'éviter. Cependant, de vagues rumeurs s'étant répandues, les magistrats jugèrent utile de prendre quelques précautions et firent tendre les chaînes dans les rues. A mesure que l'inquiétude s'accroissait, le duc d'Alençon multipliait ses mensongères protestations. Il offrit d'éloigner de la ville tous ceux de ses soldats qui y étaient entrés. Il cherchait, par ce moyen, à tromper les habitants en leur inspirant une aveugle confiance. Un instant les pressantes remontrances du prince d'Orange avaient ébranlé le duc d'Alençon dans son projet; mais il l'avait bientôt repris en remarquant qu'il était trop tard pour envoyer de nouveaux ordres dans les autres villes de Flandre: une fatale nécessité le poussait en avant.

C'était le jour de la Saint-Antoine, 17 janvier 1583. Le duc d'Alençon avait annoncé l'intention d'aller passer en revue tous les hommes d'armes que le duc de Montpensier et le maréchal de Biron venaient de lui amener de France, « restant des guerres civiles [1]. » Toutes les chaînes avaient été enlevées

Je diray d'advantage que le conseil de ceste entreprise avoit esté

pour le laisser passer ; on lui avait ouvert les portes, et dès qu'il y arriva, ses soldats, pour lui rendre honneur, se rangèrent aussitôt des deux côtés du pont de la ville. En ce moment un gentilhomme se laisse choir et feint de s'être rompu la jambe. C'est le signal convenu Un désordre apparent se manifeste autour de lui, lorsque les Français, mettant soudain l'épée à la main, assaillent les bourgeois et se précipitent dans la ville en criant : « Ville gagnée ! » Dix-sept enseignes d'infanterie, quelques cents cavaliers se pressent dans les rues. Les bourgeois, qui se tiennent en armes depuis le commencement du jour, se réfugient dans leurs maisons et déchargent leurs arquebuses de leurs fenêtres. Une épaisse fumée enveloppe les assaillants, que des ennemis cachés exterminent de toutes parts. Les cadavres s'amoncellent à dix pieds de hauteur, et lorsque les bourgeois, rassasiés de carnage et ne rencontrant plus de résistance, veulent fermer la porte pour empêcher le duc d'Alençon d'envoyer de nouveaux secours, ils ne trouvent d'autre obstacle que les dépouilles sanglantes de leurs ennemis ; quinze cents Français ont péri : on compte parmi les morts trois ou quatre cents gentilshommes, entre autres un fils du maréchal de Biron et le comte de Saint-Aignan, qui s'est noyé en voulant traverser les fossés de la ville. Le comte de Fervaques est resté prisonnier avec messieurs de la Ferté, de Saint-Rémy, de Rieux, de Chaumont et plus de deux mille hommes.

Lorsque Catherine de Médicis apprit le massacre de la Saint-Antoine, on l'entendit s'écrier : « O le grand malheur ! Je ne

envoyé premièrement de France, d'autant que le roy l'auroit volontairement secouru. JULES DE RICHY, p. 61.

« say si dans toutes les batailles depuis vingt-cinq ans périt « autant de noblesse. » Duplessis-Mornay répéta : « *Nunquam « ex spinis uvas.* » Philippe II se contenta de dire : « Mes « Flamands valent quelque chose (*Aun mis Flamengos valen « para algo*) [1]. »

Cependant, le soir même de la Saint-Antoine le prince d'Orange, qui avait gardé tout le jour une neutralité douteuse, assembla les magistrats d'Anvers « et les persuada de se « réconcilier avec Son Altesse, tant pour le tenir de bon na- « turel, disoit-il, comme pour la foy qu'ils luy avoient jurée « et pour le mal qu'il leur pouvoit advenir de retomber ès « mains des Espagnols [2]. » L'indignation des bourgeois d'Anvers était encore trop vive pour qu'ils écoutassent ces conseils. Ils répondirent au prince d'Orange : « Plutôt traiter avec les Malcontents ! »

Le duc d'Alençon s'était retiré de Berchem vers Saint-Bernard, mais il trouva tout le pays coupé par les inonda-

[1] *Journal de Henri III; Mém. de Duplessis;* RENOM DE FRANCE. — Les vieilles bandes françaises et les Anglais abandonnèrent le duc d'Alençon, « disans ne vouloir jamais adhérer ny consentir à une si déloyale et dé- « testable entreprise. » GACHARD, *An.*, p. 313. — La Saint-Antoine donna lieu à quelques chansons flamandes. Je mentionnerai *Het hooge vliegen en 't leeghe dalen van Icarus* et le *Nederlantschen Phaëton*, qui se termine par ces vers :

De leeuwen willen swaer
Ghelaeden syn en trecken den wettigen eenpaer.

[2] *Lettre du sieur des Pruneaux, 26 janvier 1583;* GACHARD, *An. belg.*, p. 315. Voyez surtout *l'Advis du prince d'Orange sur les troubles exités* (sic) *par le duc d'Anjou, avec un esclercissement très-utile pour bien comprendre ce qui porroit estre obscur* (par le ministre Villiers?). — *L'esclercissement* n'éclaircit rien.

tions. Il fallut se diriger vers Duffel. Les Français campaient dans l'eau et souffraient beaucoup du froid et de la disette des vivres. En trois jours et en trois nuits, 2 ou 3,000 soldats périrent, et cette armée, déjà si affaiblie, perdit tous ses chevaux et toutes ses bêtes de charge. Ce ne fut qu'après de longs efforts qu'elle atteignit Termonde. Il lui avait fallu, pour franchir la faible distance qui sépare cette ville d'Anvers, dix jours de marche, pendant lesquels les Français n'avaient vécu que de quelques navets abandonnés dans les champs. « L'ai-« greur conçue de leurs emprinses estoit cause que le duc « d'Alençon se trouvoit au milieu de ses nouveaux sujects « devenus ennemis, sans vivres, argent, suite, meubles, ni « consolation, ne sachant à quoy se résoudre [1]. »

Le complot du duc d'Alençon avait échoué dans les villes de Flandre comme à Anvers.

Le colonel de Piennes occupait Bruges avec cinq compagnies françaises. Le 17 janvier, le sieur de Rebours se présenta devant la porte des Maréchaux avec six autres compagnies, et entra aussitôt dans la ville, en déclarant qu'il ne s'y arrêterait pas; mais dès qu'il fut arrivé sur la place du marché, il fit faire halte à ses troupes. Le sieur de Piennes n'était pas

[1] Renom de France. — De là cette vieille chanson française :

> Du temps que nostre prince
> Estoit dedans Anvers,
> Nous faisions bonne chère
> Dedans les cabarets...
> Nous avions de la bière...
> Mais nous n'avons plus rien..
> L'un veut vendre ses chausses
> Et l'autre son pourpoint ;
> L'autre son arquebouze
> Pour un morceau de pain.

encore prêt. Deux heures s'écoulèrent : la foule se groupait autour du marché. Une décharge d'artillerie la força à s'éloigner. Cependant les sieurs de la Valette, de Piennes et de Rebours s'étaient rendus à l'hôtel de ville, suivis d'un petit nombre de soldats, pour signifier aux magistrats les ordres du duc d'Alençon. L'un des bourgmestres, Pierre Dominicle, était absent, car ce jour même se célébrait le mariage de sa fille. Tandis qu'on l'envoyait chercher, le grand bailli, Jacques Degryse, s'était adressé aux soldats qui avaient suivi les chefs français. Il leur avait fait connaître son autorité : il leur avait montré une médaille qu'il avait reçue du duc d'Alençon lui-même, et leur avait ordonné de quitter la place du Bourg, qui fut aussitôt occupée par une multitude de bourgeois armés. « Il faut, dit alors Jacques Degryse à messieurs de Piennes et « de Lavalette, que vos troupes évacuent immédiatement la « ville. » En effet, les troupes françaises se retirèrent, intimidées par les préparatifs menaçants qui les entouraient, et après avoir vainement essayé de délivrer leurs chefs retenus à l'hôtel de ville. Les magistrats de Bruges achevèrent cette journée agitée et pleine de fatigues chez le bourgmestre Dominicle : la fête des noces interrompue par les dangers de la cité fut reprise : l'inquiétude avait fait place à la joie [1].

[1] C'est de Termonde que le duc d'Alençon écrit le 5 février 1583 aux échevins de Bruges : « Très-chers et bien aymés, je ne vous saurois assez tesmoigner le déplaisir que je porte de ce qui est advenu à Anvers, n'ayant rien tant devant les yeux que de tenter tous les remèdes propres à nous remettre en bonne intelligence et accord, espérant faire telle preuve de l'affection que je porte au bien et prospérité de ces pays que la mémoire de ce qui s'est passé en peu de temps sera abolie. Semblables inconvéniens sont advenus aultres fois, qui ont apporté plus d'heur

A Ostende, une compagnie française fut désarmée avant qu'elle pût exécuter ses desseins.

Les Français ne réussirent dans leurs complots que dans quelques endroits peu importants, c'est-à-dire à Dunkerque, à Dixmude et à Termonde, stériles avantages qui ne compensaient point d'écrasants et honteux revers.

> Gardez-vous de ceux de France :
> Ils ont appris, dès leur naissance,
> Ne tenir foy, ne alliance ;
> S'ils ont moyen ou puissance
> Ils vous feront un tour de France [1].

Peu de jours après la Saint-Antoine, les Malcontents et le prince de Parme adressèrent aux villes de la Flandre des lettres pressantes pour les engager à se soumettre. Un grand nombre de bourgeois s'y montraient disposés. Mais les états généraux d'Anvers craignaient de s'être trop compromis pour essayer une réconciliation. Bien que le prince d'Orange eût vu se soulever contre lui les habitants d'Anvers, qui l'avaient ramené dans la ville de peur qu'il ne cherchât à se fortifier dans la citadelle, il profitait de l'influence qu'il exerçait encore au sein des états pour les encourager dans leurs craintes. Il leur montrait la France, qui jusqu'alors les avait soutenus, devenue leur ennemie et ouvrant ses provinces au passage d'autres armées espagnoles ; il leur rappelait qu'ils avaient peu d'argent, presque point de défenseurs, et qu'ils se trou-

que de mal, quand soudainement, et sans s'arrester aux aigreurs, chascun a voulu recognoistre sa faulte... J'ay entendu qu'il y a quelques-uns des miens que vous retenez prisonniers; je vous prie ne leur faire point mauvais traitement, espérant que toutes choses se raccomoderont. »

[1] VAN MALE, *Gesch. van Vlaend.*, p. 80.

veraient placés entre les vengeances du duc de Parme, maître du Hainaut, et le ressentiment du duc d'Alençon, qui occupait plusieurs forteresses au centre même de la Flandre.

A l'étonnement de l'Europe entière, deux mois après l'attentat d'Anvers, le duc d'Alençon et les états, qui naguère encore le traitaient avec mépris [1], conclurent une convention où respire une défiance mutuelle qu'un besoin de secours réciproques peut à peine déguiser. La crainte des progrès du duc de Parme en était la cause : le prince d'Orange y intervenait comme médiateur appelé exclusivement « à joyr du duc d'A- « lençon comme de l'archiduc Mathias, vrais rois de cartes, » disait le cardinal de Granvelle [2].

[1] Le 22 juillet 1583, il écrivait aux états : « Je ne perds point couraige, pourveu que, de vostre costé, vous veuillez ayder et faire démonstration apparente et certaine, en envoyant voz députés et parachevant nostre traicté de me vouloir pour prince avec la dignité qui m'appartient. C'est le vray moyen de faire résouldre le roy, mon seigneur et frère, à vostre secours, qui jusques icy est demeuré fort refroidi et lent pour ceste seule considération, croyant certainement que vous avez failli d'entretenir vos promesses. » — Les états ne répondirent point. Comp. *Hist. du gouv. du prince de Chimay* (1588).

[2] ... J'ay veu l'advis que le prince d'Oranges a donné aux rebelles, depuis cest accident advenu, malheureux tel qu'il est et cherchant de les abuser de nouveau et de rédiger le duc d'Alançon en telz termes qu'il en puisse joyr, comme de l'archiduc Mathias, car il veult tirer la garnison françoise de toutes les villes et déchasser les François qu'ont servy de conseil audit d'Alançon, luy défendant l'entrée d'Anvers et qu'il voise vivre à Bruxelles, et l'on offre de lui donner permission de tenir six cens Suisses ; l'on luy veult davantage former conseil de gens du pays, par l'advis desquelz il se debvra conduyre, et de ce conseil sera chief et maistre ledit d'Oranges, par où le duc d'Anjou sera un roy de cartes ; autres dient qu'il se soit accordé avec le prince de Parme... Il y a longtemps que j'ai toujours pensé que les François et les Flamans ne

La convention de Termonde portait que le duc d'Alençon se retirerait à Dunkerque, où il devait résider, protégé par une garnison de quatre cents fantassins et de trois cents chevaux. Il s'engageait à licencier immédiatement tout ce qui lui restait de son armée, c'est-à-dire, à peu près six mille hommes. Les états devaient lui payer quatre-vingt-dix mille florins, et, afin qu'il n'eût rien à redouter pendant sa retraite de l'indignation populaire, on lui remit quelques otages qui devaient l'accompagner jusqu'à Dixmude. C'étaient, entre autres, le bourgmestre d'Anvers, Philippe de Schoonhoven; Noël de Caron, bourgmestre du Franc de Bruges, et le président du conseil de Flandre, Adolphe de Meetkerke. Ils eurent grand'peine à protéger la personne du duc contre les outrages publics. On avait d'abord arrêté son itinéraire à travers le pays de Waes, vers Gand, et de là vers Dunkerque, en suivant le rivage de la mer; mais déjà les habitants du pays de Waes avaient brisé le pont de Waesmunster et ouvert leurs digues, de telle sorte que l'eau s'étendait jusqu'aux faubourgs de Gand. Là aussi on était bien résolu à ne pas livrer passage au duc d'Alençon. Les paysans rompirent également le pont qui avait été construit entre Damme et l'Écluse, de crainte que les vaincus, à défaut de triomphe, ne se fissent redouter par le pillage. Le duc d'Alençon fut réduit à se diriger de l'Écluse vers Oudenbourg, en passant aux portes de Bruges, et il poursuivit sa route sans oser entrer à Nieuport, où il craignait quelque embûche. Enfin, il atteignit Dunkerque, tandis que son

draperoient pas longuement ensemble, et vous voyez ce qu'en est advenu. » *Lettre du cardinal de Granvelle à monsieur de Bellefontaine*, 3 *avril* 1583 (*Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 176).

arrière-garde faisait ses adieux à la Flandre en incendiant Dixmude [1].

Le duc d'Alençon s'ennuya bientôt de son isolement à Dunkerque, et, après avoir pendant quelque temps promené au hasard son déshonneur et son impuissance, il se retira à Paris, près de Catherine de Médicis, à la maison des Filles repenties, digne asile du héros auquel Brantôme avait dédié son livre des *Dames galantes* [2].

Et quel fut pour la France le fruit de sa malheureuse intervention dans les affaires des Pays-Bas? Un sentiment plus profond de mépris contre la dynastie de Valois qui fortifia le parti des Guises : *Tanta indignatione Guisiana familia exarsit*, dit énergiquement Jean de Taxis.

Progrès de l'anarchie en Flandre. Gand ferme ses portes aux troupes françaises que les états ont prises à leur solde et rappelle de l'exil Jean d'Hembyze, élu premier échevin ou bourgmestre. Bruges refuse aussi de recevoir le gouverneur qu'ont désigné les états, mais c'est pour lui préférer le prince de Chimay, dont les opinions sont tout opposées à celles d'Hembyze [3]. Enfin les quatre membres de Flandre protestent contre la souveraineté attribuée par les états au duc d'Alençon et demandent qu'au lieu de s'entourer de vils cour-

[1] Au commencement de l'année 1581, se commencèrent des levées de gens de guerre, que monsieur frère du roy fit faire partout le royaume pour aller en Flandres, et en revint avec fort peu d'exécution, ayant grandement pillé et saccagé les subjects du roy par ladite levée. *Mém. du chancelier de Cheverny.*

[2] Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III.*

[3] Messieurs de la ville de Bruges et ceulx du Francq, cognoissant combien j'estois peu affectionné aux François... *Mém. du duc de Croy*, p. 29.

tisans, il ne reparaisse aux Pays-Bas, s'il y doit revenir, qu'avec quelque lieutenant honorable, tel que le roi Henri de Navarre [1].

A la faveur de ces divisions, le duc de Parme fait de rapides progrès. Il s'empare de Dunkerque le 16 juillet. Peu de jours après, Bergues, Nieuport et Furnes lui ouvrent leurs portes. Il surprend Dixmude et menace Ostende, où Philippe Vander Gracht s'enferme à la hâte. Menin est abandonné par sa garnison écossaise, qui se retire à Bruges : Le Sas, Hulst, Axel tombent au pouvoir des Malcontents ; Servais de Steelant, bailli de Waes, leur remet Rupelmonde. A ces succès se joint une victoire remportée par le duc de Parme près de Steenvoorde, où le maréchal de Biron perd trois mille hommes et trente-six drapeaux.

Les Anglais qui occupaient Termonde se mutinaient. Ryhove avait toute autorité sur eux. On craignait que pour les satisfaire il ne les voulût conduire à Gand pour rançonner la ville. Les bourgeois se réunirent et résolurent de déposer immédiatement Ryhove. Un vieillard respectable, Josse Triest, devait le remplacer. Les portes de Gand furent aussitôt fermées et des députés furent envoyés à Termonde pour apaiser les Anglais en leur payant leur solde arriérée. L'un de ceux qui avaient été choisis refusa cette mission ; de là quelques retards. Ryhove en profita pour s'échapper de Gand. Il fit si bien qu'il arriva à Termonde avant les députés gantois, et dès qu'ils s'y présentèrent ils y furent arrêtés et jetés dans une sombre prison ; Ryhove les menaçait même de la question,

[1] Sur ce projet, voyez une instruction secrète du roi de Navarre, du 14 février 1583. *Mém. de Duplessis*, I, p. 169.

afin de découvrir, disait-il, s'ils n'étaient point d'intelligence avec Servais de Steelant.

Ryhove fut aussitôt déclaré traître à Gand, tandis que Jean d'Hembyze arrivait, avec Dathenus, de Franckenthal, où il s'était retiré près du duc Casimir. Il venait recevoir de nouveau l'autorité suprême dans sa patrie. « Dieu soit loué! ré-« pétait-on à Gand, Hembyze ne sera point du party des Fran-« chois ni de celui du prince d'Orange! » Toutes les rues retentissaient de chants en son honneur : « Lions de Gand, « soyez pleins de courage, le seigneur d'Hembyze se prépare « à défendre la noble vierge menacée par ses ennemis. Il « l'aime comme un fils aime sa mère. Il l'a entourée de nou-« veaux boulevards; il lui a fait un trône digne d'un roi [1]. » Hembyze trouvait toutefois la puissance de Gand bien diminuée par ses longues divisions. Il n'empêcha point les Malcontents de s'emparer d'Alost et d'Eecloo. Ses efforts pour assurer la défense de Gand se bornèrent à faire arrêter Gérard Rym, ancien ambassadeur de Maximilien à Constantinople, Gilles Borluut, Pierre de Courtewille et quelques autres bourgeois qu'on accusait de vouloir se séparer du parti des états; mais il tarda peu à reconnaître que les nécessités de l'ordre et de la paix étaient trop impérieuses pour se livrer plus longtemps aux vagues illusions de la fortune, et il leur fit rendre la liberté en leur permettant de continuer leurs négociations avec les Malcontents [2].

[1] WILLEMS, *Mengelingen: Chanson* publiée par M. Blommaert. — A Bruges, les chefs des Gueux portaient ces mots écrits sur leurs boucliers : « Plutôt au Turc qu'au pape! » (Liever Turks als paeps.)

[2] Une lettre du prince d'Orange, adressée le 18 mars 1584 (n. st.) au comte Jean de Nassau, contient ce posteriptum : « Ces lettres avoient

Le prince d'Orange, irrité de la décadence de son parti à Gand, chercha à s'en venger en chassant le prince de Chimay de Bruges. Le grand bailli Jacques Degryse et les bourgmestres Casembroot et Dominicle, complétement dévoués à ses intérêts, s'abouchèrent avec le colonel écossais Boyle, qui devait faire arrêter le prince de Chimay par ses soldats, mais le complot fut découvert avant qu'il éclatât. Bien qu'un corps de troupes zélandaises eût été réuni à l'Écluse pour soutenir les Écossais du colonel Boyle, les bourgeois maintinrent l'ordre; ils avaient déjà résolu de s'allier aux habitants de Gand pour prendre part aux mêmes négociations [1].

Le 10 avril, Ypres avait ouvert ses portes au duc de Parme, et au bruit de cet important événement, des députés des états se hâtèrent de se rendre près du duc d'Alençon, afin de hâter une réconciliation qui était devenue urgente. Les conditions en avaient déjà été réglées : c'étaient celles que l'on avait adoptées, douze ans auparavant, aux conférences de Fontainebleau : la souveraineté du duché de Brabant et des comtés de Flandre et de Hainaut pour le duc d'Alençon; celle du comté de Hollande pour le prince d'Orange [2]. Les villes

esté escrites il y a plus de huict jours : depuis, nous avons eu certaines nouvelles que ceulx de Gand traictent avec le prince de Parme pour abandonner nostre parti, et avecq eulx plusieurs aultres en Flandre. Ce sont les fruicts que j'ay tousjours bien préveu... Je vouldrois bien que vos théologiens me fissent entendre en quelle conscience lesdicts de Gand et semblables peuvent abandonner leurs frères, l'électeur de Couloigne et la royne d'Angleterre, qui va aussi estre assaillie par le roy d'Espagne. On me mande que Dathenus est l'un des conseillers pour traiter une si honorable capitulation. » *Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 348.

[1] Voyez les *Mém. du duc de Croy*, p. 48.

[2] L'une des conditions auxquelles le prince d'Orange devait être inau-

d'Ypres et d'Ostende devaient être remises aux Français, et il était à peu près convenu que si le duc d'Alençon mourait sans enfants, les états accepteraient le roi de France pour son successeur.

Ce fut dans ces circonstances que le duc d'Alençon publia son manifeste du 29 mars 1584 : « Très-chers, très-aymez « et féaux, nous ne pouvons bonnement imaginer par quelle « raison vous avez esté induictz à prester l'oreille aux faulses « inventions et cauteleux appastz que nous avons entendu « avoir esté mis en avant par voz ennemis, qui, ne pouvans « parvenir à leurs desseings avecq les moyens de la force, ny « aultres tyrannies et oultraiges qu'ilz ont exercé sur vous, vos « femmes et enfans, avecq aultant de cruaulté que c'est horreur « de s'en souvenir, ont tellement enchanté et charmé voz « espritz à l'induction et persuasion d'aucuns appostez à telles « trahisons par ung misérable gaing, qu'il semble que, les « yeulx bandez, despourveuz de tout sentiment, vous soyez « prestz, comme par ung jugement divin, à estre précipitez « en la fosse effroyable d'éternelle misère et calamité ; « ce que nous avons entendu avecq aultant de regret et des-« plaisir, tant pour y estre notamment intéressé que pour « l'amitié plus que paternelle que nous vous portons, qu'il « nous a semblé, à l'entresuyte de tant de maux dont tout le « pays est menaché, ne debvoir obmectre aucune chose par « où vous puissiez estre garantiz, et pour ceste occasion nous « avons prié le docteur Junius, personnaige très-prudent et « bien zélé au publicq, d'estre porteur de ces présentes, quy « vous sçaura très-bien représenter le précipice auquel vous

guré comte de Hollande, était le maintien du privilége général de Marie de Bourgogne.

« allez tomber, sy Dieu, par sa grâce et bonté, n'affermist voz « jugemens, pour, à l'exemple des périls passez, vous rendre « prévoyans en la conduite de voz affaires; dont considérant « par adventure la grandeur ou craignant l'événement incer- « tain d'icelles, vous allez précipiter dans ung feu brûlant; « vous désunissant par une légèreté trop grande des aultres « provinces, avecq lesquelles estes liez par serment et fidé- « lité, chose si déplaisante à Dieu, vengeur du serment rompu « et mesprisé, estans en oultre spécialement obligez en « nostre endroict d'un aultre récent, remarquable et solemnel.

« Vous debviez abhorrer et du tout estre affranchiz d'un si « mauvais party; et, quant bien vous ne seriez retenuz par « vostre propre conscience, quelle seureté attendez-vous des « Espaignolz, que vous avez chassez honteusement, meurtris « et tuez en tous les endroictz de vostre ville, spollié le roy « d'Espaigne de son propre héritage; abattu de vos portaux « et lieux plus éminens, rompu et brisé ses armoiries, esleu, « choisy et receu ung aultre prince et seigneur, estably nou- « velles loix, ordonnances et conseil, osté l'exercice de la « religion catholique, dont il est très-pernicieux observateur « et protecteur, vendu publicquement les biens ecclésiasti- « ques et des domaines? Brief, il ne luy est resté parmy vous « marcque aucune que d'un mépris et offence si grande que, « pour s'en ressentir et venger, tous moyens luy sont hono- « rables et sans reproche. Quel traicté et capitulation donc « vous sera asseurée, principalement pour l'exercice de vostre « religion? Avez-vous perdu la mémoire quel fut l'entretène- « ment de la pacification de Gand, dont la cire du traicté juré « par don Juan, en son nom, est encoires chaulde, et pour « quelz le père et le fils vous ont tenuz, et comment ilz vous

« ont traicté? Quelle seureté ont eu les grandz et le peuple
« quy se sont fiez en sa promesse. à son sceau et seing, sinon
« par ung eschafault aux ungs, où ilz ont honteusement perdu
« leurs testes, et les aultres misérablement meurtriz et sac-
« cagez? Avez-vous les yeux si bendez et l'entendement tel-
« lement estouffé pour ne cognoistre qu'il vous voeult avoir
« pied à pied, pour tout d'un coup désuniz, demeurans sans
« force ny appuy quelconcques, estre entièrement accablez
« par une prompte et inévitable ruine? Et lors vous porterez
« en effect la paine attendue, d'ung légier et mauvais conseil,
« par une cruaulté, ravaige et saccagement publicq non jamais
« ouy; car ils se souviendront que, pour ne vous avoir exter-
« minez entièrement, eulx-mêmes courent fortune.

« Demeurez fermes, comme vous devez, en l'union que
« vous avez promise, sy vous aymez vostre patrie, honneur,
« réputation et repos. Vous avez sy longtemps résisté aux
« forces espaignoles et de voz seuls moyens soustenuz les
« effortz furieulx d'un si grand prince; est-il raisonnable,
« maintenant que la France vous regarde de sy bon œil,
« d'amollir vos cœurs et deffaillir de couraige; vous, entre
« aultres, qui avez osé maintenir vos loix et libertez avec les
« armes contre les plus grands princes, quant ilz les ont volu
« abastardir et opprimer? Croyez que nous ne vous défaul-
« drons en ce besoing et que l'occasion commode à vostre
« secours ne sera nullement retardée, ains advancée de tout
« nostre pouvoir; comme desjà nous y avons commencé, es-
« pérans de vous aller bientost délivrer, les armes à la main,
« de l'oppression qui vous est maintenant faicte, et nous n'es-
« pargnerons aucune chose dépendant de nostre pouvoir et
« authorité, ny meismes nostre propre vie, que nous expo-

« serons à tout hazard pour vostre conservation et salut [1]. »

Cependant le duc d'Alençon était déjà atteint d'un flux de sang qui devait terminer ses jours comme ceux de son frère Charles IX, et le 10 juin 1584, il rendit le dernier soupir à Château-Thierry.

« Considérez, ô Belges! les tristes destinées de la maison « de Valois. Le roi qui rechercha l'amitié des Turcs vit ses « mains chargées de chaînes. Son fils Henri périt au milieu « d'une fête. Après lui disparaît François encore à la fleur des « ans. Charles s'abreuve des tristes poisons de la haine et de « la mort. Henri, coupable du meurtre des Guises, périt lui-« même victime d'un meurtre, et c'est dans une ville obscure « que le duc d'Alençon, rejeté par les Belges, voit se terminer « ses vices et ses espérances. Tels sont les tristes fruits de « l'alliance des lis avec les infidèles [2]! »

[1] *Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 377.

[2] Adspicite, o Belgæ, Gallorum funera regum
Lævaque Valesiæ pendite fata domus.
Ille potens sceptri Franciscus, fœderis auctor
Cum Mahumetigenis, vincula captus adit.
Filius Henricus, magno certamine victus,
Acciso regni flore, opibusque virum
Dum pacem et tædas celebrat, simulacraque belli
Ludit eques, tragica morte cruentat humum.
Aure male infecta viridi Franciscus in ævo
Nil nisi flos regni solstitialis obit.
Carolus a tristi laniena et strage suorum
Invidiæ et lethi nigra venena bibit.
Henricus Scythico procul accersitus ab axe
Post Guisias cædes cæsus et ipse perit.
Frater Alenconius Belgis ejectus, inanem
Spem regni et vitium clausit in arce brevi.
Hæc tantæ fortuna domus, hunc Gallica fructum
Lilia Turcarum fœdere nixa metunt.

MAX. VRIENTIUS.

Parmi les lettres de condoléance adressées à Catherine de Médicis, il en est deux très-curieuses. L'une, dictée par des regrets qui paraissent sincères, est du prince d'Orange : il exhorte Henri III à recueillir l'héritage de son frère en intervenant dans les Pays-Bas [1]; dans la seconde, la reine Élisabeth exprime sa douleur en affirmant que la figure de son cœur est le portrait d'un cœur sans âme et que la mort seule pourra la consoler.

Henri III songea peut-être à accepter, comme on le lui conseillait, l'héritage du duc d'Alençon ; car il chargea monsieur des Pruneaux de savoir à quelles conditions les États désiraient « de se remettre entre ses bras. » — On lit ailleurs que les états offraient « de mettre en ses mains les villes de « l'Écluse et d'Ostende, les seules qu'ils possédassent, et plu- « sieurs autres promesses tant d'argent que des cités qui, « par la suite, se pourroient conquérir. »

Les victoires du duc de Parme modifièrent les projets de Henri III, et Pierre Brulart fut chargé d'annoncer aux états « que Sa Majesté étoit marrye de voir leurs affaires en si « mauvais train par les progrès du prince de Parme. Et pour « le regard des offres qu'ils font à sadicte Majesté, semblables « à celles que demandoit Monseigneur son frère, elle les prie « de considérer que depuis ce temps-là les choses sont telle- « ment changées qu'elle pense que quand mondict sieur vivroit

[1] Oultre l'affection que je lui avois dédiée et laquelle, Dieu mercy, j'avois constamment gardée jusqu'à la fin, elle estoit néantmoins, depuis quelque temps, accrue par les advertissemens que j'ai receu de quel courraige il lui plaisoit d'embrasser les affaires de ces pays... Nous ne voyons plus aultre refuge en nos affaires, sinon vers la majesté du roy et la vostre (24 juin 1584). (*Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 407.)

« encore, il feroit grand doubte d'entrer en ce party, eux « n'estant plus maistres de la ville de Bruges. Et puis ils « doivent penser qu'il se pouvoit entreprendre plusieurs « choses par Monsieur, lesquelles, estant en luy excusables, « ne se trouveroient estre de mesme en Sa Majesté, qui s'est « toujours faict cognoistre prince amateur du repos public de « la chrestienté. Si elle entroit en traité avec lesdicts estats, « cela donneroit occasion très-grande de jalousie aux princes « voisins, de sorte que pour ces raisons Sa Majesté ne peut « entrer en aucune convention avec lesdicts estats, qu'elle « prie Dieu de vouloir bien conseiller, estant d'ailleurs preste « à leur faire tous les bons offices qu'elle pourra, sans se faire « tort ni offenser sa réputation envers les princes ses voisins « et le général de la chrestienté : ayant estimé qu'il valoit « mieux leur faire dire franchement ce que dessus que de les « amuser davantage, les priant de prendre le tout en bonne « part [1]. »

En effet, le prince de Parme faisait chaque jour de nouveaux progrès. Les députés de Bruges, entre lesquels se trouvaient Nicolas Despars, Olivier Nieulant et le doyen des tisserands, Luc Vande Velde, s'étaient déjà rendus près de lui ; et, le 24 mai, après une assez longue négociation, ils signèrent une convention qui fut proclamée le lendemain, à Bruges, par les soins du duc d'Aerschoot.

Cette convention, qui fut accueillie avec de vives manifestations de joie, était divisée en vingt-trois articles. Les premiers contenaient l'amnistie de tous les délits politiques, la confirmation des priviléges du pays du Franc et de Bruges,

[1] *Documents* cités par M. Capefigue, *Hist. de la Réforme.*

la promesse que cette ville serait déchargée de toute garnison et ne supporterait d'autres impôts que ceux qu'elle aurait librement votés. Les habitants s'engageaient, de leur côté, à renoncer à toute alliance autre que celle du roi. Les autres articles reproduisaient les principales clauses de la pacification de 1576 et du traité de Marche-en-Famène.

Le prince de Parme, en accordant des conditions si favorables, espérait qu'elles hâteraient la capitulation de Gand. Afin de faciliter les négociations, on avait remis des otages destinés à assurer le respect dû aux députés. La conclusion de la paix était prochaine, mais le parti de Ryhove excita une terrible émeute à Gand. De vagues rumeurs avaient été habilement répandues pour animer les esprits contre Hembyze, et l'agitation avait atteint son plus haut degré, lorsque les députés qui s'étaient rendus à Tournay firent connaître qu'ils avaient adhéré au traité qu'avaient accepté les bourgeois de Bruges : une lettre des magistrats de cette ville, adressée à ceux de Gand, les exhortait dans les termes les plus pressants à concourir au rétablissement de la paix, si nécessaire à la prospérité de la Flandre[1]. Au même moment, un signal d'alarme donné du haut de la tour de Saint-Jean annonça que l'on apercevait les Espagnols dans la campagne, et le bruit se répandit aussitôt qu'ils avaient déjà pénétré dans la ville. Toutes les chaînes furent tendues dans les rues, et la foule, accusant à grands cris Hembyze d'être gagné par le duc de Parme, se précipita vers l'hôtel de ville pour l'arrêter. Hembyze ne chercha pas à résister à la

[1] Ons te vooren comt hoe dese provincie van ouden tyden zoo in machte als anderssints voor alle andere verheven ende vermaert es gheweest zoo dies een yder alle historien ghetuughen, etc. *Lettre des magistrats de Bruges du 7 juillet 1584.*

fureur de ses ennemis, qui le conduisirent au Princen-Hof, où il avait lui-même, en 1576, enfermé ses propres ennemis par une odieuse trahison [1].

Un mouvement des bourgeois favorables à la paix eût pu sauver Hembyze. Il échoua. Jacques Bette, qui avait tiré l'épée en criant : « La paix ! la paix ! » fut chargé de chaînes, ainsi que le grand doyen des métiers et un grand nombre de bourgeois qui s'étaient joints à lui. Ryhove se hâta d'écrire au prince d'Orange pour lui annoncer ces succès et réclamer son appui. Ainsi triomphait l'opinion de ceux qui voulaient perpétuer les discordes et la guerre.

[1] Voici en quels termes le prince d'Orange raconte à son frère l'arrestation d'Hembyze : « Nous vous avons écrit dernièrement comment Jean d'Hembyse, Dathenus et d'autres étaient parvenus, par leurs folles entreprises, à compromettre les affaires de Gand, à tel point que la commune consentait à traiter de la paix avec l'ennemi, et que la chose était déjà commencée par les négociateurs que nous venons de nommer. L'ennemi est parvenu depuis à se faire livrer secrètement, par les mêmes négociateurs et leurs complices, la ville de Termonde dont monsieur de Rihove est le gouverneur. Ils leur avaient déjà remis des ponts et des canots, et les avaient secourus de toutes les manières : ce dont il ne pouvait résulter qu'un misérable carnage et un dommage considérable pour l'Église, en Flandre, si Dieu, par une marque spéciale de sa miséricorde, ne l'avait empêché ; car, au moment où la chose devait se mettre à exécution, ils furent découverts à l'improviste par quelques braves citoyens. Beaucoup furent pris et arrêtés : de ce nombre est Jean d'Hembyse, que nous avons nommé plus haut, Champagny et Iorck. Nous pouvons donc espérer que le Tout-Puissant nous accordera sa grâce, afin que ces dangereuses intrigues de l'ennemi et de ses partisans soient anéanties et restent sans exécution. Le prince de Chimay persévère dans ses premières erreurs ; mais le Tout-Puissant ne permettra pas que son Église soit assujettie à ceux qui ne cherchent que des honneurs et leur profit. » *Arch. de la Maison d'Orange*, VIII, p. 385.

Hembyze restait captif, mais les souvenirs de sa popularité luttaient contre les menaces des bourreaux : un événement imprévu le perdit. Derrière le pouvoir conciliant du prince de Parme, comme au temps où sa mère s'opposait en vain au supplice des comtes de Hornes et d'Egmond, une main cachée s'agitait du fond de l'Escurial, semant de l'or et secouant un poignard. Le 10 juillet 1584, un officier franc-comtois, qui depuis cinq ans servait les protestants, assassina lâchement le prince d'Orange ; sa femme, fille de Coligny et veuve de Teligny, reçut son dernier soupir.

Le bruit de cet attentat réveilla les haines des factions; elles demandaient vengeance, et dès ce moment le sort d'Hembyze fut décidé [1]. Charles Uutenhove, l'apologiste des Iconoclastes de 1566, avait succédé comme bourgmestre à Jean d'Hembyze ; mais il appartenait à une secte qui, si elle tolérait l'incendie et le pillage, défendait du moins l'effusion du sang [2]. On le contraignit à quitter la magistrature, qu'il n'avait occupée que pendant quelques jours, et le 4 août un échafaud s'éleva sur la place de Sainte-Pharaïlde. Hembyze, alors âgé de près de soixante et dix ans, y monta en protestant de l'amour qu'il portait à son pays ; sa tête fut placée sur un pieu de fer, mais

[1] Le 15 juillet, Hembyze réclama inutilement l'appui de la duchesse palatine : « On me veult, pour récompenses des services faictes au pays, mettre à mort honteuse... Je prie de tout mon cœur, très-humblement, qu'il plaise prier à monseigneur de voulloir escrire en ma faveur, car y touche ma vie. »

[2] Charles Uutenhove avait, pendant un grand nombre d'années, habité l'Angleterre, où l'un des ministres d'Élisabeth, Paul Fox, l'avait reçu en ami. Il se retira, plus tard, à Cologne pour s'y occuper de l'étude des anciens, et y mourut à l'âge de soixante et dix-huit ans. De Thou dit de lui : « Tota fere vita vagus, sed in litteris et poetica constans. »

elle s'en détacha et tomba au milieu du peuple. Indigne de la gloire et supérieure à l'oubli, il semblait qu'elle ne fût faite ni pour l'éclat de la puissance ni pour l'ignominie du supplice [1].

Le meurtre juridique d'Hembyze fut le dernier triomphe des agitateurs en Flandre ; sa mort favorisa l'œuvre de pacification à laquelle il voulait employer les dernières années de sa vie. Le 17 septembre, Gand ouvrit ses portes au prince de Parme à des conditions à peu près semblables à celles qui avaient été accordées aux Brugeois.

La plupart des hommes qui avaient pris part aux troubles rentrèrent dans l'obscurité. Quelques-uns émigrèrent dans les pays étrangers. Gand vit s'éloigner Ryhove, dont les remords troublèrent, dit-on, la raison ; Jacques Degryse et Régnier Winkelman quittèrent Bruges, et ils furent peut-être accompagnés dans l'exil par François Gomarus, dont le nom devait un jour devenir illustre dans l'histoire des luttes intestines de l'Église réformée, comme celui du fondateur de la secte des Gomaristes, qui persécuta depuis Grotius et Barnevelt.

Dès ce moment la Flandre cessa d'être le théâtre de la guerre. Ce fut sur ses frontières que furent reléguées les calamités des discordes civiles et les agitations de la rivalité ambitieuse des rois étrangers

L'Angleterre, lasse du second rôle, voulait exercer une intervention plus directe [2]. Jean Degryse, ancien grand bailli de

[1] L'on ajoute que la tête d'Hembyze, en se détachant du pieu fatal, blessa l'un des spectateurs :

O quantum patriæ caput hoc nocuisse putemus
Quando etiam vivis post sua fata nocet !

[2] Monsieur de Mauvissière, j'ay veu par la vôtre du 7 les honnestes offres qu'elle vous a faites de m'assister et secourir en ces nouveaux

Bruges, était l'agent le plus actif de ces négociations. Vers le mois de mai 1585, les états généraux, effrayés des progrès du prince de Parme, que Bruxelles venait de reconnaître à l'exemple de Bruges et de Gand, résolurent d'invoquer la protection de la reine Élisabeth. Des provinces méridionales, la seule

accidens, de ses forces et moyens d'argent, et mesme de donner des affaires au roy d'Espagne du costé de Hollande et Zélande, s'il vient à brouiller mon Estat, ce qui vous a esté confirmé par le comte de Leistre et le sieur de Walsingham, s'offrant mesme ledit comte, de venir par deça me servir avec douze ou quinze mille Anglois et de dépendre voluntiers cent mille écus pour mon service. Je désire que là-dessus vous merciez de ma part ma dite bonne sœur le plus affectueusement qu'il vous sera possible, outre la lettre que je luy escris de ma propre main, sur ce que son ambassadeur m'en a aussi dit de bouche, ne pouvant me donner un plus entier et parfait témoignage de la sincère affection qu'elle me porte, en laquelle je correspondray de tout mon cœur, et avec les offices du plus asseuré et parfait amy qu'elle ait en ce monde. Et comme je fais un très-grand estime de ses offres, je la prie me les vouloir conserver avec sa bonne volonté, pour y avoir recours si tant estoit que les choses ne vinssent à s'accomoder à une pacification, ainsi que la reine, ma dite dame et mère, est après à s'y employer, ne désirant rien plus que de remettre, s'il est possible, mon royaume au repos et en la tranquillité, de laquelle tous mes sujets jouissoient, auparavant ces nouveaux mouvements, sous le bénéfice de mes édicts de pacification. Et pour le regard du roy catholique, quand ma dite bonne sœur voudroit d'elle-mesme, et par les moyens qu'elle en a beaucoup plus grands que moy, lui donner des affaires en la Hollande et Zélande, j'aurois toute occasion de m'en resjouyr grandement pource que c'est chose qui tourneroit à notre commun bien et avantage. Je desire que vous merciez aussi, de ma part, ledit comte de Leistre, de cette franche volonté et affection qu'il vous a démontrée de s'employer pour mon service, dont je ne perdray jamais la mémoire, mais, s'offrant l'occasion, je me ressentiray très-volontiers envers luy d'un si bon témoignage qu'il me rend de l'amitié qu'il me porte; me restant à vous dire, monsieur de Mauvissière,

qui y fût représentée était la Flandre. Les bourgmestres et les échevins de l'Écluse, de Sainte-Anne-Ter-Mude, de Biervliet et d'Ostende, « voulant se conformer aux bonnes résolu-« tions des provinces unies des Pays-Bas concernant le main-« tiennement de leur commune cause contre la tyrannie du « roy d'Hispaigne, pour à quoy obvier lesdictes provinces « unies ont dépiécha esté contrainctes de prendre les armes « et de se mettre en commune défense et signament d'implo-« rer la bonne assistence et accointance de leurs voisins prin-« ces et potentats favorisant leur juste querelle, » élurent pour leur plénipotentiaire Noël de Caron, seigneur de Schoonewalle, ancien bourgmestre du Franc [1]. Ces lettres n'indiquaient pas encore le but de cette ambassade ; mais le 6 juin suivant, les intentions des états généraux se révélèrent publiquement. Il était dit dans les pouvoirs donnés à Rutger de Hersolt, député de Gueldre, à Noël de Caron, député de Flandre, et aux autres députés de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et de Frise, « que les états généraux des provinces

que mon frère, le duc de Lorraine, arriva dès samedy dernier prez de ma dite dame et mère, suivant la prière que je luy avoit fait de venir pour aider à accommoder ces affaires en quelque bonne pacification, à quoy il ne sera rien obmis. Cependant je ne laisse de faire les préparatifs des forces qui me sont nécessaires pour résister aux entreprises de ceux qui sont autheurs de ces remuëmens, s'ils ne se remettent au devoir de la révérence et obéyssance duquel ils me sont naturellement obligés. Quant à ce que me priez que je vous fasse payer de ce qui vous est deu avant que partir d'Angleterre, vous sçavez ce que je vous ay escrit par cy-devant, et que c'est chose que je ne puis faire ainsi que je le désirerois bien, suppliant le Créateur, monsieur de Mauvissière, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Parys, le 17e jour d'avril 1585. *Pr. de Castelnau*, I, p. 620.

[1] Rymer, VI, 4, p. 183 (20 mai 1585).

« unies, considérans les vertus royalles dont Dieu tout-puis-
« sant a doué la majesté reginale d'Angleterre, sa naïfve clé-
« mence et la très-grande affection que Sa Majesté a toujours
« et spécialement aussy en cette présente nécessité de guerre
« monstrée à ces pays avecq son effectuele assistance et se-
« cours, ont par ces prégnantes et importantes raisons trouvé
« bon et résolu de supplier sa dicte Majesté de vouloir pren-
« dre ces pays et inhabitans soubz sa protection et deffence
« et de donner à icelles provinces toute ayde et assistence soubz
« bonnes et raisonnables conditions [1]. »

Ces députés furent reçus par Élisabeth à Greenwich, le 9 juillet. Ils s'étendirent longuement dans leurs plaintes contre le roi d'Espagne et exposèrent que l'autorité de la reine sur les provinces de Hollande, de Zélande et de Frise, jointe à la possession de l'Écluse et d'Ostende, assurerait à l'Angleterre l'empire de la mer [2].

Le 2 août, Élisabeth fit connaître sa réponse. Elle refusait une souveraineté qui lui aurait occasionné immédiatement de grands frais, et peut-être dans l'avenir de longues guerres; mais elle promettait un secours important, à cette condition qu'elle aurait une large part d'autorité dans les délibérations des états généraux, et qu'on lui remettrait en gage soit l'Écluse, soit Ostende, afin de réparer la perte de Calais.

Dans un manifeste publié à la même époque, Élisabeth invoque les anciennes relations commerciales de l'Angleterre et des Pays-Bas, et elle ajoute : « Par le moyen de ces obli-
« gations, les cœurs de tous les deux peuples se sont telle-

[1] RYMER, VI, 4, p. 183.

[2] EMM. VAN METEREN. — En 1584, nous voyons les Gueux envoyer en Angleterre tout le plomb arraché des églises de Bruges.

« ment uniz ensemble, et par le cours continuel des temps la
« mutuelle amitié a esté tellement augmentée et inviolable-
« ment gardée (comme si c'eust esté un vray œuvre de nature),
« qu'il n'a jamais esté en la puissance d'aulcun de la dissoudre
« du tout, non pas mesme la faire discontinuer pour longtemps,
« lors mesmes que les roys et les seigneurs d'icelles provinces
« ont eu quelque différent. » Elle rappelle de nombreux traités relatifs à l'entrecours, « lequel mutuel et naturel entre-
« cours a en plusieurs âges tellement continué, qu'à grande
« peine le semblable se trouvera en aulcun aultre pays de la
« chrestienté, au grand honneur des princes et au très-grand
« enrichissement de leurs peuples. » Puis, abordant le triste tableau de la domination espagnole aux Pays-Bas depuis le supplice du comte d'Egmond, « qu'on peult nommer la vraye
« gloire de ces pays-là, à jamais regretté ès cœur de tout ce
« peuple, » elle rappelle aussi que ces provinces, « desquelles
« l'empereur Charles-Quint ne tiroit pas moins de richesses
« (à ce qu'on estimoit) que de ses Indes, » se trouvent réduites « à de pitoyables misères et à d'horribles calamitez. » Si la France s'est efforcée de les secourir, combien à plus juste titre le royaume d'Angleterre ne doit-il pas se montrer fidèle au même devoir vis-à-vis de la Flandre, « puisqu'ils ont tous-
« jours esté, par commun langage, accomparez au mary et à
« la femme ! » Toute l'histoire de la Flandre ne prouve-t-elle point que, lorsque le prince viole les franchises qu'il a jurées, le peuple est immédiatement dégagé de tout serment d'obéissance? Si quelques enseignes anglaises doivent passer la mer, c'est pour protéger des réclamations aussi justes, et non pas guidées par d'ambitieux projets d'usurpation et de conquête.
« Notre désir est seulement, dit-elle, d'obtenir à ce pays la

« restitution de ses anciennes libertés, afin que nos sujets « puissent y jouir d'un libre entrecours, tant d'amitié que de « marchandise, selon l'ancienne coustume entre nos ancêtres « et les comtes de Flandre, entre nostre peuple et le peuple « de ce pays-là. » Tels sont ses sentiments, « nonobstant les « calomnies et libelles diffamatoires, dont le monde se trouve « si plain qu'en nul âge précédent le diable n'a oncques plus « embesogné les esprits malins [1]. »

Le comte de Leicester, nommé lieutenant d'Élisabeth et son capitaine général aux Pays-Bas, s'embarqua au mois d'octobre, et son premier soin en arrivant dans l'Escaut fut de s'y assurer les positions les plus importantes. Sir Philippe Sidney (l'auteur du poëme de *l'Arcadie*) prit possession de Flessingue. La Brille, cette première pierre de l'indépendance des Provinces-Unies, fut remise à sir Thomas Cecil.

Le comte de Leicester, aussi incapable que le duc d'Alençon qu'il avait accompagné à Anvers en 1582, ne sut point profiter des circonstances. Élisabeth, trop occupée par le procès de Marie Stuart, semblait elle-même consacrer exclusivement aux tortures qu'inventait son esprit cruel et jaloux toutes les ressources de son habileté. L'ambassadeur français, Bellièvre, avait cherché à sauver la reine d'Écosse, en remon-

[1] *Déclaration des causes qui ont esmeu la royne d'Angleterre à donner secours pour la défence du peuple affligé et oppressé ès Pays-Bas.* Londres, 1er octobre 1585 (en français). — Dans une note additionnelle, Élisabeth déclare qu'il est faux (comme l'assure Jean de Taxis) que Philippe II ait sauvé sa vie lorsqu'elle était prisonnière sous le règne de Marie. Elle affirme qu'elle n'a jamais été condamnée, et invoque « les circonstances nécessairement en tels cas à observer spécialement contre personnes de nostre qualité. » — Seize mois après, Élisabeth faisait décapiter Marie Stuart !

trant à la reine d'Angleterre « qu'elle submettroit les roys au « bras de la justice, et que ce seroit une plaie qui saigneroit « longtemps sur ses successeurs. » Élisabeth répondit à l'ambassadeur de Henri III : « Un prince françois n'a-t-il pas fait dé-« capiter Conradin ? » Elle oubliait que l'histoire a flétri Charles d'Anjou, en plaignant sa victime, et nous ne pouvons pas davantage refuser une larme à cette pauvre princesse, qui souffrit une captivité de dix-neuf ans et qui fut toutefois, dans ses malheurs, la fiancée de don Carlos et de don Juan. Les lieux et les noms ont leurs destinées. La malheureuse mère d'Édouard IV, qui vit quatre de ses fils périr de mort violente, avait choisi Fotheringay pour sa sépulture ; Henri VIII avait voulu y reléguer Catherine d'Arragon. Les niveleurs de 1649 n'appelleront Charles Ier que Charles Stuart : ils pouvaient invoquer l'exemple d'Élisabeth, qui avait méconnu la première l'inviolabilité royale, en frappant une reine qu'elle avait souvent nommée sa sœur. « Toutes les couronnes tremblèrent, dit Lelaboureur, « des trois coups de hache qu'elle reçut, car il en fallut trois, « afin que la France, l'Écosse et l'Angleterre reçussent cha-« cune le sien, puisqu'elle avoit été reine et légitime héritière « de ces trois royaumes. »

Si Élisabeth triomphe à Fotheringay, où le bourreau s'écrie à haute voix : « Vive la reine Élisabeth ! périssent ses enne-« mis ! » il n'en est point de même aux Pays-Bas, où le champ des combats est ouvert : son armée s'y couvre de honte et son nom y est livré au mépris.

Deux ans s'étaient écoulés depuis que les députés des états généraux avaient reçu la mission de lui offrir la souveraineté des Pays-Bas. Tandis qu'elle convoitait la ville d'Anvers sans oser s'en emparer, le prince de Parme, vainqueur aux bords

de la Meuse, rassemblait à Bruges son armée pour chasser les Anglais de l'Écluse. Le gouverneur de Flessingue se hâta d'en faire renforcer la garnison, et sir Roger Williams s'y enferma avec huit cents hommes récemment arrivés d'Angleterre. Le prince de Parme, après s'être emparé du fort de Blanckenberghe, occupait Breskens et l'île de Cadzand. Trente pièces de canon et huit coulevrines battaient sans relâche les murs de l'Écluse. La garnison repoussait tous les assauts avec courage, mais elle s'affaiblissait de jour en jour et il était urgent de la secourir. Le prince Justin d'Orange et le comte de Leicester rassemblèrent dans les derniers jours de juillet toutes les forces dont ils pouvaient disposer et s'embarquèrent en Zélande pour Ostende, où une flotte anglaise, commandée par le comte de Cumberland, était déjà arrivée. Le comte de Leicester était peu aimé des Zélandais; les mêmes discordes existaient entre les soldats et les chefs. Il conduisit son armée vers le fort de Blanckenberghe qu'occupait le duc d'Aremberg; mais bientôt, apprenant que le prince de Parme s'avançait pour le combattre, et peu rassuré par la supériorité de ses forces, il battit tout à coup en retraite sans attendre son arrivée et rentra honteusement à Ostende. Peu de jours après, l'Écluse ouvrit ses portes, tandis que Leicester, réduit à copier le rôle du duc d'Alençon, essayait de renouveler, à Leyde, la Saint-Antoine et fuyait à Londres[1].

Philippe II jugea le moment favorable pour porter lui-même la guerre en Angleterre. Une flotte redoutable fut réu-

[1] Belgarum est parere et imperare cum modo, nec gens ulla fidelius amat eminentes, aut iisdem, si contemptus adsit, implacabilius irascitur. GROTIUS, *Ann.*, l. v.

nie [1] : le prince de Parme devait la commander, mais une tempête l'engloutit. Ce fut du côté de la France que se dirigèrent désormais toutes les intrigues du roi d'Espagne. Le mépris croissant du peuple pour Henri III avait, à la journée des Barricades, remis Paris aux Guises, et Henri III n'avait pas craint de faire assassiner, aux états de Blois, le duc de Guise, qui lui parut si grand quand il le vit mort [2]. A ce bruit, un cri d'indignation retentit dans toute la France : la Sorbonne déclara Henri III déchu de la couronne, et bientôt le poignard de Jacques Clément, guidé par le fanatisme de l'irritation populaire, vengea le crime de Blois par le crime de Saint-Cloud.

Henri III ne laissait point d'enfants : en lui s'éteignait la race des Valois, qui remontait à Louis XII. Cependant une sœur de Charles IX avait épousé Philippe II et lui avait donné une fille. Cette princesse eût été l'héritière du trône si la loi salique, proclamée loi de la monarchie au quatorzième siècle, ne l'eût exclue : Philippe II résolut de soutenir ses prétentions contre le roi de Navarre qui réclamait la couronne comme issu de saint Louis.

En 1589, le duc de Parme se rendit en France. Il avait

[1] L'armada de Philippe II était composée de 130 navires qui portaient 2,630 pièces d'artillerie, 19,295 soldats, 8,450 matelots et 25,088 forçats. Neuf cents bateaux de charge, réunis à Anvers, à Dunkerque, et surtout dans le port de l'Écluse, dont la conquête avait été résolue à cause de cette expédition même, devaient prendre à bord toute l'armée du prince de Parme et la débarquer avec les troupes venues d'Espagne dans la rade de Margate. En 1588, comme en 1386, le choix du port de l'Écluse est funeste à toutes les tentatives dirigées contre l'Angleterre.

[2] On sait que Henri III s'écria, en voyant le cadavre de Henri de Guise : « Mon Dieu ! qu'il est grand ! il paraît encore plus grand mort que vivant ! »

accru sa gloire en faisant lever le siége de Paris, quand il succomba à ses fatigues, le 3 décembre 1592.

L'intervention du roi d'Espagne dans les affaires de France ne s'arrêta point à la mort du duc de Parme. Il songea à appeler les états généraux à élire l'héritier de la couronne, et promit au duc de Mayenne, s'il réussissait à faire choisir l'infante Isabelle, de lui donner le duché de Bourgogne. Ces moyens extrêmes semblaient être un retour vers le moyen âge, où l'organisation féodale s'alliait au système électif. Une transaction les rendit inutiles : ce fut l'abjuration de Henri IV [1].

Henri IV était « ce petit prince de Navarre » à qui madame de Clermont voulait faire épouser Marie Stuart, afin de l'enlever à don Carlos. Si la déchéance de la maison d'Autriche avait été prononcée par le prince d'Orange, il eût pu prétendre à la souveraineté de la Flandre comme parent d'Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne : il était aussi arrière-petit-fils de ce comte de Vendôme qui soutint les communes flamandes, et il avait même hérité de la comtesse de Vendôme, Marie de Saint-Pol, des revenus importants en Flandre, notamment le tonlieu de Bruges, qu'il vendit afin de payer ses soldats dans ses premières campagnes [2]. Parmi ces biens se trouvait peut-être aussi la maison de Bruges, léguée par l'infortuné connétable de Saint-Pol à son fils, et ensuite transmise à ses descendants jusqu'à ce qu'elle servît à ali-

[1] Taxis, pp. 520-545. — Un traité conclu le 11 janvier 1590 avec les chefs de la Ligue décernait à Philippe II le titre de *protecteur de la couronne de France*, de même qu'à une autre époque les chefs des Gueux avaient donné au duc d'Alençon celui de *défenseur de la liberté belgique*.

[2] Galland, *Mém. pour l'Hist. de Flandre*, p. 130.

menter, sous Charles IX, des haines et des divisions qui remontaient à Louis XI.

En 1576, Henri de Navarre avait offert son épée au prince d'Orange pour défendre la Flandre contre Philippe II, et il avait été question, à diverses reprises, de lui attribuer une position importante : il devait porter sur le trône le souvenir de ses anciens projets pour chasser les Espagnols des Pays-Bas.

Cependant, la Flandre goûte partout les bienfaits de la paix, si ce n'est dans le voisinage des forteresses ennemies. La garnison d'Ostende brûle Wulpen et saccage Oudenbourg. La reine d'Angleterre, mécontente de ces stériles escarmouches, voulait toutefois qu'une attaque sérieuse fût tentée contre la Flandre. Elle écrivit en ces termes à ses ambassadeurs en Hollande :

« Fidèles et bien-aimez, nous vous saluons.

« Quoique nous aions depuis peu commandé à notre trésorier d'Angleterre de vous ordonner de faire en sorte que
« l'on commence quelque entreprise avec leurs troupes et les
« nôtres, par des incursions dans les pays ennemis et particulièrement en Flandres, à cette heure que le duc de Parme
« est absent avec la plus grande partie de ses troupes, qui est
« à présent fort avancée en France ; cependant tel est le désir
« ardent que nous avons, et le jugement que nous faisons de
« la nécessité de presser ce dessein, fondé sur plusieurs
« grands besoins, de l'exécuter en toute diligence, et de le
« poursuivre avec toute vigueur, que nous désapprouverons
« extrêmement et que nous condamnerons et les états et le
« conseil, s'ils ne donnent pas de toute leur affection et de tout
« leur pouvoir, sans délai et sans épargner aucune dépense,
« des ordres pour mettre ces entreprises en exécution, qui

« produiront ces deux effets, ou l'un des deux; c'est-à-dire, de
« porter un grand dommage aux ennemis sans danger, ou du
« moins de faire diversion à leurs troupes, qui sont en France,
« par où le roi de France sera moins exposé au danger de
« perdre ses domaines, chose si évidemment utile que tout
« homme, pour peu qu'il ait d'intelligence, peut juger de la
« nécessité qu'il y a de le faire.

« C'est pourquoi vous emploierez tous les moyens possi-
« bles auprès des états et avec tout le conseil, et en public et
« en particulier, pour leur faire entreprendre cette affaire
« avec vigueur.

« Pour cette fin, nous avons écrit des lettres pressantes
« aux susdits états généraux que vous recevrez, et en les leur
« rendant vous vous servirez de toutes sortes de bonnes rai-
« sons, pour qu'ils n'entrent point dans des consultations dila-
« toires sur ce sujet, mais qu'ils concluent promptement sur
« l'exécution des entreprises, que le comte Maurice, qui a le
« commandement de leurs troupes, et le chevalier François
« Vere, qui commande les nôtres, jugeront convenables. Et
« d'autant que nous avons aussi en vue de donner des ordres
« pour le transport de quelques-unes de nos autres troupes
« de ce royaume vers Ostende ou à quelque autre port sur
« la côte, pour se joindre à celles des Pays-Bas, nous vou-
« drions que vous entrassiez en conférence avec la partie qui
« a fait depuis peu une offre touchant Dunkerque, afin qu'on
« l'examine bien dès à présent, et que lorsque nos troupes se-
« ront arrivées là, le susdit dessein puisse s'entreprendre ; de
« quoi nous vous ordonnons de nous avertir promptement [1]. »

[1] Rymer, vii, i, p. 45 (10 septembre 1590).

Cette expédition ne s'exécuta qu'au mois de février 1591. Les Anglais d'Ostende, sous les ordres du gouverneur Norris, prirent le fort de Blanckenberghe et mirent le siége devant l'Écluse. En même temps 4,000 Hollandais s'emparaient de Hulst. Là se bornèrent leurs succès. La discorde se mit entre Norris et le chef des Hollandais. Les états généraux portèrent même en Angleterre leurs griefs contre Norris, mais quelle qu'en fût l'exactitude, ces dissensions permirent au comte de Mansfeld de faire avorter tous les desseins dirigés contre la Flandre [1].

Sous le gouvernement du comte de Mansfeld, qui remplaça provisoirement le prince de Parme, quelques combats qui se livrèrent dans le pays de Waes, et un débarquement du prince Maurice d'Orange sur la côte de Blanckenberghe, dont le but était de surprendre Bruges, furent les seuls événements qui marquèrent l'année 1593. Dans les premiers jours de 1594 l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe II, arriva dans les Pays-Bas; mais son administration fut courte et il mourut à Bruxelles le 21 février 1595, après avoir confié le gouvernement au comte de Fuentes, qui le dirigea honorablement [2].

L'Espagne se trouvait dans une position critique. Une déclaration de guerre lui avait été adressée par le roi de France. Tandis que les hostilités reprenaient en Picardie, les Anglais

[1] Bor, dans son *Histoire des Guerres des Pays-Bas*, donne un accord fait le 21 octobre 1591 entre l'amirauté de Middelbourg et les magistrats de Bruges relatif à la navigation entre cette ville et l'Écluse.

[2] Solus gubernatorum Belgii qui ab anno 1566 cum laude, gloria et omnium bonorum benevolentia ex Belgio discesserit : quod virtuti potius comitis quam temporis brevitati reor adscribendum... Belgium calamitosum acceperat, fœlix et bonæ spei plenum reliquit. ROLANDI MIRTEI ONATINI, *Hist. Belgica*, p. 38.

et les Hollandais se préparaient à inquiéter les Pays-Bas, où depuis longtemps la puissance espagnole s'était affaiblie d'année en année.

Dans ces circonstances difficiles, le cardinal Albert d'Autriche fut désigné par Philippe II pour succéder à son frère l'archiduc Ernest. L'intérêt que le roi d'Espagne avait à ménager l'Allemagne ne paraissait pas étranger à ce choix. Le cardinal d'Autriche arriva le 11 février 1596 à Bruxelles [1]. Il se rendit presque aussitôt à l'armée; cependant n'ayant point assez de forces pour reconquérir Cambray et Doulens, tombés au pouvoir des Français, ni pour délivrer la Fère, assiégée par Henri IV, il recourut à une tactique qui est la dernière ressource des capitaines habiles, et s'éloigna du théâtre de la guerre pour se porter rapidement avec cinq mille hommes devant Calais. Cette forteresse, si redoutable, mais mal défendue, fut conquise en neuf jours, et au moment où le prince Maurice d'Orange arrivait avec la flotte zélandaise pour secourir les assiégés, il trouva la ville prise et la citadelle réduite à capituler.

La position de la ville de Calais était tellement importante qu'afin qu'elle n'échappât plus à la domination de l'Espagne, le cardinal d'Autriche résolut de la réunir à la Flandre, dont cette

[1] Acclamationibus omnia personabant seu publicæ libertatis unus vindex et soter advenisset. Boron., p. 119.

> Albertus cœlo quem fulgida gloria tollit
> Belgarum jam justa subit moderamina gentis.
> Quid referam dotes animi, quid fortia facta?
> Mensibus hæc perhibet primis urbi victa Caletum
> Ardea, terra undis Holstana et mersa marinis.
> O Alberte, Deus tua fortia sospitet arma;
> Ipse tibi inspiret mentemque animumque fideli
> Consilio ut valeas ortos sedare tumultus.

VIGNACOURT, Δεύωσις *in res belgicas* (1598).

ville était séparée depuis plusieurs siècles. Tous les usages des cités flamandes y furent introduits et le pays de Calais devint le cinquième membre de Flandre.

Ardres ne se défendit pas mieux ; mais les fertiles campagnes du Calésis, dévastées par de fréquentes guerres, ne pouvaient approvisionner le camp espagnol, où la famine engendra de nombreuses maladies. L'archiduc Albert avait résolu de ramener son armée en Flandre quand les députés de Bruges et du pays du Franc s'adressèrent à lui pour le presser d'assiéger Ostende, dont la garnison semait l'inquiétude dans tout le pays par ses fréquentes excursions. Les Anglais, qui avaient occupé cette ville, s'étaient retirés pour aller, avec le comte d'Essex, attaquer Cadix, appelés ainsi à assurer tour à tour à l'Angleterre l'une des clefs de la mer du Nord et la clef de la Méditerranée; les Hollandais avaient toutefois envoyé à Ostende une forte garnison, dont l'Anglais Norris conservait le commandement [1]. Le projet d'attaquer Ostende fut ajourné, et dans les premiers jours de juillet le cardinal d'Autriche mit le siége devant Hulst, qui, après une longue résistance, capitula le 18 août.

L'année suivante, il y eut peu de combats en Flandre. Don Alvarez d'Aguillar, gouverneur de Dunkerque, fut pris par les Anglais. Il était très-vieux, et comme les Anglais voulaient le mettre à rançon : « Combien peut valoir, leur répondit-il, le « nombre de jours qu'il me reste à vivre? »

[1] L'Angleterre avait une garnison à Ostende, en vertu d'un traité conclu, en 1589, avec les Provinces-Unies. Le 7 avril 1590, Élisabeth, appréciant toute l'importance de la ville d'Ostende, recommande de la garder avec soin. Dans une autre note, elle ajoute qu'il est essentiel d'enlever au roi d'Espagne tous les ports de Flandre.

Quarante-trois années s'étaient écoulées depuis que Charles-Quint avait résigné le pouvoir suprême. Philippe II était lui-même devenu vieux, décrépit et infirme. Tous ses desseins contre l'Angleterre et la France avaient échoué. La longueur de son règne n'avait point suffi à la pacification des Pays-Bas, et il s'efforçait vainement d'éteindre l'incendie qu'il avait allumé. S'il est vrai que son ambition avait appelé dans sa jeunesse l'abdication de son père, elle reçut une grande leçon quand il sentit que la vie manquait à sa puissance, et qu'il était devenu nécessaire qu'il consentît, comme Charles-Quint, à abdiquer la souveraineté des Pays-Bas.

Aux yeux de Philippe II, la possession des Pays-Bas pouvait seule assurer à ses flottes la liberté de la navigation; mais le trésor était si complétement épuisé que, lors même que la conclusion d'un traité avec le roi de France lui eût permis de réunir toutes ses forces contre les Provinces-Unies, la prudence lui commandait de songer d'abord au salut même de l'Espagne, *ne tandem Hispania ipsa propter impotentiam iret in præcipitium* [1].

Les mêmes nécessités qui, dans le règne précédent, avaient dicté la trêve de Vaucelles, préparèrent, cette fois, la paix de Vervins [2].

Deux hommes illustres de cette époque se réunissaient pour conseiller la suspension des hostilités : l'un était Juste Lipse; l'autre, le président Jeannin.

Juste Lipse écrivait : « Je souhaite la paix de toute mon âme.

[1] TAXIS, p. 597.

[2] Ut pater inducias sic hic moriturus pacem relinquere voluit, veritus ne filius armorum æque ac negotiorum inexpertus, belli necessitate impingeret. THUAN., l. CXX.

« et je la place au-dessus de tous les biens de la terre : elle « est désirée de tous les bons citoyens; elle sera utile au roi et « à la religion; elle est nécessaire à notre pays. Un peu de « repos et quelque tranquillité seraient déjà beaucoup pour « nous dans l'état présent de nos affaires. Si nous voulons « améliorer l'administration civile ou la discipline militaire, « nous n'y parviendrons que difficilement au milieu du bruit « des armes. Déjà nous avons vu faire trop de progrès à la « licence et à la corruption, qui perdent les États et les rois « les plus puissants. Telle est ma pensée : si je me trompe, « j'invoque comme excuse mon amour pour ma patrie[1]. »

Les motifs qui guident le président Jeannin sont tout différents :

« Le roy d'Espagne, dit-il, n'effectuera jamais le désir qu'il « a de donner en apanage à sa fille les Pays-Bas, s'il n'a la « paix. Or que peut mieux désirer Sa Majesté, sinon que le « roy d'Espagne exécute ce conseil, et au lieu de l'avoir pour « voisin, tousjours esmulateur et ennemy par raison d'Estat, « il ait un prince particulier, foible et moins à craindre s'il « devient ennemy? »

La paix de Vervins fut conclue le 2 mai 1598. Le roi d'Espagne restituait toutes ses conquêtes, même la ville de Calais.

[1] Pacem ex animo velim et ponam ante omnia humana bona : religioni et regi pulcherrima sit, patriæ necessaria, bonis optatissima. Denique fatum et Deus et eventus aliquis pro rege, quod si aliud etiam ex his induciis quam respiratio aliqua et quies, pro re nostra multum sit. Rem publicam aut disciplinam militarem emendare si volumus non fiet apte aut cito per arma. Licentia nimis invaluit, corruptio et mala quæ optimis potentissimisque rebus et regibus sunt perdendis. Hæc mihi visa : si aliqua incauta, excuset amor in patriam.

D'autre part, le roi de France intervenait comme héritier des princes qui avaient confirmé les priviléges de la Flandre et de l'Artois, pour exiger que le roi d'Espagne s'engageât à les respecter.

Quatre jours après la conclusion du traité de Vervins, des lettres solennelles du roi d'Espagne annoncèrent l'hymen de l'archiduc Albert avec l'infante Isabelle qui se trouvait investie de la souveraineté des Pays-Bas [1], afin que désormais les peuples pussent jouir de la présence du prince si nécessaire à leur bonheur. Ce transport était héréditaire, mais il était subordonné au mariage de l'archiduc et de l'infante : à défaut de postérité des nouveaux souverains des Pays-Bas, ces provinces devaient revenir à l'Espagne. Philippe II se réservait pour lui et ses successeurs le droit d'approuver le mariage de leurs descendants si c'étaient des filles et toute cession de territoire qu'ils pourraient faire. Les Pays-Bas devaient rester unis à l'Espagne par des rapports intimes de commerce et une étroite alliance. A ces conditions Philippe II renonçait à toute souveraineté sur les Pays-Bas, la Bourgogne et le Charolais, n'en exceptant que la grande maîtrise de l'ordre de la Toison d'or [2]. Ces articles étaient rédigés dans un style plein d'emphase, « avec les maximes et retenues d'Espagne, qui sont de

[1] En 1575, Philippe II avait également songé à donner les Pays-Bas pour dot à l'infante Isabelle, qui eût épousé l'archiduc Ernest. Il espérait qu'à ce prix l'Empereur s'emploierait activement, grâce à l'influence qu'il exerçait sur les princes protestants, à rétablir la paix dans les Pays-Bas. *Mém. de Castelnau.* — Sur la médiation de l'Empereur dans les affaires des Pays-Bas, voyez une lettre importante de Philippe II du 16 mai 1590 (Rymer, VII, 1, p. 34).

[2] Taxis, p. 588.

« donner beaucoup en apparence et toujours beaucoup moins « en effet [1]. »

De plus, par un article secret, le roi d'Espagne se réservait également pour lui et ses successeurs la faculté perpétuelle de réunir les Pays-Bas à leur monarchie toutes les fois qu'ils le jugeraient convenable, et alors même qu'il y aurait des enfants issus du mariage de l'archiduc, en les indemnisant, « ce qui est « en effet retenir plutôt que bailler ledit pays. »

Pendant ces négociations, la santé de Philippe II penchait de plus en plus vers son déclin. Il comprit bientôt que sa fin n'était plus éloignée, et, afin de se rapprocher de sa sépulture, il ordonna qu'on le portât à l'Escurial. Telles étaient ses infirmités qu'il lui fallut six jours pour achever les sept lieues qu'il avait à parcourir. Dès ce moment, il ne s'occupa plus que de se préparer à mourir ; il fit lire à son fils les dernières instructions dictées par saint Louis ; puis il ordonna que l'on posât sur une tête de mort sa couronne qui ne lui rappelait que les soucis et les remords de la royauté, et fit placer son cercueil devant le lit où une fièvre ardente, couvrant son corps d'ulcères, le consumait au milieu des plus affreuses douleurs : enfin, dans la nuit du 13 septembre il expira [2].

Philippe II avait ruiné la prospérité des Pays-Bas : il emportait dans sa tombe la puissance de l'Espagne.

[1] *Mém. de Cheverny.*

[2] L'ouvrage intitulé : *Conseils secrets du roi Philippe II à son fils*, publiés par un serviteur de don Christophe de Mora, n'est qu'un libelle composé en Hollande. Philippe II y évalue les dépenses de son règne à six milliards de ducats, et insiste fort sur l'utilité et l'importance des provinces des Pays-Bas pour la domination espagnole.

ALBERT ET ISABELLE.

1598–1621.

Albert et Isabelle. — Les états généraux font des réserves en faveur des priviléges des Pays-Bas. — Armements de la Hollande. — Bataille de Nieuport. — Siége d'Ostende. — Trêve de douze ans. — Préparatifs menaçants du roi de France. — Mort de l'archiduc Albert.

Bentivoglio nous a dépeint avec des couleurs aussi vives que fidèles la cour de l'archiduc et de l'infante. Une sévère et frivole étiquette y règne en souveraine; à ne la juger que dans les formes extérieures, on se croirait à l'Escurial, à Aranjuez ou au bois de Ségovie; mais la politique espagnole s'est adoucie et s'est éclairée de toute l'expérience que l'on doit à trente ans de désastres et de guerres.

Albert d'Autriche, qui vient de déposer le chapeau de cardinal sur l'autel de Notre-Dame de Halle, est silencieux, patient, irrésolu, peu propre aux expéditions militaires, altier jusqu'à l'orgueil, dépourvu de cette affabilité que la Flandre apprécia toujours comme la première qualité de ses princes; s'il mérite

le respect de ceux qui l'environnent, il ne réussit point à conquérir leur amour, et pour y parvenir, au lieu d'imiter l'extérieur de Philippe II, il se fût proposé un meilleur modèle, comme le remarque Bentivoglio, en cherchant à faire revivre les vertus de Charles-Quint.

Isabelle est douée d'un caractère plus doux et plus conciliant : elle charme par sa bonté tous ceux qui s'approchent d'elle [1], et tient de sa mère Élisabeth de France le goût des arts, des tournois et des divertissements ; mais sa piété l'engage à l'oublier en présence des malheurs de ses sujets, pour aller fréquemment implorer la protection du ciel dans le pieux asile de quelque cloître, qu'elle ne quitte que pour vivre elle-même dans son palais avec autant d'austérité que dans un monastère. Née en 1566, au moment même où commençaient les troubles des Pays-Bas, elle a vu la Ligue lui offrir le sceptre de Blanche de Castille. Si elle ne doit pas ceindre en France une couronne flétrie par les guerres civiles, sa destinée l'appelle du moins à continuer et à achever sa vie dans les Pays-Bas, au milieu des discordes qui en ont signalé les premiers jours.

Les archiducs avaient à la fois des ministres flamands et des ministres espagnols : entre les premiers, le plus habile était Louis Verreyken ; parmi les seconds, le plus illustre fut le marquis Ambroise Spinola.

Les états généraux avaient accueilli avec joie l'abdication de Philippe II ; mais ils jugèrent utile, au moment où s'établissait un nouvel ordre de choses, de garantir, par d'expresses réserves, les libertés du pays Ainsi, ils demandèrent que leurs priviléges fussent respectés, qu'on supprimât tous les

[1] Augusta Hispani filia in milites valetudinarios pia, in mortuos charitate studiosa, in vivos liberalis erat. PIERRE MATTHIEU, p. 264.

impôts arbitraires, que les soldats étrangers ne fussent employés qu'aux frontières et pour les défendre contre les ennemis, que les états généraux eussent le pouvoir de traiter directement avec les états des Provinces-Unies, et le droit d'être consultés par l'archiduc dans toutes les affaires importantes. Ces réserves admises, l'archiduc Albert reçut, le 22 août 1598, le serment de toutes les provinces restées fidèles au roi d'Espagne. « Dans les estats de l'archiduc, dit Bentivoglio, « la volonté du prince est liée par celles des peuples qui « veulent se maintenir en leurs anciens priviléges, d'obéir « estant priez, et de jouir d'une subjection meslée de li- « berté. »

Pendant toute la durée du gouvernement d'Albert et d'Isabelle, leurs constants efforts tendirent à rechercher les bienfaits de la paix, objet des vœux les plus légitimes; mais loin de voir s'accomplir leurs espérances, ils furent réduits, aussitôt qu'ils arrivèrent dans leurs nouveaux États, à veiller aux soins que réclamait la continuation de la guerre.

Les états des Provinces-Unies avaient décidé qu'une tentative redoutable serait dirigée contre les provinces des Pays-Bas, qui venaient de se détacher de la domination espagnole, tombée elle-même entre les faibles mains de Philippe III. Dès le mois d'août 1598, époque de l'inauguration de l'archiduc d'Autriche, les plénipotentiaires hollandais en Angleterre (c'étaient Jean de Duvenvoorde et Jean d'Olden-Barnevelt) avaient conclu à Westminster un traité par lequel les États-Unis obtenaient un secours considérable de troupes anglaises, moyennant le payement de 800,000 livres sterling. Dix-huit mois s'écoulèrent avant que tout fût préparé pour cet armement, et peut-être l'archiduc Albert eût-il agi sagement en

profitant de ces retards pour assiéger Ostende, comme les états de Flandre l'y engageaient instamment [1].

Enfin, vers le milieu du mois de juin 1600, le prince Maurice d'Orange se rendit en Zélande, afin de prendre le commandement de l'armée qui y était rassemblée. Une flotte immense était prête à la transporter sur les côtes maritimes de la Flandre, dont on voulait d'abord s'assurer la possession. Cependant les vents étaient contraires et il fallut abandonner ce projet. L'armée des Provinces-Unies traversa donc l'Escaut et entra en Flandre par le fort Philippine, qui se rendit. Elle se dirigea par Eecloo vers Male, et de là, en passant sous les remparts de Bruges, vers Oudenbourg. C'était du côté de Nieuport que le prince Maurice dirigeait sa marche, et le 1er juillet il arriva devant les murailles de cette ville [2].

Nieuport, par sa position, n'était pas moins important qu'Ostende. La garnison espagnole était peu nombreuse, mais pleine de courage. Elle espérait de prompts secours. L'archiduc d'Autriche se hâtait de réunir son armée à Gand, multipliant

[1] Alors la province de Flandre renouvelle ses très-humbles supplications à l'archiduc de vouloir mettre le siége devant Ostende, et lui fait offre d'argent, d'hommes et d'armes. Son Altesse la refuse; mais ce n'est que différer d'allumer ce grand brasier du siége d'Ostende, et retarder le cours des fleuves de sang que le glaive de l'un et l'autre parti fera couler devant cette place, qui sera l'horrible autel de Mars où tant d'hommes seront immolés par la main de la fureur civile. LANARIO, p. 156.

[2] Les lieux entre Gand et Bruges se ressentirent du passage des troupes du comte Maurice. Il est aisé à connaître par où une armée ennemie a passé; les traces en sont pitoyables, puisqu'elles sont teintes de sang, marquées du feu et agrandies par le désert de la campagne, où elle a fait des massacres, allumé des brasiers et dépeuplé les bourgades par le sac. LANARIO, p. 151.

les promesses pour suppléer à l'argent qui lui manquait afin de calmer ses troupes mutinées. Telle fut son activité qu'il suivit de près la marche du prince Maurice, et le 30 juin, alors qu'on le croyait encore sans capitaines et sans hommes d'armes, il occupa Oudenbourg, Bredene et Snaeskerke, et réussit ainsi à séparer l'armée hollandaise de la garnison d'Ostende. Ces nouvelles parvinrent au milieu de la nuit au prince Maurice. Il ordonna sans délai au comte Ernest de Nassau de prendre avec lui un régiment écossais, le régiment zélandais de Charles Vandernoot et quelques compagnies de cavalerie, et de saisir le passage de Leffinghe avec le concours de la garnison d'Ostende. Les Espagnols s'étaient déjà emparés de ce point important; dès qu'ils s'avancèrent, les soldats du comte de Nassau, intimidés par la présence de forces supérieures, abandonnèrent leurs canons et s'enfuirent, les Zélandais vers Ostende, les Écossais vers les Dunes, où un grand nombre se jetèrent dans la mer et périrent.

Si, en ce moment, les Espagnols eussent poursuivi leur marche victorieuse, tout annonce que l'armée ennemie eût été détruite. Le prince Maurice profita habilement du temps qu'on lui laissa pour réparer ces revers. Il fit passer le havre de Nieuport à son armée et ordonna à ses vaisseaux de s'éloigner. En rendant ainsi toute retraite impossible, il rappelait à ses soldats qu'il fallait vaincre ou mourir.

L'armée du prince Maurice s'était arrêtée: protégée par derrière par le havre de Nieuport et s'appuyant à la mer, elle attendait le choc des Espagnols. L'avant-garde, composée principalement d'Anglais et de Frisons, avait pour chefs sir Francis Vere et Ludovic de Nassau. Le corps de bataille comprenait, outre les Hollandais et les Allemands, un régiment

suisse et deux bataillons français. Le comte Éverard de Solms le commandait. Olivier Tempel était resté de l'autre côté du havre avec l'arrière-garde. Le prince Maurice parcourait activement les rangs des siens, adressant à chacun quelques exhortations et quelques conseils. On remarquait près de lui son frère Frédéric de Nassau, le duc d'Holstein, le comte d'Anhalt, le comte de Coligny et lord Grey. La France, l'Angleterre et la Hollande luttaient sous les mêmes bannières dans cette plaine marécageuse battue par les flots de la mer.

L'archiduc d'Autriche hésitait encore s'il fallait livrer bataille. Les uns invoquaient les heureuses prémices du triomphe de la veille; d'autres voulaient, au contraire, s'assurer des forts voisins d'Ostende, afin que la garnison de cette ville fût, avant tout, contenue dans ses murailles. La délibération se prolongeait, lorsque tout à coup les voiles hollandaises, qui se retiraient, apparurent à l'horizon. On crut qu'elles emmenaient le prince Maurice et la meilleure partie de ses troupes, et, dès ce moment, il fut résolu qu'on marcherait en avant. La cavalerie espagnole reçut l'ordre d'aller reconnaître la position des Hollandais : elle se porta si loin qu'elle essuya le feu de l'artillerie ennemie.

On ne pouvait plus douter que l'armée du prince Maurice ne fût là tout entière. Le conseil de ceux qui voulaient conquérir les forts du pays d'Ostende, et laisser s'épuiser une armée nombreuse privée de toute ressource, paraissait de nouveau le plus sage : mais il était trop tard : la cavalerie réclamait un prompt secours, et il était dangereux de lui faire tenter une retraite difficile, qui répandrait la méfiance et la confusion parmi les soldats dont la mutinerie était encore si récente. Quel que dût être le résultat de la bataille, elle était devenue inévitable.

L'armée espagnole s'avançait lentement en suivant les dunes. Quand elle arriva en présence des ennemis, elle trouva la cavalerie déjà culbutée et chassée vers Nieuport; mais elle engagea bravement le combat : les deux armées, resserrées sur un espace étroit où l'artillerie exerçait d'effroyables ravages, s'entre-choquaient, se mêlaient, attaquaient et reculaient tour à tour. Le prince Maurice et l'archiduc d'Autriche rivalisaient de courage pour raffermir l'esprit des soldats effrayés par les horreurs de ce long massacre. Enfin, vers le soir, les Espagnols tentèrent un dernier effort qui fut repoussé. Harcelés en flanc par les cavaliers ennemis, ils se repliaient en désordre; mais les ombres de la nuit, s'épaississant rapidement, semblaient descendre du ciel pour les protéger, et ils parvinrent à gagner le pont de Leffinghe, tandis que l'archiduc, blessé à la tête d'un coup de hallebarde, allait se faire panser à Bruges.

Les pertes avaient été considérables des deux côtés; mais les résultats étaient surtout désastreux pour les Espagnols. Ils abandonnaient aux ennemis leur artillerie et leurs drapeaux. Plusieurs de leurs capitaines avaient péri; la plupart avaient été faits prisonniers.

Dans ces circonstances extrêmes, la fermeté du comte de Belgiojoso, gouverneur de Nieuport, sauva la Flandre. Quelques renforts lui étaient arrivés de Dixmude. Il multiplia ses sorties et inquiéta les ennemis jusqu'à ce qu'il les réduisît à lever le siége. Grâce aux efforts du comte de Belgiojoso, la victoire de Nieuport ne fut, pour le prince d'Orange, qu'un trophée stérile : le 10 juillet, il se retira vers Ostende, afin de former le siége du fort Isabelle; mais, apprenant bientôt que les quatre membres de Flandre mettaient en œuvre toutes les

ressources dont ils disposaient avec une admirable énergie, et qu'une armée considérable était déjà réunie à Damme, il jugea inutile de courir les chances d'un nouveau combat, et, le 31 juillet, il s'embarqua pour la Zélande, ayant consolidé sa réputation de vaillant capitaine, mais n'ayant recueilli que peu de fruits du sang qu'avait coûté sa victoire et des frais auxquels avait donné lieu un si vaste armement.

Ce n'était point assez; la ville d'Ostende menaçait continuellement nos provinces de semblables invasions. Un historien la compare à un aigle qui, assis sur le rivage, appelle à lui, pour s'élancer dans la plaine, tous les oiseaux des mers. C'était, dit un autre historien, une épine dans la patte du lion de Flandre. L'on voyait chaque jour sa garnison multiplier ses excursions dans le pays environnant, pour y imposer des contributions de guerre; et les choses avaient été portées à ce point, que le gouverneur anglais d'Ostende, Norris, avait un agent qui délivrait publiquement à Bruges des passe-ports à tous ceux qui devaient se rendre de Bruges à Ghistelles, à Nieuport ou à Furnes.

Les états du pays supplièrent l'archiduc d'assurer à la Flandre l'intégrité de son territoire et la tranquillité dont elle avait besoin. Ils lui offrirent tout ce qui était en leur pouvoir, leurs bras et leurs richesses. « Il fust conseillé à l'archiduc, dit « Philippe de Cheverny, de mettre le siége devant Ostende, « et y fust porté pour plusieurs raisons. La première, que « c'estoit la seule place que les Hollandois avoyent dans la « comté de Flandres, à l'abry de laquelle ils levoyent de « grandes contributions sur tout le plat pays, et que s'ils « n'avoyent à havre ils se treuveroyent freustrés de la commo- « dité qu'ils retiroyent d'icelluy et seroyent contraints d'en-

« tretenir à grands frais une flotte ordinaire à Flessingues, et « n'auroyent plus aucun lieu de retraite pour eux et pour les « Anglois, leurs alliés, en toute la coste de Flandres; l'autre, « que l'archiduc, se rendant maistre d'Ostende, tout le comté « de Flandres luy demeurroit paisible, au lieu qu'il estoit « obligé d'entretenir perpétuellement force gens de guerre « dans dix-sept forts qu'il avoit fait faire aux environs dudit « Ostende, pour reserrer et réprimer les courses et violences « ordinaires que ceux de dedans faisoient en ses pays, de « telle sorte que ses subjets dudit comté, pour le convier « davantage audit siége, lui offrirent cent mille escus pour en « faire les frais, outre plus de cent mille qu'ils fournissoyent « déjà par chascun an pour l'entretien des garnisons des dits « dix-sept forts. »

Le 5 juillet 1601, une nombreuse armée mit le siége devant Ostende, qui, après avoir reçu d'abord une simple enceinte de palissades et quelques remparts de gazon, avait, depuis le séjour des Anglais et des Hollandais, été fortifiée avec tant de soin qu'elle était devenue une des plus redoutables citadelles de l'Europe. « Ce port, qui n'avait été entouré d'un « rempart que lors du voyage du duc d'Alençon, et que le duc « de Parme avait jugé toutefois indigne d'un siége, était « devenu si puissant qu'il dictait des lois aux Pays-Bas et les « rendait tributaires de la Hollande [1]. »

« Il paraît incroyable, dit un autre historien du dix-sep- « tième siècle, qu'une pauvre bourgade de pêcheurs, obscure « et inconnue, où quelques malheureux, vivant du produit de « leurs filets, avaient placé leurs nattes au hasard, ait ainsi

[1] PIERRE MATTHIEU, p. 56.

« acquis une telle renommée dans tout le monde; car vingt « ans auparavant, ces pêcheurs n'étaient pas plus riches que « ceux qui habitaient Venise avant l'approche d'Attila. Quel- « ques cabanes de roseaux s'élevaient dans des marais inac- « cessibles; quelques barques et des filets occupaient ce « rivage que couvrent aujourd'hui les remparts et les arsenaux « du dieu Mars. Tels sont les jeux de la fortune, telles sont « les chances alternatives de la nature, qui ne présente plus au « port de Sigée, si fameux par le campement des Grecs, que « des ruines cachées sous les ronces. Par un destin bien dif- « férent, Ostende doit à un siége toute son importance; sa « renommée et sa gloire reposent sur le deuil et sur la mort; « et jusqu'à ce qu'on l'eût assiégée, personne ne sut qu'Ostende « existait [1]. »

Le colonel Charles Vander Noot occupait Ostende avec vingt et une compagnies. Les états des Provinces-Unies se hâtèrent de lui envoyer de l'artillerie, un corps d'infanterie hollandaise et trois mille Anglais, sous les ordres de sir Francis Vere, qui prit le commandement de la ville. De nouveaux retranchements furent élevés; et, le 15 août, l'on perça les digues qui retenaient les eaux de la mer, de telle sorte qu'Ostende ne fut plus qu'une île au milieu des inondations.

Dès le commencement du siége, tous les regards se portèrent sur le théâtre d'une lutte qui paraissait devoir être longue et acharnée. Une foule d'étrangers visitaient Ostende ou le camp espagnol. Le duc d'Holstein, frère du roi de Danemark, le comte de Hohenlohe, le comte de Northumberland allèrent tour à tour admirer les actifs travaux de sir Francis

[1] BOTOR., *Comm. histor.*

Vere ; et le roi de France lui-même se rendit à Calais, afin de recevoir plus promptement les nouvelles des combats qui se succédaient devant Ostende.

« Je ne crains pas de dire, remarque Pierre Matthieu, his-« toriographe de France sous Henri IV, que ce siége fut le « théâtre de Mars. Nous avons vu des guerriers de toutes les « nations les plus belliqueuses de l'Europe descendre dans « une arène où les chefs apprirent à commander, les soldats « à obéir, les matelots à manier plus adroitement la rame, les « chirurgiens eux-mêmes à guérir plus habilement les plaies « des blessés [1]. » Les annalistes du dix-septième siècle nomment Ostende la nouvelle Troie.

Le sieur de la Motte, chargé d'examiner la position d'Ostende et les ressources stratégiques que présentait sa défense, avait, disait-on, déclaré que ce siége était capable d'absorber un tiers des hommes de l'Europe et autant de poudre et de boulets que pourraient en fournir en dix ans dix mille moulins et dix mille fourneaux [2].

Trente-cinq ans de guerre n'avaient-ils pas suffi? Fallait-il que la Flandre, déjà baignée de tant de sang, vît se renouveler sur ses rivages des luttes qui devaient égaler tous les malheurs qu'elle avait déjà soufferts [3]?

[1] Non enim dicere vereor hanc obsidionem Martis fuisse theatrum, celebriorem belli academiam. Hic omnium nationum Europæarum bellicosissimarum milites vidimus ubi duces optime imperare, gregarii obsequium præstare, nautæ et remiges dextre remos tractare, medici et chirurgi cautius ægris mederi didicerunt. PIERRE MATTHIEU, p. 261.

[2] CHRISTOPHE DE BONOURS, p. 10.

[3] Or, la durée des guerres de Flandre, par l'espace de trente-cinq ans jusqu'à la présente année, n'a pu assouvir la fureur civile par tant de massacres commis en l'un et en l'autre parti, celle-ci suscite un siége

L'Angleterre jugeait qu'il était important pour ses intérêts commerciaux de conserver Ostende. De là, elle pouvait aisément, toutes les fois qu'elle le jugeait utile à sa politique, favoriser et soutenir les discordes intérieures des Pays-Bas [1]. La Hollande savait aussi que tant que les Espagnols n'auraient pas conquis Ostende, ils n'oseraient pas porter la guerre au delà du Rhin et de la Meuse. Enfin la France se trouvait partagée entre sa jalousie contre l'Espagne et la crainte de voir devenir trop puissante la faction des huguenots, qui s'agitait dans le Midi [2].

mémorable qui esgalera, en son cours de trois ans, la rage d'une plus longue guerre par le carnage qui s'y fera de tant de milliers d'hommes; mais l'appellerons-nous siége ou l'excès d'une desbordée cruauté que la rébellion des uns et le courroux des autres ont enfanté à la Flandre comme un monstre? L'un et l'autre noms luy seront propres. LANARIO, p. 159.

[1] Les Anglois n'oublièrent aucun artifice qu'ilz jugeassent pouvoir servir à pescher en eau trouble. BONOURS, p. 44.

[2] Le roi assiste les peuples de Flandres, sous main, pour affoiblir le roy d'Espagne, lequel, jeune, espuisé d'argent, d'hommes et de capitaines, dissimule et ne veut guerre ouverte, cognoissant le danger de ses pays escartez, et que l'Angleterre secourt tous rebelles pour demeurer en paix. Les Olandois et Zélandois gagnent à la guerre pour estre maistres de la mer; tirans argent de France et hommes d'Angleterre, ils tiennent le loup par les oreilles... Secrets de Dieu admirables que les princes ne sont sautez aux armes, parmy tant de mauvais offices qu'ils se font! Les roys Henri III et IV ont fomenté une fois sous terre et puis ouvertement les rébellions des estats de Flandres, par l'assistance du duc d'Alençon et du roi Henri IV, qui les ont secourus d'hommes et d'argent douze ans durant, en dépense de quatre millions d'or, de la vie et du sang de quantité de François, dont la fin a esté la soustraction de l'obéissance des Hollandois, qui se sont faict quitter la souveraineté, pour laquelle maintenir, contre le roy d'Espagne, s'y entretient encore deux régiments françois, en mauvais exemple de tous ceux contre lesquels

Nous ne nous proposons point de raconter dans tous ses détails le siége d'Ostende, qui fut (ce sont les paroles de Philippe de Cheverny) « ung des plus beaux, longs et mémora-« bles qui ayt jamais jusques icy esté veu dans toute l'Eu-« rope. » Nous ne décrirons point les nombreux assauts dirigés contre le Sandhil et le fort du Porc-Épic; nous ne rappellerons pas avec quelle persévérance ils furent soutenus par Bucquoy, Trivulce, Avalos et Ambroise Spinola, avec quel courage ils furent repoussés par sir Francis Vere, Frédéric de Dorp et Daniel de Marquette; nous nous contenterons de mentionner la tentative du prince Maurice, dont le but était la

leurs subjects, sans aucun droit, se peuvent autoriser et départir de leur souveraineté... La souveraineté de la Flandre n'avoit jamais été mise en controverse et quittée par le traité de Cambray... La France, l'Angleterre et l'Espagne sont en paix et en guerre : paix en leur royaume et guerre en Flandres; les hommes des deux balancent les escus du tiers; la guerre, non déclarée en leur pays, est ouverte en Flandres. Théâtre de tragédies, sépulture de capitaines, source d'infidélitez, pointes des guerres entre les rois et les villes, qui, sous prétexte de priviléges, veulent des républiques, eslisent un capitaine général, comme les Grecs, pour résister à Philippe de Macédoine; provinces dédaignées des François, par leur légèreté, sans citadelle, ny secours; le peuple ingrat, le plus fort, en chasse ceux qui leur aydent; les rois les devroient recevoir, comme Louis XI les Génevois, pour les donner au diable; le péril, la despence à ceux qui les secourent, à eux le fruict. Ce qui empescha Henri IV de les recevoir, c'est le désespoir de les retenir, cognoissant qu'ils n'ont point de plus grand ennemy que leur maistre... Les huguenots admonestent de prendre garde que, pensant fuyr la guerre espagnole, nous ne la treuvions civile; les catholiques répondent que les huguenots ne peuvent oublier ce mot qui leur cousta si cher le 24 août 1572 : « Faictes la guerre aux Espagnols, Sire, « ou nous serons contraints de vous la faire. » Secourir les hérétiques et rebelles, n'est estre chrestien ny homme d'Estat. Le roy ne doit faire la guerre. *Mém. de Gaspard de Tavannes.*

délivrance d'Ostende et dont le résultat fut la conquête de l'Écluse.

La Flandre, à peine aidée par quelques doublons venus d'Espagne, soutint seule tous les frais du siége auxquels les autres provinces des Pays-Bas avaient refusé de prendre part. Ils furent si considérables que chaque soldat qu'y employa l'archiduc Albert coûta cent écus d'or [1]. De nombreux ingénieurs prirent part à tous les travaux et y firent faire à l'art militaire d'importants progrès en multipliant les moyens d'attaque et de défense. Rien n'atteste mieux leur habileté que la durée du siége, qui se prolongea plus de trois ans et qui coûta la vie à cent cinquante mille hommes. On vit à Ostende un rempart élevé formé entièrement de cadavres que l'on avait recouverts de terre [2]. Une fois seulement, le 25 novembre 1604,

[1] Aiebant nullum Hispanum in Belgio meruisse qui ei non stetisset centum aureis. PIERRE MATTHIEU, p. 278. — L'artillerie des assiégeants comprenait 103 pièces : elle consomma 24,000 quintaux de poudre. En moins de six mois, elle tira 160,000 coups. L'archiduc ne mit en ligne que 12,000 hommes à la fois, d'après Balinus, et jamais moins de 40,000, d'après Cheverny. Adrien de Meerbeeck prétend que, lors de la capitulation d'Ostende, les assiégeants n'étaient qu'au nombre de 4,000. Bonours fixe les frais du siége à 7,000,000 de florins. Grotius porte le nombre des assiégeants qui périrent à 50,000, et ils perdirent moins de monde que les assiégés. Pompée Justiniano évalue le nombre des morts à 140,000; Bonours à 150,000, en estimant les pertes des assiégés à 77,684 personnes, dont 7 gouverneurs, 15 colonels et 565 capitaines. Voici quelles furent celles des assiégeants, d'après Grimeston : 7 mestres de camp, 15 colonels, 29 majors, 565 capitaines, 1,116 lieutenants, 322 enseignes, 1,911 sergents, 1,166 caporaux, 600 lanspisadoes, 34,663 soldats, 611 marins, 119 femmes et enfants. Total : 41,124. Trois cents navires des assiégés furent brûlés ou détruits dans le port.

[2] Summa certe desolatio est videre obsessos se suaque loca craniis atque amicorum ossibus præmunire coactos. PIERRE MATTHIEU, p. 275.

les assauts furent suspendus au milieu de la lutte la plus acharnée : c'était le jour de la Sainte-Élisabeth, que les Espagnols ne connaissent que sous le nom de sainte Isabelle. Les salves qui retentirent en l'honneur de la reine d'Angleterre et de l'infante d'Espagne se confondirent comme si les assiégés et les assiégeants se fussent réunis dans les mêmes réjouissances. Quelques heures plus tard, les projectiles meurtriers sillonnèrent de nouveau le ciel et la mort reprit son empire.

L'infante Isabelle montra, au milieu des fatigues du siége, le courage d'une fille de Sparte [1]. Un jour elle apprit que les soldats, dont la solde n'était pas payée, se révoltaient. Elle se rendit aussitôt au milieu d'eux : « Quand je lis sur vos fronts, « s'écria-t-elle, la noble ardeur du combat, j'oublie vos torts « pour ne me souvenir que de vos services [2]. » La sédition s'apaisa.

La capitulation d'Ostende fut signée le 20 septembre 1604. Elle permettait aux assiégés de se retirer avec leurs armes et quatre pièces d'artillerie. Spinola, voulant rendre hommage à la vaillante résistance qui avait à ses yeux ennobli les rebelles, invita le gouverneur et les colonels à un somptueux banquet.

La garnison d'Ostende, forte de quinze mille hommes, d'après Balinus, de quatre mille seulement, d'après le récit bien plus vraisemblable d'Adrien de Meerbeeck, s'embarqua sur cinquante navires [3]. Les habitants, qui l'avaient vaillamment aidée dans sa longue défense, émigrèrent avec elle. « Quand

[1] Lacænam æmulata. BOTOB., p. 242.

[2] Pugnandi desiderium in frontibus lego; defectionis obliviscor solamque bene merendi memoriam retineo. BOTOB., p. 242.

[3] BALINUS, *de Bello Belg.*, p. 38; ADR. VAN MEERBEECK, p. 1054.

« les assiégés, dit Christophe de Bonours, vuidèrent la place « (chose digne d'admiration), du nombre des habitants de la « ville, il n'en demeura que deux seulement... Le reste aima « mieux tout perdre et s'expatrier que de vivre où pourroient « entrer des Espagnols. »

Il ne nous reste qu'à citer les paroles de quelques témoins oculaires, la plupart illustres capitaines, qui, en racontant leurs périls et leurs efforts, assuraient la durée de leur propre gloire.

« Incontinent après la prinse, dit Charles de Croy, Leurs « Altesses furent receues et traictées magnificquement du « marquis Spinola pour n'y avoir lieu aux maisons de ce faire, « estantes toutes culbutées et transpercées de canonades. Le « temps du siége d'Ostende a duré trois ans, deux mois et « quelques jours... Comme une seconde Troie, les vaincus « l'ont vendu et les vainqueurs acheté chèrement. La longue « défense de ceux-là est bien estimable ; la victoire de ceux-ci « l'est beaucoup plus [1]. »

Antonio de Carnero dit aussi : « Leurs Altesses furent « épouvantées de voir les fortifications, les redoutes et les « tranchées; car la ville, loin de paraître habitée, n'offroit « qu'un labyrinthe de ruines où il était aisé de s'égarer. »

Enfin, l'intrépide Pompéo Justiniano, qui fut grièvement blessé pendant le siége, dépeint en ces termes l'entrée de l'archiduc et de l'infante à Ostende : « Ce n'estoit une ville, mais « une montagne de terre, ou à mieux dire un labyrinthe et une « ruine, pour ce que l'on voyoit les approches du camp espa- « gnol, avec digues, tranchées, galleries, gabionnades, blindes,

[1] *Mémoires guerriers*, p. 157.

« assiettes ou losgis, lieux pour l'artillerie, places d'armes, et
« le tout avec tant de tournoyemens et destours pour estre
« plus couverts des offenses, qu'à peine pouvoit-on juger que
« c'étoit : et en ce peu qui estoit demeuré entier, ils virent les
« maisons ruinées, à chacun pas, fossez de morts, avec autres
« fosses faictes par les soldats pour s'y tenir couverts et ga-
« rantir tant qu'ils pouvoient des coups d'artillerie : en somme
« le tout estoit si confus, qu'il estoit impossible de discerner
« la vraie assiette : ce qui donnoit plus tôt horreur qu'autre
« chose aux yeux des regardants. La sérénissime infante
« demeura fort mélancolique, et quasi on luy vist les larmes
« aux yeux, considérant (selon que l'on peut imaginer) com-
« bien de sang coûtoient ces ruines. »

L'archiduc, dit Grotius, ne trouva qu'un terrain vide, *nihil prœter inanem aream;* de cette phrase de l'historien sortit la fameuse prosopopée qui fut traduite par Malherbe :

Area parva ducum, totus quam respicit orbis,
Celsior una malis, et quam damnare ruinæ
Nunc quoque fata timent, alieno in littore resto.
Tertius annus abit, toties mutavimus hostem ;
Sævit hiems pelago, morbisque furentibus æstas;
Et minimum est quod fecit Iber. Crudelior armis,
In nos orta lues : nullum est sine funere funus,
Nec perimit mors una semel. Fortuna, quid hæres ?
Qua mercede tenes mistos in sanguine manes ?
Quis tumulos moriens hos occupet, hoste perempto,
Quæritur, et sterili tantum de pulvere pugna est [1].

La reine Élisabeth d'Angleterre était morte pendant le siége d'Ostende ; dans les derniers temps de sa vie, elle avait

[1] Pierre Matthieu attribue toutefois la prosopopée d'Ostende à Joseph Scaliger. Boutray se contente de dire : « Quisquis author sit. »

abandonné l'activité de ses intrigues politiques pour lutter contre les remords de sa conscience troublée, et c'était au fils de Marie Stuart qu'elle laissait son héritage. Le roi d'Espagne et l'archiduc s'empressèrent de faire féliciter le roi d'Écosse, le premier par le comte de Villa-Médiana, le second par le comte d'Aremberg, auquel se réunirent Jean Richardot, Louis Verreiken et Martin della Faille. A cette ambassade succédèrent des négociations que termina un traité signé le 28 août, traité qui hâta, on ne saurait en douter, la capitulation d'Ostende.

Le roi d'Angleterre s'engageait à ne point assister les sujets rebelles de l'archiduc et à abandonner toute alliance contraire à ce nouveau traité : il promettait que les garnisons anglaises de la Zélande conserveraient une complète neutralité ; il était de plus résolu que rien ne serait négligé pour faire revivre les rapports commerciaux de l'Angleterre et des États de l'archiduc. Toutes les anciennes conventions conclues sous le gouvernement des princes de la maison de Bourgogne étaient expressément confirmées [1].

La guerre contre les Provinces-Unies devient moins vive. Malheureuse tentative du comte de Berg contre l'Écluse.— Autre tentative également stérile dirigée contre la garnison hollandaise d'Ardenbourg. — Une trêve de huit mois est publiée le 13 mars 1607; on espère que des conférences ouvertes à La Haye conduiront à une paix définitive, mais les difficultés qui s'élèvent sont si nombreuses [2] qu'on juge préférable de

[1] Sit liberum commercium in quibus ante bellum fuit commercium juxta et secundum usum et observantiam antiquorum fœderum et tractatuum ante bellum. RYMER, VII, 2, p. 117.

[2] De nombreux pamphlets furent publiés en Hollande contre la paix.

prolonger la trêve pour douze années (15 avril 1609)[1].

« Ainsi demeura assoupy pour quelque temps l'embrase-
« ment de la guerre de Flandre, n'ayant peu estre tout à fait

Il en est un, en forme de dialogue, qui commence ainsi : « Y a-t-il un « monarque? — Il y a quelqu'un qui voudrait le devenir. — Quel est « son nom? — *Yo el rey*. — Quel est cet animal? — C'est un saint. — « Dans quel calendrier est son nom? — Dans le calendrier romain. — « Comment son nom y est-il écrit? — En lettres noires. » Après des injures grossières prodiguées aux jésuites, le pamphlet se termine ainsi : « Que gagnerons-nous à la paix? — Le grand lot de Bruges. — Qu'est « Bruges? — Rien. — Que nous vaudra donc la paix? — Le fer, le feu, la « flamme et le sang. — Pour qui? — Pour les pauvres gueux. — Prenez « donc garde, pauvres gueux ; que Dieu vous protége de tout mal et de « toute tromperie. Amen. » — Un autre pamphlet est intitulé *l'Araignée, den Spinnekop* (allusion au nom de Spinola). Une abeille représente les États-Unis.

Het bieken cleyn, haelt honich reyn
Uyt bloemkens fyn :
Daer op dat daelt, de spin uyt haelt
Haer boos fenyn.

[1] Le meilleur commentaire de la trêve de 1609 se trouve dans les *Mémoires de Gaspard de Tavannes*. Rien n'est plus important pour l'histoire politique du quatorzième siècle : « Parceque la Sainct-Barthelemy, la mort de l'admiral de Chastillon et tant de chefs de la religion huguenotte advint, parcequ'ils vouloient forcer le roy Charles de faire la guerre aux Espagnols, en suitte de laquelle ils promettoient la souveraineté de Flandres, la reddition volontaire et expugnation de toutes les villes du pays, j'ay jugé devoir monstrer de combien ils se mescontentoient, et le peu de profict qui en eust réussi à la France. Puisque le roy Henry IV, plus belliqueux, à ce qu'il se dit, que tous ses prédécesseurs, ayant chassé de son royaume les deux tiers de l'Europe, et nommément les Espagnols, après avoir despendu, en douze ans, six millions d'or, et perdu la vie de cent mil François, il a esté contrainct de désirer la paix et d'apoincter les Olandois avec le roy d'Espagne, sans que, pour cela, il y ait seulement acquis un poulce de terre, sinon monstré de la foiblesse.

« durant jusqu'à la conclusion de la trefve, a représenté sur le « théâtre de l'univers toutes les nouveautés et spectacles plus « remarquables qui se soient jamais veus en aucune autre guerre « passée, et qui se puissent jamais voir à l'avenir [1]. »

A peine cette trêve avait-elle été conclue que les projets ambitieux de Henri IV semblèrent la menacer. Un fol amour pour la princesse de Condé, qui s'était réfugiée à Bruxelles, le porta à se souvenir que l'intérêt de la France était de combattre la redoutable alliance de l'Espagne et de l'Autriche, et il résolut de laisser au duc de Savoie le soin de protéger les bords du Rhône pour se réserver à lui-même la tâche de soumettre les Pays-Bas.

A mesure que ces bruits menaçants se répandaient, l'archiduc d'Autriche rappelait sous ses drapeaux les troupes que la paix avait permis de licencier. Elles se réunirent sur les frontières de la Flandre et du Hainaut, et reçurent pour chef Spinola, qui se vantait qu'avec ses trente mille hommes il

France quant le roy François estoit prisonnier; la trefve luy est utile; la guerre eust abaissé une des puissances sous l'autre. Les Flamands luy sont une barrière contre les deux roys; et encores que le roy de France les aye secouru, si auront-ils toujours une plus estroicte amitié avec l'Anglois, qui tient et possède leurs cœurs; et ce sont les Anglois bien gouvernez et à leur profit en ceste trefve. » *Mémoires de Gaspard de Tavannes.*

[1] *Relations de Bentivoglio.* — Voyez aussi le *Traité de la Trêve de Flandre*, de Bentivoglio, et les *Négociations*, du président Jeannin.

Dextra tibi pacem, bellum manus altera præfert,
Alterutrum tensa prende, Batave, manu.
Si bellum, en SPINAM pugnaci sanguine tinctam:
Si pacem AMBROSIAM, porriget AMBROSIUS.
Desipit AMBROSIÆ succus? mox vindice telo
Hærebit capiti SPINA cruenta tuo.

AUB. MIRÆUS, *Gentis Spinulæ Elogia.*

arrêterait la plus forte armée française. Ce propos fut répété au roi de France, et comme les courtisans, voulant accuser Spinola d'une présomptueuse vanité, s'écriaient qu'il était de Gênes : « Il est vrai, Spinola est Génois, interrompit Henri IV, « mais il est aussi soldat. Quoi qu'il en soit, nous verrons « bientôt si l'effet répondra à ses paroles. » Le roi de France avait fait préparer son armure de guerre; il avait déjà écrit aux ambassadeurs du pape, qui arrivaient de Rome, qu'il serait le 20 mai à Mousson, lorsque le 14 de ce même mois de mai le crime de Ravaillac vint, en troublant le repos de la France, assurer celui de l'Europe [1].

La Flandre touchait enfin à une époque exempte de trouble et d'inquiétude. Le gouvernement de l'archiduc, qui avait réussi à faire oublier son origine étrangère en s'associant généreusement aux périls et aux souffrances de la Flandre, chercha par tous les moyens qui étaient en son pouvoir à en cicatriser les plaies. D'utiles ordonnances furent promulguées pour raffermir le règne des lois et assurer le cours de la justice. De nombreux travaux furent entrepris dans l'intérêt du commerce, et l'on vit, en même temps que l'industrie semblait renaître, un nouvel essor ranimer les travaux de l'intelligence.

La Flandre y fut représentée par Simon Stévin et par Gré-

[1] Les protestants virent dans sa mort la punition de l'abjuration de Saint-Denis : ils rappelaient ces paroles prophétiques qu'Agrippa d'Aubigné avait adressées au roi de France à l'époque de l'attentat de Châtel : « Sire, comme vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, Dieu s'est contenté qu'elles fussent seulement percées; mais s'il vous arrive de le renoncer un jour du cœur, alors il permettra que votre cœur soit percé. » Ce qui ne les empêchait point d'accuser à la fois la reine, les anciens ligueurs et l'Espagne d'avoir guidé le poignard du meurtrier. *Mém. d'Agrippa d'Aubigné.*

goire de Saint-Vincent, qui se signalèrent dans les sciences exactes, l'un au milieu des protestants de la Hollande, l'autre dans l'ordre des jésuites. On doit au premier plusieurs découvertes, dont la moins utile a été immortalisée par ce vers de Grotius :

Jam nihil est ultra; velificatur humus.

Le second mérita que Leibnitz le plaçât au-dessus de Gallilée : *Majora Gallilæo subsidia attulit.* Dans la carrière féconde des arts, les Pourbus préparaient la transition qui devait donner pour successeur à Hemling, le rêveur mystique, l'école de Rubens, cette fougueuse et puissante esclave de l'imitation de la nature. Enfin, dans l'ordre de la littérature historique, Philippe de l'Espinoy écrivait ses recherches sur les antiquités de Flandre, avec cette épigraphe empruntée aux Livres Saints : *Laudamus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua. Dominantes in potestatibus suis, homines magni virtutis... omnes isti in generationibus suis gloriam adepti sunt et in diebus suis habentur in laudibus.*

Pendant onze années les peuples furent heureux, et cette courte période, marquée par de nombreux bienfaits, a laissé dans l'histoire de la Flandre d'impérissables souvenirs. Les divisions populaires, qui naguère avaient fait répandre tant de sang, s'étaient heureusement effacées, lorsque l'archiduc d'Autriche mourut le 13 juillet 1621. Il ne laissait point d'enfants, et, conformément à une clause de l'acte de 1598 qui avait prévu le cas où l'archiduc Albert décéderait le premier sans postérité, la souveraineté des Pays-Bas fit retour au jeune roi Philippe IV, qui venait de monter sur le trône d'Espagne.

PHILIPPE IV, CHARLES II, PHILIPPE V.

1621 – 1713.

Reprise des hostilités. — Le prince d'Orange devant Bruges. — Projets politiques de Richelieu. — Louis XIV. — Une armée française envahit la Flandre. — Négociations de Munster. — Tentatives pour ramener le commerce en Flandre. — Le roi d'Angleterre à Bruges. — La Flandre, attaquée par Turenne, est défendue par Condé. — Dunkerque. — Ostende. — Paix des Pyrénées. — Peste de 1666. — Louis XIV réclame les Pays-Bas en vertu du droit de dévolution. — Traité d'Aix-la-Chapelle. – Nouvelles guerres. – Siége de Gand. — Paix de Nimègue. — Situation de la Flandre. — Guerre que termine le traité de Riswick. — Mort de Charles II. — Guerre de la succession. – Paix d'Utrecht.

La trêve de 1609 venait d'expirer lorsque l'infante Isabelle se vit appelée à continuer seule et au nom du roi d'Espagne la tâche que jusque-là elle avait partagée, comme souveraine, avec l'archiduc d'Autriche. La guerre ne fut reprise toutefois des deux côtés qu'avec une faiblesse et une lenteur qui annonçaient que les passions commençaient à se calmer. En 1625, Spinola conquit Breda. L'année suivante, le prince d'Orange essaya de réparer cet échec en surprenant Hulst, mais il fut

repoussé. Une attaque que le comte de Hornes dirigea contre l'Écluse avec les troupes flamandes n'obtint pas plus de succès. Les Hollandais gardaient avec soin l'Écluse, afin que Bruges ne pût jamais se relever.

La Flandre ne conservait que deux ports, ceux de Dunkerque et d'Ostende, qui avaient eu l'honneur de lutter, à la fin du quinzième siècle, contre les flottes de Dieppe. Sous Philippe II, Dunkerque était resté l'asile de marins intrépides bien résolus à ne jamais amener leur pavillon devant les Gueux de mer : vaincus, ils cherchaient la mort dans les flots, afin de ne pas la recevoir des mains de leurs ennemis; vainqueurs, ils les pendaient eux-mêmes sur des mâts plantés dans les dunes. Dunkerque était, dit un historien, le fléau de la Hollande et de l'Angleterre.

Ostende avait perdu sa marine en devenant une citadelle étrangère, méprisée d'abord par le prince de Parme, puis achetée au prix de trop de sang par l'archiduc Albert. Son fameux siége de 1604 l'affaiblit de nouveau et il lui fallut plusieurs années pour se relever de ses ruines; enfin, un jour sort d'Ostende une barque montée par Jean Jacobsen; elle s'attache aux flancs d'un vaisseau amiral hollandais et le coule à fond. Enfin, lorsque Jacobsen. entouré d'ennemis, les voit s'élancer de toutes parts sur son tillac, il met le feu aux poudres et périt avec ceux qu'il n'a pu vaincre. Dès ce moment les marins d'Ostende reparaissent dans l'histoire, mêlés aux marins de Dunkerque.

Lorsque les Provinces-Unies trouvèrent une nouvelle force dans un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre Charles I[er], leur premier soin fut de diriger contre les ports de Flandre une expédition menaçante ; mais cette autre *armada* fut aussi

dissipée par une tempête. Les marins flamands reprirent leurs excursions; chaque jour les *capres* d'Ostende et de Dunkerque allaient croiser sur les côtes d'Angleterre et de Hollande, et ils rentraient le plus souvent chargés de butin; mais les Hollandais n'étaient pas moins heureux dans leurs courses aventureuses, et en 1628 l'amiral Pierre Heyn enleva les galions qui revenaient des Indes. Les états généraux, appréciant son courage, l'opposèrent aux corsaires de Flandre, jusqu'à ce qu'il trouvât la mort dans un combat que lui livra le capitaine ostendais Jacques Besage.

Le besoin de la paix se faisait profondément sentir de toutes parts. Des conférences pour la reprise des négociations s'étaient ouvertes et présageaient les plus heureux résultats, quand un ambassadeur de Louis XIII vint les rompre en promettant à la Hollande l'appui de la France.

Louis XIII avait pour ministre le cardinal de Richelieu, petit-neveu d'un moine célèbre par les excès de son esprit factieux dans les troubles de la Ligue. Un prélat revêtu de la pourpre romaine poursuivait le système politique qui, sous le règne de Henri IV, avait été fondé par la personnification la plus élevée du parti huguenot, c'est-à-dire par Sully.

La guerre recommença. Le marquis de Santa-Croce était venu d'Espagne remplacer Spinola dans le commandement des troupes espagnoles, lorsque le prince d'Orange, traversant l'Escaut avec une armée nombreuse, aborda tout à coup à Watervliet et se dirigea vers Bruges, dont il espérait s'emparer sans résistance.

> Ce qu'estant fait son compte faisoit
> Que tost de Flandre comte seroit [1].

[1] *Chanson nouvelle, comment le prince d'Orange est entré en Flan-*

Le duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, occupait dans l'armée hollandaise une position que son père lui-même avait autrefois recherchée, celle de lieutenant du prince d'Orange. Il fit sommer Bruges de capituler et demanda en même temps une entrevue à l'évêque par la lettre ci-jointe :

« Monsieur, l'intérest que je prend en ce qui regarde le « service de Dieu et cellui du publicq m'oblige de vous « escripre ceste lettre pour vous conjurer par ce que vous « debvez à ces deux puissantes considérations de vouloir vous « trouver demain à midi dans le commencement de la bruière « qui sépare notre camp de votre ville, accompagné de deux « ou trois de votre communauté de Bruges, désirant vous « faire entendre et à eux quelques propositions très-advan- « tageuses pour la religion et le bien de ceste province de « Flandre, et pour prévenir les maulx infaillibles qui luy vont « arriver.

« Pour cest effect, ceste lettre vous servirat et à eux « aussy de seureté si vous les jugez capables ; si que non, je « vous enverray ung passeport de Monsieur le prince d'Orange « notre général, affin d'avoir pour le moings ceste satisfaction « de n'avoir rien oublié pour une si bonne œuvre et pour « acqueroir par là la part que s'en doibt raisonnablement « promectre, Monsieur, votre très-affectionné à vous servir,

« Le ducq de Vendosme. »

« Du camp de la bruière, devant Bruges, le 2e de juing « 1631 [1]. »

dres, etc., composée par Jacques Labus, travaillant aux corps de cuivre (sic).

[1] *Lettre originale du duc de Vendôme*, appartenant à M. l'abbé Carton.

Les bourgeois de Bruges répondirent à la lettre du duc de Vendôme par une chanson où ils disaient :

> Cette lettre de Vendosme
> Ne nous sert que de fantosme,
> Car le lys, ni l'oranger
> N'ont la force de changer
> Aux Brugeois leur premier estre
> Et quitter leur prince et maistre.
>
> Bruges est une bonne ville,
> Un terroir assez fertile,
> Perle et fleur des Pays-Bas,
> Mais l'orange n'y croist pas.
> Il faudroit du sang respandre
> Pour avoir tel pied en Flandre [1].

Tous les bourgeois, nobles, marchands ou ouvriers, et les prêtres eux-mêmes, avaient pris les armes, et se montraient bien résolus à se défendre [2]. Ils avaient pour gouverneur le brave comte de Fontaine, ce héros de Rocroy, pleuré par Condé, qui disait de lui que s'il n'avait pas vaincu, il eût voulu mourir comme le comte de Fontaine.

Le prince d'Orange aperçut du haut des tourelles d'un château la ville de Bruges, dont les remparts s'étaient rapide-

[1] *Chanson* publiée par M. de Reiffenberg.

[2]
> C'estoit plaisir à veoir les quartiers
> De Bruges à tour monter en garde ;
> Nobles, marchants et manouvriers,
> Personne ne manque à la parade ;
> Les ecclésiastiques mesmement
> Firent les rondes accortement.
>
> *Chanson de Jacques Labus.*

Le duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, occupait dans l'armée hollandaise une position que son père lui-même avait autrefois recherchée, celle de lieutenant du prince d'Orange. Il fit sommer Bruges de capituler et demanda en même temps une entrevue à l'évêque par la lettre ci-jointe :

« Monsieur, l'intérest que je prend en ce qui regarde le « service de Dieu et cellui du publicq m'oblige de vous « escripre ceste lettre pour vous conjurer par ce que vous « debvez à ces deux puissantes considérations de vouloir vous « trouver demain à midi dans le commencement de la bruière « qui sépare notre camp de votre ville, accompagné de deux « ou trois de votre communauté de Bruges, désirant vous « faire entendre et à eux quelques propositions très-advan- « tageuses pour la religion et le bien de ceste province de « Flandre, et pour prévenir les maulx infaillibles qui luy vont « arriver.

« Pour cest effect, ceste lettre vous servirat et à eux « aussy de seureté si vous les jugez capables ; si que non, je « vous enverray ung passeport de Monsieur le prince d'Orange « notre général, affin d'avoir pour le moings ceste satisfaction « de n'avoir rien oublié pour une si bonne œuvre et pour « acqueroir par là la part que s'en doibt raisonnablement « promectre, Monsieur, votre très-affectionné à vous servir.

« Le ducq de VENDOSME. »

« Du camp de la bruière, devant Bruges, le 2e de juing « 1631 [1]. »

dres, etc., composée par Jacques Labus, travaillant aux corps de cuivre (sic).

[1] *Lettre originale du duc de Vendôme*, appartenant à M. l'abbé Carton.

Les bourgeois de Bruges répondirent à la lettre du duc de Vendôme par une chanson où ils disaient :

Cette lettre de Vendosme
Ne nous sert que de fantosme,
Car le lys, ni l'oranger
N'ont la force de changer
Aux Brugeois leur premier estre
Et quitter leur prince et maistre.

Bruges est une bonne ville,
Un terroir assez fertile,
Perle et fleur des Pays-Bas,
Mais l'orange n'y croist pas.
Il faudroit du sang respandre
Pour avoir tel pied en Flandre [1].

Tous les bourgeois, nobles, marchands ou ouvriers, et les prêtres eux-mêmes, avaient pris les armes, et se montraient bien résolus à se défendre [2]. Ils avaient pour gouverneur le brave comte de Fontaine, ce héros de Rocroy, pleuré par Condé, qui disait de lui que s'il n'avait pas vaincu, il eût voulu mourir comme le comte de Fontaine.

Le prince d'Orange aperçut du haut des tourelles d'un château la ville de Bruges, dont les remparts s'étaient rapide-

[1] *Chanson* publiée par M. de Reiffenberg.

[2] C'estoit plaisir à veoir les quartiers
De Bruges à tour monter en garde ;
Nobles, marchants et manouvriers,
Personne ne manque à la parade ;
Les ecclésiastiques mesmement
Firent les rondes accortement.

Chanson de Jacques Lahus.

ment couverts d'artillerie [1], et, après trois jours d'hésitation, il se retira le quatrième sans avoir rien fait qui répondît à ses altières menaces [2].

En 1633, les Provinces-Unies, qui tenaient bien plus aux rivages de la Flandre qu'aux forteresses des bords de la Meuse assiégées par les Espagnols, dirigèrent vers l'Escaut une nouvelle expédition sous les ordres du comte Guillaume de Nassau. Le fort Philippe fut pris. A cette nouvelle, les bourgeois de Gand s'effrayèrent plus que ceux de Bruges deux années auparavant : ils virent dans le voisinage de cette forteresse ennemie un danger perpétuel pour la sécurité de leur ville, et telle fut la vivacité de leurs plaintes que les chefs espagnols réunirent leurs troupes devant le fort que le comte de Nassau avait entouré de nouveaux retranchements. Une ruse assura au comte de Nassau la conservation de sa conquête. Tandis que les Espagnols se préparaient à monter à l'assaut, une flotte parut dans l'Escaut : elle cinglait vers le rivage, et le retentissement des fanfares annonçait qu'elle portait des renforts aux Hollandais. Les Espagnols, ignorant la force de

[1]
Après qu'il eust à son plaisir
Bien veu la ville par la fenestre,
Son cœur se commença resjouir ;
Il pensoit bien desja y estre :
Il peut bien dire, s'il est besoing,
Qu'il a veu Bruge, et ce de loing.

Chanson de Jacques Labus.

[2] De là, le chronogramme de Vredius :

AVRIACVS BRVGAM VENIT, VIDIT, ABIIT ;

Et cet autre, moins connu :

HENRICVS NASSAVIVS TENDIT BRVGAS PRIMA JVNI,
SECVNDA DIE VENIT, TERTIA VIDIT, QVARTA FVGIT

cet armement, se retirèrent, et ce ne fut que plus tard qu'ils apprirent que le comte de Nassau avait fait sortir du port de l'Écluse les navires qui l'y avaient conduit, après y avoir placé quelques trompettes.

A la cour de Bruxelles aussi bien que dans tout le pays, une question qui dominait toutes les autres se présentait aux esprits. Fallait-il poursuivre la guerre, qui pouvait seule relever l'honneur de la monarchie espagnole? Valait-il mieux lui préférer la paix, unique remède à la détresse des Pays-Bas?

Ericius Puteanus se prononça pour la paix dans une dissertation imprimée sous le titre de *Statera belli et pacis*. « La Belgique brille, il est vrai, entre tous les pays de l'Eu-« rope par son heureux génie et sa situation; mais une longue « guerre, telle qu'une grave maladie, a épuisé ses forces, à « tel point qu'elle a attiré vers elle jusqu'aux fléaux des peu-« ples étrangers et que ses malheurs mêmes ont été pour elle « une autre source de célébrité. Les divisions intestines ont « causé sa misère. D'une part, on luttait avec tout l'enthou-« siasme de la liberté; de l'autre, avec la persévérance d'une « fidélité inébranlable. L'incendie s'était développé en quel-« que sorte au milieu des eaux, et tout ce qui eût pu l'éteindre « fut consumé par ses flammes. Si les forces dont disposaient « les Provinces-Unies étaient moins considérables, celles du « roi étaient moins efficaces parce qu'elles étaient plus éloi-« gnées, et l'on voyait s'engloutir dans un seul pays plus de « trésors que dans tout le reste de l'Europe. Nos soldats, las « d'une lutte stérile de plus de soixante années, ont perdu la « fleur de la discipline. Notre position est plus désavanta-« geuse que celle de nos ennemis, car la guerre nous coûte

« plus cher. Faut-il aujourd'hui rechercher la paix? Est-ce la « prudence qui doit nous engager à la désirer? Est-ce la né- « cessité qui nous l'impose?

« Pax optima rerum
« Quas homini novisse datum est; pax una triumphis
« Innumeris potior; pax custodire salutem
« Et cives æquare potens [1]. »

Un langage si hardi devait susciter de nombreux contradicteurs à Ericius Puteanus. L'un de ses adversaires, Gaspard Barlæus, l'accusa en termes violents, dans le *Puteano-Mastyx*, d'oublier les bienfaits du roi d'Espagne pour discuter les droits légitimes qu'il tenait de ses ancêtres et la puissance même de ses armes. L'auteur du *Puteano-Mastyx* accablait Philippe IV de ses flatteries; il le comparait à Neptune, en affirmant qu'il ne dépendait que de lui de détruire la Hollande par les eaux de la mer s'il ne réussissait à la dompter, et il ajoutait: « O roi clément et digne d'une gloire immortelle! sachez bien « que les Hollandais n'attendraient pas trois jours s'ils pou- « vaient livrer la Flandre à la mer! »

Les amis de Puteanus répliquèrent, notamment par le *Somnium satyricum*, où Mars, soutenant malgré Apollon que la

[1] Nostris tandem ferat otia terris,

ajoute le chroniqueur de Tronchiennes. Ericius Puteanus avait déjà publié, en 1617, un mémoire politique, *de Induciis Belgicis*, qui fut réfuté en Hollande par un autre mémoire intitulé: *Klare vertooninghe dat den raedt door J. Lipsium, Er. Puteanum, ende F. Campanellam gegeven om de vereenigde Nederlanden wederom te brengen onder 't gebiet van den coninck van Spangien in 't werc gestelt is*, avec cette conclusion: « Degeneres animos timor arguit. »

Belgique est une terre guerrière et étrangère aux arts du dieu du Parnasse, voit se réunir contre lui Pallas, Diane, Cérès et Mercure, qui termine la discussion en disant : « Que la guerre « cesse avec les causes qui la firent naître, pour que je voie « le commerce et l'éloquence que je protége se ranimer dans « le plus noble pays du monde, délivré des calamités qui l'ac- « cablent ! »

Les états généraux, assemblés à Bruxelles, se prononcèrent ouvertement pour des négociations qui permissent de mettre un terme aux hostilités. Ils représentaient qu'à mesure que les Pays-Bas espagnols s'appauvrissaient, les Provinces-Unies voyaient s'accroître leur prospérité, « à raison que tout le commerce qui « souloit rendre les provinces de l'obéissance de Sa Majesté, « si florissantes et renommées parmi le monde, nommément « celle de Flandres, est diverty vers les rebelles, lesquels ont « la navigation libre. » Ils se plaignaient aussi vivement de l'indiscipline des troupes espagnoles.

La paix ne se fit point toutefois, et le regret de voir échouer tous les efforts qui tendaient à y parvenir ne fut peut-être point étranger à la maladie qui enleva l'infante Isabelle le 1er décembre 1633. Bien qu'elle eût à peine vu s'interrompre dans les Pays-Bas le cours de la guerre civile, il semblait que le ciel eût hâté sa fin pour lui épargner le spectacle qu'allait présenter une lutte de plus en plus terrible et de plus en plus acharnée.

Ferdinand d'Espagne, frère du roi Philippe IV, qui joignait au titre de cardinal et d'archevêque de Tolède la réputation d'un capitaine habile, fut appelé au gouvernement des Pays-Bas. Il voulait, disait-on, imprimer à la marche des affaires une vigueur toute nouvelle ; et les yeux de l'Europe se fixè-

rent avec anxiété sur le théâtre qui s'ouvrait à ses talents militaires.

Cependant les Provinces-Unies opposaient à toutes ces tentatives de l'Espagne la rivalité jalouse de la France ; et lorsque le cardinal Ferdinand se prépara à combattre la Hollande calviniste, un autre cardinal, ministre de Louis XIII, se hâta de la protéger.

L'alliance de Richelieu et de la Hollande était si complète, que les Provinces-Unies proposèrent à Louis XIII un projet de démembrement des Pays-Bas ; mais Richelieu ne parut point disposé à y adhérer. Il craignait à la fois et les difficultés que présenterait la conquête et celles auxquelles donnerait lieu le partage des provinces espagnoles. « Quand même, disait-il, « on en viendrait à bout avec beaucoup de temps, de peine et « de dépense, la conservation de ce qu'on aurait acquis ne se « pourrait faire qu'avec de très-grosses garnisons, qui nous « rendraient incontinent odieux aux peuples et nous expose- « raient, par ce moyen, à de grandes révoltes et à de perpé- « tuelles guerres.

« Et quand même la France serait si heureuse que de con- « server les provinces qui lui seraient tombées en partage en « une dépendance volontaire de sa domination, il pourrait ar- « river bientôt après que, n'y ayant plus de barre entre nous « et les Hollandais, nous entrerions en la même guerre en « laquelle eux et les Espagnols sont maintenant, au lieu que « présentement nous sommes en bonne intelligence, tant à « cause de la séparation qui est entre nos États, qu'à cause « que nous avons un ennemi commun qui nous tient occupé en « tant que nous sommes également intéressés à son abaisse- « ment. »

Richelieu objectait aussi l'incertitude de la guerre ; il passait plus légèrement sur les intérêts de la religion, inséparables de l'intérêt politique de Louis XIII, puisque tout traité qui rapprocherait les frontières des Provinces-Unies de celles de la France favoriserait les relations des protestants hollandais avec le parti encore redoutable des huguenots : « Si est-ce « que toutes ces raisons portèrent le cardinal de Richelieu à « dire au roi que la proposition apportée par le sieur de Char- « nacé ne pourrait à son avis être reçue en aucune façon, et « qu'absolument il ne fallait point entreprendre la guerre à « dessein de conquérir la Flandre. »

Le plan proposé par Richelieu consistait dans l'établissement d'une république catholique indépendante dans les Pays-Bas, aussitôt qu'on aurait complété l'expulsion des Espagnols. Il fallait, à son avis, éviter les discordes qui naîtraient soit du projet de partage entre la France et la Hollande, soit de l'absence de toute barrière entre leurs frontières. Il exposait : « Que s'il fallait attaquer la Flandre, il le fallait faire avec des « conditions plausibles et propres à faciliter le dessein qu'on « avait eu en ce cas d'en chasser les Espagnols. Que la France « et les Hollandais devaient se résoudre à ne prétendre aucune « chose en toutes les provinces qui sont sous la domination « du roi d'Espagne que deux ou trois places chacun (les Hol- « landais Bréda, Gueldre et autres lieux circonvoisins, dont « on pourrait convenir) pour gages et pour lien de l'union et « de la paix qui doit être ci-après entre ces trois États. Qu'ils « gagneraient assez s'ils délivraient les provinces de la sujé- « tion d'Espagne, et leur donnaient moyen de former un corps « d'État libre, puissant et capable d'établir une bonne alliance « avec eux. Qu'il fallait faire une déclaration publique en

« forme de manifeste qui assurât la religion catholique et la
« liberté de ces peuples en la meilleure forme qu'ils la pour-
« raient désirer, afin de donner lieu aux grands, aux villes et
« aux communautés de se soulever plus hardiment... »

Richelieu ajoutait que « si le dessein proposé par les Hol-
« landais d'une entière conquête pouvait réussir en vingt
« années, il était apparent que celui-ci pouvait avoir son effet
« en un an, si Dieu bénissait tant soit peu l'entreprise ; et,
« de plus, que s'il réussissait, tant s'en faut qu'on se trouvât
« chargé de garnisons, comme au premier projet, qu'on pût
« craindre une guerre entre la France et les Hollandais, pour
« n'avoir plus de barrière, et qu'il eût lieu d'appréhender
« de perpétuels desseins des Espagnols pour regagner ce
« qu'ils avaient perdu. Qu'au contraire les garnisons de
« France pourraient être diminuées, parce que nous n'aurions
« pas des voisins si puissants ni si malintentionnés que les
« Espagnols. Que les provinces catholiques qui lors feraient
« un corps d'État ne dépendant que de soi-même, auraient
« trop intérêt à conserver la France et les Hollandais en
« union pour qu'il pût arriver brouille entre eux ; et que la
« puissance et les forces d'Espagne n'étant plus en ce temps
« proches de la France comme elles sont maintenant, elles ne
« seraient plus à craindre ; joint que ce corps nouveau d'États
« catholiques veilleraient aussi soigneusement que nous-
« mêmes pour nous garantir de leurs mauvais desseins,
« attendu que nous leur serions du tout nécessaires pour les
« aider à conserver leur liberté, acquise par notre moyen... »

Enfin, il terminait en ces termes : « Étant trois corps unis
« ensemble, il nous serait aisé de résister à des ennemis affai-
« blis et éloignés, et vivre à l'avenir en paix et en repos, déli-

« vrés de ceux par la malice et ambition desquels nous en « avons été privés jusqu'à présent [1]. »

Un an plus tard, les Provinces-Unies et le cardinal de Richelieu parvinrent à conclure un traité qui conciliait deux systèmes tout opposés. Si les Pays-Bas espagnols se soulevaient contre Philippe IV, et assuraient les armes à la main leur indépendance, la Hollande et la France se bornaient à occuper, la première, Bréda, Damme, Hulst et le pays de Waes; la seconde, Namur, Thionville et Ostende. Dans le cas où les populations que l'on appelait à l'insurrection eussent montré peu d'empressement à la tenter, la France devait s'emparer du pays de Luxembourg, du Cambrésis, des comtés de Namur, de Hainaut et d'Artois. Le Brabant, Anvers et Malines étaient promis à la Hollande ; enfin, une ligne droite, partant

[1] MIGNET, *Mém. sur la succession d'Espagne.* — Beaucoup de personnes partageaient, en Hollande, l'opinion de Richelieu. Je lis dans une lettre écrite à La Haye le 28 septembre 1632, « qu'il y a des députés allés vers le prince d'Orange, de la part des états généraux des provinces espagnolisées ; cela est desjà notoire. Leur négociation se cache encore; seulement, vous diray-je que générallement ichy on commence de prendre goust à une paix pour faire cesser tant d'effusion de sang. Il est aussy certain qu'on ne désire point avoir la France pour voisine ou frontière, ce qui arriveroit nécessairement si on avançoit tousjours. On aymera beaucoup mieux que la Brabande et Flandre demeure entièrement libre, *exclusis Hispanis*, ou mesmes qu'elles demeurent tousjours gravées des Espagnols, et, par conséquent en perpétuelle tumulte, jalousie et dispute avecq les Espagnols (pour estre foibles voisins et de nulle considération) : on ayme, dis-je, mieux cela que de voir lesdites provinces, ou de gré ou de force, entre les mains du roy de France, lequel, oultre la querelle de la religion, ne souffriroit que la Hollande et Zélande auroient l'arbitrage et jouissance absolue du traficq et négociation avec dépression d'Anvers et de Flandres. »

de Blankenberghe et se dirigeant vers Rupelmonde, en passant entre Damme et Bruges, divisait la Flandre entre les deux puissances copartageantes.

Quelques historiens ajoutent que la ville d'Ostende devait être démolie et son port comblé, afin qu'il n'y eût plus de sujet de jalousie entre l'Angleterre, la France et la Hollande.

Il ne manque plus à Richelieu qu'un prétexte pour déclarer la guerre. Il en trouve un dans la captivité de l'électeur de Trèves, qui a été conduit prisonnier à Bruxelles. Vingt-sept mille hommes, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brezé, entrent dans le Luxembourg et se joignent sur la Meuse à l'armée hollandaise. Sac de Tirlemont. Péril de Louvain et d'Anvers. Jalousies entre les Français et les Hollandais. L'empereur envoie Piccolomini au secours des Espagnols. Tous les projets de Richelieu ont échoué. Les villes des Pays-Bas ne se sont point insurgées, et son armée est réduite à se retirer, affaiblie par la famine et les maladies (1635).

L'année suivante, une armée espagnole, commandée par le marquis d'Aytona, envahit la Picardie et menace Paris. A son approche, une terreur profonde se répand dans la capitale de la France. On arme des laquais, on y confisque les chevaux des carrosses pour organiser la cavalerie; enfin, on parvient à réunir cinquante mille hommes, que l'on confie au comte de Soissons, et Paris est sauvé. En même temps, le cardinal de Richelieu fait presser par son ambassadeur les Provinces-Unies de tenter quelque diversion dans les Pays-Bas.

Richelieu, que le mauvais succès de sa tentative éloigne de la guerre ouverte, se proposera désormais pour but le harcèlement continu de la domination espagnole dans les Pays-Bas,

par les flottes et les mercenaires des Provinces-Unies ; c'est ainsi qu'il assurera le repos des frontières françaises.

Trois tentatives sont dirigées par les Hollandais contre Hulst. Dans la troisième, le comte Henri de Nassau est blessé mortellement. Sur mer, Tromp, placé à la tête de la flotte hollandaise, se fait craindre des marins de Dunkerque, qui équipent une flotte de vingt-deux vaisseaux pour le combattre. L'amiral de Dunkerque, Michel Van Doorn, attaque Tromp et l'oblige à se retirer après des pertes considérables.

Tandis que Louis XIII dirige contre la Flandre un système d'hostilités qui la réduit à la misère, la Flandre reçoit dans la ville de Gand, qui fut à diverses reprises l'asile des royautés exilées, la mère du roi de France, elle-même réduite à un affreux dénûment. Marie de Médicis se rend bientôt en Hollande ; elle y négocie le mariage du jeune prince Guillaume d'Orange avec Marie d'Angleterre, fille de Charles Ier. Ses intrigues tendent à renverser la puissance de Richelieu ; elles ne doivent atteindre que celle de son petit-fils Louis XIV, en préparant l'union d'un autre prince d'Orange avec une autre princesse anglaise, Marie, fille de Jacques II.

L'archiduc Ferdinand meurt à Bruxelles le 9 novembre 1641. Louis XIII le suit dans le tombeau. La couronne de France passe à un enfant de quatre ans ; le ministère tombe aussi des mains du cardinal de Richelieu à celles du cardinal Mazarin, qui ne sera que le témoin des grandes choses qui s'accompliront autour de lui. Déjà un éclair a sillonné les nuages qui semblent envelopper la régence d'Anne d'Autriche : c'est la victoire de Rocroy gagnée par le prince de Condé (il n'était encore connu que sous le nom de duc d'Enghien), au moment même où l'on célébrait l'avénement de Louis XIV.

Le duc d'Orléans prend Gravelines (1644), puis Bourbourg, Menin, Béthune, Armentières (1645). Courtray tombe au pouvoir des Français le 28 juin 1646. Le 7 octobre de la même année, Condé s'empare de Dunkerque, siége de l'amirauté de Flandre; c'est l'anéantissement de la puissance maritime des Espagnols dans les Pays-Bas.

Arrivée de l'archiduc Léopold d'Autriche à Bruxelles. Il reprend Commines et Landrecies. Le maréchal de Gassion est mortellement blessé sous les murs de Lens. Les Espagnols parviennent à reconquérir Courtray, mais ils perdent Ypres.

Richelieu avait voulu partager les Pays-Bas espagnols avec la Hollande. Mazarin alla plus loin : après avoir songé un instant à les faire dévaster, comme Louvois fit plus tard incendier le Palatinat [1], il forma le projet de les réunir à la France en les échangeant contre la Catalogne, alors occupée par l'armée du comte d'Harcourt. Il disait, dans un mémoire du 20 janvier 1646, adressé aux ambassadeurs français aux conférences de Munster : « L'acquisition des Pays-« Bas forme un boulevard inexpugnable à la ville de Paris. « alors véritablement le cœur de la France; les mécon-« tents et les factieux perdraient, par ce moyen, la facilité « de leur retraite... La puissance de la France se rendrait « redoutable à tous ses voisins et particulièrement aux An-« glais... Si la France doit appréhender quelque chose de

[1] Si la conquête des Pays-Bas ne doit pas être établie, vos armées auront tant plus de facilité d'exercer, à leur départ, la rigueur d'hostilité par saccagements, brûlements, pillages et autres actions, de lever des tributs et tailles à discrétion. Il faut réduire ce peuple à la bassesse, et y empêcher tout commerce et trafic. *Document du 27 novembre 1645*, cité par M. de Reiffenberg.

« la maison d'Autriche, ce ne peut être que du côté de la
« Flandre, parce qu'un seul bon succès qu'ils remportent
« peut mettre aussitôt l'épouvante dans Paris. L'acquisition
« des Pays-Bas nous garantit de ces craintes pour jamais...
« Il est aussi évident que les Espagnols ne sauraient donner
« des assistances considérables à aucune faction qui puisse se
« former en France que du côté de la Flandre, où les forces
« ont toujours été prêtes à cela et sont plus à craindre parce
« qu'elles sont plus aguerries. Quand les Espagnols persua-
« dèrent autrefois monsieur le duc d'Orléans à porter la guerre
« dans le Languedoc, quoique ce fût une province contiguë à
« l'Espagne, ils ne purent lui bailler aucun secours de ce
« côté-là, mais ils le lui donnèrent de la Flandre ; et dans le
« dernier traité de feu monsieur le Grand (Cinq-Mars) toutes
« les assistances devaient venir des Pays-Bas.—D'ailleurs,
« les peuples de la Flandre, qui souffrent des oppressions
« incroyables, leur pays étant le théâtre de la guerre depuis
« si longtemps, trouveront tel changement à leur condition
« qu'on ne peut pas douter que nous n'eussions bientôt gagné
« leur amour quand ils se verraient assurés de jouir à jamais
« d'une profonde tranquillité avec toutes sortes de commo-
« dités et d'avantages sous la domination de cette couronne...
« Enfin je serais trop long si je voulais parler en détail des
« avantages et des commodités que nous donnerait par le
« commerce et par divers autres moyens une si importante
« acquisition, et même du port de Mardik et de Dunkerque,
« qui est le plus beau et le plus commode qui soit dans la mer
« océane et le plus considérable à notre égard pour nous rap-
« procher de messieurs les états et pour regarder comme il
« faut l'Angleterre. »

Mazarin n'obtint point des puissances représentées au congrès de Munster qu'elles abdiquassent leurs jalousies politiques pour consentir à l'agrandissement du territoire français, et le traité du 30 janvier 1648 ne fut favorable qu'aux prétentions des Provinces-Unies dont l'Espagne reconnaissait l'indépendance. Il leur assurait de plus la conservation de tous les forts qu'elles avaient conquis, et ne rétablissait les relations commerciales qu'en réservant expressément aux Provinces-Unies la souveraineté de l'Escaut et le droit soit de le fermer, soit d'y établir telles taxes qu'elles le jugeraient convenable. Il stipulait toutefois la démolition de la plupart des forts de la rive gauche appartenant soit aux Espagnols, soit aux Hollandais, qui étaient, pour les populations voisines, un objet constant d'inquiétude et d'effroi.

La France refusait de s'associer à la paix de Munster. Le prince de Condé ne craignit point de livrer bataille dans les plaines de Lens, qui avaient vu l'année précédente tomber le maréchal de Gassion. Son triomphe effaça le souvenir de tous les revers qu'avaient subis les armes de la France. Furnes ouvrit ses portes, et toute la Flandre aurait été perdue si les troubles de la Fronde n'eussent armé les uns contre les autres, sur un terrain plus étroit, les hommes qui venaient, en combattant ensemble sous les mêmes bannières, de porter si haut la gloire de leur courage et de leur génie. Les Espagnols rentrent à Ypres et à Saint-Venant. Condé, cherchant un asile dans leur camp comme le plus illustre des transfuges, semble leur porter la victoire. Peu s'en faut qu'il n'y conduise avec lui le vicomte de Turenne, jusqu'alors son lieutenant, depuis son digne émule. Turenne et Condé, réunis contre Mazarin, eussent fait changer la fortune de la France. Turenne, resté

fidèle à Mazarin, rétablit l'égalité de la situation en s'opposant à Condé.

Cependant la Flandre respirait : ses dangers s'étaient éloignés, et il lui suffisait de goûter quelques jours de paix pour trouver dans leur durée, quelque incertaine qu'elle pût être, le gage du retour de sa prospérité. Les magistrats de Bruges avaient chargé l'échevin de Wree de se rendre à La Haye, afin qu'il représentât aux états des Provinces-Unies les avantages de la situation de la ville de Bruges, qui devait redevenir une cité toute commerciale en recouvrant les franchises et les libertés dont elle avait joui autrefois. — Il les engagea à y établir leurs comptoirs, et fit les mêmes propositions, d'abord à la Compagnie des marchands anglais fixés à Rotterdam, puis aux villes hanséatiques. Ces négociations parurent d'abord faire espérer quelque succès. Les Provinces-Unies et les villes de la Hanse envoyèrent des députés à Bruges. Les marchands anglais semblaient également disposés à quitter Rotterdam, où ils vendaient peu, pour aller retrouver à Bruges la résidence à laquelle ils étaient restés fidèles pendant tout le moyen âge [1]. Ils demandaient le libre exercice de leur religion et la sûreté de leurs personnes et de leurs biens ; mais ils exigeaient de plus la révocation de toutes les défenses émanées des rois d'Espagne relativement à la vente des draps anglais.

L'industrie des draps s'était rapidement affaiblie en Flandre. Les états de Flandre, qui se contentaient en 1511 d'une légère taxe sur les draps d'Angleterre, d'Écosse et de France vendus aux Pays-Bas, dont on évaluait la valeur à six cent mille florins,

[1] Their most ancient residence in Flanders. RYMER.

réclamaient en 1592 une prohibition absolue. Grâce à leurs représentations, les taxes furent augmentées. Un instant abolies en 1604, elles furent de nouveau élevées en 1613. C'était leur suppression complète qu'exigeaient les marchands anglais de la Compagnie de Rotterdam, comme condition de leur retour à Bruges [1]. On ignore si un dernier effort des tisserands flamands fit rejeter leur demande, et les historiens qui racontent la stérilité de ces négociations avec la Hollande, les villes hanséatiques et les marchands anglais, se contentent d'alléguer, comme un motif qui l'explique assez, les dangers qui, dans toutes les guerres, menaçaient Bruges mal protégée par la puissance espagnole contre l'invasion des armées françaises.

Lorsque ces rêves de prospérité commerciale se furent évanouis, l'inquiétude qui agitait tous les esprits les porta à chercher un autre aliment dans les disputes théologiques. Les ouvrages laissés par Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, commençaient à soulever la longue et véhémente controverse du jansénisme.

Si les discordes se glissaient jusqu'au sein des idées religieuses pour élever l'esprit de discussion contre le principe de l'autorité, l'anarchie qui régnait dans le monde politique n'était ni moins déplorable, ni moins profonde; les rois eux-mêmes en donnaient l'exemple en applaudissant à l'insurrection qui menaçait Charles Ier. Dès 1642, des agents des niveleurs anglais s'étaient assuré l'appui de la Hollande, de

[1] Jusqu'au dix-huitième siècle, un des pensionnaires de Bruges portait le nom de *pensionnaire de l'étape*. Il recevait annuellement six aunes de drap. DAMHOUDERE, p. 507.

l'Espagne et de la France contre le malheureux prince qui venait de tirer l'épée pour défendre les droits de sa couronne.

La Hollande, pleine d'enthousiasme pour une révolution qui semblait rappeler la sienne, reprochait à Charles I[er] d'être hostile aux réfugiés hollandais et flamands, ennemis déclarés de l'Église établie, qui soutenaient à Londres, contre l'évêque Wren, une lutte dont l'évêque Grindall avait donné l'exemple sous Élisabeth. Un grand nombre avaient cru devoir s'éloigner, et leur départ avait été une calamité pour l'industrie de plusieurs cités de l'Angleterre.

En Flandre, don Francisco de Mellos interceptait tous les secours qu'attendait Charles I[er] ; il se souvenait de l'appui que les Anglais avaient accordé au roi de Portugal.

Par un motif tout différent, le cardinal de Richelieu avait pris une part active au développement de l'insurrection en Écosse, afin que l'Angleterre fût tellement affaiblie, qu'elle ne pût jamais songer à se réunir à l'Espagne contre la France. Selon une autre opinion, il voulait se venger de Charles I[er], qui s'était vivement opposé à son projet de partager les Pays-Bas entre la France et la Hollande [1].

« Les princes et les rois, dit Clarendon, étaient trop faibles « pour maintenir l'ordre chez eux ; mais ils cherchaient tous à « le troubler au dehors. »

[1] Charles I[er] avait déclaré à Richelieu que, si les Français cherchaient à s'établir en Flandre, il traverserait la mer avec une armée pour les forcer à se retirer. « L'a-t-il dit? » s'écria Richelieu en apprenant cette réponse; « par Dieu! il me le payera bien. » Dès ce moment, il s'adressa à quelques Écossais qui se trouvaient à Paris pour les exciter à propager l'esprit de sédition. *Mém. du chevalier Temple.*

Lorsque Cromwell, placé tout à coup entre un trône brisé par son crime, et un trésor épuisé par ses intrigues, fut réduit à faire vendre à l'encan, pour payer ses seïdes et consolider son usurpation, les dépouilles sanglantes d'un roi, ce furent de nouveau les grandes puissances monarchiques de l'Europe qui se partagèrent les trophées de Whitehall. Jamais leur honte n'avait été plus complète; et pour parler comme Bossuet, il semblait que Dieu, en réservant à l'avenir le soin de ses terribles enseignements, eût abandonné les princes à leur propre faiblesse.

Le roi d'Espagne fit acheter des meubles précieux que dix-huit mules, caparaçonnées aux armes royales de Castille et d'Arragon, portèrent du port de la Corogne à Madrid. L'archiduc Léopold choisit les meilleurs tableaux pour orner son palais de Bruxelles. La reine de Suède préféra les médailles et les joyaux. Les tapisseries furent vendues au cardinal Mazarin, ministre de Louis XIV, qui nommait Cromwell le plus grand homme du monde, et que Richard Cromwell appelait à son tour le constant et fidèle ami et très-dévoué allié de son père.

En France, le parlement cherchait aussi à accroître sa puissance, mais c'était en attaquant Mazarin. Cette lutte, longtemps renfermée dans les rues de Paris, allait enfin s'élever, dirigée par Condé et Turenne, aux plus savantes combinaisons de l'art de la guerre.

Lorsque ces deux célèbres capitaines se trouvèrent vis-à-vis l'un de l'autre, l'un, n'ayant pu encore oublier la gloire de son adversaire dont naguère il exécutait les ordres, l'autre, réduit à opposer une armée étrangère, démoralisée par ses triomphes mêmes, aux troupes qu'il avait disciplinées et encouragées par

ses succès, le soin de leur renommée parut leur faire craindre de se rencontrer. — Des siéges furent le but de leurs efforts réciproques. L'archiduc Léopold, qui avait reconquis Dunkerque et Gravelines, fut repoussé devant Arras ; mais la fermeté de Condé assura sa retraite. Plus tard, lorsque don Juan d'Autriche, fils illégitime du roi Philippe IV, fut venu remplacer l'archiduc Léopold, Turenne éprouva devant Valenciennes un échec semblable à celui des Espagnols devant Arras (17 juillet 1656).

Le cardinal Mazarin, qui avait banni Condé, venait de s'allier de plus en plus étroitement avec l'Angleterre. Il fit donner par le jeune roi Louis XIV, petit-fils de Henri IV, le titre de frère à l'usurpateur auquel une fille de Henri IV pouvait reprocher son veuvage.

Cromwell, moins favorable à l'Espagne, n'avait reconnu les services que lui avait rendus autrefois don Francisco de Mellos que par une déclaration de guerre où il rappelait à Philippe IV, non pas le sang qu'il avait laissé répandre à Londres par un étroit sentiment d'envie, mais celui qui avait été versé dans les Pays-Bas par les ordres de son aïeul Philippe II.

Le cardinal Mazarin avait fait ignominieusement chasser de France, au nom de Louis XIV, les fils de Charles Ier ; à peine obtinrent-ils, grâce au refroidissement des relations politiques entre l'Angleterre et l'Espagne, un modeste et douteux asile dans les États du monarque qu'insultait Cromwell. « Les Espa-
« gnols, dit Clarendon, ne voulurent jamais consentir que le
« roi (Charles II) demeurât à Bruxelles, ni à Anvers, ni en
« aucun autre lieu où le gouvernement serait tenu d'être
« instruit de sa résidence, ce que l'honneur du roi d'Espagne

« ne pouvait pas permettre, à moins qu'il n'y séjournât avec « une pompe toute royale, ce qui occasionnerait des frais « auxquels s'opposait l'état de leurs affaires. Mais ils lui « firent comprendre que s'il voulait se retirer à Bruges et y « vivre *incognito* sans qu'on fût obligé de se mettre en frais « pour l'y recevoir, ils étaient assurés que les habitants de « cette ville auraient pour lui beaucoup d'égards. » Le gouvernement espagnol accordait à Charles II et au duc de Glocester une pension de neuf mille livres par mois : une convention secrète portait de plus qu'il leur fournirait un corps de six mille hommes si un parti se formait en leur faveur en Angleterre.

Charles II logea à Bruges chez lord Tarah, réfugié irlandais dont la mère était flamande. L'évêque de Bruges et le bourgmestre Marc d'Ognate lui prodiguaient les témoignages du respect qu'ils portaient à son malheur, et Charles II s'en montrait d'autant plus reconnaissant qu'il ne pouvait oublier que c'était aussi de Bruges qu'Édouard IV était parti de la terre de l'exil pour monter sur le trône. Une flotte anglaise était venue, comme au quinzième siècle, bloquer les ports de la Flandre afin de lui faire expier la généreuse hospitalité que les rois proscrits étaient toujours assurés de trouver au foyer des franchises communales ; de plus, six mille soldats de la même nation, choisis parmi ces têtes rondes qui confondaient dans la même exécration le sceptre et la tiare, abordèrent en France pour soutenir un cardinal italien dans sa faveur près d'un roi en allant chasser Condé de la Flandre. Mais Cromwell savait bien quel devait être le prix de ce secours, et ses soldats, dociles à sa voix puissante, se persuadèrent aisément qu'en saccageant une terre couverte de monastères et asile des fils

de Charles Ier, ils poursuivaient l'œuvre commencée sur les champs de bataille de Marston-Moor et de Naseby.

La Hollande se préparait à se joindre à la France et à l'Angleterre. L'ambassadeur espagnol, don Estevan de Gamarra, présenta à ce sujet aux états généraux, le 21 juillet 1656, une longue note où il représentait qu'un semblable projet ne pouvait émaner que « de quelques esprits préoccupés de dan« gereuses maximes et plus attachés à leurs avantages parti« culiers qu'au véritable intérêt de l'État; » qu'il était bien plus de l'intérêt des états généraux de protéger les provinces du « corps belgique » menacées par les puissances voisines; que les Pays-Bas espagnols étaient pour eux « une ferme « barrière et un rempart » contre les Français et les Anglais; que déjà ces deux nations s'étaient partagé les villes maritimes de la Flandre et que l'on ne pouvait attendre d'elles « que la grâce de Polyphème. » Il terminait en renvoyant à Louis XIV l'accusation d'aspirer à la monarchie universelle, accusation que les Français avaient fréquemment dirigée contre les Espagnols [1]. Tous les efforts de don Estevan de Gamarra furent inutiles.

Don Juan d'Autriche avait convoqué à Bruges une assemblée générale des députés de la province de Flandre. Il y rappela l'alliance de la France et de l'Angleterre, et la réunion de deux armées ennemies qui s'avançaient vers Dunkerque, sous le commandement de Turenne. On ne pouvait opposer à cette redoutable invasion que des troupes à qui l'on devait un an de solde et que les désertions affaiblissaient chaque jour. Les états de Flandre, qui accordaient déjà depuis longtemps un

[1] AITZEMA, VIII, p. 649.

subside de cent mille florins par mois, votèrent un nouveau secours extraordinaire d'un demi-million de florins. Mais, lorsqu'on put payer les soldats et calmer leurs murmures, ils se trouvèrent sans chef digne de combattre Turenne. Condé avait été saisi à Nieuport d'une fièvre violente. On le transporta à Bruges, et de là à Gand, à l'abbaye de Saint-Pierre. Son mal faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il arriva même que le bruit de sa mort se répandit. Cependant, il guérit, et les Espagnols placèrent de nouveau toutes leurs espérances dans un bras qui naguère encore les remplissait de terreur.

Turenne ne tarda point à se porter d'Hesdin vers Bergues; et, le 25 mai 1658, après s'être emparé de quelques forts peu importants, il établit son camp devant Dunkerque. Une flotte anglaise vint en même temps attaquer la ville du côté de la mer.

Le 14 juin fut livrée la bataille des Dunes, la plus glorieuse des victoires de Turenne, puisqu'elle fut gagnée sur Condé.

Le même jour, le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, avait fait une sortie pour attaquer les Français, qui gardaient les tranchées. Il y fut grièvement blessé, et sa mort hâta la reddition de la ville. L'armée française l'occupa par capitulation le 25 juin, et la remit aussitôt après, à la grande honte de la France, aux ambassadeurs de Cromwell.

Turenne s'avança vers Loo. Ypres, Audenarde, Grammont, Ninove, Menin, tombèrent au pouvoir des Français. Dans la plupart des villes, la terreur des soldats espagnols était si grande, qu'ils forcèrent leurs capitaines à capituler. Un seul château se défendit vaillamment : ce fut le château de Gavre.

La garnison en paraissait nombreuse: à chaque créneau flottaient des drapeaux, et des roulements de tambour, particuliers aux divers corps de l'armée espagnole, annonçaient que plusieurs régiments y étaient réunis. Une capitulation honorable fut accordée aux assiégés; elle portait qu'ils pouvaient se retirer bannières déployées. Mais, au grand étonnement des Français, on ne vit paraître qu'un laboureur, qui s'était enfermé dans le château de Gavre avec quatorze compagnons. Les souvenirs de la lutte communale, dont Gavre avait vu la dernière journée, avaient inspiré son héroïsme. Tel est le récit que j'ai recueilli de la bouche de quelques vieillards, en parcourant les collines où s'éleva jadis le camp de Philippe le Bon. Il est plus certain que Turenne démantela le château de Gavre. Les gloires des temps modernes effaçaient les derniers vestiges des gloires du moyen âge, auxquelles elles étaient appelées à succéder.

Au milieu de ces revers des armes espagnoles, un seul succès vint consoler don Juan d'Autriche. Le maréchal d'Aumont avait formé le projet de s'emparer d'Ostende par trahison. Un colonel, nommé Sébastien Spinteleer, avait feint d'écouter ses propositions, et on lui avait promis pour prix de ses services quatre cent mille florins. En effet, il ouvrit les portes d'Ostende et livra aux Français le bourgmestre du Franc, Marc d'Ognate, qui avait consenti à remplir le rôle du gouverneur, bien qu'il sût qu'il en dût résulter pour lui une captivité de quelques heures; mais, à un signal convenu, les Espagnols, qui s'étaient cachés dans les églises, se montrèrent, et le maréchal d'Aumont fut retenu prisonnier avec tous les siens dans une ville dont il s'était trop hâté d'annoncer la conquête à Mazarin [1].

[1] Debock, *Ostendana clades*; Aitzema, IX, p. 234.

Si la Flandre avait perdu Dunkerque, elle conservait Ostende, héritière de la puissance maritime de Dunkerque. Dès 1646, époque du premier siége de cette ville, on avait vu émigrer à Ostende ses marins les plus habiles, entre autres Jean Debock, qui dit dans une lettre adressée à Philippe IV : « Je ne « rappellerai point tous mes travaux et tous mes efforts depuis « 1636, pour armer des vaisseaux et pour équiper des flottes « qui furent, comme le disait le comte de Penaranda après le « traité de Munster, le frein qui arrêta les excursions des Hol- « landais et qui contribua à faire conclure la paix. En quittant « Dunkerque pour nous fixer à Ostende, mes amis et moi nous « avons réussi à relever la marine militaire, de telle sorte que « la ville de Dunkerque, fameuse dans le monde entier, sem- « ble avoir émigré avec nous et être enfermée aujourd'hui « dans Ostende. En 1649, quatre de mes navires menacèrent « Dunkerque ; deux années plus tard, j'en envoyai quatorze « croiser devant le même port, qui fut bloqué si étroitement « pendant sept semaines que Neptune lui-même, porté par « les Tritons furieux, n'eût pu y pénétrer. En 1652, vingt- « cinq vaisseaux, que l'archiduc Léopold me chargea d'armer, « coopérèrent activement à la conquête de Gravelines, de « Mardick et de Dunkerque. La Flandre est encore prête à « réunir de nouvelles flottes pour attaquer les navires anglais ; « il en résultera des fruits abondants pour l'honneur de Dieu « et pour le vôtre : vos ennemis en seront les témoins et ils « en seront jaloux : *videbunt hostes tui et invidebunt.* »

Souvent les vaillantes frégates d'Ostende ou ses légères corvettes (tel est, dit Ménage, le nom que l'on donne aux petits écumeurs ostendais qui chassent les pêcheurs normands) arrêtaient les navires hollandais ou anglais qui abritaient sous

leur pavillon des marchandises françaises. On vit même un marin d'Ostende, nommé Rasse Brauwer, faire plonger dans la mer le capitaine d'un navire anglais, afin de le contraindre à déclarer que la cargaison qui lui était confiée appartenait à des Français. De là de vives réclamations du conseil d'État de la république d'Angleterre, formulées dans une lettre où l'on rappelle les relations commerciales qui existèrent de tout temps avec la Flandre, *nequa ejusmodi interceptio deinceps fiat, quin amicitia quæ nostris hominibus cum Flandris intercedit sine ulla violatione conservetur*.

Cette lettre avait été dictée par un aveugle qui était, dit Whitelocke, secrétaire du conseil d'État pour les lettres latines. Peut-être descendait-il d'un chef d'archers anglais chargé, avec Thomas d'Euvringham, de défendre les communes flamandes contre Louis XI, qui portait le même nom que lui, celui de John Milton. Les plaintes sur la capture du navire de Jean Godall, par Rasse Brauwer, sur le rapt de Jeanne Puccheríng, qui avait été conduite à Ypres, sur la détention de Charles Harbord, arrêté à Bruges par les créanciers du comte de Suffolk, avaient la même source que le souffle poétique qui chanta les mystères de la création et les premières amours d'Éden.

Lorsqu'en 1655 une guerre ouverte éclate entre l'Espagne et l'Angleterre, après un manifeste également composé par Milton, les flottes d'Ostende se signalent de nouveau. Rasse Brauwer reparaît et brille entre tous par son courage. Treize corsaires d'Ostende et de Dunkerque s'emparent de quarante navires anglais; en juin 1656, ils enlèvent d'autres navires inutilement protégés par un vaisseau de guerre hollandais, qui partage le même sort.

Négociations entre la France et l'Espagne. Paix des Pyrénées, conclue malgré l'opposition de Turenne, qui assurait qu'en deux campagnes il soumettrait tous les Pays-Bas. Mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. L'une des conditions de ce traité, où l'habileté des ministres espagnols répara les malheurs de leurs armes, était la restitution des conquêtes de la France en Flandre, à l'exception de Saint-Venant, de Gravelines et de Bourbourg, et la renonciation de l'infante à tous les droits héréditaires que plus tard elle aurait pu invoquer. Dix articles (ce n'était pas trop) assuraient la rentrée de Condé en France (7 novembre 1650).

La paix avec l'Angleterre fut conclue bientôt après. Charles II, après avoir vainement songé à reconquérir son royaume en réunissant autour de lui, à Bruges, les régiments de Wentworth, d'Ormond, de Rochester et de Newbury, y était rentré sans contestation dès que la mort de Cromwell eut brisé le joug sous lequel tremblait l'Angleterre, et c'était au palais même de Whitehall que le parlement s'était jeté humblement à ses pieds [1].

Charles II n'oublia pas l'hospitalité qu'il avait reçue en Flandre ; il accorda d'importants priviléges à ses marchands et à ses pêcheurs. Plus tard, il créa chevalier un bourgeois de Bruges nommé Raphaël Coots, qui lui avait rendu de grands services pendant son exil [2].

[1] C'était aussi de Whitehall que Charles Ier avait dicté, en 1625, les lettres par lesquelles il annonçait son avénement aux rois de l'Europe.

[2] Autre témoignage de la renommée de la vieille hospitalité de Bruges : l'un des juges de Charles Ier, le colonel Walton, s'y réfugie au moment même où Charles II vient de monter sur le trône. Le colonel Walton

En 1662, Charles II vendit à Louis XIV la ville de Dunkerque, que Mazarin avait donnée à Cromwell. A Dunkerque, la France menaçait à la fois la Flandre et l'Angleterre.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que le roi d'Angleterre avait quitté Bruges, lorsqu'on y proclama comte de Flandre le roi d'Espagne Charles II. Tel était le nom que portait l'héritier de Philippe IV, qui était mort au mois de septembre 1665. J'ai déjà remarqué que l'avénement de Philippe le Beau marqua la décadence de la dynastie de Philippe le Hardi. Charles II doit clore dans nos provinces celle des rois d'Espagne issus de Charles-Quint.

Vers cette époque, le président Hovinnes rédigea un mémoire sur l'administration des Pays-Bas, où il s'occupait de la Flandre, divisée alors en trois parties principales : Flandre proprement dite, châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, Tournésis. La première n'avait plus de gouverneur. « En cette « partie de Flandre, dit le président Hovinnes, il n'y a point « de procureur provincial, hors qu'il en souloit avoir ci-devant; « mais, depuis les troubles, on a trouvé bon d'abolir cette « charge, vraisemblablement pour la trop grande puissance « qu'elle attire à soy. »

Le gouvernement espagnol s'occupa assez peu des projets de réforme du président Hovinnes. Le marquis de Castel Rodrigo, qui avait succédé au marquis de Caracena, se contenta de donner l'ordre de se couper les cheveux à l'espagnole, sans qu'il fût permis de s'habiller à la française. Les uns rirent tout bas de cette défense ; d'autres murmurèrent. Le

ne se fût pas cru certain ailleurs d'être à l'abri de l'extradition réclamée contre les régicides. ELLIS, *Or. letters*, III, p. 300.

marquis de Castel Rodrigo l'apprit, et sa colère s'appesantit sur les magistrats de Gand et de Bruges.

Cependant, la Flandre multipliait en ce moment même ses efforts pour rendre à Bruges son ancien commerce. Renonçant désormais à d'inutiles prières toujours repoussées par les Hollandais, si fiers d'être maîtres de l'Écluse, elle faisait transformer en larges canaux les voies d'eau à peine navigables qui joignaient à Ostende Nieuport, Bruges et Gand. Le canal d'Ostende était surtout admirable. Les navires de deux cent vingt tonneaux pouvaient arriver aisément à Bruges, sans être soumis à aucun droit de tonlieu, et l'immunité des droits d'accises était assurée à tous les marchands étrangers qui viendraient s'y établir. De Bruges, des barques de cinquante tonneaux pouvaient, par les eaux intérieures, communiquer avec Gand, Anvers, Bruxelles et Tournay. La Zélande se montrait d'autant plus jalouse de ces grands travaux que le bruit s'était répandu qu'Ostende allait être déclaré port franc, selon le conseil que les villes hanséatiques avaient, peu d'années auparavant, donné aux magistrats de Bruges. Si, comme on le craignait, la guerre eût éclaté entre la Hollande et l'Angleterre, la liberté du commerce aurait sans doute appelé en Flandre une foule de marchands qui y eussent servi utilement les intérêts des habitants rendus à l'activité des relations industrielles, et ceux du gouvernement lui-même, assez sage pour comprendre qu'il n'est jamais plus riche que lorsqu'en modérant les taxes, il accroît les richesses des peuples [1].

Les Espagnols ne firent rien pour concourir au rétablissement

[1] Aitzema, xi, p. 1259. — Le canal de Bruges à Plasschendale coûta six cent quatre-vingt-trois mille florins.

de la prospérité de la Flandre. Tout ce qui était soumis à leur influence était frappé de dépérissement et de ruine. La famine avait succédé à de longues guerres ; la peste succéda à la famine. Ses ravages furent effroyables. Des rues entières perdirent, dans plusieurs villes, tous leurs habitants. Une vague terreur frappait les esprits à la vue de la baguette blanche clouée sur les maisons des pestiférés, dont les médecins et les prêtres ne pouvaient s'approcher que couverts d'un manteau rouge qui avertît de loin de fuir leur approche.

La paix même, dernière espérance de la Flandre, allait lui manquer : Louis XIV, impatient de se livrer à une ambition belliqueuse longtemps étouffée par l'étroite circonspection de Mazarin [1], cherchait dans un mariage qui eût dû éterniser la concorde un nouveau prétexte de guerre. C'était une tradition de la politique française, que tôt ou tard un roi de France, réparant la faute de Louis XI et de Charles VIII, devait, par un mariage, s'assurer les Pays-Bas. Mazarin ne l'avait pas oublié ; mais il n'avait pas réussi à donner à son maître cette dot si enviée ; la paix des Pyrénées renfermait la renonciation de l'infante Marie-Thérèse à tous ses droits héréditaires, et il y était même expressément déclaré « que la sérénissime « infante et les descendants d'icelle demeurent à l'avenir et « pour jamais exclus de pouvoir succéder en aucun temps ni « en aucun cas ès estats du pays de Flandres, comté de Bour- « gogne et de Charrolois, leurs appartenances et dépendances. »

A cette renonciation formelle qu'opposait l'habileté diplo-

[1] Turenne avait, dit-on, cherché à inspirer à Louis XIV la passion de la guerre, afin de le dominer et de se venger des dédains de ses ministres. *Mém. du marquis de la Fare*, p. 70.

matique ? Quelques faibles objections sur la validité des clauses du traité, tirées de ce que la dot de la reine n'avait pas été intégralement payée. On alla même jusqu'à chercher dans le droit civil des Pays-Bas un prétexte pour en violer les frontières. Le droit de dévolution fut invoqué ; on donnait ce nom à une coutume qui établissait. dans quelques villes du Brabant, que les enfants nés en secondes noces ne pouvaient dépouiller de leurs droits ceux qui étaient issus d'un premier mariage.

Les premières insinuations relatives à la prétention de Louis XIV de s'attribuer un jour la souveraineté des Pays-Bas espagnols par droit de dévolution avaient été soumises, le 6 mars 1662, au gouvernement de Philippe IV par l'archevêque d'Embrun, qui rappela que la reine de France « estoit « l'aînée de la maison et que ces pays lui appartenoient à « l'exclusion même du prince d'Espagne. » Les Hollandais en reçurent sans doute quelque avis, et, dès l'année suivante, ils proposèrent, par le conseil de Jean de Witt, de reprendre les négociations telles qu'elles avaient été entamées sous le ministère du cardinal de Richelieu. « Monsieur de Witt m'est « venu trouver, écrivait à Louis XIV le comte d'Estrades, son « ambassadeur en Hollande, pour me dire que deux des dé- « putés des quatre membres de Flandre sont venus lui pro- « poser, de la part de six des principales villes de Flandre, « que s'il voulait disposer la Hollande à les favoriser et s'unir « avec elles pour former une république comme les cantons « suisses, qu'ils se sentent assez forts pour chasser les Espa- « gnols des Pays-Bas et qu'ils se soutiendraient avec leurs « alliances contre toutes les puissances qui les viendraient « attaquer ; que ce qui faisait ouvrir les yeux à toute la pro-

« vince de Flandre était la tromperie des Espagnols, qui les « amusaient depuis un an d'une ligue et union des dix-sept « provinces avec cet État, et que, plutôt que de se laisser « accabler par les Espagnols, ils veulent se mettre en liberté. « Monsieur de Witt m'a parlé comme croyant que ce serait « un grand avantage à l'État, mais comme j'ai compris d'abord « que c'était une affaire très-dangereuse pour le service de « Votre Majesté, et que si une fois ces provinces avaient re- « connu les dix provinces que le roi d'Espagne possède pour « république et que l'union proposée s'ensuivît, que leurs « forces seraient si grandes que Votre Majesté aurait de la « peine d'en venir à bout lorsque le temps sera venu de faire « valoir ses prétentions sur la Flandre. Je lui dis que cette « même proposition avait été faite à Votre Majesté lorsqu'elle « vint à Dunkerque, mais qu'elle l'avait rejetée, et que je ne « jugeais pas que messieurs les états pussent prendre parti « dans cette affaire après le refus que Votre Majesté en a fait, « et particulièrement dans une alliance et un traité faits nou- « vellement entre Votre Majesté et cet État : mon appréhen- « sion est la jalousie que les peuples auront d'avoir Votre « Majesté trop voisine. Ils craindront toujours sa grande « puissance et connaîtront bien que leur commerce sera en- « tièrement ruiné dès que Votre Majesté sera maîtresse de la « Flandre... »

Louis XIV, moins crédule que le comte d'Estrades, se méfia sagement des confidences si habilement calculées de Jean de Witt. Il blâma son ambassadeur d'avoir révélé son projet d'étendre sa domination sur les Pays-Bas, « la chose du monde que les « états ont toujours le plus appréhendée. — Il importe même, « ajouta-t-il dans sa réponse au comte d'Estrades, que je ne

« vous cèle pas le soupçon qui m'est tombé dans l'esprit dès « que j'ai vu votre dépêche, que toute la précieuse proposition « de ces deux députés pouvait n'être qu'une chimère et une « fiction du sieur de Witt, habile et adroit comme il est, pour « tâcher de savoir mes sentiments. » Par une autre lettre également confidentielle, le roi de France chargeait son ambassadeur d'affecter un grand désintéressement en témoignant le désir de voir les Provinces-Unies profiter des brillantes propositions qui leur étaient adressées : son espoir était d'y trouver quelque moyen de reculer ses frontières, soit que la Hollande lui offrît un partage pour obtenir son appui, soit que les Espagnols s'empressassent de lui céder, en payement de la dot de la reine, des possessions qu'ils ne pourraient plus conserver. Une troisième lettre était destinée à être montrée à Jean de Witt : « Assurez-le bien que je l'exhorte autant qu'il « m'est possible, y lisait-on, à ne pas perdre une occasion si « favorable d'immortaliser sa gloire par un avantage de si « grande considération pour sa patrie et pour le bien public ; « qu'il considère que les volontés des peuples sont fort varia- « bles, que la prudence veut qu'on ne donne pas lieu par de « longues délibérations à laisser à leur légèreté le moyen de « changer de pensée, et qu'il importe même extrêmement de « hâter l'effet de la proposition avant l'arrivée en Flandre du « frère de l'Empereur, qui pourrait donner une autre face aux « affaires et rendre les peuples plus retenus à chercher leur « sûreté et leur repos par la voie où ils veulent bien aujour- « d'hui marcher. Je trouve que la proposition est bonne et « infiniment désirable et qu'elle doit être embrassée et pous- « sée avec ardeur, application, dextérité et grand secret, pour « l'avantage commun de cette couronne et des Provinces-

« Unies, qui doivent toutes deux se proposer pour principal « objet d'affaiblir de plus en plus une puissance dont elles « auraient toujours beaucoup à se méfier et à craindre si on « lui laissait le temps et les moyens de se relever. L'expul- « sion des Espagnols de la Flandre a toujours été, depuis « qu'ils la possèdent, le but des rois mes prédécesseurs et le « mien, et si dans la dernière guerre j'eusse pu porter les « peuples à prendre la résolution où ils viennent aujourd'hui « d'eux-mêmes, je ne l'aurais guère moins estimé que d'en « faire la conquête. »

Le langage de Jean de Witt fut plus explicite dans une nouvelle conférence qu'il eut avec le comte d'Estrades. Il allégua d'une part le danger qu'il y aurait pour la Hollande à voir la France dominer dans les Pays-Bas, ce qui donnait lieu de penser « qu'en ce cas une puissance comme celle d'Espagne leur serait « plus avantageuse : » d'autre part il reconnut « qu'on pourrait « donner de l'ombrage au roi; que les états et une république en « Flandre, leur alliée, seraient ensemble trop puissants et pour- « raient, selon les conjonctures des temps, prendre l'occasion « de faire la guerre à la France, ainsi que les ducs de Bour- « gogne ont fait plusieurs fois. » Il croyait donc devoir proposer de laisser les Pays-Bas se constituer en république indépendante sous la protection que leur accorderaient la Hollande et la France, protection dont le prix était fixé pour Louis XIV à la cession de l'Artois et des villes de Cambray, de Bergues, de Furnes et de Nieuport, pour les états à celle des villes de Bruges, d'Ostende, de l'Écluse et du territoire environnant. Dans un projet plus développé, il posa deux hypothèses : la première, « que les Pays-Bas se constitueraient en « république libre et indépendante, alliée en canton catho-

« lique avec messieurs les états et appuyée de la France par « une alliance très-étroite; » la seconde, que les états s'engageraient à soutenir les droits éventuels de Louis XIV sur les Pays-Bas et obtiendraient de nouvelles frontières dans lesquelles seraient comprises les villes d'Ostende, de Bruges, de Gand, de Termonde, de Malines et de Maestricht.

Il paraît que Louis XIV approuva fort les plans du grand pensionnaire de Hollande. Sans s'arrêter plus longtemps à la fable déjà oubliée du message des députés des quatre membres de Flandre, il pressa la conclusion d'un traité secret; mais ces négociations rencontraient mille obstacles en Hollande. Les marchands d'Amsterdam étaient contraires à une extension de territoire qui eût favorisé la rivalité commerciale d'Anvers. Plusieurs notes furent échangées; toutes reposaient sur l'intention formelle attribuée aux Pays-Bas de se constituer en république, « attendu qu'ils avaient vu, par une fâ« cheuse expérience, que depuis cent cinquante ans qu'ils sont « tombés sous la domination de la maison d'Autriche, leur pays « n'a été qu'un sanglant théâtre de guerres, de misères et de « désolations. » Le seul résultat que dussent produire ces longs efforts, pour donner une forme convenable à un traité dont les principales clauses étaient déjà adoptées, fut de laisser à Louis XIV le temps de se convaincre qu'il ferait mieux de ne partager avec personne ses droits sur les provinces occupées par les Espagnols [1].

[1] MIGNET, *Mém. sur la succession d'Espagne*. — Le pensionnaire Fagel semblait assez disposé à permettre aux Français de conquérir les Pays-Bas espagnols, pourvu qu'ils remissent à la Hollande Anvers et Ostende; mais le chevalier Temple le fit changer d'avis, en lui remontrant que si la France dominait dans les Pays-Bas, la Hollande se trouverait bientôt

(Mai 1667.) Louis XIV envahit les Pays-Bas, qu'aucune armée ne protégeait. Bergues. Furnes, Tournay, Douay, Ath, Courtray et Audenarde capitulèrent ; Termonde s'abrita au milieu des inondations de la Dendre et de l'Escaut : Lille seule osa tenter une résistance qui ne fut pas sans gloire. La garnison, qui était nombreuse, avait fait ériger devant l'hôtel de ville un cheval de bois avec une botte de foin : il portait ces vers inspirés par le souvenir « du grand cocq de toile painte » qui défiait à Cassel, en 1328, l'armée de Philippe de Valois.

> C'est bien en vain, Français, que vous pensez nous prendre.
> Encore que tout secours nous manque au besoin;
> Vous perdez votre temps ; plutost qu'on nous voye rendre,
> Ce cheval mangera cette botte de foin.

Le comte de Brouay, gouverneur de Lille, fit demander à Louis XIV de lui indiquer la position du pavillon royal, afin de diriger d'un autre côté la canonnade. « Partout où est l'armée, « là est le roi, » fit répondre Louis XIV. Cependant la ville fut réduite à capituler ; et quand le comte de Brouay, qui l'avait défendue avec beaucoup de courage, se présenta devant Louis XIV pour le saluer, il se trouva si ému en sa présence qu'il lui fut impossible de trouver une parole ; mais Louis XIV le rassura, en lui disant : « Monsieur, j'ai du déplaisir de votre malheur « parce que vous êtes un galant homme qui avez fait votre

à sa discrétion. — « On regardoit les Pays-Bas, dit Basnage, comme un boulevart qu'il falloit défendre pour empêcher le roi de France d'approcher des frontières de la république. » — En 1664, le gouvernement français s'était montré fort alarmé d'une lettre de l'archevêque d'Embrun, qui avait cru comprendre qu'une clause secrète du contrat de mariage de l'infante avec l'Empereur attribuait les Pays-Bas au second enfant mâle qui naitrait de ce mariage.

« devoir pour le service de votre maître, et je vous en « estime davantage. »

Louis XIV ne tarda pas à se rendre à Arras, pour y offrir à la jeune reine de France les lauriers de son expédition en Flandre.

> Le plus illustre de nos dieux
> Et son adorable compagne
> Ne pouvoient pas manquer d'être victorieux.
> L'un par son bras, et l'autre par ses yeux.
> Des villes et des cœurs d'Espagne [1].

Pierre Corneille chanta les mêmes victoires sur un rhythme plus élevé :

> Que dirai-je de Lille, où tant et tant de tours
> De forts, de bastions, n'ont tenu que dix jours ?
> Ces murs si rechantés, dont la noble ruine
> De tant de nations flatte encor l'origine,
> Ces remparts que la Grèce et tant de dieux ligués
> En deux lustres à peine ont pu voir subjugués,
> Eurent moins de défense, et l'art en leur structure
> Avoit moins secouru l'effort de la nature;
> Et ton bras en dix jours a plus fait à nos yeux
> Que la fable en dix ans n'a fait faire à ses dieux.

Ce fut la Hollande qui interposa sa médiation entre la France et l'Espagne. La Flandre ne faisait point de vœux pour la France; elle n'aimait pas plus l'Espagne, dont la domination lui était devenue si pesante, que l'on avait vu les échevins de Bruges refuser, en vertu de leurs priviléges, les clefs de leur ville au comte Salazar pour les garder eux-mêmes. Elle accueillit avec un respect mêlé d'anxiété l'échevin d'Amsterdam,

[1] *La Campagne royale de* 1667, par Dalicourt.

Conrad van Beuningen, qui traversa ses villes pour aller remplir à Versailles, au nom d'une petite république, les fonctions d'arbitre entre deux grandes puissances absolues. Qui eût dit, au commencement des troubles des Pays-Bas, qu'avant qu'un siècle s'écoulât la monarchie de Philippe II serait réduite à se placer sous la protection des descendants de ceux qu'elle avait proscrits comme d'impies rebelles?

L'échevin van Beuningen fit conclure la paix à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. La France consentit à ne pas s'étendre davantage vers les frontières de la Hollande; mais elle conserva Charleroy, Ath, Douay, Tournay, Audenarde, Lille, Armentières, Bergues, Furnes et Courtray. La Hollande n'était point rassurée; elle chercha à former contre le roi de France une confédération à laquelle accéda l'Empereur.

Cependant le roi d'Angleterre, qui s'était un moment rapproché de la Hollande, s'en éloigna aussitôt pour proposer au roi de France une alliance en vertu de laquelle on lui reconnut le droit d'occuper l'île de Walcheren, le pays de Cadzand et le port de l'Écluse. Jean de Witt fut instruit de ces négociations, et il crut les déjouer en faisant offrir au roi de France, conformément au plan discuté en 1663, la cession de Cambray, d'Aire, de Saint-Omer, de Furnes, de Bergues et des châtellenies de Cassel, de Bailleul et de Poperinghe, pourvu qu'il abandonnât à la Hollande Ostende, Bruges, Damme, Blankenberghe et la Gueldre espagnole. Louis XIV comprit bien que ces propositions n'avaient d'autre but que de rompre la paix d'Aix-la-Chapelle, et il n'hésita pas à les repousser.

Louis XIV semblait prendre plaisir à étaler toute sa puissance. Il vint, escorté de trente mille hommes et entouré d'une cour brillante, visiter ses conquêtes des Pays-Bas. « La

« pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie, dit Vol-« taire, n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage. Le roi, « qui voulait gagner les cœurs de ses nouveaux sujets, répan-« dait partout ses libéralités avec profusion. L'or et les pier-« reries étaient prodigués à quiconque avait le moindre pré-« texte pour lui parler. Les principales dames de Bruxelles et « de Gand venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait « à sa table ; il leur faisait des présents pleins de galanterie. « Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pom-« peux. » Puis, lorsqu'il vit les Hollandais inquiets de le savoir si près d'eux, il envoya la duchesse d'Orléans presser la conclusion de son alliance avec le roi Charles II, dont elle était sœur. Un traité secret, qui confirmait toutes les prétentions du roi d'Angleterre, fut signé le 1er juin 1670.

Les menaces de Louis XIV n'éclatèrent que deux ans après. La Hollande fut envahie et presque conquise, mais ces succès isolèrent le roi de France de ses alliés. S'il insistait pour étendre entre la Meuse et le Rhin les possessions de l'électeur de Cologne, il se montrait peu empressé à livrer aux Anglais les portes de la Flandre, et voulait les engager à se contenter de Delfzyl et de vingt villages. « Il m'importe, en séparant deux « puissances qui me sont légitimement suspectes, écrivait-il « le 23 juin 1672 à Colbert, de ne pas les réunir en quelque « sorte selon les accidents qui pourraient arriver à l'avenir « par une troisième, que j'établirais en terre ferme. » Louis XIV n'avait peut-être pas assez considéré combien lui était précieuse l'alliance de l'Angleterre.

Il faut ajouter que la Hollande réclamait l'appui de l'Espagne, son ancienne ennemie. L'invasion française de 1667 avait préparé ce rapprochement fondé sur le sentiment d'un

péril commun[1]. Au mois de juillet 1668, Corneille Loots, envoyé des Provinces-Unies, se rendit à Bruxelles pour se plaindre des capres d'Ostende, qui s'emparaient des marchandises anglaises transportées sous pavillon hollandais; mais le marquis de Castel Rodrigo répliqua que les Hollandais, au temps de leurs guerres contre l'Angleterre, s'étaient toujours attribué le droit de visiter les navires flamands et d'y saisir les marchandises anglaises, et qu'ils ne pouvaient trouver mauvais que l'on agît de même. Les Provinces-Unies insistèrent; dans une lettre du 11 août, elles adressèrent au marquis de Castel Rodrigo des menaces de représailles auxquelles don Estevan de Gamarra, ambassadeur espagnol à La Haye, répondit par une note où on lisait : « Son Excellence trouve bien « étrange que Leurs Seigneuries veuillent se servir de termes « si impérieux et si despotiques contre un prince souverain, « puisque c'est tout ce que Leurs Seigneuries pourroient faire « envers leurs subjects, n'ayant jamais été la coutume que l'on « prescrive à ceux qui ne le sont pas des lois semblables. » Des conférences eurent lieu : elles n'amenèrent point de résultat, et la Hollande fit saisir dix-neuf capres d'Ostende aux bouches de la Tamise; mais on ne tarda point à les relâcher. On ne voulait pas, dit Aitzema, se mettre à dos les Espagnols.

En 1672 la réconciliation est complète, et le comte de Monterey retire dix mille hommes des garnisons de Flandre pour les placer sous les ordres du jeune prince Guillaume d'Orange. Louis XIV lutte contre l'Europe coalisée. Tandis que Turenne

[1] Il faut remarquer toutefois que dès le 16 septembre 1661, don Estevan de Gamarra avait proposé à la Hollande une alliance défensive avec l'Espagne pour la conservation des Pays-Bas.

franchit le Rhin, Condé livre aux Hollandais et aux Espagnols la douteuse et sanglante bataille de Seneffe. Le prince d'Orange est forcé de lever le siége d'Audenarde. Lorsque Turenne et Condé disparaissent du théâtre des combats, l'un atteint par un boulet, l'autre chargé d'autant d'infirmités que de lauriers, c'est aux maréchaux de Luxembourg et d'Humières que passe le soin de guerroyer dans les Pays-Bas. Enfin, en 1676, le roi de France se place lui-même à la tête de son armée de Flandre. Prise de Condé et de Bouchain.

La grandeur militaire de la France a étonné les puissances confédérées. Des négociations s'ouvrent pendant l'hiver de 1677. Louis XIV demande la cession de Cambray aux Espagnols, qui répondent « qu'ils aiment autant céder toute la Flandre que cette « place [1]. » D'un autre côté il propose aux Provinces-Unies le partage des Pays-Bas : « Comme la guerre et le traité de paix, « écrit-il au comte d'Estrades, ont apporté un grand change- « ment au premier projet de 1635, vous pourriez en prendre « un plan tout différent qui convînt à l'état présent des choses, « et tel, toutefois, qu'il assurât une frontière forte et considé- « rable à la Hollande. Pour cela vous pourriez convenir d'une « ligne qu'il semble que la nature ait formée par les canaux et « par les rivières, pour couvrir ce qui appartiendrait aux états « généraux du reste des Pays-Bas, qui me demeureraient en « partage. Elle devrait commencer à Ostende, suivre le canal « de Bruges jusques à Gand, prendre ensuite l'Escaut jus- « qu'à l'embouchure du Demer et suivre cette dernière rivière « en la remontant jusques à Maestricht : ce serait joindre, en

[1] *Lettre du comte d'Estrades au marquis de Pomponne*, 29 février 1677.

« cette sorte, la mer à la Meuse, et laisser dans la part des « états les grandes et puissantes villes qui se trouvent sur « ces canaux et sur ces rivières, particulièrement celle d'An- « vers, qui est plus importante à la Hollande que toute autre « par sa situation si avantageuse pour le commerce [1]. »

Ces propositions, qui eussent eu pour résultat de faire approuver par les Hollandais dans un traité ce qu'ils s'efforçaient d'empêcher en prodiguant leur sang et leurs richesses, ne pouvaient point être accueillies.

La guerre continue. Le 17 mars 1677, Louis XIV ouvre la campagne en s'emparant de Valenciennes. Cambray, que les Espagnols lui ont refusé l'année précédente avec tant de hauteur, tombe en son pouvoir le 5 avril.—Bataille de Cassel. Le prince d'Orange, vaincu par le duc d'Orléans, est rejeté vers Bruges. Douze jours après, la garnison de Saint-Omer capitule à des conditions honorables.

Cependant l'Angleterre s'alarme de plus en plus des progrès des Français en apprenant la conquête de Valenciennes, et, le 26 mars 1677, le parlement présente à Charles II l'adresse suivante :

« Nous, très-fidèles sujets de Votre Majesté, chevaliers, « citoyens et bourgeois, assemblés en parlement, nous « sommes obligés, par l'attachement et la fidélité que nous « avons pour Votre Majesté et pour répondre en même temps « à la confiance qu'ont en nous ceux que nous représentons, « de remontrer très-humblement à Votre Majesté que son « peuple est extrêmement fâché et troublé du danger évident « dont son royaume est menacé par la puissance et l'agran-

[1] *Lettre du 2 février* 1677, citée par M. Mignet.

« dissement du roi de France, particulièrement à cause des « conquêtes qu'il a déjà faites et de l'apparence qu'il y a qu'il « poussera encore plus loin ses armes dans la Flandre. Pour « nous acquitter donc de notre devoir, nous voyons qu'il y va « de l'intérêt de Votre Majesté et de la sûreté de votre peuple, « et nous supplions respectueusement Votre Majesté d'y « penser sérieusement et de se fortifier par de telles et de « si étroites alliances qu'elles soient capables de secourir les « Pays-Bas, et Votre Majesté calmera par ce moyen les « craintes de son peuple. »

Charles II hésitait encore. Il pressait Louis XIV de consentir à restituer Charleroy, Ath, Audenarde, Courtray, Tournay, Condé; mais le roi de France se montrait bien résolu à ne pas abandonner ces trois dernières places, et il en voulait évacuer les autres que dans le cas où les Espagnols lui auraient remis Ypres, Charlemont et Luxembourg. Il eût renoncé, toutefois, à Ypres si on lui avait accordé en Catalogne la forteresse de Puycerda. Plus tard il offrit de se retirer de Courtray si on lui cédait Menin, Cassel, Poperinghe, Bailleul, Merville, Wervicq, Warneton, Bavay et Maubeuge, de telle sorte que les villes de Condé, de Tournay, de Menin, de Bailleul, de Poperinghe et de Furnes eussent formé la frontière française. Charles II ne put dominer son parlement trop jaloux de l'ambition de Louis XIV, qui le contraignit à s'allier à la Hollande. Le prince d'Orange épousa Marie, nièce de Charles II.

Louis XIV, avec un inébranlable courage, ne vit dans l'abandon de l'Angleterre qu'un motif pour hâter le commencement de la campagne de 1678. Le maréchal d'Humières alla investir, dès la fin de l'hiver, la ville de Gand, que le duc de

Villa-Hermosa avait dégarnie de troupes pour renforcer la garnison d'Ypres, et, le 4 mars, Louis XIV rejoignit son armée, qui était forte de soixante mille hommes. Don Francisco de Pardo était gouverneur de Gand. Bien qu'il n'eût avec lui que trois régiments, il s'illustra par une vaillante résistance. Il avait promis aux bourgeois de nouveaux priviléges et leur avait persuadé de prendre les armes en arborant l'antique bannière de Gand. Mais les temps étaient bien changés depuis l'époque où les trompettes du guet de Saint-Nicolas suffisaient pour mettre en fuite les chevaucheurs de Philippe de Valois. Les maréchaux de Luxembourg, d'Humières, de Lorges et de Schomberg commandaient les Français. Vauban dirigeait les travaux du siége. Enfin, le 8 mars, à onze heures du soir, quelques bombes furent lancées dans la ville, afin de répandre le désordre parmi les habitants réunis en armes dans les rues, et six coups de canon donnèrent le signal de l'assaut. Les deux demi-lunes qui couvraient la porte de Courtray furent enlevées par le duc de Villeroy et le colonel de Saint-Georges. Parmi les volontaires qui suivaient le duc de Villeroy se trouvait le prince d'Iseghem, de la maison de Gand, qui rentrait, l'épée à la main, dans une cité qui, berceau de ses ancêtres, leur avait donné son nom [1].

Seize jours après, Ypres capitula après un assaut où fut blessé le maréchal de Vauban.

La campagne semblait, toutefois, à peine s'ouvrir. Les Espagnols se réunissaient à l'armée du prince d'Orange; les Alle-

[1] Ainsi le roi, par sa conduite, se rend en six jours maître de cette ville si renommée, qui faisoit autrefois la loy à ses princes mêmes, et qui prétendoit égaler Paris par la grandeur de son enceinte et le nombre de ses habitants. RACINE, *Précis historique*.

mands se dirigeaient vers le Rhin, et déjà des troupes anglaises avaient débarqué à Ostende lorsque l'habileté des diplomates français réussit à faire incliner vers la paix l'esprit des Hollandais, plus zélés pour de lointaines pérégrinations commerciales que pour les périls d'une longue guerre. La France leur offrait la restitution de Maestricht et les conditions les plus favorables. Les états généraux signèrent la paix à Nimègue le 10 août 1678, malgré les représentations de leurs alliés, et, de même qu'en 1668, la république des Provinces-Unies eut l'honneur de décider de la paix de l'Europe [1]. Dès qu'elle se fut prononcée, toutes les autres puissances se virent réduites à suivre son exemple. Par un traité signé le 17 septembre entre les plénipotentiaires de France et d'Espagne, Louis XIV restitua en Flandre la ville de Gand, récemment conquise, et même plusieurs villes cédées à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, telles que Charleroy, Binche, Ath, Audenarde, Courtray; mais il conserva Bouchain, Condé, Cambray, Aire, Saint-Omer, Ypres, Wervicq, Warneton, Poperinghe, Bailleul, Cassel, Maubeuge et Bavay. Le mariage du jeune roi

[1] Le chevalier Temple raconte qu'à Nimègue l'on montra à Colbert une prophétie ainsi conçue : « Lilium intrabit in terram leonis, feras in brachiis gerens. Aquila movebit alas et in auxilium veniet filius hominis ab Austro, tunc erit ingens bellum per totum terrarum orbem, sed post quatuor annos pax elucescet et salus erit filio hominis unde exitium putabatur. » Ce que l'on traduisait ainsi : « La fleur de lis (le roi de France) entrera dans la terre du lion (la Flandre), soutenue par les léopards (les Anglais); l'aigle (l'Empereur) agitera ses ailes, et le fils de l'homme (le roi d'Espagne) se lèvera à l'Occident pour la défendre; une grande guerre éclatera; mais, après quatre années, la paix sera rétablie, et le fils de l'homme sera sauvé par ce qu'il croyait devoir être sa perte (la Hollande). »

d'Espagne, Charles II, avec une princesse française, confirma ce traité.

Ce fut ainsi qu'en cette occasion mémorable Louis XIV sut conserver toute la gloire de ses triomphes et élever plus haut que jamais, en dépit des efforts de ses ennemis, la renommée et la puissance de la France.

(1679.) Voyage de Louis XIV en Flandre. A Dunkerque, il est complimenté par John Churchill, qu'il apprendra plus tard à redouter sous le nom de duc de Marlborough. Il est reçu avec de grands honneurs à Ypres aussi bien qu'à Lille.

La paix de Nimègue ne dura que cinq ans. Louis XIV, voyant tous ses ennemis divisés, réclama le comté d'Alost, qui n'avait point été mentionné dans l'énumération des territoires sur lesquels il avait abdiqué toute prétention fondée sur le droit de dévolution. Au mois de novembre 1683, le duc de Boufflers prit Courtray. Un autre corps français s'empara de Dixmude. Au printemps suivant, le maréchal d'Humières bombarde Audenarde. Enfin, au mois de juin 1684, une trêve de vingt ans est signée sous les auspices de la Hollande. Louis XIV obtient la forteresse de Luxembourg et ne restitue Courtray et Dixmude qu'après avoir fait démanteler leurs retranchements. L'Espagne adhère à cette trêve, qui est également ratifiée à Ratisbonne par les envoyés de l'Empereur et du roi d'Angleterre.

Triste situation de la Flandre, contrainte à compléter les contributions militaires que les Français ont commencé à y lever. Les Espagnols prennent eux-mêmes le prétexte de la pénurie du trésor pour mettre aux enchères toutes les fonctions publiques. Gouvernement impopulaire du marquis de la Grana et du marquis de Gastanaga. Résistance des magistrats

de Gand et de Bruges. — La médiation du comte de Bergeyck prévient peut-être une insurrection.

« Bergeyck, dit Saint-Simon, était l'homme le plus instruict « de l'état de ces pays... C'étoit un homme infiniment modeste, « affable, doux, équitable et parfaitement désintéressé, mais « sage et réglé... C'étoit l'homme du monde le plus hardi à « dire la vérité, qui aimoit et cherchoit le plus le bien pour le « bien... Il se pouvoit dire un homme très-rare... Il fut tou- « jours adoré aux Pays-Bas espagnols. »

Vers cette époque, furent rédigés par les intendants des provinces, pour l'instruction du duc de Bourgogne, les *Mémoires des généralités du royaume*, mémoires que le comte de Boulainvilliers résuma en les modifiant profondément dans son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*.

L'un de ces mémoires se rapporte à la Flandre flamingante. L'auteur dépeint ainsi le caractère des habitants :

« Les Flamands sont assez laborieux, soit pour la culture « de la terre, soit pour les manufactures et le commerce que « nulle nation n'entend mieux qu'eux. Ils ont de l'esprit et du bon « sens... et sont habiles dans leurs affaires... Les petites gens « autrefois ne faisoient pas grand scrupule, dans la chaleur de « leurs débauches, de se battre à coups de couteaux ; ils se « tuoient impunément, et les coupables se sauvoient aussi tost « dans des couvents ou dans des églises, où ils estoient à cou- « vert de la justice pendant que leurs amis taschoient d'accom- « moder leurs affaires... Les Flamands sont nés avec du cou- « rage, mais ils n'ayment point la guerre, tant parce que la « fortune ne s'y fait point assez promptement à leur fantaisie « que parce qu'ils n'ayment pas à l'achepter (eux qui sont « glorieux) par une certaine sujétion qu'ils traitent de bas-

« sesse. On doit cependant juger par ce qu'ont fait les régi-
« ments de Solre et de Robec, et par toutes les belles actions
« des capres de Dunkerque pendant le cours de cette der-
« nière guerre, que les Flamands ne cèdent en valeur, ny
« par mer, ny par terre, à aucune nation de l'Europe... Ils
« sont grands amateurs de la liberté et grands ennemis de la
« servitude, et en cela ils tiennent encore des anciens Belges,
« ce qui fait qu'on les gagne plus aisément par la douceur que
« par la force. »

Ces lignes, il est important de le remarquer, ont été écrites sous le gouvernement absolu de Louis XIV. Du reste, en 1697, la situation de la partie de la Flandre réunie à la France par le traité de Nimègue était peu favorable ; tout retraçait les ravages de la guerre dont elle avait été si longtemps le théâtre. Le nombre des familles nobles qui y résidaient était réduit à cent quatre-vingt-trois. Les habitants des villes ne se soutenaient que par une louable économie qui seule les préservait de la mendicité; les laboureurs vendaient à peine quelques chevaux, quelques vaches laitières et quelques brebis d'une race renommée dans le pays de Furnes pour sa rare fécondité [1]. Le colza, « chou sauvage de la graine duquel on fait de « l'huile à brûler, » n'était un produit avantageux que lorsque les Hollandais ne recevaient pas les huiles du Midi pour la fabrication de leurs savons; les lins étaient moins recherchés depuis que le commerce des toiles et celui du fil que l'on envoyait en Angleterre étaient à peu près anéantis. Sous l'empire de cette détresse, la population avait diminué de

[1] Marchantius en parle. Stratius dit aussi : « En la plus grande partie de la Flandre, les brebis agnèlent trois et quatre fois l'an. »

moitié en quinze ans et se trouvait réduite au sixième de ce qu'elle était autrefois, et encore y comptait-on sur treize personnes une qui ne vivait que d'aumônes. Ypres, qui, au treizième siècle, renfermait deux cent mille habitants, en avait moins de douze mille [1], et de ses deux mille métiers à fabriquer le drap il lui en restait quinze ; mais l'on espérait pouvoir, par des priviléges et des franchises, relever ses manufactures et repeupler son enceinte en y appelant les ouvriers catholiques de la Hollande.

Le port de Dunkerque était seul florissant : il s'était dédommagé de la perte du commerce de la morue en armant ses marins sous la direction de « monsieur le chevalier Bart, chef d'escadre. » En 1678, les *capres* de Dunkerque avaient, au prix de la vie de trente-deux de leurs capitaines et de trois mille matelots, enlevé trois cent quatre-vingt-quatre navires évalués à près de quatre millions, sans compter ceux qu'ils restituèrent ou qui furent reconquis. Le 8 octobre 1697, les prises effectuées dans la dernière guerre dépassaient le chiffre de dix-sept millions de livres; de plus, six cent mille livres avaient été abandonnées aux matelots pour droit de *plontrage* (pillage), et la renommée des capres de Dunkerque était si grande que l'on disait d'eux « que, fortifiez de quinze ou de vingt vaisseaux du roy de « France, ils feroient à l'Angleterre et à la Hollande plus de « mal que toutes ses armées de terre et de mer ensemble, et « seroient capables, par la destruction de leur commerce, de

[1] Voici quelle était, en 1697, la population des principales villes de la Flandre occupées par les Français : Ypres, 11,965 âmes; Warneton, 996 ; Messines 576; Bailleul, 2,302; Hazebrouck, 3,725; Furnes, 2,650; Roulers, 699; Poperinghe, 2,300; Wervicq, 2,172; Cassel, 1,300; Watten, 166; Loo, 474.

« les obliger à lui demander la paix à telles conditions qu'il leur « voudroit donner. »

Les anciens usages de la Flandre communale se conservaient encore à la fin du dix-septième siècle dans quelques villes ; le mémoire que nous analysons rapporte qu'à Ypres aucun impôt ne pouvait être établi sans l'approbation de la grande commune, « conseil représentant le peuple, composé des éche- « vins, des conseillers, de vingt-sept consaux ayant à leur « teste un capitaine qu'on appelle *hoofman*, de quinze bour- « geois, des cinq gouverneurs des tisserans de draps, des « cinq gouverneurs des tisserans de serge et des cinq princi- « paux des moindres métiers [1]. »

Cependant la Flandre commence à respirer : la crainte de voir la guerre se renouveler s'est effacée de tous les esprits, et la France elle-même, épuisée par ses nombreux armements, ne semble plus l'appeler de ses vœux, quand un événement imprévu en donne le signal. Le prince d'Orange, élevé, par une usurpation heureuse, au trône d'Angleterre sur lequel sa femme, fille de Jacques II, ne monte qu'en en précipitant son père, se déclare le rival de Louis XIV. Maître de l'Angleterre, dominant désormais en Hollande, il presse l'Empereur et le roi d'Espagne de s'unir avec lui dans une nouvelle confédération.

Bataille de Fleurus gagnée par le maréchal de Luxem-

[1] *Mémoire sur la Flandre flamingante, dressé par ordre du roi Louis XIV à la sollicitation de monsieur le duc de Bourgogne.* — Sur la situation du commerce en Flandre, voyez un important mémoire publié, en 1686, à Liége, sous ce titre : *Den oorspronck van de ruine en armoede der spaensche nederlanden, alsmede de aenwysinghen der hulpmiddelen om de zelve landen wederom te herstellen.*

bourg (30 juin 1690). Guillaume III débarque dans les Pays-Bas. Il est repoussé au combat de Steenkerke. L'électeur de Bavière succède au marquis de Gastanaga. Le marquis de Boufflers s'empare de Furnes et de Dixmude. — Bataille de Neerwinde. Guillaume III essaye vainement de rompre les lignes françaises devant Courtray. Ce n'est qu'après la mort du maréchal de Luxembourg que l'on voit chanceler la puissance militaire de la France. Guillaume III prend Namur et ce succès l'engage à persévérer de plus en plus dans le rôle qu'il s'attribue de libérateur de l'Europe [1].

Louis XIV se trouva réduit pour la première fois à conclure un traité de paix dont les conditions lui étaient défavorables. Malgré les promesses qu'il avait faites à Jacques II, il reconnut l'usurpation de Guillaume III ; de plus il restitua toutes ses conquêtes. L'Espagne recouvra Mons, Luxembourg et Courtray. (20 septembre 1697.)

[1] Les armes sont journalières, et les conquêtes peuvent être injustes. La véritable gloire qu'on ne leur peut disputer est fondée sur la juste cause qu'ils défendent. Il s'agit de se garantir d'oppression, d'assurer la liberté commune et de rétablir la tranquillité de tant d'Etats exposez aux invasions d'un puissant ennemi. Namur vient de prouver hautement qu'on peut désormais tout espérer, et qu'il n'y a plus d'obstacle invincible, puisque la plus forte de toutes les places lui a été enlevée de la manière que nous avons vue; et le roi de la Grande-Bretagne vient aussi de faire paroître aux yeux de toute l'Europe, dans ce grand exploit de guerre, qu'au milieu de tant de travaux et de périls il ne se réserve rien que la gloire d'exposer sa personne pour la défense et pour le salut de ses peuples et de ses alliez. *Relation de la campagne de Flandre, publiée par l'ordre de Guillaume III.* — Sur les campagnes de Louis XIV aux Pays-Bas, voyez l'*Histoire militaire de Flandre* (1690-1694), par le chevalier de Beaurain.

Quatre traités distincts conclus à Ryswick par la France avec l'Empire, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, avaient terminé toutes les difficultés de la situation présente ; mais il en était d'autres dont l'avenir ne semblait pas devoir longtemps retarder la solution et dont la gravité pouvait bientôt compromettre la paix de l'Europe, alors qu'elle venait à peine d'être rétablie. La santé languissante de Charles II annonçait que sa vie serait courte, et l'on voyait déjà l'Empereur et le roi de France invoquer l'un et l'autre les liens du sang qui les unissaient au roi d'Espagne. Quel que dût être le plus heureux de ces deux rivaux, la puissance de la domination espagnole, ajoutée soit à l'Empire, soit à la France, portait avec elle, chez celui qui devait la recueillir, le sceptre de la dictature européenne. L'Angleterre et la Hollande, intéressées à maintenir un équilibre tout favorable à leur influence politique, opposèrent à des prétentions trop vastes un projet de partage qui fut signé le 11 octobre 1698 [1]. Par cette convention la France obtint le Guipuscoa et les royaumes de Naples et de Sicile ; l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, le duché de Milan. La couronne d'Espagne fut réservée au fils de l'Électeur de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas. Cet enfant de cinq ans, issu de Philippe III par sa mère, Marie-Antoinette d'Autriche, manqua à la puissance que lui offrait la jalousie de l'Europe ; il eût été remarquable de voir, à deux siècles de distance, deux princes, tous deux à peine adolescents, tous deux sortis de la maison d'Autriche, quitter les rivages de la Flandre pour aller succéder à Madrid à deux dynasties éteintes. Mais cette fois du moins il ne devait pas en

[1] Lamberty, I, p. 12.

être ainsi : le jeune prince de Bavière mourut à Bruxelles dans les premiers jours de février 1699.

Par un nouveau traité du mois de mars 1700, les puissances neutres, réduites à opter entre les prétentions rivales de l'Empire et de la France, se prononcèrent en faveur de l'archiduc Charles : pour offrir à la France une légère compensation, elles lui abandonnèrent la Lorraine [1]. Louis XIV ratifia ces conventions, mais tandis que l'Europe, s'appuyant sur ces traités comme sur la base inébranlable de la paix, suivait tranquillement les progrès de l'agonie du roi d'Espagne, d'actives influences s'agitaient à son chevet, et dès qu'il eut rendu le dernier soupir on ouvrit solennellement un testament, par lequel il instituait le duc d'Anjou pour héritier de ses États. La monarchie de Charles-Quint allait passer au petit-fils de l'un des successeurs de François Ier.

Parmi les vastes territoires de la monarchie espagnole, l'article 14 de ce testament mentionnait le comté de Flandre et les autres provinces des Pays-Bas ; de plus, Charles II déclarait, par un codicille, vouloir, par extension de la clause où il réservait à la reine le gouvernement d'un royaume d'Italie, « que si elle trouvait lui convenir plus, à cause de son rang, « de se retirer dans les États que nous avons en Flandre, pour « y vivre, et qu'elle voulût se dédier à les gouverner, il lui « en sera donné le commandement et le gouvernement par « notre successeur. »

Le duc d'Anjou accepta le legs de Charles II, mais il ne paraît pas que la reine d'Espagne ait jamais songé à se prévaloir du codicille du 5 octobre 1700.

[1] Lamberty, I, p. 97.

L'étonnement de l'Europe fut si profond en apprenant ce qui s'était accompli à Madrid, qu'elle garda un silence plein d'hésitation et de doute. L'Angleterre et la Hollande respectèrent le testament de Charles II. Philippe V (tel fut le nom sous lequel régna le duc d'Anjou) fut reconnu sans opposition au delà des Pyrénées. Aux Pays-Bas, le prince de Bavière, qui passait pour dévoué aux intérêts de la France depuis qu'il avait eu des difficultés avec des marchands d'Amsterdam auxquels, dans un besoin pressant d'argent, il avait remis en gage sa couronne électorale et ses plus précieux joyaux, s'était hâté de reconnaître le nouveau monarque des Espagnes, et dès le 25 novembre 1700, c'est-à-dire moins d'un mois après la mort de Charles II, il l'avait solennellement fait proclamer dans toutes les villes des Pays-Bas.

Tant de succès égarèrent l'orgueil de Louis XIV. Il mécontenta le duc de Savoie et offensa l'Angleterre, en insultant aux derniers moments de Guillaume III par la proclamation publique de Jacques Stuart, comme héritier de son père, sous le nom de Jacques III. L'Empereur, qui n'avait pas abandonné les prétentions de son fils, l'archiduc Charles, au trône d'Espagne, rallia à sa cause l'Angleterre et la Hollande.

Au mois de février 1701, une armée française, dont le commandement est réservé au duc de Bourgogne[1], entre en Flandre comme corps auxiliaire destiné à soutenir les droits

[1] Le 10 février 1702, Louis XIV écrit au maréchal de Boufflers : « Le duc de Bourgogne m'ayant demandé avec les dernières instances une de mes armées cette année, il n'y en a point qui lui convienne mieux que celle de Flandre. » *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, par le général Pelet, I, p. 160.

de Philippe V. Louis XIV gouverne les Pays-Bas en son nom[1]; on lui propose d'établir une barrière composée des villes de Ruremonde, de Venloo, de Namur, de Charleroy, de Mons, de Termonde, de Damme, d'Ostende, de Nieuport, que garderont les troupes anglo-hollandaises. Refus du roi de France. Le 7 septembre 1701, les puissances coalisées concluent à La Haye un traité par lequel elles s'engagent à multiplier leurs efforts pour conquérir les Pays-Bas espagnols, afin d'y créer une barrière contre la France. Combats dans le pays de Waes. Tentative des Hollandais contre Bruges. Le duc de Marlborough conduit une armée anglaise dans les Pays-Bas. Les lignes françaises sont forcées. Défaite du maréchal de Villeroy à Ramillies (23 mai 1706). Les Anglais occupent Gand, Bruges et Audenarde. Siége d'Ostende. Cette ville, que les Anglais et les Hollandais avaient défendue autrefois contre les Espagnols pendant trois ans, ne résiste que pendant trois jours, gardée par les Espagnols contre les Hollandais et les Anglais. Les Français évacuent Courtray. Menin et Termonde capitulent. La France, vaincue à la fois à Ramillies,

[1] Et, comme à cause de notre éloignement dudit pays et du voyage que nous faisons dans nos royaumes et États d'Italie, nous ne pourrons donner dans cette conjoncture de temps nos dispositions et ordres avec la promptitude qu'il convient pour la sûreté et conservation desdits pays, et pour le repos et plus grand bien de nos sujets, nous avons prié monseigneur notre grand-père, le roi très-chrétien, de bien vouloir donner ses peines et soins pour tout ce qu'il trouvera convenable et nécessaire à la sûreté et défense desdits pays, repos et soulagement de nos sujets d'iceux, tant pour la règle et subordination de nos généraux, gouverneurs des places et tous autres officiers de nos troupes, que pour toutes autres affaires de justice, police et finances. *Édit de Philippe V, 2 juin 1702.*

devant Barcelone et sous les murs de Turin, a perdu toutes ses conquêtes aux Pays-Bas, en Espagne et en Italie.

Les états de Flandre avaient reconnu l'autorité de l'archiduc d'Autriche, sous le nom de Charles III, « dans la con-« fiance, disaient-ils dans leur déclaration du 6 juin 1706, « que sa dite Majesté maintiendra cette province dans tous les « privilèges, coutumes et usages, tant ecclésiastiques que « séculiers. » Ce qui leur fut accordé le lendemain par les plénipotentiaires des puissances coalisées qui se trouvaient au camp d'Aerzeele.

Trois mois après, les états de Flandre se plaignirent de ne pas être représentés dans le conseil d'État qui venait d'être établi par les gouvernements d'Angleterre et de Hollande. Ils remarquaient que la Flandre était « la province la plus considé-« rable des Pays-Bas, qui est plus renommée parmi les estran-« gers que toutes les autres ensemble et qui chez eux fait « porter le nom à tout le pays, qui, à l'égard de ses princes et « de l'Estat, a toujours esté ce qu'est la province d'Hollande « à l'esgard de la république[1]. » Ces remontrances furent écoutées : la Flandre compta trois membres dans le conseil d'État, qui dès ce moment prétendit, au milieu même des armées étrangères, à toutes les prérogatives d'un pouvoir indépendant.

Cependant le maréchal de Villars sauve la France par les marches habiles qu'il multiplie pendant la campagne de 1707. En 1708, on cherche à soulever la Flandre contre les Impériaux, avec l'appui du comte de Bergeyck, et à réveiller en Écosse le parti des Stuarts. Tandis que le fils de Jacques II s'embarque

[1] GACHARD, *Doc. inédits*, III, pp. 257-263. Flandria una est Belgicarum provinciarum facile omnium opulentissima, a qua nationes quædam externæ Belgas omnes Flandros appellant. BOLL., *Acta SS. Januar.*, I, p. 353.

à Dunkerque pour rallier ses partisans en Écosse, un corps français, guidé par le colonel della Faille, ancien haut bailli de Gand sous le gouvernement de l'électeur de Bavière, réussit à s'emparer de cette ville par surprise. Bruges ouvre ses portes en apprenant l'entrée des Français à Gand. — Combat près d'Audenarde, où le duc de Bourgogne montre une irrésolution qui mérite les reproches de l'archevêque de Cambray, bien qu'elle trouve un apologiste dans un abbé italien attaché au duc de Vendôme. L'archevêque de Cambray était Fénelon ; l'abbé italien fut depuis le célèbre cardinal Albéroni.

(Août 1708.) Le prince Eugène de Savoie assiége la ville de Lille, défendue par le maréchal de Boufflers, qui se retire dans la citadelle après soixante jours de tranchée ouverte. — Défaite du comte de la Mothe à Winendale.

La citadelle de Lille, espérant vainement les secours du duc de Bourgogne, avait prolongé sa résistance jusqu'au 9 décembre 1708. Les alliés, au lieu de congédier leurs troupes, résolurent, malgré la violence du froid, de profiter de leurs avantages et de faire une campagne d'hiver. Dès le 13 décembre, la ville de Gand se vit étroitement bloquée par les armées réunies du prince Eugène et du duc de Marlborough, qui avaient sous leurs ordres le prince de Hesse-Cassel et le duc de Wurtemberg.

« Le comte de la Mothe, dit Saint-Simon, commandait dans « Gand, où il avait vingt-neuf bataillons, plusieurs régiments « de dragons, abondance de vivres, d'artillerie, de munitions « de guerre, et devant les yeux le grand exemple du maré- « chal de Boufflers. » On racontait que madame de Ventadour avait fait donner ce commandement au comte de la Mothe afin qu'il méritât le bâton de maréchal de France. En effet,

après la prise de Lille, rien n'était plus important pour les armées françaises que de se maintenir à Gand, et cette tâche paraissait aisée à remplir puisque déjà le maréchal de Boufflers, le vaillant défenseur de Lille, se préparait à sauver Gand en réunissant une armée à Douay. Il était d'ailleurs permis d'espérer que l'hiver contrarierait les opérations d'un siége qu'il était impossible aux alliés de poursuivre pendant longtemps.

Chamillart écrivait au comte de la Mothe : « La conser- « vation de Gand est d'un si grand poids que vous ne sauriez, « de concert avec le baron de Capres, M. della Faille, les bri- « gadiers et autres officiers supérieurs, vous appliquer avec « trop de soins à une longue et vaillante défense, dans le cas « où les ennemis se résoudraient à vous assiéger. Quoique la « ville par elle-même ne soit pas forte, elle ne présente aux « attaques qu'un abord étroit et difficile. Vous avez des troupes « assez nombreuses pour défendre un chemin couvert et « pour faire payer cher aux alliés la prise de la ville s'ils « persistent dans le projet de s'en emparer. Après avoir eu le « malheur de commander dans la ville d'Ostende, que les « ennemis ont conquise en peu de jours, après le combat de « Winendale, où vous n'avez pas été plus heureux, il est de « la plus grande importance pour vous comme pour Sa Ma- « jesté que l'occasion qui se présente aujourd'hui puisse lui « donner une si bonne opinion de vous que vous obteniez de « Sa Majesté les marques de distinction pour lesquelles vous « avez si longtemps travaillé... Si vous êtes assiégé, vous « devez mettre en œuvre tous les moyens possibles pour pro- « longer le siége de telle sorte qu'il occasionne de grands « frais aux alliés, et leur disputer le terrain pied à pied, comme « a fait le maréchal de Boufflers. Je connais la différence qui

« existe entre les fortifications de Lille et celles de Gand.
» Cependant cette dernière ville a un bon chemin couvert ; ce
« qui est d'une grande utilité ; après six semaines de siége,
« les ennemis n'étaient pas encore entièrement maîtres de
« celui de Lille, bien que la situation de cette ville soit moins
« forte que la vôtre [1]... » Cette lettre fut interceptée : le comte de la Mothe ne se souvint du maréchal de Boufflers ni pour égaler sa glorieuse défense, ni pour imiter sa confiance dans les secours qui lui étaient promis. Il perdit le bâton de maréchal que lui faisait espérer Chamillart ; car avant même que le feu eût été ouvert contre la ville, il capitula, cédant aux vœux de ses habitants, mais sacrifiant à leur repos l'honneur de ses armes. S'il eût tenu deux jours de plus, les gelées qui se succédèrent sans interruption eussent réduit les alliés à une inévitable retraite. Ce fut le 2 janvier 1709, de honteuse mémoire, que trente-cinq bataillons et sept régiments de cavalerie abandonnèrent, sans avoir tenté aucune résistance, une des positions les plus importantes de l'Europe. La reddition de Gand entraîna celle de Bruges et des forts de Plasschendale et de Leffinghe.

Les rigueurs mêmes de l'hiver de 1709, dont la garnison de Gand n'avait pas su profiter, mirent le comble aux malheurs de Louis XIV ; elles complétèrent la misère des provinces septentrionales de la France et ruinèrent la prospérité qu'avaient conservée celles du midi. Le duc de Beauvilliers exposa dans le conseil des ministres en répandant des larmes le tableau véridique de la situation des choses. Le roi de

[1] *Chronycke van Vlaenderen*, door N. D. en F. R., III, 2, p. 965. Voyez aussi, sur la campagne de 1708, les lettres du maréchal de Berwick à Chamillart.

France, jusque-là plus attaché à l'éclat de son nom qu'au bonheur de ses peuples, ne put résister à des remontrances si touchantes et si vives. Le marquis de Torcy reçut l'ordre d'aller demander humblement la paix à ses ennemis. La Haye était le centre de leurs opérations. Guillaume III, en devenant roi d'Angleterre, n'avait point abdiqué ses sympathies pour son ancienne patrie, et les états généraux des Provinces-Unies, conservant toute leur puissance, s'étaient attribué les succès de leur ancien stadthouder sans en être éblouis. Le pensionnaire Heinsius refusa la paix au roi de France et ne voulut lui accorder qu'une trêve pendant laquelle il eût été tenu de remettre en gage aux Hollandais dix villes de la Flandre, en se joignant aux alliés pour rétablir l'archiduc d'Autriche sur le trône d'Espagne. Ce fut alors que Louis XIV prononça ces paroles si connues : « Puisqu'il faut faire la « guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes en- « fants. »

Le 12 juin 1709, le duc de Marlborough et le prince de Savoie se réunirent à Gand pour arrêter les plans de la campagne qui allait s'ouvrir. Leurs armées effectuèrent leur jonction à Harlebeke. Tandis que Marlborough établissait son quartier général à Loo, le prince Eugène se portait rapidement vers Tournay, où il entra le 30 juillet. La fortune de la France s'était voilée. Le maréchal de Villars, à la tête d'une armée pleine de confiance dans son génie, disputait la victoire aux alliés dans les bois de Malplaquet : il se vit contraint, par une grave blessure, à s'éloigner du combat et à donner le signal de la retraite, qui amena la capitulation de Mons.

Louis XIV demanda de nouveau la paix. Il offrait de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, de combler le port de

Dunkerque, d'évacuer Ypres, Menin, Furnes, Lille, Tournay, Condé et Maubeuge, barrière protectrice que garderaient les états généraux. Il consentait à reconnaître l'archiduc d'Autriche pour roi d'Espagne, mais il rompit de nouveau les conférences plutôt que de devenir le honteux instrument de la chute de son petit-fils. Cette même année (1710), les alliés joignirent à leurs conquêtes Douay, Aire, Béthune, Saint-Venant; l'année suivante, ils forcèrent les lignes du maréchal de Villars et s'emparèrent de Bouchain. En 1712, ils entrèrent au Quesnoy.

La France était exposée aux plus graves périls lorsque de nouvelles conférences pour la paix s'ouvrirent à Utrecht. L'empereur d'Allemagne était mort. Une intrigue de cour avait assuré la disgrâce du duc de Marlborough. L'Angleterre avait cessé la première les hostilités en se faisant remettre la ville de Dunkerque, afin qu'elle servît de gage à l'accomplissement des conditions de la suspension d'armes. La victoire de Denain, remportée par Villars le 24 juillet 1712, hâta le résultat de ces négociations, et la France, à qui la paix paraissait naguère encore plus menaçante que le fléau même de la guerre, obtint des conditions plus favorables.

Par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713, le roi de France abandonna à la maison d'Autriche les Pays-Bas espagnols, y compris tout ce qui lui avait été cédé par le traité de Ryswick. Il consentit de plus à la démolition des fortifications de Dunkerque.

La paix d'Utrecht fut confirmée entre l'Empereur et le roi de France par le traité de Rastadt, le 6 mars 1714, et entre l'Empereur et le roi d'Espagne, par le traité de Vienne du 30 avril 1725.

CHARLES VI, MARIE-THÉRÈSE, JOSEPH II, LÉOPOLD II.

1713—1792.

Traité de la Barrière. — Réclamations de la Flandre. — Le commerce se ranime en Flandre. — Compagnie d'Ostende. — Pragmatique sanction de Charles VI. — Louis XV en Flandre. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Heureux gouvernement du prince Charles de Lorraine. — Mort de Marie-Thérèse. — Joseph II. — Démêlés avec la Hollande. — Réformes. — Plaintes des états de Flandre. — Mouvement insurrectionnel. — République des États-Belgiques-Unis. — L'autorité impériale est rétablie. — Léopold II succède à Joseph II et meurt en 1792.

Il est rare que les établissements politiques que fonde la coalition de plusieurs puissances, réciproquement jalouses l'une de l'autre, reçoivent une indépendance complète et une liberté illimitée de se développer et de se fortifier. Le plus souvent leur existence est soumise à des règles coercitives, et, par une conséquence nécessaire de leur principe, plus on s'est appliqué à veiller à ce qu'ils soient sans influence dans la politique étrangère, plus leur faiblesse est évidente dans les soins

du gouvernement intérieur. Fléchissant sous un joug publiquement avoué ou enchaînés par des engagements secrets, ils subissent la loi de la décadence et de l'humiliation à laquelle ils sont condamnés. Non-seulement on les impose par la force aux peuples, mais on ne leur permet même point de faire oublier leur origine en accroissant leur prospérité : une main avare, en leur accordant la vie, a mesuré chaque souffle qui l'anime.

Telle est la position que les puissances confédérées contre la France firent à Charles VI en le soutenant contre Philippe V.

Tandis que Louis XIV expirait à Versailles en désignant, par ses dernières instructions, les troupes de Flandre comme celles qu'il était le plus urgent « de rétablir », des conférences s'ouvraient à Anvers entre les envoyés de l'Empereur et ceux des états généraux pour régler ce que l'on nommait *la Barrière de messieurs les états généraux*. Jamais la puissance de la Hollande ne parut plus grande que dans ces négociations. Ses plénipotentiaires présentèrent un projet préparé d'avance par lequel l'Empereur consentait à la démolition de la citadelle de Liége, des fortifications de Huy, de Damme, de Rodenhuys et du fort Philippe, et leur livrait Menin, Tournay, la citadelle de Gand, Mons, Namur, Venloo et Stevensweert : ils se réservaient le droit d'augmenter les retranchements des places qui leur étaient remises et d'y entretenir telles garnisons qu'ils jugeraient convenable. Ils réclamaient aussi les revenus de toutes les villes qu'ils voulaient occuper, et, de plus, comme indemnité pour les frais de la dernière guerre, une somme de six millions de livres.

Vainement l'Empereur remontra-t-il que d'après ce projet

ses nouveaux sujets obéiraient moins à ses ordres qu'à ceux des états généraux. Il ne réussit pas mieux lorsqu'il essaya de les intimider en envoyant dix-huit mille hommes dans les Pays-Bas. Les prétentions les plus importantes de la Hollande furent consacrées dans le traité de la Barrière, signé à Anvers par la médiation de l'Angleterre, le 15 novembre 1715.

Ce traité portait que les états généraux tiendraient seuls garnison à Namur, à Tournay, à Menin, à Furnes, à Warneton et à Ypres:

Qu'à Termonde, il y aurait une garnison à moitié impériale et à moitié hollandaise, sous les ordres d'un gouverneur qui prêterait serment aux états généraux;

Que pour mieux assurer les frontières des états généraux en Flandre, l'Empereur leur céderait tels forts et telle portion du territoire limitrophe qu'il serait besoin pour effectuer les inondations nécessaires en temps de guerre, sans qu'il fût permis de construire des écluses ou d'autres ouvrages destinés à arrêter ces inondations;

Que l'Empereur payerait annuellement pour l'entretien des garnisons hollandaises la somme de 1,250,000 florins, hypothéquée sur les revenus clairs et liquides des provinces de Brabant et de Flandre, et exigible par exécutions militaires;

Que le commerce des Pays-Bas resterait soumis aux clauses du traité de Munster qui, en défendant aux Espagnols de s'étendre dans les Indes, avait réservé au profit des Hollandais la navigation exclusive de l'Escaut.

Le traité de la Barrière était sans précédents dans le droit public de l'Europe. Il sema la consternation dans toute la Flandre. Non-seulement il violait les priviléges qui avaient été sanctionnés même par Charles-Quint et Philippe II, mais

il méconnaissait aussi jusqu'à ces lois naturelles de la conservation, qui ne peuvent jamais être abdiquées. Les états de Flandre s'assemblèrent et adressèrent une énergique protestation au comte de Kœnigsegg, envoyé impérial, qui la repoussa comme trop tardive.

Ce même comte de Kœnigsegg avait soumis un mémoire à l'Empereur, pour lui proposer de supprimer, aussitôt que s'offrirait une occasion favorable, toutes les franchises des villes de Flandre; et ses intentions hostiles s'étaient déjà révélées lorsque la ville d'Ypres, réclamant ses droits de quatrième membre, avait reçu pour réponse qu'elle les avait perdus en devenant française, et qu'elle resterait désormais pays d'imposition comme pays conquis [1].

[1] *Notes mss. de Wynants;* GACHARD, *Doc. inéd.*, III, p. 433. — Je reproduirai les passages les plus importants du mémoire du comte de Kœnigsegg : « Le gouvernement civil et politique vient de changer entièrement de face par rapport au dehors, et c'est selon les conjonctures que Votre Majesté Impériale et Catholique pourra faire instruire ses ministres pour son impérial et royal service; mais, pour ce qui est du gouvernement interne, je crois qu'on ne peut pas songer trop tôt aux moyens de réformer et redresser les dangereux abus qui s'y sont glissés. . . Votre Majesté Impériale et Catholique est informée que les princes souverains, ses prédécesseurs, ont gracieusement accordé à ces provinces des privilèges fort considérables: le principal, à mon avis, est celui d'être dans la liberté d'accorder ou ne pas accorder de subsides, ou, du moins, de n'accorder que telles sommes que les états trouvent bon. Anciennement, et lorsque ces pays avaient des souverains y nés et qui y résidaient, leur présence et leurs bienfaits leur gagnaient facilement l'amour des peuples; il n'y avait point de division de sentiments, et les états accordaient libéralement à leurs princes tout ce qu'il leur fallait pour la dignité de leurs personnes et pour la sûreté publique. Les affaires ont fort changé après la mort des derniers archiducs, souverains de ce pays; les gouverneurs généraux espagnols ont fort aliéné les esprits par leur

L'inquiétude était devenue de plus en plus vive, quand une députation solennelle fut envoyée à Vienne pour formuler de nouvelles protestations contre le traité de la Barrière. Elle

mauvaise économie et administration, qui a enfin abouti à la perte entière des troupes, et à la dure nécessité d'engager les plus beaux revenus du souverain, et jusqu'aux subsides mêmes des provinces, à des puissances étrangères. C'est l'origine de tous les malheurs de ce pays; et ceux qui pourraient encore suivre, ont donné beaucoup de retenue à la libéralité des provinces, qui ont serré les bourses quand on leur a demandé de gros subsides, voyant qu'ils se perdaient et se dissipaient sans aucune utilité de l'État, et sans voir l'effet pour lequel les provinces accordent les subsides, qui est l'entretien des places et des troupes nécessaires pour les garder. Le gouvernement, au jour qui avait suivi, a remis les affaires sur un assez bon pied par les soins du comte de Bergeyck, qui avait une autorité despotique, et les troupes françaises pour seconder ses projets; mais je ne crois pas que, dans la présente situation, l'exemple de ce qui était bon alors pour un prince intrus, puisse maintenant être utile à un souverain légitime. Les ministres des deux puissances ont, avec quelque raison, pris le contre-pied, à la reddition de ces pays, après la bataille de Ramillies; on a voulu gagner l'affection des peuples, et on les a traités avec beaucoup de douceur; mais, comme un ministère étranger et provisionnel ne songeait que du jour à lendemain, il se souciait fort peu du tort que leur condescendance pouvait causer pour l'avenir : ils ont donc employé tout pour faire accorder aux provinces, de temps en temps, ce que la nécessité indispensable demandait; et, pour l'obtenir, il leur importait peu d'accorder, de leur côté, des conditions quelquefois fort préjudiciables à la souveraineté. Cela a accoutumé insensiblement les états des provinces et les magistrats des villes à un esprit républicain, qui est d'autant plus dangereux qu'il y a une quantité de personnes, plus qu'on ne peut dire, fort portées pour la France, qui, sous prétexte de s'opposer aux Anglais et Hollandais, tâchaient de ruiner et saper toujours, de plus en plus, l'ancienne affection pour la très-auguste maison de Votre Majesté Impériale et Catholique. Outre cela, il s'est glissé un tel abus dans l'administration des deniers publics qu'on peut assurer que, surtout dans la province de

était composée de Philippe Vander Noot, évêque de Gand, et de MM. Vandermeersch, Triest d'Aughem, de Grass de Bouchaute et de Peellaert de Westhove. L'évêque de Gand exposa les plaintes de la Flandre. Il remontra que la Hollande pouvait chaque jour détruire un grand nombre de riches villages, soit en ouvrant ses écluses aux flots de la mer, soit en les fermant à l'écoulement des eaux qui affluaient des parties les plus élevées de la Flandre vers les terres basses du pays de Cadzand. Il exprima la crainte de voir la jalousie commerciale de la Hollande étouffer l'industrie flamande et l'empêcher à jamais de se relever. La Hollande dominait sur nos frontières du nord et sur celles du sud. Elle régnait à Tournay sur la navigation de l'Escaut, à Namur sur celle de la Meuse. L'évêque de Gand exposa aussi que la Flandre, qui depuis tant d'années nourrissait d'immenses armées étrangères, allait être, même pendant la paix, constamment assujettie aux charges les plus accablantes. Il représenta combien était considérable le tribut réclamé par les états généraux, combien il était illégal, puisque jamais aucun impôt n'avait pu être établi en Flandre, si ce n'est par le vote des états, et surtout combien il était odieux,

Flandre, il se dépense plus en députations, vacations et procès, que ce que la province ne donne au souverain, et c'est à quoi il est très-nécessaire d'apporter le remède de bonne heure; mais on ne le pourra faire qu'après l'inauguration et qu'on aura un peu apaisé les peuples sur le traité de la Barrière. Alors, un gouvernement établi n'aura pas de peine à remettre l'ordre nécessaire toutes les fois qu'il sera assez autorisé et qu'il aura en son pouvoir les châtiments et récompenses, qui sont les seuls moyens pour gouverner les hommes en tout pays, mais particulièrement en celui-ci, où certainement le représentant de Votre Majesté Impériale et Catholique ne sera obéi et respecté qu'à mesure qu'on connaitra qu'il peut faire du bien et du mal. »

puisque des étrangers conservaient le droit d'en exiger le payement, en y forçant les habitants, comme en pleine guerre, par l'incendie et le pillage. Il ajouta que si la Flandre était condamnée à cet excès d'opprobre et de misère, ses ressources, qui pendant tant de siècles avaient été utiles à la cause de ses princes, loin de pouvoir encore la servir, ne suffiraient pas à soutenir de nombreuses populations réduites à un affreux dénûment.

L'Empereur, dans sa réponse, allégua les intérêts généraux de l'Europe comme l'excuse des conditions exorbitantes du traité de la Barrière, et promit d'envoyer à La Haye le marquis de Prié, membre du conseil d'État, pour qu'il réclamât quelques modifications favorables près des états généraux.

Le marquis de Prié fut lui-même nommé, peu de temps après, gouverneur des Pays-Bas. Ce choix fut accueilli avec joie, car on espérait que le marquis de Prié défendrait plus vivement les intérêts d'un pays qui devait désormais être soumis à son autorité. Enfin, après trois années de pourparlers, les clauses les plus rigoureuses du traité de la Barrière reçurent quelques adoucissements. Les limites de la Flandre et de la Zélande furent soumises à une nouvelle convention, et le payement du tribut annuel de 1,250,000 florins fut dégagé de ce qu'il présentait de plus odieux (22 décembre 1718).

L'industrie belge chercha, dès ce moment, à reprendre quelque activité. Des compagnies de commerce furent créées à Ostende et à Anvers pour former des relations avec les Indes; mais la Hollande ne tarda point à s'en montrer mécontente et jalouse.

L'article 6 de l'acte du transport des Pays-Bas par Philippe II à Albert et à Isabelle défendait à leurs habitants « de « tenir en aucune façon aucune manière de commerce ou

« trafic aux Indes orientales ou occidentales. » L'on n'en avait, toutefois, jamais reconnu la légalité en Flandre, attendu que les rois d'Espagne ne possédaient pas le droit de faire acte d'autorité absolue dans les questions qui importaient le plus aux Pays-Bas, pays de franchises et de priviléges, et, en 1640, le gouvernement espagnol avait senti qu'il était sage de renoncer à la prohibition de 1598. Telle était la situation des choses lorsque fut conclu, en 1648, le traité de Munster, qui porte « que les Espagnols retiendront leur navigation en telle ma- « nière qu'ils la tiennent pour le présent ès Indes orientales « sans se pouvoir étendre plus avant, » clause évidemment destinée à limiter l'esprit de conquête et d'envahissement que l'on supposait aux Espagnols, bien que plus tard la Hollande dût lui donner une tout autre signification qui ne tendait rien moins qu'à éloigner les sujets du roi d'Espagne de toute relation commerciale avec les nations indépendantes de l'Asie. En effet, lorsque Chrétien Brouwer envoya un navire dans les ports de la Chine, les Hollandais lui coururent sus, et le roi d'Espagne, dominé par le sentiment de sa faiblesse, n'osa point s'y opposer.

Au moment où le traité de la Barrière vint achever la ruine de la ville d'Anvers tour à tour saccagée par les Gueux et pillée par les Espagnols, Ostende devint dépositaire des derniers débris du commerce des Pays-Bas. Dès lors on songea de plus en plus à y former quelque établissement qui pût s'ouvrir la route des Indes, source inépuisable de richesses. Un Anglais, nommé Jean Ker, exposa notamment dans un mémoire adressé à l'Empereur que la Flandre était restée ce qu'elle avait été autrefois, le pays le plus avantageusement situé pour être le siége du commerce. Il était encore douteux qu'on osât

mettre à exécution une si vaste et si périlleuse entreprise, quand un aventurier de Saint-Malo, nommé La Merveille, vint vendre à Ostende une cargaison réunie aux bords du Gange, et proposer au comte de Kœnigsegg de fonder à Ostende des relations commerciales avec le Bengale. Cette offre fut acceptée et l'on vit successivement des navires quitter Ostende, n'ayant d'autre chargement que des tonneaux d'argent, et y rentrer avec les produits les plus précieux des Indes, qui rendaient des sommes cent fois plus considérables que celles auxquelles s'élevaient les frais et les dépenses.

Cependant l'Angleterre et la Hollande murmuraient. Elles invoquèrent bientôt le traité de Munster. Des hostilités éclatèrent. Jacques de Wintere, ayant vu son navire capturé par des marins d'Amsterdam sur les côtes de Guinée, en équipa un autre et s'empara, par représailles, d'un bâtiment chargé de dents d'éléphant, qu'ils envoyaient en Europe. Les Anglais et les Hollandais se vengèrent en retenant d'autres vaisseaux ostendais jusqu'à ce que Charles VI résolût de prendre plus efficacement sous sa protection les expéditions de la marine flamande en érigeant, le 19 décembre 1722, la compagnie impériale et royale d'Ostende « pour naviguer et négocier aux « Indes orientales et occidentales et sur les côtes d'Afrique, « tant en deçà qu'au delà du cap de Bonne-Espérance, dans « tous les ports, havres, lieux et rivières où les autres nations « trafiquent librement. »

Pendant quelques années, la prospérité de la compagnie d'Ostende suivit une marche progressive. Elle créa d'importants établissements aux bords du Gange et sur la côte de Coromandel [1].

[1] Monsieur le duc d'Orléans me conta l'émoi que prenaient l'Angle-

Un membre du grand conseil de Malines, né à Ypres, Charles Patin, défendit les droits de la compagnie dans le livre qu'il intitula : ***Mare liberum***. Toutes les objections soulevées par la Hollande y furent victorieusement combattues. L'exposé des faits fortifiait l'argumentation du jurisconsulte et un noble sentiment d'indignation l'inspirait quand il s'écriait, en terminant ce mémoire trop peu médité par les ministres de Charles VI : « Que tous les peuples chrétiens décident « maintenant s'il n'est pas permis à nos concitoyens de récla- « mer la liberté naturelle de naviguer dans les Indes, non- « seulement pour le bien des Pays-Bas autrichiens, mais aussi « pour celui de tous les peuples qui y sont intéressés. Il ne « faut pas qu'une seule nation usurpe l'avantage des transac- « tions commerciales dans le monde entier et traite toutes les « autres en esclaves comme si elle était souveraine de la mer « et des vents : il ne faut pas que dans la grande société des « peuples il soit permis de s'attribuer un monopole moins « odieux lorsqu'il frappe une seule ville que lorsqu'il s'étend à « tout l'univers. Nous dirons donc comme Grotius : Ne reculez « point, habitants des Pays-Bas ; en maintenant votre liberté, « vous défendez celle du genre humain. »

Bientôt l'Angleterre et la Hollande se réunirent dans le but commun d'étouffer les heureuses tentatives que multipliait la compagnie d'Ostende. La France, avilie par le ministère du cardinal Dubois, loin de s'opposer à leurs prétentions, semblait les soutenir. Le marquis de Prié fut rappelé, et l'archiduchesse Marie-Élisabeth reçut la triste mission de faire oublier, par

terre et la Hollande de la nouvelle compagnie d'Ostende que l'Empereur voulait maintenir, et que ces deux puissances voulaient empêcher de s'établir par leur grand intérêt du commerce. *Mém. de Saint-Simon*.

la grâce et l'aménité de ses paroles, la faiblesse réelle du gouvernement impérial dans tous les actes qui exigeaient de l'énergie et de la vigueur.

Charles VI n'avait qu'une fille, nommée Marie-Thérèse. Par sa pragmatique sanction, il lui assura l'hérédité de tous ses États ; et, pour la faire reconnaître par les autres puissances, il sacrifia à la douteuse consolidation de l'avenir la prospérité présente de ses peuples. En 1727, les priviléges de la compagnie d'Ostende furent suspendus, et le prince même qui l'avait établie et qui eût dû la protéger en ordonna la suppression bientôt définitive, au mépris des lois les plus saintes des nations, qui possèdent toutes le droit de prospérer et de parcourir à leur gré l'Océan, ce champ libre auquel l'homme ne peut imposer son joug.

La compagnie d'Ostende demanda qu'il lui fût du moins permis de faire parvenir des secours et des approvisionnements dans les factoreries qu'elle avait fondées dans les Indes ; mais l'Angleterre et la Hollande ne voulurent point y consentir, et les colons flamands furent égorgés par les peuplades sauvages qui les entouraient.

« N'est-ce pas un trait irréparable, écrivait le 21 décem-« bre 1728 le comte de Calemberg, si dans les siècles fu-« turs l'histoire doit apprendre à la postérité la plus reculée « que sous le règne de l'empereur Charles VI on a aboli le « droit des gens, la liberté du commerce avec des peuples « indépendants, et l'usage des mers, sur des instances, si on « l'ose dire, insolentes de quelque puissance, pour en priver « à jamais des peuples innocents que Dieu et la nature ont « mis en position d'en profiter. Disputer cette liberté, c'est « vouloir renverser toutes les lois divines et humaines ; c'est

« vouloir s'arroger un monopole et un despotisme insuppor-
« tables, qui visent à des conséquences très-ruineuses pour
« tous les monarques et pour tous les peuples. »

Quoi qu'il en fût, la Flandre, qui n'avait pour elle que l'auréole à demi éteinte de ses souvenirs et la légitimité de ses droits, succomba dans ses efforts, et ses ports redevinrent déserts. Le traité de Séville du 21 novembre 1729 réunit l'Espagne, la France et l'Angleterre, dans les garanties accordées à la Hollande, contre la compagnie d'Ostende, et elle fut de nouveau condamnée par l'article 5 du traité de Vienne du 16 mars 1731 [1].

Charles VI avait lui-même peu de confiance dans les promesses des puissances étrangères qui lui imposaient de si honteux sacrifices. Au mois d'octobre 1731 il s'adressa à la diète de l'Empire, pour qu'elle lui garantît contre tous, et dans l'ordre héréditaire de sa maison, la possession de ses divers États ; mais les électeurs de Saxe, de Bavière et de Cologne s'y opposèrent. Ils alléguèrent que les possessions d'Italie et des Pays-Bas étaient d'un faible intérêt pour l'Empire. Celles d'Italie, séparées par les Alpes, lui étaient peu utiles. « Pour ce qui est du cercle de Bourgogne ou des Pays-Bas
« autrichiens, disaient-ils dans leur mémoire, on sait bien que
« par la convention d'Augsbourg, de l'année 1548, ils ont été
« constitués partie de l'Empire, pour contribuer à sa défense
« et jouir réciproquement de sa protection, moyennant le dou-
« ble du contingent d'un électeur, ce qui a été confirmé par
« le 3e article de la paix de Munster, mais dans un sens par-
« ticulier et restrictif, comme il paraît par les paroles du

[1] Nény, *Mém.*, I, p. 180; Levae, *Du Commerce des Belges aux Indes.*

« texte : s'il s'élevait des différends entre les royaumes de « France et d'Espagne, l'obligation réciproque qui lie l'Em-« pereur et le roi de France de ne point aider leurs ennemis « mutuels conservera toute sa force. C'est pour ces raisons « que dans l'année 1668 on n'assista point les Pays-Bas, atta-« qués par le roi de France, par droit de dévolution, quoi-« qu'ils envoyassent une députation solennelle à la diète pour « implorer le secours de l'Empire. Tout ce qu'on fit alors est « qu'on fut bien aise que les électeurs de Mayence et de « Cologne, comme voisins, employassent leurs bons offices « auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Aussi l'Empire ne « prétendit prendre aucune part à la paix qui termina cette « guerre et n'envoya personne pour assister de sa part au « congrès d'Aix-la-Chapelle ; car il est notoire que quoique « le cercle de Bourgogne, du temps de son incorporation à « l'Empire, se soit engagé, en considération du profit et de « l'avantage qui lui en reviendroit, au double du contingent « d'un electeur, il ne l'a pourtant jamais fourni, ni contribué « depuis tout ce temps-là la moindre chose à l'Empire ; par « conséquent il est privé lui-même du secours mutuel. Il n'est « pas moins digne de considération que depuis l'introduction « du cercle de Bourgogne dans l'Empire, depuis la paix de « Westphalie et encore depuis peu d'années, ce cercle a tout à « fait changé de face, vu que non-seulement les sept provinces « unies s'en sont séparées, mais qu'il est aussi notoire que la « France s'est approprié une grande partie des Pays-Bas par « les traités de paix qu'elle a conclus, de sorte que ce qui en « reste et appartient encore à Sa Majesté Impériale ne peut « pas seulement représenter le cercle de Bourgogne, tel qu'il « était du temps de l'incorporation, bien loin que l'Empire

« puisse s'en promettre un secours réciproque, ce qui était « pourtant la condition sous laquelle il a été uni à l'Empire. A « quoi il faut ajouter que même des Pays-Bas autrichiens, tels « qu'ils sont aujourd'hui, la plupart des forteresses sont com- « prises dans la barrière de MM. les états généraux, sans « que l'Empire en tire le moindre profit, et que par leur « situation ils sont exposés, comme l'expérience l'a fait assez « connaître, à servir toujours de théâtre de la guerre [1]. »

Malgré l'opposition de trois électeurs, la diète de l'Empire ratifia le 11 janvier 1732 la pragmatique sanction.

Charles VI meurt à Vienne le 20 octobre 1740. Guerre de la *succession*. En 1742, un corps anglais débarque en Flandre pour prendre part aux luttes politiques de l'Allemagne. Mésintelligence croissante entre la France et l'Angleterre. Louis XV déclare la guerre à Georges II (mars 1744), et prend lui-même le commandement de l'armée qui envahit les Pays-Bas. Profitant du mauvais état des fortifications de toutes les places occupées par les Hollandais en vertu du traité de la Barrière, il s'empare successivement de Menin, d'Ypres et de Furnes. Le comte de Saxe, à la tête d'un corps réuni à Courtray, observe l'armée des alliés, avec laquelle le duc d'Aremberg s'est avancé jusqu'à Audenarde.

L'entrée du prince Charles de Lorraine en Alsace appela Louis XV à Metz. La mort de l'électeur de Bavière fortifia les prétentions de Marie-Thérèse. « Le parti qu'on prit, dit Voltaire, fut de se défendre en Italie et en Allemagne, et d'agir « toujours offensivement en Flandre. C'était l'ancien théâtre « de la guerre, et il n'y a pas un champ dans cette province « qui n'ait été arrosé de sang. »

[1] DUMONT.

(Mai 1745.) Louis XV assiége Tournay. Bataille de Fontenoy. Capitulation de Gand. Les Hollandais, privés des villes de la Barrière, s'efforcent de s'assurer une autre des garanties que leur a promises le traité du 15 novembre 1715. Malgré la résistance des paysans, ils se préparent à percer les digues de Sainte-Marguerite, lorsque le comte de Lœwendahl leur fait déclarer que le roi de France, ayant pris possession de la Flandre, ne tolérera aucune agression dirigée contre ses habitants. Prise de Bruges, d'Audenarde et de Termonde. Louis XV visite à Bruges le tombeau de Marie de Bourgogne et s'écrie : « Voilà le berceau de toutes nos guerres ! » Siége d'Ostende, qui ne peut se défendre, parce que le comte de Chanclos a négligé d'avoir recours aux inondations qui arrêtèrent si longtemps les Espagnols au commencement du dix-septième siècle.

Les provinces des Pays-Bas payèrent les frais de la conquête. Au mois de novembre 1746, Louis XV fit demander aux états de Flandre deux millions six cent mille florins, en les prévenant qu'il entendait qu'on les lui accordât sans remontrance et selon l'usage des sujets du roi de France, qui obéissent sans discuter [1].

En 1747, la guerre s'étend au pays de Cadzand. La Hollande, craignant pour son salut, proclame le stadthoudérat, qui devient héréditaire, mais elle n'en est pas moins réduite à accepter à Aix-la-Chapelle les conditions que Louis XV stipule en faveur de ses alliés. Le roi de France se montre du reste

[1] Les *Comptes des pays conquis*, déposés aux Archives nationales, à Paris, s'élèvent à 11,900,599 livres. Les receveurs généraux étaient, à Gand, MM. de Lovendeghem et d'Evora y Vega; à Bruges, M. Coppieters.

plein de générosité en tout ce qui concerne ses propres intérêts, et ses armées évacuent la Flandre.

Dans les guerres qui éclatèrent plus tard, Louis XV ne cessa plus d'être le fidèle allié de Marie-Thérèse. L'on vit une garnison française, commandée par le comte de Lamothe, occuper pendant cinq ans Ostende, afin de s'opposer aux entreprises des Anglais, et ne se retirer que lorsque la paix de l'Europe eut été définitivement affermie.

Il existe même un traité conclu le 1er mai 1757 entre la France et l'Autriche, qui porte qu'aussitôt que Marie-Thérèse aura été mise en possession de la Silésie par l'appui des armées françaises, elle cédera à Louis XV Mons, Ypres, Furnes, Nieuport et Ostende. Les autres villes des Pays-Bas devaient former un État séparé et passer au duc de Parme.

Marie-Thérèse paraissait en ce moment ajouter peu de prix à la souveraineté de nos provinces, trop éloignées de la capitale de l'Empire. Elle semblait même se préoccuper assez peu de leurs griefs et de leurs franchises, car en 1755 elle modifia essentiellement, malgré les réclamations des grandes villes, l'ancien système de vote suivi par les états de Flandre, afin d'assurer une influence plus considérable aux représentants des châtellenies, vieille tradition de la politique adoptée au moyen âge par les comtes de Flandre.

L'épée de Frédéric II sut, en conservant la Silésie, renverser tous les projets fondés sur le traité de Versailles ; d'un autre côté, les sacrifices pécuniaires que les peuples des Pays-Bas s'imposèrent dans cette guerre firent mieux apprécier combien ils pourraient être utiles à l'Empire, et Marie-Thérèse, vivement touchée des nombreux témoignages de leur zèle, s'efforça de reconnaître que de tous ses sujets il n'en

était point dont elle estimât davantage la fidélité et le dévouement.

Dès ce moment, Marie-Thérèse ne songea plus à attenter aux priviléges du pays [1].

Le prince Charles de Lorraine avait été chargé, par l'impératrice, du gouvernement général des Pays-Bas. Pendant plus de trente ans, la Flandre jouit des bienfaits d'une administration prudente et paternelle. Jamais elle n'avait connu une paix si longue; jamais les esprits, fatigués de guerres, ne se reposèrent avec plus de bonheur dans le repos qui permettait à l'agriculture, à l'industrie et au commerce d'associer leur féconde activité. « Quoique les Flamands, écrivait vers « cette époque un voyageur anglais, ne fournissent plus l'Eu- « rope, comme autrefois, avec le produit de leur industrie, « ils possèdent des fabriques et conserveront toujours la « gloire d'avoir enseigné aux États voisins les arts utiles qui « les ont enrichis. Les manufactures de lin de la Flandre « sont supérieures dans tous les genres à celles des autres « nations; mais c'est surtout l'agriculture qui a été portée en « Flandre à un degré de perfection. Dans ces riches plaines, « la charrue ne laisse rien stérile et le champ ne reste ja- « mais en friche. Les récoltes de l'été ne contentent point le

[1] En 1758, le comte de Kaunitz disait dans un rapport sur l'administration des Pays-Bas : « Nous ne saurions, dans les Pays-Bas, commencer et arrêter aucun arrangement de conséquence, soit économique, soit politique, sans toucher aux libertés et prérogatives des états. Or, ç'aurait été risquer le sort des meilleures affaires que de les entamer dans des moments où le bien général de la monarchie exige que nous ménagions la bonne volonté des états, le zèle et l'attachement des sujets, en les portant même jusqu'à l'enthousiasme, comme de l'aveu de nos voisins et de fait nous avons parfaitement réussi aux Pays-Bas. »

« cultivateur ; à peine la moisson est-elle achevée que la « terre reçoit une nouvelle culture qui produit ses fruits pen- « dant l'automne en attendant que le printemps permette de « songer à préparer d'autres moissons. Les campagnes offrent « partout un spectacle charmant : on ne voit que des champs « couverts d'une récolte abondante, des prairies dans les- « quelles paissent de nombreux troupeaux, des fermes con- « struites avec soin, des villages environnés d'arbres, où se « presse une population heureuse. Au milieu de ces délicieux « paysages, serpentent les rivières et les canaux. L'agricul- « ture est la base la plus solide de la prospérité nationale : « on lui doit ces vertus modestes, simples et énergiques, qui « arrêtent seules les progrès de la corruption des mœurs [1]. »

Cette prospérité vit encore dans la mémoire de quelques vieillards, mais il importe de lui assigner son véritable caractère. Dans les villes, les libertés communales s'étaient reconstituées dans tout ce qu'elles possédaient d'éléments sages et pacifiques. Hors des villes, un édit du 15 mars 1720 avait appelé les châtellenies à l'administration du plat pays; cette mesure, frappée quelque temps de stérilité par l'invasion de Louis XV, porta d'heureux fruits sous le gouvernement du prince Charles de Lorraine. « Si Vos Altesses Royales, di- « saient quelques années plus tard les magistrats du Franc de « Bruges dans un mémoire adressé au duc de Saxe-Tesschen, « daignaient se faire tracer le tableau du plat pays de la Flan- « dre tel qu'il était passé soixante-cinq ans, elles reconnaî- « traient à leur grand étonnement que ce pays, aujourd'hui un « des plus beaux et des plus riches de l'Europe, n'offrait alors

[1] Shaw, *Voyage aux Pays-Bas.*

« aucun débouché d'une ville à l'autre, aucun chemin praticable
« dans l'intérieur des terres, ni aucune grande route qui ne
« fût infestée de vagabonds; que l'on y voyait des champs
« en friche qui rendent aujourd'hui 48 florins par bonnier
« au-dessus des tailles; peu de villages qui acquittassent les
« subsides sans y être contraints par exécution, tous accablés
« de rentes, et l'administration que l'on appelle interne dans
« un état approchant de l'anarchie; cependant il existait tant
« d'ordonnances souveraines, en fait de la direction, et le
« règlement de 1672, ce chef-d'œuvre, n'existait pas moins;
« mais les châtellenies étaient négligées, parce que ce fut le
« système d'alors de ramener constamment tous les fils de
« l'administration aux bureaux du gouvernement général. Le
« ministre enfin sentit son impuissance à pourvoir par lui-
« même à tant de détails. Les châtellenies furent appelées à
« la direction du plat pays par l'édit du 15 mars 1720. Alors
« commença un nouvel ordre de choses, et l'on a vu en moins
« de treize lustres quadrupler le rapport des propriétés ter-
« ritoriales, de sorte que nos ancêtres chercheraient aujour-
« d'hui la Flandre dans la Flandre même [1]. »

La répartition des impôts fut plus équitable; en même temps qu'une sévère économie permettait de les réduire, l'emploi des fonds qu'on en retirait recevait une application utile sous les yeux de ceux qui les avaient payés avec empressement, certains d'en recueillir les fruits; des routes magnifiques furent construites entre les villes, et jusque dans les hameaux les chemins furent améliorés. La police se fit avec ordre; les délits devinrent plus rares, grâce au travail qui ne

[1] *Mémoire ms.*

manquait plus. Afin d'assurer le maintien de cette heureuse situation, on s'occupait des mesures les plus sages pour que la punition des délits ne fût plus uniquement le châtiment du coupable, mais une expiation utile à la société, pour que la mendicité, école de tous les vices, fût sévèrement interdite, pour que toutes les branches de l'ancienne industrie flamande vinssent, en exilant l'oisiveté du sein des classes ouvrières, accroître à la fois leur moralité et leur aisance. Telles furent notamment les réformes proposées en 1775 par le vicomte Vilain XIV, dont les idées sur le régime pénitentiaire trouvèrent depuis d'illustres imitateurs en Amérique.

La prospérité de la Flandre à cette époque résulta donc de ce qu'elle eut une administration nationale qui la dirigea et la gouverna selon ses besoins et ses vœux. La mémoire de Marie-Thérèse et du prince Charles de Lorraine laissera d'éternels souvenirs, parce qu'en se réservant les droits de la clémence souveraine, la protection des lettres et des arts, le soutien des misères vraiment dignes de pitié ou de sympathie, ils conservèrent à nos provinces le soin de veiller à leurs intérêts et respectèrent des priviléges qui, autrefois source de leur gloire, étaient restés les gages de leur prospérité.

Les bienfaits de ce système paisible et tranquille manquèrent aux Pays-Bas sous le règne de Joseph II, qui succéda à Marie-Thérèse le 29 novembre 1780.

Joseph II tenait de sa mère un ferme désir de rendre sa grandeur utile à ses peuples. C'était pour lui que le comte de Németh avait rédigé les mémoires où il résumait le tableau des intérêts des Pays-Bas, depuis l'époque où la Flandre avait été sous la maison de Bourgogne la métropole de la civilisation et l'entrepôt des richesses de l'univers. Mais, loin de

se préoccuper des splendeurs du moyen âge, il avait puisé dans les maximes philosophiques qui, en ce moment, envahissaient toute la littérature française, une admiration des vertus antiques quelque peu républicaine, tempérée toutefois par je ne sais quelle imitation des actes politiques de ce législateur-soldat qui accueillait Voltaire et La Mettrie, sans abdiquer comme roi les droits de l'autorité la plus absolue.

Frédéric II avait trouvé la Prusse humble, pauvre, peu civilisée; il l'avait personnifiée dans son épée, et l'avait agrandie et élevée avec lui. Le royaume de Prusse n'était qu'à Berlin; là tout se centralisait et s'absorbait dans l'unité politique du gouvernement suprême: la volonté d'un grand roi tenait lieu d'intelligence à une nation jeune qui s'ignorait elle-même et qui se laissait, malgré elle, entraîner vers ses nouvelles destinées.

Il n'en était pas de même en Flandre. Une longue expérience attestait la sagesse des institutions en même temps qu'elle avait fortifié le respect séculaire dont elles étaient entourées. Les franchises du peuple étaient le pacte qui affermissait l'autorité du prince; l'administration était régulière; l'organisation politique, complète. Pour lui rendre toute sa force, il ne fallait que relever quelques ruines; toutes les espérances de la Flandre étaient dans ces souvenirs.

Joseph II était trop porté à oublier que l'histoire est la conseillère des rois. Il méconnaissait tous les enseignements que présentent six siècles de nos annales, lorsqu'en voulant accroître la prospérité de la Flandre, il exigeait qu'elle fût l'œuvre exclusive de l'initiative du prince, arbitre unique de ses intérêts et de ses besoins.

Cependant, lorsqu'en 1781 le successeur de Marie-Thé-

rèse visita les Pays-Bas, la franchise de son langage, la pureté de ses intentions, la sagesse de ses premières mesures lui concilièrent l'affection de leurs nombreuses populations. Témoin des honteux résultats du traité de la Barrière, et vivement ému par les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, il fit démolir les forteresses occupées par les Hollandais. En même temps il favorisait le commerce d'Ostende, devenu port franc, et cherchait à ressusciter celui d'Anvers, en faisant rompre la fermeture de l'Escaut par un brick où flottait le drapeau impérial.

Deux grandes fautes suivirent ces heureux commencements. Par l'une, il montrait qu'il tenait peu à la prospérité des Pays-Bas: par l'autre, qu'il lui était à peu près indifférent de voir se détacher de sa couronne le précieux joyau que lui avaient légué les ducs de Bourgogne. Ces deux fautes furent le traité avec la Hollande, qui acheta dix millions de florins le maintien de sa domination exclusive sur l'Escaut, et les négociations entamées avec le duc de Bavière, qui eût reçu les Pays-Bas en échange de son électorat.

Telles furent les déplorables prémisses sous lesquelles se présentèrent les projets que Joseph II avait conçus relativement à ses provinces des Pays-Bas. Les conseils du prince Charles de Lorraine, mort la même année que Marie-Thérèse, eussent pu être utiles à Joseph II; il est probable qu'il ne réclama point ceux du duc de Saxe-Tesschen et de l'archiduchesse Marie-Christine, qui avaient succédé au prince de Lorraine dans le gouvernement des Pays-Bas. Une funeste précipitation le poussait vers la dangereuse épreuve à laquelle il voulait soumettre des hommes qui, attachés aux règles fixes de leurs intérêts agricoles et industriels, avaient

toujours méprisé les théories et les séductions étrangères pour rester fidèles à l'exemple de leurs aïeux.

Quelques maisons religieuses possédaient en Flandre de vastes propriétés : les priviléges dont elles jouissaient les rendaient en quelque sorte souveraines dans leurs domaines; de plus, à une époque où de célèbres écrivains s'occupaient de l'organisation de la société, comme si elle n'eût point existé avant eux et ne dût dater que de la publication de leurs systèmes, les moines offraient aux yeux du prince, qui s'associait à ces vagues et stériles élucubrations, un tort irrémissible : celui de rester étrangers à tous les devoirs que la société impose dans l'activité de la vie politique [1]. Leur suppression fut la première

[1] J'emprunterai aux *Analectes*, de M. Gachard, quelques données relatives à la population de la Flandre en 1784 :

	Habitants.
Ville de Gand, suivant l'évêque	50,963
Ville de Bruges, suivant l'évêque	30,826
Ville de Courtray, suivant le magistrat	13,072
Ville de Termonde, suivant l'évêque	5,177
Ville d'Audenarde, suivant le magistrat	3,722
Ville de Nieuport, suivant le magistrat	3,039
Les états de Flandre avaient porté Gand à 80,000 âmes, Bruges à 50,000 âmes et les autres villes aussi à des nombres différents. On a cru devoir s'en tenir, par provision, aux rapports rédigés dans chaque endroit.	
Ostende, suivant le magistrat	7,077
Les autres villes de la Flandre orientale payent les impositions avec le plat pays, touchant lequel on suit ici le dénombrement, par approximation, des états de Flandre, formé sur les listes du droit de moulage, et après déduction du nombre de 139,000 âmes, auquel les états avaient évalué les six villes susmentionnées, celle d'Ostende ne contribuant pas avec eux aux impositions. Il résulte du rapport des mêmes états que la	
A reporter.	113,876

mesure du nouvel empereur ; le clergé s'émut : il revendiqua pour les maisons abolies des droits de propriété dont l'origine était connue, que la sanction des temps avait confirmés et qui, sous le règne des lois, sont, chez le moindre citoyen, considérés comme sacrés ; les tendances irréligieuses qui agitaient la France lui faisaient paraître cette innovation plus dangereuse. Le conseil de Flandre fit entendre les mêmes plaintes ; mais les états, confiants dans les intentions de l'Empereur, s'y soumirent et se contentèrent de demander que les biens des maisons religieuses supprimées servissent à fonder des établissements pour les enfants trouvés, pour les pauvres femmes

	Habitants.
Report. . .	115,876
population de la Flandre orientale, quant au plat pays, les autres villes y comprises, est de.	492,025
	607,901
Les plus considérables de ces villes contribuant avec le plat pays sont :	
Alost, avec son district, où il y a 9,204 âmes, et Grammont où il y a 6,050 âmes.	
Toute la Flandre orientale avec les terres franches, vu qu'elles contribuent dans le droit de moulage, porte. . .	607,901

Flandre occidentale.

Ville d'Ypres.	12,000
Ville de Furnes	2,200
Ville de Menin	3,000
Ville de Dixmude	2,500
Le plat pays, y compris les autres villes, dont celle de Poperinghe contient, suivant le rapport du magistrat, 8,090 âmes, porte en tout, selon la note remise par M. le conseiller Cornet de Grez.	173,400
Ainsi il y a dans toute la Flandre occidentale.	193,100

près de devenir mères, ainsi que pour les insensés et pour les vieillards infirmes, de peur que les monastères, qui jusque-là avaient soulagé toutes ces misères, ne venant à leur manquer tout à coup, il n'en résultât une foule de crimes; ils intercédèrent en faveur des béguinages, qui, n'offrant qu'une retraite momentanée, ne séparaient point leurs habitants de la société : ils demandèrent aussi que des débris des richesses des opulents monastères on augmentât le pécule des prêtres employés dans les villes et dans les villages, qui étaient les membres les plus utiles et les plus pauvres du clergé [1].

En 1784, Joseph II publia, sur les devoirs de tous les ordres de l'État, un manifeste où il insistait « sur l'application « et l'exécution de tous ses principes et de tous ses ordres. » A côté des maximes générales qui respirent une véritable élévation de sentiments, quelques phrases vagues annoncent de plus en plus l'existence d'un vaste plan de réformes. L'année suivante on commença à le connaître, et l'on craignit aussitôt qu'il ne sapât l'œuvre immortelle de Marie-Thérèse et de Charles de Lorraine. Des édits impériaux modifièrent les priviléges et jusqu'aux usages qui semblaient être inséparables de ces priviléges. Les gildes qui avaient pris part à toutes les célèbres journées du moyen âge, nos kermesses si populaires, parce qu'en plusieurs endroits, notamment à Ypres, elles rappelaient des victoires de la vieille Flandre, furent successivement abolies (édits du 11 février et du 8 avril 1786). Les châtellenies se virent enlever la direction des chemins publics qu'elles avaient créés, afin qu'elle pût être transférée à Bruxelles (édits du 12 septembre 1785 et du 8 février 1786). Elles se défendirent tou-

[1] *Adresse des états de Flandre à l'Empereur* (14 mai 1782).

tefois vivement et démontrèrent dans un long mémoire combien le nouveau système était onéreux et impraticable, inique et illégal : après avoir exposé que les commissaires des châtellenies étaient de véritables juges, appliquant tous les jours aux difficultés que présentait l'exécution des voies publiques la jurisprudence des édits et des coutumes, elles ajoutaient : « Si « on leur substitue un bureau composé en grande partie de « Brabançons ou de militaires (et ce serait se faire illusion que « de croire que le militaire pourra s'entendre avec le civil), on « établit non-seulement de prétendus juges qui ignorent nos « lois, mais on attrait virtuellement en justice les Flamands « hors de leur pays, contre la teneur expresse de leurs privi- « léges; et si ces juges s'écartent de nos lois, quel est le tribu- « nal de justice où le peuple avec confiance portera ses griefs? « Ah! sérénissimes princes! nous avons travaillé pendant la « tempête, nous avons remis pour ainsi dire le vaisseau à « flot... Voilà la récompense qui nous attendait après soixante- « cinq ans de veilles et de travaux. Qu'avons-nous fait pour « mériter un sort aussi humiliant?.. Il n'en faut pas plus pour « faire évanouir l'autorité des lois et élever sur leurs débris « un gouvernement militaire [1] ! »

Pendant cette même année 1786, l'Empereur ordonna la suppression des séminaires diocésains et l'établissement d'un séminaire général à Louvain : Joseph II oubliait que si l'ordre social repose sur la double base de l'autorité religieuse et de l'autorité temporelle, l'on ne peut jamais confondre leurs droits et leurs devoirs ; en franchissant le seuil sacré des temples pour les soumettre à ses innovations, il donnait au clergé le

[1] Ce mémoire subit quelques modifications avant d'être remis.

funeste exemple de s'immiscer aussi, quelques années plus tard, dans les discussions irritantes des intérêts politiques. C'est ainsi que, dans le gouvernement des peuples, chaque faute porte en soi son châtiment.

Les états de Flandre avaient opposé aux envahissements de Joseph II une double protestation également éloquente : d'une part, ils ordonnèrent qu'on réimprimât les priviléges de la Flandre depuis les premiers temps du moyen âge ; d'autre part, ils décidèrent qu'en présence des édits qui avaient enveloppé les Bollandistes dans la proscription des associations religieuses, ils feraient continuer aux frais du pays la plus vaste et la plus admirable de toutes les collections hagiographiques. Si les Bollandistes étaient la plupart des religieux flamands, les *Acta sanctorum* étaient aussi pour la Flandre un monument tout national qui lui offrait les traces de ses premiers pas dans l'histoire de la société : les priviléges qu'on faisait publier étaient les titres d'un autre âge et d'une autre civilisation.

La Flandre ne devait malheureusement pas rester longtemps dans ces voies où la fermeté n'excluait pas la modération.

D'autres usurpations de l'autorité impériale allaient préparer les usurpations plus violentes de l'esprit de sédition et de révolte : Joseph II abordait sans hésiter un ordre de mesures tellement graves qu'il faudrait remonter aux mauvais jours de la mainbournie de Maximilien et de l'administration des gouverneurs espagnols pour en trouver un autre exemple.

Un diplôme du 1er janvier 1787 était ainsi conçu :

« Considérant les frais énormes qu'entraîne à la surcharge « de nos peuples la forme actuelle des administrations pro- « vinciales, nous avons résolu de les *simplifier* de la manière « suivante :

« Les colléges actuels des députés des états de toutes nos « provinces belgiques viendront à cesser avec le dernier du « mois d'octobre de cette année, et resteront supprimés.

« Au lieu de ces colléges, les états de Brabant, de Flan- « dres et de Hainaut choisiront, parmi ceux de leurs membres « *qui seront préalablement reconnus capables par le gouver-* « *nement*, un député pour chacune de ces provinces, qui sera « agrégé au conseil du gouvernement. »

Dans un autre diplôme portant la même date on remarquait les dispositions suivantes :

« Nous supprimons tous nos conseils actuels de justice aux « Pays-Bas et, à leur place, nous établissons en notre ville de « Bruxelles un conseil souverain de justice... »

Enfin, par un édit du 12 mars, la Flandre fut divisée en cercles et soumise à des intendants nommés par l'Empereur.

L'irritation fut extrême. La Flandre, si fidèle à Marie-Thérèse et encore pleine de respect pour l'archiduchesse Marie-Christine, semblait ne plus reconnaître l'autorité impériale représentée à ses yeux par le ministre plénipotentiaire d'Autriche, Belgiojoso, devenu depuis longtemps impopulaire par ses vexations et des exactions de toute espèce. On se souvenait qu'en 1786, le comte de Belgiojoso, chargé alors du gouvernement des Pays-Bas, avait envoyé en Flandre le colonel de Brou, dictateur militaire, qui faisait arrêter les bourgeois et prétendait disposer librement des fonds de la province pour tous les travaux qu'il jugeait utiles. Au nom du comte de Belgiojoso on joignait celui du chancelier de Brabant, Crumpipen, dont l'influence était sans limites. Des ressentiments encore récents se réveillèrent. La Flandre n'accusait que le comte de Belgiojoso et le chancelier Crumpipen ; elle n'écoutait que la haine

qu'elle leur portait en résistant ouvertement à Joseph II, et elle semblait fatalement engagée dans cette voie lorsque Marie-Christine, qui appréciait mieux que son frère la situation des Pays-Bas, évita le péril par sa sagesse en suspendant l'exécution des mesures qu'elle désapprouvait.

« Chers et bien amés, portait la déclaration des gouver- « neurs des Pays-Bas du 4 juin 1787, nous vous faisons la « présente pour vous dire que nous tenons, à l'égard de la « province de Flandre, en surséance absolue et parfaite, sans « limitation ni exception quelconque, toutes les dispositions « contraires directement ou indirectement à la constitution de « ladite province de Flandre, ou aux droits, franchises, pri- « viléges, chartres, coutumes, usages et autres droits quel- « conques, publics et particuliers; que de plus les infractions « y faites seront aussi, sans limitation ni exception aucune, de « suite redressées et remises dans le même état comme « elles ont été avant ces nouveautés; qu'en outre, nous « nous confions pleinement que Sa Majesté confirmera sans « réserve la déclaration que nous faisons à ce sujet, et qu'au « surplus nous dirigerons immédiatement, par nous-mêmes, « toutes les affaires quelconques du gouvernement. »

Cette dépêche fut reçue partout avec de vifs transports d'allégresse. A Gand on apporta au marché du Vendredi des tonneaux de vin et de bière. Les cloches et le carillon ne cessèrent de résonner tant que dura cette fête, où l'on aperçut pour la première fois, au milieu des flots agités des bourgeois, quelques-unes de ces figures sinistres qui, telles que les vapeurs que condense l'orage, semblent annoncer les temps d'émeute et d'anarchie.

Il restait à obtenir de Joseph II la ratification de la dé-

claration de Marie-Christine. Les magistrats du Franc de Bruges prirent l'initiative près des états de Flandre, afin qu'ils fissent parvenir l'expression de leurs vœux à Vienne : « Ce n'est qu'en soupirant, disaient-ils, que nous jetons les « yeux sur les chartres, jadis si précieuses, que renferment « nos archives et qui nous retracent la générosité des souve- « rains comtes et comtesses de Flandre. » S'appuyant sur leurs anciens priviléges, confirmés en 1619 par l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, ils rappelaient l'acte d'inauguration du 31 juillet 1781, « lorsque Son Altesse Royale le duc de « Saxe-Tesschen, en prêtant le serment sur les saints Évan- « giles à la face de toute la nation assemblée à cet effet dans « la capitale de cette province, a promis solennellement, au « nom de Sa Majesté, qu'elle maintiendra cette province dans « ses priviléges, coutumes et usages, tant ecclésiastiques que « séculiers ; que Sa Majesté, comme comte de Flandre, ne « souffrira point que rien ne soit altéré ou diminué en l'un ou « l'autre d'iceux. » — « C'est, ajoutaient-ils, ce même pacte qui « cimente la prospérité publique et fera la sûreté de l'État lors- « qu'il est inviolablement observé. C'est cet engagement au- « guste et non moins réciproque qui doit être le garant de l'amour « du peuple et qui le tient attaché au service et à l'aide de son « souverain aussi longtemps qu'il en éprouve la protection. »

En effet, le 6 juin 1787, les états de Flandre adressèrent à l'Empereur des remontrances où tout décèle une irritation profonde. Ils ne rappelaient leurs serments que pour accuser l'Empereur d'avoir oublié les siens. « Le dépôt de nos lois « fondamentales nous a été conservé et transmis par nos « pères, disaient-ils ; nous nous couvririons d'un opprobre « éternel si nous ne le faisions passer à nos descendants dans

« toute son intégrité, si nous pouvions permettre, avec la
« plus lâche indifférence, que le flambeau de notre constitu-
« tion, dont l'éclatante lumière a de tout temps vivifié la
« Flandre, fût obscurci et éteint de nos jours. C'est à nous
« qu'est confiée la garde de ce feu sacré; nous ne pouvons
« souffrir, sans nous rendre parjures, qu'on en détourne même
« le moindre rayon. »

L'empereur Joseph II était trop fier pour que ces représentations ne le blessassent pas vivement. Il ne le cacha point dans sa déclaration du 3 juillet adressée aux états de Brabant, qui avaient fait les mêmes représentations que les états de Flandre, déclaration où il protestait d'ailleurs de son respect pour les droits et les priviléges des provinces belgiques : « Loin de prévoir de l'opposition et surtout une aussi auda-
« cieuse, y disait-il, je devais m'attendre à ce que les états
« de mes provinces belgiques y entreraient avec autant d'em-
« pressement que de reconnaissance, et je veux bien, en bon
« père et en homme qui sait compatir à la déraison et qui
« sait beaucoup pardonner, n'attribuer encore ce qui est ar-
« rivé et ce que vous avez osé qu'à des mésentendus ou de
« fausses interprétations de mes intentions, données et répan-
« dues par des personnes plus attachées à leur intérêt privé
« qu'au général et qui n'ont rien à perdre. Quoi qu'il en soit,
« je veux bien que l'exécution des nouvelles ordonnances en
« question reste présentement suspendue, et lorsque Leurs
« Altesses Royales, mes lieutenants et gouverneurs géné-
« raux, aux intentions que je leur ai fait connaître, se seront
« rendues à Vienne avec les députés des différents états pour
« me représenter de vive voix leurs griefs et apprendre mes
« intentions, qu'ils trouveront toujours calquées sur les prin-

« cipes de l'équité la plus parfaite et uniquement tendantes « au bien-être de mes sujets, nous conviendrons ensemble « des dispositions à faire pour le bien général selon les lois « fondamentales du pays. Mais si, contre toute attente, cette « dernière démarche de ma bonté envers vous fût méconnue « au point que vous vous refusiez à me venir porter vos « plaintes, vos craintes, vos doutes, et à m'entendre avec con- « fiance, et que vous continuiez vos excès honteux et démar- « ches inexcusables, alors vous en tirerez vous-mêmes toutes « les malheureuses conséquences qui en résulteront sans faute, « ce qu'à Dieu ne plaise. » Une lettre du prince de Kaunitz, rédigée dans le même sens, mais plus conciliante, était jointe à cette déclaration.

Au moment où l'on reçut en Flandre ces nouvelles de Vienne, l'irritation y avait fait de nouveaux progrès. Une dépêche des gouverneurs généraux du 28 juin était parvenue en Flandre avec cette mention, placée avant la signature de Marie-Christine : *Crumpipen vidit*. Elle provoqua une vive émotion, et dès le 4 juillet les états de Flandre votèrent l'adresse suivante à l'archiduchesse et au duc de Saxe-Tesschen : « Nous « nous étions flattés avec la nation que du moment que vous avez « repris, sérénissimes princes, les rênes du gouvernement « des Pays-Bas, il ne pouvait plus y rester un pouvoir qui « pût balancer ou éclipser le vôtre, et nous en étions persua- « dés d'autant plus que lorsque vous résolûtes d'ôter le pou- « voir qui, par les nouvelles ordonnances et par la nouvelle « organisation du gouvernement, était attribué à certaines « personnes, vous ne vous êtes déterminé à cette démarche « que parce que toutes les provinces considéraient ces mêmes « personnes comme les auteurs de nos maux. Si donc la même

« influence continue à régner dans les conseils, si les ordres « qui en sont expédiés portent encore la même empreinte « que portaient ceux qui tendaient à détruire notre liberté, « quelle est la base sur laquelle vous désirez, sérénissimes « princes, que nous fassions asseoir le calme de la nation? « Tant que le peuple ne verra pas vos conseils formés par des « personnes qui, par leurs lumières, leur conduite et leur atta- « chement à la vraie constitution, auront mérité sa confiance, « il sera bien difficile de le contenir. Nous supplions donc « avec le plus profond respect Vos Altesses Royales de ne « se départir en rien de la ferme résolution qu'elles ont prise « de diriger immédiatement par elles-mêmes toutes les affaires « quelconques du gouvernement et de ne pas trouver mauvais « que nous envisagions la susdite dépêche du 28 comme illé- « gale et inopérante. »

Telle était la situation des choses lorsque les états de Flandre chargèrent quelques-uns de leurs membres de se rendre à Bruxelles pour recevoir communication du message de Joseph II. Ils s'abouchèrent avec les états de Brabant, et le résultat de cette conférence fut que, bien que personne ne pût recevoir l'autorisation de traiter des droits inaliénables des provinces belgiques, la dignité du premier trône du monde exigeait qu'on envoyât à Vienne des députés qui pourraient y réitérer les remontrances des Pays-Bas. Malgré l'opposition d'un avocat nommé Henri Vander Noot, membre des états de Brabant pour le tiers état [1], les députés des provinces belgiques

[1] Tout est ici dans le plus parfait calme; exceptez-en pourtant l'avocat Van der Noot, qui ne veut pas que cette députation pour Vienne ait lieu. Pour le satisfaire, messieurs des états lui ont promis qu'il ne partirait personne du tiers. *Lettre du comte della Faille d'Assenede, 10 juillet 1787.*

accompagnèrent à Vienne Marie-Christine et le duc de Saxe-Tesschen.

Déjà, dans de nouvelles lettres adressées à l'Empereur le 27 juillet, les états de Flandre étaient revenus à un langage plus modéré. On ne peut trop citer dans l'histoire de ces démêlés, encore si récents, lorsqu'on veut étudier avec soin et juger avec impartialité : « Le motif de nos réclamations dérive « d'une source pure ; ce sont vos intérêts, Sire, ce sont ceux « de votre peuple, qui nous ont dirigés ; nous vivons sous ces « mêmes lois, cimentées par le serment du monarque, sous « lesquelles nos pères ont été heureux. Il y a eu peu de « guerres en Europe dont les Pays-Bas n'aient été le berceau « ou le théâtre ; mais à peine dévastées par les fléaux qui accom- « pagnent constamment les armées, l'on a vu ces provinces « reprendre immédiatement leur antique prospérité, et ce n'est « qu'à la bonté de nos lois que nous devons ces avantages. « Le nouveau système, Sire, les renversait toutes... Dans des « provinces civilisées depuis tant de siècles où le peuple est « industrieux, laborieux, commerçant, où des corporations « établies par la constitution pour éclairer le gouvernement « sur ses vrais intérêts, et pour garder les droits du peuple, « empêchent constamment qu'aucun sujet ne soit traité autre- « ment que par justice et sentence, devant son juge naturel : « toute loi qui attribue le pouvoir exécutif à un seul est une « loi qui doit anéantir le bonheur des peuples et entraîner avec « elle la ruine de l'État...

« A la vue de tant de maux, dont il dépendait de votre « bonté d'arrêter les ravages, aurions-nous été fidèles sujets, « Sire, si, par un silence coupable, nous eussions trahi vos « intérêts et ceux de votre peuple ? »

Les députés des provinces belgiques furent reçus, le 15 août, par l'Empereur. L'accueil qui leur fut fait fut plus favorable qu'ils ne pouvaient s'y attendre. Joseph II se borna à exiger, avant toute décision ultérieure, que le séminaire général de Louvain fût rétabli, que les impôts arriérés fussent payés et que les associations illégales, où s'abritaient toutes les intrigues et tous les complots (il en était une qui prétendait, à Gand, reconstituer la *collace*), fussent immédiatement dissoutes. Si des menaces étaient jointes à ces demandes pour le cas où elles auraient été repoussées, d'un autre côté, Marie-Christine, le prince de Kaunitz et le comte de Cobenzl assuraient les députés belges que l'Empereur renonçait à ses édits sur la suppression des colléges des états et des anciennes cours de justice et sur la création des intendances. Afin de les tranquilliser davantage, le comte de Belgiojoso, ministre connu par son esprit hostile aux provinces belgiques, fut destitué et remplacé par le comte de Trautsmansdorff[1].

Une armée nombreuse était déjà réunie dans les Pays-Bas, et Joseph II avait annoncé, par un manifeste du 16 août 1787, qu'il emploierait la force si les moyens de conciliation étaient inutiles. Le respect qui s'attachait encore à l'autorité impériale, joint à la crainte d'une guerre civile, engagea les états de Flandre à se soumettre, le 1er septembre, à ce que l'on exigeait d'eux.

[1] Nous venons de voir, pour la quatrième fois, le comte de Trautsmansdorff, nouveau ministre, dont le comte de Cobenzl nous a dit hier tout le bien imaginable. Son élévation, ou plutôt la destitution du comte Belgiojoso, est regardée par Leurs Altesses Royales comme un miracle; elles nous l'ont dit elles-mêmes. *Lettre des députés des états de Flandre envoyés à Vienne*, 22 *août* 1787.

Leurs espérances ne furent pas trompées. Par une proclamation du 21 septembre 1787, le comte de Murray, gouverneur des Pays-Bas par intérim, écrivit aux états de Flandre qu'il était autorisé à déclarer, au nom de l'Empereur et roi, 1° que tous les priviléges et franchises de la province de Flandre étaient maintenus tant pour le clergé que pour l'ordre civil; 2° que les nouveaux tribunaux de justice et les intendances étaient supprimés; 3° que les anciennes juridictions des villes et du plat pays subsisteraient à l'avenir sur l'ancien pied; 4° qu'à l'égard du redressement des objets contraires ou infractions à la constitution, il en serait traité avec les états, ainsi que ceux-ci l'avaient demandé.

Les états de Flandre, dans leur adresse à l'Empereur du 19 octobre, considérèrent le dernier article de la déclaration du comte de Murray comme s'appliquant aux séminaires épiscopaux; mais il était bien évident que c'était la seule question sur laquelle l'Empereur défendît toute discussion.

Il est important d'apprécier l'intervention des états dans ces difficultés religieuses. Les deux premiers articles de la capitulation de Gand du 1er janvier 1709 assuraient l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, et l'observation des dispositions du concile de Trente, telle qu'elle avait eu lieu jusqu'à cette époque. Les mêmes garanties se trouvaient reproduites par la capitulation générale de la province du 6 juin 1706 et l'article 20 du traité de la Barrière. Or, c'était en vertu du concile de Trente que les séminaires épiscopaux avaient été établis: de là le droit de veiller à leur conservation réclamé par les états de Flandre.

Cette question semait, plus que toutes les autres, une profonde irritation. On avait vu d'abord des moines chassés de

leurs monastères errer sans asile. Plus tard, d'autres mesures avaient été dirigées contre le clergé régulier : aux yeux du plus grand nombre, l'Empereur commençait une persécution religieuse.

Un nouvel édit du 27 décembre 1787 confirma tous ceux qui se rapportaient au séminaire général de Louvain et ordonna qu'il y fût rigoureusement obéi.

« Nous rendrons à César ce qui est à César, et à Dieu ce « qui est à Dieu, » répondit l'évêque de Bruges [1].

« Nos alarmes se sont augmentées, disaient les états de « Flandre, à la vue des dépêches du 27 décembre dernier en- « voyées aux états et aux évêques. Il y est dit qu'une conduite « contraire à ce qui en fait l'objet ne pourrait manquer d'en- « traîner des suites préjudiciables à la religion, à l'Église et à « l'État même. Cette expression tend-elle donc à innover « quelque chose dans la religion de nos pères? Nous pré- « pare-t-elle au renversement de l'État [2]? »

Pour comprendre le véritable caractère de la situation, il faut se souvenir de l'agitation qui, en ce moment, ébranlait toute l'Europe. La France voyait la royauté résister à peine aux attaques les plus violentes et chercher vainement à s'abriter sous les derniers vestiges des institutions nationales qu'elle avait appris elle-même aux peuples à oublier. Une assemblée de notables avait été convoquée, mais tout annonçait qu'il était trop tard et que de tous les monuments du passé il ne resterait bientôt que des ruines.

L'insurrection de l'Amérique avait répandu dans toute l'Eu-

[1] *Lettre ms. de l'évêque de Bruges.*

[2] *Déclaration ms. des états de Flandre,* 29 *janvier* 1788.

rope les idées de destruction et de bouleversement, mêlées à de vagues théories républicaines : le nouveau monde, en échange de l'extermination que lui avait jadis envoyée l'Europe, lui léguait à son tour de longues discordes. Déjà la Hollande avait repris son ancienne forme de gouvernement et chassé le stadthouder.

La Flandre, serrée entre la France et la Hollande, commençait à redouter la contagion des passions anarchiques. Elle attendait, dans un morne silence, que l'Empereur s'éclairât sur les périls de la situation, à moins que les destinées de la domination autrichienne n'eussent irrévocablement marqué l'heure de sa fin.

Dans le Brabant, dans le Hainaut, les esprits plus ardents et plus vifs repoussaient tous les conseils de la prudence, afin de protester, quelles qu'en dussent être les conséquences, contre ce qui leur paraissait injuste et contraire à leurs droits : de leur opposition résulta ce célèbre diplôme impérial par lequel l'Empereur révoqua la Joyeuse-Entrée, cette glorieuse charte du Brabant, et annonça que désormais il régnerait par la force et comme sur un pays conquis.

Un article de la Joyeuse-Entrée portait « qu'en cas de « violation de la charte, les sujets n'étaient plus tenus de « faire aucun service au prince, ni de lui prêter obéissance « dans les choses de son besoin, jusqu'à ce que le duc eût « redressé l'emprise et remis les choses en leur premier « état. » Joseph II, en annulant la Joyeuse-Entrée, rendait légale et applicable la plus périlleuse et la plus extrême de ses dispositions. Vander Noot et ses amis s'en prévalurent. Un officier flamand, nommé Vander Mersch, se retira en Hollande, où il se plaça à la tête de quelques volontaires : il

envahit le Brabant, et un premier succès confirma son audace; la division autrichienne du général Schrœder fut vaincue dans les rues de Turnhout.

Le vendredi, 13 novembre 1789, un grand nombre de paysans étaient réunis à Gand, où ils étaient venus apporter leurs blés au marché, lorsqu'on apprit qu'un faible détachement de volontaires *patriotes*, commandé par le jeune prince Louis de Ligne, ayant pénétré près de Calloo dans le pays de Waes, avait passé entre le corps d'armée du général Schrœder, qui se trouvait à Anvers, et celui du colonel Gontreuil, qui occupait Beveren, et qu'il s'approchait de Gand. On ferma aussitôt les portes de la ville, où une extrême confusion régnait. La garnison était peu nombreuse : elle abandonna, dès les premiers coups de fusil, la porte de Bruges, et les *patriotes* trouvèrent, au corps de garde de la place d'Armes, les fusils des soldats autrichiens, qui servirent à les armer.

Un renfort d'environ mille hommes, commandé par le colonel Lunden, était entré à Gand. Il trouva les *patriotes* maîtres de la plus grande partie de la ville; mais, au lieu de les attaquer, il rangea ses soldats en bataille devant le cloître de Saint-Pierre, où ils se trouvaient exposés au feu qu'on dirigeait contre eux des maisons voisines.

Les Autrichiens se retirèrent et la fusillade cessa. Les *patriotes* étaient peu nombreux, mal armés et sans artillerie; de plus, épuisés par les fatigues de leur marche forcée à travers le pays de Waes. Les Autrichiens semblaient, toutefois, peu disposés à les attaquer, quoiqu'un corps de cavalerie fût arrivé le même soir dans le faubourg de Meulestede. Ils brisaient les maisons, s'enivraient et commettaient mille désordres semblables à ceux dont les villes prises d'assaut présentent le

triste spectacle. Le colonel Lunden ne put ni les rallier sous leurs drapeaux, ni rétablir ses communications avec la citadelle, où les généraux d'Arberg et Schrœder étaient entrés avec cinq mille hommes et d'où ils lançaient par intervalles quelques bombes.

Les bourgeois, jusque-là peu favorables aux *patriotes*, s'armèrent en apprenant qu'on pillait leurs maisons et qu'on outrageait leurs femmes et leurs filles. Les échevins de la keure et des parchons convoquèrent l'assemblée générale du peuple, et toute la ville se leva au son du tocsin.

Cependant le général Schrœder essaya, le 15 novembre, une sortie qui fut repoussée. Le lendemain, les bourgeois se portèrent vers les casernes; elles renfermaient huit cents hommes, qui s'étaient rangés en ordre de bataille dans les cours et qui semblaient bien plus redoutables que la multitude indisciplinée qui les attaquait. Un vieux canon, trouvé sur les remparts, fut amené: à la première décharge, l'affût se rompit; mais, au même moment, on vit le colonel Lunden paraître à une fenêtre, agitant un mouchoir blanc au bout de son épée et criant de toutes ses forces: *Vivent les patriotes!* On eut la plus grande peine à le préserver de la colère du peuple. Ce timide et faible officier, qui n'avait su ni conduire ses troupes au combat, ni les écarter du pillage, eût mérité de périr non par la guerre, mais par l'émeute.

On força le colonel Lunden à écrire au comte d'Arberg pour lui annoncer que, s'il continuait à lancer des bombes dans la ville, les représailles des Gantois menaceraient sa vie. Ce n'était point assez d'ignominie pour les troupes autrichiennes: le comte d'Arberg sortit avec 5,000 hommes, pendant la nuit du 16 au 17, de la citadelle de Gand, où il abandonnait plus

d'un mois de vivres. La perte de Gand fut la confirmation de l'échec de Turnhout, à l'occasion duquel l'Empereur écrivait au comte d'Alton : « Mes soldats s'y sont comportés en brigands « et s'en sont retirés en lâches. »

Les garnisons autrichiennes, en apprenant la capitulation de Gand, évacuèrent aussitôt Bruges, Ostende, Ypres et toute la Flandre.

Le 30 novembre 1789, les états de Flandre se réunirent à ceux du Brabant: un congrès fut convoqué à Bruxelles pour que toutes les provinces y envoyassent leurs députés, chargés de délibérer sur les intérêts généraux des Pays-Bas. Ceux de la Flandre furent, pour le clergé de Gand, l'abbé de Saint-Corneille et Saint-Cyprien de Ninove et le prévôt de Saint-Bavon; pour celui de Bruges, l'abbé d'Eeckhout et le chanoine Depaauw; pour la noblesse, le marquis de Rodes et le comte d'Hane de Steenhuyse; pour les villes, M. Roelants, pensionnaire de Gand, M. Pyl du Fayt, pensionnaire de Courtray, et M. de Shietere de Caprycke, bourgmestre de Bruges; pour les châtellenies, MM. de Lannoy, d'Hoobrouck, Desmet et Degrave; enfin, pour la West-Flandre, l'abbé Saint-Jean-au-Mont et MM. Vandermeersch et Vanderstichele de Maubus. Dans ce congrès, le nombre des voix fut fixé à quatre-vingt-dix, et la Flandre en reçut trente et une, c'est-à-dire plus du tiers.

Le 11 janvier 1790, le congrès proclama l'indépendance des Pays-Bas sous le nom d'États-Belgiques-Unis. Cette confédération, bornée aux questions d'utilité générale, devait être dirigée par le congrès souverain des États-Belgiques-Unis.

Chaque province contribuait aux dépenses générales par des impôts calculés sur la moyenne des dix dernières années;

mais son administration intérieure n'appartenait qu'à elle seule.

En cas de conflit entre plusieurs provinces, le congrès souverain devait décider.

Quelque hardie que fût cette déclaration, on semblait ne plus avoir rien à redouter du ressentiment de l'Empereur.

D'une part, le comité diplomatique de l'assemblée nationale de France encourageait le mouvement; d'autre part, l'Angleterre, la Prusse et la Hollande signaient le traité de Berlin, par lequel elles s'engageaient à soutenir les priviléges des Pays-Bas et peut-être leur indépendance.

Les États-Belgiques-Unis eurent leurs ambassadeurs à Londres, à La Haye et à Berlin. Tandis que l'Angleterre accordait un congé de dix-huit mois à ses officiers qui prendraient service à Bruxelles, la Prusse y envoyait le général Schœnfeld pour qu'il servît dans l'armée insurgée.

Le vainqueur de Turnhout, Vander Mersch, s'était créé feld-maréchal et avait fait nommer capitaine son fils, enfant de quatre ans, comme, dans les maisons royales, les princes reçoivent des épaulettes au berceau. A côté de Vander Mersch figuraient les ducs d'Aremberg et d'Ursel, qui se croyaient appelés par leur rang à une position élevée dans le nouveau gouvernement, et un grand nombre de députés des diverses provinces, dont les uns ne voyaient, dans les innovations, qu'un acheminement aux idées françaises, et dont les autres regrettaient que la protection du gouvernement autrichien, bien préférable à leur avis à celle des trois puissances alliées, manquât à la nouvelle constitution.

Cependant Joseph II, épuisé par une longue maladie, était mort à Vienne le 20 février 1790. Les tristes nouvelles qu'il

recevait de la Belgique avaient hâté sa fin : « Votre pays m'a « tué, disait-il au prince de Ligne, Gand pris a été mon ago- « nie, et Bruxelles abandonnée est ma mort ! »

Léopold II succéda à son frère. Il alliait à une grande sagesse une noble fermeté ; et, s'il eût régné dix ans plus tôt, la tranquillité des Pays-Bas n'eût jamais été troublée.

Par une déclaration publiée au mois de mars 1790, il désapprouva toutes les tentatives réformatrices de son frère, et protesta de son respect pour les anciennes lois des Pays-Bas, en promettant de les confirmer : il s'engagea même à choisir le gouverneur général parmi les Belges, à n'élever aux fonctions publiques que sur présentation des états, à retirer toutes les troupes étrangères, à abandonner aux évêques la direction des affaires ecclésiastiques et à partager l'autorité législative avec les états généraux.

Si ces propositions eussent été acceptées, la paix eût été rétablie dans les Pays-Bas. Les funestes progrès des idées désorganisatrices ne le permirent point. Les chefs de la résistance comptaient trop sur les trois puissances alliées, et oubliaient que lorsqu'une cause cesse d'être juste, il sert peu de se confier dans le stérile appui que lui offrent les jalousies étrangères.

La Prusse abdiquait déjà sa rivalité contre l'Autriche pour comprendre le péril dont la révolution qui s'accomplissait en France menaçait toutes les monarchies. L'Angleterre et la Hollande se portèrent seules médiatrices au congrès de Reichenbach. Tandis qu'on y discutait, les Autrichiens marchaient et envahissaient la Belgique.

Dans ce moment difficile, Vonck chercha à ranimer le zèle de ses amis, et Vander Mersch le seconda. Les états géné-

raux, aussi hostiles aux démocrates qu'aux Autrichiens, le firent arrêter et lui donnèrent pour successeur le général prussien Schœnfeld. En même temps ils écrivaient au roi de Prusse pour lui rappeler qu'en s'insurgeant, ils comptaient sur sa protection. Le roi de Prusse ne répondit pas, et le général Schœnfeld cacha, sous les apparences d'une lenteur calculée, une trahison dont il avait reçu l'ordre. Kœhler, ancien aide de camp d'un général anglais, succéda à Schœnfeld, attaqua les Autrichiens et se fit battre.

Des conférences s'étaient ouvertes à La Haye. L'Angleterre commençait à partager la tiédeur de la Prusse, de peur que l'appui qu'elle aurait donné aux patriotes brabançons ne livrât plus tard, sans défense, les Pays-Bas à la France. Les puissances alliées, loin de soutenir les Belges, leur conseillèrent, le 31 octobre, de se soumettre, et voulurent interposer leur médiation à la faveur d'un armistice : mais les généraux autrichiens avaient ordre de le refuser.

Les états généraux tremblaient : ils crurent placer leurs villes à l'abri des attaques des armées impériales en proclamant l'archiduc Charles d'Autriche grand-duc héréditaire de la Belgique, vaine et ridicule tentative qui démontrait que, si telle était leur dernière ressource, ils étaient bien faibles. En effet, leurs principaux membres fuyaient. Les Autrichiens ne rencontraient plus de résistance : ils entrèrent le 2 décembre à Bruxelles, le 4 à Malines, le 6 à Anvers, le 7 à Gand.

Là s'arrêta la conquête, qui fut pacifique et clémente. Le comte de Mercy-Argenteau, envoyé impérial à La Haye, annonça, le 10 décembre, que l'Empereur, oubliant toutes les erreurs de ses sujets des Pays-Bas, confirmait leurs priviléges, et les trois puissances alliées, pour terminer leur rôle

perfide à son origine et peu honorable jusqu'à la fin, déclarèrent qu'elles garantissaient à la maison d'Autriche la souveraineté des Pays-Bas, qui avait déjà reçu la meilleure des sanctions : celle de la victoire.

Vander Mersch et Vonck s'étaient réfugiés à Lille : ce fut de là qu'ils adressèrent leur soumission dans les termes les plus humbles au comte de Mercy-Argenteau, et celui-ci, à son tour, leur fit remettre une réponse fort obligeante où il louait, le premier, de sa loyauté et de sa probité dans son erreur ; le second, de ses talents et de ses vertus.

L'année 1791 fut aussi calme que pouvait le permettre l'anxiété qui s'attachait aux résultats de la révolution française. L'année suivante vit la mort de Léopold II.

Notre tâche est achevée : nous avons parcouru le cycle de mille ans qu'embrassent les fastes de notre histoire, vaste épopée à laquelle ne manquent ni les féconds enseignements des libertés communales perpétuées d'âge en âge, ni les trophées de la gloire, ni les chefs-d'œuvre de l'intelligence et de la civilisation, ni les utiles travaux de l'industrie, ni les miracles des arts. Nous avons vu disparaître les temps de la puissance flamande et ceux mêmes des luttes qu'inspiraient d'héroïques souvenirs : toutes les périodes que traversent les peuples depuis leur formation jusqu'à leur apogée et de leur apogée jusqu'à leur décadence se sont successivement accomplies.

Le 17 janvier 792, selon le récit de nos vieilles chroniques, l'empereur des Franks, Karl le Grand, fit sceller la

charte de donation du comté de Flandre en faveur de Liderik d'Harlebeke.

Le 17 janvier 1792, l'assemblée législative abordait, sur la proposition de Gensonné, un long débat d'où sortit cette guerre contre l'Autriche, qui hâta la chute de la monarchie et qui vint, malgré les vaines protestations de nos pères, étouffer en même temps, dans la Belgique envahie, les derniers vestiges de nos franchises et de notre nationalité [1].

[1] Dumouriez avait garanti, le 3 novembre 1792, l'indépendance des provinces belges. Lorsque le décret de la Convention du 15 décembre vint révéler d'autres projets, Dumouriez remontra à Cambon « que ce « pays était totalement aliéné, et qu'on devait y craindre une rébellion « si on exécutait ce décret. » A Gand et à Bruges, les assemblées populaires réclamèrent unanimement le maintien des institutions du pays : elles étaient restées fidèles aux vieilles traditions des communes flamandes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Lettre missive du sieur Pierre Anchemant à la ville de Bruges, l'advertisant des devoirs qu'il faict devers le roy d'Angleterre et ses principaulx consaulx et gentilshommes endroit l'entrecours et pour les induire à faire venir les marchans à Bruges. Escript à Londres, le XVIIIe jour d'avril anno XV^cVI.

Mes très-honnourés seigneurs, je me recommande bien humblement à vos bonnes grâces, et vous plaise savoir que j'ay receu vos lettres du VII du présent mois; et pour ce qu'elles me furent baillez le vendredi sainct, et que le roy d'Angleterre, ses serviteurs et aultres gens de bien estoient occupez en leurs dévotions, je ne peus lors guères communicquer du contenu en icelles à ceulx qu'il appartenoit; mais aux festes de Pasques, je l'ay fait mesmement audit seigneur roy, aux principaulx de son conseil et à aucuns marchans, au gouverneur desquels j'avoye baillé les lettres adressans à luy et à la compaignie; je croy que vous, monsieur le bourgmaistre, aurez fait rapport à messieurs vos compaignons des causes des difficultez que lesdits marchans font de vouloir tenir leur résidence en la bonne ville, qui sont pour le mauvais port, qu'ils ny pevent bonnement arriver senon en esté ou en plaine lune; que, quant ils y seront, fauldra qu'ils deschargent leurs biens de leurs navires, et les mettent en autre pour, du lieu de l'Escluse, les amener à Bruges; que, la pluspart du temps de l'an, l'eaue est close entre l'Es-

cluse et ladite ville, assavoir en esté par faulte d'eaue, et en yver pour les gelées; que, en icelle ville, leurs draps ne pourront estre tains, apointez, ne vendus à détail; que ceulx de Gand, d'Yppre et leurs adhérens leur pourront faire empêchement ou dommage à cause de leur venue en Flandres; que le tonlieu et le droit des makelars sont fort grans et estroitz; que ailleurs, si comme en Anvers, à Berghes et en Zélande, ils mainent et conduisent seurement, et jusques à la kaye, leurs navires, illec les deschargent, et treuvent incontinent marchans qui les lièvent et achatent.

J'ay, à toutes ces difficultez, respondu, assavoir : que, quant à l'eaue, l'on y besongne pour l'amander, et quant ores le port ne seroit jamais reffait, si est-il souffisant pour beaucoup plus grandes navires que ne sont les leurs; que l'expérience l'a démonstré ès flottes des Espaignars, des Ostrelins et d'autres, qui y abordent journelement, lesquels, sans difficulté, amainent leurs biens en ladite ville à beaucoup moindres coustz et despens qu'ils ne les rendent en Zeelande, ne ailleurs; quant à la tainture et apoinctement de leurs draps, s'ils regardent l'escript en latin baillé par vous, monsieur le bourgmaistre, ils trouveront les raisons pourquoy c'est leur plus grant proffit de non la faire en ladite ville, avec aultres qui les doivent mouvoir de y tenir leur résidence; quant ausdits de Gand et d'Ypre, qu'ils sont si obéissants au roy, nostre prince, qu'ils n'yront au contraire de ce qu'il aura acordé et octroyé; et quant auxdits tonlieux et makelars, qui est l'une de leurs grans difficultez, qu'ils ne s'en doivent tant soucier, car le droit est petit et raisonnable, et quel qu'il soit, j'ay entendu, sans l'affirmer, qu'il se paye par les acheteurs et non par les vendeurs; ils me dirent qu'ils ont entendu qu'il y en a au Dam, à l'Escluse et en quelque autre lieu où ils passèrent, et que des fardeaulx ou pacques qu'ils feront des marchandises qu'ils acheteront, ils ne pourront supporter les frais de paier ledit tonlieu selon qu'il se liève, assavoir quatre gros pour livre; aussi que se les marchans, qui viendront pour leurs draps et marchandises, ne sont doulcement trettez, n'est point de doubte qu'ils ne facent grant difficultez de vouloir converser marchandement en ladite ville; à quoy j'ay respondu que l'expérience leur donnera mieulx à congnoistre que exprimer ne sauroye, quel bien, quel fruit, quel plaisir et quelle commodité ils auront s'ils viennent tenir leur résidence à Bruges et non ailleurs, et qu'il s'en sont bien peu percevoir à Calais, auquel lieu ils n'ont taint, ne

appoincté leurs draps, et néantmoings nonobstant les deffenses et le florin ou deux d'or que l'on a payé pour chacun drap, plusieurs marchans y sont alez, etc.

Messieurs, ces devises et plusieurs autres ont esté entre aucuns des principaulx d'entre eux et moy, et espère de les avoir convertis et osté de leur erreur et oppinion, au moins ceulx à qui m'en suis devisé, combien qu'ils m'ont secrètement averti que ceulx d'Anvers, Berghes et Middelbourg font de grans poursuictes, offres et présentations pour les avoir, à quoy, comme ils dient, ils n'ont encores voulu prester l'oreille; m'ont aussi dit et affermé que, quelque privilége, franchise, gratuité, ne autre chose que ceulx d'Anvers leur puissent faire, jamais n'y hanteront marchandement; ne sçay toutesfois se toujours ils demeurront à ce propos.

Vous, monsieur le bourgmaistre, savez en quels termes, nous autres ambassadeurs, laissasmes avant les Pasques nostre matière de l'entrecours, par la copie de la lettre que nous en escrivismes à messieurs les lieutenant, chancelier et autres du conseil, laquelle je vous ay envoyée par une poste qui partit devant Pasques, ne depuis avons eu aucune communication de ladite matière avec le roy, ses députez, lesdits marchans ne autres, fors seulement mercredy derrenière, que le roy nous manda à Grynnewyk pour prendre congié de luy, et nous dit que pour accomplir ung voyaige qu'il avoit pieça promis à Nostre-Dame de Walzinghen, distant de ce lieu environ cent milles d'Engleterre, il entendoit partir le jeudi ensuivant, car besoing luy estoit d'estre pardeçà à l'Assencion prochaine; que plus n'avions à faire pardeçà, sinon le fait dudit entrecours, pour auquel entendre et trouver quelque bonne conclusion, il nous laisseroit en ceste cité de Londres messieurs les arcevesque de Cantorbery, chancelier, évesque de Wincestre, privée seel, de Saint-Jehan, grant prieur d'Engleterre, et autres de son grant conseil et privé conseil, lesquels nous trouverions tous raisonnables, car il ne désire riens plus que de complaire au roy, nostre seigneur, son bon fils, et que les subjets d'eux deux s'entre-ayment et hantent les uns les autres, ainsi que subjects de bons aliez et parens doivent faire.

Après, nous dit beaucoup d'autres bons et honnestes langaiges qui touchoient le bien et honneur du roy, nostre seigneur, par lesquels il nous démonstra bien l'entière amour et affection qu'il a à luy, et à son bien, son honneur et sa prospérité. Je vous certifie, messieurs, que en ses

gestes, en ses paroles, en son gouvernement et en tous ses fais, il monstre estre l'un des saiges, prudens, magnanimes et vertueulx non-seulement roys et princes, mais gentilhommes qui soient aujourd'huy vivans.

Ce fait, nous prismes nostre congié, et quant nous fusmes partiz de luy, il me feit rappeler seul, car je l'en avoye requis; aussi, il scet bien que monsieur de Sempi, qui est nostre chief, est aucunement favorable à ceulx d'Anvers, et c'est bien raison, attendu qu'ils sont ses prouchains voisins; je lui parlay du fait de la ville, en lui remonstrant l'amour singulière que le roy, nostre seigneur, son bon fils, a au bien et ressource d'icelle, tant pour ce qu'il en est natif, comme pour la beauté, bonté, honnesteté et loyaulté de vous, messieurs, et des habitans, et aussi pour les grans biens et services que ses prédécesseurs en ont eu; je luy remonstray oultre, l'amour que vous avez à luy et à ses subjects d'Engleterre, en le suppliant que leur voulsist ordonner et tant faire qu'ils y viennent tenir leur résidence et amainent leurs draps et marchandises, et que, sans faulte, ils se trouveront si bien, qu'ils auront cause d'eux en contenter et de l'en remercier; je ne luy feis semblant du don gratuit que luy avez acordé par vos lettres, et pour cause, combien que je luy dis beaucoup d'autres bonnes paroles, servant à mon intention, qui trop longues seroient à escrire.

Il m'oyt bénignement et volontiers, et pour response me dit les mesmes paroles qui s'ensuivent : « Monsieur le secrétaire, mon ami, j'ay pieça sceu que le roy, mon bon fils, vostre maistre, ayme cordialement sa bonne ville de Bruges, et, tant pour ceste cause, comme pour la bonté et doulceur d'icelle, aussi que les habitans se monstrent enclins envers moi, je l'ay en singulier amour et recommandation, plus que nulle des aultres villes de pardelà; vous savez que le fait de l'entrecours n'est point encores conclud, et que, pour ceste cause, je vous laisse les principaulx de mon conseil; les marchans de mon royaulme font encores quelques difficultez, et surtout me requièrent liberté et qu'ils ne soient contrains d'aler senon où ils pourront mieulx trouver leur prouffit et leur commodité; je vous ay dit naguères que j'aloye acomplir mon voyage, et vous besongnerez avec lesdits de mon conseil dudit entrecours; parfaites et concluez la chose avec eulx, car je leur ai baillé tout pouvoir. Ceulx de Bruges m'ont escript bien honnestement et gracieusement; je ne leur puis bonnement faire response finale jusques à ce que ladite conclusion soit prinse; toutesvoyes je leur escriray, et ay commandé

que mes lettres vous soient monstrées avant que les signe; et si elles ne vous semblent bien, je les feray rescrire, car elles contiendront aucunement crédence sur vous; et, pour ce, leur direz ou escrirez que j'ay receu leurs lettres et que le contenu en icelles j'ay très-agréable; et quant à la venue et résidence de mes marchans en leur ville, encoires ne leur en puis respondre amplement pour les causes que je vous ay dit; et néantmoings vous les pourrez avertir que quelques libertés et franchises qui soient baillez par l'entrecours à mesdits subjects, je les tiens si bons, si loyaulx et obéissants envers moy, qu'ils accompliront mon désir, et que je suis résolu et délibéré de m'emploier en manière qu'ils yront faire leurs négociations, marchandises et tenir leur résidence en ladite ville, puisque je voy que le roy, mon bon fils, le désire; mais il faudra que ceulx de ladite ville parlent ou facent parler à eulx et les contentent le mieulx et le plus gracieusement qu'il pourront, et du surplus me laissez convenir, car je feray tellement que lesdits de Bruges se loueront et bien contenteront de moy, dont je vous prie les advertir. » Tels furent ses mots et sa response, et je l'ay bien retenue; je lui feis les merciemens pertinens, et dis ce qui me sembloit servir à nostre cas. Après il m'envoya par son secrétaire, maistre Jehan Meantis, lequel solicite, jour et nuyct, ceste matière pour la ville, si comme en estes grandement tenu à luy, les lettres qu'il vous escript; je les vis, et dis qu'elles me sembloient bien; aussi il ne m'apartenoit d'y faire aucune correction, et sur ce prins congé du roy, luy recommandant ladite matière au mieux qu'il me feut possible.

Messieurs, vous pourrez hardiement escrire audit seigneur roy, quant besoing sera, ce que dit est, et moy mesmes le luy réduiray en mémoire par mes lettres; je le congnois si vertueulx, qu'il ne dira, ne fera jamais le quontraire, mais ay ferme espérance qu'il l'acomplira, et, s'il ne le fait d'avanture, ce que je ne croy point, ce sera, comme il me semble, par faulte de remantenance.

Depuis, j'ay longuement devisé de la matière avec lesdits Meantis et Richemont, lesquels ne cessent de poursuire et induire les marchans par tous moyens et raisons de venir à Bruges; ils m'ont dit que lesdits marchans vouldroient bien aler à Middelbourg, lieu à eulx aisé et propice, et auquels ils seront francs de tous tonlieux, et que ce nonobstant ils viendront à Bruges; et ainsi l'ont assez conclu, au moins la pluspart d'eulx, que leur intention est de tenir leur présente foire à Calais, où

les principaulx d'eulx se trouveront, espérans que vous y envoyrez aucuns vos députez pour communicquer avecq eulx; que, ce fait, ils retourneront pardeçà; et bientost aprez le roy renvoyra devers vous ledit Richemont et lesdits marchans, leurs députez, pour conclure sur leur résidence en la ville; ainsi ce m'a affirmé ledit Richemont, et requis de le vous escrire et certifier.

J'eusse bien voulu que le gouverneur et les marchans vous eussent escript; mais ils m'ont fait dire qu'ils ne sauroient faire response à vos lettres, qui feust seure ne vaillable jusques à ce que nous ayions conclu ledit entrecours.

Je trouve monsieur le président de Flandres bon et conclu à nostre intention; aussi il congnoit que c'est le bien général de tout le pays, car, par ce moyen, le train de la marchandise y pourra estre restitué.

Et certes encores fault que je vous die que ledit maistre Jehan Meantis a prins la matière à cuer, ainsi que se elle le touchoit seul, dont vous avez bien cause de le merchier par vos lettres, et, si elle sortist effect au bien de la ville, le recongnoistre.

De ma part j'en ay fait, fais et feray de bon cueur ainsi que pourroie pour la chose que plus je désire en ce monde, et ne fais senon mon devoir et ce que je dois, car je suis et me tiens petit bourgois et humble facteur de vous et de la bonne ville, que Dieu, par sa grâce, veuille aider et donner ce qu'il scet luy estre utile et nécessaire, en façon qu'il en puist estre loué, servy et honnouré, et à vous, messieurs, doint accomplir tous vos désirs. Escript à Londres, le XVIII[e] jour d'avril anno XV[c]VI, après Pasques. Vostre humble serviteur et petit bourgois, PIERRE ANCHEMANT.

II

Lettre des magistrats de Bruges.

Magnificis et nobilibus dominis ac præstantissimis viris, dominis capitaneo et patronis galearum seu triremium venetarum jam apud Angliam existencium.

Magnifici, nobiles ac virtute præstantissimi viri, debita commendatione præmissa, cum nuper relatu fide dignorum cognovissemus triremes illas seu galeas, Magnificæ Dominationes Venetæ, jamdudum apud Angliam versari, vestrasque dominationes consilium cœpisse, eoque esse animo ut istinc recto ad portum nostrum Sclusensem navigaretis, nisi aliquorum dubitatio vos advertisset qui existimant grande periculum subesse in dicti portus introitu, verum ne Magnificencias vestras ea res utpote vana ac frivola deterreat, missis viris peritissimis profunditatem ac latitudinem portus et navigationis hujusmodi mensurari curavimus, invenimusque per relationem eorum, in ingressu hujusmodi portus a primo illo signo seu vase in mari posito et fixo, profunditatem maris ubi illud refluxerit (hoc est in bassa ut dicunt marea) esse circiter quatuor tosarum septempedalium tempore, vero fluxus hoc majoris altitudinis septem ejusmodi tosarum, latitudo vero ejusmodi profunditatis est quadringentarum tosarum pro qualibet tosa septem pedes computando, et a secundo signo seu vase usque ad quartum est profunditas duarum tosarum tempore refluxus, tempore vero fluxus quinque tosarum, cumque naves dicta quatuor vasa præterirent appulerintque prope castra Sclusensia, ibidem invenient profunditatem etiam tempore bassi maris sex tosa et latitudinem satis amplam ut fir-

mare possint anchoras et ibidem commode morari citra ullum periculum; nihil præterea dubitandum est quod sumus adamussim observaturi privilegia, libertates et prærogativas quas olim simili casu predecessoribus vestris conservavimus in dicto portu Sclusa et hac urbe Brugensi; mittemus item nostro sumptu quatuor pilotas hujus navigationis locorumque peritos usque ad Douvras qui conducant in portum prædictum naves Magnificentiarum Vestrarum, ita tamen ut si (quod abhominamini) ad alia loca triremes ista navigaverint omissa Sclusa, quicquid in sumptus pilotarum et illorum occasione expensum fuerit, nobis per vos restituatur. Præterea vobis magnificis dominis capitaneo et patronis providebimus de duabus domibus honestis ac in singulis earum lectos decem aut duodecim in quarum altera Sclusæ, in altera Brugis commode poteritis deversari, modo tempestive nobis et certo navium adventus significetur quarum adventum valde desideramus : quod si in hac re nobis fueritis obsecuti, quam pro vetere consuetudine ac amore quem erga nationem venetam semper gessimus speramus prospere successuram, multo magis obnoxios nos recognoscemus erimusque ad quævis obsequia vobis, magnifici, nobiles ac potentes domini virique præstanda semper promptissimi, novit Altissimus qui prædictas Magnificencias vestras in felici prosperitate conservet. Brugis, xxiiiª die mensis januarii anno millesimo quingentesimo decimo nono. Burgimagistri, scabini et quonsules mercuriales oppidi Brugensis ad vestra beneplacita dediti.

(*Archives de Bruges.*)

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE.

Pages.

La Flandre pendant les trois derniers siècles. 1

Charles-Quint. — Naissance de Charles-Quint. — Négociations entre Philippe le Beau et Louis XII. — Mort de Philippe le Beau. — Mainbournie de Maximilien. — Gouvernement de Marguerite d'Autriche. — Alliance de Marguerite et de Henri VIII. — Neutralité de la Flandre. — Bataille des Éperons. — Bayard prisonnier en Flandre. — Siége de Térouane et de Tournay — Lettre de Charles à Gonzalve de Cordoue. — Sa jeunesse. — Son éducation. — Son émancipation. — Avénement de François Ier. — Charles devient roi d'Espagne, puis empereur. — Situation de l'Europe. — Appréciation du caractère politique de Charles-Quint. — Le cardinal Wolsey à Bruges. — Bruges ville littéraire. — Érasme, Thomas Morus, Louis Vivès, Jacques Meyer, et les savants du seizième siècle. — Prise de Tournay. — Bataille de Pavie. — Traité de Madrid. — La Flandre cesse de relever de la couronne de France. — Henri VIII se sépare de Charles-Quint. — Neutralité commerciale de la Flandre. — Traité de Cambray. — Projet de former un royaume des Pays-Bas. — Guerres contre la Flandre. — La Flandre confisquée par arrêt du parlement de Paris. — Trêves. — Projet de démembrement de l'Angleterre. — Ignace de Loyola à Bruges. — Mort d'Isabelle de Danemark et de Marguerite d'Autriche. — La suette. — Situation commerciale et industrielle de la Flandre. — Accroissement des impôts. — Résistance des Gantois. — Les Luthériens. — Les *Creesers*. — Liévin Borluut. — Supplice de Liévin Pym. — Arrivée de Charles-Quint en Flandre. — Confiscation des priviléges de Gand. — Nouveau projet de créer un royaume des Pays-Bas. — Le duc d'Orléans. — Guerres. — Paix de Crespy. — Le

Pages.

comte de Bueren. — Les Pays-Bas réunis à l'Empire. — Le prince d'Espagne en Flandre. — Nouvelles guerres. — Destruction de Térouane. — Prise d'Hesdin. — Combats sur mer. — Abdication de Charles-Quint. — Son dernier séjour en Flandre. 3

PHILIPPE II. — Renouvellement de la guerre. — Batailles de Saint-Quentin et de Gravelines. — Mort de Charles-Quint. — Départ de Philippe II. — Marguerite de Parme. — État prospère de la Flandre. Symptômes de troubles — Les nouveaux évêchés. — L'inquisition. — Compromis des Nobles. — Les ambassadeurs anglais aux conférences commerciales de Bruges. — Appui donné aux mécontents par Élisabeth. — Philippe II parait céder. — Insurrection des *Gueux*. — Leurs dévastations. — L'ordre se rétablit. — Arrivée du duc d'Albe. Émigrations flamandes en Angleterre. — Supplice du comte d'Egmond. — Sévérité de l'administration du duc d'Albe. — Intervention des huguenots dans les troubles des Pays-Bas. — Fureurs des *Gueux* à Audenarde. — Départ du duc d'Albe. — Requesens. — Gouvernement des états. — Anarchie. — Pacification de Gand. — Tentatives de don Juan. — Intrigues de Marguerite de Valois. — L'archiduc Mathias. — Le duc palatin Casimir. — Puissance du prince d'Orange à Gand. — Ryhove. — Hembyze. — Arrestation du duc d'Aerschoot et de l'évêque d'Ypres. — Gand domine toute la Flandre. — Mort de don Juan. — Le prince de Parme. — Les malcontents. — Guerres. — Détresse de la Flandre. — Le duc d'Alençon proclamé comte de Flandre. — Il quitte la Flandre après avoir honteusement échoué dans ses projets. — Mort d'Hembyze. — Élisabeth et le comte de Leicester. — Négociations du prince de Parme avec les principales villes de la Flandre. — L'autorité de Philippe II y est rétablie. — Cession des Pays-Bas à Albert et à Isabelle. — Mort de Philippe II. . . . 165

ALBERT ET ISABELLE. — Albert et Isabelle. — Les états généraux font des réserves en faveur des priviléges des Pays-Bas. — Armements de la Hollande. — Bataille de Nieuport. — Siége d'Ostende. — Trêve de douze ans. — Préparatifs menaçants du roi de France. — Mort de l'archiduc Albert 374

PHILIPPE IV, CHARLES II, PHILIPPE V. — Reprise des hostilités. — Le prince d'Orange devant Bruges. — Projets politiques de Richelieu. — Louis XIV. — Une armée française envahit la Flandre. — Négociations de Munster. — Tentatives pour ramener le commerce en Flandre. — Le roi d'Angleterre à Bruges. — La Flandre, attaquée par Turenne, est défendue par Condé. — Dunkerque. — Ostende. — Paix des Pyrénées. — Peste de 1666. — Louis XIV réclame les Pays-

Pages.

Bas en vertu du droit de dévolution. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Nouvelles guerres. — Siége de Gand. — Paix de Nimègue. — Situation de la Flandre. — Guerre que termine le traité de Ryswick. — Mort de Charles II. — Guerre de la succession. — Paix d'Utrecht. . . 451

CHARLES VI, MARIE-THERÈSE, JOSEPH II, LÉOPOLD II. — Traité de la Barrière. — Réclamations de la Flandre. — Le commerce se ranime en Flandre. — Compagnie d'Ostende. — Pragmatique sanction de Charles VI. — Louis XV en Flandre. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Heureux gouvernement du prince Charles de Lorraine. — Mort de Marie-Thérèse. — Joseph II. — Démêlés avec la Hollande. — Réformes. Plaintes des états de Flandre. — Mouvement insurrectionel. — République des États-Belgiques-Unis. — L'autorité impériale rétablie. — Léopold II succède à Joseph II et meurt en 1792. 495

PIÈCES JUSTIFICATIVES. — I. Lettre missive du sieur Pierre Anchemant à la ville de Bruges, l'advertisant des devoirs qu'il faict devers le roy d'Angleterre et ses principaulx consaulx et gentilshommes endroit l'entrecours et pour les induire à faire venir les marchans à Bruges. Escript à Londres, le XVIIIe jour d'avril anno XVcVI. 541

II. Lettre des magistrats de Bruges. 547

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.

Douze années se sont écoulées depuis que j'abordai le travail historique dont les dernières pages viennent d'être livrées à la presse.

Parvenu au terme d'une œuvre pleine de longues et pénibles recherches, je me sens tout disposé à prendre congé des lecteurs qui ont parcouru avec moi le cours de tant de siècles et de tant de révolutions, en leur disant comme Meyer : *Amate igitur, lectores candidi ac cives optimi, nostros qualesquales labores, resque flandricas utcunque scribi cœptas amplectimini.*

Je veux aussi réitérer une fois de plus mes remerciments à tous ceux qui m'ont accordé l'appui de leur science, de leur obligeance ou de leurs sympathies. Je recevrais avec les mêmes sentiments de reconnaissance les conseils et les observations qui tendraient à compléter ou à rectifier les nombreux épisodes d'un vaste récit.

Dès aujourd'hui, fidèle à la devise de Montaigne qui écrivait à la première ligne de ses *Essais* : « C'est icy un livre de bonne foy » je commence ce travail critique en publiant moi-même mes *Errata*.

ERRATA.

Tome Ier.

Page 5, *au lieu de :* au Rhin, *lisez :* à la Meuse.

P. 233, note 1, *ajoutez :* D'après les *Gesta consulum Andegavensium*, le comte de Flandre s'était d'abord allié aux Normands contre le roi Robert. Rien n'est plus intéressant que ce roman historique où les leudes de Baudouin le Barbu conservent le caractère de leurs ayeux les Flamings.

P. 238, note 3, *ajoutez :* Chaque année, le 21 août, on célébrait dans l'église de Saint-Donat l'anniversaire de la mort de Gunilde. *Acta capit.*, 1389.

P. 280, ligne 21, *au lieu de :* Roger Toénite, *lisez :* Roger de Toégny.

Tome II.

P. 54, note 1, *ajoutez :* Les éléments combattent pour nous! s'était écrié Henri II en apprenant qu'une troupe de Flamands avait péri dans l'Eure, par l'écroulement du pont de Pacy. Matthieu de Boulogne mourut le jour de la fête de saint Jacques, et les historiens anglais remarquent qu'il avait juré sur la main de saint Jacques de rester fidèle à Henri II. WALSINGHAM, *Ypod. Neustriæ*, pp. 40 et 41.

P. 176, note 1 et p. 183. Plusieurs sources historiques, notamment les chroniques de saint Denis, attribuent ces événements à l'année 1213; mais le texte de Rymer porte positivement 1212.

P. 194, ligne 4. Eustache de Machelen. Ne faut-il pas lire Eustache de Marquillies?

P. 241, l. 5, *ajoutez cette note :* Leibnitz a reproduit dans son *Codex*

Juris gentium, p. 16, le testament de Jeanne. Il est du mois de décembre 1244.

P. 290, note 2, *ajoutez :* Comparez le *Dagboek der gentsche Collatie*, p. 132.

P. 329, note 1, *ajoutez :* La Flandre était l'une des dix-huit nations transalpines représentées à l'université de Bologne.

P. 347, note 2, *ajoutez :* En 1451 le duc de Bourgogne accusait Daniel Sersanders d'avoir voulu flatter les métiers en se faisant inscrire dans la corporation des marchands de vieux habits (*houtcleercoopers*).

P. 355, note 2, *ajoutez :* Il fut aussi le premier qui portat le titre de très-redouté (*Metuendissimus*). « Cette offrande flatteresse et boursoufflée de « vent, » dit Philippe de Mézières à Charles VI dans *le Songe du vieil Pèlerin*, « fut premièrement offerte à ton grand-père Philippe le Bel. »

P. 402, note 3, *ajoutez :* Une autre charte de la même date, également signée à Courtray, confirme le titre du duc de Bretagne en le plaçant aussi parmi les pairs. ARGENTRÉ, p. 320.

P. 442, note 2, *ajoutez :* En ce temps estoit le contes Robert d'Artois au siége devant la Réolle et tant donna au castellain que on appeloit Gobiers de Espinace et avecq ce luy promist un castiel en Flandre lequel volroit demander..... Assés tost apres ala li roys en Flandre et là demanda Gobiers au roy le castiel de Male. CONT. DES CHRON. DE BAUDOUIN D'AVESNES, 10233, fol. 138.

P. 454, note 3, *ajoutez :* Leur chef se nommait Eustache Sporkin. En 1383, Jean Sporkin figure parmi les chevaliers du pays de Furnes. Voyez FROISSART, II, 207.

P. 473, note 3, *ajoutez :* Eos *macleres* vocant lingua sua qui mercedem recipiunt ex utraque parte pro negotiis expediendis. WALSINGHAM.

P. 491, note 1, *ajoutez :* Une charte de Jean de Namur du mois d'octobre 1302 autorisa les échevins de Bruges à renouveler les magistratures dans toutes les villes soumises à leur autorité.

Tome III.

P. 71, note 1, *ajoutez :* Comparez une lettre de Louis X du 18 juillet 1315 trouvée aux archives de l'Échiquier à Londres par M. Delpit. L'on doit aussi à M. Delpit la publication de la proclamation d'Édouard II contre les Flamands. Elle est du 1er septembre.

P. 92, note 3, *ajoutez :* Pierre de la Palu est cité dans l'oraison funèbre d'Alexandre V comme l'un des astres les plus éclatants de l'université de Paris (Universitate Parisiensi stella lucidissima), *Rel. de Saint-Denis*, XXXI, 7.

Page 107, note 3, *ajoutez :* On lisait naguère cette épitaphe dans l'église

de Saint-Martin : Chi gist noble et puissant prince de bonne mémoire, monseigneur Robert, conte de Flandres, qui trespassa l'an de grace M.CCC.XXII, le XVIIe jour du mois de septembre. Priez pour son âme à Dieu. Voy. *Lettre de deux Bénédictins*, II, p. 188.

P. 120, l. 18, *ajoutez :* Il accorda de plus aux Gantois, par une charte du 28 février 1324 (v. st.), le privilége exclusif de lever des taxes dans toutes les châtellenies qui relevaient de leur ville.

P. 132, note 2, *ajoutez :* Un autre serment semblable avait déjà été prêté par Louis de Nevers dans la chapelle du Saint-Sang, le 30 novembre 1325. Quelques obstacles qui ne nous sont point connus retardèrent sa délivrance jusqu'au mois de février.

P. 156, note 1, *ajoutez :* Une charte du mois de juillet 1330 modifia l'administration du Franc.

P. 160, note 5, *ajoutez :* Édouard III avait ordonné, le 19 juin 1332, de saisir toutes les marchandises flamandes.

P. 179, note 2, *ajoutez :* Insignia, dit Meyer, gessit scutum nigrum in quo tria pilea aurea, pileum antiquitus libertatis symbolum erat.

P. 198, note 4, *ajoutez :* Le même jour, 25 avril 1338, Louis de Male avait renouvelé, pour s'attacher les populations du Franc, tous les priviléges que leur avait accordés Philippe d'Alsace.

P. 200, note 1, *ajoutez :* Le 29 mai 1338, Louis de Male confirma les priviléges de Bruges.

P. 240, note 1, *ajoutez :* Le roi d'Angleterre manda à Westminster le maire et les aldermen de Londres et les invita à confirmer le traité conclu avec les communes flamandes. Quelques objections s'étant élevées, Édouard III protesta, les yeux pleins de larmes, qu'il aimerait mieux perdre tout son royaume que de manquer à ses engagements vis-à-vis de la Flandre. Le traité fut déposé dans les archives de la mairie de Londres. Registres de Guildhall, cités par M. Delpit, *Doc. fr. cons. en Angleterre.*

P. 300, note 1, *ajoutez :* Comparez trois documents fort importants donnés par le *Dagboek der gentsche Collatie*, pp. 349, 351 et 352.

P. 315, note 2, *ajoutez :* Par une charte du 30 octobre 1346, Édouard III autorisa l'exportation des grains anglais en Flandre.

P. 350, note 1, *ajoutez :* Par une charte du 30 avril 1349, Louis de Male confirma les priviléges de Gand.

P. 367, note 2, *ajoutez :* Quelques bannis flamands réfugiés en Angleterre avaient dirigé une attaque contre Gravelines. Édouard III désavoua cette tentative par une déclaration du 28 novembre 1351.

P. 368, note 1, *ajoutez :* Par une autre charte du 28 juin 1355, il prit de nouveau sous sa protection les ouvriers flamands qui avaient quitté la Flandre, victimes de leur attachement aux Anglais.

P. 380, note 3, *ajoutez :* Le 20 août 1356, Louis de Male confirma les priviléges de Malines.

P. 413, note 1, *ajoutez :* Comparez le mandement d'Édouard III du 28 mars 1373 en faveur des marchands flamands. DELPIT, *Doc. fr. cons. en Angleterre*, I, p. 188.

P. 422. l. 9, au lieu de Pierre de Brunetel, ne faut-il pas lire : Pierre de Bournazel ? Pierre, seigneur de Bournesel, dit Froissart. Les héritiers de Pierre de Bournazel sont mentionnés dans les registres du parlement du mois d'août 1384. Le duel dont je parle à la page 424 ne se rapporte toutefois qu'à Pierre de Brunetel.

P. 465, note 1, *ajoutez :* Avant de devenir évêque de Tournay, Jean de West avait été chapelain de Saint-Donat de Bruges et doyen de Saint-Géry de Cambray.

P. 497, note 2, *ajoutez :* Il existe un acte passé pardevant notaire le 2 septembre 1382, par lequel le chapitre de Saint-Donat de Bruges proteste qu'il ne désire que le rétablissement de la paix et qu'il a cédé à la force en accordant une subvention à Philippe d'Artevelde.

P. 542, note 1, *ajoutez :* L'un d'eux s'appelait Jean le Flamand.

Tome V.

P. 451, l. 22, *lisez :* Le serment de Louis de Nevers du 30 novembre 1325.

Tome VI.

P. 43, l. 1, *au lieu de :* en disant-il, *lisez :* en disant.

Pp. 152 et 153, note 1, *au lieu de :* Louis Van Male, *lisez :* Guillaume Van Male.

P. 227, l. 24, *au lieu de :* responei, *lisez :* response.

P. 228, l. 10, *au lieu de :* pouvient, *lisez :* pouvoient.

P. 264, l. 1, *au lieu de :* on y répondait, *lisez :* on répondait.

P. 357, l. 6, *au lieu de :* ambassadeur français, *lisez :* ambassadeur anglais.